



HAL
open science

Les monuments funéraires dans le diocèse de Limoges (XIe-XIIIe s.). Échos d'un idéal religieux.

Manon Durier

► **To cite this version:**

Manon Durier. Les monuments funéraires dans le diocèse de Limoges (XIe-XIIIe s.). Échos d'un idéal religieux. . Histoire. Université de Poitiers (France), 2016. Français. NNT : . tel-01528772

HAL Id: tel-01528772

<https://shs.hal.science/tel-01528772>

Submitted on 29 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Poitiers
Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (UMR 7302)
École doctorale n° 525 Lettres, Pensée, Arts et Histoire

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES MÉDIÉVAUX DANS LE DIOCÈSE DE LIMOGES (XI^E – XIII^E SIÈCLE)

ÉCHOS D'UN IDÉAL RELIGIEUX

Volume I – Synthèse

Thèse de doctorat en civilisations anciennes
sous la direction de Cécile TREFFORT et Claude ANDRAULT-SCHMITT

présentée et soutenue publiquement le 19 février 2016 par
Manon DURIER

devant un jury composé de

Claude ANDRAULT-SCHMITT,

Professeure émérite en histoire de l'art médiéval à l'université de Poitiers, co-directrice de recherches
Brigitte BOISSAVIT-CAMUS,

Professeure en histoire de l'art médiéval à l'université Paris Ouest, rapporteure
Quitterie CAZES,

Maîtresse de conférences HDR en histoire de l'art médiéval à l'université Toulouse Jean Jaurès, rapporteure
Jean-Loup LEMAITRE,

Directeur d'études émérite en histoire médiévale à l'EPHE
Philippe PLAGNIEUX,

Professeur en histoire de l'art médiéval à l'université Paris I – Sorbonne et à l'École des chartes
Cécile TREFFORT,

Professeure en histoire médiévale à l'université de Poitiers, directrice de recherches



« Prends la pioche de ton intelligence et creuse bien. »

CHRISTINE DE PIZAN, *La cité des dames*,
trad. Th. MOREAU et É. HICKS, Paris, Stock, 1986, p. 48.

Sommaire

Introduction	15
Chapitre I : Des sources à leur interprétation	23
I. Typologie	24
I.1 Les éléments horizontaux.....	26
I.1.1 Les pierres tombales en bâtière	26
I.1.2 Les gisants.....	27
I.1.3 Les dalles funéraires.....	30
I.2 Les éléments verticaux.....	32
I.2.1 Les plaques murales	32
I.2.2 Les stèles	33
I.3 L'intérieur de la sépulture	34
I.3.1 Une tablette inscrite.....	35
I.3.2 Une croix de plomb.....	35
I.3.3 Un coffret-ossuaire.....	36
II. Les aléas de conservation	37
II.1 Les destructions	37
II.2.1 Les causes involontaires	37
II.2.2 Les guerres de Religion	38
II.2.3 La Révolution française.....	45
II.2 Les remplois.....	49
II.2.1 L'évolution des cimetières.....	49
II.2.2 Les transformations des édifices de culte	53
II.2.3 La sécularisation des monuments funéraires	59
II.3 La sauvegarde et les recensements	61
II.3.1 Les premiers inventaires	62
II.3.2 La protection du patrimoine.....	71
II.3.3 Le renouvellement des connaissances	74

III. L'établissement du document historique.....	81
III.1 La constitution d'un corpus.....	81
III.1.1 Stratégie d'inventaire.....	81
III.1.2 Traitement des données.....	83
III.2 Méthodologie de la datation.....	86
III.2.1 Les critères directs.....	87
III.2.2 Les critères indirects.....	88
III.2.3 Les critères d'exclusion du corpus.....	96
III.3 Interprétation.....	100
III.3.1 Réflexions historiographiques.....	100
III.3.2 Nouvelles orientations.....	104
Conclusion partielle.....	107
Chap. II : Les acteurs de la transmission.....	109
I. Le statut des destinataires.....	109
II.1 Les clercs.....	110
I.1.1 Le clergé régulier.....	111
I.1.2 Le clergé séculier.....	115
I.2 Les laïcs.....	119
I.2.1 L'aristocratie.....	119
I.2.2 La bourgeoisie.....	123
II. La sculpture du monument funéraire.....	125
II.1 Les acheteurs.....	125
II.1.1 Le destinataire.....	126
II.1.2 La famille charnelle.....	130
II.1.3 La famille spirituelle.....	133
II.2 Les sculpteurs en leur lieu.....	136
II.2.1 La taille de la pierre.....	137
II.2.2 Les ateliers d'orfèvrerie.....	140
Conclusion partielle.....	142
Chapitre III : Une mémoire actualisée.....	145
I. Le souvenir des vivants.....	145
I.1 L'individuation.....	147
I.1.1 Le nom.....	147

I.1.2 L'évocation	152
I.2 La référence au groupe.....	159
I.2.1 Le défunt au sein de l'institution ecclésiale	159
I.2.2 L'appartenance familiale.....	164
I.2.3 Une culture partagée	169
II. La spiritualisation des corps	175
II.1 Au-delà du vécu	175
II.1.1 Les métaphores	175
II.1.2 Temporalités	178
II.1.3 La désignation de la tombe	182
II.2 Spatialisation.....	188
II.2.1 L'intérieur de l'église.....	192
II.2.2 Les espaces conventuels	198
II.2.3 Les cimetières	205
II.3 Communion	210
II.3.1 Le secours céleste	213
II.3.2 Les prières.....	219
II.3.3 Souviens-toi du Paradis	227
Conclusion partielle.....	236
Conclusion.....	239
Sources	247
Bibliographie	249
Dossier iconographique.....	277
Liste des figures.....	279

Remerciements

Je remercie tout d'abord les membres du jury d'avoir accepté de lire et de débattre des pages qui suivent. Mes premières pensées vont à Brigitte Boissavit-Camus qui avait dirigé mes recherches de master, et que j'ai plaisir à retrouver au moment d'achever mon doctorat. Je me réjouis également de l'occasion offerte de prolonger des discussions entamées avec Jean-Loup Lemaitre et de Philippe Plagnieux, et d'en initier de nouvelles avec Quitterie Cazes.

Le travail universitaire qui suit a été engagé à la suite d'une suggestion de Patrice Conte, ingénieur d'étude au SRA Limousin : je tiens particulièrement à le remercier de m'avoir proposé un sujet de recherche si stimulant et riche. Il n'aurait pu être mené à bien sans la confiance que m'a également accordée Martine Fabioux, alors conservatrice en chef du SRA Limousin, dans le cadre de trois contrats de prospection financés par le Ministère de la culture et de la communication. Ma gratitude va de toute évidence aussi à la Région Poitou-Charentes qui a financé pendant trois ans mon allocation doctorale.

L'association ArchéA a parallèlement beaucoup contribué à la faisabilité du projet en prêtant du matériel et en offrant des solutions d'hébergement, mais aussi en prêtant main-forte pour inventorier les éléments du corpus étudié en master puis en doctorat. Parmi les nombreux membres à m'avoir ainsi aidée depuis 2005, j'espère n'oublier personne en citant Patrice Conte, Erwan Bourgeois, Julie Duponchel, Aurélien Faucher, Yann Giry, Jean-Claude Grany, Anne-Sophie Hansch, Boris Hollemaert, Aline Jeune, Katia Lagorsse, Xavier Lamonerie, Yoanna Léon, Laure Leroux, Xavier Lhermite, Sylvain Louvet, Angélique Marty, Philippe Peylet-Lacotte, Denis Ségalat, Isabelle Rougier, Nathalie Vandamme et Patrice Wuscher. Merci à tous pour votre amitié et les nombreuses heures que vous m'avez fait gagner !

Je remercie également les personnes qui m'ont signalé des pierres tombales – Ghislain Baury, Patrice Conte, Julie Duponchel, Martine Larigauderie-Beijeaud, Gilles Le Hello, Michel Schadeck, Geneviève Senéjoux et Jacques Roger –, communiqué de la documentation archéologique – Patrice Conte, Éric Balbo, Julien Denis, Xavier Lhermite, Philippe Racinet, Vincent Roblin – ou aidée dans la

compréhension de certains textes – Pauline Bouchaud, Kouky Fianu, Estelle Ingrand-Varenne, Blaise Royer.

Les mairies, bien sûr, m'ont ouvert les portes des églises et les musées celles de leurs collections. Un remerciement particulier doit être adressé à Véronique Notin, conservatrice du musée des Beaux-Arts de Limoges, et à son conservateur adjoint Alain-Charles Dionnet car ils ont fait le nécessaire pour déplacer et photographier l'épithaphe des fondateurs du couvent dominicain de la ville. Les personnels des services régionaux de l'archéologie, ceux de l'inventaire, les conservations des monuments historiques ainsi que les archives départementales ont également collaboré efficacement. Ma reconnaissance va plus particulièrement à Anne Gérardot, alors directrice adjointe des archives départementales de la Haute-Vienne, qui m'a permis de retrouver l'extraordinaire testament d'Isabelle de Ventadour dans un fond en principe inaccessible au public.

J'ai également plaisir à rappeler le terrain fertile que j'ai trouvé à l'université de Poitiers en général, et au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale en particulier.

Mes premières pensées vont à Cécile Treffort et Claude Andrault-Schmitt, qui m'ont fait confiance pour traiter un sujet qu'elles-mêmes jugeaient difficile. Leur écoute, leurs conseils complémentaires et leur patience m'ont été précieux.

Ma réflexion a par ailleurs profité de l'expertise ponctuelle d'autres membres du laboratoire, qu'ils soient chercheurs associés – Matteo Ferrari, Christian Remy – ou enseignants-chercheurs – Luc Bourgeois, Pierre-Marie Joris, Laurent Hablot, Cinzia Pignatelli. Quant à la qualité des reproductions photographiques, elle n'aurait pas été la même sans la pédagogie du professionnel des lieux, Jean-Pierre Brouard.

Ma gratitude va bien sûr à la joyeuse équipe des quasi docteurs et des (presque) nouveaux docteurs qui m'ont enrichie tout au long de mes recherches :

- Sébastien Biay, qui m'a fait découvrir de nouvelles perspectives en histoire de l'art.
- Delphine Boyer-Gardner, dont le soutien éclairé a été si important durant les derniers mois de la rédaction.
- Eva Caramello, qui m'a initiée aux joies de l'analyse paléographique.
- Vincent Debais, qui, bien avant son Habilitation à diriger des recherches, m'a épaulée lors de mes premiers pas en épigraphie.
- Carole Fossurier, qui a répondu à toutes mes interrogations portant sur l'archéo-thanatologie.
- Annick Gagné, avec qui j'ai eu la chance de discuter des contextes archéologiques associés aux inscriptions médiévales.

- Estelle Ingrand-Varenne, dont les relectures aussi rapides que précises m'ont été très utiles.
- Laure Leroux, toujours prête à discuter méthodologie.
- Mathieu Linlaud, qui m'a aidée à résoudre le dilemme typologique.
- Émilie Mineo, toujours à la pointe de la bibliographie et de la générosité.
- Morgane Uberti, qui m'a permis de clarifier ma problématique.

Merci à tous pour votre présence stimulante et amicale. Merci également à Robert Favreau de veiller depuis près de cinquante ans sur l'épigraphie médiévale !

Bien qu'ils aient été cités par ailleurs, je renouvelle ici ma reconnaissance à mes relecteurs : Claude Andrault-Schmitt, Pascale Brudy, Denis Durier, Annick Gagné, Hervé Jolly, Estelle Ingrand-Varenne, Mathieu Linlaud, Emilie Mineo, Arlette Passard, Cécile Treffort, Morgane Uberti.

Parce qu'en doctorat on ne se consacre jamais seulement à ses propres recherches, je tiens par ailleurs à évoquer ceux qui ont permis ces indispensables compléments. Je salue donc la mémoire de Bertrand Goffaux, qui a accompagné de sa bonne humeur bienveillante mes débuts comme chargée de cours à l'université. Je remercie Jean-Luc Terradillos de m'avoir ouvert les colonnes de l'*Actualité Poitou-Charentes* et Blaise Royer de m'avoir donné l'opportunité de travailler aux *Cahiers de civilisation médiévale*. L'association de jeunes chercheurs Janua m'a également permis de développer des projets passionnants : merci à tous ses membres !

De tout cœur, je remercie enfin pour leurs très nombreux bienfaits :

- Ma grand-mère paternelle, qui, la première dans la famille, a travaillé sur le patrimoine limousin.
- Ma grand-mère maternelle, qui faisait des gaufres en chantant « y'a d'la joie ».
- Mes parents, qui n'ont jamais cessé de me soutenir, avant et après m'avoir poussée sur un chantier de fouilles un beau matin d'août 1999.
- Ma sœur, qui a toujours su me conseiller avec intelligence et sans qui je n'aurais sans doute jamais eu l'ambition de faire une thèse.
- Mon compagnon, qui a enduré avec moi toutes les difficultés d'un doctorat sans pouvoir en éprouver directement les petits bonheurs.

Abréviations utilisées

AD Corrèze : Archives départementales de la Corrèze.

AD Creuse : Archives départementales de la Creuse.

AD Haute-Vienne : Archives départementales de la Haute-Vienne.

AN : Archives nationales.

BNF : Bibliothèque nationale de France.

BM : *Bulletin monumental*.

BSAHC : *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*.

BSAHL : *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.

BSAO : *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

BSSHAC : *Bulletin de la Société scientifique historique et archéologique de Corrèze*.

BSLSAC : *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*

BSR : *Bilan scientifique régional*.

CCM : *Cahiers de civilisation médiévale*

CIFM : *Corpus des inscriptions de la France médiévale*. Les volumes seront cités sous la forme habituelle au sein de l'équipe de recherche : *CIFM* suivi du numéro du volume, abréviation du nom du département, numéro de notice, pagination.

CRMH : Conservation régionale des monuments historiques.

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles.

MEFRM : *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*.

MSSNAHC : *Mémoires de la Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*.

PULIM : Presses universitaires de Limoges.

SHMESP : Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public.

SRA Limousin : Service régional de l'archéologie de la région Limousin.

INTRODUCTION

Encore une étude sur les monuments funéraires ! Est-ce bien utile ? Oui, si l'on considère l'ampleur des avancées historiographiques réalisées durant les dernières décennies. La bibliographie consacrée à des thématiques liées à la mort au Moyen Âge est pléthorique. Le thème, novateur au début des années 1970, a été popularisé par des auteurs aussi différents que Philippe Ariès et Jacques Le Goff. Le premier, qui se qualifiait avec humour d'« historien du dimanche », a acquis notoriété populaire et reconnaissance académique avec un livre encore fréquemment cité : *L'homme devant la mort*¹. Quant à « l'ogre historien »², sa synthèse magistrale intitulée *La naissance du purgatoire* a durablement marqué les esprits³. Pourtant, c'est sans doute en tant que directeur de recherche que son influence a été la plus marquante avec la formation d'une nouvelle génération de chercheurs parmi lesquels figurent Jean-Claude Schmitt, Jérôme Baschet et Michel Lauwers⁴. Parallèlement, l'émergence de trois nouvelles disciplines – l'archéologie médiévale⁵, l'anthropologie funéraire⁶ et l'épigraphie médiévale⁷ – a profondément bouleversé les nouveaux questionnements posés aux manuscrits. L'intérêt des historiens d'art pour les monuments funéraires est beaucoup plus ancien mais l'élargissement de leurs travaux, depuis la thèse

¹ ARIÈS P., *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.

² Ce surnom vient d'un ouvrage qui lui a été consacré : REVEL J., SCHMITT J.-C. (éds.), *L'ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Paris, Gallimard, 1998, p. 26.

³ LE GOFF J., *La naissance du Purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981.

⁴ Sur l'apport de l'anthropologie historique à la thématique : BALOUP C., « La mort au Moyen Âge (France et Espagne). Un bilan historiographique », dans : GONZÁLEZ MÍNGUEZ C., BAZÁN DÍAZ I. (dirs.), *El discurso legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, Bilbao, Servicio editorial de la universidad del País Vasco, 2006, p. 13-31.

⁵ CHAPELOT J. (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Caen, Publications du CRAHM, 2010 ; CARTRON I., BOURGEOIS L., « Archéologie et histoire du Moyen Âge en France : du dialogue entre disciplines aux pratiques universitaires », dans *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle*, SHMESP (éd.), Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2008, p. 133-148. L'étude des cimetières a joué un rôle important dans le développement de la discipline : BOISSAVIT-CAMUS B., « Entre nécropole et cimetière : regard sur la géographie funéraire et le traitement des morts », dans *Mémoires d'homme. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes*, TREFFORT C. (dir.), La Rochelle, ARCADD, 1997, p. 28-33 ; TREFFORT C. « Des tombes et des hommes. Trente ans d'archéologie funéraire en France », *Dossiers archéologie et sciences des origines*, 314, juin 2006, p. 60-63.

⁶ Pour un exposé des principes généraux de cette nouvelle approche, voir notamment : DUDAY H., COURTAUD P., CRUBEZY É., SELIER P., TILLIER A.-M., « L'anthropologie 'de terrain' : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 2/3-4, 1990, p. 29-49.

⁷ L'épigraphie médiévale doit son développement et sa reconnaissance en France à la publication depuis 1974 du *Corpus des inscriptions de la France médiévale*. À ce jour, les 25 numéros parus éditent l'ensemble des inscriptions (VIII^e- XIII^e siècle) provenant de 65 départements.

pionnière d'Alain Erlande-Brandenburg⁸, à des interrogations issues des sources écrites a permis de renouveler une historiographie jusqu'alors centrée sur l'iconographie. À l'inverse, les spécialistes de la littérature se sont très peu emparés du sujet de la représentation de la mort au Moyen Âge⁹. Au total, si l'on ajoute aux synthèses les articles, les catalogues d'exposition, les travaux académiques et les rapports de fouilles archéologiques, on obtient une masse documentaire de plusieurs dizaines de milliers de pages consacrées à la thématique de la mort au Moyen Âge. Et encore, il faut pour cela se limiter à la production scientifique en langue française ! On compte déjà, uniquement pour thèses de doctorat soutenues en France, près d'une centaine de travaux¹⁰.

Parallèlement à ces bouleversements épistémologiques, on ne saurait sous-estimer l'importance des évolutions technologiques : avec la banalisation de la voiture, les progrès de la photographie numérique, l'apparition des bases de données personnelles, des systèmes d'information géographiques ou encore des logiciels de statistiques, les possibilités d'investigations accessibles aux chercheurs se sont partiellement transformées. Il est ainsi devenu plus facile de sortir des bibliothèques pour s'aventurer sur le terrain afin d'y découvrir des artefacts méconnus, puis d'établir et de gérer la masse documentaire indispensable à l'analyse. Les conditions sont donc désormais réunies pour que des corpus représentatifs des monuments funéraires conservés soient rassemblés et qu'ils soient interrogés avec des problématiques renouvelées. Le choix du diocèse de Limoges et d'une chronologie resserrée autour des XI^e-XIII^e siècles comme cadres d'une recherche doctorale répond à une série de critères qu'il convient dès à présent d'explicitier.

- **Délimitations du corpus documentaire**

Comme toujours, l'ancrage du territoire étudié résulte de trajectoires personnelles, à partir desquelles il a fallu trouver les meilleures limites géographiques. L'intérêt du diocèse de Limoges pour l'étude des monuments funéraires médiévaux peut être résumé par quatre de ses caractéristiques : la nature ecclésiastique de sa délimitation, sa superficie, ses caractéristiques géologiques, et enfin la présence en son sein d'une production de tombeaux émaillés.

Il semblait en effet nécessaire, pour un sujet relevant de l'histoire religieuse, de ne pas risquer de créer un biais méthodologique en fondant la réflexion sur un espace politiquement

⁸ ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le Roi est mort : étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Droz, 1975. Cette publication est issue de la thèse de l'École des chartes qu'il avait soutenue en 1964 sous la direction de Jean Hébert.

⁹ Voir à ce sujet le bilan dressé par une publication récente : KOSTA-THÉFAINE J.-F. (dir.), *La mort dans la littérature française du Moyen Âge*, Villers-Cotterêts, Ressouvenances, 2013.

¹⁰ DURIER M., « La mort, les morts et les pratiques funéraires au Moyen Âge : bilan historiographique des thèses de 3^e cycle françaises (1975-2011) », *Annales de Janua*, 1, 2013 [<http://annalesdejanua.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=122>].

marqué. À cette époque, l'espace diocésain correspond au comté de la Marche ainsi qu'à huit vicomtés : ceux de Limoges, Rochechouart, Brosse, Aubusson, Ventadour, Comborn et Turenne¹¹ (fig. 01). Situé au nord, le comté de la Marche n'est pas issu de l'époque carolingienne et a pu être décrit par Bernadette Barrière comme une « anomalie » peu documentée par les sources, dirigée à partir du milieu du X^e siècle par un lignage éminent, puis vendue en 1177 à Henri II Plantagenêt, avant d'être concédée en 1199 aux puissants seigneurs de Lusignan¹². Les vicomtes ont sans doute été choisis dans un premier temps par le comte du Poitou mais, à partir du XIII^e siècle, leur rang devient équivalent à celui du comte de la Marche. Christian Remy et Didier Delhoume les considèrent comme des « super châtelains » car « ils expriment leur puissance à partir d'un site castral emblématique mais contrôlent plusieurs forteresses » qui leur donnent les moyens économiques et humains de dominer les seigneurs de la région. Certains de ces lignages, tels les Limoges et les Turenne, mettent même en place de véritables chancelleries vicomtales à partir des années 1220¹³.

Placé sous l'autorité du métropolitain de Bourges, le diocèse de Limoges était en outre l'un des plus vastes de France. Son emprise médiévale¹⁴ recouvre aujourd'hui quelque 800 communes et occupe presque entièrement trois départements – la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne – ainsi qu'une partie de la Charente et de la Dordogne (fig. 02). Le millier d'établissements religieux qui le composait constitue par conséquent un support favorable à des analyses à la fois précises et suffisamment nombreuses pour être représentatives d'une potentielle pluralité de pratiques. À la taille du diocèse, s'ajoutent ses caractéristiques géologiques¹⁵ : la nature majoritairement métamorphique de ses roches, excepté dans les confins où des bancs de calcaires et de grès sont présents, permet d'esquisser une analyse de la production et de la diffusion des pierres tombales. Enfin, la fabrication à Limoges de tombeaux émaillés ajoute des axes de recherches intéressants, tant sur la réalisation que sur l'interprétation de ce type de sculpture.

¹¹ Sur la répartition des vicomtés limousines de l'époque carolingienne au XIII^e siècle, voir REMY C. *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. Tome 1 : Le temps du castrum (X^e-XIV^e siècles)*, Limoges, Culture et patrimoine en Limousin, 2006, p. 19-27. Plus généralement sur l'implantation de l'aristocratie limousine au Moyen Âge : ID., « L'ancrage territorial de l'aristocratie limousine (XI^e-XVI^e siècles) : quelques réflexions », *Siècle*, 2013, 38 [<https://siecles.revues.org/2322#article-2322>].

¹² BARRIÈRE B., « Le comté de la Marche, une pièce originale de l'héritage Lusignan », dans *Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine et son temps (1186-1246) [Actes du colloque, Lusignan, 1996]*, Poitiers, CESC, 1999, p. 27-34.

¹³ REMY C., DELHOUME D., « Le phénomène vicomtal en Limousin (IX^e-XIV^e siècles) », dans *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, DÉBAX H. (éd.), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 237-250, en part. p. 240-247.

¹⁴ Le diocèse est ici considéré dans son extension médiévale, avant que la création du petit diocèse de Tulle ne vienne le réduire en 1317 : AUBRUN M., *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central, 1981.

¹⁵ BERNARD-ALLÉE P., ANDRÉ M-F, PALLIER G. (dirs.), *Atlas du Limousin : une nouvelle image du Limousin, Limoges, Presses universitaires de Limoges*, 1994, p. 16-18.

Le diocèse de Limoges permet donc l'assise d'une recherche sur les monuments funéraires médiévaux aussi ambitieuse que rigoureuse. L'historiographie disponible accentue encore l'intérêt qu'il y a à choisir ce territoire en mettant à la disposition du lecteur l'édition d'une grande partie des manuscrits susceptibles d'éclairer les pratiques funéraires locales. Sept chroniques – d'Adémar de Chabannes¹⁶, Geoffroi de Vigeois¹⁷, Bernard Itier¹⁸, Pierre Coral¹⁹, Géraud de Frachet²⁰, Étienne Maleu²¹ et Bernard Guy²² – et surtout les listes nécrologiques de six établissements religieux – Saint-Martial²³, Solignac²⁴, L'Artige²⁵, Grandmont²⁶, la cathédrale et la Courtine à Limoges²⁷ – sont ainsi directement accessibles pour compléter l'analyse des pratiques mémorielles.

Le découpage chronologique répond quant à lui à deux césures dans l'évolution des monuments funéraires. En effet, l'usage d'éléments lapidaires pour marquer l'emplacement d'une sépulture est bien attesté dans la région dès l'Antiquité²⁸ et, comme ailleurs, la production de sarcophages s'y diffuse durant le haut-Moyen Âge²⁹. Pourtant, les épitaphes y demeurent extrêmement rares, si bien que l'on n'a pour cette période gardé la mémoire que de trois textes

¹⁶ CHABANNES A. DE, *Chronicon*, BOURGAIN P. (éd.), Turnhout, Brepols, 1999. Traduction et introduction : CHAUVIN Y. et PONS G., *Chronique*, Turnhout, Brepols, 2003.

¹⁷ LABBE P., *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum. Tomus II*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1657, p. 279-342. Cette édition a fait l'objet d'une traduction également ancienne : VIGEOIS G. DE, *Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois*, BONNÉLYE F. (trad.), Tulle, Imprimerie de Mme Veuve Dutournelle, 1864. Une meilleure édition, mais de la première partie du texte uniquement, a ensuite été établie : BOTINEAU P., *Geoffroy de Vigeois, Chronique (Première partie) [Thèse de l'École des chartes]*, Paris, 1964. Elle sera prochainement publiée par une équipe dirigée par Luc Ferran, avec en regard sa traduction, également inédite, établie par Bernadette Barrière.

¹⁸ ITIER B., *Chronique*, LEMAITRE J.-L. (éd. et trad.), Paris, Les Belles-Lettres, 1998.

¹⁹ BECQUET J., « Pierre Coral et la chronique de Saint-Martial de Limoges au XIII^e siècle », *BSHAL*, CXVIII, 1990, p. 31-51.

²⁰ FRACHET G., *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica. I, Frater Gerardi de Fracheto O. P. Vitae fratrum Ordinis Praedicatorum necnon cronica ordinis ab anno MCCIII usque ad MCCLIV*, REICHER B. M. (éd.), Rome / Stuttgart, 1897. Traduction : FRACHET G., *Vie des Frères de l'ordre des frères prêcheurs*, LECOCQ H. (trad.), Paris, P. Lethielleux, 1912.

²¹ L'abbé Arbellot avait donné une première édition du texte, mais celle-ci est en cours de reprise dans une thèse de doctorat par Pauline Bouchaud.

²² Plusieurs textes de Bernard Gui seront utilisés dans l'étude, pour une analyse d'ensemble se référer à la publication de deux thèses : LAMARRIGUE A.-M., *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000 ; DUBREIL-ARCIN A., *Vies de saints, légendes de soi : l'écriture hagiographique dominicaine jusqu'au Speculum sanctorale de Bernard Gui*, Turnhout, Brepols, 2011.

²³ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XI^e au XIII^e siècle*, Paris, De Boccard, 1989.

²⁴ LEMAITRE J.-L., MAROT P. (éds.), *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac*, Paris, De Boccard, 1985.

²⁵ BECQUET J., *L'obituaire de l'Artige*, tapuscrit daté de 1969. AD Haute-Vienne : BR 1151.

²⁶ DEREINE C., *L'obituaire primitif de l'Ordre de Grandmont*, *BSAHL*, LXXXVII, 1960, p. 325-331.

²⁷ Je remercie Jean-Loup Lemaître de m'avoir transmis l'édition prête à publication de ces documents.

²⁸ Voir notamment : DUSSOT D., ROGER J., « Les monuments funéraires gallo-romains en Limousin : classification des stèles et cippes dans le département de la Creuse », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires [Actes du congrès de la fédération des sociétés savantes du centre de la France, Guéret, 2004]*, *Études creusoises*, XIX, 2005, p. 33-46.

²⁹ ROGER J., DELHOUME R., « L'étude des sarcophages (analyse critique et orientations nouvelles) », *Aquitania*, 29, 2013, p. 239-287.

destinés aux évêques de Limoges Rorice I et II ainsi qu'à Dodon³⁰, premier abbé de Saint-Martial. Il faut attendre la première moitié du XI^e siècle pour que la célèbre pierre tombale du chantrier Roger († 1025), neveu du chroniqueur Adémar de Chabannes, marque le début d'une période de renouveau de la sculpture funéraire [870-1025]. Celle-ci, d'abord réservée à quelques membres du clergé, se diffuse progressivement dans la société sous des formes variées : pierres tombales en bâtière, plaques murales, gisants, dalles funéraires, stèles... Au XIV^e siècle, leur typologie n'évolue pas mais la tonalité de l'évocation des défunts change profondément. Évêques et cardinaux limousins commencent en effet alors à prévoir de leur vivant l'aspect de leur tombeau³¹, si bien que deux d'entre eux font même construire leur propre collégiale funéraire³². L'importance accordée à l'individu s'en trouve transformée. Les épitaphes, qui antérieurement limitaient leur éloge à un pieu et vague portrait du défunt, détaillent désormais le *cursus honorum* des dignitaires tandis que l'héraldique et les emblèmes de métier ou de pèlerinage se multiplient progressivement sur un grand nombre de pierres tombales. Ces mutations, loin de ne concerner que le diocèse de Limoges, transparaissent ailleurs sous différentes formes à la même époque. Robert Favreau note ainsi que c'est « l'accumulation de qualificatifs, de titres, de charges, de fondations qui prévaut dans le plus grand nombre des épitaphes [des XIV^e-XV^e siècles] »³³ tandis que Jean Wirth estime que « le portrait comme représentation ressemblante de l'individu disparaît à la fin de l'Antiquité et ne revient que vers 1300 »³⁴ et que Julien Louis précise que c'est à partir de cette époque que certains tombiers deviennent identifiables³⁵. Cette importance grandissante accordée au faste dans la sculpture funéraire accompagne une somptuosité de plus en plus recherchée des funérailles avec des chapelles ardentes pour les princes et des cortèges de prêtres interminables pour les plus riches testateurs³⁶. Elle fait également écho au financement d'un nombre grandissant de fondations de messes dites « privées », destinées à favoriser le salut de l'âme d'un défunt particulier, éventuellement associé à quelques-uns de ses proches parents.

³⁰ LASTEYRIE C. de, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Étude historique, économique et archéologique précédée de nouvelles recherches sur la vie du saint*, Paris, A. Picard et fils, 1901, p. 421.

³¹ SOULARD T., « Du testament au tombeau : les monuments funéraires des prélats limousins sous les papes d'Avignon », *Hortus artium medievalium*, 10, 2004, p. 97-108 ; ANDRAULT-SCHMITT C., « Les tombeaux monumentaux de la cathédrale de Limoges (1322-1349) », *Monuments médiévaux de la Haute-Vienne, Congrès archéologique*, sous presse.

³² DURANT V., « Le tombeau en œuvre de limoges du cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer : des questions autour d'une œuvre unique », *MSSNAHC*, LII, 2006, p. 267-280 ; FAGE R., « Le tombeau du cardinal de Tulle à Saint-Germain-les-Belles », *BSAHL*, XXXIII, 1886, p. 51-57.

³³ FAVREAU R., « Épitaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », dans *Las inscripciones góticas. II coloquio internacional de epigrafía medieval, León del 11 al 15 de septiembre 2006*, MARTIN LOPEZ E. et GARCIA LOBO V. (éds.), León, Corpus Inscriptionum Hispania Medievalium, 2010, p. 398.

³⁴ WIRTH J., « Introduction », dans *Le portrait. La représentation de l'individu*, PARAVICINI BAGLIANI A., SPIESER J.-M., WIRTH J. (éds.), Florence, Ed. del Galluzzo, 2007, p. 9.

³⁵ LOUIS J., *L'effigie funéraire dans le royaume de France. Pays d'oïl, 1134-1267 [Thèse de doctorat, université de Strasbourg]*, Strasbourg, 2006, p. 32.

³⁶ CHIFFOLEAU J., *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge, vers 1320 - vers 1480*, Rome, École française de Rome, 1980.

Reste à préciser la définition qui sera ici donnée au terme « monument funéraire ». L'expression a été choisie pour sa proximité avec la terminologie médiévale, même si le vocable *monumentum* traduit une réalité beaucoup plus vaste et floue. Nous proposons de le définir comme une sculpture signalant l'emplacement d'une tombe et/ou célébrant la mémoire d'un défunt. Les sarcophages, de même que les blocs plus ou moins équarris qui marquent parfois les sépultures médiévales, sont donc exclus de cette classification car il s'agit d'éléments non décorés. Bien que cette distinction soit partiellement arbitraire, elle se justifie par la modification qu'opère l'image sur la perception de la tombe et du défunt. On considérera comme synonymes « monument funéraire » et « sculpture funéraire », « pierre tombale » ne s'en démarquant que par la spécification du matériau.

On notera pour conclure que les monuments funéraires de saints locaux n'ont pas été inclus dans le corpus, car ils nécessiteraient de longs développements sur l'hagiographie ainsi que la liturgie et modifieraient de ce fait nécessairement l'orientation de la recherche. Par ailleurs, il n'a été trouvé aucune mise en valeur particulière au XI^e-XIII^e siècle de sarcophages plus anciens, comme ça put être le cas dans d'autres régions³⁷.

- **Orientations de la recherche**

Le plan adopté pour la synthèse va crescendo dans les niveaux d'analyse et d'interprétation.

Une description typologique permet en premier lieu un rapide panorama du corpus. Elle est organisée en fonction des modes d'appréhension visuelle des monuments funéraires pour distinguer les éléments horizontaux (pierres tombales en bâtière, gisants, dalles funéraires) des verticaux (plaques murales, stèles) et de ceux placés dans la sépulture (objets en plomb). À partir des formes, on analysera systématiquement les matériaux, l'iconographie, la datation ainsi que la répartition spatiale. Cet état des lieux documentaire est ensuite immédiatement mis en perspective par une réflexion sur les biais de conservation. Les causes biologiques sont rapidement passées en revue pour s'attarder plus précisément sur les destructions humaines, avec une réflexion sur les deux périodes historiques généralement incriminées : les guerres de Religion et la Révolution française. Parallèlement aux logiques à l'œuvre dans les destructions, on ne saurait négliger le rôle majeur des remplois dans la transmission des pierres tombales et qui précèdent les mesures de sauvegarde du patrimoine. Celles-ci ne se limitent pas à la préservation matérielle des objets, mais s'étendent également aux différents travaux d'inventaire. C'est l'occasion de mettre en lumière une riche historiographie régionale sur le sujet, mais aussi de rappeler les missions

³⁷ CAZES Q, « L'ancienne église Saint-Pierre-des-Cuisines », dans *Congrès archéologique de France [154^e session, 1996, Toulousain et Comminges]*, SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (éd.), Paris, Société française d'archéologie, 2002, p. 245-255.

méconnues de l'État en la matière. Enfin, on abordera le renouvellement des connaissances par les découvertes archéologiques et par les études universitaires consacrées aux monuments funéraires médiévaux limousins. Ce nouveau bilan historiographique introduit une partie consacrée à la méthodologie de l'étude proposée. On explicitera d'abord la stratégie d'inventaire mise en place, la collecte des données, leur traitement informatique et leur structuration dans les notices du catalogue. À rebours des habitudes, un effort particulier sera également porté sur l'analyse des méthodes de datation car elles constituent un enjeu majeur – tant par sa difficulté que par son importance – de l'analyse des monuments funéraires médiévaux. Enfin, une fois la critique des sources achevée, on pourra les éclairer en dressant un bilan historiographique sur les monuments funéraires médiévaux puis en exposant les problématiques développées dans les deux chapitres suivants.

Une fois les bases de la recherche ainsi solidement établies, il deviendra possible de comprendre les mécanismes à l'œuvre lors de la production. L'analyse sociologique des défunts représentés sur les monuments funéraires offre déjà de premiers éléments de réponse en mettant en évidence non seulement un décalage chronologique attendu entre clercs et laïcs, mais aussi des différences entre clergé séculier et clergé régulier. Ces destinataires sont parfois à l'origine de l'achat de leur sculpture funéraire, mais celle-ci est plus fréquemment prise en charge par la famille, qu'elle soit charnelle ou spirituelle. Du travail des artisans, on ne sait que peu de chose mais elles méritent toutefois d'être présentées.

Après deux chapitres contextualisant l'objet d'étude, le troisième synthétise l'interprétation du sujet en partant de la symbolique pour cheminer jusqu'à la pratique. Les monuments funéraires du diocèse de Limoges donnent à voir les défunts par le prisme de leur dévotion et de leur intégration dans la société médiévale. On voit avec ces choix mémoriels s'amorcer une spiritualisation qui culmine avec le recours à des métaphores architecturales pour représenter certains fidèles en « pierres vivantes de l'Église ». Ceux qui sont évoqués plus directement sont également sublimés par un portrait qui ne s'arrête pas à leur vie terrestre et qui se prolonge au contraire pour intégrer leur devenir céleste. Par la localisation de leur tombe, ils sont à la fois présents ici-bas et au-delà. Cette mise en scène par les monuments funéraires transforme à la fois le souvenir associé aux défunts concernés et la dévotion des vivants. Le corpus limousin implique en effet l'ensemble des membres de la communauté chrétienne, unie dans la *caritas* qu'est le dogme de la communion des saints. On verra donc les mécanismes de l'intercession céleste et des prières des passants, mais aussi ce que ces derniers devaient en tirer comme pieux enseignement.

CHAPITRE I : DES SOURCES À LEUR INTERPRÉTATION

Pour proposer une étude novatrice sur un sujet aussi historiographiquement riche que les monuments funéraires médiévaux, une attention particulière a été portée sur la méthodologie du traitement des sources. Celle-ci repose sur deux principales orientations : d'une part la réalisation d'un inventaire aussi exhaustif que possible au sein d'un vaste territoire, et d'autre part la mise en évidence du contexte archéologique des artefacts réunis. En effet, si la constitution de corpus n'a rien d'original, les spécialistes de la sculpture funéraire choisissent généralement soit de se concentrer sur une ville particulière – Paris³⁸, Chartres³⁹, Compiègne⁴⁰, La Rochelle⁴¹... –, soit ils décident de n'intégrer que certains types de sites – les églises mais pas les cimetières⁴², les lieux attestés au Moyen Âge et pas les autres⁴³... – ou certains types de pierres tombales – effigies funéraires⁴⁴, épitaphes⁴⁵. En outre, sauf remploi manifeste, ils considèrent quasi systématiquement que les monuments funéraires n'ont pas été déplacés. Or l'utilisation large de l'outil heuristique qu'est le corpus révèle, pour le diocèse de Limoges, une multiplicité des formes et une mobilité des pierres qui n'auraient pas été visibles autrement.

Pour mettre en évidence les caractéristiques du corpus interprété dans la suite de l'analyse, on procédera en trois temps. D'abord une description raisonnée des monuments funéraires documentés, ensuite une recherche sur la disparition des sources au fil des siècles, enfin un exposé détaillant la méthodologie adoptée.

³⁸ BERNARD R.-P., *La sculpture funéraire médiévale à Paris (1140-1540) [Thèse de doctorat, université Paris IV]*, Paris, 2000.

³⁹ NÉGRI M., *La sépulture monumentale à Chartres du XIII^e au XVI^e siècle [Thèse de doctorat, université Paris X]*, Nanterre, 2005.

⁴⁰ BOMPAIRE M., CALLAIS F., DURAND M., LIGNY F., RACINET P., WOIMANT G. P., « Inventaire et étude d'une série de dalles funéraires médiévales et modernes à Compiègne (Oise) », *Revue Archéologique de Picardie*, 1/2, 1996, p. 153-178 ; RACINET P., WOIMANT G.P., « Compléments à l'article sur les dalles funéraires de Compiègne (Oise) publié en 1996 dans la *Revue archéologique de Picardie* », *Revue Archéologique de Picardie*, 3/4, 1997, p. 223-226.

⁴¹ BONNIN J.-C., « Les sépultures de la Cour du Temple et de la rue des Templiers à La Rochelle. Étude sur les pierres tombales des XII^e-XVI^e siècle », dans *Mémoires d'hommes. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes, de la Préhistoire à nos jours*, TREFFORT C. (dir.), La Rochelle, ARCADD, 1997, p. 124-130.

⁴² GRILLON G., *L'ultime message. Étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale (XII^e-XVI^e siècle) [Thèse de doctorat, université de Dijon]*, Dijon, 2011.

⁴³ ALLEAU J., *Les monuments funéraires médiévaux et modernes de Charente limousine (XII^e-XVII^e siècle) [Mémoire de master 2, université de Poitiers]*, Poitiers, 2007.

⁴⁴ LOUIS J., *L'effigie funéraire dans le royaume de France-Pays d'oïl (1134-1267)*, op. cit. ; MARCOUX R., *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge. Une enquête anthropologique sur les tombeaux médiévaux de la Collection Gaignières [Thèse de doctorat, université Laval (Canada)]*, Laval, 2013.

⁴⁵ BRAEKMAN M., *L'épigraphie tumulaire de la France médiévale (XI^e-XIII^e siècle) [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 1981 ; TREFFORT C., *Mémoires carolingiennes. L'épithaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII^e - début XI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

I. TYPOLOGIE

Le vocabulaire français utilisé pour évoquer la typologie de la sculpture funéraire médiévale est abondant :

Arcade tumulaire, cénotaphe, dalle funéraire, effigie funéraire, endotaphe, enfeu, épitaphe, épitaphe historiée, gisant, inscription funéraire, inscription tumulaire, lame, lame funéraire, mausolée, monument, monument élevé, monument en bosse, monument funéraire, pierre sépulcrale, pierre tombale, pierre tombale en bâtière, pierre tumulaire, tableau mural, plate-tombe, tombe, tombe de pierre, tombe plate, tombeau, tombeau en dos d'âne, stèle, stèle funéraire, sarcophage, sépulcre, sépulture monumentale, tombeau, tombeau apparent, tombeau arqué, tombeau élevé, transi...

La terminologie la plus générale est la plus ancienne. Les premiers dictionnaires de français montrent que l'on ne distinguait pas plus l'intérieur et l'extérieur des tombes à l'époque moderne que durant le Moyen Âge⁴⁶. Mausolée, sépulture, sépulcre, tombe et tombeau ont longtemps conservé une valeur quasi synonymique⁴⁷. Si les archéologues de la fin du XX^e siècle ont précisé des sens différents pour la sépulture et la tombe⁴⁸, les historiens d'art affectionnent toujours l'ambiguïté d'un vocabulaire plus large ; Xavier Dectot mentionne ainsi rapidement la « tombe » de l'abbé Isarn pour évoquer sa célèbre effigie funéraire sculptée dans une ancienne cuve de sarcophage⁴⁹. La multiplication des études sur les monuments funéraires s'est accompagnée de l'apparition de nouvelles expressions et d'un néologisme – endotaphe⁵⁰ – pour caractériser au mieux les documents analysés. Certaines de ces propositions n'ont eu que peu d'échos dans la bibliographie et aucune normalisation du vocabulaire n'a encore pu aboutir.

⁴⁶ C'est ce qu'indique une recherche dans la base de données en ligne *Dictionnaires des XVI^e et XVII^e siècles* éditée par Classiques Garnier.

⁴⁷ Dom Henri Leclercq établit une équivalence encore directe entre monument et tombeau : « un monument est un édifice quelconque qui s'appelle tombeau s'il contient un ou plusieurs cadavres, cénotaphe s'il doit seulement célébrer une mémoire. Quoiqu'un monument soit destiné à un défunt, il ne s'en suit pas toujours que celui-ci y soit enseveli ». CABROL F., LECLERCQ H., *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, T. XI, 2, Paris, Letouzey et Ané, 1933, col. 2748-2749.

⁴⁸ Notamment : TILLIER A.-M., SELLIER P., DUDAY H. CRUBÉZY E., LECLERC, J., « La notion de sépulture », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1990, p. 13-18. Sur les aspects typologiques de la construction : BOISSAVIT-CAMUS B., GALINIÉ H., LORANS É., PRIGENT D., ZADORA-RIO É., « Chrono-typologie des tombes en Anjou-Poitou-Touraine », dans *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éd.), *Revue archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996, p. 257-269.

⁴⁹ DECTOT X., *Pierres tombales médiévales. Sculptures de l'au-delà*, Paris, Rempart-Desclée de Brouwer, 2006.

⁵⁰ Voir en dernier lieu : TREFFORT C., « Une écriture cachée aux yeux des hommes. Quelques réflexions autour des 'endotaphes' médiévales », dans *La mémoire des pierres : Mélanges d'archéologie, d'art et d'histoire en l'honneur de Christian SAPIN*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 39-45.

Notons que les inscriptions funéraires posent parfois un cas particulier : certaines, qualifiées d'*epitaphium* dans les manuscrits, n'ont jamais connu de réalisation matérielle⁵¹. Minoritaires, elles ne sont pas directement attestées dans la documentation limousine. Il se peut cependant que les épitaphes des premiers prieurs de Grandmont, dont le texte n'est connu que par une copie de la fin du XVI^e siècle⁵², correspondent à cette catégorie [87183-01 à 07]. Une telle hypothèse est soutenue par l'usage d'une structure formulaire unique, qui indique une rédaction simultanée au début du XIII^e siècle, et par l'existence d'une série d'épigrammes dédiées aux mêmes défunts⁵³.

La synthèse qui suit propose une classification simple du corpus étudié, distinguant six catégories formelles : les pierres tombales en bâtière, les gisants, les dalles funéraires, les plaques murales, les stèles, les croix de plomb et les coffrets-ossuaires. La finalité de la présentation est double : il s'agit en premier lieu d'offrir aux lecteurs une vue d'ensemble de l'objet d'étude avant son analyse historique précise, mais il s'agit aussi de favoriser la comparaison du corpus limousin avec les monuments funéraires d'autres régions. Parmi les formes discursives permettant de rendre compte des caractéristiques d'un ensemble cohérent d'artefacts, la typo-chronologie s'est imposée comme la plus efficace. Jean-Claude Gardin a parfaitement montré que ce type d'ordination, couramment utilisé en archéologie, peut prendre des formes très variées et repose sur la confrontation de critères intrinsèques (forme, matériau, décor) et extrinsèques (datation, localisation, fonction)⁵⁴. La classification du corpus limousin est rendue difficile par la disparition quasi systématique du contexte archéologique initial des monuments funéraires étudiés (cf. *infra*) : l'hétérogénéité de l'iconographie ne peut être ordonnée en fonction d'un phasage chronologique fin, dans la mesure où les datations précises ne sont généralement pas connues (cf. *infra*). Néanmoins, la hiérarchisation de deux critères – la forme et le décor – permet déjà une sériation utile des monuments funéraires, complétée par l'indication des périodes d'utilisations connues. L'impact visuel des monuments funéraires étant modifié par leur positionnement dans l'espace, on distinguera *a priori* les sculptures cachées dans la tombe, de celles requérant pour être vues de baisser les yeux, mais aussi de celles se trouvant face à leurs spectateurs.

⁵¹ Notamment : TREFFORT C., *Paroles inscrites. A la découverte des sources épigraphiques latines du Moyen Âge*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2008 ; DEBIAIS V., « L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et élaboration doctrinale. À travers la documentation épigraphique de la Normandie médiévale », *Tabularia « Études »*, 7, 2007, p. 179-202.

⁵² Les épitaphes sont copiées à la fin de notices biographiques par Pardoux de la Garde († 1591). AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 45r, 49v, 75r, 101v. BNF : ms. lat. 13895, f. 122v, 123v., 128v., 133v.

⁵³ Elles ont été copiées par le chroniqueur Bernard Itier : BECQUET J. (éd.), *Scriptores Ordinis Grandimontensis*, Turnhout, Brepols, 1968.

⁵⁴ GARDIN J.-C., *Une archéologie théorique*, Paris, Hachette, 1979, p. 114-157.

I.1 LES ÉLÉMENTS HORIZONTAUX

Les sculptures funéraires placées horizontalement correspondent à trois types de monuments. Les pierres tombales en bâtière et les gisants sont des objets en ronde-bosse, dont la forme même est porteuse d'une iconographie. À l'inverse, les dalles funéraires définissent un cadre géométrique ou approximatif pour une image qui peut être développée sur plusieurs faces ou une seule. Tous ces monuments funéraires pouvaient être placés soit dans des églises, soit dans des cimetières ; leur usage n'est pas attesté, pour le diocèse de Limoges, dans des cloîtres. Ces monuments peuvent être placés dans un dispositif architectural spécifique : l'enfeu.

I.1.1 Les pierres tombales en bâtière

Les pierres tombales en bâtière se caractérisent par les pans inclinés formant leur sommet (fig. 03). Elles ressemblent aux couvercles de sarcophages, avec lesquelles elles sont souvent confondues, alors que leur largeur inférieure à 70 cm interdit une telle hypothèse. Leur description peut difficilement faire l'économie d'une évocation de leur symbolique : elles évoquent généralement la forme d'une église à vaisseau unique, sans transept (type 1)⁵⁵ ou avec (type 2)⁵⁶. Certains sous-types s'affranchissent d'une imitation directe, soit en tronquant le sommet de la pierre (type 1E⁵⁷, 2D⁵⁸), soit en ajoutant des panneaux aux petites extrémités (type 1C⁵⁹, 1D⁶⁰, 2C⁶¹) ou un socle débordant (type 1B⁶², 2B⁶³). La bâtière unique (type 3A) est très peu répandue⁶⁴. La forme en bâtière la plus simple (type 1A) est attestée dès les années 1025 [87085-14] et son usage perdure durant tout le Moyen Âge. La datation des autres types de pierres tombales en bâtière est plus problématique, mais leurs décors semblent indiquer qu'elles ne sont pas antérieures au XIII^e siècle.

Les variations formelles s'accompagnent en effet de nombreuses combinaisons iconographiques (fig. 04). Sur les pans des bâtières, des motifs géométriques sont les plus

⁵⁵ 25 occurrences ont été retenues dans le catalogue : [19031-05, 19262-03, 19262-09, 87027-01, 87031-17, 87031-26, 87031-27, 87031-31, 87031-47, 87031-47, 87077-03, 87077-04, 87077-08, 87100-02, 87116-06, 87116-08, 87116-09, 87124-01, 87126-01, 87126-03, 87127-03, 87161-01, 87161-06, 87161-07, 87192-01].

⁵⁶ 4 occurrences ont été retenues dans le catalogue : [87085-19, 87127-06, 87031-51, 86273-01].

⁵⁷ 3 occurrences ont été retenues dans le catalogue : [16134-03, 16134-02, 16134-01].

⁵⁸ 1 occurrence a été retenue dans le catalogue : [87142-02].

⁵⁹ 3 occurrences ont été retenues dans le catalogue : [23118-03, 87008-04, 19031-06]

⁶⁰ 1 occurrence a été retenue dans le catalogue : [87031-30].

⁶¹ 12 occurrences ont été retenues dans le catalogue, dont 11 au Chalard : [87127-02, 87031-12, 87031-16, 87031-20, 87031-25, 87031-38, 87031-49, 87031-55, 87031-58, 87031-62, 87031-65, 87031-72, 87031-72]

⁶² 4 occurrences ont été retenues dans le catalogue : [86273-01, 87031-51, 87085-19, 87127-06]

⁶³ 1 occurrence a été retenue dans le catalogue : [87031-23]

⁶⁴ Outre la pierre tombale, du XIII^e siècle, d'un abbé de Saint-Augustin de Limoges [87085-06], seul un autre cas plus tardif est conservé dans les réserves du musée des Beaux-Arts de Limoges (cf. *infra*).

fréquents : imbrications de tuiles⁶⁵, chevrons⁶⁶, festons⁶⁷ (fig. 05 et 06). Il n'est pas rare que deux de ces décors soient associés sur la même pierre tombale⁶⁸. Exceptionnellement, une épée ou un écu (fig. 07), une inscription (fig. 08), une croix (fig. 04), y sont représentés. Les faces latérales sont souvent sculptées d'arcades, généralement stylisées en une série d'arcs en berceau, mais figurant parfois des tailloirs ou ajoutant un décor fleurdelisé (fig. 09). Il reste exceptionnel que l'espace intérieur des arcades soit ornementé [87042-05]. Les panneaux de tête, et parfois de pied, sont ornés de croix (fig. 04). Celles-ci peuvent être latines, mais elles sont généralement grecques et discoïdales, c'est-à-dire inscrites dans un cercle. L'extrémité des traverses peut être droite, pattée ou fleurdelisée. Il n'existe pas deux pierres tombales en bâtière décorées de la même manière, rendant vaine toute tentative de typologie fine sur ce type de monument funéraire car il existe trop de combinaisons possibles entre les différents ornements.

Les dimensions des pierres tombales en bâtière sont également très variables, faisant ainsi fluctuer les longueurs, les largeurs, les hauteurs ; les plus petites mesurent ainsi (68x24x26cm) [87000-02] pour le type 1A et 61x25x22cm [87085-10] pour le type 1A tandis que les plus grands exemplaires pour ces types atteignent respectivement 191x50x46cm [87126-03] et 199x47x39cm [87031-52]. L'inclinaison des pans des bâtières est aussi très inégale. Les types de pierres utilisés sont plus homogènes et correspondent aux roches environnantes. Le granit domine donc la production, tandis que l'on retrouve des calcaires et des grès aux marges méridionales du diocèse. La serpentine – ou roches apparentées – est également présente non loin de carrières connues, à Solignac (87) ainsi qu'au Chalard⁶⁹. Cette roche, parfois qualifiée de marbre vert, a été très prisée dans la région pour la réalisation de chapiteaux décorés⁷⁰. Certaines pierres tombales en bâtière sont également taillées dans de l'impactite, pierre noire très poreuse provenant d'une météorite écrasée dans les environs de Rochechouart (87)⁷¹.

I.1.2 Les gisants

Les gisants sont des effigies funéraires sculptées en relief. Seuls 22 sont conservés dans le diocèse de Limoges pour la période étudiée (fig. 10-15). Ils figurent un à deux défunts, et leur forme est variable. Les plus anciens, attribuables au XI^e-XII^e siècle, intègrent l'effigie dans une structure architecturée proche de celles de reliquaires ou des pierres tombales en bâtière à rebord

⁶⁵ 27 occurrences ont été retenues dans le catalogue.

⁶⁶ 10 occurrences ont été retenues dans le catalogue.

⁶⁷ 1 occurrence a été retenue dans le catalogue : [87126-03].

⁶⁸ 10 occurrences ont été retenues dans le catalogue.

⁶⁹ 14 occurrences ont été retenues dans le catalogue.

⁷⁰ Ce qui est notamment le cas dans les églises de Solignac et du Chalard.

⁷¹ RAYNAUD N., « Chassenon, centre producteur de sarcophages et de pierres tumulaires au Moyen Âge », *TAL*, 25, 2005, p. 17-25.

(sous-types 1B et 1B). Ils sont de petites dimensions, leur longueur étant inférieure à un mètre [87031-10, 87031-75, 87031-76]. Ce type d'association architecturée se retrouve également sur un gisant double du XIII^e siècle, dont le socle présente de nombreuses ressemblances avec une châsse de Chamboret (fig. 16) [87031-10]. Deux effigies, semblent d'avantage intégrées dans – voire ajoutées *a posteriori* sur – des pierres tombales en bâtière [23119-01]. D'autres gisants mettent en scène le corps sculpté sur un socle remontant sur les extrémités et recouvert d'un drapé (fig. 17), selon le modèle des lits de parade étudié par Jean-René Gaborit⁷² (fig. 18). Une seule effigie funéraire est surmontée d'un dais architecturé [23095-05].

Tout au long de la période étudiée, les défunts sont généralement représentés allongés sur le dos et les mains jointes, la tête reposant sur un coussin. D'autres positions existent également. Ainsi, deux gisants romans du Chalard posent leurs mains à plat sur leur poitrine [87031-75, 87031-76], tandis que deux autres, vraisemblablement plus tardifs, superposent leurs avant-bras sur leur ventre [87031-14, 87032-01]. Trois effigies attribuables à la fin de la période tiennent un livre de la main gauche et posent leur main droite sur leur cœur [23021-03, 87134-01, 87085-52]. Les trois gisants doubles présentent en outre la particularité de figer les défunts allongés sur le côté, de manière à se faire face [87031-10, 87085-03, 23254-01] (fig. 13). Ce type de posture se retrouve sur les gisants de chevaliers⁷³.

Les vêtements évoluent peu. À partir du XIII^e siècle, les prêtres portent l'aube, la chasuble et le manipule. Quel que soit leur statut, les femmes portent un manteau sur leur robe, mais la coiffure diffère en fonction du statut : tandis que l'abbesse masque ses cheveux sous un voile [87134-05] et les laïques le font sous un touret [87122-01, 87190-03]. Les hommes peuvent être armés [23119] ou non [87028-01].

L'élément iconographique le plus fréquemment associé est le livre, ouvert ou fermé, et ce dès le début de la période pour tous les ecclésiastiques, ce qui induit une gestuelle différente. À l'inverse, les anges thuriféraires [19272-01, 87085-03] comme le bestiaire funéraire [19272-01, 23095-05] sont rares et n'apparaissent qu'au XIII^e siècle. Quant à l'ornementation végétale, elle est également peu présente [19272-01, 87085-02, 87085-52]. Des inscriptions associées ne sont que rarement attestées et n'apparaissent qu'au XIII^e siècle : un seul gisant de pierre est complété par une épitaphe gravée sur la bordure droite de la pierre [23095-05] tandis que deux gisants émaillés étaient inscrits, soit tout autour de l'effigie [87183-12], soit sur les grands côtés et sur le livre porté par le défunt sculpté [87183-09].

⁷² GABORIT J.-P., « Sur un lit de parade : essai d'interprétation du motif funéraire », dans *La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevrault, 1988]*, Fontevrault, Centre culturel de l'Ouest, 1989, p. 117-137.

⁷³ BAUCH K., *Das mittelalterliche Grabbild: figürliche Grabmäler des 11. bis 15. Jahrhunderts in Europe*, Berlin / New York, W. de Gruyter, 1976, p. 128-131.

L'héraldique est singulièrement absente du corpus limousin : seul un gisant, attribuable au XIII^e siècle, présente une armure susceptible d'avoir porté des armoiries sur un bouclier [23119-01]. Aucun écu n'étant conservé sur les autres effigies funéraires en relief. Cependant, dans la cathédrale de Limoges, l'exemple légèrement plus tardif du gisant de l'évêque Raynaud de la Porte († 1325) montre que les armoiries pouvaient être peintes à proximité immédiate du corps sculpté ; dans le cas de cet évêque une frise d'écus était également peinte sur les parois de l'enfeu, à hauteur de la tête et des pieds de l'effigie (fig. 19).

Il faut vraisemblablement restituer les couleurs rouge et bleu sur les vêtements figurés sur les gisants du corpus. Cette association chromatique, conservée sur l'effigie funéraire de Raynaud de la Porte, est en effet très fréquente sur ce type de sculpture au XIII^e siècle⁷⁴. On peut cependant se demander si les techniques – et les effets produits – étaient les mêmes en fonction des types de pierre : un calcaire – tendre et clair – semble plus facile à teinter qu'un granit – sombre et dur.

Les gisants limousins peuvent soit être taillés dans différents types de pierre – granit, grès ou serpentine –, soit être façonnés en cuivre émaillé. Aucun n'est en bois. Il est vrai que ce matériau organique n'est qu'exceptionnellement attesté dans la statuaire⁷⁵, mais l'on peut se demander si ce type de production n'est pas, comme l'a longtemps été la vaisselle en bois, largement sous-estimé. La symbolique de l'arbre, indissociable de la résurrection du Christ, constitue un argument fort en faveur de cette hypothèse. De plus, la technique était nécessairement connue dans la région puisque telles sculptures servaient de support aux effigies émaillées.

Les dimensions des gisants de pierre sont très variables : les longueurs de ceux du Chalard oscillent entre 53 et 82 cm⁷⁶, les autres peuvent varier de 152 cm pour celui de La Souterraine [23176-01] à 219 cm pour celui – pourtant tronqué d'une trentaine de centimètres –

⁷⁴ Les études sur la polychromie des monuments funéraires médiévaux portent généralement sur des régions septentrionales, que ce soit vers les Flandres ou l'Angleterre. NOTTER A., *Monuments funéraires XII^e-XVIII^e siècle : collection du musée d'Arras [Catalogue d'exposition, 1993]*, Arras, Musée des Beaux-Arts, 1993, p. 4 ; BEUCOUP F., « La polychromie dans les monuments funéraires de Flandres et du Hénaut au Moyen Âge », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1928, p. 551-567 ; VAN DEN CHEYN G., « La polychromie funéraire en Belgique », *Bulletin et annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 13, 1893, p. 392-400. Plusieurs pierres tombales peintes du XIII^e siècle sont également attestées en Bourgogne : GRILLON G., *L'ultime message... op. cit.*, p. 113. Une collaboration entre le Centre des Monuments Nationaux et l'École centrale de Paris a récemment permis de renouveler les études sur ce type de support en développant une analyse mathématique des propriétés de réflexions du gisant peint du roi Dagobert à Saint-Denis : CALLET P., GENTY A., « Retrouver les couleurs des gisants », *Pour la science*, 368, 2008, p. 82-88.

⁷⁵ Les plus connus en France sont ceux de l'abbaye de Fontevraud. Voir plus généralement : RAND R., « Les statues funéraires ou 'gisants' de bois en France », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1921, p. 212-223 ; DECTOT X., *Les tombeaux des familles royales de la péninsule ibérique au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 245-247.

⁷⁶ [87031-10, 87031-14, 87031-75, 87031-76]

de Bussière-Poitevine [87028-01]. Deux techniques de taille coexistent : 2 sont en bas-relief et 19 en ronde-bosse.

Que ce soit dans le diocèse de Limoges ou l'ensemble de la chrétienté latine, les principales caractéristiques des gisants varient peu. Ce constat général n'exclut pas divers particularismes. L'exemple du Chalard montre en effet qu'une iconographie originale peut être développée à l'échelle d'un site. Par ailleurs, l'iconographie du lit de parade n'avait jusqu'à présent été identifiée qu'à Fontevraud, alors qu'elle est fréquente dans les terres limousines ; il faudrait donc désormais délimiter l'aire de diffusion de ce motif.

I.1.3 Les dalles funéraires

Les dalles funéraires – également appelées plates-tombes – sont des blocs de pierre parallélépipédiques⁷⁷. Les difficultés de datation rendent cependant la quantification très variable, les estimations pouvant donner une fourchette XIII^e-XVIII^e siècle (voir *infra*). Principalement en granit, ce type de monument funéraire est celui qui s'accompagne de l'iconographie la plus diversifiée : croix, rinceaux, effigies, héraldique, insignes liturgiques et inscriptions funéraires. Ces décors peuvent être formés de simples traits ou être taillés en réserve, c'est-à-dire en creux.

L'association de la pierre et du laiton, si fréquente dans la région de Tournai pour former un décor bichrome sur les dalles funéraires⁷⁸ n'est pas attestée avec certitude dans le Limousin. Seule une plate-tombe conservée dans le dallage de l'église du Chalard (87) pourrait correspondre à cette technique : la dalle de grès, très érodée, présente en effet des creusements délimitant certains éléments de l'iconographie – meubles de l'écu, cadre architectural, bandeau d'une inscription périphérique – susceptibles d'avoir été remplis par du métal [87031-08]. Sur le même site une dalle à effigies a été sculptée de manière à ce qu'un semis d'écus soit ajouté en applique [87031-01]. Les quatre angles de la face principale sont en outre chacun marqué par un cercle (8 cm de diamètre, 3 mm de profondeur) dans lequel devait se loger un autre décor ; Émile Mâle situe volontiers à cet emplacement la représentation du Tétramorphe, mais il ne cite qu'un seul exemple pour appuyer son propos⁷⁹. Le célèbre historien de l'art évoque l'usage de pâtes de verre colorées, mais le contexte artistique du Limousin invite plutôt à restituer des émaux.

⁷⁷ Il existe également quelques dalles trapézoïdales, aniconiques, découvertes en fouilles. Une est à Toulx-Sainte-Croix et l'autre à Saint-Junien.

⁷⁸ NYS L., « La commande en art funéraire à la fin du Moyen Âge : le cas des lames gravées à Tournai et dans les régions limitrophes », dans *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge (XIII^e - XVI^e siècle)*, JOUBERT F. (éd.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2001, p. 151-165.

⁷⁹ É. MÂLE, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France, étude sur l'iconographie du Moyen Âge et ses sources d'inspiration*, Paris, A. Colin, 1908, p. 391-438.

Les croix constituent le plus souvent l'unique décor des dalles funéraires. Les formes les plus anciennes, attribuables au XI^e-XII^e siècle, sont des croix pattées non discoïdales, à la base desquelles est figuré un appendice pointu (fig. 20). Ce dernier élément évoque une croix liturgique : il semble en effet figurer l'emmanchement d'une croix métallique sur un bâton en bois, celui-ci n'étant pas figuré sur ces monuments funéraires. D'autres plates-tombes de la même époque figurent cependant cette hampe (fig. 21-23). À partir du XIII^e siècle, les croix sont de plus en plus figurées de manière monumentale avec l'ajout d'un large socle à degrés (fig. 22). D'autres, à l'inverse, ne figurent qu'une croix pattée discoïdale (fig. 24). Les traverses de l'ensemble des croix sont soit pattées soit fleurdelisées, la deuxième forme apparaissant au XIII^e siècle mais ne remplaçant pas entièrement la première. Bien que dans ces représentations le signe christique soit généralement sculpté seul sur les plates-tombes, il peut être accompagné par certains attributs. Au XI^e-XII^e siècle, quelques dalles funéraires associent croix, calice, patène [87061-01, 87089-06]. Cependant, les motifs iconographiques accompagnant la croix sont parfois des références directes aux évangiles avec, au XII^e siècle, l'alpha et l'oméga [23021, 87005-02, 87085-11]. Exceptionnellement, une frise végétale sculptée sur une face latérale peut compléter une croix sculptée sur la face principale [87031-01, 87032-18, 87085-52]. Seules deux plates-tombes associent, au XIII^e siècle, une croix avec un écu armorié [19085-01, 87055-01].

À la différence des gisants, les effigies funéraires gravées dans les plates-tombes limousines sont toujours accompagnées d'une épitaphe bordant la pierre (fig. 25). Au nombre de quatre, toutes ont été réalisées à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e. Le matériau – du grès – n'est connu que pour les deux exemplaires conservés au Chalard. Il était associé à des petits décors métalliques qui se trouvaient sans doute également sur l'effigie funéraire de Limoges [87085-36]. Ces trois plates-tombes figurent un homme armé et une femme, situés dans une forme architecturée simple, tandis que celle d'Obazine ne montre qu'un défunt. Les motifs héraldiques tiennent une place importante dans la composition : présents sur le bouclier, ils sont en outre répétés près des effigies, voire multipliés dans le champ épigraphique [87031-01, 87085-36]. Sur la dalle des Lastours, les faces latérales sont de plus sculptées de motifs pseudo-héraldiques et d'un rinceau de vigne [87031-01]. L'état de conservation de ces monuments ne permet aucune conclusion sur les autres éléments de leur décor, même si celui des Lastours – seul suffisamment lisible – figure également deux anges thuriféraires, un christ bénissant ainsi que deux animaux sous les pieds des défunts.

Lorsqu'elles n'accompagnent pas une effigie ou une croix, les armoiries peuvent être seules ou associées à une épée (fig. 26-29). Les dispositions varient d'une dalle à une autre : écus et épée peuvent être côte à côte, d'un au-dessus de l'autre, voire l'écu accroché à l'épée par une lanière passant au-dessus de la garde. Quelques cas douteux restent particulièrement intéressants :

faut-il voir dans les deux formes triangulaires sculptées sur des dalles funéraires de la Chapelle-Spinasse deux écus, dont la forme correspondrait alors à une datation haute [19046-01, 19046-02] (fig. 26).

Les règles même de composition héraldique, qui accordent une importance primordiale à la couleur, laissent en outre supposer que les écus sculptés étaient nécessairement peints. Des trous d'accroche permettent en outre, pour une occurrence, de poser l'hypothèse d'un écusson métallique apposé sur la pierre à côté d'une épée gravée [23118-06].

I.2 LES ÉLÉMENTS VERTICAUX

Tous les monuments funéraires ne recouvrent pas une sépulture : les stèles ne font que marquer l'emplacement de celle-ci, tandis que les plaques murales sont intégrées dans une maçonnerie. Lorsqu'il s'agit de blocs lapidaires, ces éléments verticaux peuvent en outre soit être les seuls à marquer la tombe, soit être associés à d'autres éléments d'un même ensemble.

I.2.1 Les plaques murales

Parfois anépigraphes, les plaques murales sont alors des bas-reliefs associés à un gisant sous enfeu attribuables aux XIII^e-XIV^e siècle (fig. 30). Les deux exemples attestés sont rythmés par une arcature trilobée. Celui de Saint-Martin-Château est trop mal conservé pour que l'on puisse y distinguer plus qu'un personnage à l'intérieur de l'une des arcades [87134-01]. Cependant, le parement de Sainte-Anne-Saint-Priest représente un personnage alité, veillé par deux femmes portant chacune un enfant – vraisemblablement une Vierge à l'enfant et sainte Élisabeth avec saint Jean-Baptiste [87134-04]. De part et d'autre de cette scène centrale, quatre religieux se lamentent ou lisent. Une composition similaire se retrouve à Soubrebost : il s'agit cette fois-ci d'une représentation d'inhumation, un ange sortant des nues pour accueillir l'âme du défunt⁸⁰ (fig. 31).

Les 43 autres plaques murales sont des épitaphes, sculptées soit sur des pierres de parement, soit de petites lames en cuivre, soit, plus rarement, inscrites sur plusieurs blocs d'un mur (fig. 32-33). Les premières sont majoritairement antérieures au XIII^e siècle, tandis que les secondes ne sont pas antérieures à 1220 et datent principalement des années 1240. Les éléments en pierre peuvent être des blocs de la maçonnerie, sculptés à des fins funéraires après leur mise en place [19276-03], ou être un élément distinct, possiblement ajouté après la construction du mur

⁸⁰ Le bas-relief est maçonné dans l'autel de la crypte. Néanmoins, son aspect est si proche du parement de Sainte-Anne-Saint-Priest qu'il est vraisemblable qu'il provienne également d'un gisant sous enfeu et qu'il ne soit que remployé dans l'autel.

[87148-01]. Elles sont généralement sculptées dans une pierre blanche, bien qu'au moins une d'entre elles soit en granit [87201-01]. Les notices du manuscrit Gaignières mentionnent en outre 5 épitaphes en cuivre, sans préciser si elles étaient émaillées ou non⁸¹. La présence signalée d'écus sur le monument funéraire d'Isabelle de Ventadour laisse au moins supposer pour l'un d'entre eux le recours à l'émail pour la figuration des couleurs héraldiques. Il faut en outre considérer que l'inscription funéraire de la mère d'un religieux de l'Artige [87161-27] était également en cuivre doré car bien que l'objet ait été décrit au XVI^e siècle comme étant de bronze, ce matériau n'est pas employé dans la région en contexte funéraire avant l'époque moderne. La forme – ronde – est connue pour une seule de ces inscriptions métalliques.

La typologie textuelle est variable : 7 sont uniquement tumulaires⁸², 9 sont uniquement obituaires⁸³, 14 sont les deux⁸⁴, 1 y associe la mention d'une fondation funéraire [87085-28] et 1 n'est tumulaire, ni obituaire [19183-11]. Les 5 inscriptions en occitan du corpus sont inscrites sur ce type de monument funéraire et datent du XIII^e siècle⁸⁵. Au texte, 6 plaques murales ajoutent une image⁸⁶. L'iconographie associée est centrée sur la représentation du processus de salvation : ange soulevant un défunt [19276-01], accueil par la cour céleste [19031-01, 19031-03, 19031-04], *Agnus Dei* [87085-24, 19276-01]. Cette thématique relève quasi exclusivement des XI^e-XII^e siècles. Seule une épitaphe, vers 1278, figure le cortège funéraire ainsi que les armoiries de la défunte [87085-48]. Aucune trace de pigment n'est attestée sur ce type de monument funéraire pour la période étudiée, alors que trois le sont au XIV^e siècle (fig. 34, 89, 90).

I.2.2 Les stèles

Les stèles sont rarement conservées dans le diocèse de Limoges (fig. 35). Une seule, en l'état des connaissances, est décorée de manière visible en surface (fig. 36) [19159-01]. Celle-ci est de forme discoïdale, ce qui signifie que sa partie supérieure est circulaire. Le décor est constitué d'une simple croix grecque. Les travaux publiés sur ce type de pierre tombale, fréquent dans le sud de la France et la Catalogne, montrent qu'il perdure du haut Moyen Âge à l'époque moderne⁸⁷.

⁸¹ [19183-11, 87085-38, 87085-41, 87085-47, 87085-48, 87183-11].

⁸² [16182-01 ; 19031-02 ; 19031-03 ; 19101-01 ; 19276-02 ; 87085-35 ; 87085-40].

⁸³ [19031-01 ; 19276-01 ; 19276-03 ; 87085-20 ; 87085-21 ; 87085-22 ; 87085-26 ; 87085-30 ; 87085-34].

⁸⁴ [19031-04 ; 19278-01 ; 87039-01 ; 87085-01 ; 87085-24 ; 87085-25 ; 87085-28 ; 87085-45 ; 87085-38 ; 87085-42 ; 87085-43 ; 87161-27 ; 87183-11 ; 87201-01].

⁸⁵ [19031-01 ; 19031-11 ; 87085-28 ; 87085-38 ; 87201-01].

⁸⁶ Il est néanmoins possible que les décors d'autres épitaphes n'aient pas été signalés dans les inventaires anciens. Cette hypothèse est très vraisemblable dans le cas de l'inscription funéraire d'Obazine [19183-11].

⁸⁷ LABAT C., *Les stèles discoïdales et l'art funéraire basque*, Bayonne, Lauburu, 2004 ; BAUDREU D. (éd.), *Signalisations de sépultures et stèles discoïdales (V^e-XIX^e siècle) [Actes des journées d'étude, Carcassonne, 1987]*, Carcassonne, Centre d'archéologie médiévale de Languedoc, 1990.

Des stèles approximativement parallélépipédiques pouvaient être associées avec d'autres monuments funéraires limousins. Ainsi, à Toulx-Sainte-Croix (23) et Soudaine-Lavinadière (19), les sites archéologiques ayant permis la découverte de dalles funéraires non déplacées ont montré que celles-ci étaient généralement accompagnées d'une ou de deux stèles, disposées à la tête et – le cas échéant – au pied de la tombe (fig. 36-38). Ces types de blocs affleurent en surface, à hauteur de la dalle (fig. 36). Elles ne sont généralement pas décorées, mais l'une d'elles est ornée d'une croix [19262-08]. Une stèle quasi identique à cette dernière [23118-05] a en outre également été découverte dans la tombe associée au gisant sous enfeu de Maisonnisses (23) (fig. 37). L'effigie funéraire date du XIV^e siècle, ce qui donne un *terminus post quem* pour la stèle, mais un remploi d'une pierre plus ancienne est d'autant plus probable qu'une autre dalle funéraire armoriée datée de la seconde moitié du XIII^e siècle [23118-06] ainsi qu'un sarcophage à logette céphalique sont également réemployés dans la tombe.

I.3 L'INTÉRIEUR DE LA SÉPULTURE

Bien que d'accès restreint, l'intérieur de la tombe pouvait contenir des objets aptes à transmettre un discours sur le défunt. La parure de certains défunts – vêtements, crosses, anneaux de commandement... – ainsi que l'ajout d'objets liturgiques – calices, patènes – pouvaient en effet permettre une identification sociale du corps lors de l'éventuelle ouverture de la sépulture. Avec le succès de la production émaillée, Limoges a d'ailleurs produit un grand nombre de crosses, dont 9 ont été découvertes en contexte funéraire à proximité du siège épiscopal⁸⁸. La quasi-totalité de ce mobilier a été produite pour un usage par des vivants, avant d'accompagner leur propriétaire dans leur tombe. En ce sens, il ne constitue pas un monument funéraire alors qu'il peut le compléter.

Également placés à proximité directe du corps, les textes placés dans les tombes ont la particularité d'avoir été produits à des fins mémorielles. Appelé endotaphe, ce type d'inscription peu être soit peint ou sculpté sur les parois de la tombe, soit ajouté sur un support indépendant dont les manuscrits nous apprennent qu'il était placé à côté de la tête⁸⁹. Les chroniques médiévales les mentionnent en effet à l'occasion pour en donner le contenu textuel ; le limousin Adémar de Chabannes copie avec soin l'endotaphe de l'évêque Géraud mort en 1022 à Charroux

⁸⁸ Sur 110 crosses limousines, 90 ont été retrouvées en France : DABROWSKA É., « Les crosses limousines dans l'archéologie funéraire, source de l'histoire ecclésiastique du Moyen Âge », *BSAHL*, CXXIII, 1995, p. 54-55.

⁸⁹ TREFFORT C., « Une écriture cachée... », *op. cit.*

ainsi que celle du comte d'Angoulême Guillaume II Taillefer inhumé à Saint-Cybard d'Angoulême en 1028⁹⁰.

La typologie des endotaphes reste encore méconnue⁹¹. Dans le diocèse de Limoges, les trois exemples attestés ont disparu, mais ils semblent correspondre à trois formes différentes.

I.3.1 Une tablette inscrite

L'endotaphe d'un abbé de Saint-Martial, Amblard († 1143), est connue par une brève mention de l'abbé Nadaud, qui affirme qu'elle fut trouvée dans la salle capitulaire lorsque l'on en retira le pavage en 1750⁹². L'érudit ne décrit pas la forme de l'objet, mais il précise qu'il était associé à une crosse et à des ossements. Il s'agissait vraisemblablement d'une petite pierre ou d'une tablette de plomb rectangulaire, conformément aux principaux usages attestés en France durant la première moitié du XII^e siècle. De fait, il devait ressembler aux deux endotaphes de saint Martial, ajoutées dans le sarcophage du fondateur de l'abbaye une à deux décennies plus tôt⁹³ (fig. 39-40).

I.3.2 Une croix de plomb

Une seule croix portant une endotaphe est connue dans le diocèse de Limoges [87085-11]. Examinée par Xavier Barbier de Montault en 1864, il déplore déjà sa disparition en 1888. L'érudit décrit l'objet en ces termes :

« La croix a la forme des croix latines, c'est-à-dire que sa hampe est plus longue que sa tête et ses bras. Des demi-cercles unissent les croisillons à la tige, de manière à lui donner plus de solidité. Les extrémités sont légèrement pattées. »⁹⁴

L'analyse précise en outre qu'il s'agit d'un objet en plomb et que la paléographie des lettres indique le XII^e siècle. D'après le schéma donné par l'auteur, l'inscription est disposée en fonction de la forme de son support : le nom du Christ est placé dans la traverse supérieure, l'alpha et l'oméga dans les traverses horizontales, tandis que la mention tumulaire et le nom du défunt sont rassemblés dans la hampe.

⁹⁰ CHABANNES A. DE, *Chronique*, *op. cit.*, p. 50, 66.

⁹¹ TREFFORT C., « Une écriture cachée... », *op. cit.*, p. 39.

⁹² AD Haute-Vienne : I SEM 5, t. II, p. 134.

⁹³ Conformément à la restriction justifiée dans l'introduction de la présente étude, les monuments funéraires de saints ne sont pas intégrés dans le corpus.

⁹⁴ BARBIER DE MONTAULT X., « Les croix de plomb placées dans les tombeaux en manière de *pitacium* », *BSAHL*, XXXVI, 1888, p. 41.

I.3.3 Un coffret-ossuaire

Il ne reste qu'un témoignage manuscrit de l'endotaphe de Guillaume de Treignac († 1188), 8^e prieur de Grandmont. L'objet a été découvert en 1639, lors de la fouille des sépultures du chœur de l'abbatiale ; l'analyste qui raconte l'évènement, quelques années plus tard, affirme que le corps se trouvait dans une sépulture, « *in arca plumbea* » et copie le texte de l'inscription funéraire⁹⁵ [87183-05]. L'expression latine peut désigner un cercueil de plomb mais il s'agit plus vraisemblablement d'un coffret. L'objet ne devait en effet contenir que les ossements décharnés du prieur car ce dernier est décédé lors d'un retour de Rome⁹⁶ : son corps n'a pu être transféré à Grandmont qu'après décomposition des chairs, si bien qu'un contenant de grande taille n'était plus nécessaire.

Le coffret mentionné devait ressembler aux châsses conservées de saint Léonard de Noblat. Toutes deux sont en plomb et portent une courte inscription. Le reliquaire le plus ancien, daté du XI^e siècle, est un petit coffret en bâtière (fig. 41)⁹⁷. Le second reliquaire est une boîte rectangulaire pourvue d'une charnière permettant une ouverture vers le haut (fig. 42) ; attribué la fin du XII^e siècle ou du début du XIII^e⁹⁸, il serait donc approximativement contemporain du coffret ossuaire de Guillaume de Treignac. L'analogie entre les deux objets est renforcée par la valorisation particulière du défunt dans les inscriptions : tandis que Léonard est qualifié de confesseur (*confessor*) puis de saint (*beatus*), Guillaume est valorisé par une comparaison directe au Christ : « Vois le sixième prieur Guillaume, devenu avec le Christ un exilé, pour le bien de son troupeau. Il repose en ce tombeau ».

⁹⁵ LEVESQUE J., *Annales ordinis grandimontis*, Trecis, Eustachium Regnault, 1662, p. 401.

⁹⁶ SOUCHAL G., « L'émail de Guillaume de Treignac, sixième prieur de Grandmont (1170-1188) », *Gazette des Beaux-Arts*, LXIII, Février 1964, p. 65-80.

⁹⁷ *CIFM* II, H.-V., n° 87, p. 192-194.

⁹⁸ *Ibid.*, H.-V., n° 88, p. 94.

II. LES ALÉAS DE CONSERVATION

Le contexte de conservation des sources anciennes est souvent résumé en quelques lignes dans les publications qui leur sont consacrées. Cependant, la compréhension du contexte archéologique des monuments funéraires médiévaux a été ici considérée comme un pré-requis à leur compréhension car elle permet non seulement de s'interroger sur leur environnement initial mais aussi de déterminer la représentativité des éléments conservés. Les enjeux d'un tel questionnement sont en effet considérables : à Paris et à Chartres, l'ensemble des monuments funéraires médiévaux au moins partiellement conservés aujourd'hui ne dépasse pas 14% du nombre connu par la documentation textuelle⁹⁹. Aussi commencera-t-on par suivre le conseil de Joseph Morsel en se demandant : « pourquoi ai-je des sources ? »¹⁰⁰. Le raisonnement s'appuie ici à la fois sur la documentation d'archives et sur des observations archéologiques valables tant sur les pierres tombales médiévales que modernes.

II.1 LES DESTRUCTIONS

Les facteurs de dégradation ou de disparition des monuments funéraires sont multiples. Les actes symboliques marquent indéniablement les esprits : les guerres de Religion et la Révolution française, toujours incriminées, méritent de ce fait une attention particulière. D'autres dangers menacent en outre les nombreux monuments funéraires conservés hors des églises : en l'absence d'une politique patrimoniale forte, ils sont détruits dès lors qu'ils deviennent gênants. Le manque de place dans les cimetières actuels est à cet égard déterminant pour la conservation de ces pierres¹⁰¹. De plus, lorsqu'elles restent à l'extérieur, elles sont à la merci des intempéries.

II.2.1 Les causes involontaires

Les frottements liés aux allées et venues humaines constituent un facteur d'usure bien connu. Leur impact est différencié en fonction des types de pierres et des catégories de

⁹⁹ BERNARD R.-P., *La sculpture funéraire médiévale à Paris (1140-1540)... op. cit.*, p. 11 ; NÉGRI N., *La sépulture monumentale à Chartres du XIII^e au XVI^e siècle... op. cit.*, p. 13, 17.

¹⁰⁰ MORSEL J., « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge. Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », dans *Écrire, compter, mesurer /2*, COQUERY N., MENANT F., WEBER F. (dir.), Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2006, p. 5.

¹⁰¹ Ainsi, alors qu'elles sont nombreuses dans le grand cimetière du hameau de Lageyrat (c. de Châlus, 87), elles sont explicitement menacées dans celui de Saint-Paul (87) avec des pancartes sommant les ayants-droits de la tombe de se manifester auprès de l'administration.

monuments funéraires. Il reste en effet plus rapidement destructeur pour les roches tendres que pour roches dures, mais il ne concerne que les dalles funéraires : les éléments verticaux ainsi que les pierres en relief ne sont pas concernés car ils ne font pas partie des pavages. Cette cause d'altération spécifique peut donc expliquer partiellement la quasi absence des plates-tombes en calcaire ou en grès dans le territoire inventorié. Elle permet également de s'interroger sur la représentativité du corpus épigraphique car les dalles funéraires inscrites sont potentiellement sous-représentées par rapport aux inscriptions murales. Un tel questionnement est d'autant plus ardu dans le diocèse de Limoges que le type de support de près de la moitié des épitaphes des XI^e-XIII^e siècle n'y est pas connu¹⁰².

Les altérations d'origine naturelle sont également susceptibles de faire disparaître le décor des sculptures à faible relief. Frédéric Thebault a déjà analysé ces facteurs pour des monuments funéraires en granit : il serait donc inutile de revenir ici sur l'érosion éolienne, les ravinements, les dilations et les attaques chimiques¹⁰³. Dans le diocèse de Limoges, ce sont les proliférations organiques qui sont les plus visibles. Des traces de salpêtre et de moisissures vertes altèrent partiellement la dalle en grès des Lastours conservée au Chalard [87031-01]¹⁰⁴. Le granit est parfois recouvert par un champignon blanc et compact qui détruit la surface de la pierre (fig. 43). Quant aux mousses vertes, elles sont très fréquentes. Elles s'implantent préférentiellement dans les interstices, ce qui favorise la détérioration des contours sculptés : les lettres et les motifs gravés sont les éléments les plus vulnérables à ce type d'érosion (fig. 44). De fait, les phénomènes naturels ont rendu peu lisibles ou illisibles une proportion importante des pierres tombales en bâtière, même modernes, ce qui limite leur compréhension. Là encore, on peut se demander dans quelle mesure la disparition potentielle d'épitaphes biaise la typologie du corpus réuni. Il paraît, en tout état de cause, que les pierres tombales situées dans les cimetières sont moins bien conservées que celles conservées dans des églises.

II.2.2 Les guerres de Religion

- **Les enjeux politiques de l'iconoclasme protestant**

Parmi les épisodes de troubles, les guerres de Religion semblent avoir été les premiers affrontements durant lesquels le paysage funéraire a été volontairement endommagé. Une

¹⁰² Les mentions indiquant ces monuments funéraires, disparus, n'indiquent en effet en général que le texte, éventuellement accompagné d'une description très succincte. D'après les éléments connus, la proportion des plaques murales (33/115) est légèrement plus importante que celle des dalles funéraires épigraphiques (31/115).

¹⁰³ THEBAULT F., *Le patrimoine funéraire en Alsace (1804-1939). Du culte des morts à l'oubli*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004, p. 32-35.

¹⁰⁴ Une concertation est actuellement en cours entre les propriétaires, le CRMH et le SRA Limousin pour enrayer le processus.

historiographie ancienne, volontiers partisane, a longtemps tenté de minimiser ou de dénoncer les destructions sans comprendre les fondements théoriques et politiques qui animaient les briseurs d'images. Il revient à Olivier Christin d'avoir réussi ce tournant analytique et d'avoir dressé le cadre général de l'iconoclasme protestant en montrant notamment pourquoi ce dernier doit être interprété comme un acte pieux utilisé pour convaincre les catholiques de leurs erreurs¹⁰⁵. Dans une perspective sensiblement différente, Denis Crouzet a quant à lui mis en exergue un « iconoclasme de guerre » faisant passer les enjeux politiques au premier plan¹⁰⁶. Les monuments funéraires ne sont cependant pas des icônes et il semble qu'une analyse spécifique du sujet reste à mener. Louis Réau mentionne pourtant dans son *Histoire du vandalisme* de nombreuses destructions de tombeaux au cours des guerres de Religion à Saint-Denis, Jumièges, Caen, Bayeux, Coutances, Le Mans, Cluny, Strasbourg, Orléans, Cléry, Bourges, Ferrières-en-Gâtinais, Tours, Angers, Poitiers, la Chaise-Dieu, Uzeste, Ortez, Lyon, Vienne, Avignon et Villeneuve-lès-Avignon¹⁰⁷. La liste qu'il dresse n'est pas exhaustive mais il faut reconnaître que si la mutilation de tombeau a peu attiré l'attention des historiens, elle n'a pas non plus toujours marqué l'esprit des contemporains de ces actes. Ainsi à Angoulême, sur les douze témoins attestant les destructions commises dans la cathédrale, seulement trois personnes mentionnent la destruction du tombeau de Jean d'Orléans (1404-1467) : un habitant affirme que les devises et armoiries furent brisées et le tombeau ouvert tandis qu'un père et son fils relatent que le tombeau situé devant le grand-autel fut brisé et le corps de l'aïeul de François I^{er} exhumé de son cercueil de plomb¹⁰⁸. Seul le seigneur mandaté par le chapitre pour faire l'état des lieux des destructions après le départ des troupes complète ces récits en ajoutant :

« En plusieurs endroitz les pierres arrachées, les monumentz et seplucres rompus mesmes celui de feus Messire Jean et Charles en leur vivant, comtes d'Angoulesme, ayeulz et bizayeulz du Roy, leurs corps mis à l'air et descouverts et celui dudict Jean trouvé entier, luy avoyent coupé la teste et massacré son corps en plusieurs entroitz à coupz de dagues et le plomb emporté. »¹⁰⁹

La bibliographie a longtemps fait croire que la destruction du gisant du pape Clément VI dans l'abbatiale de la Chaise-Dieu avait fait l'objet d'une scène similaire, racontant que les

¹⁰⁵ CHRISTIN O., *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.

¹⁰⁶ CROUZET D., *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525 – vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. I, p. 525-553.

¹⁰⁷ RÉAU L., *Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Hachette, 1959, t. I, p. 70.

¹⁰⁸ CHAUMET A., « Les protestants et la cathédrale d'Angoulême en 1562 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, VI, 1869, p. 505-513.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 503-504.

protestants avaient été jusqu'à boire dans le crâne du pontife¹¹⁰. Maurice Faucon a néanmoins révélé, à la suite du Père Desmolets, que si le visage et les mains de marbre avaient bien été brisés, un procès-verbal de l'exhumation du corps par un chirurgien en 1709 démontrait que la sépulture n'avait jusqu'alors jamais été endommagée¹¹¹. En Suisse, dans le prieuré clunisien de Romainmôtier, des recherches récentes prouvent que tous les monuments funéraires n'ont pas fait l'objet du même acharnement : ainsi, alors que le gisant d'un prieur du XIV^e siècle a été faiblement endommagé et enfoui dans un caveau avec d'autres vestiges, l'enfeu de l'un de ses successeurs, également évêque de Rodez, a été brisé en plus de mille fragments tandis que l'effigie a été exposée devant la maison de son destinataire puis transformée en chèvre de fontaine après percement de deux trous pour y faire jaillir l'eau au niveau de son bassin¹¹²...

Ces trois exemples sont représentatifs de l'état des lieux dressé dans la bibliographie et suggèrent deux types de conclusion : d'une part les monuments funéraires des représentants de la famille royale et de la papauté semblent avoir été les plus touchés par l'iconoclasme protestant, d'autre part la compréhension des dégradations de ces sculptures nécessiterait un réexamen attentif de la documentation lapidaire et textuelle. Violence, peur et dérision se mêlent en effet dans ce dossier complexe, si bien que l'on retrouve pour ces types d'objet les hypothèses générales d'Olivier Christin et de Denis Crouzet sur l'importance accordée à la dramatisation des destructions : faire violence à l'effigie, c'est atteindre la personne¹¹³. Il faudrait en outre, pour affiner la compréhension des destructions des monuments funéraires durant les guerres de Religion, en distinguer les différents acteurs. On ne saurait en effet confondre l'impact d'actes isolés menés dans leur propre ville par des partisans de la religion réformée et les destructions de guerre menées sur leur passage par les armées protestantes : les dynamiques et les buts sont différents.

- **Les répercussions du conflit dans le diocèse de Limoges**

Ce dernier axe d'analyse est particulièrement utile dans le cas du Limousin. La documentation régionale ne semble pas conserver de mention directe de destruction de tombeaux durant les guerres de Religion. Aucun texte n'évoque, à notre connaissance, la destruction des gisants d'évêque dans la région. Au contraire, les monuments funéraires situés dans la nécropole épiscopale ne semblent pas avoir été détruits, puisqu'une chronique du XVII^e siècle affirme que

¹¹⁰ FAUCON M., *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire. Son fondateur, son architecte, ses décorateurs (1344-1352)*, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1904, p. 54.

¹¹¹ Maurice Faucon joint à son analyse l'édition du procès-verbal de 1709 détaillant la construction du tombeau et l'état des ossements : *Ibid.*, p. 54, 67.

¹¹² DUPEUX C., JEZLER P., WIRTH J. (dirs.), *Iconoclasme. Vie et mort de l'image médiévale*, Strasbourg, Éditions d'art Somogy, 2001, p. 331-335.

¹¹³ KANTOROWICZ E. H., *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [traduction de l'ouvrage paru en anglais en 1957 avec le titre *The King's Two Bodies. A Study on Medieval Political Theology*].

l'on voyait encore dans le monastère Saint-Augustin de Limoges « *du costé du cloistre, plusieurs tombeaux d'évesques, d'abbés, de doyens de la cathédrale* »¹¹⁴. Plus généralement, les cas d'iconoclasme eux-mêmes sont peu documentés dans la région : dans sa thèse sur les guerres de Religion en Limousin, Michel Cassan recense seulement quelques actes isolés à Limoges en 1560¹¹⁵.

Plusieurs sources contemporaines attestent cependant d'importantes dégradations provoquées par les troupes protestantes dans les églises limousines. Il s'agit essentiellement de notes prises par des contemporains pour témoigner des événements de leur temps, ou de procès-verbaux destinés à certifier l'ampleur des dégradations subies, parfois plusieurs décennies après les faits. Ainsi Pierre Jarrige (1529-1574), juge viguier du commun paréage de la cour royale de Saint-Yriex-la-Perche (87), raconte-il dans son journal le passage des troupes protestantes dans sa ville en 1569 :

« [Elles] saccagèrent et pillèrent toutes les églises et ycelles mirent par terre, et mesme les églises Saint-Pierre, Sainte-Catherine, La Noualhe et La Chapelle ; ensemble, pillèrent et saccagèrent les maisons des gens d'église, et ceulx qu'ils trouvaient, ils meurtrissoient des morts les plus estranges que oncques on ouit parler »¹¹⁶.

On ne saurait préciser d'après cette déclaration si les défunts furent tourmentés jusque dans leur tombe, mais les destructions perpétrées dans les églises de la ville semblent avoir été importantes. Le chroniqueur précise en outre que la même armée avait pillé Le Dorat, Bellac, La Souterraine en 1567, avant d'attaquer Limoges. Pierre Robert (1589-1658), magistrat au Dorat, n'est guère plus précis sur ces faits qu'il mentionne également au Dorat, mais aussi à Lesterps (16) et Peyrat-de-Bellac (87)¹¹⁷. L'auteur de la courte chronique d'Ayen (19) ne s'embarrasse pas des détails et affirme qu'en 1569 « *le dict camps des huguenaulx s'en vint en bruslant, pilhant toutes les églizes, maisons, granges, et tuant les prebstres et autres riches, comme not[ables] et gens d'estat, là où ilz passarent en Lymosin, et aussy le camp du roy venoit après et le suyvoit* ». Il précise pour les localités dont il avait pu avoir un écho direct que les huguenots :

¹¹⁴ TOULET M., « Le monastère des Bénédictins de Limoges au XVII^e siècle », *BSAHL*, CXXXV, 2007, p. 172.

¹¹⁵ CASSAN M., *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530 – vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996, p. 143-148.

¹¹⁶ JARRIGE P. de, *Journal historique (1560-1591)*, MONTÉGUT (éd.), Angoulême, F. Goumard, 1868, p. 54-55.

¹¹⁷ PÉROUAS L., *Pierre Robert (1589-1658). Un magistrat du Dorat entre érudition et observation*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001, p. 20-21. Les notes de cet érudit sont connues par la copie partielle que Dom Fonteneau en a faite mais les trois milles feuillets ainsi conservés n'ont jamais été édités : leur lecture apporterait sans doutes de nouvelles informations.

« [ils] bruslarent le bourg de Lubersac ; et alieurs là autour là où ilz furent lougiés, les restres bruslarent les esglizes, maisons, granges de sorte que 5 ou 6 jours devant la feste de la Saint-Jehan-Baptiste, moy estant à la commandarye du Temple demouré, l'on voyoit le feu tout partout aux envyrons de Julhac, et misrent le feu au chasteau de J[ulhac], et à pluysieurs maisons et granges et dest[ruysirent] les cloches de l'esglize de Julhac et la ruynarent fort »¹¹⁸.

L'étude remarquable de Franck Delage permet de mieux évaluer le nombre de sites réellement touchés en Haute-Vienne : Le Dorat, Saint-Junien, Chaillac, Solignac, L'Artige, Aureil, Châtenet-en-Dognon, Les Allois, Javerhac, Malval, Altavaux, Saint-Yrieix, Chabannais, Nouic, Messière-sur-Issoire¹¹⁹.

Le cas de Blond (87) rappelle en outre à quel point la connaissance de ces événements est tributaire de hasards de la documentation : un curé de la paroisse, Martial Michau, a en effet pris l'initiative de noter en marge du registre paroissial quelques avanies de son temps. Il inscrit ainsi à côté d'un baptême célébré le 29 octobre 1567 :

« [...] l'église de Blom fust ruinée et du tout destruite par les heuguenaulx jusques aux grillhes des fenestres et veries [...] » et précise ensuite que « le 1^{er} jour de juing 1569, l'église de Blom fut parachevée de ruiner et le clouchier bruslé par ung (parti de) quatre cent chevaulx qui vindrent de Confolant conduits par le page de Vosniat et le capitaine nommé Monsieur de Montbrun qui fut tué trois ou quatre jours emprès devant Chambenois. »¹²⁰

À Lesterps (16), alors que les textes attestent des dégradations similaires – les instruments du culte, les portes, les verrières et les barres de fer ont été détruits – Claude Andrault-Schmitt estime que l'architecture de l'église n'a pas été endommagée¹²¹. Robert Chanaud ouvre pourtant une piste d'interprétation intéressante en rappelant que les toitures de plusieurs églises appartenant à l'ordre de Grandmont ont été abattues pour voler le plomb qui les constituait¹²². Or l'effondrement des charpentes et des clochers a nécessairement eu pour corollaire la destruction

¹¹⁸ MATHIEU G. (éd.), « Courte chronique d'Ayen (1560-1585) », *BSLSAC*, XXI, 1909, p. 145-147.

¹¹⁹ DELAGE F., *La troisième guerre de religion. Combat de La Roche-l'Abeille. 1569*, Limoges, Librairie Desvilles, 1951, p. 5-114.

¹²⁰ AD Haute-Vienne : E sup 25/E3. Le manuscrit a malheureusement été mutilé et ne contient plus les folios correspondants. Le texte est connu par une édition ancienne : BEAUCHESNE C. de, « L'église de Blond », *BSAHL*, XL, 1893, p. 673-675.

¹²¹ ANDRAULT-SCHMITT C., « Lesterps, église Saint-Pierre », *Congrès archéologique de France [153^e session, 1995, Charente]*, Société française d'archéologie (éd.), Paris, Picard, 2000, p. 256.

¹²² CHANAUD R., *L'abbaye et l'ordre de Grandmont...*, *op. cit.*, p. 77.

des monuments funéraires qui pouvaient se situer en dessous. En outre, nombre d'édifices – comme l'église paroissiale de Blond – ont été ravagés plusieurs fois : la mise à sac s'est installée dans le temps, au point que les derniers pillards installés dans l'abbaye de Grandmont n'en ont été chassés que six ans après la fin officielle du conflit¹²³. Plusieurs communautés ecclésiastiques, déjà fragiles, ne sont pas parvenues à surmonter ces saccages. À l'Artige, alors qu'en 1569 les troupes du Duc des Deux-Ponts avaient détruit bon nombre des titres du prieuré, en 1587 celles de Monsieur de Beaupré revinrent faire « jouer le pétard » et piller l'église¹²⁴ : l'ordre érémitique ne pouvant plus faire valoir ses titres et revenus, l'établissement aurait été laissé à l'abandon. De même, après que l'armée du duc des Deux-Ponts eut brûlé les manuscrits de l'abbaye d'Aubepierre (23) et fait effondrer la voûte, les pierres issues des ruines furent réemployées pour construire un château voisin, si bien que dès 1582 le cloître et certains bâtiments étaient entièrement détruits, tandis qu'il ne restait de l'église que quelques vestiges de murs¹²⁵. Ce type de constat ne s'applique pas uniquement aux établissements conventuels : la visite épiscopale faite en 1630 à Nontron révèle que l'église Saint-Etienne a été « ruinée durant les troubles les guerres dernières et pour raison de ce déserte et isolée »¹²⁶.

Ces constats et quelques anecdotes glanées dans les textes, racontant par exemple la fuite d'un notable en chemise de nuit dans les rues de Saint-Yrieix (87)¹²⁷ ou celle d'un prêtre du Châtenet-en-Dognon (87) se réfugiant dans une taverne alors que son presbytère était incendié¹²⁸, prouvent que les troupes protestantes ont réussi à semer la terreur. Les pillages et les destructions d'églises constituent donc plus des actes de guerre que des manifestations d'un iconoclasme pieux. Les répercussions sur les monuments funéraires existants restent difficiles à évaluer. À Lesterps, la belle épitaphe de l'abbé Ramnulphe [16182-01] située dans un mur gouttereau de l'église n'a pas été endommagée. De même, malgré le pillage et la désaffectation du prieuré de l'Artige, une vingtaine d'inscriptions funéraires est attestée [87161-18 à 37]. On peut supposer que les cimetières ont davantage été épargnés que les édifices catholiques, et ce d'autant que les Limousins convertis au protestantisme pouvaient y être inhumés, voire y posséder une pierre

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ LEROUX A., BOSVIEUX A., « Chronique de ce qui s'est passé en Limousin, Marche, et pays circonvoisins par un homme curieux [dit l'Anonyme de Saint-Léonard] », dans *Chartes, chroniques et mémoires de la Marche et du Limousin*, Tulle, 1886, p. 262-271. Julien Denis, dans son étude de 2003, ajoute que la consultation d'un manuscrit de Léonard Bandel permettrait sans doute de connaître d'autres détails : BNF, ms. lat. 17 118, f. 463-464.

¹²⁵ DUVAL L., « Le passage de l'armée allemande du duc de Deux-Ponts dans la marche et le limousin », *MSSNAC*, IV, 1862, p. 291-292.

¹²⁶ BOULANGER P., « Note sur les édifices du culte dans le diocèse de Limoges en 1630 », *BSAHL*, CXXXVIII, 2010, p. 159.

¹²⁷ JARRIGE P. de, *Journal historique (1560-1591)*, op. cit., p. 55.

¹²⁸ Document en cours de reclassement. AD Haute-Vienne, fonds des Cars, cote provisoire : 1 EE 623-1.

tombale¹²⁹. Les destructions potentielles de monuments funéraires seraient donc essentiellement une conséquence de l'effondrement de murs et de toitures : les tombes situées dans les bâtiments cultuels et conventuels auraient par conséquent été plus touchées que celles situées dans les cimetières.

On ne saurait cependant mettre en cause uniquement l'armée protestante sans quelque injustice. Les travaux de Michel Cassan ont en effet montré que si les troupes royales et allemandes sont restées peu de temps dans la région car celle-ci était trop pauvre pour alimenter durablement près de 45 000 d'hommes de guerre et leurs chevaux, le Limousin s'est fortement militarisé à cette époque du fait de la seigneurie locale. Dans les campagnes, la fortification des églises par les paysans répond au recrutement de capitaines et de soldats par les grandes familles seigneuriales car le conflit confessionnel et politique du pays a exacerbé les tensions existant entre lignages rivaux. Les garnisons ne sont pas restées enfermées dans les châteaux : les édifices cultuels ont servi également de repères à partir desquels attaques et ripostes se sont enchaînées¹³⁰. Le curé d'Ayen en témoigne :

« Au 27^e dud. Moys de septembre, aud. An 1575, plusieurs compaignies de M. le Vicomte de Turenne sont venues [à] Ayen, tant au hault bourg d'Ayen que au bas ; mais la plus part au bas et y ont demouré ung jour, lesquelz se sont mys dans l'église dud. Ayen et y ont mys les chevaulx et rompu et bruslé la plus part de ce qu'ils ont trouvé dedans et ont prins et emporté les fonts baptismales de lad. Esglise ; et envyron 3 septmènes après, lad. Compainnie [s'en fust] lougier [à] Ayen, au bas et hault et [à l'intérieur] de lad. Église dans laquelle ont encore bruslé beaucoup [d'objets] d'arctz et autres choses de lad. Esglise »¹³¹.

Les hommes du Vicomte de Turenne ont-ils symboliquement atteint leurs ennemis en brisant les tombeaux de leurs ancêtres ? L'hypothèse est d'autant plus séduisante que l'église du Bas-Ayen était ornée de superbes enfeus polychromes qui ont aujourd'hui perdu l'essentiel de leur décor : aucune effigie, aucune inscription ou blason n'ont subsisté. Ces dégradations pourraient cependant également être une des conséquences de la Révolution française.

¹²⁹ Dans son testament établi en 1608, Anne de Pons, habitante de Treignac (19) affirme : « J'ordonne que mon corps soit inhumé dans le tombeau que j'ai fait baillé à prix fait à maître Jean Ramboul maître maçon et sculpture, comme est porté par contrat sur ce fait, en déduction duquel ledit Ramboul a reçu de moi 240 livres, lequel tombeau je veux être parachevé et qu'il soit payé le restant du prix ». BRUNERYE M., « Documents inédits sur l'histoire du protestantisme trouvé dans les minutes de notaires de Treignac (1592-1714) », *Bulletin de la Société du protestantisme français*, 1979, p. 620.

¹³⁰ CASSAN M., « Seigneurs et communautés villageoises au temps des guerres de Religion », *Revue historique*, 2001/2, n° 618, p. 433-450.

¹³¹ MATHIEU G. (éd.), « Courte chronique d'Ayen (1560-1585) », *op. cit.*, 159-160.

II.2.3 La Révolution française

- **L'orchestration des destructions de tombeaux en France**

Dans l'imaginaire collectif, la Révolution française est considérée comme l'événement historique ayant engendré le plus grand nombre de destructions de monuments funéraires. Le « vandalisme révolutionnaire » serait en effet à l'origine de multiples violations de sépultures. Or cette expression, forgée par l'abbé Grégoire († 1831)¹³² et souvent reprise à bon compte, manifeste bien l'économie de réflexion qui la sous-tend : les destructions perpétrées durant la Révolution ne seraient que des actes pulsionnels, dont il s'agirait en premier lieu de déplorer les conséquences. Une analyse du contexte historique de ces destructions permet néanmoins de dépasser ce jugement de valeur. L'usage récurrent, dans les textes de l'époque, des termes « signes de féodalité » ne laisse que peu de doutes quant aux raisons de ces destructions : fonder une société nouvelle nécessitait la disparition des représentations incarnant l'ordre ancien. Les monuments funéraires fastueux, souvent porteurs d'armoiries et d'inscriptions à la gloire de la noblesse et du clergé, étaient par conséquent des cibles privilégiées pour le tiers-état. L'importance politique des destructions a justifié leur réglementation par le nouveau pouvoir en place. Textes de lois, décrets, rapports, création de commissions ainsi que de musées se succèdent et se contredisent ainsi entre 1789 et 1794¹³³. En effet, le contexte politique se trouve modifié par l'émergence des notions de patrimoine et d'œuvre d'art : des mesures de protection sont prises pour que tous les monuments et objets significatifs de l'Histoire de la Nation ne soit pas réduits à néant.

Toute la difficulté de l'analyse réside dans l'évaluation des degrés d'application des directives, car les textes sont rarement explicites sur ce point. Or constater visuellement la dégradation volontaire de telle ou telle sculpture ne permet de déterminer ni le moment, ni les raisons de sa détérioration. De fait, à cause de l'ampleur et de la difficulté des recherches nécessaires, aucune synthèse n'a encore pu aboutir à propos de l'impact de la Révolution française sur les biens culturels¹³⁴. Le cas particulier de la destruction des monuments funéraires est, hormis celui des gisants royaux de Saint-Denis¹³⁵, très mal connu. Seul Régis Bertrand semble avoir mené une réflexion approfondie sur le sujet en étudiant la région Provence-Alpes-Côte-

¹³² Figure majeure de la Révolution française, l'abbé Grégoire fut l'un des clercs à rejoindre le tiers état. Une fois député de l'Assemblée constituante, il contribua notamment à l'abolition totale des privilèges, à l'instauration du suffrage universel, à l'abolition de l'esclavage et à la constitution civile du clergé.

¹³³ Sur la législation voir : REGOND A., « Vandalisme révolutionnaire » et protection du patrimoine pendant la Révolution française : une enquête nationale », dans *Révolution française et « vandalisme » révolutionnaire [Actes du colloque international, Clermont-Ferrand, 1988]*, BERNARD-GRIFFINS S., CHEMIN M.-C., EHRAD J. (éds.), Paris, Universitas, 1992, p. 131-132.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 131-141.

¹³⁵ BOUREAU A., *Le simple corps du roi : l'impossible sacralité des souverains français : xv^e-xviii^e siècle*, Paris, Éditions de Paris, 2000.

D'azur¹³⁶. Celle-ci lui permet de mettre en évidence le paiement de maçons et d'un sculpteur pour détruire les tombeaux et les marques de l'Ancien Régime. Il souligne également que les martellements constatés sur les monuments funéraires ne traduisent pas tous la même intensité : certains tombeaux sont entièrement détruits alors que d'autres gisants ne sont que légèrement défigurés et que sur une épitaphe seule le mot « *nobilitas* » est bûché. L'auteur constate en outre que certains actes procèdent d'une volonté de récupération des matériaux (plomb des sarcophages ou salpêtre formé sur les parois des caveaux). Il conclut enfin que les dégradations semblent essentiellement limitées au contexte urbain, mais son étude se fonde uniquement sur le cas des « grands tombeaux » dont on sait qu'ils sont plus rares en contexte rural. Par ailleurs, il faut rappeler que les ventes des monuments nationaux ont également provoqué le remploi et la disparition discrète de nombreux éléments lapidaires. Ainsi les bâtiments et pierres tombales de l'abbaye de Cîteaux ont-ils été vendus en 1792 après décision de la Constituante : ils ont par la suite été partiellement démolis¹³⁷.

- **Le cas particulier du Limousin**

Les travaux de Paul d'Hollander et de Jean Boutier, respectivement sur la Haute-Vienne et la Corrèze, permettent de comprendre le climat présent dans la région limousine durant la Révolution française. Ces solides études ont montré que les tensions sociales et économiques de l'époque se sont moins traduites par des violences infligées aux personnes que par des destructions matérielles. Pour prévenir ces affronts, certains seigneurs seraient allés jusqu'à déposer eux-mêmes leurs armoiries et les symboles de féodalité¹³⁸. Toutes les villes et villages n'ont pourtant pas été pareillement touchés par des saccages : seulement un tiers des communes corréziennes auraient été concernées¹³⁹. Les bancs d'églises et les étangs sont alors les biens les plus fréquemment ciblés du fait des privilèges qu'ils matérialisent¹⁴⁰. Paradoxalement, presque aucune atteinte à des monuments funéraires n'est mentionnée dans les textes. Seul un tombeau de pierre semble faire exception¹⁴¹ : une lettre du comte d'Aurillac datée du 16 janvier 1790, résumée à l'Assemblée nationale, affirme que des habitants de Saint-Chamant (19) ont détruit « le

¹³⁶ BERTRAND R., « Tombeaux, sépultures et « vandalisme révolutionnaire » : l'exemple du Sud-Est français », dans *Révolution française et « vandalisme » révolutionnaire [Actes du colloque international, Clermont-Ferrand, 1988]*, BERNARD-GRIFFINS S., CHEMIN M.-C., EHRAD J. (éds.), Paris, Universitas, 1992, p. 243-250.

¹³⁷ DELPAL B., « Cîteaux avant Cîteaux. De la Révolution à 1898 », dans *Unanimité et diversité cistercienne*, Saint-Étienne, Publication des l'Université de Saint-Étienne, 2000, p. 674.

¹³⁸ BOUTIER J., *Campagnes en émoi. Révoltes et Révolution en Bas-Limousin (1789-1800)*, Treignac, Édition des Monédières, 1987, p. 132.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 230.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 46-57.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 39.

mausolée de marbre, sauf les pleureuses »¹⁴². Le type de matériau et d'iconographie, absent de la documentation limousine connue pour Moyen Âge, laisse imaginer un monument datant de l'époque moderne.

La spécificité du diocèse de Limoges réside peut-être dans la récupération organisée des objets émaillés, qu'il s'agisse de tombeaux en cuivre ou de reliquaires. La destinée de ces objets – depuis leur lieu d'origine jusqu'au creuset républicain – reste néanmoins le plus souvent difficile à déterminer avec certitude. Ainsi lorsqu'en 1795 une nouvelle circulaire demande que soit signalé tout objet en cuivre pouvant être fondu à des fins militaires, une réponse précise que le tombeau émaillé du cardinal Hugues Roger († 1363), dont le poids est estimé entre cinq et six quintaux, a été autrefois transporté par le département de Saint-Germain-les-Belles à Limoges et qu'il y était encore conservé¹⁴³. Le célèbre gisant émaillé du cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer († 1312), d'abord situé dans la collégiale funéraire fondée par le prélat puis entreposé en 1763 à Guéret dans le grenier du doyen de la communauté, semble avoir connu une destinée similaire à la Révolution¹⁴⁴.

D'après Robert Chanaud, le prieuré de Grandmont est l'objet d'une vaste entreprise de récupération : « les retables, les autels, châsses sans reliques, les revêtements de tombeaux furent livrés à un fondeur qui en tira deux tonnes de cuivre »¹⁴⁵ : le gisant émaillé de l'archevêque Aimeric Guerry [87183-12], la petite épitaphe en cuivre de Robert de Serran [87183-11], la riche inscription d'Hugues IX le Brun, Seigneur de Lusignan et comte de la Marche [87183-12] et celle de l'évêque Gérard de Cahors [87183-09] auraient donc disparu à cette occasion. Il faut ajouter à cette liste les tombeaux du cimetière de « la petite Angleterre », dont on ne sait presque rien mais dont certains étaient vraisemblablement émaillés. La destruction des archives de l'ordre et la vente des bâtiments, puis leur destruction durant la Restauration, ont achevé d'effacer les traces de la nécropole grandmontaine¹⁴⁶.

Avec la nationalisation des biens du clergé, Grandmont ne fut pas le seul établissement ecclésiastique à disparaître. Les prieurés de chanoines réguliers, qui n'assuraient aucune fonction paroissiale et qui furent par conséquent jugés inutiles par le nouveau pouvoir politique, ont été particulièrement concernés par ces mises à prix. La célèbre abbaye de Saint-Martial, devenue

¹⁴² MADIVAL J., LAURENT E. (dirs.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises. Première série (1789-1799), tome XI (du 24 décembre 1789 au 1^{er} mars 1790)*, Paris, Société anonyme d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer, 1880, p. 371. Une lettre de Monteil, juge Seigneurial de Saint-Chamant, sur le même sujet, contient peut-être quelques informations supplémentaires. Archives nationales : D XXIX 17 (Argentat).

¹⁴³ AD Haute-Vienne : Q 653. Cité par HUGON H., « Tombeau du cardinal Roger de Tulle dans l'église de Saint-Germain-les-Belles », *BSAHL*, LXXVII, 1937, p. CXII.

¹⁴⁴ DURANT V., « Le tombeau en œuvre de limoges du cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer : des questions autour d'une œuvre unique », *MSSNAHC*, LII, 2006, p. 267-268.

¹⁴⁵ CHANAUD R., *L'abbaye et l'ordre de Grandmont... op. cit.*, p. 94.

¹⁴⁶ *Ibid.*

dépendance clunisienne au XI^e siècle puis sécularisée au XVI^e siècle, n'a pas échappé à la fermeture. Une fois les reliques de celui qui était devenu patron de Limoges transférées à l'église Saint-Michel-des-Lions, les inscriptions liées à son tombeau ont été dispersées. L'abbé Texier, acteur majeur de cette époque¹⁴⁷, a prélevé l'inscription la plus prestigieuse : elle est maintenant conservée au musée des beaux-arts de la ville tandis que la supplique d'Adémar, qui se trouvait également dans le sarcophage, a disparu. On ne peut se douter que les éventuels tombeaux émaillés ont été fondus au moment de la fermeture de l'établissement, mais la quantification de ces objets reste impossible.

Faut-il attribuer aux destructions révolutionnaires le très faible nombre de monuments funéraires connus dans ce prestigieux établissement ? L'argumentaire écrit d'un conflit entre un l'abbé du lieu et l'évêque du temps dans les dernières décennies du XVII^e siècle prouve, *a minima*, l'existence d'effigies funéraires de prélats arborant leur crosse et dont on a ensuite perdu la trace¹⁴⁸. Quoiqu'il en soit, il faut analyser avec prudence les possibles amalgames anciens. Ainsi, encore en 1819, le chevalier Barny de Romanet s'insurgeait-il contre « le vandalisme révolutionnaire [qui] a étendu ses ravages jusque sur ce champ de mort » et affirme que « les pierres tumulaires ont disparu » pour lancer dans *Les Annales de la Haute-Vienne* une souscription afin de faire construire un ossuaire rassemblant les ossements provenant de l'ancien cimetière des Pénitents gris de Limoges¹⁴⁹. Or le contexte n'est en réalité plus celui de la guerre civile mais celui de la translation municipale, conformément à la législation en vigueur, de plusieurs cimetières de capitale limousine dans une zone d'inhumation située à la périphérie des habitations.

L'observation des monuments funéraires médiévaux conservés apporte peu de preuve de dégradations liées au contexte de la Révolution française. Certes, les insignes héraldiques de certaines pierres tombales ont été bûchés, mais les intentions de ces actes peuvent avoir été moins politiques qu'esthétiques ou pratiques : rendre lisse une dalle funéraire pour qu'elle ne gêne pas l'exercice du culte. Interpréter l'intention d'une dégradation ne suffit cependant pas pour dater, car on ne peut affirmer que cette dernière doive être associée à la période révolutionnaire. Le cas de la pierre tombale de Glénic (23) [23092-03] est sans doute plus probant car l'épée et le blason dont elle était décorée ont été volontairement burinés, alors que la pierre se trouvait à l'intérieur d'un caveau. Un gisant sous enfeu à Magnac-Bourg (23) semble plus convaincant encore : il ne

¹⁴⁷ HOLLANDER P. D', « Le chapitre de Saint-Martial et la Révolution française », dans *Collégiales et chanoines dans le Centre de la France du Moyen Âge à la Révolution (ancienne province ecclésiastique de Bourges)*, MASSONI A. (dir.), Limoges, PULIM, 2010, p. 145-159.

¹⁴⁸ BRISSAUD A., « Les effigies connues des abbés réguliers de Saint-Martial », *BSAHL*, CXXXVIII, 2010, p. 72-73, 81-84.

¹⁴⁹ BARNY DE ROMANET, « À Monsieur le rédacteur du Journal de la Haute-Vienne », *Les Annales de la Haute-Vienne*, 11 juin 1819, p. 95-96.

reste plus de l'effigie que l'empreinte de la tête, soigneusement évidée, dans le coussin de pierre (fig. 45).

Interpréter la rareté des emblèmes héraldiques, conservés en contexte funéraire, en fonction du contexte révolutionnaire reste également délicat. Dans le cas des inscriptions, les travaux des abbés Nadaud et Legros avant la Révolution puis ceux de l'abbé Texier publiés en 1851 permettent une étude un peu plus poussée. Sur l'ensemble des 67 épitaphes publiées par l'abbé Texier et intégrées au corpus de cette étude, il indique le texte de 17 d'entre elles d'après les lectures de ses deux prédécesseurs. Seulement trois étaient en cuivre et ont pu être fondues pour employer le métal. Les statuts des bénéficiaires de ces inscriptions ne les désignaient non plus pas tous à la vindicte populaire : on compte un saint, un fondateur, une lignée de vicomtes, deux prieurs, un préchantre, un bibliothécaire, un moine, cinq frères prêcheurs, deux chanoines et trois laïcs¹⁵⁰. Tous ces monuments funéraires sont répartis en trois sites détruits après leur mise en vente durant la Révolution : l'abbaye Saint-Martial, l'abbaye Saint-Augustin et le couvent dominicain de Limoges. Le caractère limougeaud de ces disparitions reflète donc la meilleure connaissance du patrimoine de la ville par les trois érudits, et non une destruction plus massive des inscriptions à Limoges que dans le reste de la région. Ces exemples confirment bien cependant l'importance de la vente des monuments nationaux dans la disparition des éléments lapidaires anciens. En ce sens, l'impact de la Révolution française sur les monuments funéraires médiévaux limousins semble moins résulter d'actes de *damnatio memoriae* que d'une accélération des transformations architecturales des établissements religieux du fait de leurs nouvelles attributions.

II.2 LES EMPLOIS

Si les facteurs de destructions sont importants pour évaluer la représentativité du nombre, des formes et de l'iconographie des monuments funéraires conservés, comprendre les phénomènes de réemploi est fondamental et permet en outre de ne pas se méprendre sur leur contexte archéologique initial de ces sculptures.

II.2.1 L'évolution des cimetières

Les progrès réalisés en quelques dizaines d'années par l'archéologie funéraire ont permis de mieux comprendre la complexité des espaces d'inhumation médiévaux. En effet, on constate souvent dans les cimetières anciens une si forte densité de sépultures que ces dernières peuvent se

¹⁵⁰ TEXIER A., *Manuel d'épigraphie, suivi du recueil des inscriptions du Limousin*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1852, p. 119, 124-125, 148, 162, 165, 182, 187-188, 190-193, 196, 205.

recouper entre elles. À cet enchevêtrement, peu propice à la conservation de l'architecture des tombes, s'ajoute un autre phénomène dont l'importance est démontrée par plusieurs études : les pratiques de réutilisation de sépultures dès le Moyen Âge¹⁵¹. En Limousin, ce double processus a notamment été souligné pour l'abbaye Saint-Martial de Limoges¹⁵². La rareté de la conservation des niveaux de sols associés aux sépultures médiévales ainsi que le faible nombre de tombes fouillées sous un monument funéraire interdisent néanmoins toute conclusion concernant l'impact de la gestion des sépultures sur la préservation des monuments funéraires.

Le prieuré de Lavinadière, d'abord occupé par des chanoines de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, apporte cependant des éléments d'analyse intéressants. La fouille de son cimetière a en effet mis en évidence un décalage stratigraphique entre la sépulture et les pierres tombales : les éléments lapidaires ne sont pas situés exactement au-dessus du corps et ils sont placés de façon significative plus haute que celui-ci (fig. 46). En outre, une des dalles funéraires découverte sur une sépulture semble avoir été réemployée après la cassure de sa partie inférieure et la retaille de son côté droit [19262-07]. Rien n'interdit en effet de considérer que certains monuments funéraires aient pu être réemployés par les descendants du ou de ses destinataire(s) initiaux, voire par d'autres personnes. Le cas est d'ailleurs mentionné par un marchand avignonnais dans son testament daté de 1371 : il souhaite faire transférer la dalle funéraire de ses ancêtres du cimetière où elle se trouvait à l'église où il demande à être inhumé¹⁵³.

Il faut attendre le XVIII^e siècle et une ordonnance royale, restée célèbre, pour que la gestion des inhumations commence à changer. Le texte législatif de Louis XVI, daté du 10 mars 1776, ordonne la translation des cimetières hors des bourgs et interdit d'inhumer dans les églises – hormis les archevêques, évêques, curés, patrons des églises, hauts-justiciers et fondateurs de chapelles ou d'oratoires¹⁵⁴. Si la restriction des inhumations dans les édifices de culte ne fait que reprendre ce que les conciles n'ont cessé de répéter au Moyen Âge, l'exclusion des cimetières hors villes vient rompre un lien spatial solidement établi à l'époque médiévale entre vivants et morts. Au demeurant, l'ordonnance royale n'obtient pas partout les résultats remportés à Paris pour le cimetière des Innocents : en Limousin, l'injonction est réitérée par une ordonnance épiscopale en août 1777¹⁵⁵. Une centaine de villes et villages demandent cependant à l'évêque

¹⁵¹ Voir en dernier lieu : GLEIZE Y., « Réutilisation de tombes au Moyen Âge. Choix et opportunités dans la gestion des espaces funéraires », *Archéopages*, 29, 2010, p. 48-55.

¹⁵² PERRIER J., « Fouilles de Saint-Martial de Limoges de 1963 à 1967. Inventaire des sépultures », *BSAHL*, CXXXV, 2007, p. 35.

¹⁵³ CHIFFOLEAU J., *La comptabilité de l'au-delà... op. cit.*, p. 165.

¹⁵⁴ THIBAUT-PAYEN J., *Les morts, l'Église et l'État. Recherches d'histoire administrative sur la sépulture et les cimetières dans le ressort du Parlement de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, F. Lanore, 1977, p. 435-437.

¹⁵⁵ PERRIER J., « Le transfert du cimetière de Nouic », *BSAHL*, CXXVII, 1999, p. 338.

l'autorisation de déplacer ou de créer un nouveau cimetière¹⁵⁶. Bien que le respect des dispositions légales soit au cœur des arbitrages, la gestion des pierres tombales de l'ancien cimetière n'est pas réglementée. Seuls les habitants de Soudaine-Lavinadière (19) semblent s'en soucier et demandent en 1793 le droit de transférer les anciens monuments funéraires dans le cimetière en cours de construction¹⁵⁷. On remarque cependant que les évêques de Limoges interdisent dans plusieurs cas de réemployer les anciennes pierres tombales dans la clôture du nouvel espace d'inhumation.

Après la Révolution, l'une des premières mesures promulguées par le Premier Empire concerne la législation funéraire. En effet, avec le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), l'État réaffirme son autorité en la matière par la modification du texte de 1776. Si le contenu change peu concernant la localisation et l'organisation des cimetières¹⁵⁸, il confirme l'obligation faite de transférer les lieux d'inhumation à l'écart des habitats et ajoute deux modifications importantes : l'article 1^{er} interdit toute inhumation dans les lieux de culte, tandis que les articles 16 et 17 transforment le cimetière paroissial en un lieu géré par la commune et pouvant lui appartenir. Concernant la signalisation des tombes, l'article 12 précise qu'il est autorisé « de faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à présent » à condition que la tombe concernée bénéficie d'une concession (article 10). Cette dernière peut être accordée par la commune, pour une durée indéterminée, à toute personne faisant une donation, d'un montant également indéterminé (article 11). Rien n'est spécifié concernant le transfert des anciens tombeaux.

L'administration impériale suit avec attention le processus de création des nouveaux cimetières : Napoléon approuve personnellement l'achat du terrain destiné à remplacer la quinzaine de cimetières paroissiaux que comptait Limoges et paraphe, en 1805, l'autorisation de vente aux enchères de l'un deux¹⁵⁹. Le 6 décembre 1843, Louis-Philippe promulgue une ordonnance royale dont l'article premier étend à l'ensemble des communes, et non plus seulement aux villes et aux bourgs, l'obligation faite de transférer les cimetières¹⁶⁰. Rien n'est précisé sur les modalités du transfert matériel des tombeaux mais l'ordonnance tente de juguler la généralisation des concessions perpétuelles rendues possibles par le décret du 23 prairial an XII et dont les conditions n'avaient pas été clairement définies¹⁶¹. Cette mesure est la première d'une longue

¹⁵⁶ AD Haute-Vienne : 1 G 833 à 839.

¹⁵⁷ AD Haute-Vienne : 1 G 838.

¹⁵⁸ Texte complet du décret dans : *Bulletin des lois*, 4^e série, n° 5, 1804, p. 75-80. Transcrit dans : http://www.histoire-empire.org/docs/bulletin_des_lois/organisation_france/sepultures_12_06_1804.htm [consultation : juin 2012].

¹⁵⁹ BOULAUD J., « Les origines du cimetière de Louyat », *BSAHL*, LVII, 1907, p. 264, 277-278.

¹⁶⁰ « Ordonnance du roi », *Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur*, 12, 1843, p. 261.

¹⁶¹ THEBAULT F., *Le patrimoine funéraire en Alsace (1804-1939)...*, *op. cit.*, p. 151.

série ayant abouti à la suppression de la concession perpétuelle et à une rotation rapide des tombes, ce qui a nécessairement entraîné une disparition des monuments funéraires associés¹⁶².

L'échelonnement dans le temps du transfert effectif des lieux d'inhumation dans le Limousin est bien documenté grâce aux demandes d'autorisation et de subvention conservées dans les archives préfectorales (série 2 O) : on y constate que le décret impérial, pourtant encore aujourd'hui partiellement en vigueur, n'a pas été suivi d'une application rapide et massive. Les populations, souvent très attachées à leurs traditions, se sont parfois fermement opposées aux autorités municipales et préfectorales. Quelques conflits montrent que si les habitants nient d'abord la nécessité sanitaire de tels transferts, l'argument de la perturbation du rituel des funérailles (distance entre l'église et le futur cimetière, blocage du cortège les jours de foire...) semble prévaloir¹⁶³. Rilhac-Lastours (87), malgré un espace d'inhumation très restreint sur la butte de l'église, est sans doute l'une des dernières communes à avoir cédé car en 1912 le dossier n'était toujours pas clos¹⁶⁴.

Les translations de cimetières ont occasionné la disparition de nombreuses pierres tombales anciennes, mais beaucoup ont été réemployées dans les nouveaux lieux d'inhumation. Bien que les archives produites par les communes soient rarement explicites à ce sujet, quelques exemples permettent de comprendre les problèmes qui se sont posés en ces occasions. En 1907, la municipalité de Pionniat (23) décide de vendre aux enchères la parcelle correspondant à celle de l'ancien cimetière : le maire rappelle alors à ses concitoyens qu'ils doivent, dans le délai imparti, « procéder au transport des cendres de leurs parents et enlever les pierres tombales et les monuments funéraires leur appartenant », faute de quoi lesdits matériaux deviendront propriété de la commune. Il semble que les habitants aient tenu compte de cet avis municipal car les pierres tombales anciennes encore conservées dans le cimetière actuel sont nombreuses¹⁶⁵. À l'inverse, à Bord-Saint-Georges (23), deux conseillers municipaux décrivent en 1909 l'ancien cimetière comme un terrain abandonné, jonché de détritus, d'ossements et de pierres tombales renversées¹⁶⁶. À Nouic (87), le choix est fait en 1912 de procéder à un nivellement et à un empierrement avec les monuments funéraires brisés¹⁶⁷.

Un sondage réalisé sur la zone prospectée en Haute-Vienne en 2005-2007 (fig. 01) ne montre aucune corrélation entre le nombre de pierres tombales anciennes conservées et la date de la translation. Les disparitions récentes sont en revanche davantage visibles. La pression

¹⁶² *Ibid.*, p. 39-42.

¹⁶³ C'est le cas à Bessines et au Chalard. AD Haute-Vienne : 1 G 833, 2 O 546.

¹⁶⁴ AD Haute-Vienne : 2 O 2203.

¹⁶⁵ DAYEN D., « La translation des cimetières ruraux au XIX^e siècle. Exemples creusois », *Études creusoises*, XIX, 2005, p. 249.

¹⁶⁶ AD Creuse : 3 Z 70. Cité dans *Ibid.*, p. 242.

¹⁶⁷ PERRIER J., « Le transfert du cimetière de Nouic », *op. cit.*, p. 338.

démographique dans certaines villes et villages pousse en effet certaines municipalités à appliquer une politique de récupération des emplacements des tombes qui ne sont plus réclamées par les familles pour les réattribuer : les panneaux d'avertissement sur tombes ne sont pas rares de même que les amoncellements de fragments de monuments funéraires anciens à proximité ou dans un angle du cimetière. À l'inverse, les cimetières où la place ne manque pas conservent un plus grand nombre de pierres tombales médiévales et modernes : Montrol-Sénart (87) et Lageyrat (commune de Châlus, 87) en sont de bons exemples. Cette évolution doit alerter, car la majorité des pierres tombales médiévales limousines encore conservées se trouvent dans les cimetières actuels où elles ont été remployées jusqu'au premier tiers du XX^e siècle. Beaucoup n'ont pas été transformées, certaines ont été agrémentées d'une croix en fer forgé ou en fonte et d'une plaque en porcelaine portant le nom de nouveaux destinataires, quelques-unes ont pu être « rafraîchies » par une nouvelle taille¹⁶⁸.

II.2.2 Les transformations des édifices de culte

Les transferts et les disparitions de monuments funéraires peuvent également résulter des transformations architecturales qui jalonnent l'histoire des édifices. Avec six de ses épitaphes situées à l'époque moderne par rapport à la salle capitulaire et à la sacristie¹⁶⁹, le second couvent des frères prêcheurs de Limoges en est un bon exemple. Le site a effet profondément évolué entre le XIII^e et le XVIII^e siècle : un terrain est acquis à la fin des années 1230 à proximité de la cathédrale et de l'abbaye Saint-Martial, le cimetière est béni en 1240 l'autel majeur est consacré en 1256, deux ans plus tard la construction de l'infirmerie et de sa chapelle est suffisamment avancée pour que l'on y enterre son donateur, la maçonnerie du dortoir commence en 1269¹⁷⁰, vraisemblablement peu après l'achèvement de l'église¹⁷¹ puis la compréhension architecturale du lieu est brouillée par de nombreuses reconstructions dès le XIV^e siècle – ajout de chapelles dans l'église, construction des galeries du cloître, reconstructions de la salle capitulaire – et par d'importantes destructions à partir des années 1770, si bien qu'il ne reste aujourd'hui du site que trois travées¹⁷². Le jeu de références topographiques utilisé pour localiser les inscriptions montre premièrement que la salle capitulaire mentionnée par les érudits pour localiser les inscriptions était placée contre l'église, deuxièmement que la salle capitulaire et la sacristie étaient côte à côte, et troisièmement que l'on accédait de l'église à la sacristie par un couloir. Notre hypothèse est que

¹⁶⁸ Le cas est attesté au Châtenet-en-Dognon (87) et peut être supposé pour d'autres pierres tombales, notamment à La Jonchère (87) et à Saint-Paul (87).

¹⁶⁹ BNF : ms. fr. 8230, f. 213-21 [87085-38, 40-43].

¹⁷⁰ DOUAIS C. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *op. cit.*, p. 262-363.

¹⁷¹ Celle-ci était constituée de six travées formant un vaisseau unique d'environ 60 sur 12 m. LHERMITE X., *La construction religieuse à Limoges de 1170 à 1273 : enquête sur les monuments du premier siècle de l'architecture gothique [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2007, vol. II, p. 280, 284.

¹⁷² Pour une analyse archéologique complète : *Ibid.*, p. 266-291.

la sacristie de l'époque moderne correspond au premier bâtiment établi sur le site, dont Bernard Gui nous apprend qu'il servait de salle capitulaire et d'oratoire durant la construction de l'église¹⁷³. Après l'achèvement de celle-ci, sans doute en lien avec celui du cloître, les dominicains ont vraisemblablement voulu joindre les deux édifices en bâtissant une nouvelle salle capitulaire ; ces travaux correspondraient donc aux réfections mentionnées pour ce lieu au début du XIV^e siècle. Le couloir dont il est question devait être situé à l'arrière du nouveau bâtiment, pour permettre de circuler sans passer par le cloître vers ce qui était peut-être devenu la sacristie. Ces interprétations soulignent la probabilité de déplacement des épitaphes : il est certain que celles placées dans la nouvelle salle capitulaire ne sont pas dans leur contexte initial, tandis que ce qui avait été la première salle capitulaire a pu être fortement transformé lors de l'évolution de ses attributions...

L'abandon ou la revente de certains bâtiments est sans doute le type de facteur le plus évident de perte d'éléments lapidaires. La mise à prix en 1762 des pierres du réfectoire et d'une partie du cloître de l'ancienne abbaye Saint-Martial de Limoges puis, trois en plus tard, la transformation de l'autre partie du cloître en potager en est un prestigieux exemple¹⁷⁴. Lorsqu'ils n'ont pas été vendus, les monuments funéraires hors d'usage ont pu être réemployés dans des réfections d'églises et de bâtiments conventuels. Des pierres tombales en bâtière sont ainsi parfois utilisées dans des soubassements (Saint-Junien, 87 ; Nedde 87¹⁷⁵) voire dans l'ébrasement d'une baie [19244-05], des dalles funéraires comme linteau de portes et de fenêtres (Prébenoît, commune de Betête, 23¹⁷⁶) ou dans les maçonneries (Gioux (23), Janailhac [87077-07 et 08], les-Salles-Lavauguyon (87)¹⁷⁷). Une chronique du XVII^e siècle documente également un cas intéressant en précisant qu'en 1615 un grand escalier fut construit dans le monastère de Saint-Augustin de Limoges, aujourd'hui détruit, avec « *des tombes qu'on a pris de l'église, cloistre, chapitre et cimetière* »¹⁷⁸. Quelques décennies plus tard, lorsque l'abbé Barny fait consolider l'église de Grandmont, il utilise des pierres de remploi dont certaines proviennent du cimetière¹⁷⁹. Précisons que ces éléments lapidaires extraits de leur contexte funéraire n'étaient pas nécessairement tous décorés : il pouvait également s'agir de simples moellons utilisés dans l'architecture des tombes. Néanmoins lorsqu'une nouvelle abbatiale est construite au XVIII^e siècle,

¹⁷³ DOUAIS C. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *op. cit.*, p. 266.

¹⁷⁴ DECANTER J., « Délibérations du chapitre de Saint-Martial sur l'état des bâtiments et du mobilier de l'abbaye, 1739-1785 », *BSAHL*, CXXIII, 1995, p. 187.

¹⁷⁵ BLANCHON A., BONNAUD L., « Sarcophages médiévaux à Nedde », *BSAHL*, XCIII, 1966.

¹⁷⁶ Au XVIII^e siècle, la reconstruction des bâtiments a bénéficié de nombreux éléments de remploi parmi lequel une dizaine de dalles funéraires médiévales : ROGER J., LOY P., *L'abbaye cistercienne de Prébenoît*, Limoges, Culture et patrimoine, 2003, p. 31, 76.

¹⁷⁷ VERNEUIL J. de, « Dalle d'un chevalier au cimetière de Maisonnais », *BSAHL*, XXXVIII, 1892, p. 64-66.

¹⁷⁸ TOULET M., « Le monastère des bénédictins de Limoges au XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 174.

¹⁷⁹ LEVESQUE J., *Annales ordinis grandimontis... op. cit.*, p. 400.

l'emplacement choisi est celui de l'ancienne nécropole appelée « l'Angleterre »¹⁸⁰, provoquant ainsi le déplacement ou la destruction des tombeaux des prestigieux laïcs inhumés là aux XII^e et XIII^e siècle.

La transformation des bâtiments ecclésiastiques affecte également les dispositifs architecturaux associés aux monuments funéraires médiévaux : la rareté des enfeus connus dans la région pourrait partiellement résulter de la destruction des murs de certaines églises. Le cas est attesté à Ayen, où seulement la moitié des douze d'enfeus conservés au début du XX^e siècle ont été sauvés lors de la destruction de l'ancienne église et maçonnés dans le nouvel édifice cultuel¹⁸¹. À Saint-Martin-Terressus (87) néanmoins, l'enfeu situé à l'extérieur de l'édifice a été englobé à l'intérieur lors de l'ajout d'une chapelle¹⁸².

Les réfections de sols d'églises sont mieux documentées et permettent de comprendre le contexte archéologique des pierres tombales médiévales insérées dans les dallages. À cet égard, les visites pastorales constituent les meilleures sources pour les époques antérieures à la Révolution française. L'étude menée par Nicole Lemaitre sur les visites pastorales dans le diocèse à la fin du XV^e siècle a ainsi montré que les demandes de réparations des bâtiments sont rares à cette époque mais qu'il faut s'interroger sur la nature des sols des bâtiments cultuels :

« Les archiprêtres de Bénévent, Aubusson, Saint-Junien se voient imposer plus souvent qu'ailleurs une ordonnance de pavage ; doit-on en conclure que le sol des églises y est plus souvent en terre battue ou que les trop nombreuses sépultures y ont bouleversé le terrain ? »¹⁸³

Durant l'époque moderne, les types de sols qui posent problème sont généralement les pavages car les tombes créent des irrégularités peu commodes pour la circulation. En 1630, l'évêque de Limoges et ses délégués ordonnent fréquemment de niveler les tombeaux faisant saillie¹⁸⁴. Le même commandement est fait à Razès soixante ans plus tard pour deux tombes jugées « trop difformes et très incommodes » qui dépassaient d'environ quatre pouces du pavé de la chapelle¹⁸⁵. Dans ces comptes-rendus de visite, les monuments funéraires ne sont jamais évoqués pour eux-mêmes, mais l'on y apprend parfois leur présence incidemment : ainsi la nef de l'église de Bellechassagne (19) était-elle pavée en 1753 de « grandes pierres en forme de tombe »

¹⁸⁰ LARIGAUDERIE-BEJEAUD M., *Grandmont, de l'ermitage à la seigneurie ecclésiastique, XII^e-XVIII^e siècle [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2004, vol. 3, p. 642.

¹⁸¹ RUPIN E., « Un acte de vandalisme dans la Corrèze. Démolition de l'église d'Ayen », *BSSHAC*, 16, 1894, p. 345-376.

¹⁸² PERRIER J., « L'enfeu de Saint-Martin-Terressus », *BSAHL*, CXXXIII, 2005, p. 203.

¹⁸³ LEMAITRE N., « Les visites pastorales du diocèse de Limoges en 1495 », dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis PÉROUAS*, CASSAN M., BOUTIER J., LEMAITRE N. (éds.), Treignac, Éditions des Monédières, 1988, p. 36.

¹⁸⁴ BOULANGER P., « Note sur les édifices du culte dans le diocèse de Limoges en 1630 », *op. cit.*, p. 155.

¹⁸⁵ PERRIER J., « Visite de l'église de Razès en 1728 », *BSHAL*, CXXV, 1997, p. 431-434.

en mauvais état¹⁸⁶ et, de même, la nef de l'église aujourd'hui disparue de Saint-Martin (87) était dallée par des pierres tombales ainsi que par des pavés de module irrégulier¹⁸⁷. Les enfeus, hormis celui de Lavaufanche (23)¹⁸⁸, ne semblent pas être mentionnés dans ce type de texte. Ces documents témoignent donc essentiellement de pratiques qui ont conduit à l'arasement des sépultures creusées dans les églises. Seule une visite paroissiale à Veyrac (87) atteste dès 1760 une pratique qui ne semble s'être répandue que plusieurs décennies plus tard : la prescription faite de réparer la nef en prenant des pierres tombales du cimetière¹⁸⁹.

Au XIX^e siècle, les pratiques de gestion des sols des édifices culturels sont profondément modifiées. En effet, non seulement les églises ne sont plus des lieux d'inhumation¹⁹⁰, mais leur entretien relève désormais des communes. En outre le développement de l'érudition dans les cercles des sociétés savantes favorise la conservation écrite d'observations faites lors de réfections de pavage. Ainsi l'abbé Texier précise-t-il, après la fouille du « pavé roman » de la cathédrale, qu'une dalle sculptée d'insignes de prêtre, de pèlerin, ainsi que d'une épée recouvrait « une sorte de caveau de même grandeur, formé de pierres plates. Le défunt y reposait les pieds à l'orient »¹⁹¹. Les principales sources pour cette période se trouvent cependant dans les archives administratives. Les ressources financières des petites villes étant souvent presque aussi fragiles que celles des conseils de fabrique auxquels elles succèdent, le recours aux souscriptions publiques et demandes de subvention reste courant pour assurer le coût des travaux indispensables de réparation et de consolidation des églises. Le ministère des cultes joue à cet égard un rôle important tout au long du XIX^e siècle. Il ne peut, comme il est rappelé pour Ayen¹⁹², financer la restauration de tombeaux, et il préconise généralement la pose d'un sol en béton ou le remploi de pierres appartenant à la commune. Or il est intéressant de noter que la législation concernant le remploi des pierres tombales abandonnées a été, sciemment ou non, oubliée. Contrairement à ce qui est fréquemment affirmé en cas de conflit, le décret du 23 prairial an XII ne stipule pas l'usage qui peut être fait des monuments funéraires abandonnés. La réglementation est en réalité plus complexe puisque le tombeau est assimilé aux biens du défunt et relève à ce titre de l'article 539 du *Code civil*, lequel précise qu'ils reviennent à l'État en absence d'héritiers ou lorsque les successions sont

¹⁸⁶ LEMAITRE J.-L., DEMURGER A., VAIRE J.-B. de, *Des templiers aux chevaliers de Malte. Les églises des ordres militaires au pays d'Ussel*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 2009, p. 133, 169.

¹⁸⁷ PERRIER J., « L'église disparue de Saint-Martin, alias Saint-Martin du Temple, et son mobilier », *BSAHL*, CXXVIII, 2000, p. 197.

¹⁸⁸ MOUSSON F., « Les peintures murales de la commanderie de Lavaufanche », *MSSC*, XLI, 1981, p. 392-401.

¹⁸⁹ Il n'est en effet prévu que la paroisse fournisse des pierres que si celles du « petit cimetière » sont insuffisantes : LINTZ G., « L'église de Veyrac : apport de la fouilles », *TAL*, 10, 1990, p. 45-60.

¹⁹⁰ Pour Régis Bertrand la législation précédemment évoquée ne fait qu'entériner une forte baisse des demandes d'inhumation dans les églises dès le XVIII^e siècle : BERTRAND R., « Le statut des morts dans les lieux de cultes catholiques à l'époque moderne », *Rives méditerranéennes*, 6, 2000, p. 9.

¹⁹¹ TEXIER A., *Manuel d'épigraphie... op. cit.*, p. 207. Cette dalle funéraire n'est plus conservée aujourd'hui.

¹⁹² AD Corrèze : 2 O 92 (voir *infra*).

abandonnées¹⁹³. En outre, l'article 713 du même *Code civil* confie à la commune sur laquelle ils sont situés « les biens qui n'ont pas de maître »¹⁹⁴ mais la circulaire du 30 décembre 1843 impose que le contenu et la matérialisation des tombes abandonnées ne puissent être utilisés que pour « l'entretien et l'amélioration des cimetières »¹⁹⁵.

On trouve dans les séries O des archives départementales des devis, comme à Aureil (87)¹⁹⁶ ou à Saint-Angel (19)¹⁹⁷, spécifiant que le pavage de l'église devra être relevé et retaillé avant d'être de nouveau posé. En 1807, un devis établi pour des travaux urgents à réaliser dans la cathédrale de Limoges calcule que pour la réfection du sol des chapelles il faudra apporter deux tiers de dalles neuves et « réajuster les anciennes dalles, renouveler la forme »¹⁹⁸. Au Chalard (87), un devis estimatif des réparations de l'église prévoit que « le déficit de la pierre du pavé se prendra dans le cimetière et appartenant à la commune »¹⁹⁹. Ce type de mention est minoritaire dans les séries O et V des archives départementales, d'une part car ces travaux ont pu faire l'objet de marchés de « gré à gré » et d'autre part parce que les sommes engagées à ces fins ne justifient généralement pas la conservation de leur trace dans les archives préfectorales²⁰⁰ : ce seraient les délibérations de conseils municipaux qu'il faudrait dépouiller années après années pour connaître plus en détail les travaux réalisés. On pourrait également, pour des études ponctuelles, consulter les archives des paroisses²⁰¹.

Il faut cependant étudier cette manne documentaire avec prudence car toutes les solutions préconisées n'ont pas nécessairement été appliquées sans quelques modifications. Ainsi à Glanges (87), alors qu'il était prévu de remplacer le sol constitué d'une calade de petites pierres « soit par des pierres de taille soit du moins par un béton semblable à ce que l'on remarque dans quelques églises »²⁰², on remarque aujourd'hui qu'une partie du sol est en ciment mais que la moitié de la

¹⁹³

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006428808&dateTexte=20120603>

¹⁹⁴

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000006430604&dateTexte=20120519>

¹⁹⁵ « Circulaire n° 59 : Cimetières communaux », *Bulletin officiel du Ministère de l'intérieur*, 12, 1843, p. 255.

¹⁹⁶ AD Haute-Vienne : 2 O 129.

¹⁹⁷ AD Corrèze : 2 O 1234. La surface obtenue avec les pierres de remploi est estimée à 28 m².

¹⁹⁸ AD Haute-Vienne : 3 V 5.

¹⁹⁹ AD Haute-Vienne : 2 O 544.

²⁰⁰ À Saint-Sulpice-les-Bois, il est noté dans une copie du registre des délibérations de 1904 que maire « a exposé qu'il avait chargé M. Manoux Jacques, au bourg, de niveler, d'enlever la terre et les pierres au chœur de l'église communale pour que l'entrepreneur puisse faire le pavé en ciment. Le sieur Manoux a, en outre, nettoyé et enlevé tous les débris des matériaux dans ladite église, à la fin des travaux de restauration. Il demande pour ce travail la somme de cinq francs ». AD Corrèze : 2 O 1618.

²⁰¹ AD Haute-Vienne : série 30 J.

²⁰² AD Haute-Vienne : 2 O 1278.

nef est uniquement pavée des grandes dalles funéraires alignées en deux rangées. Lorsque les prescriptions de remploi sont suivies, les anciennes dalles funéraires sont retaillées et alignées de manière à souligner visuellement – par une enfilade de blocs plus grands que les autres – l’allée centrale de la nef ou la délimitation du chevet. Le pavage de l’église Saint-Angel, en est un parfait exemple : les plates-tombes ont été retaillées pour faire la même largeur et positionnées de manière à matérialiser les allées de circulation.

Ce type caractéristique d’agencement des sols se retrouve dans de nombreuses églises pour lesquelles les réfections ne sont pas documentées. Il ne laisse que peu de doutes quant au remploi des pierres tombales qui s’y trouvent et, de même, implique fréquemment la retaille de celle-ci afin de réajuster l’ensemble du pavage. Les grandes dalles funéraires sont d’ailleurs parfois, comme à Saint-Georges-la-Pouge (23), taillées en deux dans le sens de la longueur. Les dimensions des pierres tombales étudiées doivent donc systématiquement être critiquées. En outre, les monuments funéraires ne sont pas toujours réutilisés de manière à laisser visible leur décor ; un récent sondage réalisé dans le chœur de l’église de Soudaine-Lavinadière (19) a notamment permis la découverte d’une dalle funéraire décorée et d’une pierre tombale en bâtière remployées face sommitale contre terre dans le dallage²⁰³. Dans la Vienne, un gisant du XIII^e siècle a, pareillement, été utilisé à deux reprises de manière identique dans le pavage de l’église²⁰⁴. Lorsque la présence d’une pierre tombale n’est signalée dans un dallage que par la taille imposante d’un bloc, on ne peut par conséquent en déduire ni qu’elle n’était pas décorée, ni que l’ornementation est entièrement érodée, ni même le type de monument funéraire.

Les textes comme l’observation directe des vestiges conservés prouvent donc que la plus grande prudence s’impose avant de déterminer si une pierre tombale est conservée à son emplacement originel, même si elle se trouve dans un lieu symboliquement riche, comme le seuil de l’église. Le cas de la dalle funéraire située dans le porche de l’église de Janailhac (87) est à cet égard intéressant car il n’est pas possible de déterminer si les retailles permettant de l’insérer contre le portail datent d’une première utilisation de la dalle ou d’un remploi de celle-ci à une date indéterminée.

²⁰³ DURIER M., « Nouvelles pierres tombales décorées découvertes dans le chœur de l’église de Soudaine-Lavinadière », dans *Prieuré du Saint-Sépulcre, église de La Vinadière. Fouille programmée 2009-2011. Rapport intermédiaire 2010 [Rapport de fouilles archéologiques]*, CONTE P. (dir.), Limoges, SRA Limousin, 2010, p. 58-62. L’hypothèse avait déjà été formulée pour l’église de Flavignac (87) et Pageas (87) : BUREAU J., *Monographie de Flavignac*, Limoges, Imprimerie ouvrière, 1914, p. 40 ; BONNAUD L., « L’église de Pageas », *BSAHL*, CXXXVI, 2008, p. 233.

²⁰⁴ PAPINOT J.-C., LAVERRET M., « Note sur la découverte d’un gisant dans l’église paroissiale de Vigeant », *BSAO*, XIII, 1975, p. 229-233.

II.2.3 La sécularisation des monuments funéraires

Les pierres tombales anciennes constituaient de fait, au début de l'époque contemporaine, une ressource financière pour les communes qui les utilisaient parfois comme matériaux de construction hors des églises ; à Saint-Léonard-de-Noblat, des dalles funéraires ont ainsi notamment été remployées dans une conduite d'eau²⁰⁵. Une visite attentive des presbytères, dont l'entretien incombe aux communes, apporterait en outre de nouvelles découvertes, comme à Saint-Martin-Sainte-Catherine (23) où la cave de la maison attenante à l'église est soutenue par plusieurs pierres tombales en bâtière. Le cas échéant, certains conseils municipaux ont décidé de les vendre aux enchères avec l'église ou l'ancien cimetière. Dans un étonnant document daté du 4 mai 1845, le maire de La-Roche-l'Abeille (87) procède à « l'adjudication au plus offrant et dernier enchérissant de plusieurs immeubles et objets mobiliers ». Le premier lot est constitué par les matériaux provenant du démontage de l'église de Royère, lieu-dit appartenant à la commune. Il inclut des « dalles en pierre et en serpentine bien taillées formant le pavé de l'église sur une longueur de 8 m et une largeur de 6 m ». La place publique est vendue dans le second lot et le troisième « consiste en un ancien cimetière contenant 24 ares 10 cents avec les tombes qui s'y trouvent ». La valeur financière des pierres tombales est ici reconnue, si bien que le cimetière et ses tombes sont mis à prix à 300 francs alors que les deux premiers lots sont estimés à 240 francs chacun²⁰⁶. À Affieux (19), la mise aux enchères du terrain de l'ancien cimetière fait l'objet d'un conflit : la vente des pierres tombales est finalement autorisée en 1839 mais interdiction est faite de creuser pour en trouver d'autres²⁰⁷.

Au demeurant, les conseils municipaux ne furent pas les seuls à reconnaître les bénéfices qu'ils pourraient tirer de ces pierres de grandes dimensions déjà équarries : les emplois découverts dans les bâtiments privés le prouvent. Elles sont visibles lorsqu'elles sont réutilisées comme linteau (Lageyrat, commune de Châlus, 87²⁰⁸ ; Le Vieux Saint-Hilaire, commune de Saint-Hilaire-le-Vieux, 87) ou comme bac à fleurs, mais leur identification n'est pas toujours assurée lorsqu'elles sont intégrées dans le cœur des maçonneries. Certaines, dont celles de Bourdelas (commune de Saint-Médard, 87)²⁰⁹, sont remployées dans des caves et nécessitent pour être inventoriées une longue prospection orale. Les travaux sont cependant parfois l'occasion de

²⁰⁵ FAUCHER M.-D., PÉRIGORD M., « Pierres tombales à Saint-Léonard-de-Noblat », *BSELM*, 60-61, 1976, p. 27-34.

²⁰⁶ La vente, autorisée par le préfet, n'a pourtant pas remporté le succès attendu. Aucuns des trois lots n'ayant trouvé acquéreur séparément, ils ont du être réunis en un seul qui a été adjugé pour 785 francs à « sieur Martinot Lavergne, propriétaire demeurant à Royère », seule personne intéressée. AD Haute-Vienne : 2 O 2260. Une rapide prospection sur le lieu-dit actuel n'a pas permis de retrouver ces éléments.

²⁰⁷ AD Corrèze : 2 O 3.

²⁰⁸ BOUDRIE R., « Le cimetière de Lageyrat », *Association histoire et archéologie du pays de Châlus*, VI, 2006, p. 7-14.

²⁰⁹ ROUX R., « Pierres tombales à Bourdelas, commune de Saint-Médard », *BSAHL*, CXX, 1992, p. 234 ; SAGE A., « Dalles funéraires à Bourdelas (Saint-Médard) », *BSAHL*, CXXVII, 1999, p. 310-312.

les découvrir dans ce type de contexte, comme à Limoges où des pierres tombales en bâtière ont été retrouvées dans les murs d'un jardin²¹⁰. De même, d'autres creusements et labours mettent parfois au jour des monuments funéraires anciens²¹¹.

À l'inverse, malgré la convoitise suscitée, les courriers administratifs témoignent également d'un attachement des particuliers pour les monuments funéraires de leurs ancêtres : ainsi à Eyburie (19), les habitants obtiennent en 1845 l'appui du préfet contre le conseil municipal qui projetait de remployer toutes les pierres du cimetière dans la construction de la nouvelle église²¹². En 1881, le conseil municipal de Champagnac-la-Noaille (19) est contraint de reconstruire dans le cimetière le tombeau de la famille des Seidières qu'il avait fait détruire lors d'une réfection de l'église²¹³... Une violente polémique oppose encore à la fin du XIX^e siècle le conseil municipal d'Ayen (19), le conseil de la fabrique et le curé à certains habitants du village ainsi qu'à plusieurs érudits. Confrontés au délabrement de l'église du Bas-Ayen, les premiers veulent en effet construire un nouvel édifice cultuel en remployant tous les matériaux des vestiges anciens tandis que les seconds refusent de voir disparaître leur belle église gothique et ses treize enfeus polychromes. Après un conflit acharné, malheureusement peu renseigné par les archives, une nouvelle église est construite en intégrant six enfeus, partiellement modifiés pour être adaptés à leur nouvelle structure²¹⁴.

La meilleure protection des pierres tombales anciennes semble donc être leur emploi dans des contextes funéraires ou architecturaux. Cette caractéristique n'a rien d'une spécificité limousine : il serait facile de multiplier les exemples les plus incongrus, comme cette dalle à effigie du XIII^e siècle remployée pour faire une table de café au XIX^e siècle puis déplacée dans un cimetière et réinscrite pour garder la mémoire d'une famille de la région parisienne²¹⁵. On ne saurait trop insister sur la mobilité des pierres tombales anciennes et sur l'attention qu'il faut porter à ce contexte. En effet, outre l'interprétation que l'on peut – ou non – donner de l'emplacement d'un vestige archéologique, on apprend parfois que les monuments funéraires médiévaux ont été déplacés d'un site à un autre, si bien que le contexte historique de la découverte s'en trouve profondément modifié : ainsi deux pierres tombales découvertes en 1875

²¹⁰ BONNAUD L., « Cimetière de la rue Saint-Dumnolet », *BSAHL*, LXXXIV, 1954, p. 584.

²¹¹ HUGON H., « Pierre tumulaire trouvée à Limoges rue François Chénieux », *BSAHL*, LXXV, 1934, p. XXXV ; PERRIER J., « Pierre tombale recueillie à Limoges », *BSAHL*, LXXXVI, 1955, p. 359 ; BONNAUD L., « Pierre tombale découverte dans les jardins du musée de l'Évêché », *BSAHL*, LXXXVII, 1960, p. 499 ; PERRIER J., « Anciens château, presbytère et cimetière de Champnétery », *BSAHL*, CXXVIII, 2000, p. 345-347.

²¹² AD Corrèze : 2 O 606.

²¹³ AD Corrèze : 2 O 321.

²¹⁴ MARMONIER D., « La reconstruction de l'église d'Ayen (1894-1901) : scandale ou sauvetage archéologique ? », *BSSHAC*, 131, 2009, p. 287-307.

²¹⁵ GALMICHE T., « Les tribulations d'une pierre tombale de Créteil (XIII^e siècle - 1^{ère} moitié du XIV^e siècle) », *BM*, 164-2, 2006, p. 195-197.

dans l'abbaye cistercienne de Varenne sont aujourd'hui conservées dans le chœur de l'église de Fougerolles²¹⁶. En outre, même lorsque les pierres tombales restent sur le même site, elles peuvent être plus mobiles qu'en apparence. Les épitaphes du XIII^e siècle du prieuré de l'Artige (87) en sont un bon exemple : vers 1850 l'abbé Texier en publie dix, au début du XX^e siècle Jouhannaud n'en retrouve que deux mais en décrit cinq inédites tandis que l'équipe du *CIFM* en découvre trois nouvelles dans les années 1970.

II.3 LA SAUVEGARDE ET LES RECENSEMENTS

Un exemple témoigne parfaitement de l'importance fondamentale des remplois et des mesures de protection sur le nombre et la diversité des monuments funéraires médiévaux conservés : Le Chalard (87). L'été 1963, l'architecte des bâtiments de France de l'époque fait reconstruire le mur de soutènement effondré du cimetière jouxtant l'église, aplanir le sol et de réaligner les monuments funéraires. Un camp scout est alors mis en place pour réaliser un inventaire détaillé des éléments lapidaires, sous la direction conjointe du Conservateur des antiquités et objets d'art et de la présidente de la Société archéologique et historique du Limousin²¹⁷. Quelques décennies plus tard, l'aménagement de l'accès à l'église est l'occasion de mener une fouille archéologique sur la plus ancienne partie conservée de l'espace d'inhumation²¹⁸. Ces mesures de protection du patrimoine sont justifiées par la richesse historique du site : il s'agit d'un prieuré de chanoines réguliers fondé au XI^e siècle, dont l'église et le cimetière sont devenus paroissiaux durant l'époque moderne. Les habitants y furent inhumés jusqu'à la fin des années 1920²¹⁹. La quasi-totalité des pierres tombales aujourd'hui conservées dans ce cimetière sont datables entre le XI^e et le XVII^e siècle : ces 68 monuments funéraires étaient donc ceux des chanoines – ou des laïcs inhumés parmi eux – et ils ont été massivement remployés par les paroissiens lorsque ces derniers se sont appropriés les lieux. Cette hypothèse est confortée par l'absence d'éléments lapidaires sur les sépultures médiévales fouillées en 2000. Le nombre anormalement élevé de pierres tombales médiévales et modernes conservées sur le site s'explique par conséquent par une double conjoncture favorable : d'abord leur emploi sur le même site puis la protection institutionnelle de celui-ci et la découverte des strates plus anciennes lors de travaux de valorisation. Ce hasard influe sur le nombre d'éléments conservés dans la commune – 80 dans

²¹⁶ PIGNOT I., *Autour de Cîteaux en Limousin (XII^e-XIII^e siècles) : réalités architecturales et sculptées, paysages et installations pré-industrielles [Thèse de doctorat, université de Clermont II], Clermont-Ferrand, 2009, p. 629.*

²¹⁷ TENANT DE LA TOUR P., « La campagne de restauration bénévole d'un site classé : le cimetière du Chalard », *BSAHL*, XCI, 1964, p. 297.

²¹⁸ DENIS J., *L'église du prieuré du Chalard, commune du Chalard (Haute-Vienne) [Rapport de fouilles archéologiques]*, Limoges, SRA Limousin, 2000.

²¹⁹ AD Haute-Vienne : 2 O 456.

la commune alors que la moyenne se situe autour de 5 dans le sud de la Haute-Vienne – mais aussi sur leur typologie. Ainsi, alors qu'ailleurs les pierres tombales en bâtière sont très peu conservées, on en compte ici 56.

Les moyens de conservation des monuments funéraires sont multiples : ils vont de l'interdiction de destruction à la restauration minutieuse, en passant par le déplacement des pierres dans un lieu abrité. Le procédé le plus répandu reste cependant la documentation manuscrite et iconographique des objets.

II.3.1 Les premiers inventaires

- **Les érudits (XIII^e-XIX^e siècle)**

Les premières mentions manuscrites de monuments funéraires limousins apparaissent dès la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e siècle, sous la plume de deux ecclésiastiques : Bernard Gui (1261-1321) et Étienne Maleu (1282-1322). Le premier est l'historien, hagiographe et inquisiteur que chacun connaît²²⁰. Il donne, dans sa notice sur la fondation du couvent dominicain de Limoges, le texte de trois épitaphes de prieurs du lieu – dont deux décédés au XIII^e siècle²²¹ [87085-35, 87085-39]. L'aspect formel n'est pas décrit, mais les objets sont localisés et le matériau est précisé pour l'un d'eux. Le second auteur a composé une chronique sur le chapitre collégial de Saint-Junien (87)²²². Son « petit livre » est structuré en deux parties qui se complètent pour former l'histoire du chapitre de Saint-Junien et de sa relation avec l'épiscopat²²³. L'attention portée aux monuments funéraires est sporadique. Il copie ainsi l'épitaphe sculptée à l'intérieur du

²²⁰ Voir notamment les thèses publiées sur cet auteur : LAMARRIGUE A.-M., *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, op. cit. ; DUBREIL-ARCIN A., *Vies de saints, légendes de soi...*, op. cit., 2011.

²²¹ Il s'agit de Gérard de Frachet († 1271) et de Gérard de Saint-Vaulry († 1280), le troisième étant Itier de Compreignac († 1304). GUIB., *De fundatione et prioribus conventuum Provinciarum Tolosanae et Provinciae Ordinis praedicatorum*, AMARGIER P. (éd.), Rome, Institutum historicum Fratrum praedicatorum, 1961, p. 59-61, 66.

²²² Le texte original, et vraisemblablement autographe, est perdu depuis la Révolution française, mais il a été édité au XIX^e siècle par l'Abbé Arbellot à partir de copies modernes. Dans une parution ancienne mais toujours utile Antoine Thomas a proposé une première analyse de la chronique, tandis que Jean-Loup Lemaître en a établi plus récemment une notice et qu'Amélie Erbault a publié un article résumant les recherches qu'elle avait menées sur le sujet pour son mémoire de master II à l'Université de Limoges. Une thèse de doctorat devrait bientôt, grâce au travail de Pauline Bouchaud, aboutir à une édition scientifique du texte que chacun appelle de ses vœux. Voir également LEMAITRE J.-L. « Note sur le texte de la Chronique d'Étienne Maleu, chanoine de Saint-Junien », *Revue Mabillon*, LX, 1982, p. 175-191 ; MALEU É., *Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien mort en 1322*, ARBELLOT A. (éd.), Saint-Junien, Baret, 1847, p. 15 ; THOMAS A., « Étienne Maleu, Chanoine de Saint-Junien », *Histoire littéraire de la France*, XXXIV, 1914, p. 352-361.

²²³ La première est de nature essentiellement hagiographique et retrace les origines de la communauté canoniale. L'attention portée au devenir des corps des trois saints à l'origine de la fondation – l'ermitte du VI^e siècle Amand, son disciple Junien et l'évêque de Limoges Rorice – y est centrale. La seconde partie de la chronique est structurée différemment : à chaque prévôt correspond un chapitre retraçant les événements importants survenus durant leur gouvernement.

tombeau de saint Junien mais pas les deux inscriptions visibles à l'extérieur de celui-ci²²⁴. Concernant la mort de l'évêque Géraud († 1022) et son inhumation à Charroux²²⁵, il semble résumer les informations transmises par Adémar de Chabannes²²⁶ mais il ne copie pas le texte de l'endotaphe pourtant précisé par son prédécesseur. De plus, Étienne Maleu ne semble pas connaître le monument funéraire de Gilbert de Malemort († 1294) car l'année qu'il indique pour sa mort ne coïncide pas avec celle inscrite sur l'épithaphe de l'évêque située dans le couvent dominicain de Limoges. Pourtant les informations qu'il donne à propos de la chapelle Saint-Martial permettent de comprendre sa construction et son utilisation comme lieu de sépulture des prévôts (*c.f. infra*). La thèse d'Éric Sparhubert a en outre bien montré l'importance capitale des informations transmises par Étienne Maleu pour comprendre les transformations successives apportées au tombeau de saint Junien dans leur contexte liturgique et monumental²²⁷. Enfin, détail ou fait significatif, Étienne Maleu lui-même a bénéficié d'une inscription funéraire²²⁸.

Il faut ensuite attendre plus de deux siècles pour rencontrer un nouveau copiste d'épithapes limousines, Martial de Gay. Seigneur de Nexon, il est également docteur en droit et président de la cour de Limoges. Les origines de son modeste recueil paraissent avant tout conjoncturelles : en 1586, pour se prémunir d'une épidémie de peste qui sévit à Limoges, il se réfugie dans le prieuré de l'Artige (Saint-Léonard-de-Noblat, 87). Il recopie alors dans un petit cahier divers documents relatifs à l'ordre qui l'accueille en commençant, après un court préambule, par cinq inscriptions : deux inscriptions funéraires versifiées sur des plaques de bronze [87161-27], l'épithape des deux fondateurs de l'ordre – Marc et Sébastien – ainsi que trois inscriptions de consécration²²⁹.

À la même époque, le frère Pardoux de La Garde († 1591), religieux de l'ordre de Grandmont, compile à une plus vaste échelle les documents relatifs à l'histoire de sa famille spirituelle. Bien qu'une partie seulement de son travail soit conservée, on retrouve dans ses manuscrits des notices consacrées à chaque prieur terminées, pour les sept premiers successeurs du fondateur de l'ordre, par le texte de leur épithape [87183-01 à 87183-07]. En l'absence de

²²⁴ MALEU É., *Chronique de Maleu... op. cit.*, p. 44. On a souvent souligné les petites erreurs présentes dans la transcription. Celles-ci sont néanmoins difficilement interprétables, dans la mesure où le texte n'est connu que par des copies dans lesquelles de nouvelles approximations ont pu être ajoutées.

²²⁵ *Ibid.*, p. 32.

²²⁶ BOYER-GARDNER D., *Mémoires ecclésiastiques. Sépulture, geste funéraire et inscription du souvenir des évêques dans l'édification identitaire des Églises d'Aquitaine (X^e-XIII^e siècles) [Thèse de doctorat, université de Poitiers]* Poitiers, 2015.

²²⁷ SPARHUBERT É., *Les commandes artistiques des chapitres de chanoines séculiers et leurs enjeux : édifier et célébrer à Saint-Junien (XI^e-XIII^e siècles) [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2008, p. 27-31, 127-153, 234-254, 342-376.

²²⁸ TEXIER A., *Manuel... op. cit.*, p. 220-221.

²²⁹ AD Haute-Vienne : 26 J 13. Dom Becquet a publié un dépouillement de ce manuscrit en appendice d'un article sur l'ordre de l'Artige : BECQUET dom J., « Aux origines du prieuré de l'Artige, chef d'ordre canonial en Limousin », *BSAHL*, XC, 1963, p. 99-100.

toute référence au support matériel de ces inscriptions ou à un contexte monumental, on ne peut établir si Pardoux de La Garde a copié le texte d'après les monuments originaux ou si ses sources étaient manuscrites. On peut cependant se demander si ces textes n'avaient pas déjà disparu car lorsque l'abbé de Barny fait procéder en 1639 à une fouille des tombeaux de ses prédécesseurs, l'annaliste de l'ordre qui relate l'événement ne mentionne aucune épitaphe concernant les premiers prieurs alors qu'il précise le texte de deux autres inscriptions et offre une description détaillée des sépultures²³⁰.

À partir du XVII^e siècle, les auteurs dépassent l'échelle locale, et même limousine. Un disciple de Mabillon, dom Estiennot (1639-1699), associe ainsi dans ses *Fragmenta Historiae Aquitanae*²³¹ des copies de manuscrits à des descriptions archéologiques : outre quelques transcriptions d'épitaphes, il ajoute la description et la localisation de quelques effigies funéraires. Ce type de mentions a été relevé à propos du prieuré de l'Artige²³², mais un dépouillement complet de ce manuscrit resté inédit apporterait sans doute de nouvelles découvertes²³³. On doit également à cet auteur, un temps prieur de Solignac, la copie d'une partie de l'extraordinaire documentation nécrologique de l'abbaye²³⁴.

Quelques années plus tard, François-Roger de Gaignières (1642-1715) fait réunir une collection restée célèbre de copies de manuscrits et de tombeaux disséminés dans toute la France²³⁵. On a beaucoup écrit sur ce collectionneur, précisant parfois qu'il réunissait les matériaux d'une histoire du costume et qu'il convoitait la direction de l'office royal des monuments historiques²³⁶. Une thèse de l'École des chartes a néanmoins récemment souligné le caractère inclassable de cet homme de cour atypique, amoureux du Moyen Âge à une époque qui n'avait d'estime que pour l'Antiquité²³⁷. Il reste de cette ambition une quantité considérable de documents copiés par un nombre indéterminé de correspondants, souvent méconnus et de talents variables. L'archiviste Alfred Leroux a identifié les deux collaborateurs limousins sous les traits

²³⁰ LEVESQUE J., *Annales ordinis grandimontis...* op. cit., p. 401. Voir *infra*.

²³¹ BNF : ms. lat. 12764.

²³² Voir à ce sujet l'excellente étude documentaire réalisée en préalable à une opération de fouille archéologique dans le prieuré : DENIS J., *Prieuré de l'Artige...*, op. cit., 2003, vol. 1, p. 25-35.

²³³ Cette hypothèse est confortée par un article sur les monuments funéraires que l'érudite a mentionnés dans le Berry : DESHOULIÈRES F., « Monuments funéraires relevés en Berry par dom Claude Estiennot. Notes et commentaires », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XL, 1921, p. 172-194.

²³⁴ LEMAITRE J.-L., *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac*, op. cit., p. 31-36.

²³⁵ ADHÉMAR J., DORDOR G. (collab.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII^e siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, LXXXIV, 1974, p. 5-132 ; LXXXVIII, 1976, p. 89-128 ; XC, 1977, p. 1-76 ; VAIVRE J.-B., « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières », *Gazette des Beaux-Arts*, CVIII, 1986, p. 97-122, 141-182.

²³⁶ LUSSIEZ A.-C., « L'art des tombiers aux environs de Melun (XV^e-XVI^e siècle) et la collection Gaignières : fidélité ou interprétation ? », dans *Art et Architecture à Melun au Moyen Âge [Actes du colloque, Melun, 1998]*, GALLET Y. (dir.), Paris, Picard, 2000, p. 302.

²³⁷ ROMET C., *Le collectionneur François-Roger de Gaignières (1642-1715). Biographie et méthodes de collection, catalogue de ses manuscrits* [Position d'une thèse de l'École des Chartes soutenue en 2007 et mise en ligne par l'institution : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2007/romet>]

de Dom Pradilhon (1640-1701), abbé général de la congrégation des Feuillants à Limoges²³⁸, et de Léonard Bandel (v. 1625 - v. 1695), chanoine de la cathédrale de Limoges et curé de la paroisse de Saint-Sylvestre (87)²³⁹. Cependant, si ses attributions prouvent que les deux ecclésiastiques ont visité les principales archives religieuses du Limousin, elles semblent exclusivement reposer sur l'analyse des copies des manuscrits²⁴⁰. Or, les indications portant sur les monuments funéraires sont conservées sur des feuillets à la numérotation discontinue et aujourd'hui rassemblés dans une collection de la Bibliothèque nationale exclusivement consacrée aux tombeaux relevés pour François-Roger de Gaignières²⁴¹. Aucune signature n'est identifiable sur ces notes, dont la paléographie montre qu'elles ont été prises avec une hâte variable et/ou par des mains différentes. Les raisons qui ont présidé au choix des 44 inscriptions médiévales et modernes recopiées ne sont pas connues. Quinze concernent la période qui nous intéresse et les croquis sont aussi rares qu'ils sont peu précis : il ne faut y rechercher ni une reproduction fidèle des éléments iconographiques, ni la disposition originale du texte. La graphie des inscriptions n'est restituée qu'en de rares exemples [87085-34]. On peut du moins supposer que l'auteur a vu les originaux.

Au XVIII^e siècle, l'abbé Joseph Nadaud (1712-1775), essentiellement connu pour son *Nobiliaire du diocèse de Limoges* ainsi que pour son *Pouillé*, relève dans ses notes bon nombre d'épithames médiévales²⁴². En historien consciencieux, il cite généralement ses sources, indiquant que certaines de ses lectures sont copiées de la *Gallia Christiana*²⁴³ alors que d'autres prennent l'objet conservé pour modèle. Son disciple l'abbé Legros (1744-1811)²⁴⁴, également infatigable érudit, puise beaucoup dans la documentation réunie par son ancien maître et rassemble notamment un *Recueil d'épithames, inscriptions et autres antiquités de la ville de Limoges*²⁴⁵. Il indique lui également lorsqu'il copie le texte d'après son support original²⁴⁶, compare parfois sa lecture avec celle de Nadaud en précisant les variantes²⁴⁷, cite ses sources. Il porte néanmoins une

²³⁸ ARBELLOT A., « Dom Pradilhon », *BSAHL*, XXXVII, 1890, p. 287-293.

²³⁹ LEROUX A., « Biographies limousines et marchaises », *BSAHL*, XXXVI, 1889, p. 278-281 ; LEMAITRE J.-L., *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac, op. cit.*, p. 37-38.

²⁴⁰ BNF : ms. lat. 17116-17118.

²⁴¹ Pour le volume concernant le Limousin : BNF, ms. lat. 8230.

²⁴² AD Haute-Vienne : I SEM 1 à 10.

²⁴³ On ne sait pas quelle édition il a utilisée. Il est à noter que l'ouvrage publié à la suite de la *Gallia Christiana* – pour corriger les nombreuses approximations de celle-ci – n'apporte aucune nouvelle mention de monument funéraire alors que les deux moines qui ont sillonné la France, les Pays-Bas et l'Allemagne pendant six ans et sont venus à Aubazines, Tulle et Limoges : MARTÈNE E., DURAND U., *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, Montalant, 1717-1724, vol. 1, p. 69-70.

²⁴⁴ LEMAITRE J.-L., *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac... op. cit.*, p. 46-48.

²⁴⁵ L'opuscule constitue en réalité le début d'un ouvrage manuscrit rassemblant des notes diverses sur l'histoire du diocèse. AD Haute-Vienne : I SEM 15, p. 1-140.

²⁴⁶ Inscription de Gauzbert [87085-12], *Ibid.*, p. 16.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 30 et 89. Il renvoie généralement au *Recueil manuscrit d'inscriptions* de l'abbé Nadaud, cité pour la première fois page 8, mais cet ouvrage semble être perdu.

attention minimale à la forme de l'inscription²⁴⁸ et, contrairement à l'abbé Nadaud, il résout systématiquement les abréviations sans tenir compte ni de la mise en page ni de la ponctuation originale.

D'autres érudits, sans orienter leurs recherches vers les monuments funéraires, témoignent d'un intérêt certain pour ce sujet. Ainsi l'ancien chartiste Auguste Bosvieux (1831-1871)²⁴⁹ fait-il réaliser une copie, encore conservée²⁵⁰, du manuscrit de la collection Gaignières sur les tombeaux limousins. Il revient cependant à l'abbé Texier (1813-1859) d'avoir étudié près d'une centaine d'inscriptions funéraires médiévales, dans un ouvrage qui recense les inscriptions limousines de l'Antiquité à l'époque moderne²⁵¹. Cet ouvrage riche et détaillé, publié dès 1851 reste, encore aujourd'hui, une référence indispensable du fait de la disparition depuis le XIX^e siècle de la majorité des inscriptions : sur les 84 épitaphes citées par l'abbé Texier et intégrées au corpus de cette thèse, 51 ont disparu. L'intérêt des travaux de cet érudit ne se limite pourtant pas à un simple inventaire car il fait preuve d'une surprenante modernité dans son approche scientifique. Non content de compiler des centaines de pages manuscrites de ses prédécesseurs les abbés Nadaud et Legros, de parcourir plusieurs milliers de lieues pour dessiner certaines inscriptions²⁵², l'abbé Texier s'est également fait théoricien pour élever l'épigraphie au rang de science et détaille sa méthode dans le manuel qui précède le recueil. Sous l'influence des travaux d'Arcisse de Caumont, il fait suivre la lecture et la classification chronologique des inscriptions d'une interprétation fondée sur un triple commentaire archéologique, paléographique et historique²⁵³. Cette attention nouvelle à forme matérielle de l'inscription est appuyée par la publication de croquis et de lithographies. Ces reproductions, partiellement interprétées, ne sont pas nécessairement exemptes d'erreurs²⁵⁴ mais elles constituent un témoignage précieux.

Une entreprise aussi vaste que l'inventaire des inscriptions de tous les âges d'un diocèse aussi étendu que celui de Limoges ne pouvait pas atteindre une parfaite exhaustivité. Le recueil a donc été complété par plusieurs autres auteurs, au premier rang desquels René Fage²⁵⁵ et Émile Molinier²⁵⁶. Ceux-ci publient en effet les inscriptions funéraires copiées dans le manuscrit de la

²⁴⁸ Il ajoute cependant plusieurs dessins d'épitaphes dans un autre recueil. AD Haute-Vienne : I SEM 16.

²⁴⁹ GÉRARDOT A., « Auguste Bosvieux (1831-1871) », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 45-47.

²⁵⁰ AD Haute-Vienne : 5F M4.

²⁵¹ TEXIER A., *Manuel d'épigraphie... op. cit.*, p. 1-383.

²⁵² ID., « Sur quelques inscriptions limousines », *BSHAL*, 3, 1848, p. 118.

²⁵³ ID., « Manuel d'épigraphie... », *op. cit.*, p. 2.

²⁵⁴ Arbellot affirme que le fac-similé publié par Texier pour l'épitaphe de G. de Beaulieu est faux. La pierre étant disparue à l'époque d'Arbellot, il faut sans doute en déduire la version de Texier de correspond pas avec celles de Legros et Nadaud.

²⁵⁵ FAGE R., « les épitaphes du cloître de Saint-Martin de Brive », *BLSAC*, 3, 1881, p. 67-73.

²⁵⁶ MOLINIER É., « Supplément au recueil des inscriptions du Limousin », *BSAHL*, XXX, 1882, p. 210-240. Il souligne d'ailleurs en préambule que l'abbé Texier a souvent été tributaire de copies fautives : des corrections seraient nécessaires, mais cet article a uniquement pour but de publier des inscriptions qui lui avaient échappé.

collection Gaignières tandis que l'abbé Lecler, ancien élève de l'abbé Texier²⁵⁷, édite à son tour un article sur les inscriptions limousines en langue romane²⁵⁸. Quant à l'abbé Arbellot, il consacre une large part aux tombeaux dans sa grande monographie sur la cathédrale de Limoges²⁵⁹.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour voir naître un intérêt pour les monuments funéraires anépigraphes. La première synthèse sur les pierres tombales résulte d'une circulaire adressée en 1810 à tous les préfets de France et exigeant un descriptif des édifices civils et religieux anciens ainsi que des autres éléments remarquables. Après plusieurs années de désintérêt, la tâche est confiée, pour la Haute-Vienne, à un ingénieur des Mines alors en poste à Limoges : Charles-Nicolas Allou. À partir d'un questionnaire envoyé à plusieurs référents de la région²⁶⁰, l'homme, amateur d'antiquités diverses, mène rondement l'entreprise et publie en 1821 une version légèrement améliorée du rapport qu'il avait mis trois mois à concevoir²⁶¹. Les conclusions qu'il tire sur les pierres tombales dans cet ouvrage²⁶² ne sont pas dénuées d'intérêt et les dessins originaux des planches sont conservés grâce à leur achat par la Société archéologique et historique du Limousin (fig. 47). Cependant ces travaux reposent en grande partie sur les observations d'un autre passionné de vestiges et d'objets anciens : le célèbre « comédien-archéologue » Beaumesnil. Il semble que ce dernier ait largement fait part de ses études aux différents érudits de la région – dont l'abbé Legros²⁶³ – sur lesquels il exerçait une fascination certaine. Cependant, seuls quelques dessins de pierres tombales nous sont parvenus et il est donc délicat d'évaluer la fiabilité des travaux de ce bon dessinateur²⁶⁴ (fig. 48). Il est vrai que de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer le caractère parfois fantaisiste, voire mensonger, des représentations qu'il envoyait à l'Académie des inscriptions et des belles-lettres en tant que correspondant²⁶⁵, mais il n'est pas impossible que les choix des objets qu'il aimait dessiner (objets phalliques antiques, stalles médiévales décorées personnages troussant leurs vêtements...) aient plus heurté la société bien pensante de l'époque que sa rigueur scientifique.

²⁵⁷ DUBREUIL A., « André Lecler, un chanoine érudit sur les chemins du savoir », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 54.

²⁵⁸ LECLER A., « Inscriptions limousines en langue romane », *BSAHL*, XXIX, 1881, p. 332-342.

²⁵⁹ ARBELLOT A., *Cathédrale de Limoges, histoire et description*, Paris, V. Didron, 1883.

²⁶⁰ AD Haute-Vienne : 4 T 60/61.

²⁶¹ LEROUX A., « Biographies Limousines et marchaises. III », *BSAHL*, XXXVII, 1890, p. 306-313.

²⁶² ALLOU C.-N., *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne avec un précis des annales de ce pays*, Limoges, F. Chapoulaud, 1821.

²⁶³ L'abbé Legros aurait même recopié certaines des notes prises par Beaumesnil. DURANT V., « Le tombeau en œuvre de limoges du cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer : des questions autour d'une œuvre unique », *op. cit.*, p. 270 (n. 19).

²⁶⁴ *Ibid.*, p. 267-280.

²⁶⁵ GUIBERT L., « Anciens dessins des monuments de Limoges », *BSAHL*, XLX, 1900, p. 49-77.

- **Les sociétés savantes**

L'intérêt croissant porté à la thématique des monuments funéraires dans la bibliographie limousine doit beaucoup au développement du beau loisir que fut l'érudition. Le rôle joué par les hommes d'Église est à cet égard remarquable néanmoins, à partir du milieu du XIX^e siècle, c'est moins dans les séminaires qu'au sein des sociétés savantes alors en plein essor qu'il faut chercher le lien unissant ces érudits. En Limousin comme ailleurs, des sociétés savantes se multiplient à l'époque napoléonienne²⁶⁶. À Limoges, la Société archéologique et historique du Limousin succède dès 1845 à la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges²⁶⁷. À Guéret, c'est la nouvelle Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse qui remplace en 1854 la Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse²⁶⁸. De la rivalité entre Brive-la-Gaillarde et Tulle naissent deux cercles corrèziens en 1878 : la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze²⁶⁹ d'une part, et la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze de l'autre²⁷⁰. Ces quatre sociétés savantes se distinguent par leur implantation géographique ainsi que par la définition de leurs orientations scientifiques mais également par la sociologie de leurs membres. Ainsi les cercles creusois et corrèziens réunissent-ils essentiellement la bourgeoisie locale tandis que celui de la Haute-Vienne, grâce à un contexte politique et institutionnel différent, a toujours bénéficié d'un recrutement plus large²⁷¹.

Le rôle joué par ces sociétés savantes tient d'abord à l'émulation scientifique qu'elles ont favorisée en tissant de véritables réseaux d'érudition. Ceux-ci se nouent en premier lieu à l'échelle locale et suscitent parfois des collaborations comme celle de l'abbé Texier ou de Jean-Baptiste Tripon avec le lithographe M. de Crossas, tous membres de la Société archéologique et historique du Limousin. L'appartenance de certaines personnalités à plusieurs cercles limousins permet en outre de compenser le recrutement souvent restreint de chacune d'entre elles avec des contributeurs connaissant bien l'ensemble de la région ou ayant acquis des connaissances particulières. Ainsi Robert Charles de Lasteyrie du Saillant, diplômé de l'École des chartes,

²⁶⁶ CHALINE J.-P., « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes françaises », dans *Arcisse de Caumont (1801-1873), érudit normand et fondateur de l'archéologie française [Actes du colloque, Caen, 2001]*, JUHEL V. (éd.), Caen, Société des antiquaires de Normandie, 2004, p. 148.

²⁶⁷ ARDANT M., « Lettre sur l'histoire de la Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges depuis sa fondation », *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, 1838, p. 95-101.

²⁶⁸ En 2003, l'association a encore changé son nom pour devenir la Société des sciences naturelles, archéologiques et historique de la Creuse. DAYEN D., « La société des sciences de la Creuse », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 27.

²⁶⁹ GUÉLY M., « La Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 38-40.

²⁷⁰ BEAUBATIE G., « La Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 41-44.

²⁷¹ TEXIER P., « La société archéologique et historique du Limousin », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 33-37.

publie-t-il une analyse de l'épithaphe de B. Malschaux²⁷² découverte en 1877 lors de la reconstruction du porche de l'église Saint-Martin de Brive alors qu'elle n'avait pas été comprise ou pas mentionnée par l'architecte en chef en charge des travaux et de la fouille son article de synthèse²⁷³. Grâce à ce réseau d'érudition, les découvertes faites lors de travaux de construction sont partiellement documentées. Ainsi Maurice Ardant publie-t-il dans le *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges* une courte description des monuments funéraires mis au jour en 1837 à l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Martial²⁷⁴ avant de compléter ses recherches en rédigeant une notice biographique sur le chantre Roger et en envoyant pour étude le crâne de ce dernier « au célèbre docteur Frère, professeur de la Sorbonne, auteur de la *Philosophie de l'histoire* »²⁷⁵. Avec Maurice Ardant, Prosper Mérimée – inspecteur en charge des Monuments historique de passage à Limoges – avait alors été le seul à décrire les sépultures mises au jour par le même chantier de construction du théâtre bien qu'il n'ait pas vu l'épithaphe du chantre Roger²⁷⁶ [87085-14].

De fait, l'influence la plus déterminante dans ces réseaux d'érudits est sans doute celle donnée depuis Paris d'un côté par le Comité des arts²⁷⁷ et de l'autre par la Société française

²⁷² LASTEYRIE DU SAILLANT R. C. de, « Notice d'une inscription du XIII^e s. découverte à Brive », *BSSHAC*, I, 1879, p. 43-60.

²⁷³ Le seul élément mentionné par cet auteur pouvant correspondre à cette épithaphe est une inscription trouvée à deux mètres du sol et jugée illisible du fait de sa forte altération. BONNAY L., « Description des découvertes archéologiques faites à l'église Saint-Martin de Brive », *BSSHAC*, I, 1878, p. 223-238. Robert Charles de Lasteyrie du Saillant, qui avait annoncé l'article de Louis Bonnay, précise cependant que « personne ne peut connaître tous les détails » de cette mise au jour : LASTEYRIE DU SAILLANT R. C. de, « Notice d'une inscription... » *op. cit.*, p. 43.

²⁷⁴ « L'inscription du chantre Roger se fait remarquer par sa simplicité : les caractères sont semblables à ceux des monnaies carolingiennes. Ce Roger était vraisemblablement descendant d'un des comtes de Limoges, établi par Charlemagne, Roger son parent, et l'un des douze pairs de France ; elle est conçue ainsi : ROTGERIVS. CANTOR. VI. K. MAI. REQVIEVIT. *Le chantre Roger trouva le repos éternel le 6^e des calendes de mai*. Les autres pierres tumulaires, la plupart de serpentine de La Roche-l'Abeille, et sculptées en écailles de poissons, sont chargées d'emblèmes ou d'attributs variées, de croix de diverses formes, de mains ouvertes, de besans, d'épées, etc. Plusieurs étaient brisées et remployées dans les maçonneries, ce qui les fait supposer antérieures aux derniers travaux de l'église ». ARDANT M., « Médailles et monnaies trouvées dans l'emplacement qu'occupait l'église Saint-Martial de Limoges », *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, 1838, p. 62.

²⁷⁵ ARDANT M., « Note sur le tombeau du chantre Roger, retiré des fouilles de l'église de Saint-Martial, à Limoges », *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, 1840, p. 30-32. Il n'a malheureusement pas été possible de retrouver la trace de ce professeur ni des analyses qu'il a pu faire du crâne qui lui avait été envoyé.

²⁷⁶ « Les travaux de terrassements, qui se faisaient lors de mon passage à Limoges pour la construction du théâtre, avaient mis à découvert les fondations de l'apside [sic] de Saint-Martial, autour de laquelle on trouvait un assez grand nombre de tombeaux, presque tous d'une seule pièce, ayant la forme d'un trapèze allongé. Dans plusieurs, on voyait la place de la tête, marquée par un creux particulier. De tous ces tombeaux, le seul qui se distinguât par quelque richesse, était taillé dans un bloc de serpentine polie, avec un couvercle en dos d'âne, portant des imbrications figurées ; une croix grecque était sculptée du côté de la tête ; d'ailleurs, nulle inscription ni indice quelconque qui pût faire connaître le rang de la personne qui y fut ensevelie ». MÉRIMÉE P., *Notes de voyage*, éd. AUZAS P.-M., Paris, Hachette, 1971, p. 496.

²⁷⁷ Celle-ci est directement reconnue par l'abbé Texier dans son introduction : TEXIER A., *Manuel... op. cit.*, p. 2. Voir à ce sujet la position de la thèse de l'École des chartes de Rodolphe Leroy : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2001/leroy>

d'archéologie, autour de la personnalité forte d'Arcisse de Caumont²⁷⁸. Les actes du XIV^e congrès de cette société témoignent en effet non seulement du passage à Limoges de ce père de l'archéologie moderne, mais aussi de la distribution par celui-ci de plusieurs de ses ouvrages et de sa présence à la présentation orale faite l'abbé Texier de son livre en préparation sur les inscriptions²⁷⁹. On comprend mieux alors l'étonnant avant-gardisme méthodologique qui structure cet ouvrage.

L'exemple de l'abbé Texier rappelle que le second défi relevé par les sociétés savantes est celui de la publication. Sur les milliers de pages qu'elles ont imprimées, les quelques centaines citées dans notre étude témoignent en effet de leur importance pour la thématique de la commémoration des morts. Cependant si la majorité des éditions de texte a été publiée dans ces bulletins, la nature des contributions sur les pierres tombales médiévales est variable. Leur tonalité générale se trouve bien décrite en 1894 par Jean de Verneuil : « Il n'est pas rare en effet, de rencontrer, dans un cimetière de campagne, toute une série de pierres tombales, assez barbares sans doute, d'un art fort rudimentaire, mais assurément très anciennes. S'il est embarrassant de leur assigner une date exacte, la maladresse, la gaucherie naïve des maçons ruraux, anciens et modernes, leur ignorance des règles de l'art, jointe au désir de faire tant bien que mal des œuvres artistiques, leur font, à leur insu, soulever des problèmes que les antiquaires sont bien empêchés de résoudre »²⁸⁰. Il s'agit le plus souvent d'une courte communication orale transcrite dans les procès-verbaux des séances ou d'une description rapide dans les recensions des excursions archéologiques. Il serait vain de vouloir énumérer ici tous les auteurs de ces observations, mais il est intéressant de noter que l'habitude ne s'est jamais perdue. Les prolifiques Louis Bonnaud et Jean Perrier en ont été, des années 1950 à 2010, les meilleurs exemples. Des croquis parfois ajoutés à ces notices sont remplacés à partir des années 1960 par des photographies en noir et blanc. La localisation et les circonstances de la découverte sont parfois évoquées, mais la description du contexte archéologique est toujours lacunaire. Les articles consacrés aux monuments funéraires d'un site ou d'une ville sont peu nombreux et les études d'ensemble exceptionnelles. La synthèse sur les inscriptions composée par l'abbé Texier et publiée par la Société des Antiquaires de l'Ouest constitue un hapax au sein de la documentation de par l'ampleur de ses investigations.

²⁷⁸ CHALINE J.-P., « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes françaises », *op. cit.*, p. 147-154.

²⁷⁹ « Documents officiels. XIV^e session du congrès archéologique », *BSAHL*, II, 1847, p. 175-192.

²⁸⁰ VERNEUIL J. de, « Tombes du Moyen Âge dans le cimetière de Marval », *BSAHL*, XLI, 1894, p. 285-288.

II.3.2 La protection du patrimoine

Le XIX^e siècle voit l'émergence de la notion de patrimoine et la structuration d'une politique publique des biens culturels. Celle-ci s'enracine alors dans la constitution de musée et la protection d'œuvres laissées *in situ*. Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XX^e siècle que de nouveaux acteurs interviennent, transformant l'accès à la documentation par une approche scientifique.

- **Les collections muséographiques**

Les sociétés savantes limousines ont également joué au XIX^e siècle un rôle important dans la conservation des sculptures médiévales. Toutes ont en effet en partie été structurées autour de la création d'un musée²⁸¹. Elles ont pour cela fait quelques acquisitions, comme l'endotaphe de saint Martial²⁸², mais leurs collections sont essentiellement issues de donations. Entre un fossile de mollusque et un mouvement de montre du XVI^e siècle, quelques pierres tombales médiévales sont ainsi rassemblées dans les locaux mis à disposition par les municipalités. Les indications de provenance sont alors absentes : les listes de dons consignent une information minimale comme « Par M. Thomas aîné, deux tombes sculptées (XIII^e s.) »²⁸³. Ces monuments funéraires proviennent parfois de découvertes fortuites dans des jardins privés²⁸⁴ ou publics²⁸⁵, voire de fouilles réalisées lors de travaux importants²⁸⁶. Il reste difficile, même dans ces cas, de connaître la localisation précise de ces mises au jour. On peut en outre supposer que des éléments lapidaires disparates provenant des vestiges en ruine ont également été rassemblés²⁸⁷. Ces collections ont ensuite été progressivement données par les sociétés savantes aux municipalités dont elles dépendaient afin que ces dernières assurent de meilleures conditions de conservation et de visibilité. Malheureusement, l'intérêt porté par les élus locaux à ces vestiges du passé n'a pas toujours été à la hauteur de l'attente des érudits et, à Limoges, les collections lapidaires sont longtemps restées exposées à la pluie et au gel dans les jardins du Musée Adrien Dubouché²⁸⁸ :

²⁸¹ « Statuts de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze », *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, I, 1878, p. 25-33.

²⁸² DUCOURTIEUX P., *Collection d'archéologie régionale. Catalogue*, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1916, p. 10.

²⁸³ « Dons faits au Musée », *BSHAL*, II, 1847, p. 64.

²⁸⁴ CESSAC P. de, « Deux pierres tumulaires de l'ancienne prévôté des bénédictins de Chambon-sur-Voueize », *MSSC*, 1865, IV, p. 337-340.

²⁸⁵ BONNAUD L., « Pierre tombale découverte dans les jardins du musée de l'Évêché », *op. cit.*, p. 499.

²⁸⁶ DELAGE F., « Tombes dans les ruines des bénédictins de Limoges », *BSAHL*, LXXIX, 1941, p. 69.

²⁸⁷ Prosper Mérimée note en effet pour Limoges que l'on « trouve dans tous les quartiers de la ville des débris provenant de ces églises [la Règle et Saint-Martial] et de beaucoup d'autres » et précise que de nombreux éléments lapidaires de l'abbaye de la Règle étaient entreposés dans les cours du séminaire. MÉRIMÉE P., *Notes de voyage... op. cit.*, p. 496.

²⁸⁸ Sur l'historique de la collection, se référer au premier inventaire et à son introduction : DUCOURTIEUX P., *Collection d'archéologie régionale... op. cit.* Pour l'état des collections, voir également : DUCOURTIEUX P.,

ces mauvaises conditions de stockage expliquent sans doute la couleur noire qui patine certaines des pierres tombales encore conservées²⁸⁹ mais aussi l'état fragmentaire de la petite pierre portant l'inscription funéraire des fondateurs de l'ordre de l'Artige (fig. 90)²⁹⁰. Pourtant, la quasi-totalité des monuments funéraires actuellement conservés dans les musées départementaux a été intégrée à ces collections dès la seconde moitié du XIX^e siècle.

- **L'intervention de l'État**

La constitution de musées au XIX^e siècle ne constitue que le commencement d'une politique publique de la culture dominée par l'État²⁹¹. La restriction de l'usage par les communes des monuments funéraires abandonnés n'est en effet pas la seule mesure destinée à la protection du patrimoine funéraire. En 1924, le législateur demandait que soient mises en place « des règles spéciales à la reprise des concessions dont la conservation présente un intérêt d'art ou d'histoire locale » ainsi qu'un inventaire, révisé tous les dix ans, établi par une commission de spécialistes²⁹². Il ne semble pas que cette mesure ait été appliquée. À l'inverse, le classement de pierres tombales au titre des monuments historiques permet depuis le XIX^e siècle la sauvegarde de la majorité des effigies funéraires médiévales connues dans la région. Notons que les mesures de classement et d'inscription ont très peu bénéficié aux pierres tombales en bâtière ainsi qu'aux épitaphes.

Depuis 2004, l'ensemble des services chargés de l'application de la politique culturelle définie par le ministère sont réunis au sein des DRAC. Services régionaux de l'archéologie (SRA), Conservations régionales des monuments historiques (CRMH) et Services de l'inventaire sont donc rassemblés à l'échelle régionale²⁹³. Plus que la production de la documentation²⁹⁴, ce sont les missions d'archivage et d'indexation qui constituent le dénominateur commun entre ces trois services.

« La collection archéologique du musée Adrien Dubouché de Limoges (1^{ère} partie) », *La revue scientifique du Limousin*, 161, 1906, p. 259-266.

²⁸⁹ Cette dégradation est dénoncée dès 1877 pour le tombeau du chantre Roger [87085-14] et celui dit du Bon mariage [87085-03] : PALUSTRE L., « Le défunt musée de Limoges », *Bulletin monumental*, 43-8, 1877, p. 781-784. Deux monuments funéraires, [87085-01] et [87085-02] ont été restaurés par micro-sablage lors de la réorganisation des collections précédant la transformation du Musée de l'évêché en Musée des beaux-arts de Limoges.

²⁹⁰ Il ne reste en effet de cette épitaphe que deux fragments de couleur noire alors que l'abbé Texier l'a décrite comme élément en calcaire dont les lignes de l'inscription étaient alternativement peintes en rouge et en bleu. L'estampage qu'il a réalisé avant son entrée dans les collections prouve également que le texte n'était pas fragmenté comme il l'est aujourd'hui. Elle était cependant déjà incomplète en 1906 : DUCOUTIEUX P., « La collection d'archéologie régionale au musée national Adrien Dubouché (2^e partie) », *Revue scientifique du Limousin*, 162, 1906, p. 274).

²⁹¹ POIRIER P., VADELORGE L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture / Fondation des sciences de l'Homme, 2003.

²⁹² THEBAULT F., *Le patrimoine funéraire en Alsace (1804-1939)... op. cit.*, p. 42.

²⁹³ Notamment : DI GIOIA L., CHAUMIER S. (éds.), *Actualité du patrimoine : dispositifs et réglementations en matière de patrimoine en France*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008.

²⁹⁴ Celle-ci étant réglementée par le code du patrimoine :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>

Seuls les services de l'inventaire ont une mission exclusivement documentaire. Initiés par André Malraux en 1964, ils doivent « recense[r], étudie[r] et fai[re] connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique »²⁹⁵ sur le territoire dont ils ont la charge. Ils peuvent procéder selon deux méthodes : une investigation exhaustive dans une zone donnée (inventaire topographique), la documentation d'un type d'objet ou de vestige donné (inventaire thématique). En Limousin, on constate que l'inventaire topographique a été privilégié et centré sur trois zones – une à la frontière entre les trois départements et deux autres autour de Limoges et La Souterraine²⁹⁶. Près d'un quart de la région a ainsi été prospecté. La méthodologie de ce service repose en effet sur l'examen du patrimoine conservé *in situ* et sur la description de ce dernier avec un vocabulaire défini au niveau national par un thésaurus²⁹⁷. Les services de l'Inventaire ont favorisé, en Limousin plus que dans d'autres régions²⁹⁸, l'alimentation de la base de données en ligne du Ministère de la Culture Palissy. Ainsi, le service y a-t-il diffusé toutes ses notices concernant les objets mobiliers classés comme monument historique²⁹⁹.

Les Conservations régionales des monuments historiques n'ont pas directement vocation à étudier les œuvres qu'elles protègent, mais elles doivent constituer des dossiers permettant de suivre les opérations de restauration. Le code du patrimoine, qui régit les dispositions relatives aux objets classés au titre des Monuments historiques³⁰⁰, stipule notamment que ceux-ci deviennent propriété inaliénable de l'État (article L622-11) et ne peuvent être restaurés que sous contrôle de l'État (article L622-7). Le gisant de La Souterraine, anciennement situé dans le cimetière municipal et restauré en 2015 avant d'être transféré dans l'église de la commune, en est l'exemple le plus récent [23176-01]. Les conditions de conservation ne sont quant à elles pas réglementées, si bien que les monuments funéraires légalement protégés sont situés soit à l'intérieur d'églises, soit à proximité de celles-ci ou dans le cimetière. On assiste ici à l'un des paradoxes de la mise en valeur du patrimoine : pour rendre visible, on expose aux dégradations provoquées par les intempéries. En cela, les conditions de conservation des monuments funéraires

²⁹⁵ Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, art. 95, I.

²⁹⁶ CHABRELY C., *Inventaire général du patrimoine culturel : rapport annuel 2008*, p. 4 : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/pdf/Limousin_0809.pdf

²⁹⁷ http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/telechar/thesau_objets.pdf

²⁹⁸ Rapport annuel 2008 du Conseil national de l'inventaire général du patrimoine culturel : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/pdf/synthese_2008.pdf

²⁹⁹ Bilan 2004 et programmation 2005 de l'inventaire général du patrimoine culturel, p. 2 : http://www.inventaire.culture.gouv.fr/pdf/Limousin_0405.pdf. Dix pierres tombales du corpus sont concernées [19001-01, 19272-01, 23176-01, 87085-52, 87122-01, 87126-03, 87134-02, 87134-03, 87161-23, 87167-01].

³⁰⁰ *Code du patrimoine*, Partie législative, Livre VI, Titre II, Chapitre II. Texte disponible en ligne sur le site du gouvernement : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000006845875&idSectionTA=LEGISC TA000006177324&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20120223> [consulté le 05 mai 2012]

protégés par leur statut sont semblables à celles des pierres tombales que des initiatives individuelles ou associatives ont simplement permis de sortir des lieux d'inhumation.

Les Services régionaux de l'archéologie n'alimentent pas la base Palissy mais une autre, appelée Patriarche, en fonction d'un thésaurus différent. Cette mission est confiée à une unité de ce service, la carte archéologique, à partir du dépouillement de la bibliographie publiée mais aussi des rapports de fouilles et de prospections ainsi que des mémoires universitaires. La spécificité des Services régionaux de l'archéologie en matière de documentation est sans doute leur capacité à orienter, en accord avec les directives du ministère de la culture, les travaux des archéologues pour compléter les données déjà connues. Les choix opérés lors des prescriptions des opérations archéologiques en contexte préventif sont à cet égard déterminants. Le rôle joué par le service dans la reprise de la documentation archéologique de Saint-Martial est révélateur du pouvoir joué par l'État en ce domaine. Parallèlement, les archéologues de ce service encadrent des prospections diachroniques et thématiques réalisées par des bénévoles, dont certaines portent sur les monuments funéraires médiévaux et modernes. En Limousin, les fouilles programmées dirigées deux membres du service – Patrice Conte, ingénieur d'étude, et Jacques Roger, anthropologue de l'Inrap détaché à la DRAC – ont permis l'étude de plusieurs cimetières médiévaux³⁰¹. Ces deux archéologues sont également fortement impliqués dans la définition des derniers sujets de master et de doctorat traitant de problématiques funéraires médiévales dans la région.

II.3.3 Le renouvellement des connaissances

Le cadre offert par les sociétés savantes a donc permis de transformer l'attachement à un patrimoine local en une prise de conscience de la valeur des monuments comme documents historiques. Cette mutation ne se limite d'ailleurs aux milieux de l'érudition puisque les bulletins qu'ils publient accueillent depuis les années 1970 de nombreux articles écrits par des universitaires sur la région. L'évolution de la recherche a en outre entraîné le développement d'une conception élargie des monuments funéraires médiévaux intégrant pleinement leur dimension matérielle et contextuelle.

- **Les découvertes archéologiques**

Le développement de l'archéologie – tant préventive que programmée – a permis la réalisation d'une centaine d'opérations archéologiques situées dans ou autour des églises limousines³⁰². S'il serait hors de propos de dresser ici une synthèse des perspectives ouvertes, un rapide résumé suffit pour mettre en perspective l'état des connaissances sur le contexte

³⁰¹ Moustier-Rozeille, Saint-Cyr-la-Roche, Soudaine-Lavinadière...

³⁰² Jacques Roger, esquissant un bilan à ce sujet, en dénombreait 95 en 2005. ROGER J., « Autour des édifices religieux : quinze ans d'archéologie préventive en Limousin », *Archéopages*, 17, décembre 2005, p. 28-33.

archéologique du corpus étudié. Tout d'abord, l'acidité des sols provoquée par le socle granitique de la région provoque une altération des ossements anciens qui limite le plus souvent les observations ostéologiques mais les modes inhumations médiévaux sont maintenant mieux connus. En outre, la nature des opérations archéologiques menées à l'intérieur des églises (suivi de travaux lors d'installation de drains, réseaux électriques ou chauffage...) n'est que peu favorable à la découverte de monuments funéraires : il s'agit le plus souvent d'ouvertures de quelques mètres carrés dont l'implantation ne peut être choisie en fonction de problématiques de recherche. Cependant, la nature des sols médiévaux (terre battue, carreaux de pavage, calade...) commence à être documentée. À l'extérieur, l'aménagement de places publiques a permis des fouilles plus extensives (120m² en moyenne³⁰³) à l'emplacement de cimetières médiévaux. La densité des sépultures ou l'érosion de la stratigraphie rendent difficiles l'interprétation de la rareté des nouvelles exhumations de monuments funéraires : ces derniers ont pu disparaître dès une période ancienne, pour répondre à un usage intensif de la zone d'inhumation.

Plusieurs pierres tombales isolées ont été mises au jour lors d'opérations archéologiques. Une découverte intéressante a néanmoins été faite à Saint-Junien lors de la fouille du cimetière entourant la collégiale du saint éponyme : l'une des sépultures, profondément creusée dans le substrat et protégée par une couverture de blocs de pierre, était en surface signalée par une dalle funéraire non sculptée. Le même type d'aménagement a été trouvé dans la salle capitulaire de l'abbaye cistercienne de Grosbost (commune de Charras, 16), pour une dalle funéraire sculptée d'une crose³⁰⁴. À Bussière-Boffy (87), une dalle funéraire aniconique avait également été mise au jour dans un niveau de sol daté du XIII^e siècle. À Jouillat (23)³⁰⁵ et La Souterraine (19), deux pierres tombales ont été découvertes, mais déjà privées de leur contexte stratigraphique originel. Deux pourrissoirs ont pu être étudiés : les fragments d'une dalle funéraire [19285-01] ont été trouvés la stratigraphie du premier, au Vigeois (19)³⁰⁶, tandis que le second, aménagé dans un enfeu dans le prieuré de l'Artige (Saint-Léonard-de-Noblat, 87)³⁰⁷, avait été vidé par le propriétaire et seuls les ossements recueillis ont pu être étudiés.

Ce sont essentiellement cinq sites riches en monuments funéraires qui font progresser l'analyse. Les fouilles anciennes réalisées dans l'abbaye Saint-Martial de Limoges ont permis la découverte de monuments funéraires décorés [87085-14, 16, 17] à proximité de sarcophages et

³⁰³ *Ibid.*, p. 30.

³⁰⁴ HUTCHISON C., *L'abbaye de Grosbost, XII^e siècle, ordre de Cîteaux [Rapport de fouilles de sauvetage]*, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 1994, p. 14.

³⁰⁵ ROGER J., DUSSOT D., *L'église de Jouillat (Creuse) [Rapport de fouilles archéologiques]*, Limoges, SRA Limousin, 1999, p. 29

³⁰⁶ MANIQUET C., ROGER J., DELHOUME D., *La nécropole médiévale autour de l'église de Vigeois (Corrèze)*, Limoges, SRA Limousin, 1993, p. 68-78.

³⁰⁷ ROGER J., *Prieuré de l'Artige (87). Étude anthropologique d'un caveau funéraire de la galerie nord du cloître*, Limoges, SRA Limousin, 2004.

des tombes construites ; l'absence de documentation conservée sur la localisation précise des éléments déplacés limite malheureusement la portée des observations. En Creuse, la nécropole et la chapelle Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix ont livré de nombreuses dalles funéraires³⁰⁸, le site de Moustier-Rozeille s'est révélé être riche en emplois d'éléments lapidaires antiques comme pierres signalant les tombes médiévales en surface, les sépultures associées au gisant émaillé de Roger de Brosse († 1287) dans l'église cistercienne de Prébenoît ont bénéficié d'une étude anthropologique [23022-01]. En Corrèze, un ensemble de dalles funéraires, pierres tombales en bâtière ainsi que de stèles funéraires a été mis au jour et les sépultures associées ont pu être fouillées³⁰⁹.

- **Les recherches universitaires**

La recherche universitaire sur le Limousin médiéval a beaucoup bénéficié de la personnalité de Bernadette Barrière (1936-2004). Chargée de cours dès les premières années de la création de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Limoges en 1968 puis professeure d'histoire dans la même université, elle est également à l'origine du Centre de recherches historiques et archéologiques médiévales (CRHAM) dans les années 1976-1979. Comme directrice de recherche, elle a su transmettre son souci constant d'associer étroitement documentation textuelle et archéologique. Elle a favorisé le prolongement des travaux de l'érudition locale en structurant l'organisation de la recherche au sein du CRHAM autour de deux axes : d'une part le traitement des sources manuscrites et archéologiques intéressant le Limousin et ses abords, d'autre part les synthèses intéressant le Limousin et les pays du Centre-Ouest³¹⁰. Les cisterciens, et plus particulièrement les prieurés d'Obazine et de Coyroux (19), sont toujours restés au cœur de ses recherches, mais elle a plus largement travaillé sur la structuration de l'espace médiéval à partir d'études sur l'occupation du sol et sur l'organisation des pôles de pouvoir en Limousin. Sa contribution à la thématique du funéraire porte sur Obazine, avec non seulement une étude du monument funéraire du saint fondateur mais la fouille de la sépulture d'un abbé dont l'épithame murale est connue par la collection Gaignières³¹¹ [87183-11].

Aux côtés de Bernadette Barrière, on ne saurait omettre dom Jean Becquet (1917-2003). Ce moine de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé assure le passage de l'érudition ecclésiastique avec la discipline historique telle qu'elle s'est affirmée dans la seconde moitié du XX^e siècle. Diplômé en 1951 de l'École pratique des hautes études (EPHE) avec un mémoire sur Grandmont, il s'est

³⁰⁸ DUSSOT D., MOUSSON F., ROGER J. (collabs.), « La nécropole et la chapelle Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix »,

³⁰⁹ Voir les rapports de fouilles de 1997 à 2013 rédigés sous la direction de Patrice Conte.

³¹⁰ BARRIÈRE B., « Limousin et histoire médiévale. État des recherches », dans *Le limousin et son patrimoine culturel*, TRAMES (éd.), Limoges, UER des lettres et sciences humaines, 1982, p. 203-223.

³¹¹ BARRIÈRE B., « Les sépultures médiévales d'Obazine (Corrèze) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 17, 1978, p. 179-186.

ensuite plus largement consacré aux ordres limousins et au mouvement canonial au Moyen Âge. Bien que seulement deux de ses articles soient spécifiquement consacrés à des questions funéraires³¹², la contribution qu'il a apportée à cette thématique est fondamentale grâce à son analyse de l'histoire ecclésiastique régionale toujours nourrie par un considérable travail en archives³¹³.

Un tournant est marqué avec la nomination en 2006 de Philippe Depreux au poste de professeur d'histoire médiévale à l'université de Limoges. Spécialiste de l'empire carolingien et du Saint-Empire germanique, il semble initialement peu attiré par l'histoire régionale ou par l'archéologie. Ses dernières publications ainsi que l'orientation qu'il a donnée à ses séminaires de recherches et les sujets des mémoires universitaires qu'il dirige témoignent cependant d'un infléchissement de ses thématiques de recherche vers l'hagiographie et l'édition de chroniques limousines. Le recrutement d'Anne Massoni comme maîtresse de conférences en histoire médiévale a également permis d'orienter à nouveau les recherches vers les chapitres séculiers³¹⁴. En 2014, la création d'un poste d'enseignant-chercheur en histoire de l'art médiéval a permis de renforcer cet axe de recherche avec la nomination d'Éric Sparhubert. Ce dernier travaille en effet sur les commandes architecturales des chanoines limousins. Il montre ainsi dans sa thèse comment réfection des tombeaux des fondateurs et reconstruction de l'édifice ecclésial sont corrélées à Saint-Junien et au Dorat³¹⁵. Dans l'ouvrage publié en hommage à Bernadette Barrière, il développe et précise l'analyse iconographique du tombeau du saint fondateur d'Obazine³¹⁶.

À l'université de Poitiers, et plus particulièrement au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM – UMR 6 223), Claude Andrault-Schmitt développe ses recherches sur l'architecture religieuse limousine et a publié plusieurs synthèses³¹⁷ et actes de

³¹² BECQUET J., « Services post-funéraires dans les monastères limousins à l'époque romane », dans *L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale [Actes de la table ronde, Paris, 1982]*, LEMAÎTRE J.-L. (éd.), Paris, Études Augustiniennes, 1986, p. 19-22 ; ID., « Face à la mort dans les nouveaux ordres religieux limousins », dans *Moines et moniales face à la mort [Actes du colloque, Lille, 1993]*, Cahier du Centre d'archéologie et d'Histoire médiévale des établissements religieux, 6, 1993, p. 67-74.

³¹³ Outre les nombreux articles qu'il a publiés dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* et dans la *Revue Mabillon*, on conserve à l'abbaye de Ligugé et dans aux archives départementales de la Haute-Vienne plusieurs études inédites auxquelles il sera ici fait référence.

³¹⁴ Notamment : MASSONI A. (dir.), *Collégiales et chanoines dans le Centre de la France du Moyen Âge à la Révolution (ancienne province ecclésiastique de Bourges)*, Limoges, PULIM, 2010 ; ID., « L'organisation d'un espace religieux : l'implantation des collégiales dans le diocèse de Limoges pendant la période médiévale », dans *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernadette BARRIÈRE*, FERRAN L. (éd.), Bordeaux, Ausonius éditions / Fédération Aquitania, 2012, p. 247-252.

³¹⁵ SPARHUBERT É., *Les commandes artistiques des chapitres de chanoines séculiers... op. cit.*

³¹⁶ ID., « Une image de sainteté cistercienne : le tombeau français d'Étienne d'Obazine (vers 1250) », dans *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernadette BARRIÈRE*, FERRAN L. (éd.), Bordeaux, Ausonius éditions / Fédération Aquitania, 2012, p. 173-190.

³¹⁷ Outre de nombreux articles, elle a publié une synthèse sur l'architecture gothique dans la région : ANDRAULT-SCHMITT C., *Limousin gothique*, Paris, Picard, 1997.

colloques sur la région³¹⁸. Elle est aussi l'auteure d'un article sur le gisant de Soudeilles (19)³¹⁹ et d'un second sur le monument funéraire du cardinal de Bellac³²⁰ et de deux contributions à paraître sur les tombeaux de la cathédrale de Limoges³²¹. Également au CESC, l'équipe du *Corpus des inscriptions de la France médiévale (CIFM)* a consacré l'un de ses premiers volumes à l'édition des inscriptions connues pour le Limousin entre le VIII^e et de XIII^e siècle³²². Cette entreprise nationale, fondée par Robert Favreau au début des années 1970, n'a pas pour vocation directe l'étude des monuments funéraires mais elle rassemble et critique un ensemble de textes dont la fonction est majoritairement funéraire. Le colloque réuni en 2005 sur Saint-Martial de Limoges a été l'occasion pour Vincent Debiais, alors ingénieur d'étude en charge de la publication du *CIFM*, d'étudier les épitaphes disparues de l'abbaye à la lumière de leur contexte monumental³²³.

Paradoxalement, les mémoires universitaires portant sur la commémoration des morts au Moyen Âge dans le Limousin n'ont pas été soutenus à Limoges. Jean-Loup Lemaître choisit l'université Paris IV pour préparer sa thèse d'État³²⁴, avant de poursuivre sa carrière à l'EPHE. Infatigable éditeur de documents nécrologiques, on lui doit, outre l'analyse de la documentation de Saint-Martial, la publication d'un monumental répertoire européen ainsi que, notamment, l'étude de l'exceptionnel nécrologe de l'abbaye de Solignac (87)³²⁵. Bien que les travaux de ce chercheur portent sur les manuscrits, il reste attentif aux témoignages épigraphiques. Il consacre ainsi plusieurs pages à la description et à l'analyse des inscriptions funéraires de Saint-Martial, en lien avec plusieurs autres monuments funéraires de la région³²⁶.

Il faut attendre le début du XXI^e siècle pour que soient soutenues les premières études académiques consacrées aux monuments funéraires médiévaux limousins. Julien Alleau s'est consacré à la Charente Limousine : au sein de ce territoire de confins géologiquement cohérent, il

³¹⁸ ANDRAULT-SCHMITT C. (dir.), *Saint-Martial de Limoges : ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècles) [Actes du colloque, Poitiers / Limoges, 2005]*, Limoges, PULIM, 2006 ; ID., DEPREUX P. (éds.), *Les chapitres séculiers et leur culture vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix (VI^e-XIII^e siècle) [Actes du colloque, Limoges / Saint-Yrieix-Poitiers, 2009]*, Limoges, PULIM, 2014.

³¹⁹ ID., « Soudeilles, église Saint-Martin et son décor mobilier », dans *Congrès archéologique de France [163^e session, 2005, Corrèze]*, SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (éd.), Paris, Société française d'archéologie / Musée des monuments français, 2005, p. 347-362.

³²⁰ ID., « Enquête sur le 'cardinal de Bellac' et son monument funéraire de type avignonnais », *Revue historique du Centre-Ouest*, VII, 2007, p. 395-416.

³²¹ ANDRAULT-SCHMITT C., « Les voyages des cardinaux, artistes, œuvres et matériaux au XIV^e siècle », *Une histoire des circulations en Limousin. Hommes, idées et marchandises en mouvement de la Préhistoire à nos jours*, CHANAUD R. (dir.), RHL/Pulim, Limoges, 2015, p. 533-560 ; ID., « Les tombeaux monumentaux de la cathédrale de Limoges (1322-1349) », *op. cit.*

³²² FAVREAU R., MICHAUD J., *Corpus des inscriptions de la France médiévale, II : Limousin*, Poitiers, Université de Poitiers, 1978. Désormais abrégé *CIFM II*.

³²³ DEBIAIS V., « Mémoire et espace : l'épitaphe en son lieu. Les exemples de Saint-Martial de Limoges », dans *Saint-Martial de Limoges : ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècle) [Actes du colloque, Poitiers/Limoges, 2005]*, ANDRAULT-SCHMITT C. (dir.), Limoges, PULIM, 2006, p. 373-390.

³²⁴ LEMAÎTRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial...*, *op. cit.*

³²⁵ ID., *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac...* *op. cit.*

³²⁶ ID., *Mourir à Saint-Martial...* *op. cit.*, p. 478-492.

a identifié les lieux mentionnés par les sources médiévales avant d’y inventorier 63 monuments funéraires datés entre le XII^e et le XVII^e siècle³²⁷. Mon mémoire de Master repose sur une approche similaire, mais il est arbitrairement ancré au sud de la Haute-Vienne. La prospection systématique de toutes les églises conservées et de tous les cimetières anciens comme actuels de cette zone de 65 communes a permis l’inventaire de près de 350 pierres tombales datées entre le XI^e et le XVII^e siècle³²⁸. Le cœur de ces deux études est donc constitué par un corpus décrit dans une base de données afin de compléter une bibliographie très lacunaire dans la documentation de ce type de vestiges. L’analyse du contexte archéologique étant limitée pour ce type d’objet, nous avons recherché dans la comparaison des motifs iconographiques des réponses pour dater et interpréter leurs données. Julien Alleau s’intéresse davantage aux aspects pétrographiques tandis que j’ai davantage étudié les phénomènes de répartition mais chacun avance prudemment dans la mise en place d’une typologie. La problématique de nos recherches est centrée sur l’élaboration d’un raisonnement méthodologique.

À ces deux mémoires de master centrés sur la Haute-Vienne et ses abords, s’ajoutent deux thèses intégrant l’ancien diocèse de Limoges à leur aire géographique. Celle soutenue par Julien Louis porte sur les effigies funéraires des XII^e et XIII^e siècle dans la Saintonge, l’Angoumois, le Périgord, le Limousin, le Bourbonnais et la Bourgogne³²⁹. Dans une perspective différente, Delphine Boyer-Gardner, analyse la commémoration des évêques en Aquitaine³³⁰.

³²⁷ ALLEAU J., *Les monuments funéraires médiévaux et modernes de Charente limousine (XII^e-XVII^e siècles)... op. cit.*

³²⁸ Master 1 et 2 en continuité. DURIER M., *Pierres tombales médiévales et modernes (XI^e-XVII^e siècle) au sud de la Haute-Vienne. Inventaire, répartition et interprétations [Mémoire de master 2]*, Nanterre, Université Paris X – Nanterre, 2007.

³²⁹ LOUIS J., *L’effigie funéraire dans le royaume de France. Pays d’oïl, 1134-1267, op. cit.*

³³⁰ BOYER-GARDNER D., *Mémoires ecclésiastiques... op. cit.*

III. L'ÉTABLISSEMENT DU DOCUMENT HISTORIQUE

Pour devenir un document historique, un objet matériel doit être découvert, identifié et daté par un chercheur. Le premier obstacle qui se dresse est celui de l'accès aux données. Dans le cas des monuments funéraires médiévaux limousins, il faut faire de très nombreux kilomètres ne serait-ce que pour les répertorier et les documenter selon un protocole rigoureux. Mais le principal problème reste, nous le verrons, celui de la datation. Ensuite seulement la question de l'interprétation de ces sources peut être posée correctement. Une approche pluridisciplinaire est à la fois indispensable et complexe car sources archéologiques, iconographiques et textuelles sont généralement divergentes.

III.1 LA CONSTITUTION D'UN CORPUS

III.1.1 Stratégie d'inventaire

Le choix du diocèse de Limoges comme territoire de cette étude procède d'une réflexion entamée en Master. Lors de cette première enquête, les importantes difficultés de datation des pierres tombales avaient contraint à l'adoption d'une chronologie très large (XI^e-XVII^e s.) qui rendait caduque la recherche d'un petit territoire dont la cohérence historique aurait perduré pendant sept siècles. Une zone de 65 communes avait alors été arbitrairement choisie au sud de la Haute-Vienne. L'inventaire – réalisé grâce à une prospection systématique des églises ainsi que des cimetières anciens et actuels au sein de ce territoire – avait permis de documenter quelque 350 monuments funéraires attribuables à la période choisie. Un tel corpus révélait des variations importantes dans les caractéristiques formelles et iconographiques mais également dans la répartition géographique des éléments conservés : l'élargissement de la zone d'étude pour permettre une analyse statistique et spatiale semblait nécessaire pour qualifier et quantifier les phénomènes sous-jacents. Le diocèse de Limoges, unanimement reconnu pour sa cohérence géologique et historique au fil des siècles, s'imposait avec d'autant plus d'évidence qu'il était l'un des plus grands de France et offrait donc un territoire suffisamment vaste pour mettre en place un échantillonnage statistique suffisant.

Ce projet d'étude systémique s'est néanmoins rapidement révélé trop ambitieux pour être réalisé dans le cadre d'un doctorat. En effet, outre le temps considérable accordé aux prospections de terrain, il aurait fallu ajouter celui d'une solide formation en statistique et en géomatique. Or une telle orientation des recherches impliquait prendre le risque que les efforts associés

aboutissent essentiellement à une typologie insatisfaisante du fait de la multitude des facteurs en jeu (destructions de pierres tombales en fonction de critères indéterminés selon les lieux, nécessité de multiplier les études monographiques pour comprendre les contextes...).

La réorientation générale de la méthodologie vers des axes plus habituels en histoire et en histoire de l'art n'a cependant pas beaucoup influé sur les choix faits lors de l'inventaire. Le cadre territorial du diocèse de Limoges a été conservé pour les raisons précédemment évoquées. Celui-ci a été défini à l'intérieur des limites établies par Michel Aubrun dans sa thèse³³¹. La prospection exhaustive des 802 communes ainsi délimitées n'étant pas envisageable à raison d'une à deux communes documentées par jour, une stratégie d'inventaire à deux volets a été définie. L'expérience acquise en Master ayant prouvé l'existence d'un décalage considérable entre le nombre de monuments funéraires médiévaux mentionnés dans la bibliographie et les vestiges conservés, de nouvelles prospections ont été menées dans deux vastes nouvelles zones arbitraires situées au nord-ouest de la Haute-Vienne à l'est de la Corrèze. Cette seconde campagne de terrain, réalisée dans le cadre d'une prospection inventaire autorisée par la DRAC, a engendré la découverte de 215 pierres tombales datables du XI^e au XVII^e siècle³³². Afin de documenter de manière homogène l'ensemble des éléments intégrés dans le corpus de cette étude, des prospections ponctuelles ont ensuite été faites sur les sites connus, par la bibliographie ou par d'autres chercheurs, comme des lieux de conservation pierres tombales médiévales³³³. Au total, ce sont plus de 165 communes qui ont été prospectées pour réaliser l'inventaire (fig. 01).

Au sein des trois zones privilégiées de prospections, tous les édifices culturels ainsi que les cimetières ont été visités. Cependant, les chapelles funéraires anciennes n'ont généralement pas pu être examinées car elles appartiennent à des propriétaires privés qui n'habitent majoritairement pas la commune. La chapelle du cimetière de Magnac-Laval démontre pourtant qu'elles peuvent être dallées avec des pierres tombales. Les cas publiés de Saint-Léonard-de-Noblat (87)³³⁴ ou de Lageyrat (commune de Châlus, 87)³³⁵ prouvent en outre qu'une enquête orale permet de documenter de nombreuses pierres tombales inédites, mais le temps que nécessitent de telles investigations est incompatible avec une recherche sur un vaste territoire. Dans le cas des

³³¹ AUBRUN M., *L'ancien diocèse de Limoges... op. cit.*, carte collée à la fin de l'ouvrage. Seule la commune limitrophe de Bussière-Poitevine, qui conserve des monuments funéraires médiévaux particulièrement intéressants, a été ajoutée.

³³² DURIER M., *Prospection thématique. Monuments funéraires limousins (XI^e-XVII^e s.)*. Bilan 2009, Limoges, SRA Limousin, 2009.

³³³ La Creuse a plus particulièrement bénéficié de la collaboration de l'archéo-anthropologue Jacques Roger, excellent connaisseur du département en raison de ses propres recherches sur les sarcophages médiévaux. Les prospections en Corrèze ont été complétées grâce aux informations transmises par Julie Duponchel et Patrice Conte. La connaissance de l'extrémité charentaise s'est appuyée sur le mémoire de Julien Alleau. D'autres connaisseurs du patrimoine régional ont également apporté des mentions complémentaires : Ghislain Baurry, Martine Larigauderie-Beijeaud, Giles Le Helo, Marthe Moreau, Geneviève Senéjoux ...

³³⁴ FAUCHER M.-D., PÉRIGORD M., « Pierres tombales à Saint-Léonard-de-Noblat », *op. cit.*, p. 27-34.

³³⁵ BOUDRIE R., « Le cimetière de Lageyrat », *op. cit.*, p. 7-14.

prospections suscitées par la bibliographie ou par une information orale, seuls les monuments funéraires du site correspondant à l'étendue chronologique de l'étude ont été documentés. Il faut enfin préciser que les dalles funéraires ne présentant aucun décor ou inscription n'ont pas été inventoriées car on ne peut déterminer ni leur datation, ni leurs dimensions, ni l'absence d'éléments de décor sur les faces cachées ou érodées (cf. *supra*). Il faut cependant reconnaître que plusieurs plates-tombes de ce type ont été découvertes en fouilles dans des contextes modernes mais aussi médiévaux³³⁶. Précisons pour finir que les dalles funéraires uniquement reconnaissables par une cupule (ces dernières étant habituellement situées au centre de croix sculptées sur les plates-tombes) étaient prises en compte dans le corpus de master mais ont été exclues de celui de doctorat car ces évidements peuvent être confondus avec les creusements formés par l'installation de barrières métalliques dans le pavage.

Près de quatre mois, quelques milliers de kilomètres parcourus et la participation ponctuelle de plusieurs membres de l'association ArchéA ont été nécessaires pour achever la phase de terrain. Seulement 280 des 760 monuments funéraires documentés ont finalement été intégrés au corpus de cette étude, mais ce constat n'est pas celui de vains errements : la stratégie d'un recensement fondé sur une chronologie très vaste puis plus resserrée a permis de surmonter efficacement une partie des problèmes de datation en réunissant un important support de comparaisons iconographiques. En outre, la méthodologie adoptée a révélé une variété dans la typologie des monuments funéraires jusqu'alors inconnue. Le choix d'une période chronologique restreinte au XI^e-XIII^e siècle correspond quant à lui à la volonté de répondre à une problématique adaptée à un contexte historique cohérent.

III.1.2 Traitement des données

Une fois les sites de prospection choisis, la méthodologie de la collecte des données est prolongée par un protocole spécifique afin de réunir et d'éditer la documentation nécessaire à l'étude des monuments funéraires médiévaux.

Une attention particulière a été portée sur la qualité de la documentation iconographique. Entre les premières prospections réalisées en Master et celles menées durant le doctorat, une évolution du matériel photographique ainsi que des techniques utilisées a permis de faire face aux difficultés de prises de vue dans des conditions de lumière souvent très défavorables. En effet, ni le recours à un flash ni l'exploitation de la lumière extérieure ne sont généralement satisfaisants car les pierres tombales nécessitent d'être photographiées avec un éclairage rasant afin de faire

³³⁶ RAYNAUD N., « Le site antique et médiéval de la chapelle Saint-Jean à Bussière-Boffy », *TAL*, 8, 1988, p. 39-50 ; ZÉLIE B., *Saint-Junien (87), place Lénine [Rapport de fouilles archéologiques]*, Limoges, SRA Limousin, 2014.

apparaître les reliefs érodés. Dans un premier temps, les motifs iconographiques trop peu visibles ont été redessinés à la craie afin d'être lisibles sur les clichés. Néanmoins tout dessin contenant nécessairement une part d'interprétation, cette solution n'a été utilisée que lorsqu'il n'était pas possible de corriger l'éclairage naturel par l'ajout de deux projecteurs de 500 watts chacun. Ce dispositif offre des résultats corrects mais il est peu maniable et rend dépendant des prises électriques alimentées, ce qui n'est pas toujours le cas dans les églises. Les conseils du photographe du CESCO, Jean-Pierre Brouard, ont permis de résoudre cette situation avec l'achat d'un appareil photographique reflex (Sony Alpha 300) et d'un flash mobile. Ce second flash, fixé sur un trépied ou tenu par une tierce personne, permet d'obtenir un éclairage rasant grâce à une communication sans fil entre tous les éléments du matériel³³⁷.

La documentation photographique était complétée en Master par des relevés faits sur le terrain pour les pierres tombales en bâtière et des dessins d'après des photographies redressées pour les dalles funéraires. Ces supports iconographiques, beaucoup plus efficaces que des photographies pour comparer un grand nombre de pierres tombales, n'ont pas été réalisés durant la thèse car leur réalisation est extrêmement chronophage.

Toutes les pierres tombales ont été inventoriées et décrites dans des fiches de prospection. La finalité de ce formulaire est de normaliser l'enregistrement des données afin d'obtenir une documentation homogène. Chaque monument funéraire est ainsi localisé et caractérisé par des descriptions rédigées, un système de cases à cocher ainsi que par un croquis (fig. 49). Ce signalement détaillé doit servir de support suffisamment solide pour nourrir l'analyse qui sera faite ultérieurement de l'objet.

La fastidieuse saisie des informations collectées dans la base de données constitue le préalable nécessaire à la confrontation des caractéristiques des différents monuments funéraires. Cet outil, développé pour ce corpus sous Microsoft Access, est conçu pour faciliter la centralisation des données qu'elles soient issues des prospections, de la bibliographie ou d'observations ultérieures. En effet, les modes d'interrogation (par filtre ou par requête) offrent de multiples possibilités de comparaisons et regroupements, mais ils permettent également d'ajouter des champs d'analyses nouvelles. Ainsi, un système intégré à la base de données autorise-t-il l'identification de formules (*hic jacet, ora pro...*) dans les inscriptions et affiche simultanément des informations complémentaires sur les origines et usages de ces expressions significatives. Les possibilités d'interrogation de cet outil sont complétées par l'utilisation du logiciel libre gvSIG afin de permettre la visualisation cartographique des requêtes.

³³⁷ Du fait de la multiplication des types de lumière, la balance des blancs et donc la couleur des pierres se trouvent faussées. Ce type de déformation n'a pas été corrigé en traitant l'image car il aurait fallu se souvenir de la colorimétrie des pierres : aucun intérêt scientifique n'aurait donc été ajouté.

Si la base de données facilite l'analyse et l'édition du corpus, celui-ci doit être figé dans une version imprimable. Cette dernière étape du traitement des informations permet en outre de les hiérarchiser et de les présenter de manière lisible pour le lecteur. Le catalogue ainsi obtenu est classé par ordre alphabétique des communes. Chaque monument funéraire y est identifié par un nombre³³⁸ et décrit par une fiche individuelle. Celle-ci contient plusieurs parties :

- Documentation iconographique : un ou plusieurs clichés si l'élément est conservé, un dessin le cas échéant.

- Localisation et provenance : rapide analyse du contexte archéologique et monumental de l'objet.

- État de conservation : permet d'évaluer le caractère entier ou fragmentaire de l'objet, ainsi que la disparition éventuelle de motifs iconographiques.

- Description : dimensions, identification du type de pierre utilisé et description des motifs iconographiques reconnus sur le monument funéraire.

- Épigraphie : le texte des inscriptions est donné en deux formes. Lorsque l'épithaphe est conservée, une transcription est faite à partir de l'objet original. Le but de la transcription est d'indiquer la suite de lettres reconnues, en indiquant les lacunes textuelles, mais sans préciser les jeux de lettres (conjonctions et enclavements, lettres en suspension ou suscription) ni les abréviations (lettres manquantes, tildes...). Les normes utilisées sont très proches de celles utilisées par le *CIFM* : caractères majuscules, respect de l'alphabet latin classique (indistinction I/J et U/V), points entre crochets pour signaler une ou plusieurs lettres non identifiables. Ces conventions ont néanmoins été légèrement simplifiées pour les rendre compatibles avec une gestion par une base de données : pas de caractères spéciaux pour les signes d'abréviation, utilisation du signe « : » pour tous les signes de ponctuation composés. Lorsque l'épithaphe n'est pas conservée, la transcription est remplacée par la lecture faite par un ou plusieurs érudits. Une édition de l'inscription est ensuite proposée en caractères italiques. Il s'agit d'une restitution du texte tel qu'il peut être établi par la connaissance de la langue et du contexte historique : la ponctuation moderne est ajoutée, la distinction I/J et U/V établie, les abréviations sont résolues entre parenthèses et les lettres manquantes sont restituées entre crochets. Une traduction montre ensuite comment le texte a été compris. Le commentaire épigraphique n'est pas développé dans

³³⁸ L'identifiant est composé de deux éléments rassemblés par un tiret : le code INSEE de la commune de conservation du monument funéraire et une numérotation continue (arbitraire) des monuments funéraires inventoriés dans la commune. Pour les trois pierres tombales non localisées, le code INSEE est remplacé par 00000 (ex : [00000-01]).

cette rubrique, pour ne pas répéter les analyses présentes dans le volume de synthèse ou dans les notices correspondantes du *CIFM*³³⁹.

- Datation : les critères de datation (ou leur absence) sont distingués de la périodisation proposée.

- Protection : éventuelles mesures de conservation par les institutions.

- Bibliographie : rappel des études ou des mentions faites du monument funéraire.

Ce processus documentaire est indissociable de l'analyse des données qu'il accompagne et prépare pour aboutir à des interprétations générales sur les usages et fonctions des monuments funéraires médiévaux. La datation des monuments funéraires est revue lors de la rédaction des notices.

III.2 MÉTHODOLOGIE DE LA DATATION

Dater est souvent le premier réflexe lors de la découverte d'un vestige ancien afin d'interpréter celui-ci dans son contexte historique. Dans un ouvrage consacré à la datation de la sculpture médiévale, Jean Wirth affirmait pourtant encore en 2009 à propos de celle-ci qu'elle « apparaît comme l'un des problèmes les plus difficiles de l'Histoire de l'art »³⁴⁰. Sur un ton volontiers polémique, il critique dans ce livre les différentes méthodes (stylistique, scientifique, historique, épigraphique, iconographique) en synthétisant les querelles historiographiques à partir d'études de cas. La datation consiste en effet en un exercice complexe, fondé sur des indices aussi ténus que contestables, trop souvent résolu par un enchevêtrement de raisonnements tautologiques. On a longtemps cru les monuments funéraires épargnés par ces difficultés de méthode, au point de considérer les gisants comme des repères stylistiques fiables pour jalonner une histoire de l'évolution des formes³⁴¹, la réalisation du monument funéraire et le décès de son destinataire étant considérés comme nécessairement contemporains. Pourtant, on ne compte plus aujourd'hui les études qui démontrent – par la documentation manuscrite ou par une analyse stylistique attentive – que telle ou telle effigie funéraire prestigieuse a été achevée plusieurs décennies après

³³⁹ Les transcriptions et les éditions n'ont pas été reprises des volumes du *CIFM* car dans les numéros anciens, qui correspondent à la région étudiée, ces deux étapes de l'interprétation du texte ne sont pas distinguées.

³⁴⁰ WIRTH J., *La datation de la sculpture médiévale*, Genève, Droz, 2004, p. 19.

³⁴¹ DECTOT X., *Pierres tombales médiévales... op. cit.*, p. 7.

les funérailles du défunt³⁴², quand ce ne sont pas plusieurs siècles³⁴³. En Limousin, Éric Sparhubert a récemment confirmé les conclusions de Bernadette Barrière à propos de la datation du gisant d'Étienne d'Obazine : le tombeau a été érigé environ 80 à 90 années après la mort du saint fondateur de la communauté³⁴⁴. Quelles sources permettent-elles donc de dater les monuments funéraires limousins ?

III.2.1 Les critères directs

Le seul repère temporel potentiellement présent dans les monuments funéraires médiévaux est le décès de la personne qu'il commémore. Dans le corpus des inscriptions limousines, seulement 27 épitaphes mentionnent une année de décès antérieure au XIV^e siècle³⁴⁵ ; la plus ancienne est 1209 [16223-01] et la plus récente 1296 [87085-36]. À cet ensemble, les travaux d'érudition ont permis d'ajouter 12 épitaphes en identifiant les défunts avec diverses sources manuscrites mieux datées³⁴⁶.

L'archéologie constitue la seule possibilité de dater la mise en place des monuments funéraires. Cette discipline repose sur la compréhension de la stratigraphie des vestiges, c'est-à-dire de la manière dont ceux-ci se sont matériellement succédés dans le temps. La chronologie relative ainsi obtenue doit ensuite être précisée en situant les éléments qui le peuvent sur une échelle de datation absolue (date précise ou fourchette chronologique). La difficulté d'appliquer le raisonnement archéologique aux pierres tombales médiévales provient d'une part du fait que le contexte monumental dans lequel elles sont insérées est rarement bien daté et d'autre part que cet environnement de conservation est généralement celui de leur emploi et non celui de leur utilisation au Moyen Âge (cf. *supra*). Des datations carbone 14 effectuées sur certains ossements découverts dans le cimetière du prieuré de Lavinadière (19) devraient permettre dans les mois à venir de préciser la datation des pierres tombales découvertes en fouilles, mais cette opportunité demeure exceptionnelle. Dater les réfections des pavages d'églises s'avère être un exercice illusoire car celles-ci sont trop fréquentes au cours des siècles et sont peu documentées. Quant aux pierres tombales remployées dans les murs d'églises, elles sont peu nombreuses à être visibles et elles sont généralement insérées dans des élévations attribuables à l'époque moderne ou

³⁴² Jean Wirth débute d'ailleurs son introduction par l'analyse du double gisant du duc de Saxe Henri de Lion (1129-1195) et de sa femme (1156-1189) à la collégiale Saint-Blaise de Brunswick et qui a été daté selon les auteurs au plus tôt vers 1210 et au plus tard vers 1240. WIRTH J., *La datation... op. cit.*, p. 11-15.

³⁴³ Jean-René Gaborit note ainsi que l'effigie funéraire de l'épouse répudiée de Pépin de Herstal († 725) date des années 1180 : GABORIT J.-R., *La sculpture romane*, Paris, Hazan, 2010, p. 303.

³⁴⁴ SPARHUBERT É., « Une image de la sainteté cistercienne : le tombeau français d'Étienne d'Obazine (vers 1250) », *op. cit.*, p. 173.

³⁴⁵ [16070-01, 16223-01, 16223-04, 19031-01, 19031-09 à 19031-11, 23095-06, 87085-01, 87085-06, 87085-27 à 87085-29, 87085-32, 87085-36 à 87085-43, 87085-47, 87148-01, 87161-27, 87183-11]

³⁴⁶ [19183-11, 87085-35, 87183-01 à 87183-10]

contemporaine : plusieurs sont attestées à Janailhac (87), Saint-Martin-Sainte-Catherine (23), Yssandon (19) et Concèze (19). Quelques exceptions médiévales sont à noter à Saint-Junien³⁴⁷ et au Dorat [87059-07 et 08].

La chrono-typologie des traces d'outils laissées sur la pierre constitue un type d'étude de plus en plus souvent intégré à l'analyse archéologique des sarcophages médiévaux. Ce type d'approche est connu depuis une quarantaine d'années pour l'ensemble des blocs sculptés³⁴⁸ et est plus particulièrement mis en œuvre dans le cadre de l'archéologie du bâti. Or l'expérience acquise grâce à l'étude des parements montre que, pour être exploitable, ce type d'observations nécessite à la fois de bonnes conditions de conservation des traces d'outils et un corpus de comparaison bien établi³⁴⁹. En Creuse, les analyses faites sur les sarcophages médiévaux ont récemment montré que les types d'outils utilisés pour tailler les blocs ont peu évolué depuis l'Antiquité³⁵⁰. L'attention portée aux traces d'outils permet cependant déjà de s'interroger sur l'existence de monuments funéraires néo-gothiques. Quelques pierres tombales en bâtière présentent en effet des faces et des motifs particulièrement lisses et réguliers, bien conservés : elles pourraient ainsi être datées du XIX^e siècle malgré leur iconographie (fig. 51). Cette hypothèse est renforcée par l'existence, dans certains cimetières, d'autres pierres tombales en bâtière sculptées d'une inscription mentionnant la première moitié de XIX^e siècle (fig. 52).

III.2.2 Les critères indirects

Face à la rareté des éléments directs de datation, il devient nécessaire de mettre en place des comparaisons avec d'autres documents. Si une telle démarche permet d'enrichir l'analyse en intégrant de nouveaux critères, il importe en premier lieu de souligner les apports et les limites de chacune des solutions possibles. Un examen attentif de toutes ces méthodes montre en outre qu'il est nécessaire de les croiser pour conforter et affiner les résultats obtenus.

³⁴⁷ « Pierres tombales recyclées ! », *Le chercheur d'or*, 41, mars 2011

[<http://85.14.180.2/tourismestjunien/images/PDF/cdo41.pdf>].

³⁴⁸ Pour une étude associant l'analyse des outils médiévaux trouvés en fouille, les représentations iconographiques et les traces d'outils sur les surfaces de pierre de taille, voir : NAGY E., « La datation des pierres sculptées d'après les traces d'outils », dans *La formation et le développement des métiers au Moyen Âge : V^e-XIV^e siècle [Actes du colloque, Budapest, 1973]*, GEREVICH L. (dir.), Budapest, Akadémiai Kiadó, 1977, p. 107-117.

³⁴⁹ PRIGENT D., « Méthodologie d'investigations archéologiques utilisées à l'abbaye de Fontevraud », dans *Fontevraud : histoire-archéologie n° 4*, COMITÉ D'HISTOIRE FONTEVRISTE (éd.), Fontevraud, Abbaye royale de Fontevraud, 1995-1996, p. 21-22.

³⁵⁰ ROGER J., DELHOUME R., « L'étude des sarcophages (analyse critique et orientations nouvelles) », *Aquitania*, 29, 2013, p. 266-267.

- **Épigraphie**

Les critères de datation des inscriptions médiévales relèvent de trois ordres : la paléographie (évolution de la forme graphique des lettres), la linguistique (utilisation d'expressions figées dont l'usage est limité dans le temps), le contexte historique (identification d'un individu ou événement connu par ailleurs). La première synthèse, œuvre de Paul Deschamps en 1929³⁵¹, reste un outil utile mais trop schématique pour être appliqué systématiquement. Plus récemment, les travaux des membres du Corpus des inscriptions de la France médiévale ont permis de mieux comprendre les liens unissant les inscriptions à l'ensemble de la culture écrite au Moyen Âge ; ce faisant, ils ont pu renouveler la réflexion sur la datation de ce type d'écriture³⁵². Il apparaît d'une part qu'il est nécessaire de déterminer précisément ce que l'on veut dater (préparation, réalisation ou pose de l'inscription) et d'autre part qu'il est toujours indispensable d'associer plusieurs marqueurs chronologiques pour obtenir un résultat fiable. En l'absence d'éléments historiques, les estimations argumentées sont rarement inférieures à une cinquantaine d'années et atteignent généralement le siècle.

Si l'on isole le corpus des épitaphes limousines, les analyses paléographiques sont limitées par les possibilités d'accès à la documentation : sur les 115 inscriptions inventoriées, seulement 37 sont conservées³⁵³ et 9 autres sont connues par des restitutions graphiques de précision variable³⁵⁴. La majorité des épitaphes étant ainsi perdue, il est donc généralement nécessaire d'utiliser les datations proposées par l'abbé Texier. Sa connaissance de l'ensemble du corpus des inscriptions de la région associée à ses talents de paléographe – confirmée par le tableau paléographique inclus dans son *Manuel* – rend ses conclusions sérieuses mais majoritairement invérifiables.

La brièveté des épitaphes limousines – généralement constituées d'une à deux phrases – et l'usage récurrent de formulations communes durant tout le Moyen Âge rendent souvent les analyses linguistiques inopérantes pour la datation. Le cas des épitaphes des premiers prieurs de Grandmont est cependant un contre-exemple très utile dans la mesure où non seulement il permet une datation relativement précise, mais en plus il prouve une nouvelle fois l'absence de lien systématique entre l'année du décès et le moment de la réalisation du monument funéraire. Les épitaphes des six premiers successeurs d'Étienne de Muret à la tête l'abbaye grandmontaine sont en effet connues par la tradition manuscrite, de même que l'année de mort de ces prélats. On retrouve dans chaque inscription les mêmes formules, placées dans un ordre identique : mention

³⁵¹ DESCHAMPS P., *Étude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XII^e siècle*, Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1929.

³⁵² Notamment : DEBIAIS V., FAVREAU R., TREFFORT C., « L'évolution de l'écriture épigraphique en France au Moyen Âge et ses enjeux historiques », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 165/1, 2008, p. 101-137.

³⁵³ Parmi lesquelles 6 avec date.

³⁵⁴[19013-03, 87085-21, 24, 25, 28-30, 87183-13]

tumulaire (*hic jacet*), prénom, numérotation du prieurat, description du défunt par le truchement d'une référence biblique, durée du prieurat. Seule la dernière épitaphe, dédiée à Gérard Itier diffère, légèrement en omettant l'éloge et en indiquant sa démission :

[87183-01] *Hic jacet dompnus Petrus, secundus prior, qui ad exemplum David cultum dei amplificavit. Vixit un prioratu XIII^{im} annis minus XXX^{ta} IIII^{tor} diebus.*

[87183-02] *Hic jacet dompnus Petrus, tertius prior, qui, secundus doctrinam petri forma humilitatis erat commisso gregi. Vixit in prioratu annis duobos cum dimicidio.*

[87183-03] *Hic jacet dompnus Stephanus, quartus prior, oliva fructifera in domo domini. Vixit in prioratu XX^{ti} tribus annis et semis.*

[87183-04] *Hic jacet dompnus Petrus Bernardi, prior quintus, qui secundum doctrinam Moysi dixit propinquis : nescio vos. Vixit in prioratu septem annis et semis.*

[87183-05] *Hic jacet dompnus Guillermus, reverendissimus sextus prior, verus israelita in qui dolus non erat. Vixit in prioratu XVIII et tribus mensibus.*

[87183-07] *Hic jacet dompnus Geraldus, septimus prior. Mansit in prioratu X annis tribus mensibus, postmodum amotus.*

L'emploi d'une même structure formulaire complexe pour plusieurs inscriptions d'un même site est rare et permet d'affirmer d'une part leur contemporanéité et d'autre part leur appartenance à un même programme épigraphique. La petite variation de l'épitaphe du septième prieur ne doit pas être interprétée en termes chronologiques mais politiques : Gérard Itier était en effet tellement opposé à son prédécesseur, Guillaume de Treignac, qu'il refusa même que le nom de ce dernier soit inscrit dans le nécrologe³⁵⁵ : le qualificatif honorifique *reverendissimus*, employé uniquement dans l'épitaphe du sixième prieur, ne peut donc être pas lui être attribué. Le choix de ce terme vient en outre valoriser Guillaume de Treignac davantage que les autres prélats, ce qui, par contraste, souligne la médiocrité de Gérard Itier, dont l'inscription rappelle l'échec. Cette prise de position est d'autant plus forte qu'en réalité les deux hommes ont renoncé à leur charge. La dimension politique de ces textes suggère qu'ils ont été rédigés peu de temps après la mort des deux prieurs, avant l'oubli de leurs querelles. L'ensemble de ces textes date donc vraisemblablement du priorat du huitième prieur, Adémar de Friac (1199-1216). Il s'est donc

³⁵⁵ SOUCHAL G., « L'émail de Guillaume de Treignac, sixième prieur de Grandmont (1170-1188) », *op. cit.*, p. 71.

écoulé plus de soixante ans entre le décès du deuxième prieur, en 1137, et la réalisation de son épitaphe.

La richesse des informations contenues par les textes fait des épitaphes le type de monuments funéraires le mieux daté. Malencontreusement, il est rare que l'on retrouve sur des monuments funéraires anépigraphes une iconographie associée ailleurs à des épitaphes. Quelques exceptions existent avec des croix. L'une d'elles est limousine, la proximité formelle, le décor fleurdelisé des traverses de la croix fleurdelisée de l'épitaphe de Montbron [16223-06] et la dalle de l'abbaye cistercienne du Palais-Notre-Dame [23253-01] étant convaincante. Plus généralement, l'épitaphe la plus ancienne associée à une croix fleurdelisée semble être celle située dans l'abbaye de Fontenay (commune de Marmagne, 21) et datée de la première moitié du XIII^e siècle (fig. 52). Dans le département actuel de l'Yonne, quatre inscriptions funéraires du même siècle montrent déjà une grande diversité des formes de ce type de croix (fig. 53-56). Trois exemples situés dans différentes régions – Saint-Savin (86), Bordeaux (33), Vaudeurs (89) – attestent en outre l'apparition des socles de croix à degrés à la même époque (fig. 57-58).

- **Iconographie funéraire**

Les monuments funéraires sont fréquemment comparés entre eux. Pour des raisons pratiques liées à la destruction des sculptures ou à la difficulté de trouver une documentation photographique suffisante³⁵⁶, les sources de références restent généralement graphiques : la célèbre collection Gaignières (cf. *infra*), avec ses quelque 3 500 dessins de tombeaux, reste à ce jour la source la plus complète de représentations de monuments funéraires médiévaux concernant le territoire français. Or, non seulement la partie qui en a été publiée privilégie les gisants aux autres types de sculptures funéraires³⁵⁷, mais il s'agit en outre de dessins qui n'ont pas tous la précision toujours louée du graveur Louis Boudan. On ne saurait en outre juger du style d'une sculpture d'après les représentations – et donc les interprétations – qui en ont été faites : une étude approfondie de cet ensemble documentaire mériterait en premier lieu d'être menée à bien. Guillaume Grillon a, dans sa thèse de doctorat, récemment entrepris ce travail de confrontation entre la documentation iconographique ancienne et les monuments funéraires conservés en

³⁵⁶ En France, une base de données du Ministère de la Culture – Palissy – met à disposition des internautes un nombre important de clichés et de notices de pierres tombales, majoritairement classées au titre des Monuments historiques, mais l'absence de normalisation de la terminologie et de l'indexation des datations rend les recherches peu efficaces.

³⁵⁷ L'introduction de l'édition précise en effet que celle-ci privilégie « spécialement les tombeaux avec une image figurée » : ADHÉMAR J., DORDOR G. (collab.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII^e siècle », *op. cit.*, p. 5. Il s'agit en outre uniquement des monuments funéraires dont le destinataire est connu ou supposé.

Bourgogne³⁵⁸. Cependant, les sources iconographiques et photographiques permettent une analyse de la composition des monuments funéraires.

Le cas particulier des effigies funéraires permet de chercher dans l'histoire de la mode des évolutions vestimentaires susceptibles d'être utilisées comme jalon chronologique. Plusieurs des grandes figures de l'histoire de l'art ont écrit sur le sujet : Jules Quicherat et Eugène Viollet-le-Duc sont les principales références françaises³⁵⁹. Ces synthèses pionnières, associant sculpture funéraire à d'autres types de sources, mériteraient aujourd'hui d'être renouvelées par des recherches plus précises³⁶⁰. Pour les femmes, la coiffe semble être le seul critère de datation pertinent car la robe et le manteau n'évoluent pas ; il a déjà été utilisé pour le cortège funéraire d'une abbesse cistercienne espagnole³⁶¹ et peut aussi être appliqué pour les gisants de Razès [87122-01] et de Sauviat-sur-Vige [87190-03]. Pour les ecclésiastiques, Nadège Bavoux indique « c'est seulement au XII^e siècle que le caractère liturgique de [leurs] habits est acquis. Le costume est fixé, et n'évoluera plus sensiblement »³⁶². Concernant les hommes de guerre, le travail universitaire de Judith W. Hurtig sur les gisants en armure a montré que les difficultés de datation subsistent car les évolutions restent très lentes et ne sont pas homogènes au sein d'un vaste territoire³⁶³. On peut cependant compter sur quelques publications consacrées à l'équipement militaire³⁶⁴, largement fondées sur l'iconographie funéraire, ainsi que sur vaste panorama dressé dans la collection Gaignières. Ce dernier permet d'affiner la datation paléographique de la plate-tombe à effigies du lignage des Lastours [87031-01].

Un autre élément iconographique des monuments funéraires peut être pris en considération dans la datation : l'héraldique. La principale difficulté posée par l'étude des armoiries sculptées sur les pierres tombales provient de l'effacement de leur polychromie initiale : cette perte d'information complique – voire invalide – toute tentative d'identification de leur détenteur. Or, si la connaissance complète des armoiries peut permettre de dater avec précision, la

³⁵⁸ GRILLON G., *L'ultime message... op. cit.*, p. 60-81.

³⁵⁹ QUICHERAT J., *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1875 ; VIOLLET-LE-DUC E., *Encyclopédie médiévale*, Paris, Bibliothèque de l'image, 1996, p. 76-97.

³⁶⁰ Pour une synthèse sur l'historiographie française voir : BLANC O., « Historiographie du vêtement : un bilan », dans *Le vêtement. Histoire, archéologie et symbolique vestimentaires au Moyen Âge*, PASTOUREAU M. (dir.), Paris, Le Léopard d'or, 1989, p. 7-33. Plusieurs études anglo-saxonnes récentes sont également consacrées au vêtement médiéval, mais proposent ne permet pas nécessairement de dresser une typochronologie précise. Voir notamment : OWEN-CROCKER G. R., COATSWORTH E., HAYWARD M. (éds.), *Encyclopedia of Medieval Dress and Textiles of the British Isles c. 450-1450*, Leyden, Brill, 2012.

³⁶¹ MADOU M., « The Tomb of Doña Maria Urraca López de Haro (d. 1262) in the Abbey of Cañas, Spain », *Church Monuments*, 22, 2007, p. 43-65.

³⁶² BAVOUX N., *Sacralité, pouvoir, identité. Une histoire du vêtement d'autel (XIII^e-XVI^e siècle) [Thèse de doctorat, université de Grenoble]*, Grenoble, 2012, p. 50.

³⁶³ HURTIG J. W., *The armored gisant before 1400*, New York, Garland, 1979, p. 2.

³⁶⁴ Notamment : LACHAUD F., « Armour and Military Dress in Thirteenth and Early Fourteenth Century England », dans *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*, STRICKLAND M. (éd.), Harlaxton Medieval Studies, 7, Stanford, 1998, p. 344-369.

seule forme de l'écu ne suffit pas pour le faire : les contours de ce dernier ne sont pas fixés avec précision par des normes et ils peuvent, à l'inverse, varier en fonction du support ou de l'inventivité de l'artiste³⁶⁵. On constate cependant une tendance infléchissant les formes d'un contour triangulaire au XII^e siècle à une forme plus arrondie à partir du XIV^e siècle.

On ne saurait conclure le tour d'horizon sur l'apport, pour leur datation, des comparaisons entre monuments funéraires médiévaux sans rappeler l'existence de variations formelles importantes d'une région à une autre. Malgré un répertoire commun important, la comparaison de différents corpus révèle en effet des différences notables à des époques identiques ; les écarts constatés entre Bourgogne³⁶⁶ et Limousin sont à cet égard très significatifs. De plus, sans considérer des zones géographiques très éloignées, on constate des pratiques graphiques très différentes dans le diocèse de Limoges et sur les pierres tombales conservées dans les proches musées de Niort³⁶⁷ et Périgueux³⁶⁸. Or, aussi intéressantes qu'elles soient, ces variations n'apportent pas de nouveaux critères de datation.

- **Iconographie non funéraire**

En l'absence d'inscription, le style de l'œuvre est généralement invoqué pour justifier les datations. Cette notion a notamment été utilisée avec succès par Éric Sparhubert pour le gisant en calcaire d'Étienne d'Obazine³⁶⁹. Les analyses stylistiques reposant en grande partie pour la statuaire sur des réalisations prestigieuses en calcaire, elles ne peuvent cependant être appliquées précisément sur des monuments funéraires plus simples. Elles restent pertinentes pour les effigies funéraires et les décors en rinceaux pour distinguer ce qui relève des XI^e-XII^e siècles de ce qui appartient au XIII^e siècle ; la raideur du vêtement du gisant de l'ecclésiastique exposé dans le Musée des Beaux-Arts de Limoges [87085-03] contraste fortement avec la souplesse des traits du gisant situé dans la salle adjacente [87085-01]. L'argument stylistique peut également être valable pour la datation des enfeus, dans la mesure où ces monuments sont pleinement intégrés au reste de l'architecture. Qu'il s'agisse d'effigies funéraires ou d'enfeus, les formes les plus simples restent les plus difficiles à dater car elles sont les plus susceptibles de correspondre à une chronologie longue³⁷⁰. De même, les pierres tombales en bâtières sont trop simples – ou trop atypiques ? – pour être datées par leur style.

³⁶⁵ PASTOUREAU M., *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1979, p. 91.

³⁶⁶ GRILLON G., *L'ultime message... op. cit.*

³⁶⁷ BREUILLAC E., GIRARD G., *Catalogue du musée lapidaire. Musée départemental de Niort*, Niort, Imprimerie Caussillan et Chebrau, 1913.

³⁶⁸ GALY E., *Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne*, Périgueux, Imprimerie de Dupont, 1862.

³⁶⁹ SPARHUBERT É., « Une image de la sainteté cistercienne : le tombeau français d'Etienne d'Obazine (vers 1250) », *op. cit.*

³⁷⁰ À Toulouse, un arc en plein cintre est encore construit pour un enfeu du XIII^e siècle : POUSTHOMIS-

DALLE N., MACÉ L., « Mémoire chevaleresque, mémoire des fondateurs ? Une sépulture de prestige chez

Les églises peuvent également être peintes ou sculptées de motifs iconographiques semblables à ceux présents sur les monuments funéraires. Le thème de la résurrection des morts justifie la figuration de corps émergents de sarcophages, mais ces figurations sont très différentes des monuments funéraires du corpus ; le portail de l'église de Beaulieu-sur-Dordogne (19) en est un exemple (fig. 59). Les croix de procession sont représentées dans certaines scènes sculptées sur des chapiteaux ou des portails d'églises. Les chapiteaux de Lubersac (19), datés du XII^e siècle par Evelyne Proust³⁷¹, le prouvent avec la figuration de l'invention et de la translation des reliques de saint Étienne (fig. 60). Ce type de croix est aussi présent sur des linteaux d'église au Dorat et à Tersannes, avec une inscription (fig. 61). Les croix sculptées ou peintes sur les murs des églises lors du rituel de consécration³⁷² présentent également des similitudes formelles avec certaines croix sculptées sur les pierres tombales en bâtière (fig. 62-63). Néanmoins, peu sont conservées et leur datation reste souvent problématique.

Il existe par ailleurs une forte parenté visuelle entre les croix sculptées sur les dalles funéraires et les croix de pierre érigées dans les cimetières, sur les places et chemins. Celles-ci, très nombreuses dans la région, sont néanmoins d'autant plus difficiles à dater que socle, colonne et traverses aujourd'hui conservées ont fréquemment été recomposées à diverses époques³⁷³. La croix cimetière de Saint-Jean-Ligoure (87), avec ses fleurons jointifs, est toutefois très semblable à la croix cimetière de Saint-Denis-des-Murs (87) ainsi qu'aux dalles funéraires de l'église de Glanges (fig. 64-65). De même, l'épanouissement des fleurons de la croix remployée dans le cimetière de Beynac (87) rappelle celui des pétales de la dalle funéraire retrouvée à Saint-Martial de Limoges (fig. 66).

Outre la sculpture en pierre, d'autres supports iconographiques sont susceptibles d'apporter des éléments de comparaison. L'orfèvrerie, le vitrail et les enluminures sont les principaux.

Les objets liturgiques émaillés, dont la production limousine est bien connue au Moyen Âge, offrent également un support de riches comparaisons iconographiques dès le XII^e siècle. *Le*

les Hospitaliers de Toulouse (XIII^e siècle) », dans *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle) [Actes de la table ronde, Caen, 2007]*, ALDUC-LE BAGOUSSE A. (dir.), Caen, Publications du CRAHM, 2009. Les enfes sont par ailleurs très peu étudiés, un seul article semblant être exclusivement consacré au sujet : MCGEE MORGANSTERN A., « Liturgical and Honorific Implications of the Placement of Gothic Wall Tombs », *Hortus artium medievalium*, 10, 2004, p. 81-96.

³⁷¹ PROUST É., *La sculpture romane en Bas-Limousin : un domaine original du grand art languedocien*, Paris, Picard, 2004, p. 285-289.

³⁷² CODOU Y., « La consécration du lieu de culte et ses traductions graphiques : inscriptions et marques lapidaires dans la Provence des XI^e-XII^e siècles », dans *Mises en scène et mémoires de la consécration de l'Église dans l'Occident médiéval [Actes de la table ronde, Auxerre, 2005]*, MÉHU D. (dir.), Turnhout, Brepols, 2007, p. 156-159.

³⁷³ BAUDOIN J., *Les croix du Massif Central*, Nonette, Créer, 2000.

*corpus des émaux méridionaux*³⁷⁴ constitue le fondement d'une recherche dans les émaux limousins. La parenté formelle constatée entre les châsses et les pierres tombales en bâtière offre en effet de nouvelles perspectives de recherche. De plus, le décor des croix processionnelles émaillées présente parfois de fortes proximités formelles avec les motifs présents sur les dalles funéraires limousines. Le type de traverses choisi pour une plate-tombe d'Aureil [87005-02], rarement usité ailleurs, peut notamment être reconnu sur la croix émaillée dite de Bonneval (fig. 67). La pertinence de cette comparaison est renforcée par une même allusion biblique faite sur – ou sous – ces deux croix avec la représentation de la lune et du soleil. L'émergence des pierres tombales en bâtière de sous-type 1A peut également être mise en parallèle avec l'apparition des « chasses à transept » dans le second tiers du XIII^e siècle³⁷⁵. Cette association, justifiée par une forme identique des deux types d'objets, est renforcée par la comparaison entre le petit gisant double du Chalard [87031-10] avec le reliquaire de Bort-les-Orgues (19) : la structure dans laquelle les effigies funéraires sont enchâssées reprend en effet le socle à rebord du reliquaire, mais également son type de croix figurée en relief sur un pignon (fig. 16) .

Les vitraux constituent également un support bien daté à l'iconographie foisonnante. La publication récente du volume du *Corpus vitrearum* sur l'Auvergne et le Limousin avertit cependant sur la rareté des verrières médiévales conservées dans la région : aucun vitrail n'est conservé en Limousin pour le XIII^e siècle et le siècle précédent est uniquement représenté par les célèbres grisailles à motifs abstraits de deux abbayes cisterciennes (Obazine et Bonlieu)³⁷⁶ .

À partir du XIII^e siècle, certaines enluminures représentent avec réalisme des cimetières³⁷⁷ . Si aucune figuration de monument funéraire n'a été découverte dans les manuscrits limousins, plusieurs apparaissent dans les œuvres littéraires enluminées en France, notamment dans les romans du cycle arthurien. Certaines, représentant la taille de la pierre (cf. *infra*) sont fréquemment citées dans la bibliographie, tandis que d'autres restent méconnues (fig. 69-75) ou à découvrir. Elles sont à l'inverse peu présentes dans les nombreuses scènes d'inhumation illustrées dans les livres liturgiques ou paraliturgiques : généralement placées en regard du texte de l'office des morts, ces enluminures mettent en exergue le corps mort – enserré dans un linceul ou réduit à l'état d'ossements épars – pour rappeler aux fidèles la futilité de toute vanité terrestre et les inciter

³⁷⁴ GAUTHIER M.-M., *Émaux méridionaux. Catalogue international de l'Œuvre de Limoges*, Paris, CNRS, 1987 ; ID., ANTOINE E., GABORIT-CHOPIN D. (dirs.), *Corpus des émaux méridionaux, tome II. L'apogée (1190-1215)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques - Éditions du Louvre, 2011.

³⁷⁵ GAUTHIER M.-M., *Émaux limousins champlevés des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Gérard Le Prat, 1950, p. 157

³⁷⁶ GATOULLAT F., HÉROLD M., BOULANGER K., LUNEAU J.-F., *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 [*Corpus vitrearum*, volume IX], p. 295-297.

³⁷⁷ ALEXANDRE-BIDON D., « Images du cimetière chrétien au Moyen Âge », dans *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éds.), *Revue archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996, p. 80.

à préparer leur vie céleste. En dépit de tout leur intérêt, les figurations antérieures au XIV^e siècle sont trop schématisées pour éclairer la datation de la sculpture funéraire. Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour pouvoir établir des correspondances directes entre pierres tombales conservées et enluminées (fig. 73-75).

III.2.3 Les critères d'exclusion du corpus

Déterminer l'époque d'apparition des formes et décors ne suffit pas : les sources convergent pour montrer qu'ils perdurent bien après le XIII^e siècle. Les types de pierres tombales 1A et 1A sont figurés dans des enluminures de la fin du Moyen Âge (fig. 73-75), les socles de croix à degrés sont encore attestés au XIV^e et XV^e siècle (fig. 76-77). Les difficultés de datation culminent avec les croix, dans la mesure où leur répertoire formel comporte beaucoup d'invariants depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours : croix latines et croix pattées se répètent au fil des siècles, sans que leurs caractéristiques soient nécessairement changées. La sériation tentée sur les dalles funéraires sculptées d'une croix dans le sud de la Haute-Vienne montre bien qu'aucune évidence ne s'impose dans la caractérisation de l'évolution de leur iconographie (fig. 78). De fait, le défi est double : il s'agit d'une part de déterminer la durée d'utilisation d'une iconographie, et d'autre part d'écarter tous les monuments funéraires semblables à ceux du corpus mais qui leur seraient postérieurs. Une analyse régressive apporte quelques résultats dans ce sens.

Les premières dates inscrites sur des dalles funéraires sculptées d'une croix apparaissent en Limousin au XVI^e siècle. Les 15 plates-tombes inventoriées de ce type montrent à la fois des continuités et des ruptures avec les pratiques attestées en France dès le XIII^e siècle (fig. 79). La composition générale, avec une croix couvrant une partie importante de la pierre, reste en effet similaire, mais le détail du décor évolue. Les motifs fleurdelisés disparaissent. À l'inverse, les croix tréflées et les traverses non décorées font leur apparition. De plus, si les croix pattées perdurent, leurs formes discoïdales ne sont attestées ni avant le XIV^e, ni après le XV^e siècle. Les socles à degrés deviennent rares à l'époque moderne : seuls deux cas à Boisseuil (87) font exception³⁷⁸. Enfin, les techniques de taille se transforment partiellement. Ainsi, les dalles funéraires datées montrent que la taille réserve tend à disparaître – un seul exemple connu à Saint-Sulpice-les-Bois – tandis que la pratique du bas-relief se développe et atteint un tiers des sources datées.

La datation stylistique des croix doit être enrichie par l'étude des signes d'individuation. Comme le montre la sous-partie précédente, les marqueurs de fonctions ecclésiastiques ainsi que

³⁷⁸ La deuxième dalle dessinée à la dernière ligne de la fig. 79 ne porte pas de date mais reprend exactement la même iconographie.

les écus armoriés apparaissent dès le XI^e-XII^e siècle. Dans le diocèse de Limoges, la figure 87 prouve qu'ils contiennent cependant d'être figurés durant l'époque moderne ; leur présence ne peut être utilisée comme critère de datation. Un seul est accompagné d'une inscription funéraire, celle-ci identifiant un prieur de Saint-Angel (19) du XV^e siècle³⁷⁹. Parallèlement, les écus montrent qu'ils perdurent également comme seule iconographie des dalles funéraires ; les meubles des armoiries des Combarel sont même représentés sans leur support sur deux plates-tombes du XVII^e siècle³⁸⁰. À l'inverse, sur les pierres tombales en bâtière, les armoiries ne semblent pas persister après le XIV^e siècle.

Les dalles funéraires sculptées d'une croix peuvent également comporter d'autres signes caractérisant le défunt : les outils et les emblèmes de pèlerinage (fig. 80-86). Dans le diocèse de Limoges, le seul monument funéraire bien daté représentant le bourdon et la panetière du pèlerin date, d'après la paléographie de l'inscription associée, des XIV^e-XV^e siècle³⁸¹ (fig. 82). Il faut ensuite attendre les premières années du XVI^e siècle pour retrouver dans les vitraux de Magnac-Bourg (87) une forme de besace à pendeloque comparable à celle d'une dalle funéraire conservée dans le cimetière de Boisseuil (87) et à une pierre tombale conservée dans les réserves du musée des Beaux-Arts de Limoges³⁸² (fig. 83).

En France, il semble que plus ancienne dalle funéraire représentant des outils soit celle, dans la cathédrale de Reims, d'Hugues Libergier († 1263) (fig. 84). La règle, l'équerre et le compas n'y apparaissent alors qu'en complément d'une effigie et d'une épitaphe ; ce type de figuration d'architecte reste exceptionnel encore au XIV^e siècle³⁸³. Jean Mercier estime qu'à partir du « gothique flamboyant » les dalles funéraires d'artisans et de commerçants représentent 50% de la centaine de pierres tombales conservées dans l'église champenoise de Bar-sur-Aube³⁸⁴. Quelques cas connus dans d'autres régions attestent en outre la présence de représentation

³⁷⁹ LEMAITRE J.-L., « Les dalles tumulaires », dans *Un monastère limousin, le prieuré de Saint-Angel. Des moines noirs à la Congrégation de Saint-Maur*, LEMAITRE J.-L., ANDRAULT-SCHMITT C., BARRIÈRE B. et al. (éds.), Ussel, Musée d'Ussel, 1998, p. 241-248.

³⁸⁰ Je remercie Angélique Marty pour cette identification. Voir sur le lignage : POULBRIÈRE J.B., *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, 1910, Presses Jean Mazeyrie, p. 210.

³⁸¹ Le texte de l'inscription, très mal conservé, n'est pas entièrement lisible. Dans le catalogue du musée, une erreur donne la transcription de cette épitaphe d'après celle donnée par le correspondant de F.-R. de Gaignières pour une dalle funéraire à effigie : MARCHEIX M., PERRIER J., *Guide du musée municipal de Limoges, collection archéologique*, Limoges, Imprimerie Bontemps, 1990, p. 128.

³⁸² *Ibid.*, p. 122.

³⁸³ VOLTI P., « Identité signifiante à la fin du Moyen Âge », dans *Visage et portrait, visage ou portrait*, FLAHUTEZ F., GOLDBERG I., VOLTI P. (dirs.), Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2010, p. 109-119.

³⁸⁴ MERCIER J., *Les dalles tumulaires de l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube en Champagne*, Bar-sur-Aube, chez l'auteur, 1989, p. 20.

d'insignes de métiers sur des plates-tombes du XVI^e au XVIII^e siècle³⁸⁵, avec des formes semblables à celles recensées au sud de la Haute-Vienne (fig. 85). Les outils sculptés sur les monuments funéraires sont peu étudiés, mais il est intéressant de noter que ce type de représentations existe également sur d'autres formes de supports : au moins deux croix de cimetière du XVII^e siècle recensées en Bretagne figurent une navette, emblème du métier de tisserand³⁸⁶. Ces manifestations graphiques peuvent être considérées comme une volonté de mettre en valeur une appartenance à une corporation de métier ou à une confrérie professionnelle. L'exemple le plus convaincant est sans doute l'association qui pourrait être établie entre le type répandu des dalles funéraires dites de cordonnier – sculptées de semelles, d'outils tranchants voire de ciseaux – et le succès – attesté dans plusieurs bourgs limousins à la fin du Moyen Âge et durant l'époque moderne – des confréries dédiées au patron des tanneurs, des corroyeurs et des cordonniers : saint Crépin ou saint Crépinien³⁸⁷.

Si une interprétation historique ne saurait justifier à elle seule une proposition chronologique, elle conforte les observations faites sur la sociologie des défunts bénéficiant d'une épitaphe et confirme l'hypothèse d'une datation suffisamment tardive des monuments funéraires représentant des outils pour permettre les exclure du corpus de la présente étude. Trois plates-tombes associent en outre la figuration d'instruments et d'accessoires de pèlerinage, ce qui prouve que les deux phénomènes sont au moins partiellement contemporains (fig. 80).

Les éléments concordent donc pour ne pas inclure dans le corpus les monuments funéraires sculptés de signes d'appartenance sociale, mais dépourvus de tout autre élément assurant une datation antérieure au XIV^e siècle³⁸⁸. Ces emblèmes permettent par ailleurs de reconsidérer la chronologie des croix fleurdelisées : leur succès se prolonge bien après le XIII^e siècle, sans que de petites variations dans leur forme permettent de les distinguer des premières réalisations. L'étude qui suit intègre par conséquent les croix fleurdelisées, tout en soulignant qu'une partie non-quantifiable d'entre elles est vraisemblablement postérieure à la période considérée. Les symboles de métiers et de pèlerinage, présents sur des pierres tombales en

³⁸⁵ PERRAULT-DABOT A., « Pierres tombales de l'église de Bagneux (Seine) », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1905, p. 170-171 ; SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'EURE-ET-LOIRE, *Dalles tumulaires et pierres tombales du département d'Eure-et-Loir*, Chartres, Imprimerie Garnier, 1895, pl. X.

³⁸⁶ CASTEL Y.-P., « La floraison des croix et calvaires dans le Léon sous l'influence de Mgr Roland de Neufville (1562-1613) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 90, 1983, p. 314.

³⁸⁷ CAPOT S., HOLLANDER P. D', « Les confréries limousines (XII^e-XXI^e s.) : familières ou méconnues ? » dans *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Âge à nos jours [Actes de la journée d'étude, Limoges, 2006]*, CAPOT S., HOLLANDER P. d' (dirs.), Limoges, PULIM, 2010, p. 12.

³⁸⁸ L'étude qui suit ne prend donc en compte pas les dalles funéraires présentées dans les figures 81 à 85. Ce type de représentation reste au demeurant essentiellement limité au sud de la Haute-Vienne : DURIER M., « Pierres tombales médiévales et modernes du Limousin (XI^e-XVII^e siècles) : quelques réflexions méthodologiques », *TAL*, 29, 2009, p. 109-128.

bâtière (sous-types 1A, 1A et 2C) montrent également que certaines des pierres tombales en bâtière intégrées dans le corpus pourraient dater de la fin du Moyen Âge.

D'autres éléments iconographiques sont représentés dès le XIII^e et continuent de l'être au cours des siècles suivants. Les chevrons en sont un bon exemple. Ce décor en zigzags est attesté dès les années 1260 à Chabanais [16070-01] et vers la même époque à Rochechouart [87126-01]. Il accompagne un monument funéraire du Chalard marqué d'un marteau et d'une paire de tenailles (fig. 86). La présence d'outils atteste ici en outre la taille de pierres tombales de sous-type 2C à la fin du Moyen Âge, celle de cupules ainsi que celle, sur leurs côtés, d'arcatures simples.

La persistance de la figuration des chevrons dans la sculpture funéraire est également attestée, dans l'église de La-Roche-l'Abeille (87), avec une effigie funéraire d'ecclésiastique de la fin du Moyen Âge (fig. 87). Sur cette étonnante plate-tombe, le défunt est entouré d'une crosse et d'une croix liturgique, ses très larges manches recouvrent en partie le livre qu'il tient sur sa poitrine. Son vêtement plissé tombe au-dessus de ses genoux tandis que le bas de ses jambes est masqué par un décor en zigzags. Or la thèse de Nadège Bavoux établit que la mode du vêtement court chez les clercs apparaît vers 1340 et que celle des manches se développe au XV^e siècle, malgré les interdictions³⁸⁹. Le succès des habits masculins courts est également tangible au XIV^e siècle chez les laïcs³⁹⁰, ce qui permet d'exclure du corpus les gisants de Beaumont et de Maisonnais-sur-Tardoire (fig. 88).

Enfin, les progrès faits en paléographie permettent de reconsidérer l'épithaphe des fondateurs de l'ordre de l'Artige³⁹¹. Les fortes similitudes formelles – présence quasi exclusive d'onziales, module rectangulaire, lettres perlées, tildes à renflement médian, alternance de lignes bleu et rouge³⁹² – constatées entre cette inscription et une autre plaque murale de la cathédrale de Limoges montrent qu'elles sont approximativement contemporaines, or la seconde épithaphe indique un décès en 1323 (fig. 89-90). Une nouvelle datation au premier tiers du XIV^e siècle est renforcée par celle, stylistique, de l'enfeu dans laquelle l'inscription se trouvait (fig. 91).

³⁸⁹ BAVOUX N., *Sacralité, pouvoir, identité. Une histoire du vêtement d'autel (XIII^e-XVI^e siècle)*, op. cit., p. 64-56.

³⁹⁰ BOUCHER F., « Les conditions de l'apparition du costume court en France vers le milieu du XIV^e s. », dans *Recueil de travaux offerts à Clovis BRUNEL*, Paris, Société de l'École des chartes, 1955, t. 1, p. 183-192.

³⁹¹ Les auteurs du *CIFM* considèrent qu'elle n'a « probablement pas été gravée avant la seconde moitié du XIII^e siècle » et l'intègre donc dans les notices du corpus. *CIFM* II, HV, n°61, p. 168-170.

³⁹² La pierre est aujourd'hui fragmentée et noircie, mais l'abbé Texier pouvait encore la décrire comme une plaque de calcaire dont les lignes étaient peintes alternativement en rouge et bleu : TEXIER A., « Notes sur l'abbaye de l'Artige », *BM*, VI, 1840, p. 15-22.

III.3 INTERPRÉTATION

C'est avec une pointe d'humour de Jacques Dalarun souligne l'importance de prolonger la critique des sources par celle de notre subjectivité : « aux accidents de conservation se conjuguent la lucarne de nos intérêts. Je ne sais laquelle de ces deux sélections est la plus aléatoire »³⁹³. Comme pour tout travail historique, l'interprétation du corpus limousin dépend inévitablement en partie des hypothèses jusqu'alors défendues à propos du même type de documentation. Les thèses de doctorat soutenues depuis une dizaine d'années sur les monuments funéraires médiévaux ont déjà été l'occasion de multiplier les bilans historiographiques sur le sujet, parfois de manière très développée³⁹⁴. Après avoir consulté une proportion importante de la bibliographie afférente, il a été jugé ici utile, plutôt que de multiplier les références, de synthétiser brièvement les orientations des recherches afin de faire apparaître les points saillants qui ont le plus marqué notre réflexion.

III.3.1 Réflexions historiographiques

Des premières mentions dans les manuscrits aux publications scientifiques du début du XXI^e siècle, les discours tenus sur les monuments funéraires médiévaux ont considérablement évolué. Les auteurs du Moyen Âge se sont largement désintéressés de l'aspect de ces sculptures, au point de les désigner le plus souvent par des termes vagues tels que « tombe » (*tumba, tumulus*) ou éventuellement « sarcophage » (*sarcophagus*) pour les éléments les plus prestigieux. Bien que les raisons de ces allusions ne soient pas explicitement précisées, le contexte narratif permet de les considérer comme des éléments de preuve : preuve de la sainteté un mort lorsque les miracles se multiplient sur sa tombe, preuve de l'inhumation d'un défunt important dans un lieu inattendu, preuve d'un droit de sépulture dans un emplacement prestigieux... Dès l'époque moderne, les perspectives changent largement. On cherche alors dans les épitaphes un moyen de compléter les généalogies des familles les plus prestigieuses et d'édifier en donnant lire les éloges de personnages illustres³⁹⁵. Cette tendance s'accroît encore après la Révolution française, car la

³⁹³ DALARUN J., *Gouverner, c'est servir. Essai de la démocratie médiévale*, Paris, Alma éditeur, 2012, p. 11.

³⁹⁴ Voir en dernier lieu LOUIS J., *L'effigie funéraire dans le royaume de France...*, *op. cit.*, p. 15-14 ; MARCOUX R., *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 13-58.

³⁹⁵ Louis le Laboureur semble être l'un des précurseurs de cette tendance : LE LABOUREUR L., *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, J. Le Bouc, 1642.

prise de conscience de l'importance de la préservation du patrimoine est alors étroitement liée à des valeurs patriotiques. Au XIX^e siècle, les grands noms de l'archéologie et de l'histoire de l'art – Eugène Viollet-le-Duc³⁹⁶, Arcisse de Caumont³⁹⁷, Jules Quicherat³⁹⁸... – apportent un regard neuf sur les monuments funéraires médiévaux en les considérant pour eux-mêmes. Ces auteurs tentent en effet de comprendre les spécificités formelles des pierres tombales. Ils brossent pour ce faire de larges panoramas, détaillés par quelques études de cas. Si certains soulignent rapidement l'importance fondamentale de ces documents pour comprendre la société médiévale, aucun ne se risque cependant à des interprétations historiques.

À partir du XX^e siècle essentiellement, historiens et historiens de l'art ont recherché dans la documentation médiévale les traces de la perception de la mort au Moyen Âge. Dès 1908, Émile Mâle étudie les tombeaux de la fin du Moyen Âge sous cet angle. Il met alors en relief leur valeur de *memento mori*³⁹⁹, tandis que quelques années après lui Johan Huizinga⁴⁰⁰ souligne certaines évolutions plastiques et poétiques pour reconstituer la vie affective de la fin du Moyen Âge⁴⁰¹. Portée par l'histoire des mentalités, la thématique des représentations collectives de la mort est devenue centrale dans les années 1975. Pour Philippe Ariès, l'iconographie des effigies funéraires et le passage de la forme du gisant au priant montrent que l'on est passé d'une mort acceptée à une mort « ensauvagée »⁴⁰². La naissance de l'épigraphie médiévale a ensuite permis d'intégrer pleinement l'analyse des inscriptions funéraires ; Madeleine Braekman tente ainsi « d'analyser la relation entre l'inscription tumulaire et la situation qui l'a amenée : la mort d'un être humain »⁴⁰³. Encore en 2013, Guillaume Grillon recherchait dans les monuments funéraires

³⁹⁶ Voir son entrée à « Tombeau » : VIOLLET-LE-DUC E., *Encyclopédie médiévale*, op. cit., p. 76-97.

³⁹⁷ CAUMONT A. de, *Cours d'antiquités monumentales. Histoire de l'art dans l'Ouest de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVII^e siècle*. 6^e partie : Moyen Âge, Caen / Paris / Rouen, Hardel / Derache / Le Brument, 1841, p. 353-400 ; ID., *Abécédaire ou rudiment d'archéologie. Architecture religieuse*, Caen / Paris / Rouen, Hardel / Derache / Le Brument, 1859, p. 260-276.

³⁹⁸ QUICHERAT J., *Histoire du costume...*, op. cit.

³⁹⁹ MÂLE É., *L'art religieux de la fin du Moyen Âge...*, op. cit., p. 391-438.

⁴⁰⁰ HUIZINGA J., *L'automne du Moyen Âge*, Paris, Payot, 1975 [traduction de l'édition originale parue en 1919].

⁴⁰¹ Pour une analyse plus précise : BALOUP C., « La mort au Moyen Âge (France et Espagne). Un bilan historiographique », op. cit., p. 15-16.

⁴⁰² L'auteur entend plus largement périodiser, sur 2 000 ans d'histoire, l'évolution de l'inconscient collectif qui se joue dans ce qu'il appelle les « attitudes devant la mort ». Malgré une perspective volontiers diachronique, le Moyen Âge occupe une place centrale dans son analyse : d'après lui, la particularité de l'époque médiévale résulte de l'influence décisive que l'aristocratie chevaleresque aurait alors jouée en imposant l'imagerie des cultures populaires à une société de clercs lettrés, héritiers et restaurateurs de l'Antiquité savante. L'historien s'appuie essentiellement sur des sources de nature très variées – littérature, théologie, archéologie, iconographie, etc – qui semblent toutes être congruentes et nourrissent la démonstration ; les monuments funéraires, et plus particulièrement les gisants, apparaissent comme des éléments importants de considérations plus générales. Ce n'est que dans un second temps que l'auteur consacre un ouvrage à l'iconographie funéraire.

⁴⁰³ BRAEKMAN M., *L'épigraphie tumulaire de la France médiévale (XI^e-XIII^e siècles)*, op. cit.

bourguignons le sentiment de la mort⁴⁰⁴. Depuis la thèse de Michel Lauwers⁴⁰⁵, cette approche a pourtant été fortement contestée par les partisans de l'anthropologie historique⁴⁰⁶. Elle a également été remise en question par les épigraphistes, comme l'exprime clairement Vincent Debiais : « L'écriture sur la tombe ne peut pas être considérée comme un discours sur la mort, mais doit plutôt être envisagée comme un discours sur *une* mort, celle dont il est question dans le texte, celle du défunt qui est inhumé sous la pierre inscrite »⁴⁰⁷.

Malgré son importance, le prisme des « attitudes devant la mort » n'a pas été le seul à permettre l'analyse des monuments funéraires médiévaux. En même temps que paraissaient les premières conclusions de Philippe Ariès, Alain Erlande-Brandenburg publiait sa thèse de l'École des chartes sur les funérailles et les tombeaux des rois de France⁴⁰⁸. L'originalité de cette nouvelle étude réside dans l'intérêt prêté à la dimension politique des monuments funéraires, celle-ci s'enracinant à la fois dans l'iconographie de la sculpture et dans le choix de l'espace liturgique dans lequel elle est placée. Bien que longtemps restée isolée, cette approche a fini par faire des émules ; les thèses de Jean-Yves Copy⁴⁰⁹ et de Xavier Dectot⁴¹⁰ sont les principales. D'autres spécialistes des questions funéraires intègrent des considérations politiques dans leurs réflexions, sans pour autant leur accorder une importance prépondérante. Par ailleurs, les médiévistes dont les thématiques de recherches intègrent les monuments funéraires sans leur être uniquement consacrés adoptent volontiers des considérations politiques. C'est notamment le cas de Philippe Plagnieux, dont les travaux ponctuels sur les monuments funéraires de Saint-Germain-des-Prés et Saint-Pierre-de-Montmartre éclairent les stratégies mémorielles adoptées par la dynastie capétienne au XII^e siècle⁴¹¹. Avec la thèse récente de Delphine Boyer-Gardner, on quitte le

⁴⁰⁴ GRILLON G., *L'ultime message. Étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale (XI^e-XVI^e siècle)*, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁰⁵ LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Beauchesne, 1997.

⁴⁰⁶ Robert Marcoux cherche ainsi dans sa thèse à « considérer le tombeau comme un document d'anthropologie historique autour duquel s'articulent les thèmes de la mort, du corps, de l'espace, du temps et de l'image ». MARCOUX R., *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge... op. cit.*, vol. 1, p. 7.

⁴⁰⁷ DEBIAIS V., « L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et élaboration doctrinale. À travers la documentation épigraphique de la Normandie médiévale », *Tabularia*, 7, 2007, p. 183.

⁴⁰⁸ ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le Roi est mort : étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Droz, 1975.

⁴⁰⁹ COPY J.-Y., *Art, société et politique au temps des Ducs de Bretagne : les gisants haut-bretons*, Paris, Aux amateurs des livres, 1986.

⁴¹⁰ DECTOT X., « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », *BM*, 162-1, 2004, p. 3-62 ; ID., *Les tombeaux des familles royales de la péninsule ibérique...*, *op. cit.*

⁴¹¹ PLAGNIEUX P., « Autour du gisant de Childebert : les monuments funéraires des mérovingiens à Saint-Germain-des-Prés et la politique des abbés », dans *La figuration des morts*, 1989, p. 183-194 ; ID., « L'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés », *BM*, 2000, 158, p. 6-87 ; ID., « Le tombeau de la reine Adélaïde de Maurienne († 1154) à Saint-Pierre de Montmartre : entre célébration mémorielle et béatification », dans *Mémoires, tombeaux et sépultures à l'époque romane*, 2011, p. 143-152.

domaine des laïcs pour découvrir comment la construction de la mémoire des évêques – notamment par leur tombe – contribue à celles des Églises d'Aquitaine⁴¹².

Au-delà d'une utilisation politique, les considérations liturgiques sont de plus en plus développées. Elles sont souvent résumées par l'expression « fonction commémorative » ou « tombeau commémoratif » pour expliquer la capacité des monuments funéraires à engendrer les prières nécessaires à la salvation des défunts. Les épigraphistes sont sans doute ceux qui ont le plus réfléchi récemment sur ces aspects, en distinguant une fonction obituaire, proprement liturgique, des demandes de prières adressées aux passants. Ils ont également analysé le rôle de la nomination⁴¹³ ainsi que le rapport au corps⁴¹⁴.

Il faut enfin noter que la thématique de l'individu⁴¹⁵ et du portrait⁴¹⁶, rarement débattue explicitement, reste sous-jacente dans de nombreuses études. On peut néanmoins compter pour l'éloge funéraire sur un article de Bernadette Mora⁴¹⁷ et un plus récent de Robert Favreau⁴¹⁸. Panayota Volti a pour sa part évoqué une « non-représentation mimétique de la personne » tandis que les autres historiens de l'art reprennent volontiers la catégorisation proposée par Erwin Panovsky de « tombeau rétrospectif »⁴¹⁹.

Le rapide panorama bibliographique qui s'achève ici montre bien combien le regard posé sur les monuments funéraires médiévaux est tributaire des aspirations inhérentes aux sociétés qui les étudient – valorisation des grands hommes, recherche de l'individu... – mais aussi de l'évolution des problématiques dans d'autres domaines de la médiévistique. Il faut se féliciter de

⁴¹² BOYER-GARDNER D., *Mémoires ecclésiales...*, *op. cit.*

⁴¹³ TREFFORT C., « Inscrire son nom dans l'espace liturgique à l'époque romane », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXXIV, 2003, p. 147-160.

⁴¹⁴ ID., « Corps individuel, corps social, corps eschatologique. Le discours sur le corps dans les épitaphes carolingiennes », dans *Figurations anciennes du corps humain [Actes du congrès international de l'APLAES, Poitiers, 2002]*, R. ALESSI, Fr. TROUILLET (dir.), Poitiers, 2004, p. 23-44 ; ID., *Mémoires carolingiennes. L'épitaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII^e - début XI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; DEBAIS V., « L'inscription funéraire des XI^e-XII^e siècle et son rapport au corps », *CCM*, 54, 2011, p. 337-362 ; INGRAND-VARENNE E., « Formule épigraphique et langue : le cas de *hic jacet* », dans *La formule au Moyen Âge [Actes du colloque, Nancy 2010]*, LOUVIOT E. (dir.), Turnhout, Brepols, 2012, p. 171-190.

⁴¹⁵ Voir le bilan historiographique établi sur le sujet dans : BEDOS-REZAK B. M., IOGNA-PRAT D. (dir.), *L'individu au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 2005.

⁴¹⁶ PARAVICINI BAGLIANI (A.), SPIESER (J.-M.), WIRTH (J.) (éd.), *Le portrait. La représentation de l'individu*, Florence, Ed. del Galluzzo, 2007 ; BÜCHSEL M., « Le portrait au Moyen Âge », *Perspective*, 2012, 2, p. 401-406 ; OLARIU D., *Le portrait individuel : réflexions autour d'une forme de représentation XIII^e-XV^e siècles [Actes de la rencontre internationale, Paris, 2004]*, Berne, Peter Lang, 2009 ; ID., *La Genèse de la représentation ressemblante de l'homme. Reconsidérations du portrait à partir du XIII^e siècle*, Berne, Peter Lang, 2014.

⁴¹⁷ MORA B., « Le portrait du défunt dans les épitaphes (750-1300). Formulaires et stéréotypes », *Le Moyen Âge*, n° 3-4, t. 97, 1991, p. 339-353.

⁴¹⁸ FAVREAU R., « Épitaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », *op. cit.*, 367-404.

⁴¹⁹ DECTOT X, *Pierres tombales médiévales...*, *op. cit.*, p. 24-37 ; MARCOUX R., *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge...op. cit.*

l'attention croissante portée aux contextes – archéologiques, monumentaux, liturgiques, intellectuels... – de la sculpture funéraire. Paradoxalement, il est fréquent que les grands corpus étudiés couvrent encore des périodes chronologiques très longues, ce qui amène inéluctablement les auteurs à plaquer sur les monuments funéraires du Moyen Âge central – rares et peu explicites – les hypothèses fondées sur les sources plus prolixes de la fin du Moyen Âge. On ne peut donc que plaider en faveur d'une délimitation des ensembles documentaires en fonction de limites chronologiques réduites et cohérentes, de manière à pouvoir cerner plus efficacement les éventuelles spécificités de chaque période.

III.3.2 Nouvelles orientations

L'objectif de la présente étude est de dépasser les questionnements précédemment évoqués autour de la représentation du défunt et de l'au-delà. Les recherches liées aux pratiques – désormais privilégiées tant par les épigraphistes⁴²⁰, les archéologues⁴²¹ que par les partisans de l'anthropologie historique⁴²² – montrent en effet l'importance de se départir d'une vision statique des sources, dans laquelle seule une intention initiale serait jugée pertinente.

Envisager une pluralité de pratiques commence par la détermination des acteurs concernés : qui bénéficie d'un monument funéraire et qui ne peut y prétendre ? Qui décide de la réalisation de l'objet ? Qui en choisit la forme et le décor ? Qui le sculpte ? Une fois mis en place, qui peut le voir fréquemment, occasionnellement ou pas du tout ?

À cette première approche du processus décisionnel doit s'ajouter une connaissance du contexte de la production : la présence d'ateliers spécialisés ou au contraire l'intervention ponctuelle d'artisans polyvalents peut influencer sur la standardisation des représentations comme sur la qualité de la réalisation, de même que le rendu d'une sculpture varie en fonction des matériaux utilisés. Au-delà des contraintes techniques, la figuration de chaque défunt, figée par la pierre ou par le métal, permet ensuite de mieux cerner les modalités de la construction du discours mémoriel. Le choix des motifs iconographiques, des informations données dans l'épithaphe, la structure de celle-ci sont autant d'éléments codifiés qui évoquent l'individu à la lueur de la société qui l'entoure. Il importe donc de comparer les monuments funéraires pour saisir ce qu'ils révèlent de la culture médiévale.

⁴²⁰ Le programme de recherche Epimed, en cours entre la Casa Velasquez et le CESCUM, en est le meilleur exemple. <http://epimed.hypotheses.org> [dernière consultation 01 janvier 2016].

⁴²¹ UBERTI M., *Regards sur les inscriptions funéraires : pratiques, mémoires, identités entre Loire et Pyrénées (IV^e-VIII^e siècles). Contribution à l'étude du phénomène épigraphique en Aquitaine Seconde et Novempopulanie [Thèse de doctorat, université Paris IV], Paris, 2014, notamment p. 2-6.*

⁴²² C'est notamment un des enjeux de la notion d'« image-objet » : BASCHET J., *L'iconographie médiévale*, Paris, Gallimard, 2008, p. 9-66.

Il faut également comprendre la spécificité de la sculpture funéraire par rapport aux autres formes de mémoire, qu'elle soit orale, manuscrite ou liturgique. Pierres tombales et tombeaux émaillés sont les seuls supports mémoriels à être ancrés dans un lieu unique. Or l'espace est au Moyen Âge si symboliquement marqué⁴²³ qu'il modifie la manière dont le défunt sera perçu et commémoré : un même monument funéraire placé dans un cimetière paroissial ou dans une église abbatiale n'aura pas exactement le même effet. Ce rapport essentiel au contexte monumental peut en outre être renforcé par la proximité d'autres sculptures, qui peuvent alors former un réseau porteur d'une signification supplémentaire qu'il s'agit de déchiffrer.

Plus généralement, la place de la sculpture funéraire dans la spiritualité doit être interrogée. La localisation d'épithames dans des espaces dédiés à la prière intérieure, les formules de *memento mori*, de même que la mise en correspondance d'une temporalité terrestre et eschatologique invitent à penser les monuments funéraires comme des supports de méditation. Celle-ci se comprend dans une économie de la salvation où chacun doit préparer sa propre mort, mais compte également sur les prières des vivants, l'intercession de la cour céleste et la clémence divine pour accéder à la vision béatifique. Or les monuments funéraires témoignent de cette solidarité, permettant une analyse de la mise en œuvre effective du dogme de la communion des saints. Enfin, il faut éclaircir les relations nouées entre sculpture et liturgie pour déterminer si leur enjeu réside davantage dans la commémoration du défunt ou celle de la communauté qui l'accueille.

Ainsi posée, la problématique permet de se situer à un niveau intermédiaire, entre l'analyse des « représentations de la mort » ou de « l'ultime message » et une ambition d'histoire totale⁴²⁴. Elle place au cœur de l'analyse la construction mémorielle telle qu'elle s'opère dans la sculpture funéraire médiévale. Bien que les questionnements choisis puissent s'adapter à des aires géographiques différentes, ils ont été spécifiquement conçus en fonction des particularités de la documentation du territoire retenu, à la période choisie. L'échelle d'un vaste diocèse, comme celui de Limoges, permet à la fois d'étudier les sites les mieux documentés et de mesurer la diversité des cas de figures présents. Une telle approche repose sur un regard pluridisciplinaire. L'archéologie est ici au cœur de la méthodologie avec une importance centrale accordée au corpus (inventaire, description normée, recherche d'exhaustivité, contexte). Néanmoins, la dimension textuelle et iconographique des sources considérées rend indispensable l'articulation de l'analyse autour de la culture manuscrite et visuelle.

⁴²³ Notion d'espace fait l'objet d'une bibliographie pléthorique, aussi bien par les archéologues, les historiens que les historiens de l'art.

⁴²⁴ Qui était celle de Michel Lauwers dans sa thèse : LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts*, op. cit.

Conclusion partielle

Si le titre n'avait pas déjà été choisi par Dominique Iogra-Prat, le chapitre qui s'achève ici aurait pu s'intituler *Ordonner et exclure*. Mieux, on pourrait même renverser l'ordre de la proposition, tant les efforts ont d'abord porté sur la définition d'un ensemble documentaire cohérent. Écarter les monuments funéraires les moins pertinents pour développer une analyse historique et rejeter les questionnements auxquels les sources ne peuvent permettre de répondre est en effet un travail liminaire essentiel. L'ordonnement du corpus au sein d'une typochronologie constitue également un exercice déterminant pour la mise en place d'une réflexion plus large. Quant à la prise en compte des biais de conservation, si leur mise en évidence ne permet finalement pas d'évaluer précisément leur impact sur la production funéraire, elle permet cependant d'intégrer avec justesse le contexte archéologique dans l'étude ultérieure.

Le résultat d'une démarche méthodologique rigoureuse, appliquée à la sculpture funéraire du diocèse de Limoges, est la mise en évidence d'un vaste corpus : 148 monuments funéraires datés avec certitude du XI^e-XIII^e siècle (98 avec inscription et 50 sans) et 135 potentiellement attribuables à cette période (24 avec inscription et 111 sans). Si des difficultés de datation persistent, la marge d'erreur est quantifiée et intégrée dans l'analyse du sujet. L'originalité des sources limousines par rapport à celles d'autres régions est sans doute amplifiée par des stratégies d'inventaires différentes : rares sont les auteurs qui s'aventurent hors des églises ou des musées⁴²⁵, alors que 65 pierres tombales du présent corpus s'y trouvaient. Les écarts peuvent également provenir de biais de conservation différents. Ainsi, alors qu'en Limousin aucun gisant antérieur au XIV^e siècle n'est connu uniquement par la documentation manuscrite, Jean-Yves Copy en a dénombré pour la Bretagne presque autant dans les archives que dans des monuments⁴²⁶.

L'originalité du corpus limousin ne relève cependant pas uniquement de l'illusion. En effet, sans présumer un déterminisme technique sur la finesse de réalisation ou le choix des décors, les inventaires actuellement disponibles semblent indiquer une corrélation entre le type de sculpture funéraire le plus fréquent et la géologie environnante : alors que les plates-tombes sont légion dans des bassins calcaires comme la Bourgogne ou le bassin parisien, les formes en ronde-bosse sont privilégiées dans les deux régions granitiques que sont la Bretagne et Limousin.

⁴²⁵ Julien Alleau semble être la seule exception. ALLEAU J., *Les monuments funéraires médiévaux et modernes de Charente limousine...*, *op. cit.*

⁴²⁶ Soit 22 gisants au moins partiellement conservés et 21 mentionnés dans des textes. COPY J.-Y., *Art, société et politique au temps des Ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 22.

Bien que le nombre de sujets traités dans l'iconographie funéraire médiévale soit restreint, les variations dans les détails sont si nombreuses qu'une certaine hétérogénéité apparaît. L'analyse doit maintenant montrer si ces différences formelles correspondent, dans le diocèse de Limoges, à des pratiques mémorielles différenciées. Il faut pour cela commencer par analyser le processus de réalisation des monuments funéraires.

CHAP. II : LES ACTEURS DE LA TRANSMISSION

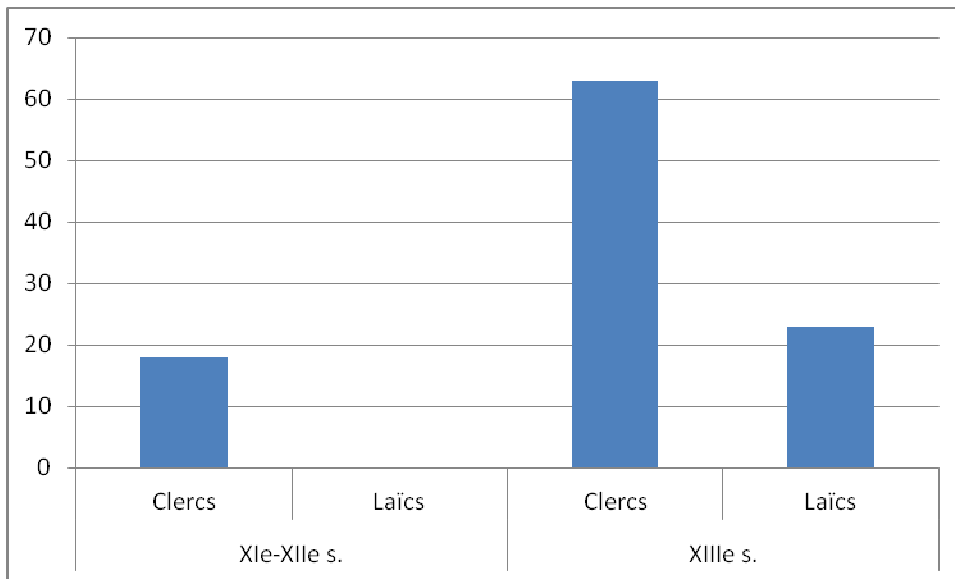
Analyser la production de la sculpture funéraire médiévale est une manière de s'interroger sur les modalités de la transmission de la mémoire. Les épigraphistes travaillent beaucoup depuis quelques années sur les gestes de la réalisation technique des inscriptions⁴²⁷. On préférera ici une approche plus large pour s'intéresser à ses protagonistes et mettre en lumière une pluralité de pratiques. Les processus mis en œuvre dépendent en effet à la fois de la fonction sociale du défunt commémoré, du statut de la ou des personnes faisant réaliser le monument et enfin des matériaux choisis. Il convient donc de définir en premier lieu qui sont les personnes susceptibles de bénéficier d'un tel *medium*.

I. LE STATUT DES DESTINATAIRES

L'étude du statut des défunts célébrés par les monuments funéraires expose à la fois à la redécouverte d'évidences et à la confrontation avec des résultats déroutants. Personne, en effet, ne s'étonnera de la prédominance des religieux et plus particulièrement des fondateurs de communautés ecclésiastiques dans ce type de source. Mais comment comprendre la faible représentation du haut clergé et de l'aristocratie laïque, la quasi absence des femmes ou l'existence d'une inscription funéraire pour un supposé convers ? On pourra, à juste titre, rétorquer que le tableau est nécessairement biaisé car la fonction sociale du défunt n'est pas toujours marquée sur les pierres tombales. Cependant, les informations contenues par les monuments funéraires sont les seules explicites à ce sujet et, de plus, la mention même – ou l'omission – du statut du destinataire est significative pour interpréter les sources.

Il a été choisi de conserver ici les catégories usuelles d'analyse : clergé régulier/séculier, aristocratie/ bourgeoisie, hommes/femmes... Malgré leur caractère stéréotypé, elles conservent en effet une utilité heuristique. Ainsi la distinction la plus générale, issue des trois ordres de la société médiévale, révèle une forte disparité à la fois quantitative et chronologique : les clercs font l'objet d'épithames dès le XI^e siècle, tandis que les laïcs n'apparaissent dans ce type d'inscription qu'au XIII^e siècle et restent encore à cette époque nettement sous-représentés (tabl.1).

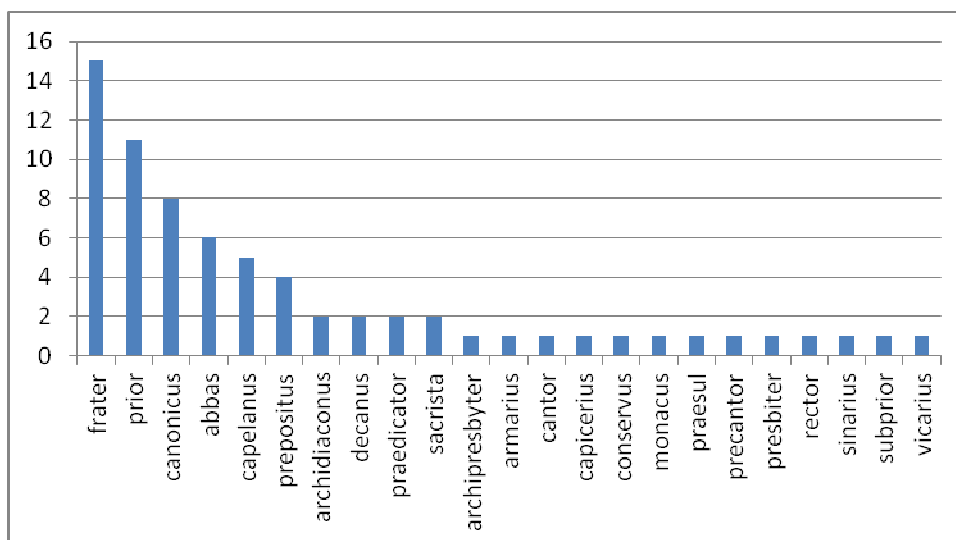
⁴²⁷ UBERTI M., *Regards sur les inscriptions funéraires...*, *op. cit.*, notamment p. 4-5.



Tabl. 1 : répartition chronologique des épitaphes de clercs et de laïcs dans le diocèse de Limoges (XI^e-XIII^e s.)

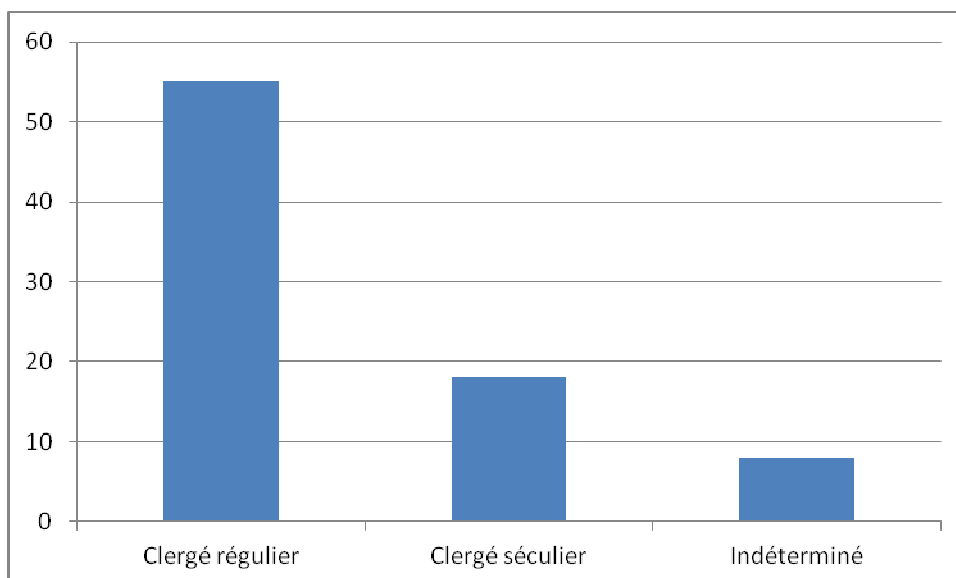
II.1 LES CLERCS

La difficulté d'interprétation de la sociologie du clergé repose sur quatre éléments. Les biais de conservation – précédemment évoqués – font que certains monuments funéraires ou groupes de monuments funéraires n'ont laissé aucune trace, si bien qu'il est impossible d'évaluer la représentativité du corpus connu. Par ailleurs, lorsque la documentation existe, le statut des destinataires n'est pas nécessairement indiqué par les mots ou par l'image. Il peut également n'être indiqué que partiellement, si bien que rien dans l'épitaphe de Gérard de Saint-Vaulry n'indique qu'il a été prier du couvent dominicain de Limoges avant de redevenir simple frère [87085-35]. De plus, le nombre et la variété des offices pourvus dans un lieu dépendent de la taille de la communauté ainsi que de ses statuts : ceux-ci n'étant conservés que pour Saint-Martial de Limoges et l'Artige, il est parfois délicat de déterminer si l'absence de précision de telle ou telle charge dans un site donné est significative ou non. Les 81 épitaphes de clercs inventoriées pour les XI^e-XIII^e siècles permettent cependant de comprendre qui pouvait bénéficier d'une inscription funéraire à cette époque, et par contraste, qui ne le pouvait pas (tabl. 2).



Tabl. 2 : charges ecclésiastiques indiquées dans les épitaphes du corpus.

La quantification des charges ecclésiastiques représentées ne suffit cependant pas pour comprendre les logiques à l'œuvre : une prise en compte de l'implantation des communautés religieuses est nécessaire. Une première distinction se remarque entre ceux qui vivent dans le siècle et ceux qui cherchent à s'en éloigner. En effet, les clercs réguliers font réaliser des monuments funéraires de manière plus précoce et fréquente que les clercs séculiers (tabl. 3).



Tabl. 3 : répartition des épitaphes de clercs réguliers et séculiers dans le corpus étudié

I.1.1 Le clergé régulier

Dans le corpus étudié, les premiers destinataires d'épitaphes sont majoritairement des moines de Saint-Martial, et ce, avant et après la transformation de l'abbaye bénédictine en dépendance de l'ordre de Cluny en 1066. Dès l'époque carolingienne, une inscription funéraire

commémorait à Saint-Savin le premier abbé du lieu, Dodon († 853)⁴²⁸, et Geoffroi de Vigeois transmet, avec circonspection, une rumeur selon laquelle les tombeaux des abbés antérieurs à la réforme auraient été détruits par leurs successeurs clunisiens :

« Je suis étonné que les tombeaux des abbés ses prédécesseurs, n'aient pas été conservés, et que la place même où ils reposent soit inconnue. On dit pourtant, et je ne sais s'il faut le croire, que l'abbé Adémar les fit détruire, afin qu'on n'y vît d'autres sépultures que celles des abbés de Cluny.

Quel que soit le motif qui l'ait poussé à cette action, s'il en est réellement l'auteur, il a outragé, par son audace sacrilège, les lois de la liberté de l'Église et la dignité de ces illustres abbés⁴²⁹. »

La prudence s'impose en effet d'autant plus qu'Adémar de Chabannes, chroniqueur contemporain des faits supposés, ne donne aucune information à ce sujet. Quoiqu'il en soit, au XI^e siècle, l'épithaphe attestée la plus ancienne n'est pas celle d'un abbé mais celle d'un chantre (*cantor*), prénommé Roger, mort en 1025 et connu par ailleurs grâce à son lien de parenté avec Adémar de Chabannes [87085-14]. Deux bibliothécaires (*armarius*) sont également nommés par les inscriptions, un dès le XI^e siècle [87085-22] et le second au XIII^e siècle [87085-27]. Un aumônier (*sinarius*) est également présent au XIII^e siècle [87085-29]. Les autres clercs nommés dans les épithapes de l'abbaye possédaient de prestigieux bénéfices : un chevecier – c'est-à-dire le dignitaire responsable des meubles et du trésor – (*capicerius*) [87085-24] dès fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle, un sous-prieur (*subprior*) au XIII^e siècle [87085-30] et trois prieurs ou abbés pour toute la période [87085-21, 87085-23, 87085-25].

Dans les autres monastères bénédictins, les administrateurs de communautés bénéficient également plus fréquemment de monuments funéraires. Aux XI^e et XII^e siècles, on y rencontre ainsi trois dignitaires – un abbé de Saint-Augustin [87085-02]⁴³⁰, un prieur d'Uzerche [19276-02] et un prévôt d'Arnac-Pompadour [19031-04] – ainsi que deux moines – un à Saint-Augustin

⁴²⁸ Copiée par Dom Fonteneau (Bibliothèque municipale de Poitiers), Laysterie précise que d'après les formules et le système de datation, elle ne peut pas être carolingienne. Il propose de XI^e siècle. LASTEYRIE C. DE, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Étude historique, économique et archéologique précédée de nouvelles recherches sur la vie du saint*, Paris, A. Picard et fils, 1901, p. 421.

⁴²⁹ Traduction : F. Bonnelye. Édition : BOTINEAU P., *Geoffroy de Vigeois, Chronique*, op. cit., p. 22-23 : « *Miror plurimum quod superiorum abbatum tumuli non solum non servantur sed loca penitus ignorantur ; dicitur tanem, si credi fas est, Ademarum abbatem tumulos eorum abrasisse ut nullorum nisi Cluniacensium sarcophagus appareret ; quoquo modo haec fecerit, regalis ecclesiae libertatem et tantorum patrum dignitatem sacrilego ausu, si ita est, nimium obsuravit* ».

⁴³⁰ Le gisant, anépigraphie représente un clerc présentant un livre sur son abdomen. Il est dépourvu de tout signe de pouvoir. Son lieu de découverte fait qu'il a été identifié soit comme un abbé, soit comme un évêque car le cloître de cette abbaye servait notamment de nécropole épiscopale. L'hypothèse d'une figuration d'un pontife dépourvu de tout *episcopalia* semble cependant peu plausible.

[87039-01] et l'autre à Uzerche [19276-02]. Soulignons pour le second frère que plusieurs auteurs ont proposé de l'identifier comme un comte de la Marche, mais rien, hormis le nom et la qualité exceptionnelle de l'objet, ne permet de valider cette hypothèse. Le panel se précise au XIII^e siècle avec un abbé présumé à Solignac [87192-01], mais surtout un abbé attesté [87085-06], un doyen (*canus*) [87085-33] et un sacriste (*sacrista*) [87085-32] à l'abbaye Saint-Augustin.

Les pratiques mémorielles semblent être opposées dans les deux ordres limousins créés au XI^e-XII^e siècle : à Grandmont, les huit premiers prieurs ayant pris la succession du fondateur à la tête de l'ordre sont les seuls membres de l'abbaye à bénéficier d'une épitaphe [87183-01 à 87183-08] tandis que les onze religieux de l'Artige connus par les inscriptions funéraires sont tous dits « frères » [87161-18, 19, 23 à 26, 29 à 31, 36, 37].

Parmi les chanoines réguliers, aucune discrimination n'apparaît dans le type de destinataires des monuments funéraires : seuls deux pasteurs sont identifiés à Aureil [87005-01] ainsi qu'à Lesterps [16182-01]. Il est vrai que les identifications sont parfois fragiles, voire impossibles. Ainsi à Bénévent-l'Abbaye, un gisant est traditionnellement attribué au fondateur du lieu [23021-03], alors que son iconographie ne permet pas de reconnaître un autre statut que celui de prêtre ; de même, une dalle funéraire est sculptée d'une croix accompagnée d'un alpha et un oméga [23021-02], toutefois, cette référence culture biblique ne permet pas de déduire la charge du destinataire. Une dalle funéraire similaire à Aureil pose les mêmes difficultés d'interprétation [87005-02], de même qu'une pierre tombale en bâtière du site dont l'inscription est effacée [87005-03]. Cependant au Chalard le grand nombre de monuments funéraires dépourvus de tout symbole identitaire semble prouver que ce type de sculpture n'était pas réservé à une élite dirigeante [87031-04 à 79]. Les épitaphes de la collégiale de Brive confirment l'hypothèse d'un accès large de la communauté aux monuments funéraires : quatre des six chanoines ainsi connus pour ce lieu ne semblent pas assumer de charge particulière [19031-03, 19031-09, 19031-10, 19031-11], mais le quatrième est dit sacriste (*sacrista*) [19031-08] et le dernier chapelain (*capellanus*) [19031-07].

Quelques monuments funéraires sont également connus dans les ordres issus des croisades. Une dalle funéraire sculptée d'une croix est conservée dans une ancienne commanderie⁴³¹ [00000-01], une épitaphe dans un autre site templier en Corrèze [19278-01] et deux autres pierres tombales sont blasonnées avec les armoiries de cet ordre militaire [23084-01]. La fouille du prieuré de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem⁴³², dans la commune de Soudaine-

⁴³¹ Le propriétaire des lieux a autorisé la publication du cliché de cette dalle, mais pas la mention précise de sa localisation.

⁴³² Lire à ce sujet les rapports de fouilles, dirigés par Patrice Conte, ainsi que les deux synthèses publiées : CONTE P., « La domus de Lavinadière : du prieuré disparu de l'ordre du Saint-Sépulcre à la commanderie hospitalière, XII^e-XVII^e siècles », dans *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernadette Barrière*,

Lavinadière (19), a en outre permis la découverte de plusieurs dalles funéraires [19262-01, 02, 04, 05, 07]. C'est néanmoins surtout l'implantation de nouvelles communautés religieuses au XIII^e siècle qui entraîne une diversification des profils des destinataires de monuments funéraires.

Chez les dominicains, les simples frères [87085-37 à 87085-40] comme les prieurs [87085-39⁴³³, 87085-35] peuvent faire l'objet d'une épitaphe. Il est à noter que l'une de ces inscriptions a longtemps été comprise comme celle d'un convers [87085-37]. Néanmoins, le terme utilisé – *conversus* – peut également désigner celui qui s'est converti *ad succurrendum*⁴³⁴. Or le patronyme du destinataire – *Petrus Auzel, de castro de Malamort* – indique sans ambiguïté une origine aristocratique⁴³⁵ qui s'accorde beaucoup mieux avec cette seconde signification, même si des aristocrates peuvent rester convers par humilité⁴³⁶. Quant aux cisterciens, ils sont peu représentés : outre le gisant du fondateur [19013-01], seule une épitaphe d'abbé [19013-02] est connue à Obazine tandis qu'une dalle funéraire ornée d'une croix est conservée dans le prieuré du Palais-Notre-Dame [23253-01]. La bibliographie est peu fournie sur l'implantation des franciscains dans le diocèse de Limoges, ce qui rend délicat l'interprétation de l'absence d'épitaphes connues pour les membres de cet ordre.

Parmi tous ces défunts une absence résonne : celle des femmes. En l'état de la recherche, un seul monument funéraire de moniale est identifiable. Il s'agit d'un gisant appartenant soit à une abbesse bénédictine de Bonnesaigne (Combresol, 23) soit à une prieure de la dépendance de Villevaleix (Saint-Anne-Saint-Priest, 87)⁴³⁷ [87134-02]. Il est vrai que les communautés

FERRAN L. (éd.), Bordeaux, Ausonius éditions / Fédération Aquitania, 2012, p. 279-288 ; ID., « Le prieuré de l'ordre du Saint-Sépulcre de Lavinadière et son église, premières recherches archéologiques (1995-2000) (Soudaine-Lavinadière, Corrèze) », dans *Les ordres religieux au Moyen Âge en Limousin*, ALLARD J.-M., AUBRÉE I., BARRIÈRE B. et collabs., Treignac, Éditions Les Monédières, 2003, p. 55-114.

⁴³³ La biographie de Gérard de Frachet est partiellement connue : né en 1205, fils de l'un des seigneurs bâtisseurs du château de Châlucaud – Gérard de Maulmont –, il est également l'oncle de l'archidiacre de Limoges Guillaume de Maumont. Il est prieur du couvent de Limoges de 1233 à 1245, puis il sillonne l'Europe avant de revenir en 1263 et d'y mourir en 1271. Il a écrit plusieurs textes sur l'histoire du couvent Limougeaud ainsi qu'une chronique universelle. Voir en dernier lieu : RECH R., « La diffusion de la chronique universelle de Gérard de Frachet », dans *Église et culture en France méridionale (XI^e - XIV^e siècle)*, COLLOQUE DE FANJEAUX (éd.), Toulouse, Éditions Privat, 2000, p. 391-422, en part. p. 391-394.

⁴³⁴ NIERMEYER J. F., KIEFT C. VAN DE, *Mediae latinitatis lexicon minus = Lexique latin médiéval-français-anglais = A medieval Latin-French-English dictionary*, Leiden / New York, Köln / E. J. Brill, 1993.

⁴³⁵ L'analyse des noms inscrits dans le cartulaire du chapitre cathédral de Limoges montre que les patronymes de lieu pour la période 1100-1130 correspondent toujours, à trois incertitudes près, à une naissance aristocratique. BARRIÈRE B., « L'anthroponymie en Limousin aux XI^e et XII^e siècles », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*. T. I, BOURIN M. (éd.), Tours, Publications de l'université de Tours, 1990, p. 34. Dans le cas de Pierre Auzel, la mention directe du *castrum* ajoute une certitude.

⁴³⁶ Autre épitaphe de convers chez les dominicains en 1302 : MOLINIER É., « Supplément au recueil des inscriptions du Limousin », *op. cit.*, p. 219.

⁴³⁷ Cette abbaye féminine est mentionnée pour la première fois dans les sources en 1163, dans un bref d'Alexandre III qui protège les biens de la communauté, mais sa fondation semble plus ancienne. La date de la création du prieuré de Villevaleix est inconnue ; il apparaît pour la première fois dans la documentation en 1265 lorsque l'évêque de Limoges définit la périodicité et les conditions d'accueil de la

féminines sont peu nombreuses et peu étudiées en Limousin⁴³⁸. Cependant le constat est le même partout en France, si bien qu'il ne peut qu'être significatif d'un accès différencié aux monuments funéraires, durant la période étudiée, en fonction du genre des individus.

II.1.2 Le clergé séculier

Le plus haut dignitaire représenté sur les monuments funéraires limousins de clercs séculiers est un archevêque, Aimeric Guerry († 1257) [87183-12]. Né à Saint-Junien, il semble être issu d'une famille du Mans et c'est dans cette ville qu'il est d'abord chanoine. Il obtient ensuite un doctorat en droit et est nommé official à Limoges. Devenu archidiaque de Paris, il mène de très nombreuses missions pour Grégoire IX puis est élu archevêque de Lyon en 1237. Il démissionne cependant à la suite du concile tenu dans cette ville en 1245 et obtient d'Innocent IV une rente annuelle de 500 l. t. dont l'exécution est confiée au doyen de Limoges et au prieur de Sainte-Radegonde de Poitiers. Cette information pousse Bruno Galland à croire qu'Aimeric Guerry a immédiatement décidé de se retirer en Limousin⁴³⁹, même si aucune source médiévale n'atteste ensuite ce choix : les premières mentions de son entrée dans l'ordre de Grandmont datent de l'époque moderne et pourraient n'être qu'une déduction de la localisation de sa tombe dans l'abbaye⁴⁴⁰.

Le petit nombre de monuments funéraires d'archevêques connus pour le Limousin peut aisément être justifié par la géographie ecclésiastique médiévale, le diocèse de Limoges dépendant en effet de l'archevêché de Bourges et étant par conséquent éloigné du lieu d'exercice du métropolitain. À l'inverse, la quasi-absence des évêques locaux va à l'encontre de nombreux présupposés mais est assurée par l'analyse donnée par Bernard Gui à propos de la nécropole épiscopale sise dans le monastère Saint-Augustin de Limoges :

« Quant à l'extérieur du monastère et de l'église, tant dans le chapitre que dans le cloître, tout comme dans l'enceinte du cimetière béni, sont enterrés 14 autres évêques, dont le nom et les lieux précis où ils attendent la sainte résurrection ont été soustraits à la mémoire des mortels

visite de l'abbesse dans cette dépendance. ROY-PIERREFITTE A., « L'abbaye de Bonnesaigne », *BSAHL*, XI, 1861, p. 65-83.

⁴³⁸ Outre l'abbaye de Bonnesaigne, il y avait une abbaye dans la cité épiscopale dès le XI^e siècle – La Règle – ainsi qu'une création du XIII^e siècle dans les environs de Limoges – les Allois –, quelques implantations fontevristes, une dépendance féminine du monastère d'Obazine à Coyroux... Il est à noter que les érudits qui ont transcrits de nombreuses épitaphes, disparues par la suite, n'ont pas visité les communautés féminines ; s'ils y étaient allés, ils y auraient peut-être signalés des monuments funéraires médiévaux aujourd'hui disparus.

⁴³⁹ Voir la notice biographique : GALLAND B., *Deux archevêchés entre la France et l'Empire : les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne, du milieu du XII^e siècle au milieu du XIV^e siècle*, Rome / Paris, École française de Rome / diff. de Boccard, 1994, p. 140-146.

⁴⁴⁰ AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 132. Repris peu de temps après : LEVESQUE J., *op. cit.*

par oubli et incurie ; ils sont seulement connus de Dieu, car “Dieu seul connaît le nombre des élus”. Jadis, à l’origine, on ne faisait pas de tombeaux précieux ni de sépulcres bien aménagés comme cela se fait maintenant. »⁴⁴¹

D’après les sources conservées, aucun pontife limousin des XI^e et XII^e siècles n’a eu de monument funéraire et seulement deux du XIII^e siècle en auraient bénéficié. Le premier, Bernard de Savène († 1226) renonce à sa charge épiscopale et prend, avec l’accord du pape, l’habit des religieux de l’Artige⁴⁴² [87161-23]. Le second, Gilbert de Malemort († 1294), est généralement connu pour les donations considérables qu’il a faites pour contribuer à la reconstruction de la cathédrale⁴⁴³.

Aux monuments funéraires des évêques de Limoges, s’ajoute celui de Cahors, dont le gisant émaillé placé devant le maître-autel de Grandmont a marqué les esprits. Il s’agit de Gérard III de Cahors († 1209)⁴⁴⁴ [87183-09], dont les racines limousines sont bien attestées : *consanguineus* du vicomte d’Aubusson Renaud le Lépreux, il naît dans la famille des seigneurs d’Escorailles et n’est autre que le neveu d’Eustorge – évêque de Limoges – et de Gérard – abbé de Saint-Martin de Tulle –, ainsi que le frère de Jean – évêque de Périgueux. Quant à Pierre de Saint-Astier († 1275), évêque de Périgueux devenu frère prêcheur, l’épithète que l’on connaît de lui dans le couvent dominicain de Limoges a été rédigée à l’époque moderne⁴⁴⁵. Parmi les gisants anonymes, un seul a parfois été identifié comme pouvant être celui d’un évêque [87085-02]. L’hypothèse repose sur la provenance de l’objet – l’abbaye Saint-Augustin de Limoges, lieu privilégié de sépulture des pontifes limousins – et sur le luxe de son décor ; aucun attribut épiscopal n’est cependant représenté et l’effigie pourrait également être celle d’un autre pasteur.

⁴⁴¹ Traduction : D. Boyer-Gardner. « *Extra vero monasterium seu ecclesiam tam in capitulo quam in claustro quasi in cimiterio benedicto infra ambitum dicti loci sunt alii XIII episcopi tumulati quorum nomina et loca distincta in quibus sanctam resurrectionem expectant, per oblivionem et incuriam a memoria mortalium exciderunt et nota sunt soli Deo cui soli cognitus est numerus electorum. Olim siquidem ab inicio non fiebant tumuli preciosi nec tantus apparatus sepulchrorum sicut postmodum et nunc fiunt* ». BECQUET J., « Les premiers abbés de Saint-Augustin de Limoges », *Mabillon*, LVIII, 1975, p. 373-374.

⁴⁴² BECQUET J., « Aux origines du prieuré de l’Artige, chef de l’ordre canonial en Limousin », *BSAHL*, XL, 1963, p. 95-97.

⁴⁴³ Au XVII^e siècle, une mention moderne indique que sa tombe était ornée d’un « sepulchre [...] relevé en terre [...] » dès l’époque médiévale. SAINT-AMABLE B. DE, *Histoire de saint Martial...*, op. cit., t. II, p. 236. Une épithète inédite nomme également l’évêque, mais elle date de l’époque moderne : AD Haute-Vienne : I SEM 4, p. 20 et I SEM 15 p. 63.

⁴⁴⁴ Il est parfois également appelé Hector, car les sources le mentionnent sous différents noms : Geraldus Hector, Geraldus, Gerardus, Geraudus, Girardus. DUFOUR J., *Les évêques d’Albi, de Cahors et de Rodez*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989, p. 65. L’année de sa mort est consignée dans la chronique de Bernard Itier.

⁴⁴⁵ Cette inscription, longtemps considérée comme contemporaine de la mort du prélat, est aujourd’hui datée de manière convaincante du XVII^e siècle : BOYER-GARDNER D., *Mémoires ecclésiastiques...*, op. cit. Il est possible que ce texte remplace un monument plus ancien, mais il n’en subsiste aucune trace.

Dix membres du chapitre épiscopal sont connus par leur épitaphe. Les hautes charges sont bien représentées avec trois archidiacons (*archidiaconus*) [87085-34, 87085-45, 87085-01] et un doyen (*decanus*) [16223-06]. Les archidiacons, assistants directs de l'évêque, sont issus de l'aristocratie locale et comptent dans leur famille d'autres dignitaires : Alboin est ainsi le frère de l'abbé de Solignac Archambaud († 1179) tandis que Guillaume de Maumont († 1247) est le fils de l'un des seigneurs bâtisseurs du château de Châluçet et l'oncle de Gérard de Frachet († 1271), deuxième prieur du couvent dominicain de Limoges. Le bénéfice ecclésiastique de trois chanoines n'est pas précisé [87085-04, 87085-42]. Cependant on compte également un préchantre (*precentor*) [87085-12], un vicaire (*vicarius*) [87085-50], un chapelain (*capellanus*) [23095-06] ainsi que trois maîtres (*magister*). Ce dernier terme apparaît pour la première fois avec G. Bertrand († 1223) – dont il est précisé qu'il était doyen [16223-06] –, puis est utilisé pour Pierre de Bénévent († 1265) – également prévôt de Saint-Junien [87085-41] – et pour G. de Salagnac († 1277) [23095-06]. Il désigne de manière générale un enseignant, c'est-à-dire dans le contexte du chapitre épiscopal l'instituteur de l'école capitulaire⁴⁴⁶.

Le clergé paroissial constitue le grand absent des inscriptions funéraires de clercs séculiers, et ce, même au XIII^e siècle. Seul un défunt est qualifié de prêtre, sans préciser le nom de son église [19031-02]. La provenance de cette épitaphe, conservée au musée de la ville de Brive, n'est pas connue mais il n'est pas évident que le Pierre dont il est question ait eu une charge paroissiale ; le haut niveau de langage du texte traduit d'ailleurs une parfaite maîtrise de la culture manuscrite que l'on attendrait plus d'un moine ou d'un chanoine. Trois épitaphes de chapelains sont conservées pour le XIII^e siècle. Le premier exerçait à Saint-Hilaire-Bonneval (87) [87148-01], le second à Ars (23)⁴⁴⁷ [87161-21] et le troisième vraisemblablement à Saint-Denis-les-Murs (87)⁴⁴⁸ [87161-22].

La faible proportion d'épitaphes de clercs séculiers par rapport à celles de clercs réguliers est flagrante. Ce constat est encore renforcé si l'on considère que 3 des 4 évêques ou archevêques concernés ont en réalité résigné de leur charge pour prendre l'habit de l'Artige ou de Grandmont. L'accès des membres du clergé semble donc, dans le diocèse de Limoges, être principalement dépendante du type de communauté choisi par chacun d'entre eux. Il est probable que l'origine familiale ait, dans certains cas, également joué un rôle important.

⁴⁴⁶ Cet écolâtre est généralement mentionné dans les textes sous le terme de *magister scholae* ou *scholasticus* : RICHÉ P., *Les écoles et l'enseignement dans l'Occident chrétien de la fin du V^e siècle au milieu du XI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1979

⁴⁴⁷ Cette traduction du terme *Arquebus* présent dans l'épitaphe a été proposée pour la première fois par dans : DENIS J., *Le prieuré de l'Artige... op. cit.*, p. 34.

⁴⁴⁸ L'épitaphe précise uniquement qu'il était chapelain de Saint-Denis, néanmoins l'église de Saint-Denis-les-Murs est la plus proche du prieuré de l'Artige où se trouve l'inscription. Julien Denis a été le premier à proposer cette hypothèse : *Ibid.*, p. 31.

On note cependant que, dans le diocèse de Limoges, les évêques sont les seuls défunts pour lesquels un type particulier de monument funéraire est privilégié ; l'effigie funéraire associée à une épitaphe. Celle de Bernard de Savène († 1226) est décrite au XVII^e siècle par dom Estiennot comme « une simple pierre sur laquelle apparaît sculptée la représentation d'un ecclésiastique portant les vêtements du sacrement, et autour de laquelle on voit des caractères, mais ils sont presque effacés »⁴⁴⁹. Cette effigie a parfois été assimilée à un gisant représentant un homme tenant un tau, mais sur lequel ne subsiste aucune inscription [87161-23]. L'aspect de la pierre tombale de Gilbert de Malemort († 1294) est évoqué à la même époque comme un « sepulchre [...] relevé en terre [...] aussi magnifique » que le gisant sous enfeu, conservé, de Raynaud de la Porte († 1325)⁴⁵⁰ (fig. 19). Ce tombeau était également inscrit, car l'érudit le compare à l'épitaphe du patriarche l'Amy. Grâce aux notes prises par Pardoux de La Garde († 1591), les deux gisants émaillés de Grandmont sont mieux connus. Il qualifie en effet celui de Gérard III de Cahors († 1209) de « *fort beau sepulcre de cuyvre dore esmailhe, pardessus lequel est l'effigie d'un esvesque esleve en bosse, tenant une crosse en la main droicte et de la senestre un livre sur lequel sont escripts et gravez les vers que s'ensuivent. Audict sepulcre du coste de septentrion est son epitaphe en latin declarant ses facultes [...]* »⁴⁵¹ [87183-09]. Pour celui d'Aimeric Guerry († 1257), il affirme qu'il était semblable, mais « plus riche » : « *sur icelluy est l'effigie (et pourtrait en bosse bien eleve) d'un archevesque, comte de Lyon et primat des Gaules. L'epitaphe duquel engravee d'entre le cuivre esmailhe autour duquel sepulcre, en vers latin [...]* » et précise que « *ce sepulcre est tout entoure de lions de cuyvre dore* »⁴⁵² [87183-12]. Il serait intéressant de connaître plus précisément l'ornementation de cette effigie : la représentation d'un pallium, insigne réservé aux métropolitains⁴⁵³, venait-elle préciser l'épitaphe qui n'indique que plus généralement un pasteur (*pastor*) ? Le manque de détails connus sur l'ensemble des monuments funéraires de pontifes ne permet pas d'aller plus loin dans leur comparaison. On peut néanmoins se demander si, outre l'effigie et l'inscription, elles n'avaient pas également en commun une versification des textes ainsi qu'une sculpture en relief – par opposition aux dalles funéraires, nécessairement plates.

⁴⁴⁹ BNF, ms lat. 12764, f. 204-207 : « *In medio chori Artigiensis sepelitur Bernardus de Savena, e canonico Artigiensi electus Lemoviensium episcopus, qui vixit anno Domini MCCXXVI. Tegitur lapide simplice in quo apparet impressu antistitis effigies sacris vestibus induti, in cujus circulo nonnulli visuntur caracteres sed fere oblitterati* ». Édition et traduction : DENIS J., *Le prieuré de l'Artige...*, op. cit., vol. 1, p. 27.

⁴⁵⁰ SAINT-AMABLE B. DE, *Histoire de saint Martial...*, op. cit., t. II, p. 236.

⁴⁵¹ AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 130.

⁴⁵² AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 132.

⁴⁵³ BAVOUX N., *Sacralité, pouvoir, identité...*, op. cit., p. 307. « Insigne de l'archevêque. Bande de laine blanche, se portant autour du cou et ornée de croix noires à chaque extrémité, puis de cinq croix noires ou rouges. Le pallium apparaît dans le vestiaire liturgique dès *Ordo Romanus I*. Depuis le VI^e siècle, il est accordé par le pape à certains évêques. Au VIII^e siècle, il devient l'insigne des archevêques. D'origine impériale il signifie la *plenitudo pontificalis officii*. Cet insigne ne se transmet pas mais s'emporte dans la tombe ».

I.2 LES LAÏCS

Les monuments funéraires identifiés comme ceux de laïcs ne représentent que 20% de l'ensemble de ceux pour lesquels le statut du destinataire est explicite. Leur part dans le reste du corpus reste impossible à déterminer mais ils sont vraisemblablement à chercher sous bon nombre de plates-tombes simplement ornées d'une croix fleurdelisée⁴⁵⁴ car, dans d'autres régions, les dalles funéraires de ce type identifient toujours des laïcs lorsqu'elles sont associées à une inscription ou à un emblème. Elles restent cependant rares et ne sont connues qu'en Bourgogne (fig. 52-58) et en Angleterre, dans le monastère bénédictin d'Edinbourg (fig. 92). La distinction d'un statut particulier est en outre fréquemment difficile à établir. Pour analyser les phénomènes à l'œuvre, on distinguera tout de même *a priori* deux catégories de laïcs, bien qu'elles se recoupent partiellement : l'aristocratie – composée par la noblesse et par certaines familles plus ou moins puissantes gravitant autour d'elle – et la bourgeoisie.

I.2.1 L'aristocratie

Avec seulement une vingtaine de monuments funéraires attestés pour l'aristocratie durant la période étudiée, il est probable que l'échantillon connu n'est pas représentatif du paysage funéraire médiéval. Un trait significatif se dégage pourtant avec netteté : l'absence d'épithètes attestées avant le XIII^e siècle et la conservation d'un seul gisant attribuable au XII^e-XIII^e siècle [23119-01].

Le Limousin a peut-être accueilli les monuments funéraires de deux rois, tous deux fils d'Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine roi : Henri le Jeune († 1183) et Richard I^{er} Plantagenêt († 1199).

L'abbé et chroniqueur Geoffroi de Vigeois, qui affirme avoir assisté à l'arrivée du convoi funéraire d'Henri le Jeune à Grandmont, raconte les soins apportés au corps de ce dernier⁴⁵⁵ : quelques aristocrates vinrent pleurer, une messe fut chantée à l'aube du lendemain puis, un jour plus tard, les obsèques furent célébrées. Le corps fut alors éviscéré et embaumé ; la dépouille – enveloppée d'un linge blanc et d'un cuir épais sur lequel était un manteau vert – fut transportée à

⁴⁵⁴ Au problème d'identification s'ajoute ici celui de la datation, beaucoup de ces dalles funéraires pouvant être postérieures au XIII^e siècle.

⁴⁵⁵ Le récit est situé dans la deuxième partie de la chronique, aux chap. XIX et XX. LABBE P. (éd.), *Novae bibliothecae manscriptorum librorum. Tomus II*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1657, p. 337-338.

Rouen tandis que les viscères, les yeux et le cerveau furent enterrés à Grandmont. Aucun élément du récit ne permet d'affirmer l'existence d'un monument funéraire dans l'abbaye. L'auteur insiste au contraire sur la grande pauvreté de l'entourage du roi – précisant qu'ils mourraient de faim, que l'abbé d'Uzerche paya les dépenses et qu'il n'y eut que douze deniers d'offrande lors de la messe –, rappelle le statut d'excommunié du défunt et l'absence de son père lors des funérailles. L'importance stratégique de la présence du corps du roi est cependant bien rappelée par la fin du chapitre, qui précise qu'un conflit se noua autour de la localisation de la sépulture et que celui-ci ne s'apaisa que lorsque le défunt fut acheminé à Rouen⁴⁵⁶. Les moines grandmontains auraient-ils tenté de conserver l'intégralité du corps ? Il semble à tout le moins improbable qu'ils aient offert à un souverain une sépulture sans, d'une manière ou d'une autre, la distinguer des autres. Il est vrai que la réalisation de monuments funéraires pour des entrailles reste peu documentée pour le XIII^e siècle; Alain Erlande-Brandenburg ne note que celui commandé vers 1276 par Philippe le Hardi et situé dans la cathédrale de Cosenza⁴⁵⁷.

Mortellement blessé à Châlus (87), Richard I^{er} Plantagenêt (†1199) – dit Richard Cœur de Lion – aurait alors demandé la partition de sa dépouille dans trois tombes afin que son corps rejoigne celui de son père, que son cœur soit offert à la cathédrale de Rouen, et que ses entrailles demeurent dans la chapelle castrale devant laquelle il avait mené son dernier combat. Les raisons de ce choix sont politiques, l'inhumation à Fontevraud manifestant sa réconciliation avec son père, la deuxième à Rouen récompensant de la fidélité des habitants de la ville à son égard, et la troisième à Châlus signifiant à ses adversaires qu'ils ne valent pas mieux que ses excréments. Ces volontés, rapportées par Matthieu Paris, semblent avoir été suivies puisque le même chroniqueur rapporte le texte d'une épitaphe commémorant cette triple sépulture⁴⁵⁸. De fait, un gisant de Richard Cœur de Lion est conservé dans l'abbaye fontevriste – avec ceux de ses parents et de sa femme, Isabelle d'Angoulême – et un autre est attesté dans la cathédrale rouennaise⁴⁵⁹ alors qu'aucun auteur médiéval⁴⁶⁰ ne semble se soucier de la tombe limousine. La division du corps est une pratique déjà bien implantée dans les milieux royaux à la fin du XII^e siècle et la portée stratégique d'une élection de sépulture en territoire nouvellement conquis semble devoir être

⁴⁵⁶ « *Inde seditio exoritur usque Rothomagnum, ut ipse praeceperat, sepelitur* ». *Ibid.*, p. 338

⁴⁵⁷ ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le roi est mort...* *op. cit.*, p. 118-119.

⁴⁵⁸ *CIFM* 24, n°135, p. 149. La notice donne l'édition du texte d'après MATTHIEU PARIS, *Chronica majora*, éd. 1874, t. II p. 452.

*Pictavis extra ducis sepelitur tellusque Chalutis,
Corpus dat claudi sub mamore Fontis Ebraudi,
Neustria tuque tegis cor inexpugnabile regis ;
Sic loca per trina se sparsit tanta ruina
Nec fuit hoc funus cui sufficeret locus unus.*

⁴⁵⁹ Cette statue funéraire a été ajoutée près l'inhumation des trois boîtes contenant le cœur du défunt :

ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le Roi est mort...*, *op. cit.*

⁴⁶⁰ RAOUL DE COGGESHALL, p. 94-96 ; ROGER DE WENDOVER, t. I, p. 282-284 ; ROGER DE HOVEDEN, p. 84.

renforcée par l'érection d'un monument funéraire sur la tombe du vainqueur. Sa réalisation – ou du moins son projet – est donc vraisemblable.

D'autres monuments funéraires de nobles anglais sont mentionnés dans le diocèse de Limoges, dans l'abbaye de Grandmont. Le laconisme des sources rend leur identification délicate, voire impossible. R. Graham est toutefois parvenu à reconnaître Walter de Lacy, seigneur des marches galloises, dont la fidélité à Henri le Jeune et à Jean sans Terre est connue⁴⁶¹. Cependant, Claude Andrault-Schmitt considère qu'il s'agit en réalité plus probablement d'un ensemble de sceaux, armoiries et inscriptions rendant hommage à leurs donations⁴⁶².

Aucun monument funéraire de comte ou de vicomte limousin n'est conservé et les sources manuscrites n'en mentionnent qu'un ou deux par lignage, excepté pour les Brosse, les Aubusson et les Turenne qui ne sont pas représentés au Moyen Âge. Le comte de la Marche et seigneur de Lusignan Hugues IX Le Brun († 1219) semble être le premier d'entre eux [87183-10] mais il faut ensuite attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour voir apparaître la monumentalisation des tombes des vicomtes. Deux épitaphes concernent ceux de Rochechouart. La première concerne Aymeric VII († 1245) et son épouse Marguerite († 1259), fille du vicomte de Limoges Gui V [00000-02]. La seconde est consacrée à Jeanne de Tonnay de Vivonne († 1263), fille et héritière d'un seigneur de Tonnay-Charente, épouse d'Aymeric IX [00000-03]. Des maîtres du plus grand territoire limousin, on connaît seulement l'existence d'une épitaphe pour Marie de Limoges († 1290) : fille de Gui VI de Limoges et de Marguerite de Bourgogne, elle était leur unique héritière et son mariage avec Artur de Bretagne fit entrer la vicomté de Limoges dans le domaine du duché de Bretagne⁴⁶³. Les vicomtes de Comborn apparaissent quant à eux dans une inscription funéraire nommant conjointement Archambaud VI († 1229), son fils Bernard II, Archambaud VII († 1277) et fils de ce dernier prénommé Gui († 1298) [19013-03]. On sait que Marguerite du Pont, veuve d'Archambaud VII, demanda en 1299 dans son cinquième et dernier testament à être inhumée avec un autre de ses fils, le défunt Archambaud, dans la chapelle de Saint-Madeleine des frères prêcheurs de Brive, près du grand autel, du côté de l'évangile, mais rien n'indique la présence d'un monument funéraire sur cette inhumation privilégiée⁴⁶⁴.

Les cadets des lignages vicomtaux ont également parfois été représentés sur une sculpture funéraire. Fils d'Aimery VIII et de Marguerite de Limoges, Guillaume est fait chevalier et devient

⁴⁶¹ Cité dans : ANDRAULT-SCHMITT C., « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque de Henri II », dans *La cour Plantagenêt, 1154-1204 [Actes du colloque, Thouars, 1999]*, AURELL M. (éd.), Poitiers, CESCO, 2000, p. 247, n. 47.

⁴⁶² ID., « Un mémorial aristocratique : le monastère de Grandmont au comté de La Marche (1177-1271) », *CCM*, à paraître.

⁴⁶³ L'existence de cette épitaphe disparue est attestée, sans doute dans le couvent des cordeliers d'Exideuil, par un inventaire des archives du château de Montignac en 1456. ROBLIN V., *Recueil des actes des vicomtes de Limoges*, Genève, Droz, 2009, p. 41-42 (note dans la notice biographique).

⁴⁶⁴ NADAUD J., *Nobiliaire, op. cit.*, t. 1, p. 405-406.

seigneur de Saint-Victurnien, de Pérusse, de Salagnac, de la Montagne et de Mortemart⁴⁶⁵ ; il est inhumé avec sa femme à Grandmont, devant l'autel Saint-Martial, « sous une tombe de pierre élevée »⁴⁶⁶. Son épouse, Marguerite, est dite vicomtesse dans le testament de Guillaume⁴⁶⁷ : serait-elle l'héritière d'une petite vicomté voisine ? Une situation similaire se retrouve chez les vicomtes de Ventadour avec les épitaphes d'Isabelle († ap. 1276), fille d'Eble VI, placées à quelques mètres de celle de son oncle paternel Bernard († ap. 1268), fils d'Eble V, inhumé après une brillante carrière ecclésiastique dans le couvent des frères prêcheurs de Limoges⁴⁶⁸ [87085-47 et 48]. Le cas d'Hugues de Brosse et de son gisant émaillé est légèrement différent, d'une part car aucun monument funéraire médiéval n'est connu pour les vicomtes de Brosse, d'autre part car son frère n'est devenu vicomte qu'au moment du décès de leur beau-père commun, Eudes de Déols⁴⁶⁹ [23022-01].

Parmi les lignages de la petite aristocratie locale, quelques noms émergent. Le plus connu, par l'entremise de Geoffroi de Vigeois, est celui des Lastours. Cependant, bien que les ruines de leur château se voient encore dans la commune de Rilhac-Lastours (87), leur influence à l'époque de la commande de leur monument funéraire est méconnue⁴⁷⁰. D'autres familles moins célèbres font également ériger un monument funéraire. C'est le cas des seigneurs de Montrocher, près de Limoges, [87085-36] et de deux seigneurs de Montbron – Robert Caille de la Motte [16223-05] et R. de Montbron [16223-01]). Hélie Dupeyrat – père d'une Marie et oncle d'une autre Marie dont on conserve l'épitaphe [87201-01] – était vraisemblablement un seigneur⁴⁷¹. Aux côtés de ces châtelains, on trouve cinq chevaliers (*militēs*) laïcs mentionnés dans les épitaphes [87183-13, 23045-01, 16250-02, 16182-02, 16070-01]. Il est difficile de déterminer si ces hommes de guerre appartenaient réellement à l'aristocratie. De même, les dalles funéraires ainsi que les pierres tombales armoriées ont vraisemblablement en majorité été celles de l'aristocratie, elles ne leur étaient pas réservées. Enfin, deux gisants de femmes indiquent, par le luxe de leurs vêtements, une appartenance *a priori* aristocratique [87122-01, 87190-02].

Le caractère tardif de l'appropriation des monuments funéraires par l'aristocratie limousine n'est pas sans susciter quelques interrogations. Le dépouillement des volumes parus du *CIFM* montre en effet que les premières épitaphes de comtes datent du XII^e siècle alors que celles de la petite aristocratie apparaissent au XIII^e siècle. Les sources ont certes peut-être perdu la trace des monuments funéraires les plus anciens des comtes de la Marche. On peut néanmoins se

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 225, 252.

⁴⁶⁶ AD Haute-Vienne : I SEM 35 bis, p. 508.

⁴⁶⁷ AD Haute-Vienne : I SEM 81 ; BNF : ms. lat. 13895.

⁴⁶⁸ NADAUD J., *Nobiliaire... op. cit.*, t. 4, p. 251-252.

⁴⁶⁹ ROGER J., LOY P., *L'abbaye cistercienne de Prébenoît*, Limoges, Culture et patrimoine, 2003, p. 65-66.

⁴⁷⁰ REMY C., « Lastours en Limousin », *Lemouzi*, 120 bis, 1991.

⁴⁷¹ MARVAUD F., « Notice sur les seigneurs de Montbron », *BSAHC*, 1851, p. 174-185.

demander si, dans le diocèse de Limoges, la fragmentation du pouvoir en un nombre important de vicomtés n'a eu un effet sur la commande funéraire en induisant un plus grand isolement, à l'origine d'une plus faible appropriation des usages de la noblesse.

I.2.2 La bourgeoisie

La bourgeoisie ne constitue, pas plus que l'aristocratie, un groupe homogène. Les historiens considèrent désormais généralement que le bourgeois est celui qui réside dans une ville depuis plus d'un an et y possède une maison. Cette conception large amène Simone Roux à souligner que « définie par ses privilèges, la bourgeoisie pouvait réunir, selon les cas, à côté des marchands, des chevaliers, des petits nobles, des gens compétents en matière de justice, toutes sortes de notables »⁴⁷². Il existe donc une certaine perméabilité entre les catégories modernes que sont l'aristocratie et la bourgeoisie.

De fait, les sources épigraphiques traduisent l'ambivalence du statut de bourgeois. À Brive, B. Maschaux († 1257) est dit à la fois grand bourgeois (« *grans borzes* ») de la ville et seigneur de Turenne [19031-01]. De plus, Aimar du Puits († 1265) est décrit comme chanoine et frère, mais aussi comme bourgeois [19031-11]. À l'inverse, aucune épitaphe ne mentionne de métier, ce qui reflète une réalité plus large car ce type de précision est très rare avant le XIV^e siècle dans les épitaphes françaises⁴⁷³. Même les pierres tombales représentant des outils sont rares dans le diocèse de Limoges, et vraisemblablement postérieures au XIII^e siècle (cf. *supra*). Le statut des laïcs n'est en outre pas toujours précisé, alors qu'il est parfois implicite. Ainsi à Limoges, P. Bru († 1266) et sa femme Valérie Javone († 1268) sont vraisemblablement des bourgeois de la ville car le texte affirme qu'ils sont « de la porte Poissonnière », lieu situé à quelques dizaines de mètres de l'église Saint-Martial⁴⁷⁴ où ils avaient placé leur épitaphe [87085-28]. On ne mentionne cependant aucun *civis* à Limoges, alors qu'ailleurs la distinction était encore fréquente au XIII^e siècle pour distinguer les habitants des bourgs de ceux résidant dans une cité épiscopale⁴⁷⁵.

Si les sources épigraphiques limousines attestent peu la mise en place de stratégies mémorielles par des bourgeois, la documentation manuscrite le fait dès le XIII^e siècle avec de nombreuses fondations obituaires⁴⁷⁶. Ils adoptent également la pratique testamentaire écrite dès

⁴⁷² ROUX S., *Les racines de la bourgeoisie. Europe, Moyen Âge*, Cabris, Sulliver, 2011, p. 29.

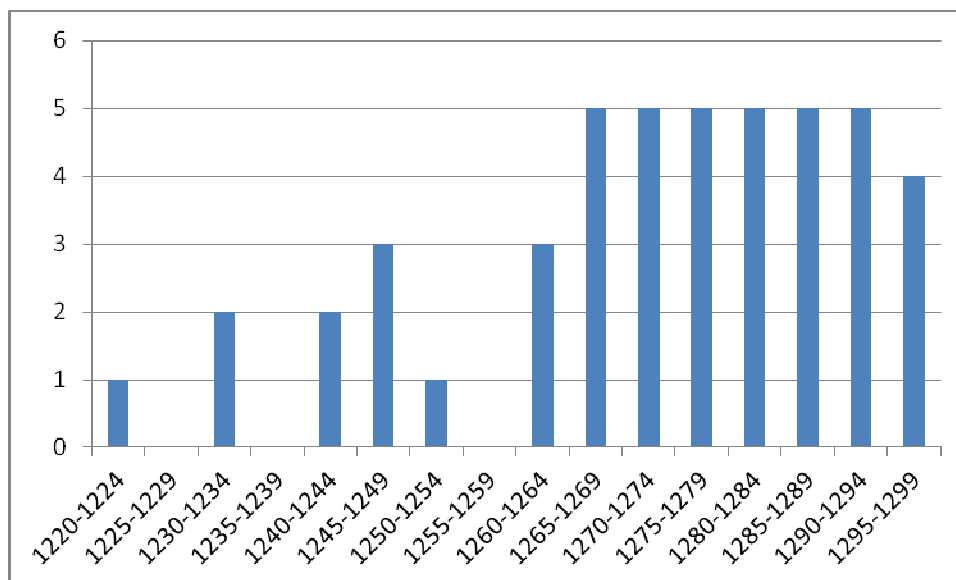
⁴⁷³ Bernard Molherat (« *Bernardus Molherati mercator* ») et sa femme (« *domina Lombarda de Asturcone uxor predicti Bernardi* ») CIFM 07, p. 102.

⁴⁷⁴ Cette porte était située dans l'actuelle rue Fourie : LECLER A., « Inscriptions limousines en langue romane », *BSAHL*, XXIX, 1881, p. 336.

⁴⁷⁵ FAVREAU R., « Épitaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », *op. cit.*, p. 391.

⁴⁷⁶ LOUIS S., *La spiritualité des laïcs dans le diocèse de Limoges d'après leurs testaments (1220-1520)* [Thèse de doctorat, université de Poitiers], Poitiers, 1979.

son implantation durable dans la région (tabl. 4) : entre 1262 et 1272, parmi les 13 testateurs connus, au moins 4 se disent « bourgeois du château de Limoges »⁴⁷⁷. Certains choisissent en outre d'être inhumés dans un couvent mendiant, comme Adémar d'Aguones, bourgeois de Beaulieu (« *civis de Bello loco* ») inhumé chez les frères prêcheurs de Limoges⁴⁷⁸.



Tabl. 4: nombre de testaments attestés dans le diocèse de Limoges au XIII^e siècle.

Une étude approfondie sur la bourgeoisie à la fin du Moyen Âge reste à faire dans le diocèse de Limoges. En l'état des connaissances, il semble que les habitants de Brive et de Limoges soient les premiers à se qualifier comme tels et qu'ils commencent immédiatement, dès la seconde moitié du XIII^e siècle, à mettre en place des stratégies commémoratives. Ils adoptent alors la pratique ancienne de la fondation de messes privées, mais ils font parfois également réaliser des monuments funéraires. Ce nouvel usage par des bourgeois est d'autant plus remarquable qu'il apparaît quelques années avant son implantation au sein de l'aristocratie locale.

⁴⁷⁷ Barthélemy Raynaud (1262), Pierre Brun (1264), Alfandus Audoyne (1267) et Gérard Brunaus (1269 et 1272). *Ibid.*, p. 26, 37, 46, 51 ; DELORME F.-M., « Les cordeliers dans le Limousin aux XIII^e et XIV^e siècles », *Archivum franciscanum historicum*, 32, 1939, 237-238.

⁴⁷⁸ DOUAIS C. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *op. cit.*, p. 291.

II. LA SCULPTURE DU MONUMENT FUNÉRAIRE

Le processus de réalisation d'un monument funéraire est jalonné par trois étapes successives. La décision de faire sculpter un tel type d'objet prime nécessairement sur les autres, la définition précise du matériau et de la forme du support ainsi que celle de son décor et – le cas échéant – de son texte vient ensuite, tandis que l'exécution de la commande ne peut être faite que dans un dernier temps. Bien que ces différentes opérations soient intrinsèquement liées, elles peuvent être menées par un nombre très variable d'individus et sur une période plus ou moins étendue. Présupposer que les pierres tombales étaient mises en place lors de l'inhumation du défunt est en outre un postulat fragile car il ne se passait généralement que quelques jours entre le décès et la mise en terre, ce qui laisse très peu de temps pour faire une sculpture ; même les évêques, qui bénéficiaient de funérailles particulièrement codifiées et somptueuses, pouvaient être enterrés moins d'une semaine après leur naissance au ciel⁴⁷⁹. Certes, les cardinaux limousins du début du XIV^e siècle⁴⁸⁰ ainsi que certains prêtres⁴⁸¹ de la même époque ont veillé à la réalisation de leur monument funéraire durant leur vivant, de sorte que ce dernier pouvait être achevé avant leur décès, mais les sources du XIII^e siècle ne fournissent pas de pareils cas et il semble à l'inverse que l'entourage du défunt pouvait prendre au moins plusieurs mois pour faire réaliser une pierre tombale.

II.1 LES ACHETEURS

La notion de commanditaire est problématique en histoire de l'art et s'avère également complexe en contexte funéraire. Il s'agit en effet à la fois de déterminer qui est à l'origine du monument funéraire et qui a surveillé sa réalisation. Les sources manuscrites ne documentent qu'un seul type de cas de figure : l'achat de l'objet par les exécuteurs testamentaires à partir de la volonté explicite d'un testateur. Cependant, même dans cette configuration idéale, la place accordée à la culture orale induit un flou considérable sur le rôle effectif de chacun des acteurs : le

⁴⁷⁹ Geoffroi de Vigeois donne ainsi l'exemple d'un évêque mort un jeudi et inhumé un dimanche : BOTINEAU P., *Geoffroy de Vigeois, op. cit.*, chap. LXX, p. 133.

⁴⁸⁰ SOULARD T., « Du testament au tombeau... », *op. cit.*, p. 97-108.

⁴⁸¹ Deux exemples sont connus. Le premier est conservé : il s'agit de l'épithaphe que Barthélemy de Laplace avait fait réaliser pour lui-même en laissant un espace dans le texte pour que le jour de sa mort puisse être ajouté le moment venu (fig. 34). Le second est attesté par le testament établi pour Pierre du Autier, recteur de l'église de Saint-Sylvestre : VITRON DE SAINT-ALLAIS N., *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, avec les armoiries de chaque famille, gravées en taille-douce*. T. XIV, Paris, chez l'auteur, 1818, p. 347-348.

destinataire du monument funéraire se contentait-il généralement de donner quelques vagues indications ou détaillait-il de vive-voix les éléments à représenter sur son tombeau ? De plus, lorsqu'aucune précision manuscrite n'est conservée, comment déterminer qui est à l'origine de la pierre tombale : est-ce son destinataire, la famille de ce dernier ou d'autres personnes ? La question est d'autant plus importante que sa réponse détermine en partie la compréhension que nous pouvons avoir de la fonction du monument funéraire. L'étude du statut des exécuteurs testamentaires, associant souvent clercs et laïcs, serait une piste de recherche intéressante, mais les sculptures elles-mêmes permettent déjà de formuler quelques hypothèses.

II.1.1 Le destinataire

Le cas d'Isabelle de Ventadour est exceptionnel : non seulement elle possède deux épitaphes en cuivre dans le couvent franciscain de Limoges [87085-47 et 48], mais en plus son testament daté du 10 avril 1277 est le seul du diocèse – au XIII^e siècle – à apporter une spécification sur le monument funéraire à réaliser :

De même, j'éélis sépulture dans le cimetière des frères prêcheurs de Limoges, demandant et sollicitant à être enterrée dans l'entrée du chœur, dans lequel est enseveli le seigneur Bernard de Ventadour, à donner mémoire à mon oncle paternel, à recouvrir la tombe de cuivre ; qu'elle soit préparée et qu'elle constitue un obstacle à ceux qui entrent et qui sortent. Que mes exécuteurs précités fassent ainsi de mes biens⁴⁸².

Ce document unique et inédit⁴⁸³ laisse une ambiguïté sur le destinataire de l'objet à réaliser : il est peut-être pour l'oncle mentionné, mais l'absence de pronom personnel dans la phrase invite plutôt à penser qu'il concerne la testatrice. Les exigences d'Isabelle de Ventadour sont particulièrement intéressantes. Elle spécifie en effet quatre choses : le matériau, le fait que la sculpture soit mise en place sur la tombe, qu'elle entrave la circulation, et enfin que sa réalisation soit prise en charge par les exécuteurs testamentaires. Ni le budget alloué, ni la forme ne sont précisés. Il semble que seuls la localisation et le caractère imposant du monument funéraire importent à la testatrice. Or, l'un de ces deux critères n'a pas été respecté : au lieu d'un tombeau

⁴⁸² Traduction : Estelle Ingrand-Varenne et Blaise Royer. « *Item, eligo sepultura(m) mea(m) in cymit(er)io fr(atru)m p(rae)dicator(um) lemovic(ensis), rogans ac postulans sepeliri in ingressu chori ip(s)or(um), in quo sepult(us) est d(omi)nus Ber(nardus) de Venthodoro, dare memor(iae) patruus meus, et sup(er)ponere tumba de cupro ; sit p(re)p(ar)ata ac egredientib(us) seu ingredientib(us) p(rae)stet impedimentum. Q(uod) faciant exeq(ue)tores mei p(rae)d(ic)ti de bonis meis.* ». Édition : Manon Durier et Kouky Fianu.

⁴⁸³ Le document a été sommairement analysé : NADAUD A., *Nobiliaire, op. cit.*, t. IV, p. 252-523. Il est conservé avec une cotation ancienne (4406) aux archives départementales de la Haute-Vienne et n'est par conséquent pas consultable. Je remercie vivement Anne Gérardot d'avoir fait une exception en m'en communiquant un cliché.

monumental émaillé, ce sont deux épitaphes murales en cuivre qui ont été réalisées [87085-47 et 48]. Elles ont toutefois été placées dans un enfeu où se trouvaient certaines des inscriptions funéraires des fondateurs de la communauté [87085-01, 87085-39 et 45], et celle de l'oncle nommé dans le testament [87085-46]. Cet aménagement architectural était bien situé *in ingressu chori*, mais dans le cloître, à proximité immédiate de la porte latérale permettant l'accès au bâtiment ecclésial.

Alors qu'Isabelle de Ventadour ne semble pas avoir choisi d'artisan particulier, la chronique des comtes d'Eu raconte à l'inverse que Jean de Bienne († 1294) vient lui-même à Limoges « marchander » son gisant ainsi que celui de sa mère. Le récit ne précise pas ce qui fut alors convenu, mais ce n'est que dans un second temps Jehan des Forges, « maistre es arts et en decret, comme il est apert par les lettres, [...] les feist parfaire et achever et apporter à la dite abbaye [de Saint-Jean-l'Évangéliste, à Foucarmont] et assair sur le corps de son seigneur et de sa mère »⁴⁸⁴. Jean de Bienne est donc venu à Limoges pour choisir l'artisan et faire une sorte de précommande ; ce n'est qu'après sa mort que l'un de ses exécuteurs testamentaires est venu superviser la fabrication et l'acheminement des tombeaux.

Établi en 1263, le testament d'Aimeric de la Serre († 1272) est plus évasif encore au sujet de son monument funéraire, mais l'évêque de Limoges souhaite y consacrer une somme considérable : « Item, je lègue et assigne 500 livres pour faire mes funérailles et soixante pour élever un tombeau »⁴⁸⁵. Le montant prévu pour ses funérailles représente ainsi la moitié du budget qu'il alloue à la construction du chevet de la cathédrale⁴⁸⁶ ou à celui d'un hôpital⁴⁸⁷ ! Il réserve bien plus d'argent pour son monument funéraire qu'il n'en donne pour des bâtiments – 3 000 sous pour bâtir le cloître et le mur de clôture de l'abbaye d'Ahun, 5 000 sous pour construire l'église et des offices des frères prêcheurs de Limoges, autant pour les frères mineurs de la même ville – ou pour les orner – 15 livres « *ad opus ornamentorum* » pour l'église de Saint-Médad⁴⁸⁸. Il souhaite également qu'un tombeau soit érigé sur la nouvelle sépulture de sa mère, sans donner plus de précisions : « Item, je lègue, pour transférer le corps de la dame ma mère au monastère de N.-D. de la Règle cinquante livres, et pour lui élever un tombeau »⁴⁸⁹. Le montant prévu pour le monument funéraire reste donc très élevé, mais inférieur à celui de l'évêque. Rien n'indique si ces

⁴⁸⁴ Suit une description précise des tombeaux et le texte des épitaphes. « Chronique des comtes d'Eu », dans *Recueil des historiens de la France*, t. XXIII, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, p. 444.

⁴⁸⁵ « *Item, lego et assigno quingentas libras ad faciendas exequias meas, et sexaginta libras ad tumulum faciendum* ». ARDANT M., « Testament d'Aimeric de la Serre, évêque de Limoges », *BSAHL*, IV, 852, p. 130-131.

⁴⁸⁶ « *Item, lego mille libras ad aedificandum caput ecclesiae Lemovicenensis* ». *Ibid.*, p. 124.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 126

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 130.

⁴⁸⁹ « *Item, lego ad transferendum corpus dominae matris meae in monasterium beatae Mariae de Regula Lemovicensis quinquaginta libras et as ipsius tumulum faciendum* ». *Ibid.*, p. 136-137.

deux tombeaux ont été réalisés ; ils ont peut-être fait partie des arbitrages dont Aimeric de la Serre laissait le soin à ses exécuteurs testamentaires, si ses biens ne permettaient pas d'honorer tous ses legs⁴⁹⁰.

L'état des connaissances sur les autres testaments limousins antérieurs au XIV^e siècle n'apporte aucune information complémentaire sur la commande des monuments funéraires. Ce constat pourra sans doute être revu avec l'avancement de la cotation des fonds d'archives des principales communautés religieuses du diocèse⁴⁹¹. À ce jour, parmi la soixantaine de testaments mentionnés pour le XIII^e siècle dans la bibliographie⁴⁹², peu sont accessibles⁴⁹³ et seulement deux sont intégralement édités⁴⁹⁴. Les études publiées sur d'autres régions montrent néanmoins que les commandes de pierres tombales sont rares dans les testaments à cette époque. Ce silence documentaire ne révèle pas nécessairement une indifférence des hommes et des femmes du Moyen Âge pour l'aspect de leur dernière demeure : même les cardinaux ont laissé peu de textes sur la commande de leur monument funéraire⁴⁹⁵, alors que l'on connaît bien la richesse symbolique et matérielle des sculptures qui marquaient leur sépulture⁴⁹⁶. Il semble plutôt que la commande d'une pierre tombale dans les testaments corresponde à une évolution de ces actes notariés à la fin de l'époque médiévale⁴⁹⁷. Lorsqu'ils évoquent des sculptures funéraires, les testateurs restent au demeurant extrêmement évasifs : ils peuvent préciser la forme générale (souvent une plate-tombe), le matériau (cuivre ou pierre, sans préciser de quel type), la qualité (prix, précision sur la beauté de l'ensemble) et éventuellement le nombre d'effigies à représenter. Dans un seul cas connu, le texte de l'épithame à inscrire y est noté⁴⁹⁸.

Sur les monuments funéraires limousins eux-mêmes, les indices permettant de déceler une intention du futur défunt sont quasi inexistantes. Seule l'épithame de Concerad à Saint-Léonard-de-Noblat pourrait faire exception avec la précision « *qui hoc edificavit sepulchrum* », mais le texte précise également l'année de la mort du destinataire [87161-39]. Deux hypothèses restent donc

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p. 138-139.

⁴⁹¹ Fonds importants manquants pour Limoges.

⁴⁹² Le corpus de 23 documents établi par Sarah Louis pour le XIII^e siècle peut en effet être complété avec d'autres mentions. Seulement 8 testaments de clercs et 13 de femmes sont connus pour cette période.

⁴⁹³ Toutes les cotes pour la Haute-Vienne.

⁴⁹⁴ LEROUX A., « Chartes des archives départementales et hospitalières de Limoges (suite) », *BLSLAC*, VI, 1884, p. 533-535 ; LEMAÎTRE J.-L., « Le testament de Bertrand Autier, chantre de Saint-Yrieix, oncle de Bernard Gui (1292) », dans *Les chapitres séculiers et leur culture*, ANDRAULT-SCHMITT C., DEPREUX P. (dirs.), Limoges, PULIM, 2014, p. 245-264.

⁴⁹⁵ SOULARD T., « Du testament au tombeau... », *op. cit.*

⁴⁹⁶ GARDNER J., *The tomb and the Tiara. Curial Tomb sculpture in Rome and Avignon in the Later Middle Ages*, Oxford, Clarendon press, 1992, p. 22.

⁴⁹⁷ Cette hypothèse stimulante proposée par Julian Gardner mériterait d'être approfondie. Le sujet est cependant complexe d'une part car les testaments associent droit coutumier, canon et romain, et d'autre part parce que cette synthèse varie en fonction des lieux et des époques. *Ibid.*

⁴⁹⁸ Il s'agit d'un chanoine de Saint-Pierre de Lille, Godefroi de Landri, qui précise en 1294 les deux vers qu'il veut voir graver sur son tombeau : FAVEAU R., « Fonctions des inscriptions au Moyen Âge », *CCM*, XXXII, 1989, p. 203-232 [p. 164. dans son recueil d'articles].

ouvertes : soit la pierre a été installée avant le décès et la date ajoutée une fois celui-ci survenu, soit la pierre n'a été que prévue – et sans doute financée – du vivant de son bénéficiaire⁴⁹⁹.

Quelques inscriptions sont écrites à la première personne du singulier, suggérant qu'elles ont été rédigées par leur futur destinataire, éventuellement comme préparation à la mort⁵⁰⁰. Cette interprétation est d'autant plus convaincante pour une épitaphe de Solignac que – outre l'absence de mention obituaire – elle contient un jeu de mots entre le texte et le contexte qui indique que la localisation de la pierre était déjà choisie au moment de la réalisation du monument funéraire : celui-ci était placé à côté de la porte sainte Marie, faisant ainsi écho à la demande du défunt que les passants prient la Vierge pour lui ouvrir les portes du Ciel [87192-01]. Le comte de la Marche et seigneur de Lusignan Hugues IX Le Brun a sans doute également rédigé son épitaphe, ce qui expliquerait en outre le caractère atypique et hautement biographique de l'ensemble du discours [87183-10]. Elle serait alors à comprendre dans le contexte de son départ en croisade.

Pourtant, dans les autres épitaphes, l'hypothèse semble plus fragile car le texte est en partie composé par une ou plusieurs phrases à la troisième personne du singulier, ou à un mode impersonnel⁵⁰¹. Ont-elles été d'abord rédigées par leur destinataire puis complétées dans un second temps ? La magnifique épitaphe d'Alcuin – écrite par le poète et complétée après sa mort pour renouveler l'identification du défunt, préciser le jour de sa mort et ajouter une demande de prière – constitue un illustre précédent dès l'époque carolingienne⁵⁰². Il est également possible qu'il s'agisse d'un procédé rhétorique pour émouvoir directement le lecteur par une identification facilitée.

Le statut des bénéficiaires des épitaphes invite également à proposer une hypothèse complémentaire. Hormis les dignitaires, les défunts nommés dans les inscriptions occupent généralement des fonctions particulièrement liées à la commémoration des morts : chapelains chargés de la célébration des messes privées, bibliothécaires responsables de la tenue des listes nécrologiques... Le cas le plus intéressant est celui du moine Roger [87085-14], car en tant que chantre c'est vraisemblablement lui qui a mis en place la nouvelle liturgie des morts à Saint-Martial⁵⁰³. Dans la même volonté personnelle/de préparation, il faut ajouter le *conversus* des dominicains car sa conversion *ad succurendum* s'inscrit nécessairement dans une stratégie mémorielle individuelle [87085-37].

⁴⁹⁹ D'autres hypothèses pour associer *sepulchrum* à d'autres choses, mais elles sont peu plausibles : Texier, pense que le terme désigne une sculpture de la mise au tombeau, tandis que d'autres estiment qu'il s'agit de chapelle sépulcrale de saint Léonard.

⁵⁰⁰ Ce cas de figure a été analysé pour l'époque carolingienne : TREFFORT C., *Mémoires carolingiennes...*, *op. cit.*,

⁵⁰¹ [16250-01, 16250-02, 19031-02, 19031-09, 87085-30].

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial...* *op. cit.*

II.1.2 La famille charnelle

Lorsqu'ils demandent la réalisation d'un monument funéraire, les testateurs médiévaux délèguent à certains membres leur famille l'achat et la mise en place de la sculpture. La rareté des précisions sur l'iconographie dans les actes notariés laisse supposer que les commanditaires pouvaient donner des indications complémentaires oralement. Une grande liberté semble cependant caractériser l'action des exécuteurs testamentaires dans le dialogue avec les artisans.

Il arrive également que les testateurs commandent une pierre tombale pour un tiers. En Limousin, l'exemple précédemment cité pour la mère d'Aimeric de la Serre est lié à une pratique minoritaire : un transfert de sépulture dans une autre communauté religieuse (cf. *supra*). Dans d'autres diocèses, les documents d'archives relatifs à la réalisation familiale d'un monument funéraire indiquent deux possibilités : soit le testateur souhaite être inhumé dans la même sépulture que celle de ses parents et il exige la réalisation d'un (nouveau) monument funéraire, soit il prévoit une pierre tombale pour lui-même et une autre pour un à deux proches. Le premier cas apparaît très précocement : dès 1062, un noble châtelain de Clermont stipule qu'il souhaite être inhumé dans la même sépulture que celle de ses ancêtres et qu'il prévoit d'orner la sépulture⁵⁰⁴. En 1286 et 1299, la pratique est également attestée à deux reprises dans la région de Tournai, où deux hommes exigent que leur tombe – où se trouve déjà leur défunte épouse – soit recouverte d'une double lame⁵⁰⁵. Le second cas de figure semble être attesté à partir de la dernière décennie du XIII^e siècle, avec notamment le testament de Jean Collin, riche drapier berruyer, qui ordonne en 1298 qu'une « plate-tombe en pierre » (*una tomba plata lapidea*) d'une valeur de 40 sous parisis soit réalisée pour lui, mais qui commande également pour son épouse et pour son beau-père une « belle et grande tombe en pierre plate » (*una pulchra et lata tomba lapidea plata*)⁵⁰⁶. La documentation ne permet pas de connaître l'identité du commanditaire du gisant émaillé du comte de Champagne Thibaut III († 1201), mais c'est à son petit-fils Thibaut V que l'on demande le lieu de livraison et à qui l'on réclame le paiement en 1264⁵⁰⁷.

Une seule épitaphe du diocèse de Limoges indique explicitement une initiative familiale. Elle le fait cependant avec force : le texte débute par l'année de réalisation de la sculpture, puis vient le nom du commanditaire et son statut de chapelain, suivi de la mention « il fit faire cette

⁵⁰⁴ « *In sepulchro eorum [antecessorum] quod Hastiere sibi pauerant, statui et ego ornare sepulturam meam* ». DESPY (éd.), *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. Étude diplomatique et édition critique*, t.1 (946-1199), Bruxelles, n°12, 1957, p. 338.

⁵⁰⁵ CAMERON H. K., « The Incised Memorial as part of the Obsequies for the Dead: French Faith and Tournai Wills », *Transactions of the Monumental Brass Society*, XIII, 1983, p. 410-423.

⁵⁰⁶ GOLMAN P., « Sur quelques monuments funéraires figurés du Moyen Âge dans le Cher », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires [Actes du congrès, Guéret, 2004]*, Guéret, Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, 2005, p. 70.

⁵⁰⁷ DECTOT X., « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », *op. cit.*, p. 40-42.

sépulture pour sa mère » (« *fecit f(ier)i ha(n)c sepultura(m) pro matre suo* »)[23001-01]. La suite de l'inscription n'est connue que de manière très lacunaire, mais le nom de la femme honorée ne semble pas y figurer. L'initiative d'un clerc dans la mise en place d'une épitaphe pour sa mère est également sensible dans le prieuré de L'Artige. Une femme y est ainsi dite « mère du frère Arnaud de Rozier », laissant supposer l'intervention de son fils pour justifier sa présence dans un lieu pourtant fermé au monde [87161-27]⁵⁰⁸. À l'inverse, l'implication de la famille charnelle dans les monuments funéraires de clercs aux XI^e et XII^e siècle est d'autant moins probable que les laïcs du diocèse de Limoges n'en font ériger pour eux-mêmes que plus tardivement. De fait, l'intervention parentale dans la réalisation de monuments funéraires de clercs ne peut être supposée que dans un cas, celui du templier Hélie de Cornil. En effet, non seulement le texte souligne la noblesse de son sang, mais il laisse aussi poindre une forme de regret sur l'engagement qui entraîna son décès prématuré : « Il trouva la mort en suivant **imprudemment** la milice, **sans laisser à ses tendres années le temps de mûrir** » [19278-01].

Il est plus fréquent que plusieurs personnes soient mentionnées conjointement sur un même monument funéraire. Les 13 épitaphes du corpus nommant au moins deux destinataires montrent que ce sont généralement deux représentants de deux générations successives qui sont associés. Le lien charnel n'est pas toujours indiqué dans les épitaphes de clercs [87085-29], mais il peut être rendu explicite par la proximité des patronymes [87085-40]. Lorsqu'il est inscrit, il révèle le rassemblement de deux frères [87085-42], ou d'un oncle et de son neveu [87085-27, 87085-44 et 45]. Clercs et laïcs d'une même famille ne sont jamais associés dans les inscriptions funéraires limousines⁵⁰⁹. Chez les laïcs, ce sont généralement un parent et un à deux enfants qui sont nommés dans les épitaphes⁵¹⁰. Seule l'inscription funéraire des Borreau semble rassembler tous les membres d'une famille que l'on qualifierait aujourd'hui de nucléaire [16223-04] et l'on ne compte qu'une épitaphe pour un couple [87085-28] ainsi que deux gisants doubles [87031-10, 87085-03]. Les membres des lignages les plus puissants mettent parfois en scène plus de trois générations. C'est le cas des vicomtes de Comborn [19013-03] et des seigneurs de Lastours, ces derniers allant jusqu'à inclure les défunts à [87031-01].

La volonté de construire une mémoire familiale est manifeste avec les épitaphes de l'archidiacre de Limoges Guillaume de Maumont et de son neveu le prieur dominicain Gérard de Frachet. Celle de l'oncle entoure en effet celle du neveu, pourtant décédé 24 ans après son parent

⁵⁰⁸ Un exemple en Sarthe vient illustrer ce propos avec éclat au XIII^e siècle : la plate-tombe d'un chevalier située dans la salle capitulaire d'une abbaye étant, d'après l'épitaphe, commandée par son fils, évêque du Mans. *CIFM* 24, n° 22, p. 233-234.

⁵⁰⁹ Quelques cas sont toutefois attestés en dehors de la région, comme le montre une épitaphe de Samatan (32) dont le texte affirme en latin : « Guillaume Vital de Montgausy, prêtre, fit faire ce monument pour son usage et celui de sa famille, en l'an du Seigneur 1295. Dis : Notre Père ». *CIFM* 07, n° 100, p. 140-141.

⁵¹⁰ [87085-36, 87201-01, 87085-26, 16223-05].

[87085-44 et 45]. L'implication de la descendance des deux hommes est en outre confirmée par la dotation, par leurs héritiers, d'une rente de pour entretenir une lampe devant l'autel du crucifix⁵¹¹.

Le lignage des vicomtes de Rochechouart semble être le seul à développer une stratégie commémorative intégrant les monuments funéraires pour plusieurs de ses membres. En effet, Aimeric VIII († 1245) et sa femme Marguerite († 1259) – fille du vicomte de Limoges Gui V – sont inhumés dans le prieuré du Châtenet⁵¹², mais ils font chacun l'objet d'une épitaphe dans l'église de Saint-Yrieix⁵¹³ [00000-02]. Au moins deux de leurs neuf enfants ont également une tombe ornée : Simon († 1280), archevêque de Bordeaux, est inhumé dans sa cathédrale « sous un tombeau élevé »⁵¹⁴ tandis que Guillaume, chevalier – seigneur de Saint-Victurnien, de Pérusse, de Salagnac, de la Montagne et de Mortemart⁵¹⁵, – est enterré avec sa femme à Grandmont « sous une tombe de pierre élevée »⁵¹⁶. Enfin, L'épouse d'Aymeric IX, Jeanne de Tonnay de Vivonne, eut son épitaphe au Châtenet [00000-03]. L'initiative familiale est ici confirmée par la proximité textuelle des inscriptions de Marguerite et de Jeanne :

« L'an du Seigneur 1245, le jour de saint Yrieix, mourut Aimeric, vicomte de Rochechouart, mari de Marguerite fille du vicomte de Limoges. Bonne Marguerite, précieuse pour la patrie, heureuse mère, donnant beaucoup aux pauvres, humbles envers les petits, difficile de cœur envers les grands, sage, éloquente, qu'on donne le repos à son âme. Elle mourut le 9 septembre 1259. »⁵¹⁷

« Mère des pauvres, consolatrice des veuves, soutien des affligés, que dame Jeanne de Taunay sur Charente, vicomtesse de Rochechouart,

⁵¹¹ ROY-PIERREFITTE J.-B. L., « Les dominicains en Limousin », *BSAHL*, X, 1860, p. 27-59.

⁵¹² Le lieu-dit de ce nom le plus proche de Rochechouart est à 13 km au sud-est, sur la commune d'Oradour-sur-Vayres, direction Saint-Laurent-sur-Gorre (au-dessus de Champagnac-la-Rivière). Dès 1232, Marguerite en fait la demande dans son testament, affirmant que la sépulture de son mari et celles « de plusieurs seigneurs et dames de cette maison ». NADAUD J., *Nobiliaire...*, *op. cit.*, t. IV, p. 43.

⁵¹³ *Ibid.* p. 43-44. On ne sait s'il s'agit de Saint-Yrieix-la-Perche ou Saint-Yrieix-sous-Aixe.

⁵¹⁴ LE LABOUREUR J., « Histoire généalogique de la maison des Rochechouart », dans *Mémoires de Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissère, illustrez et augmentez de plusieurs commentaires et manuscrits, tant lettres, instructions, traitez, qu'autres pièces secrètes et originales... Nouvelle édition, révisée avec soin et augmentée de plusieurs manuscrits*, CASTELNAU M. de, LE LABOUREUR J. (éds.), Bruxelles, Jean Léonard, 1731, t. III, p. 225.

⁵¹⁵ *Ibid.*, p. 225, 252.

⁵¹⁶ AD Haute-Vienne: I SEM 35 bis, p. 508.

⁵¹⁷ Traduction : E. Ingrand-Varenne et M. Durier. « *Anno Domini 1245 in die S. Aredii, obiit Aymericus vicecomes de Rupecavardo, maritus Margaritae filiae vicecomites Lemovicensis. Margarita bona, patriae pretiosa, matrona felix, miseris dans plurima, una ad parvos humilis, ad magnos corde difficilis, prudens, diserta, generosa, prole repleta, det a(n)i(ma) requiem. Obiit 9 septembris 1259* » [00000-02].

reçoive sa part avec les anges et les saints. Elle mourut l'an du Seigneur 1263, en l'octave de l'épiphanie. »⁵¹⁸

Les cinq monuments funéraires connus pour les Rochechouart ne concernent donc que deux générations : un vicomte et sa femme, deux de leurs fils cadets ainsi l'épouse de leur fils aîné. Alors que les actes notariés affirment la volonté d'individus isolés, les monuments funéraires figurant plusieurs défunts montrent bien à quel point initiative personnelle et concertations familiales sont difficiles à distinguer.

II.1.3 La famille spirituelle

Les règles et les coutumiers n'interdisent aucunement aux clercs d'ériger de monuments funéraires ; les textes réglementent uniquement l'implantation de ces derniers dans les églises (cf. *infra*). De fait, les moines et les chanoines réguliers ayant fait vœux de pauvreté, ils ne pouvaient pourtant ni tester ni payer d'ornementation pour leur tombe. Certes, certains religieux parvenaient à disposer malgré tout de leurs biens, voire à stipuler la manière de les répartir après leur mort⁵¹⁹. Le chroniqueur Bernard Itier répète deux fois qu'Hugues, abbé de Saint-Martial de Limoges, meurt intestat⁵²⁰. À Aureil, le coutumier rédigé dans la première moitié du XIII^e siècle rappelle l'interdiction pesant sur la pratique testamentaire, tout en laissant au prieur la possibilité d'accorder des exceptions⁵²¹. Les fraudes sont cependant sévèrement punies puisque la privation de sépulture y est prévue pour les contrevenants tandis que, vers 1205-1206, le chapitre général de Cluny demande l'exclusion du « catalogue des morts » pour un moine qui ne s'était pas séparé de ses biens⁵²². Or ces contraintes n'ont pas provoqué une rareté des pierres tombales pour les religieux : bien au contraire, elles sont nettement plus nombreuses que celles des clercs séculiers et les prêtres paroissiaux semblent exclus des épitaphes (cf. *supra*). Il faut par conséquent envisager une forte implication des frères spirituels des défunts dans la mise en place de la sculpture funéraire. Comme souvent, celle-ci est essentiellement perceptible grâce aux épitaphes. Elle apparaît à différents niveaux.

⁵¹⁸ Traduction : E. Ingrand-Varenne et M. Durier « *Matrix pauperum, consolatrix viduarum, sustentatrix afflictorum, domina Johanna de Toneio super Charentaunem, vicecomitissa de Rupecavardi, cum angelis et sanctis recipiat portionem. Obiit anno Domini 1263, in octavia Epiphaniae.* » [00000-03].

⁵¹⁹ Ces pratiques ont notamment été étudiées pour les ordres militaires. Voir BÉRIOU N., JOSSERAND P. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009 : « Les frères des ordres militaires n'avaient pas le droit de tester, mais il y avait des moyens détournés pour disposer de ses biens post-mortem ».

⁵²⁰ ITIER B., *Chronique*, LEMAITRE J.-L. (éd. et trad.), Paris, Les Belles-Lettres, 1998, p. 50, 54.

⁵²¹ Chapitre 30 – *De mortuis* : « *Moriturus non debet facere testamentum. Si aliquid alicui dare voluerit, postulet a priore et si sibi concedatur, fiat ; aliter, non. Si testamentum fecerit scienter et contra prohibitionem, quia prohibitum est, quasi excommunicatus careat sepultura. Si proprietatem suam celaurit, quasi excommunicatus habeatur* ». BECQUET J., « Le coutumier des chanoines réguliers d'Aureil en Limousin au XIII^e siècle », *BSAHL*, XCI, 1964, p. 81-82.

⁵²² LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial...*, *op. cit.*, p. 88.

Certaines communautés religieuses ont pris en charge la réalisation de monuments funéraires pour une part importante de leurs membres. Dans la maison mère de l'ordre de l'Artige, cette intervention est rendue visible par le contraste existant entre un ensemble très homogène de dalles funéraires des frères à partir du formulaire utilisé dans l'obituaire du lieu⁵²³. Toutes les épitaphes de religieux se caractérisent par une même structure textuelle : l'abréviation du mot *frater*, l'initiale du premier nom et l'abréviation du second, tous les mots étant séparés par une interponctuation double ou triple. La référence à la liste nécrologique semble en outre être renforcée dans l'une des épitaphes – « *Fr(ater) P. Bricii S.* » [87161-19] – par l'ajout d'un S final qui pourrait correspondre aux lettres S et L qui terminent certaines mentions⁵²⁴. Pour les clercs extérieurs à la communauté, un statut et un lieu est indiqué. La cohérence de l'ensemble funéraire est encore renforcée par une mise en page propre à l'Artige, avec un texte écrit en une ligne, dans le sens de la longueur de dalles funéraires. De fortes différences dans la qualité de la sculpture, ainsi que la nature pétrographique hétérogène des pierres, ne permettent pas d'envisager un programme épigraphique réalisé sur une courte période. La disparition d'une proportion importante des inscriptions interdit une analyse précise de la production, mais la paléographie indique plutôt une production étendue sur quelques décennies, dans la seconde moitié du XIII^e siècle et peut-être un peu au-delà.

Une même homogénéité se retrouve dans le cimetière du prieuré du Chalard, avec de légères variations iconographiques permettant de distinguer les nombreuses pierres tombales au sein d'un répertoire formel très restreint (fig. 04). Les difficultés de datation rendent délicates le phasage du phénomène, mais la présence de pierres tombales en bâtière de type 2 et 3 indique plutôt une chronologie commençant au XIII^e siècle et se prolongeant jusqu'au XIV^e siècle.

Le choix du type de monuments funéraires dans ces deux sites n'est pas anodin. Ainsi, le refus de la culture lettrée exprimée dans la *vita* du fondateur du Chalard⁵²⁵ se retrouve dans le caractère anépigraphe de la sculpture funéraire. À l'inverse, les inscriptions funéraires de l'Artige font écho à une pratique plus large de l'écrit, dont témoigne l'utilisation d'une table d'autel inscrite⁵²⁶ ainsi qu'un obituaire⁵²⁷. La tenue de cette liste nécrologique indique peut-être en outre une liturgie funéraire davantage individualisée qu'au Chalard, avec une importance plus grande accordée à la nomination des défunts. Cette incidence des habitudes scripturales sur la réalisation simultanée d'épitaphes est également sensible à Grandmont, les épitaphes des premiers prieurs

⁵²³ [87161-18 à 37]

⁵²⁴ Placées en exposant, elles ne semblent pas se retrouver dans d'autres obituaires et restent sans explication. BECQUET J., *L'obituaire de l'Artige*, Limoges, 1969, (tapuscrit déposé aux archives départementales de la Haute-Vienne).

⁵²⁵ BOSVIEUX A. (éd.), « *Vita beati Gaufredi* », *MSSAC*, III, 1862, p. 75-120.

⁵²⁶ GAUTHIER M.-M., « Plaque de dédicace émaillée datée 1267 d'un autel de l'Artige, aujourd'hui au musée national de Varsovie et les autels de l'Artige », *BSAHL*, LXXXVII, 1960, p. 333-348.

⁵²⁷ BECQUET J., *L'obituaire de l'Artige*, *op. cit.*

constituant une réponse monumentale à l'obituaire ainsi qu'aux notices biographiques qui leur étaient consacrées dans le *miroir* de l'ordre⁵²⁸.

Il est plus fréquent que l'initiative collégiale dans la sculpture funéraire apparaisse comme ponctuelle. Le cas le plus évident est celui de la réfection des tombeaux de saints : Étienne à Obazine (fig. 93), Israël et Théobald au Dorat (fig. 94), les fondateurs du couvent dominicain de Limoges [87085-01, 87085-39 et 45]. Les finalités liturgiques et mémorielles de tels monuments justifient alors leur prise en charge par les communautés religieuses. Il arrive également que les frères spirituels s'affirment dans les épitaphes de l'un des leurs. Ainsi, dans le prieuré Saint-Martin de Brive, la précision « notre sacriste » [19031-08] et « notre frère » [19031-10] indique explicitement une rédaction par les membres de la communauté. L'affectivité semble alors une des motivations de la réalisation de l'inscription.

L'hypothèse d'une volonté politique est plus vraisemblable à Saint-Martial de Limoges pour le « pieux Hugues » [87085-31]. La mention « élève d'Hugues de Cluny » se comprend en effet dans le climat de tension engendré par la réforme clunisienne dans l'abbaye⁵²⁹. Ce type d'indication n'est d'ailleurs pas inédit dans la documentation épigraphique funéraire : à Poitiers, dans l'abbaye Saint-Jean-de-Montierneuf, une épitaphe précisait que son destinataire était un neveu du saint abbé et une autre que le sien avait été envoyé par ce dernier⁵³⁰. Les auteurs de ces textes sont donc des partisans de l'ordre clunisien.

Les ecclésiastiques pouvaient également faire réaliser des monuments funéraires pour des personnes extérieures à leur communauté religieuse. La phrase centrale de l'inscription funéraire d'un certain Du Peyrat († 1251), dans le couvent dominicain de Limoges, est sans ambiguïté : « Il fut naguère chanoine de l'église cathédrale, il se montrait pour nous généreux et singulièrement ami » [87085-43]. Il est également probable que l'épitaphe versifiée d'Isabelle de Ventadour ait été faite par les frères prêcheurs du même lieu [87085-48]. Ce type d'inscription funéraire est en effet rare pour les laïcs et l'implication des prédicateurs est rendue visible par la procession funéraire représentée sur la deuxième plaque murale, ainsi que par la localisation des deux monuments dans un enfeu où étaient rassemblées d'autres épitaphes de fondateurs de la communauté (cf. *infra*).

Sans en être à l'initiative, les exécuteurs testamentaires devaient par ailleurs superviser la conception de monuments funéraires. Aimeric de la Serre n'ayant choisi que des clercs⁵³¹, ce sont

⁵²⁸ BECQUET J. (éd.), *Scriptores Ordinis Grandimontensis*, Turnhout, Brepols, 1968.

⁵²⁹ LASTEYRIE C. de, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges...*, op. cit.

⁵³⁰ *CIFM* I-1, n^{os} 89-90, p. 112-115.

⁵³¹ L'éditeur du testament précise, à partir de sources inconnues « Son frère Pierre, abbé de Tulle, et le maître de Turenne, official de Limoges, n'acceptèrent pas la charge d'exécuteurs de son testament. Hélie de Malemort, doyen de Saint-Étienne, et maître Jean Arnaud, chapelain ou curé de Saint-Pierre-du-Queyroix,

nécessairement eux qui ont eu la charge de son tombeau ainsi que de celui de sa mère. Il était fréquent que les laïcs choisissent des clercs pour s'assurer de l'application de leurs dernières volontés. Ainsi, lorsqu'en 1262 Hélie Seguin établit son testament, son premier exécuteur testamentaire est le prévôt d'Arnac, monastère où il élit sépulture et pour lequel il fait de nombreuses donations pour son âme ainsi que pour celles de ses parents⁵³². De fait, l'implication des clercs dans la mise en place de stratégies mémorielles pour d'autres personnes qu'eux, y compris pour les laïcs, n'est pas à négliger car l'autorisation d'implanter un monument funéraire, et plus généralement une sépulture, dans une communauté religieuse passe par des négociations orales dont il ne reste généralement aucune trace manuscrite.

Une lettre de Gui, prieur de Grandmont, éclaire enfin l'importance des ecclésiastiques lors d'une difficulté pour l'achat d'un monument funéraire : en 1264, il écrit au comte de Champagne Thibaut V pour lui demander où doit être livré le tombeau de Thibaut III et pour lui indiquer le nom de l'émailleur limougeaud à qui il doit payer la réalisation⁵³³. La raison de l'intervention d'un prieur grandmontain dans la commande du monument funéraire d'un prince inhumé à Troyes n'est pas connue. Il semble toutefois très probable que l'artisan mentionné ait demandé l'intercession des Grandmontains car ils travaillaient beaucoup avec les orfèvres de Limoges⁵³⁴.

II.2 LES SCULPTEURS EN LEUR LIEU

Historiens et historiens de l'art ont pris pour habitude d'expliquer le système de production des monuments funéraires médiévaux à la lumière de trois enluminures situées dans des récits de l'histoire de la quête du Graal⁵³⁵ : très similaires, celles-ci figurent des acquéreurs en train de donner des instructions à des tailleurs de pierre déjà affairés sur leur ouvrage. Pour Ludovic Nys, elles témoignent d'une fabrication en série, les exécuteurs testamentaires se déplaçant dans la carrière pour choisir les motifs à représenter à partir de plates-tombes déjà partiellement sculptées⁵³⁶. Les conclusions de cet auteur sont d'autant plus convaincantes qu'elles se fondent sur un corpus de pierres tombales fabriquées en grand nombre et exportées dans les régions avoisinantes. De plus, toutes ces sources forment un ensemble cohérent, les monuments

s'adjoignirent deux frères prêcheurs et deux frères mineurs pour accomplir leur mission ». ARDANT M., « Testament d'Aimeric de la Serre, évêque de Limoges », *op. cit.*, *BSAHL*, IV, 1852, p. 121.

⁵³² LEROUX A., « Chartes des archives départementales et hospitalières de Limoges (suite) », *BSLSAC*, VI, 1884, p. 533-534.

⁵³³ Voir en dernier lieu : DECTOT X., « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », *op. cit.*, p. 40-42.

⁵³⁴ Je remercie Claude Andrault-Schmitt pour cette interprétation.

⁵³⁵ Cette unité narrative n'est pas sans poser quelques questions sur la représentativité de la scène qu'elles figurent. Londres, British library, MS royal E III, f. 66v (*L'estoire et la gieste du Saint Graal*) et MS Add 10292, f. 55v (*La Queste du Saint Graal*) ; Paris, BNF, ms. français 749, f. 89r (*L'estoire del Saint Graal*).

⁵³⁶ NYS L., « La commande en art funéraire à la fin du Moyen Âge... », *op. cit.*, en part. p. 150-156.

funéraires comme les manuscrits étudiés étant produits dans le nord de la France au XIV^e siècle. La découverte d'une dalle funéraire dans une carrière de la région vient encore confirmer l'hypothèse – ou, à tout le moins, prouver que les blocs n'étaient pas simplement équarris, mais intégralement sculptés sur le lieu d'extraction.

Rien n'indique cependant que la production tournaisienne de la fin du Moyen Âge soit représentative d'un contexte géographique et chronologique plus étendu⁵³⁷. Bien au contraire, la documentation limousine montre une plus grande variété des possibilités, doublées d'une plus forte polyvalence des artisans. Que ce soit pour la taille de la pierre ou pour le travail du métal, l'existence d'ateliers de tombiers doit en effet être interrogée.

II.2.1 La taille de la pierre

Il ne reste aucune trace archéologique des lieux de production dans le diocèse de Limoges, si ce n'est peut-être une carrière de sarcophages en Corrèze⁵³⁸ et le cas exceptionnel de Chassenon. Ce dernier site se caractérise par le type de roche qui y était exploité : de l'impactite, pierre formée il y a quelque 214 millions d'années par la fusion d'une météorite et du socle cristallin local. D'après l'étude menée par Nicole Raynaud, les vestiges visibles des carrières représentent environ 4 hectares⁵³⁹ ; il semble que la période intensive de l'utilisation du banc corresponde essentiellement à la construction d'un *vicus* antique important, mais que la production ait perduré par la suite avec la taille de sarcophages puis avec celle de pierres tombales. Une analyse des traces de pics sur les parois de la carrière, si possible associée à une fouille archéologique des sols, permettrait sans doute de comprendre l'organisation des modes d'extraction au fil des siècles. À défaut d'une telle connaissance, le phasage général du site montre déjà que la production de monuments funéraires au Moyen Âge émerge au sein d'une pratique artisanale bien implantée et constitue le prolongement de la production de sarcophages, dont l'emploi se raréfie à partir du XI^e siècle⁵⁴⁰.

Seules des lames minces échantillonnées sur les monuments funéraires permettraient de déterminer les bancs de pierre dont ils proviennent, et par conséquent de localiser de manière

⁵³⁷ Autres études sur le sujet de la production des dalles funéraires médiévales : CAIL M., « Un atelier de dalles gravées à Châlons-sur-Marne au Moyen Âge », *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 11, 1933, p. 133-148. Quelques actes passés avec des carriers sont également mentionnés : NÉGRI M., *La sépulture monumentale à Chartres du XIII^e au XVI^e siècle*, op. cit., p. 13.

⁵³⁸ DUPONCHEL J., « Louignac. La Reynie », *Bilan scientifique régional*, Limoges, DRAC Limousin, 2013, p. 21-22.

⁵³⁹ Cette superficie, quoique considérable, ne représente que soit 2,7% de la surface de l'affleurement de la roche. RAYNAUD N., « Chassenon, centre producteur de sarcophages et de pierres tumulaires au Moyen Âge », *TAL*, 25, 2005, p. 17-25.

⁵⁴⁰ ROGER J., DELHOUME R., « L'étude des sarcophages (analyse critique et orientations nouvelles) », *Aquitania*, 29, 2013, p. 239-287.

fiable leur zone de production⁵⁴¹. Une telle étude permettrait en outre de corrélérer lieu d'extraction et site de destination de l'objet fini, de manière à évaluer les distances parcourues pour acheter et acheminer les pierres tombales. Ces analyses pétrographiques ont été entreprises sur les sarcophages limousins : elles montrent que ce type de production était généralement exporté dans un rayon de 10 km, mais qu'il pouvait l'être jusqu'à 75 km pour des pierres de nature différente de celles présentes localement⁵⁴². Cette conclusion reste très cohérente avec les observations macroscopiques faites sur les pierres tombales du corpus. Près de 90% de la sculpture funéraire limousine connue pour les XI^e-XIII^e siècle semble être taillée dans un granit ou gneiss local⁵⁴³. Aux marges du diocèse, la diversification des profils sédimentaires engendre la production de monuments funéraires dans des pierres plus tendres et claires, comme le calcaire ou le grès. Au sud-ouest, dans le bassin de Brive, tous les monuments funéraires du corpus sont ainsi en calcaire, tandis que l'on trouve des pierres tombales en grès au sud et à l'est. Il n'en reste pas moins que les pierres tombales présentes sur un même site peuvent provenir de lieux éloignés entre eux. Ainsi, la cinquantaine de monuments funéraires conservés au Chalard provient d'au moins cinq carrières distinctes ; alors que toutes les pierres tombales en bâtière et les gisants y sont en granit ou dans des roches ressemblant à de la serpentine, les deux dalles funéraires à effigies sont taillées dans deux types de grès différents (cf. *supra*).

Les phénomènes d'exportation sur de longues distances ont vraisemblablement été limités par la géographie du diocèse car les pierres tombales sont des blocs lourds et de grandes dimensions, difficiles à acheminer dans une contrée très vallonnée, voire montagneuse en Corrèze. Les rivières navigables étaient en outre peu nombreuses dans la région, alors que les radeaux permettent de transporter un chargement plus lourd qu'un chariot⁵⁴⁴. Le recours majoritaire à une roche locale n'exclut cependant pas un choix des types de pierres utilisés, si bien que tous les types de granits présents dans le Limousin ne sont pas utilisés pour la taille des sarcophages locaux⁵⁴⁵. De même les schistes, utilisés dans les toitures médiévales limousines⁵⁴⁶, semblent ainsi avoir été exclus de la sculpture funéraire. Une prise en compte des propriétés plastiques des roches, par les artisans ou les acheteurs, n'est donc pas à exclure.

Le contexte précis de la réalisation des pierres tombales médiévales reste difficile à cerner. Rien n'empêche de supposer que les acquéreurs se déplaçaient dans des carrières pour acheter des

⁵⁴¹ L'analyse microscopique est en effet le seul moyen fiable de caractérisation pétrographique.

⁵⁴² *Ibid.*

⁵⁴³ BERNARD-ALLÉE P., ANDRÉ M-F, PALLIER G. (dirs.), *Atlas du Limousin : une nouvelle image du Limousin*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1994.

⁵⁴⁴ HENRION F., *Production et diffusion des sarcophages au Haut Moyen Âge e Bourgogne du Nord : état de la question [Mémoire de DEA, université Paris I]*, Paris, 2003, p. 109

⁵⁴⁵ FLOCH J.-P., « Les sarcophages en granit du département de la Creuse. Inventaire pétrographique et origine géographique des matériaux utilisés », *Aquitania*, 29, 2013, p. 308.

⁵⁴⁶ Dans le bourg castral de Châluçet (87) notamment.

pierres tombales déjà sculptées ou pour en faire réaliser d'autres selon leurs critères, mais rien n'indique une production standardisée comme celle qui a été étudiée à Tournai pour l'extrême fin du XIII^e et le XIV^e siècle⁵⁴⁷ : le nombre et l'hétérogénéité des pierres tombales limousines ne permettent pas de supposer l'existence de sites spécifiques dans la fabrication de sculpture funéraire. La taille des pierres tombales anépigraphes ne demande en outre aucune compétence qui ne soit pas celle de tout tailleur de pierre et ne nécessitait par conséquent pas la spécialisation de certains artisans.

Le caractère systématique de la taille des monuments funéraires dans les carrières est à nuancer. Il semble en effet plus probable que les épitaphes murales, réalisées sur des petits blocs de pierres importées, étaient inscrites à proximité de leur lieu destination et non d'extraction. Ce type de monument funéraire ne pouvait être réalisé que par un nombre restreint de sculpteurs maîtrisant, à tout le moins, la forme des lettres. Seules deux des inscriptions funéraires, à l'Artige, ont été réalisées avec une maladresse rendue manifeste par un alignement sinueux de lettres [87161-21 et 22]. À l'inverse, les autres épitaphes bien conservées montrent une grande maîtrise avec de nombreux jeux de lettres aux XI^e-XII^e siècle, des empattements et des lettres fleuries. L'un d'eux maîtrisait suffisamment l'écriture pour ajouter son nom à la fin de l'épitaphe des Comborn [19013-03]. Il utilise pour cela une formule répandue : « untel m'a fait », soit ici « *Johannes Regis me fecit* ». En France, sur les pierres tombales, les signatures épigraphiques ne sont attestées avant le XIV^e siècle qu'à huit reprises, par six artisans différents. Les régions méridionales sont mieux représentées avec deux effigies funéraires du même atelier à Elne (66), quatre épitaphes à Narbonne (11) – dont deux du même tombier –, une à Lyon (69) et une à Valence (73) alors que le nord ne compte qu'un exemple à Corbeil-Essonnes (91)⁵⁴⁸.

Cette pratique de la signature par l'artisan, bien que rare, traverse tout le XIII^e siècle et concerne aussi bien des inscriptions funéraires seules que des épitaphes associées à une effigie du défunt. La signature de Jean Roi ne montre pas seulement sa connaissance de l'écrit : elle témoigne également de sa double compétence de tailleur de pierre et d'orfèvre, dans la mesure où un semis héraldique émaillé était incrusté dans la plate-tombe. Avec les trois autres dalles funéraires utilisant le même procédé mixte, elle prouve donc que l'on travaillait plusieurs matériaux dans un même atelier [87031-01 et 08, 87085-36].

⁵⁴⁷ NYS L., *La pierre de Tournai : son exploitation et son usage aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Louvain, Université catholique de Louvain, 1993.

⁵⁴⁸ Je remercie Émilie Mineo, spécialiste des signatures d'artistes à l'époque romane, de m'avoir signalé ces documents. Elne : MALLET G., « L'œuvre de tombier de l'atelier de R. de Bia (début du XIII^e siècle, Catalogne du Nord), *Les cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, XLII, 2011, p. 51-58. Narbonne : *CIFM* 12, n° 27, p. 41-43 ; *CIFM* 07, n° 65, p. 106-107 ; *CIFM* 12, n° 48, p. 71-72. Valence : *CIFM* 17, n° 12, p. 148-149. Lyon : *CIFM* 17, n° 62, p. 116-117. Corbeil-Essonnes : BEAULIEU M., BEYER V., *Dictionnaire des sculpteurs français du Moyen Âge*, Paris, Picard, 1992.

II.2.2 Les ateliers d'orfèvrerie

La production de sculpture funéraire émaillée débute dans le diocèse de Limoges dans les années 1230-1240 et se prolonge jusque dans la première moitié du XIV^e siècle⁵⁴⁹. D'après l'état des connaissances, elle représente pour le XIII^e siècle 18 gisants⁵⁵⁰ et au moins 10 épitaphes murales⁵⁵¹. Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, il est désormais admis qu'il n'existait pas d'ateliers spécialisés dans ce domaine de l'orfèvrerie⁵⁵². Une certaine polyvalence était d'ailleurs requise ne serait-ce que pour la réalisation de tombeaux émaillés, car outre la taille de la pierre nécessaire pour la production des plates-tombes associant pierre et métal (cf. *supra*), la réalisation d'une statue en bois était nécessaire pour servir de support aux appliques émaillées des gisants.

La lettre du prieur de Grandmont au comte de Champagne Thibault V souligne avec insistance la grande maîtrise de l'auteur du gisant de Thibault III en développant ses qualités. Jehan Castelas est ainsi dit « bourgeois du château de Limoges, maître bon et sûr, approuvé et fidèle dans son œuvre »⁵⁵³. Seulement trois autres artisans sont connus par leur nom, grâce à une signature inscrite sur des monuments funéraires de l'extrême fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle. Le premier est Jean Roi, auteur précédemment mentionné de la plate-tombe des Comborn [19013-03]. Les deux autres ont ajouté sur le gisant émaillé du cardinal de la Chapelle-Taillefer († 1312) la mention « *fratres Lemovici I. P. fecere sepulchrum* »⁵⁵⁴. Aucun de ces hommes n'est connu par ailleurs.

Si les sources médiévales manquent pour décrire le fonctionnement de ces ateliers, elles prouvent toutefois que l'émailleur qui fondait un gisant devait lui-même assembler et souder les éléments sur la tombe. Il accompagnait donc le convoi, lequel était conduit par une personne mandatée spécialement par les acheteurs. C'est ce que stipule le contrat passé en 1276 entre les exécuteurs testamentaires de l'évêque de Rochester Walter Merton (†1277)⁵⁵⁵ et un maître limougeaud :

⁵⁴⁹ CHANCEL-BARDELOT C. de, « La sculpture métallique : tombeaux et statuaire », dans *L'œuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Âge [Catalogue de l'exposition, Musée du Louvre / Metropolitan Museum of Art, 1995-1996]*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995, p. 398-421.

⁵⁵⁰ *Ibid.*, p. 434-438. Le catalogue de Béatrice de Chancel-Bardelot compte 17 notices, auxquelles il faut ajouter celle de Roger de Brosse [2302-01].

⁵⁵¹ Aucun recensement n'a été réalisé pour ce type de monument funéraire.

⁵⁵² CHANAUD R., à paraître.

⁵⁵³ (« [...] *burgensis castri Lemovicencis [...], bonus et certus magister, et approbatus ac fidelis in opere suo* ». Traduction M. Durier, édition : MARTÈNE E., DURAND U., *Thesaurus novus anecdotorum. Tomus primus*, Paris, 1717, col. 1124-1125.

⁵⁵⁴ Voir en dernier lieu : DURANT V., « Le tombeau en œuvre de limoges du cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer : des questions autour d'une œuvre unique », *op. cit.*, en part. p. 276-277.

⁵⁵⁵ BLAIR J., « The Limoges Enamel Tomb of Bishop Walter de Merton », *Church monuments*, 10, 1995, p. 3-6.

« Ils [les exécuteurs testamentaires] délivrent 40 livres 5 shilling 6 pence pour la tombe du dit évêque de Rochester ; à savoir pour la construction et le charroi de Limoges à Rochester et 40 shilling 8 pence à un certain agent résidant à Limoges pour ordonner et pourvoir à la construction de la dite tombe et 10 shilling 8 pence à un certain garçon allant à Limoges chercher ladite tombe une fois construite et l'amener avec Maître Jean susdit jusqu'à Rochester »⁵⁵⁶

Les orfèvres devaient donc quitter leur atelier pour livrer leur travail. Or, comme l'ensemble de la production émaillée, les tombeaux métalliques étaient essentiellement destinés à l'exportation : 15 des 18 effigies funéraires connues étaient situées hors du diocèse de Limoges. Les artisans partaient pendant plusieurs semaines pour parcourir des centaines de kilomètres et atteindre Rochester, Westminster, Burgos, Asnières-sur-Oise, Troyes, Nantes, Angers, Champagne, Fontaine-Daniel, Beauvais, Evron, Villeneuve, Foucarmont... Ce type de voyage, durant lesquels les sculpteurs visitaient de nombreuses églises, a sans doute joué un rôle important dans l'homogénéité des représentations funéraires dans l'ensemble de la chrétienté latine.

⁵⁵⁶ « *Computant (exsecutores) 40 l. 5. s. 6. d. liberat(e) Magistro Johanni Lemovicensi pro constructione et carriagio de Lymoges ad Roffam et 40 s. 8 d. cuidam executori apud Lymoges ad ordinandum et providendum constructioni dicte tombe et 10 s. 8 d. cuidam garcioni eunti apud Lymoges querenti dictam tombam constructam et ducenti eam cum dicto magistro Johanne usque ad Roffam* ». GAUHIER M.-M., « Naissance du défunt à la vie éternelle : les tombeaux d'émaux de Limoges aux XII^e et XIII^e siècles », dans *La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevrault, 1988]*, Fontevrault, Centre culturel de l'Ouest, 1989, p. 106.

Conclusion partielle

Les sources manuscrites médiévales semblent généralement indiquer une réalisation du monument funéraire partagée par plusieurs personnes. Si le destinataire de la sculpture peut y participer, rien n'indique qu'il soit le plus souvent celui qui décide précisément de l'image ou du texte. Il semble au contraire que les aspects formels ne soient fixés que lors de la fabrication, dans un dialogue avec le tailleur de pierre ou l'orfèvre. Cette hypothèse est confortée par le contrat établi pour l'achat du gisant de l'évêque de Rochester, avec la clause « *ad ordinandum et providendum constructione dicte tombe* ». Les exécuteurs testamentaires délèguent dans ce cas à un intermédiaire le soin d'établir un cahier des charges en fonction d'un budget donné, puis de surveiller l'exécution de l'œuvre et son transport jusqu'à la sépulture.

L'importance de l'artisan dans les choix iconographiques apparaît en filigrane : ce n'est qu'à son contact que les décisions sont prises, en fonction de ce qu'il peut proposer. Cette conjecture semble au demeurant assez sensée car la majorité des commanditaires de tombeaux ont vraisemblablement peu d'expérience dans la conception de sculptures ; sans l'aide de spécialistes au fait des pratiques du moment, l'homogénéité des monuments funéraires n'aurait pas pu être celle qui s'observe dans l'ensemble de la chrétienté latine.

Un autre apport des actes notariés concerne l'évaluation du temps de mise en place des monuments funéraires. Les clauses testamentaires demandant la réalisation d'une telle sculpture pour un membre de la famille montrent en effet que cette décision n'était pas toujours prise rapidement après le décès de la personne à représenter. Inhumation et pose du monument funéraire étaient alors totalement déconnectées : un nombre variable d'années pouvait séparer la mort du destinataire et la rédaction du testament prévoyant l'achat d'un tombeau, puis à nouveau une période potentiellement longue avant le trépas du testateur, puis la commande proprement dite par les exécuteurs testamentaires. C'est ainsi que soixante-trois années après la mort du comte de Champagne Thibaut III († 1201), son gisant émaillé n'était toujours pas livré ! Certes, ce cas n'est sans doute pas représentatif, mais neuf ans séparent tout de même les dernières volontés d'Aimeric de la Serre de sa naissance au ciel. L'habitude d'un temps long écoulé entre la mise en terre du défunt et l'ajout d'une pierre tombale est en outre confirmée par le testament de Jean Collin, car il précise que la plate-tombe devra être dans l'année suivant son décès⁵⁵⁷. Il ne faut par conséquent pas corréler réalisation des monuments funéraires et deuil immédiat. Cette chronologie explique sans doute partiellement la rareté des détails dans la figuration des défunts dans la sculpture : il ne s'agit pas de figer dans la pierre ou de métal tel ou tel un souvenir

⁵⁵⁷ GOLMAN P., « Sur quelques monuments funéraires figurés du Moyen Âge dans le Cher », *op. cit.*, p. 70.

estimable pour orienter une remémoration, mais plutôt de distinguer une tombe par une image et/ou un texte afin de modifier la commémoration.

CHAPITRE III : UNE MÉMOIRE ACTUALISÉE

Le mot désignant en latin la mémoire – *memoria* – est un terme signifiant une réalité beaucoup plus vaste que le vocable français. Il englobe en effet la notion de souvenir, de célébration liturgique des défunts, de tombeau, voire d'autel dédié à un saint particulier. Cette indistinction entre réminiscence, objet et prières – destinées à être répétées jusqu'à la fin des temps – témoigne bien de l'importance de l'actualisation de la référence au passé. Celui-ci, loin d'être figé, doit toujours rester ancré dans le présent. De fait, la matérialité même des monuments funéraires maintient la mémoire des morts dans le quotidien des vivants, génération après génération. La vocation du chapitre qui s'ouvre ici est de mettre en évidence le fonctionnement de cette mémoire vivante. On commencera, pour plus de facilité, par ce qui relève du portrait dans la sculpture funéraire mais l'on verra ensuite que l'évocation des défunts ne se limite pas à celle de leur vie terrestre. Dans un dernier temps, on analysera comment les monuments funéraires mettent en scène la solidarité de prières unissant l'ensemble de la société chrétienne médiévale.

I. LE SOUVENIR DES VIVANTS

Les monuments funéraires constituent un des rares types de source témoignant des manières empruntées au Moyen Âge pour se rappeler des membres disparus de son entourage. Cette mémoire était essentiellement orale, comme le rappelle au XII^e siècle l'épithaphe d'un abbé de Lesterps en affirmant qu'« il vit encore dans une large renommée bien que sa chair soit ensevelie »⁵⁵⁸ (« *vivit aduc multus fama jam carne sepultus* ») [16182-01]. Si nous n'avons pas accès à l'intimité des pensées, les sources textuelles comme iconographiques mettent toutefois en lumière ce qui était jugé digne de mémoire ainsi que les filtres formels créés par les codifications propres à chaque type de support. Le chantre Roger en est à Saint-Martial le meilleur exemple, avec des mentions sur quatre documents différents : la chronique de son oncle Adémar de Chabannes, la *Commemoratio abbatum* du même auteur, le nécrologe ainsi qu'une épithaphe. Le chroniqueur insiste sur le rôle fondateur de son oncle :

« En ce temps-là, deux des moines les plus éminents de Saint-Martial, très remarquables par leur vie religieuse, admirables de sainteté, brillants de sagesse, glorifiés par le sacerdoce, s'aimant l'un l'autre par-

⁵⁵⁸ Hormis quelques exceptions signalées, toutes les traductions données dans ce chapitre sont tirées du *CIFM*.

dessus tout, qui soutenaient comme deux colonnes tout l'édifice du monastère et l'illuminait comme deux candélabres, qui s'asseyaient à table l'un à côté de l'autre, le chantre Roger d'un lignage illustre, frère du glorieux doyen Adalbert, et l'archiviste Adalbert eurent, tous les deux, le saint jour de Pâques la vision du Christ qui les appelait à Lui, et, dans la semaine même, ils accueillirent la fin de leur vie d'une manière digne d'éloges, saisis d'une maladie brève et violente. »⁵⁵⁹

Adémar de Chabannes souligne ainsi avant tout la piété exemplaire et le rôle fondateur des deux frères au sein de la communauté en s'appuyant sur des références culturelles fortes : la vision annonçant la mort est un *topos* hagiographique⁵⁶⁰, le thème de la colonne rappelle celle de la Passion du Christ, l'image des candélabres est également une allusion biblique (1 R 7, 15 ; Ap. 11, 4)... Cependant, la tonalité est très différente dans la *Commemoratio abbatum* car l'auteur écrit à la première personne :

« Le 6 de cette année [1025] mourut Roger, frère du doyen Adalbert, homme illustre à la fois mon maître et mon patron, le 6 des calendes de mai. Trente-deux jours après lui, l'abbé Hugues est mort le 6 des calendes de juin. Je te recommande leur âme, seigneur Jésus. »⁵⁶¹

On glisse ici de la mémoire à la commémoration, comme l'indique la prière finale. Avec la mention nécrologique ou épigraphique la synthèse se fait plus encore étroite puisque le nom et le jour du décès suffisent. Seule la provenance – « *lem(ovicencis)* » – est ajoutée dans le martyrologe⁵⁶² et la qualité – « *cantor* » – sur la pierre tombale :

« Le 6 des calendes de mai, le chantre Roger trouva le repos. »⁵⁶³

Un des intérêts d'un corpus comme celui du diocèse de Limoges est de permettre une analyse comparée des choix de représentations. Pour mieux interroger les logiques à l'œuvre, il

⁵⁵⁹ Traduction : CHABANNES A. de., *Chronique, op. cit.*, p. 280-281. Édition : CHABANNES A. DE, *Chronicon*, BOURGAIN P. (éd.), Turnhout, Brepols, 1999, p. 181-182 : « *Quorum tempore duo monachi Sancti Marcialis ex primoribus, valde religione conspicui, sanctitate preclari, sapientia fulgidi, sacerdocio sublimati, qui invicem pre omnibus diligebant et omne monasterium due colonne sustinebant et velut duo candelabra irridiabant, atque juxta se ad mensam sedebant, Rotgerius cantor inclite generositatis, frater decani gloriosi Aldaberti, et Aldabertus armarius, in die sancto Paschae ambo pervisum viderunt se vocari a Christo, et ipsa ebdomada laudadiliter finem vitae accepterunt, correpti brevi et acri langore.* »

⁵⁶⁰ HENRIET P., « La mort comme révélateur idéologique : le monde monastique, IX^e-XIII^e siècle », dans *Autour des morts, mémoire et identité [Actes du colloque international, Rouen, 1998]*, DUMOULIN O., THELAMON F. (éds.), Rouen, Publications de l'université, 2001, p. 59-76.

⁵⁶¹ Traduction : M. Durier. « *Hujus VI anno obiit Rotgerius, frater Adalberti decani, vir clarissimus et meus magister et patruus, VI kalendas maii. Post eum XXX II^o die mortuus est ibidem abbas Hugo VI kalendas junii ; quorum animas tibi commendo, Domine Jhesu* ». DUPLES-AGIER H. (éd.), *Chroniques de Saint-Martial...*, *op. cit.*, p. 8.

⁵⁶² LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial... op. cit.*, p. 478.

⁵⁶³ « *VI K(a)(endas) mai, requievit Rotgerius cantor.* » [87085-14].

est alors utile de repérer les différents types de schémas mémoriels présents. Deux orientations se mêlent et se complètent : une individuation, mais aussi des références à un groupe social plus ou moins étendu.

I.1 L'INDIVIDUATION

L'identification de la tombe est la première des conditions nécessaires à l'émergence du souvenir du défunt qui s'y trouve. Cette association entre un lieu – voire un *locus* au sens médiéval du terme – et un individu peut cependant être plus ou moins pérenne et plus ou moins précise. Dans l'immense majorité des cas, seule la transmission d'une mémoire orale permettait de localiser les sépultures. La sculpture funéraire, nécessairement placée quelque part, donnait un référent topographique plus durable que les marques végétales et les petits crucifix de bois présents dans les cimetières⁵⁶⁴. L'évocation du défunt par le monument permettait ensuite de le caractériser avec une précision très variable. En effet, les pierres tombales dépourvues d'insigne et d'inscription ne décrivent l'individu pas plus qu'elles ne l'identifient, mais leur simple présence suffit pour le distinguer des autres. Pourtant, certains monuments funéraires font allusion à quelques-unes des particularités des défunts ; c'est à ces documents que l'on va maintenant s'intéresser, de manière à distinguer ce qui relève du portrait et ce qui relève du lieu commun.

I.1.1 Le nom

La nomination du défunt dans les monuments funéraires médiévaux est paradoxale : nécessairement absente des sculptures anépigraphes, elle est à l'inverse quasi systématiquement présente dans les épitaphes. Seulement quelques inscriptions funéraires complètes du corpus l'omettent⁵⁶⁵. L'inscription du Dorat lue par l'abbé Texier « Ici, le repos » (« *hic requies* ») [87059-03] n'évoque pas de défunt, si bien que le qualificatif d'épitaphe reste ici contestable. Sur une autre dalle funéraire, le texte inscrit est uniquement composé de la première et de la dernière lettre de l'alphabet grec [23021-02]. À l'inverse, les autres épitaphes de ce type ne reposent aucunement sur l'anonymat. Le statut et l'obit des ecclésiastiques y sont ainsi précisés, l'année du décès étant même indiquée pour un archidiacre [87085-33], tandis qu'un pieux éloge est développé pour un doyen de Saint-Martin de Limoges [87085-33]. Chez les laïcs, la référence collective au lignage prime pour les seigneurs de Châteauvert – « *jacent hic domini de Castello Virido* » [19064-01] – alors que, pour une femme, la référence au nom de son mari peut suffire –

⁵⁶⁴ ALEXANDRE-BIDON D., « Images du cimetière chrétien au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 86.

⁵⁶⁵ Trois d'ecclésiastiques [16250-01, 87085-33] et deux pour des laïcs [19064-01, 87064-01].

« La femme de Gautier repose dans ce tombeau » (« *Uxor Gautii r(equiescit) hoc i(n) tumulo.* ») [87064-01].

Si l'anonymat reste exceptionnel dans les inscriptions funéraires médiévales, la double nomination y est plus rare encore. On ne compte ainsi que deux exemples dans le diocèse de Limoges. Le plus ancien est celui d'un chanoine régulier de Brive, décédé en 1265, dont il est précisé : « il s'appelait Maleguise et son nom chrétien était Adémar » (« *dictus Malaguisa, Christi cognomen Ademarus erat sibi nomen* ») [19031-10]. Les analyses de Patrice Beck⁵⁶⁶ incitent à penser qu'il s'agit de souligner une conversion, peut-être *ad succurendum*, mais il s'agit peut-être d'une simple distinction entre nom d'usage et de baptême. La double nomination pourrait alors être un moyen de prévenir des hésitations sur l'identification à cause d'un changement anthroponymique récent. Pour G. de Beaulieu († 1289), vicaire de Saint-Étienne de Limoges, il semble néanmoins que l'ajout d'un nom d'usage a essentiellement pour vocation de souligner une aptitude particulière, le texte expliquant qu'il fut « appelé l'Organiste parce qu'il fut incomparable au chant des orgues » (« *organista vocat(us) q(u)ia fuit p(re)cellens in cantu organor(um)* ») [87085-50].

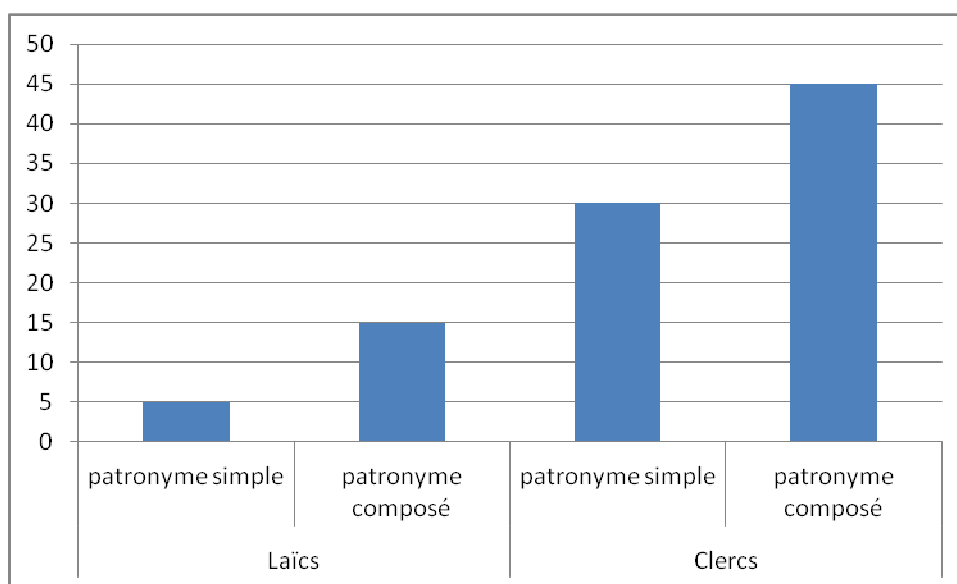
Quelle(s) que soit sa ou ses fonction(s), le nom est si important dans les épitaphes que celles-ci peuvent se réduire à sa seule mention. Le cas de figure attesté en Limousin est une endotaphe, dans laquelle le jeu sur la concision est encore accentué par l'abréviation de la première syllabe par un tilde remplaçant le M d'« *A(m)bardus* » [87085-23]. Un tel laconisme est partiellement compensé par d'autres composantes de la tombe : la localisation de celle-ci dans la salle capitulaire de l'abbaye Saint-Martial de Limoges donne un premier indice sur le statut privilégié du défunt, tandis que la crosse placée près du corps permet d'identifier sans ambiguïté l'abbé Amblard († 1134). L'ensemble du dispositif incite donc le lecteur à réfléchir pour retrouver l'identité du défunt. Dans les autres inscriptions funéraires limousines, les procédés de mise en valeur du nom jouent soit sur l'abréviation soit sur sa répétition et peuvent ajouter des effets de style graphiques ou sonores.

La contraction du nom dans les épitaphes s'intègre dans une pratique plus générale d'abréviation des textes, choix dont Estelle Ingrand-Varenne a bien montré qu'il relève d'une

⁵⁶⁶ « Dans les chansons de geste du XII^e siècle comme dans les romans des XIV^e et XV^e siècles, la substitution du nom soulignant la conversion, effet littéraire si commode pour évoquer le périple et identifier les bons et les méchants, n'est pas même systématiquement employée : dans le baptême, la conversion anthroponymique apparaît moins essentielle que la dation du nom et celui-ci n'est pas obligatoirement clairement chrétien, pourvu qu'il soit donné au baptême : l'enfant trouvé sous un frêne, peut bien être nommé Frêne pourvu que ce soit sur les fonts baptismaux » : BECK P., « Discours littéraires sur l'anthroponymie (VI^e-XVI^e siècles) », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, tome IV, Discours anthroponymiques (VI^e-XVI^e siècles)*, BECK P. (dir.), Tours, Université de Tours, 1997, p. 125.

esthétique de la brièveté caractéristique de l'ensemble de la production épigraphique médiévale⁵⁶⁷. De fait, l'éllision constitue une forme importante de mise en valeur car elle demande un effort intellectuel particulier pour développer les syllabes, le ou les mots manquants. Dans le cas particulier de la patronymie, le lecteur doit non seulement faire appel à sa maîtrise de la langue latine, mais aussi à son souvenir du défunt ou demander à une autre personne mieux renseignée, voire consulter des manuscrits. Les formes d'abréviation utilisées sont variables, y compris pour un même individu nommé dans plusieurs épitaphes : l'archidiacre Guillaume de Maumont est ainsi dit une fois « *Willelmus de Malmon* » [87085-01] et une fois « *Joh(ane)s W. de Malmon* » [87085-45].

Le prénom est parfois abrégé à une simple initiale, sans autre précision [19031-03, 23095-06]. Lorsque le défunt est désigné par un nom unique, il est alors souvent délicat de déterminer s'il s'agit de son patronyme complet, car le XI^e-XII^e siècle marque l'apparition d'un système onomastique à deux éléments. Cette mutation anthroponymique se déroule à des rythmes différents selon les régions et les catégories sociales : les contraintes inhérentes à la transmission des patrimoines expliqueraient une adoption plus rapide et massive d'un second nom héréditaire par les hommes laïcs que par les femmes et par les ecclésiastiques⁵⁶⁸. Dans le diocèse de Limoges, les sources épigraphiques divergent fortement de la documentation manuscrite limougeaude⁵⁶⁹. Le nom unique est utilisé, dans les épitaphes, pour un tiers des laïcs et deux tiers des ecclésiastiques limousins (tabl. 5).



⁵⁶⁷ INGRAND-VARENNE E., « La brièveté des inscriptions médiévales : d'une contrainte à une esthétique », *Medievalia*, 16, 2013, p. 213-234.

⁵⁶⁸ LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Hachette, 2000, p. 33.

⁵⁶⁹ Bernadette Barrière a ouvert la voie vers ce type de recherches en Limousin, mais elles mériteraient d'être étendues. BARRIÈRE B., « L'anthroponymie en Limousin aux XI^e et XII^e siècles », BOURIN M. (éd.), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. Tome I*, Tours, Publications de l'université de Tours, 1990, p. 23-34.

Tabl. 5 : choix du système onomastique dans les épitaphes limousines par nombre d'occurrences

Si l'omission volontaire du second nom dans les épitaphes reste difficilement étudiable du fait du manque général de connaissances sur l'émergence du phénomène, on peut déjà noter des différences d'une communauté à une autre, les frères prêcheurs de Limoges étant les seuls à utiliser le système complet pour tous leurs membres. On remarque également que les noms de pères spirituels de communautés sont généralement réduits au nom simple : seuls un abbé de Saint-Martin de Limoges [87085-06], un autre de Grandmont [87183-08], un prieur d'Aureil [87005-01] ainsi que deux dominicains [87085-35, 87085-39] font exception. Or à Grandmont, le patronyme complet des prieurs est connu, alors que pour 6 d'entre eux l'épitaphe n'indique que le prénom⁵⁷⁰ : le choix a donc été fait de résumer à un nom unique. Il en va de même pour les deux évêques inhumés dans cette abbaye [87183-09, 87183-12], alors que le seul abbé dont le nom est développé – Robert de Serran († 1221) – n'est pas un moine du lieu et devait peu être présent dans les manuscrits de l'ordre autres que le nécrologe [87183-11]. Il s'agit donc vraisemblablement d'un nom d'usage, privilégié lorsqu'il suffisait pour identifier la personne. La pratique pourrait alors être similaire à celle privilégiée dans la diplomatie, où les noms d'abbés et d'évêques sont généralement simples⁵⁷¹.

L'occultation partielle du patronyme peut également concerner le premier nom, soit par élision complète, soit par le recours à l'initiale. Cette omission est rare [87085-43, 87005-01], mais l'exemple de Guillaume de Plaisance montre bien que le mot est sous-entendu : l'inscription précise en effet qu'il s'agit du troisième prieur, levant ainsi toute ambiguïté. Un peu plus fréquemment, la fin du patronyme est précédée par l'initiale du prénom⁵⁷². Ces défunts n'étant pas documentés par ailleurs, il semble que seul le recours à une mémoire personnelle ou orale permettait de développer l'abréviation.

La mise en valeur du nom du défunt peut également provenir de la répétition de son patronyme complet. Ce procédé peut répondre essentiellement à une contrainte métrique, comme pour l'épitaphe de l'archidiacre **Alboin** où la réitération permet de former deux hexamètres [87085-34]:

*Sp(irit)us **Alboini** com(m)endetur tibi, C(h)riste,*

Cu(m) ven(i)es judex, [humi cadenti sibi aspice Chris]te

Ne[que] respo[n]su[m] referat te judice t(r)is[te].

Sedis lemovic(a)e fuit archidiacon(us) iste.

⁵⁷⁰ Alors que Pardoux de la Garde, au XVI^e siècle, leur attribue des noms composés.

⁵⁷¹ Je remercie Dominique Stutzmann de m'avoir suggéré cette hypothèse.

⁵⁷² [16223-06, 19031-09, 19031-07, 87085-50].

Pridie nonas augusti obiit Alboinus. A(n)i(m)a ejus resquiescat in pace. A(me)n.

Pour la plaque murale de **Gérard Poisson**, le souci métrique est rendu visible par une variante orthographique (*Picis/Piscis*) qui permet de scander correctement le vers contenant la seconde occurrence [19031-04]. Néanmoins la répétition correspond sans conteste à une mise en scène savamment orchestrée du nom du destinataire, car elle est précédée du mot *nomine* et est soulignée par un soin particulier accordé à la graphie avec des imbrications de lettres (fig. 95).

L'ornementation particulière du nom constitue en effet également un moyen de le souligner. Cette attention portée sur la graphie est plutôt caractéristique des XI^e et XII^e siècles : le premier exemple correspond aux prémices de l'écriture onciale, tandis que le triomphe de cette dernière marque la fin d'une période d'intenses recherches graphiques. Dans l'épithaphe du chantre Roger († 1025), la mise en valeur esthétique du nom se traduit par une taille plus importante des lettres, un espacement plus grand entre les caractères mais aussi par une graphie originale avec un G en spirale ou encore le recours au fond plat – plutôt qu'au profil en V – pour certaines lettres [87085-14]. Le résultat obtenu est une meilleure visibilité, et une meilleure lisibilité, qui attirent l'œil sur cet élément du texte.

Il faudrait pousser l'analyse paléographique plus loin pour déterminer quels défunts faisaient l'objet d'une telle mise en scène. Le faible nombre d'épithaphe conservées ou dessinées par rapport au nombre de textes connus ne permet malheureusement pas de poursuivre l'enquête dans cette direction. L'analyse est particulièrement compromise pour les épithaphe de laïcs, plus rarement conservées que celles de clercs. La dalle funéraire d'un chevalier du XIII^e-XIV^e siècle, découverte dans le cloître du monastère de Chambon-sur-Voueize (23), donne pourtant à voir un jeu intéressant : dans une courte phrase en latin – « *(H)ic jacet Blain, miles* » – le nom du défunt est écrit en langue vernaculaire et inscrit sur un écu, les meubles des armoiries étant placés à la fin de la ligne [23045-01].

Par ailleurs, des résonances peuvent aussi souligner l'importance des mots. Les dénommés Pierre utilisent ainsi volontiers les répétitions de sonorité, avec l'image de la pierre recouvrant leur sépulture [87085-24, 87085-25, 87192-01]. C'est notamment ce que montrent les deux hexamètres – couplés en distique à rimes finales riches – qui terminent une inscription de Saint-Martial [87085-24], multipliant les échos au nom du défunt développé dans la première partie du texte – en prose :

« + *Hic requiescit Petr(us) de Cen, capicerius s(an)c(ti) Marcialis,
qui decesit XIII k(alendas) junii. Anima ej(us) requiescat in pace. Amen.*

Petrum petra premit. Sub petra, Petre, putrescis.

Petre tamen, sursum cum Marciale quiescis. »

L'ensemble des variations faites autour de la nomination des morts témoigne à la fois de la richesse des pratiques scripturales médiévales et de l'importance accordée au nom dans les pratiques mémorielles. Cette place centrale se comprend d'abord à la lumière de la pensée médiévale : nommer fait exister, influe sur la destinée⁵⁷³. Dans le contexte de la commémoration des défunts, la nomination permet d'associer des prières à un fidèle particulier afin de favoriser son salut. Mais il ne s'agit pas uniquement de communiquer avec un lointain au-delà ; comme l'a parfaitement montré Joseph Morsel « la commémoration réintègre idéellement les morts, 'représentés' par l'évocation de leur nom, au milieu des vivants – aucun groupe social médiéval n'étant concevable hors de ses morts »⁵⁷⁴. En d'autres termes, le nom authentifie autant qu'il présentifie. Il se suffit donc à lui-même mais, ce faisant, il peut également servir de point d'ancrage à un discours sur le défunt et à sa remémoration. Une telle fonction de support est explicitée par une injonction donnée dans l'inscription funéraire du moine Boson : « Que ses frères donc, redisant son éloge, honorent son nom » (« *Laudes (er)go suas recole(n)tes n(omen) honore(n)t fr(atr)es* ») [19276-01].

I.1.2 L'évocation

Malgré l'omniprésence de leurs noms, les défunts sont peu décrits dans les monuments funéraires des XI^e-XIII^e siècles. Les effigies funéraires, en Limousin comme ailleurs, sont généralement trop simplifiées pour détailler les spécificités d'un visage ou la morphologie d'un corps : marques de vieillesse, de léger embonpoint ou caractéristiques de naissance n'apparaissent que sur deux gisants du corpus. Le premier est celui d'un abbé de Tulle, vers 1240, avec des ridules au coin des yeux ainsi que des oreilles nettement décollées [19272-01], tandis que le second est celui d'un chanoine de Limoges et chapelain de Salagnac, vers 1280, avec des rides marquées sur le front, des cernes, ainsi qu'un léger double menton [23095-06]. Quant aux autres effigies bien conservées, elles sont davantage stéréotypées (fig. 10-14, 25).

De fait, gisants comme dalles funéraires n'indiquent le plus souvent que le genre du défunt et, avec plus ou moins de précision, sa position sociale. La tonsure témoigne ainsi sans ambiguïté du statut de clerc, la chasuble et la dalmatique identifient un prêtre, la croix pectorale distingue un chanoine tandis que la crosse reste l'apanage des évêques, ainsi que des abbés et prieurs – hommes ou femmes. Dans le diocèse de Limoges, toutes ces représentations figurées

⁵⁷³ TREFFORT C., « Inscrire son nom dans l'espace liturgique à l'époque romane », *op. cit.*

⁵⁷⁴ MORSEL J., « La noblesse dans la mort. Sociogénèse funéraire du groupe nobiliaire en Franconie (XIV^e-XVI^e s.) », dans *Autour des morts, mémoire et identité [Actes du colloque international, Rouen, 1998]*, DUMOULIN O., THELAMON F. (éds.), Rouen, Publications de l'université, 2001, p. 388.

sont sculptées en relief, alors que les dalles funéraires de clercs ne symbolisent que leurs attributs – croix ou crosses. Cette particularité ne découle pas une difficulté technique de la taille du granit car plusieurs dalles à effigie sculptées dans ce matériau sont connues à partir du XIV^e siècle à Moissanes (87) et dans la cathédrale de Limoges. La schématisation des ecclésiastiques par le symbole de leur rang montre bien la hiérarchisation des informations transmises par le monument funéraire : la fonction prime sur l'individu, voire est jugée suffisante pour le représenter.

Dans les épitaphes, cette précision sociale est encore rare à l'époque carolingienne⁵⁷⁵ mais devient ensuite rapidement omniprésente⁵⁷⁶. Le diocèse de Limoges ne fait pas exception. Dès le début du XI^e siècle, l'état de chantre est précisé à Saint-Martial de Limoges sur l'inscription funéraire de Roger [87085-14] et la spécification du statut se généralise ensuite rapidement : seulement cinq des épitaphes du corpus limousin pour lesquelles le texte est connu intégralement l'omettent⁵⁷⁷. La mention de la charge ecclésiastique et du lieu d'exercice constitue donc, avec le nom, l'information factuelle la plus fréquemment donnée sur les défunts. Elle est beaucoup plus fréquente que l'indication obituaire – présente dans moins de la moitié du corpus d'épitaphes (48/115) – et plus encore que celle de l'année de décès (29/115)⁵⁷⁸. Seulement deux plaques murales font allusion à l'âge au décès : un templier mourut « sans laisser à ses tendres années le temps de mûrir » (« *hoc teneros annos non maturescere sivit* ») [19278-01] tandis que l'un des prieurs dominicains de Limoges était « âgé de dix fois trois ans » (« *decies trinos moriens in pace quievit* ») [87085-35].

Un quart des clercs et deux laïcs commémorés par une inscription funéraire y sont ainsi loués par une ou plusieurs de leurs qualités.

Les qualités dont ils sont parés sont parfois résumées par l'indication générale de bonnes mœurs [19031-12, 19031-04, 19276-01, 87085-12, 87183-11], le plus souvent par des qualificatifs précis. Cette mise en valeur du prestige de la personne est également présente dans d'autres inscriptions funéraires, soit par une affirmation directe – avec des termes comme *honor* [19013-02, 87085-48] et plus fréquemment *illustris* [19101-01, 19276-03, 87085-31, 87085-48, 87183-12] –, soit par le biais du rappel général d'une haute naissance [19276-01, 87085-44 et 48] ou l'affirmation d'une bonne réputation (*fama*) [16182-01, 87085-01, 25, 44, 45].

⁵⁷⁵ TREFFORT C., *Mémoires carolingiennes...*, *op. cit.*, p. 167

⁵⁷⁶ FAVREAU R., « Épitaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », *op. cit.*, p. 373.

⁵⁷⁷ [19031-13, 87059-03, 87064-03, 87085-11, 87161-39].

⁵⁷⁸ La mention la plus ancienne concerne le seigneur R. de Montbron († 1209) [16223-01].

La valorisation du défunt passe plus fréquemment, dès le XI^e siècle, par l'intégration d'un éloge dans certaines épitaphes. Celui-ci est parfois très développé, comme pour Gérard III de Cahors († 1209) [87183-09] :

« Ici gît Gérard, cet évêque vénérable qui illustra le noble siège de la ville de Cahors. De son vivant il plut au Seigneur, à qui il fut toujours intimement uni, négligeant ce qui était sien pour rechercher sans trêve ce qui était du Christ. Homme simple, droit, craignant le Seigneur, sincère, prompt à toute sorte de bien et en tout digne de louange. Modèle du troupeau, soutien de la patrie, protecteur des clercs. Parce qu'il méprisait le monde, il décida de se retirer finalement en ce monastère, pauvre avec le Christ pauvre [...]. »⁵⁷⁹

Dans ce panégyrique, ce sont surtout les efforts du prélat pour se rapprocher du Christ qui sont valorisés. Son attitude exemplaire et protectrice est également soulignée. Cependant, plus que les actions, ce sont généralement les qualités qui caractérisent l'évocation des défunts. Elles sont alors résumées en une courte liste, comme pour Pierre Boncs, sacriste à Brive au XIII^e siècle [19031-08] :

« Notre sacriste Pierre Boncs dort dans cette fosse, que la sainte grâce de Dieu l'épargne. En la fête d'Hilaire il finit dignement ses jours. Il fut pieux, joyeux, aimable et enjoué. »⁵⁸⁰

Comme dans ce texte, l'amabilité et l'enjouement sont des caractéristiques volontiers soulignées dans les épitaphes limousines⁵⁸¹, de même que la sincérité [87183-02, 87183-09] et la simplicité [19276-01, 87183-09]. Ces qualités font écho aux paroles de saint Paul aux Colossions (chap. 3) : « revêtez-vous de tendresse et de compassion, de bonté, d'humilité, de douceur et de patience. Supportez-vous les uns les autres, et pardonnez-vous mutuellement si vous avez des reproches à vous faire. Le Seigneur vous a pardonné : faites de même. Par-dessus tout cela, ayez

⁵⁷⁹ *Geraldus jacet hic, pr(a)esul venerabilis ille
Quo cartucensis sedes fulsit inclyta vill(a)e.
Qui vivens D(omi)no placuit, sibi semp(er) inh(a)erens
Semper quae Christi fuerant non quae sua qu(a)erens.
Vir simplex, rectus, D(omin)um metuens, sine fraude,
Promtus ad omne bonu(m) dignusq(ue) per omnia laude,
Forma gregis, tutor patri(a)e, protectio cleri,
Virtutis speculum, via moru(m), regula veri
Qui cu(m) despiceret mundu(m) cu(m) paupere Christo
Pauper obire loco tandem decrevit in isto.*

⁵⁸⁰ *Noster sacrista Petrus Plancs dormit in ista
Fossa, parcat ei gratia sancta Dei.*

*Hilarii festo vitam finivit honesto
Fine. Pius, laetus, gratus fuit, atque facetus.*

⁵⁸¹ [19031-08, 19031-12, 87085-35, 87085-43].

l'amour, qui est le lien le plus parfait. »⁵⁸². D'autres traits de caractères appréciés dans le cadre d'une vie communautaire sont aussi occasionnellement relevés : la constance [19031-12], la docilité [19031-04, 87183-09], de même que la douceur [87085-45]. Quelques évidences – comme la chasteté [19031-03] ou la pauvreté [19013-02] – resurgissent en outre parfois alors que, à l'inverse, les habiletés personnelles ne sont qu'exceptionnellement mises en valeur. Le talent de musicien reconnu pour un vicaire [87085-50] fait ainsi figure d'hapax dans la documentation funéraire tandis que la science n'est directement évoquée que pour un moine [19276-01] et l'intelligence pour un archevêque [87083-12].

Les autres qualités mentionnées dans les épitaphes correspondent aux vertus telles qu'elles ont été classifiées par les scolastiques. La piété est ainsi la disposition la plus communément mentionnée, généralement avec le qualificatif *pious*⁵⁸³, mais pour le sacriste Pierre Dantena par l'heureuse formule « *religionis amator* » [87085-32]. Outre la foi, première des vertus théologiques, la charité est également évoquée⁵⁸⁴, de même que la justice⁵⁸⁵, la tempérance [19031-03, 19031-12, 87085-45] et la sagesse [19013-02, 87183-12, 87085-39]. L'omission de l'espérance se justifie facilement par l'une des fonctions des monuments funéraires – susciter des prières pour le salut de l'âme – tandis que la valorisation de la prudence et de la force n'est pas attendue pour des membres du clergé. Il est donc à noter que les vertus théologiques – jugées supérieures aux vertus cardinales car insufflées par Dieu – sont plus fréquemment évoquées dans les épitaphes limousines que les vertus acquises. Elles peuvent être manifestées par des actions ou un tempérament, conformément à la conception médiévale de l'*habitus*.

L'humilité, est enfin la dernière qualité louée dans les monuments funéraires étudiés. Considérée au Moyen Âge comme la quintessence de l'excellence humaine, elle est indiquée dans les épitaphes au moyen d'une affirmation directe, ou au contraire par une formule de contrition dans l'inscription funéraire d'un archiprêtre : « je suis la lie et la fange, le premier homme a laissé cet héritage. En quoi serais-je supérieur si nous sommes si sordides ? » [16250-01].

La narration est par ailleurs modulée par le style de rédaction. Si la majorité des inscriptions funéraires est écrite en prose, 27 sont intégralement versifiées et 11 le sont partiellement. Cette structuration du texte en deux parties, une versifiée et l'autre non, correspond à une distinction faite entre l'éloge et les mentions tumulaires et obituaires. Le choix quasi exclusif de l'hexamètre témoigne d'une volonté de mise en récit, ce type de vers étant privilégié

⁵⁸² Je remercie Estelle Ingrand-Varenne pour ce parallèle.

⁵⁸³ [19031-03, 19031-04, 19031-08, 19031-12, 19101-01, 19276-01, 87085-20, 87085-32, 87085-33, 87085-35].

⁵⁸⁴ [19031-10, 87085-45, 87085-43, 87183-02, 87183-12].

⁵⁸⁵ [19031-04, 19031-03, 87183-12, 87085-32].

tant par les grands auteurs classiques que dans l'ensemble des inscriptions médiévales⁵⁸⁶. La réussite de certaines associations pour former des distiques – parfois élégiaques –, la multiplicité des rimes riches et/ou léonines ainsi que la fréquence des figures de style montrent une bonne maîtrise de la rhétorique. Or, comme la brièveté des inscriptions, leur versification impose des contraintes formelles qui modifient nécessairement le portrait funéraire. Le schéma métrique ne joue pas uniquement sur la structure des phrases : il détermine également en partie le choix des mots, puisque ceux-ci doivent composer une succession particulière de syllabes brèves ou longues. Le qualificatif *fācētūs* [19031-08], qui laisse supposer une certaine spontanéité, est ainsi rare et toujours placé à la fin d'un hexamètre⁵⁸⁷ car il correspond à la fin d'un dactyle⁵⁸⁸ et d'un trochée⁵⁸⁹. On retrouve ainsi dans de nombreuses inscriptions médiévales un vocabulaire poétique qui ne varie que légèrement d'une épitaphe à l'autre. À Brive, un homme est par exemple qualifié de « fleur des prêtres » (*flos presbitorum*) [19031-02] et un autre de « fleur des moines » (*flos monachorum*) [19031-04], faisant écho à d'autres constructions similaires avec *flos* suivi d'un génitif (*clerici, ecclesiae, abbatum, militiae, rubicundus*)⁵⁹⁰. Enfin, les rimes, avec leur fréquente répétition à l'hémistiche pour former des hexamètres léonins, viennent également peser sur le sens du texte en favorisant certains termes en fonction de leur sonorité.

Le portrait funéraire est aussi parfois écrit de manière à faire explicitement référence à certains passages bibliques. Il est ainsi dit d'un moine d'Uzerche qu'il « observait la simplicité de la colombe et avait revêtu l'habileté du serpent, [et qu'] il mérita par ses pleurs, comme Axa, que le Père lui accordât un double cours d'eau [vive] » [19276-01]. La première proposition de cette description paraphrase Matthieu X, 16 – *Estote ergo prudentes sicut serpentes et simplices sicut colombae* – tandis que la comparaison à Axa évoque moins directement Josué XVI, 6-41 et Juges I, 12-15. Ce type d'allusion non voilée permet de créer un « effet biblique »⁵⁹¹ qui valorise fortement le défunt en l'associant à des figures de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Cette mise en correspondance favorise également la mémorisation de l'épitaphe à partir d'autres textes déjà connus par cœur. Elle se retrouve dans l'inscription d'un préchantre de la fin du XI^e siècle ou de la première moitié du XII^e siècle avec l'évangile de Jean (Jn 1, 47) : « Par ses mœurs et par sa vie il fut un vrai fils d'Israël » (« *moribus et vita, verus fuit Israelita* ») [87085-12]. Au début du XIII^e siècle, la même référence est faite pour le prieur de Grandmont Guillaume de Treignac,

⁵⁸⁶ INGRAND-VARENNE E., *Langues de bois, de pierre et de verre. Histoire du langage épigraphique et de son passage du latin au français (Ouest de la France, XII^e-XIV^e siècles)* [Thèse de doctorat, université de Poitiers], Poitiers, 2013.

⁵⁸⁷ *CIFM* II, Cz, n° 22, p. 26.

⁵⁸⁸ Pied constitué d'une syllabe longue suivie de deux syllabes brèves.

⁵⁸⁹ Pied constitué d'une syllabe longue suivie de d'une syllabe brève.

⁵⁹⁰ MORA B., «Le portrait du défunt dans les épitaphes (750-1300). Formulaires et stéréotypes», *op. cit.*, p. 347.

⁵⁹¹ L'expression est de dom. J. Leclercq.

tandis que ses prédécesseurs font allusion à certains versets de l'Écclésiaste (Eccl 47 pour Pierre de Limoges), du Deutéronome (Deut 22, 9 pour Pierre de Saint-Christophe et Pierre Bernard), ainsi qu'à des Psaumes (Ps 52 [51], 10) pour Étienne de Liciac). L'analogie faite entre David et Étienne de Limoges peut ainsi être comprise comme une évocation du rôle de constructeur du second prieur car celui-ci a transféré le prieuré du lieu d'ermitage choisi par le fondateur au site de Grandmont et, de même, le « *dixit propinquus nescio vos* » de l'épithaphe de Pierre Bernard rappelle la conversion du chevalier devenu prieur (cf. *infra*).

Au-delà de la description directe, la parfaite maîtrise rhétorique de certains textes témoigne enfin, implicitement, de la science et de l'humilité du versificateur. Une épithaphe, supposée être celle d'un abbé de Solignac [87192-01], en offre un exemple éloquent :

Petra tegit Petrum Christus, petra det mihi tetrum

Infernum fugure, caelisque locum det habere.

Vos qui transitis, me cernere quaeso velitis.

Quod vos sentitis, hoc sensimus. Ivimus, itis.

Pro me quaeso piam nunc exorate Mariam,

Ne mihi claudatur quae caeli porta vocatur.⁵⁹²

Les six lignes correspondent à six hexamètres léonins à rimes riches (écrits ici en caractères gras), ce qui impose une rime interne. Le rythme ainsi structuré est en outre renforcé par plusieurs jeux sonores (lettres soulignées) créés par la répétition de certains mots – *caelus* vers 2 et 6, *quaeso* vers 3 et 5 – et par l'insertion de plusieurs figures de style. En effet, dès le premier vers, deux paronomases⁵⁹³ – avec *petra/Petrum* et *Petrum/tetrum* – se suivent et sont encore renforcées par des allitérations en T et en R, tandis que le quatrième vers enchaîne deux polyptotes⁵⁹⁴ – *sensitis/sensimus*, *ivimus/itis*. Ces jeux de sonorités, relativement fréquents dans la documentation épigraphique, reprennent des formules.

Les louanges sont plus rares chez les laïcs et ne sont pas faites aux simples chevaliers ; seuls les comtes, vicomtes ainsi que leurs femmes ou filles. Celle d'Hugues IX Le Brun († 1219) à Grandmont est particulièrement développée :

⁵⁹² Traduction : « La pierre couvre Pierre. Que le Christ, qui est la pierre, me donne de fuir l'enfer hideux et d'avoir une place dans les Cieux. Vous qui passez, veuillez, je vous en prie, me contempler. Ce que vous ressentez, nous l'avons senti. Nous sommes passés, vous passez. Pour moi, je vous en conjure, priez maintenant sainte Marie, afin que ne me soit pas fermée celle qu'on appelle porte du Ciel. ».

⁵⁹³ Une paronomase rapproche deux mots de sonorité proche, mais de sens différent.

⁵⁹⁴ Un polyptote associe plusieurs formes grammaticales d'un même mot.

« Toi qui es ici reçu, apprends à mépriser les richesses et, qui que tu sois, toi qui vois notre tombeau, rends-toi digne de Dieu. La Marche a connu en moi, Hugues homme d'antique noblesse, un comte d'un gouvernement débonnaire. J'ai méprisé enfin les fastes et les vains plaisirs du monde, me tournant corps et âme vers Dieu. Au milieu des autres, j'ai vécu ici un long espace de temps, semblable à eux par les mœurs, la nourriture, l'habit et l'esprit. De moi-même je portais volontiers à ce monastère des offrandes du comté, mais le prieur et les frères en leur piété les refusèrent. Nous avons donné une verrière que l'on peut voir dans l'église et de vastes domaines aux revenus de toutes sortes dans ce cadre de rochers et du cours riant de la Vienne nous avons construit une église pour la mère du Christ. Depuis longtemps nos os ne sont que des cendres. Qui que vous soyez, vous qui lirez, dites : que mon âme possède les royaumes bienheureux. »⁵⁹⁵

Le texte met d'abord en relief le nouveau statut comte de la Marche d'Hugues, omettant même sa possession de la seigneurie de Lusignan, détenue de longue date par sa famille [87183-10]. Il s'agit aussi d'affirmer sa piété ascétique et de rappeler ses généreuses donations pour la financer une verrière dans l'abbatiale grandmontaine et des terres pour la construction d'une nouvelle église. Les vers 8 et 9 montrent bien le paradoxe de cet éloge qui, en voulant valoriser l'individu, montre qu'il n'adhérait pas réellement à l'idéal grandmontain – fondé sur la pauvreté – puisque la communauté doit refuser les richesses prélevées sur son comté.

À l'inverse, la louange d'Isabelle de Ventadour évite toute référence directe au siècle. Sa générosité (*generosa*) est affirmée dès le premier vers, sans doute en référence aux importantes donations qu'elle avait faites dans son testament (cf. *supra*). L'insistance sur sa vertu et sa résistance aux vices se comprend par la méfiance des clercs à l'égard des femmes et vient sans

⁵⁹⁵ *Disce hospes contemnere opes, et te quoq(ue) dign(um)*
{F}unge Deo quisquis nostra sepluchra vides.
Marchie me facili, comitem moderamine sensit
Hugonem antiqua nobilitate virum.
Contempsit tandem fastus et inania mundi
Gaudia, convertens membra a(n)i(mu)m(ue) Deo.
Hic inter reliquos spatioso tempore vixi
Moribus ac virtute veste a(n)i(mo)m(ue).
Huic ego sponte loco comitatus {do}na ferebam,
Sed prior et fratres hoc renuere pii.
Nos vitream dedimus que constat in ede fenestra(m)
{Ampl}aque cu(m) fructu predia multiplici
Nos inter scopulos {inter} fluentia Vigenne
Christefere matri struximus ecclesiam.
Jamdudum cinis ossa sumus. Quicu(m)q(ue), legetis,
Dicite : sint anime regna beata me(a)e.

doute accréditer la présence d'une épitaphe de laïque dans un couvent dominicain. Son esprit (*mens*) est également célébré, sans qu'il soit précisé s'il s'agit d'un esprit religieux ou d'une vivacité intellectuelle plus générale.

Les codes de la culture lettrée médiévale font donc de la description du défunt un exercice de style très rigide. Il ne s'agit pas de montrer les particularités de la personne, même si certains détails physiques ou informations biographiques affleurent parfois. La structure des éloges les plus appuyés montre au contraire que les louanges dépassent la mise en valeur de l'individu, dans la mesure où elles sont systématiquement accompagnées d'un appel à la contrition du lecteur : si glorieuse fût-elle, une vie exemplaire doit servir de modèle de dévotion. L'évocation du défunt dans les monuments funéraires étudiés rejoint donc partiellement les fonctions d'édification déjà bien reconnues dans les récits hagiographiques⁵⁹⁶. Comme pour les vies de saints, l'utilisation de lieux communs dans la description permet de synthétiser ce qui est jugé digne de mémoire. Au-delà des anecdotes, ce sont alors les relations nouées avec Dieu et avec les hommes qui apparaissent fondamentales.

I.2 LA RÉFÉRENCE AU GROUPE

Bien qu'ils soient distingués des autres, les défunts évoqués par les monuments funéraires sont étroitement liés à la société qui les entoure. Cette relation peut être mise en valeur, comme on l'a vu, par un témoignage d'amitié. Cependant, les références sont généralement moins directes et personnelles. Qu'elles passent par le positionnement au sein d'un lignage ou par une typologie commune, les allusions faites à la culture médiévale peuvent contribuer à l'étude des usages et fonctions de la sculpture funéraire. Il s'agit donc de comprendre de quelle manière les monuments funéraires font référence à la société médiévale.

I.2.1 Le défunt au sein de l'institution ecclésiale

La portée de l'éloge funéraire est infléchie par la mention du ministère ecclésiastique. En effet, si celle-ci constitue un élément d'individuation, elle met également en scène chaque défunt dans le rôle qu'il tenait au sein de l'Église. Or la fonction liturgique, et le cas échéant pastorale, exige un effacement de l'individu au service de l'*Ecclesia* : la personnalité du célébrant n'a aucune incidence, pourvu qu'il effectue correctement et pieusement la mission qui lui a été confiée. En d'autres termes, c'est la fonction et non l'individu qui importe. Ce changement de perspective impose une nouvelle interprétation de la louange, les qualités du défunt venant

⁵⁹⁶ HENRIET P., « La mort comme révélateur idéologique : le monde monastique, IX^e-XIII^e siècle », *op. cit.*

souligner la dignité de la charge qu'il occupait. Cette hypothèse est confortée en premier lieu par la structure grammaticale de certaines épitaphes, les qualificatifs étant directement associés à la fonction plutôt qu'à la personne :

Voici que, agréable à Dieu, Ramnulfe gît ici, enseveli.

Pasteur combien digne, saint abbé, homme plein de bonté,

Pendant trois fois dix ans, **d'une vie vouée au gouvernement**

Il régna et dirigea avec amour ceux qui lui avaient été confiés.

Au mois d'août il quitte son corps de juste ;

Il vit encore dans une large renommée bien que sa chair soit ensevelie.

Ministres, chantez *Requiem* **pour le serviteur du Christ.**⁵⁹⁷

[16182-01]

Dans cette inscription du XII^e siècle, la glorification est uniquement centrée sur la fonction de gouvernement et l'effacement de l'individu encore accentué, dans le dernier vers, par la formulation impersonnelle de la demande de prière : le chant n'est pas à adresser directement à Ramnulfe, mais de manière plus neutre au « serviteur du Christ ». De même, au XIII^e siècle, un certain Hélié est décrit comme un « abbé portant la mitre avec sagesse [et] avec humilité l'anneau » [19013-02]. Les effigies funéraires semblent relever de la même volonté de mise en avant de la charge ecclésiastique, car – comme cela a déjà été établi par plusieurs auteurs – les vêtements de culte « cachent en quelque sorte le caractère individuel des ministres, afin de mettre en relief la fonction qu'ils exercent au service de la communauté ainsi que leur dignité »⁵⁹⁸. Les plates-tombes exclusivement ornées d'objets liturgiques constituent le paroxysme de cette logique⁵⁹⁹, toute référence au défunt n'étant qu'indirecte, voire secondaire.

Toutefois, la contradiction entre valorisation du défunt et de la dignité de son état n'est qu'apparente. En effet, d'une part les deux peuvent se renforcer mutuellement, d'autre part les éloges épigraphiques sont principalement destinés à ceux qui assument une charge de

⁵⁹⁷ *Ecce, deo gratus, jacet (h)ic Ramnulfus humatus.*

Pastor condignus, pius abbas, vir(ue) benignus,

Qui per ter denos, vite moderamine, plenos

Annos regnavit commissos rexit amavit.

Mense sub augusto migrat de corpore justo ;

Vivit aduc multus fama jam carne sepultus.

Pro famulo C(h)risti requiem cantate, ministri.

⁵⁹⁸ SATORE D., TRIACCA A. M. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, Turnhout, Brepols, 1992, p. 92.

⁵⁹⁹ [87061-01, 87089-06]

gouvernement : sur 27 clercs ainsi valorisés, ils sont 20 à être abbé⁶⁰⁰, prieur⁶⁰¹, archevêque⁶⁰², archidiacre⁶⁰³, doyen⁶⁰⁴, évêque⁶⁰⁵, fondateur⁶⁰⁶, prévôt⁶⁰⁷, recteur⁶⁰⁸, ou préchantre⁶⁰⁹, tandis que les 7 autres sont simple frère⁶¹⁰, chanoine⁶¹¹, sacriste⁶¹² ou vicaire⁶¹³. Il en va de même pour les laïcs, car les comtes ainsi que les vicomtes et vicomtesses sont les seuls à être célébrés⁶¹⁴. Louange individuelle et exercice du pouvoir sont donc étroitement associés dans les inscriptions funéraires limousines. Cette convergence ne peut être un hasard car la piété et l’humilité – dont on a montré qu’elles sous-tendent les éloges funéraires – constituent le fondement de la légitimation de la domination au Moyen Âge⁶¹⁵. Une telle interprétation est encore renforcée par la célébration, réservée aux pasteurs de communautés religieuses, de leur générosité envers le peuple ; « pour les malades il fut repos, pour les indigents nourriture et vêtement » [19101-01], « il brilla auprès du peuple par les vertus qu’il prodiguait et l’esprit religieux qu’il montrait » [87183-11]. Il apparaît alors que non seulement que la glorification valorise les défunts, mais qu’elle justifie aussi le rôle qu’ils détenaient et, par extension, l’ordre social établi. Commentant l’ouvrage de Jacques Dalarun, Patrick Boucheron résumait ainsi l’effet produit : « Un pouvoir où l’on atteint des sommets dans et par l’humilité est un pouvoir contre lequel il est très difficile de se révolter »⁶¹⁶.

Exceptionnellement, la louange est encore renforcée par un développement biographique, lequel ne se généralisera qu’à partir du XIV^e siècle. Les deux cas attestés dans le diocèse de Limoges sont les monuments funéraires de Gérard III de Cahors († 1209) et d’Aimeric Guerry († 1257), à Grandmont. Alors que toutes autres les épitaphes ne mentionnent que la dernière charge – ou les dernières en cas de cumul –, on apprend que le premier fut évêque de Cahors avant de devenir moine [87183-09] tandis que l’on suit la carrière ecclésiastique du second au Mans, puis à Limoges, Paris et enfin Lyon où il fut archevêque [87183-12]. Il s’agit sans doute, par ces précisions inattendues, de justifier la raison d’être de leur tombeau dans l’abbatiale, précisant pour l’un qu’il s’était retiré dans le monastère et pour l’autre qu’il était « ami de cet ordre » et qu’il voulut y être inhumé. Il s’agit aussi, et peut-être surtout, de faire resplendir dans le

⁶⁰⁰ [16182-01, 19013-02, 87085-25, 87183-11]

⁶⁰¹ [87085-35, 87183-01 à 87183-05, 87085-20, 87085-39]

⁶⁰² [87183-12]

⁶⁰³ [87085-45]

⁶⁰⁴ [87085-33]

⁶⁰⁵ [87183-09]

⁶⁰⁶ [19101-01]

⁶⁰⁷ [19031-04]

⁶⁰⁸ [19031-12]

⁶⁰⁹ [87085-12]

⁶¹⁰ [19276-01]

⁶¹¹ [87085-43, 19031-10, 19031-03]

⁶¹² [19031-08, 87085-32]

⁶¹³ [87085-50]

⁶¹⁴ [00000-02 et 03, 87085-48 et 49, 87183-10]

⁶¹⁵ DALARUN J., *Gouverner, c’est servir. Essai de la démocratie médiévale*, Paris, Alma éditeur, 2012.

⁶¹⁶ Propos tenu lors de l’émission *Les lundis de l’histoire* du 3 septembre 2012.

lieu la gloire de ces illustres défunts ; pourquoi, sinon, insister sur ce passé révolu et les représenter parés de leurs habits épiscopaux alors même qu'ils avaient démissionné de leur ministère ? On voit donc ici comment une communauté religieuse s'associe à la bonne *fama* de certains défunts pour bénéficier de leur aura.

La mise en valeur, dont témoigne Grandmont, d'une communauté religieuse par l'intégration de monuments funéraires d'ecclésiastiques extérieurs à leur ordre reste rarement attestée dans le Limousin. Elle culmine cependant chez les frères prêcheurs de Limoges avec un programme épigraphique reposant à la fois sur une spatialisation hiérarchisée des pierres (cf. *infra*), sur des marques d'amitié de l'entourage épiscopal (cf. *supra*) et sur la mise en exergue du rôle des fondateurs du lieu, avec notamment une inscription atypique :

« Nos patrons sont ici. Dieu voulut ainsi que leurs ossements fussent ainsi enfouis dans cette même fosse. Le lieu où nous sommes fut acheté par le premier, l'église fut construite grâce à l'argent du second. La Vierge Marie le leur rende. Malgré son exigüité ce tombeau rassemble étroitement douze frères emplis de gloire et de puissance.

L'an du Seigneur 1247, la veille des nones de septembre, mourut le seigneur Aimeri Palmuz, chanoine du Dorat, acquéreur de ce lieu. L'an du seigneur 1241, la veille des ides d'avril, mourut le seigneur Guillaume de Maumont, jadis archidiacre de Limoges. Que leurs âmes reposent en paix. Amen. » [87085-01]

Dans ce texte, l'importance des deux défunts nommés est affirmée à trois reprises. Dès les premiers mots, un rapport privilégié est établi entre ces fondateurs et les lecteurs grâce à l'association d'un pronom possessif au terme de fort de « patron » (« *nostrī patroni* »). Ce mot n'est pas ici à comprendre dans son sens juridique⁶¹⁷, et Cécile Caby a bien montré qu'une étude serait à mener sur son usage dans l'ordre dominicain⁶¹⁸. Cependant, au sein de la documentation relative à Limoges, le vocable recouvre la notion de protecteur et de fondateur. Au milieu du XIII^e siècle, Gérard de Frachet l'utilise en effet pour qualifier la Vierge⁶¹⁹ lors de son intervention dans la construction du second couvent, tandis qu'au début du XIV^e siècle Bernard Gui le reprend pour désigner Gui de Clausel lors du rituel de la pose de la première pierre⁶²⁰. La seule autre

⁶¹⁷ Le patronage ne constitue en effet pas un privilège héréditaire, et la fin de l'inscription prouve que les deux hommes étaient décédés lors de la gravure du texte avec l'indication de l'année de leur mort.

⁶¹⁸ CABY C., « Construction et sacralisation des espaces conventuels dans l'ordre des frères prêcheurs (XIII^e-début XIV^e siècle) » dans *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, COLLOQUE DE FANJEAUX (éd.), Toulouse, Privat, 2011, p. 141.

⁶¹⁹ GÉRARD DE FRACHET, *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica...*, *op. cit.*, p. 49.

⁶²⁰ Étonnamment, l'historien ne mentionne ni Aimeri Palmuz, ni Guillaume de Maumont. DOUAIS C. (éd.), *Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693)*, *op. cit.*, p. 5.

occurrence épigraphique au sein du corpus étudié se trouve également chez les frères prêcheurs de Limoges. Elle confirme la fonction protectrice du patron avec une adresse faite à un saint pour qu'il intercède en faveur de Pierre de Bénévent, « cet ami » : « Toi, Léobon, sois pour lui un bon patron » [87085-41].

La suite de l'épithaphe d'Aimeri Palmuz et de Guillaume de Maumont affirme leur rôle au sein de la communauté, rappelant que l'argent du premier a permis l'acquisition du « lieu où nous sommes » et que celui du second a financé la construction de l'église. Là encore, un pronom possessif vient renforcer le lien unissant le défunt au lecteur. Le rôle de donateur est en outre encore rappelé dans la dernière partie du texte, pourtant centrée sur la mention du nom, de l'état et de l'obit des deux hommes. De fait, la structure de l'épithaphe amène les spectateurs à les considérer d'abord comme des figures tutélaires de la communauté, puis à mettre en relation leur action avec l'ensemble des frères, vivants et morts : si les pronoms possessifs actualisent la portée de leur geste, la mention de la réunion de leurs ossements à ceux des premiers frères « emplis de gloire et de puissance » permet la synthèse de l'ensemble de l'histoire de la communauté. Ce n'est que dans le second paragraphe, nettement séparé du premier par un rinceau ainsi que par un passage de la versification à la prose, que les deux hommes sont identifiés. De manière significative, le monument funéraire expose une histoire sensiblement différente de celle consignée dans les manuscrits. En effet, alors que Gérard de Frachet comme Bernard Gui attribuent essentiellement à la Vierge la fondation du couvent, le texte inscrit dans la pierre oriente beaucoup plus directement le discours sur les fidèles qui ont permis sa réalisation.

La mise en valeur rôle du donateur, avant même l'individuation de celui-ci, caractérise également une épithaphe du monastère Saint-Augustin de Limoges :

« Restaurateur (*reparator*) de la première partie de cette église, homme pratiquant la justice et épris de religion, il fit cette œuvre admirable (*fecit opus clarum*) à ses frais [---]. Pierre Dantena, sacriste, riche de sa probité. Que Dieu l'assiste et lui donne le repos. Amen. L'an du Christ deux fois six cent soixante-dix, au cours duquel il meurt d'un triste trépas, le jour de la saint Denis de Paris fut pour lui le dernier. » [87085-32]

L'effacement de la fin de l'éloge fragilise toute analyse précise. On peut toutefois constater que le donateur est présenté comme l'acteur, et non seulement comme le financeur, des travaux. Les autres épithaphe de fondateurs sont moins prolixes. De G. de Salagnac, il est simplement dit qu'il « édifia cette église » (« *edificavit ecclesiam istam* ») [23095-06] tandis que l'insistance se fait plus forte à Laguenne, où il est précisé d'Étienne qu'il « édifia de fond en comble cette église toute entière » (« *funditus hanc totam : condidit aeccliam* ») [19101-01].

Les personnes ayant particulièrement contribué au rayonnement d'une communauté religieuse ne sont pas les seules à bénéficier d'un monument funéraire. Plus généralement, le lien étroit existant entre les défunts et leurs frères spirituels reste très présent et peut être matérialisé de différentes manières. Il peut l'être, comme on l'a vu en particulier pour les chanoines réguliers de l'Artige et du Chalard, par une proximité visuelle associant l'ensemble des pierres tombales ; l'unité produite incite alors à associer mentalement tous les religieux ainsi désignés. Dans le cas d'Aimeri de Brosse, la redondance provoquée par la mention de son état de sous-prieur et de moine insiste sur son appartenance à Saint-Martial [87085-30]. La force de l'affiliation religieuse peut en outre être soulignée par l'indication du nombre d'années vécues dans un même lieu, comme c'est le cas pour les prieurs de Grandmont avec la formule « *vixit in prioratu* » [87183-01 à 87183-05]. L'épithaphe de Gérard de Saint-Vaulry est plus explicite encore puisqu'elle précise qu'il fut « accueilli bénévolement dans l'ordre [dominicain et qu'il] [...] plut au Seigneur qui est trois et un, car il demeura dans l'ordre trois fois cinq ans, et il mourut âgé de dix fois trois ans » [87085-35]. Par sa formulation, le texte valorise donc à la fois la générosité des frères prêcheurs qui ont recueilli le jeune homme et la fidélité de celui-ci à l'ordre mendiant. Ce dernier point semble d'ailleurs très important pour les dominicains, car dans sa *Vitae Fratrum* Gérard de Frachet consacre un chapitre entier à l'infamie de ceux qui ont quitté l'ordre⁶²¹.

Les exemples qui précèdent montrent que la mémoire de l'individu et celle de sa communauté religieuse sont étroitement associées, chacune complétant l'autre. Le défunt, loin d'être isolé par des précisions d'ordre biographique, est au contraire décrit par ce qui le liait aux autres. Ces derniers, en fonction des contextes, peuvent être considérés de manière plus ou moins large. La simple mention de la charge ecclésiastique renvoie plutôt au rôle de serviteur du Christ, et par extension à sa place dans le salut de l'humanité. Certaines spécificités affirment cependant des liens plus précis avec les membres de la communauté religieuse auquel il appartenait, sans restriction temporelle : il s'agit aussi bien de ceux qu'il avait connu – comme Pierre Savarin († 1265), recteur de Brive, « toujours le même parmi ses compagnons, évitant toute querelle » [19031-12] – que des autres frères, vivants et des morts. Inversement, les monuments funéraires permettent une incarnation de la mémoire du groupe.

I.2.2 L'appartenance familiale

Les références à la parenté charnelle des ecclésiastiques ne sont pas absentes des épithaphe, mais elles sont rares, allusives et limitées aux origines les plus admirables. Ainsi, la naissance (« *genus* ») de l'ancien prieur dominicain Gérard de Frachet fait partie de son éloge funéraire [87085-39], tandis qu'un prestige est parfois explicitement associé à cette ascendance.

⁶²¹ GÉRARD DE FRACHET, *Vie des frères de l'Ordre des frères prêcheurs*, *op. cit.*, p. 448-456.

C'est le cas pour un moine bénédictin d'Uzerche de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècle – dans le dactyle « *cuj(us) erat claru(m) gen(us)* » [19276-01] – ainsi que pour un templier – avec l'expression « *insignis de stemmate natus* » [19278-01]. Cette évocation d'ancêtres illustres et indéterminés est également minoritaire parmi les laïcs. Lorsqu'elle est présente, elle apparaît toutefois comme un élément central de la louange. Dans l'inscription d'Hugues IX Le Brun († 1219), l'affirmation de l'ancienneté de ses origines vient en effet affermir un titre obtenu de son vivant : « La Marche a connu en moi, Hugues homme d'antique noblesse (*antiqua nobilitate virum*), un comte d'un gouvernement débonnaire » [87183-10]. Quant à Isabelle de Ventatour († 1287), dans l'épithaphe qui ne mentionne pas son père et ses maris successifs, elle est d'abord appelée « noble Isabelle » (« *generosa [...] Ysabellis* ») puis l'insistance sur sa naissance vient s'ajouter à ses mérites : « elle brilla d'une double gloire, car elle eut pour parure l'honneur et de sa race (*generis*) et de son esprit » [87085-48]. L'ensemble de ces mentions montre que la perception que l'on pouvait avoir des défunts était sensible au caractère plus ou moins illustre de leur parenté. Lorsque celle-ci est mentionnée nommément, elle est toujours exprimée par référence aux hommes, qu'ils soient pères ou maris ; seule une femme est identifiée par sa tante, laquelle est dite « fille de » et « femme de » [87201-01].

Avec les monuments funéraires de plusieurs membres d'un même lignage, la même volonté surgit de caractériser chaque individu par sa filiation. La plate-tombe inscrite des vicomtes de Comborn à Obazine, datée de l'extrême fin du XIII^e siècle ou du début du XIV^e en est un bon exemple :

« Ci-gît le seigneur Archambaud, vicomte de Comborn, et le seigneur Bernard, son fils, ainsi que le seigneur Archambaud, [fils du seigneur Bernard], et dame Marguerite, mère dudit seigneur Archambaud, et le seigneur Gui, fils du seigneur Archambaud.

Jean Roi m'a fait. » [19013-03]

Ici, point d'éloge funéraire : l'épithaphe se résume à une formule tumulaire, une énumération descendante de noms et de statuts, la signature de l'artisan. Le choix d'un unique représentant mâle par génération ainsi que l'insistance sur la lignée indique que tous sont héritiers de la vicomté de Comborn, sans qu'il soit nécessaire de répéter le titre précisé pour le premier défunt. Il est en outre fait implicitement référence à une mémoire orale ou manuscrite. On ne saurait en effet comprendre autrement la mention de Marguerite de Turenne, alors qu'elle-même est inhumée à Bergerac et y a sa propre inscription funéraire⁶²². De fait, son statut de mère d'Archambaud VII († 1277), souligné par le texte, ne suffit pas à expliquer sa présence dans

⁶²² Marguerite de Turenne teste en 1289 et est inhumée dans le couvent des frères prêcheurs de Bergerac. NADAUD J., *Nobiliaire... op. cit.*, t. 4, p. 228.

l'inscription car les autres génitrices n'y sont pas nommées. Cependant, le rappel tacite de son mariage avec Archambaud VI († 1229) permet de faire rejaillir sur les vicomtes de Comborn le prestige de sa haute naissance puisqu'elle est la fille unique de la vicomtesse Haelis de Turenne, ainsi que la petite-fille du vicomte de Turenne Raymond IV († v. 1243) et de son épouse Alix d'Auvergne, elle-même fille d'un comte d'Auvergne⁶²³.

Plus que cinq individus, l'épithète des Comborn met donc en scène leur lignage. Dans ce contexte, il paraît nécessaire de s'interroger sur l'identité des personnes choisies. Quatre générations, c'est beaucoup par rapport aux habitudes de l'époque : les généalogies contemporaines ne dépassent généralement pas trois niveaux⁶²⁴. Cependant, la chronique de Vigeois permettait déjà de connaître de plus lointains ancêtres. Pourquoi alors débiter l'inscription avec Archambaud IV, alors même que sa qualité de fondateur lui a valu d'être inhumé sous l'autel des chartreux de Glandier⁶²⁵? N'aurait-on pas choisi cet aïeul pour s'aureoler de sa piété? À moins qu'il ne s'agisse essentiellement de rappeler le tournant marqué par son règne dans l'ampleur de la vicomté, grâce à l'héritage que lui avait apporté sa femme Brunissende († 1162/1163), fille du vicomte de Limoges Adémar III († 1139)?

À la même époque que les Comborn, les seigneurs de Lastours font sculpter une dalle funéraire similaire. Elle nomme quatre titulaires mais mentionne aussi, de manière préventive et indistincte, leur descendance :

« Ci-gît le seigneur Goufier de Lastours et [le seigneur [---], son fils,] et le seigneur Gui son fils, chevaliers, [---] sa fille et sa descendance (*genus*). Ils avaient choisi ici sépulture pour eux et pour les leurs (*ad opus sui et suorum*). Que, par la miséricorde de Dieu, leurs âmes reposent en paix. Amen. » [87031-01]

L'histoire de cette famille est trop peu connue pour que l'on puisse identifier ces personnes dans leur arbre généalogique⁶²⁶. On peut néanmoins déduire du texte que la fille de Gui mentionnée était l'héritière de la seigneurie. Or dans un contexte politique hostile aux femmes, la légitimation de son pouvoir et de celui de sa descendance devient un enjeu majeur pour le lignage. Il apparaît donc que la mise en exergue d'une continuité dynastique vient affermir son autorité.

⁶²³ *Ibid.*

⁶²⁴ Il n'est pas certain que les Comborn connaissent ce texte. L'hypothèse reste cependant d'autant plus plausible que les Lastours, qui y étaient aussi abondamment mentionnés, en possédaient une copie.

⁶²⁵ LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, op. cit., p. 22.

⁶²⁶ Une très bonne étude généalogique de ce lignage a été publiée, mais les sources conservées sont très peu nombreuses : RUCHAUD J.-L., VASSON L. de, BONHOMME DE MONTAIGUT J., GAUDY F., AUCLAIR R., *Généalogies limousines et marchaises*. Tome VIII, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1995, p. 82-159.

L'importance accordée à une mémoire collective du lignage est également signifiée par l'iconographie. Sur la plate-tombe des Comborn, l'inscription encadre la figuration d'une seule effigie en armure, jugée suffisante pour incarner l'ensemble des défunts mentionnés. De même, les seigneurs de Lastours ne sont représentés visuellement que par un homme et une femme. De manière encore plus synthétique et précise, les armoiries viennent identifier – et donc partiellement définir – l'ensemble d'un lignage. Cet emblème est employé avec une certaine insistance au sein de l'aristocratie : 3 écus ornent la dalle des Comborn, 23 celle des Lastours et environ autant sur celle du « noble Ratier de Montrocher » († 1286) et de sa mère († 1296) [87085-36], au point qu'ils séquent le texte et remplacent tout discours sur les défunts. Les pierres tombales uniquement ornées d'un écu, éventuellement accompagné d'une épée, poussent la logique métonymique à son paroxysme, si bien que l'on ne peut déterminer si elles désignent un seul ou plusieurs défunts.

Dans leur ensemble, les monuments funéraires du corpus confirment le rôle central de la parenté dans la construction de la mémoire des laïcs : un tiers de leurs épitaphes mentionne plusieurs défunts, généralement issus de deux générations différentes (cf. *supra*). Quant au couple parental, que ce soit en Limousin ou dans d'autres régions⁶²⁷, il apparaît peu dans les inscriptions funéraires [16223-04, 87085-28]. De même, le lien marital est très rarement mis en scène de manière non textuelle, bien que quelques exemples isolés subsistent dans le diocèse. Le plus célèbre est assurément le tombeau dit « du bon mariage », attribuable au XIII^e siècle, dont la légende raconte qu'il représente un couple de pèlerins poitevins partis pour Compostelle ; après avoir vu le tombeau de Saint-Jacques, l'homme revint à Limoges pour mourir près de la tombe de sa défunte épouse et cette dernière s'y tourna pour l'accueillir lorsqu'il fut inhumé⁶²⁸ [87085-03]. Si rien n'indique une origine médiévale pour cette interprétation, l'insistance sur le lien charnel entre les deux défunts est cependant explicite dans la sculpture. En effet, non seulement la femme est allongée sur le côté, le regard tourné vers son conjoint, mais en plus les deux corps se touchent. Cette caractéristique, inhabituelle pour un gisant double, se retrouve au Chalard [87031-10]. Alors que les effigies de Limoges se touchent par l'avant-bras de l'homme, en partie posé sur le coude de la femme, celles du Chalard sont enlacées, chaque personnage posant une main sur l'épaule de l'autre et tenant de l'autre un objet situé à hauteur de leur abdomen.

Le rappel des alliances matrimoniales dans les inscriptions funéraires semble avoir, dans certains cas, été utilisé à des fins politiques. L'épitaphe du vicomte de Rochechouart Aymeric VIII († 1245) et de sa femme Marguerite († 1259) est la plus explicite sur ce point

⁶²⁷ MANEUVRIER C., « Se distinguer au-delà du trépas : le choix d'une sépulture dans la Normandie des XIII^e et XIV^e siècles », dans *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne)*, JEAN-MARIE L., MANEUVRIER C. (éds.), Caen, CRAHM, 2010, p. 79.

⁶²⁸ TEXIER A., *Mémoire sur le monument connu sous le nom de Bon Mariage*, Limoges, Darde, 1840.

[00000-02]. L'homme est d'abord identifié par rapport à son épouse, dont il est précisé qu'elle était fille de vicomte de Limoges, puis l'importance de celle-ci est renforcée par l'énumération de ses qualités, alors que rien n'est écrit sur son mari. Le mariage en secondes noces de Marguerite de Limoges – après le décès d'Aymeric VIII – avec Archambaud II, comte du Périgord, n'est pas mentionné alors que l'épithète lui est nécessairement postérieure, dans la mesure où l'année de la mort de la (vi)comtesse est y est indiquée. Ce texte était publiquement exposé dans l'église de Saint-Yrieix-sous-Aixe, c'est-à-dire à l'exacte limite entre la vicomté de Limoges et celle de Rochechouart⁶²⁹. Il semble donc l'inscription funéraire, par le choix des informations qu'elle donne sur les défunts et leur hiérarchisation implicite, rappelle l'entente conclue entre le lignage des Rochechouart et celui des Limoges, tout en reconnaissant la supériorité de ce dernier. Il est probable que les Rochechouart soient à l'origine de la réalisation de ce monument funéraire car les Limoges ont, tout au long du XIII^e siècle, renforcé leur pouvoir et tenté de l'étendre vers l'ouest et le sud⁶³⁰. L'épithète de l'épouse du vicomte de Rochechouart Aymeric IX conforte cette hypothèse, d'une part parce que sa formulation des qualités de la défunte est très similaire, d'autre part parce qu'elle accorde au statut de la femme la même importance cruciale, dans la mesure où Jeanne de Tonnay de Vivonne y est dite vicomtesse (« *vicecomitissa de Rupecavardi* ») et non femme du vicomte [00000-03].

Il serait exagéré d'attribuer systématiquement à l'évocation d'une filiation une fonction de prestige, voire d'autorité. Les testaments témoignent en effet d'un souci récurrent d'être inhumé dans la même tombe que celle de proches parents, trahissant ainsi la dimension affective des regroupements mémoriels⁶³¹. De nombreux défunts sont pourtant caractérisés par leur parenté, qu'ils soient distingués par l'indication de leur nom – voire de leur statut – ou qu'ils soient entièrement définis par leur filiation. Le système de nomination des femmes souligne encore l'explicitation de l'appartenance à un groupe particulier car, contrairement aux hommes, elles doivent changer de lignage en se mariant. Dans les épithètes limousines comme dans tous les textes, le choix du père ou du mari comme référent dépend de la filiation choisie. Cependant, en cas d'alliances hypergamiques, les anciennes références peuvent perdurer. Une inscription funéraire rappelle ainsi le statut du père de la défunte et celui de ses deux maris, ne donnant le nom que du dernier : « Dame Isabelle de Ventadour, fille du vicomte de Ventadour, qui eut deux maris : le seigneur de Montgascon puis le seigneur Robert de Montbron, gît ici » [87085-47].

⁶²⁹ Dédution faite de la carte de la vicomté de Limoges au XIII^e siècle établie dans : ROBLIN V., *Recueil des actes... op. cit.*, p. 14.

⁶³⁰ *Ibid.*, p. 15-16.

⁶³¹ LOUIS S., *La spiritualité des laïcs dans le diocèse de Limoges d'après leurs testaments (1220-1520)*, *op. cit.*, p. 46.

I.2.3 Une culture partagée

Les références à l'environnement des morts ne se limitent pas à leur entourage. Elles se matérialisent également par des choix de représentation faits au sein d'un répertoire formel et littéraire commun. Il témoigne d'une culture partagée, qui évolue lentement entre le XI^e et le XIII^e siècle. Son analyse donne à voir une pensée très cléricale, mais dépassant les clivages entre les différentes composantes de la société médiévale.

Au XI^e et XII^e siècle, environ la moitié des monuments funéraires du corpus sont des épitaphes. Même si cette proportion est peut-être exagérée par la nature des destructions et des inventaires anciens (cf. *supra*), l'iconographie reste peu présente. De fait, les gisants sont rares à l'époque romane – 6 pour le diocèse de Limoges (fig. 10) – tandis que les plaques murales associant texte et représentation figurée demeurent exceptionnelles, avec uniquement 5 occurrences⁶³² (fig. 32-33). À l'inverse, les épitaphes font visuellement référence aux manuscrits : le champ épigraphique est quasi systématiquement constitué par un rectangle d'environ 20 à 50 cm de côté, structuré par au moins 6 lignes de texte. Celles-ci sont encadrées par des réglures, éventuellement doubles. Pour l'abbé Ramnulphe, à Lesterps, elles sont même détachées de la pierre grâce au creusement qui les sépare [16182-01].

Pourtant, si les épitaphes évoquent les manuscrits, elles témoignent également d'une culture graphique propre aux inscriptions médiévales. Les formes anguleuses de l'époque carolingienne s'arrondissent jusqu'à former des lettres onciales, parallèlement à une recherche de la variation marquée par l'alternance de plusieurs graphies pour une même lettre dans un même texte : *anno* peut ainsi être écrit avec le premier N en capitale romaine et le second en onciale. En outre, les lettres sont fréquemment disposées de manière à changer l'aspect du texte : elles peuvent être accolées (lettres conjointes), placées l'une dans l'autre (lettres enclavées), ou placées l'une sur l'autre (lettres souscrites). Les extrémités des caractères peuvent enfin être ornées. Toutes les épitaphes du corpus limousin témoignent de cette recherche, profondément enracinée dans l'ensemble de la production épigraphique de l'époque⁶³³, au point que certains épigraphistes considèrent les inscriptions à la fois comme des textes et comme des images⁶³⁴.

Au-delà de la langue, la brièveté des inscriptions funéraires limousines correspond à une caractéristique de la documentation épigraphique médiévale. Estelle Ingrand-Varenne a parfaitement montré le rôle structurant et esthétique de cette concision volontaire : il s'agit pour

⁶³² [19031-03 et 04, 19276-01 et 02, 87085-24]

⁶³³ L'esthétique des inscriptions médiévales fait notamment l'objet d'une thèse de doctorat par Eva Caramello. CARAMELLO E., « Paléographie comparée des écritures épigraphiques et manuscrites : une méthodologie en évolution », *Documenta & Instrumenta*, 10, 2012, p. 131-146.

⁶³⁴ PETRUCCI A., *Jeux de lettres, formes et usages de l'inscription en Italie (XI^e-XX^e s.)*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1993.

l'auteur du texte à inscrire de « sélectionner les informations, [de] condenser le propos grâce à des procédés rhétoriques, [de] rythmer le discours, [d']évoquer et [de] suggérer les idées plutôt que de les développer » afin de permettre « à l'inscription d'exercer au mieux sa fonction de communication et de publicité universelle et durable »⁶³⁵. Les épitaphes constituant plus de la moitié du corpus épigraphique médiéval connu, on peut se demander quelle est la place de ces documents dans l'élaboration des modalités des discours non-manuscrits : les inscriptions funéraires ont-elles permis – du fait de leur nombre – la mise en place d'un ensemble de procédés rhétoriques ou ont-elles uniquement appliqué – voire diffusé – ces techniques ? Le corpus limousin n'est évidemment pas suffisant pour esquisser une réponse générale, cependant la maîtrise des solutions choisies dès le XI^e siècle et leur stabilité jusqu'à la fin du XIII^e siècle montre que ces textes répondent à des contraintes maîtrisées. Celles-ci influent fortement sur l'évocation du défunt en imposant une forme très courte – généralement une à deux phrases – et le recours à l'évocation plus qu'à la description.

Les marques de pratiques communes de l'écrit transparaissent également dans l'usage exclusif du latin, langue de la Bible et de la liturgie mais aussi héritage de l'Antiquité classique. La maîtrise de la métrique et de la prosodie est grande : hexamètres léonins [87085-12], hexamètres léonins à rimes riches [16182-01], hexamètres couplés en distiques à rimes riches⁶³⁶, hexamètres *trinini salientes* [19031-02] et distiques élégiaques [19101-01, 87085-31, 87183-11] rythment les épitaphes limousines des XI^e et XII^e siècles. À l'intérieur de cette structure, le choix des mots témoigne encore d'un répertoire commun de formules qui multiplie les échos entre de nombreux textes. Ceux-ci peuvent être bibliques, comme on l'a vu pour les éloges funéraires. Ils peuvent également être liturgiques : le début de l'épitaphe des seigneurs de Châteauvert [19064-01], « *O vos omnes qui transitis per viam attendite et videte si est dolor similis sicut dolor meus* », correspond ainsi à une antienne de l'office du vendredi saint⁶³⁷. De plus, les sources de certaines formules présentes dans les épitaphes de l'Occident médiéval proviennent fréquemment dans des textes poétiques écrits dès l'époque carolingienne. L'expression « *astra polorum* » présente dans l'épitaphe d'un prêtre de Brive se retrouve ainsi dans plusieurs poèmes, dont ceux d'Alcuin⁶³⁸, ainsi que dans plusieurs inscriptions du VIII^e au XII^e siècle. « *Siste gradum* » est également une formule puisée dans la littérature⁶³⁹ et qui a connu une certaine fortune épigraphique, notamment en Limousin [19031-02]. Les monuments funéraires de l'époque romane témoignent donc de la

⁶³⁵ INGRAND-VARENNE E., « La brièveté des inscriptions médiévales : d'une contrainte à une esthétique », *Medievalia*, 16, 2013, p. 213-234.

⁶³⁶ [19031-02, 19276-02, 19278-01, 87085-24]

⁶³⁷ *CIFM* II, Cz, n°32, p. 42-43.

⁶³⁸ 13 occurrences dans la base de données des *Monumenta Germaniae Historica*.

⁶³⁹ 6 occurrences dans la base de données des *Monumenta Germaniae Historica*.

vitalité de la culture lettrée de l'époque et, ce faisant, de son large partage dans les communautés religieuses concernées.

La richesse de la culture savante ne diminue pas au XIII^e siècle. La reprise de formules issues de la poésie manuscrite et de l'épigraphie continue ; « *inter opes* » et « *vermibus esca datus* », placés dans l'épithaphe d'un abbé d'Uzerche [19013-02], existent à la fois dans la poésie⁶⁴⁰ et dans l'épigraphie⁶⁴¹. Par ailleurs, le goût pour la versification perdure. Les vers sont de plus en plus rimés et couplés deux à deux : hexamètres léonins⁶⁴², hexamètres léonins à rimes riches⁶⁴³, hexamètres couplés en distique à rimes riches⁶⁴⁴, hexamètres rimant deux à deux à l'hémistiche et à la finale par une rime riche⁶⁴⁵, distiques à finales riches⁶⁴⁶, distiques élégiaques⁶⁴⁷ se multiplient. Les épithaphes versifiées sont majoritairement relatives à des clercs, mais 5 évoquent des laïcs⁶⁴⁸. Ce nombre, bien que faible, représente près d'un quart des 22 épithaphes de laïcs du corpus, contre 40% pour les clercs. Elles constituent en outre la moitié de celles destinées à un seul laïc, or l'énumération des noms rend particulièrement ardu le respect des règles de la métrique. Il n'y a donc pas de distinction nette entre la pratique de la versification en fonction du statut des défunts. Elle semble au contraire d'autant plus partagée qu'elle concerne deux femmes, une mère d'un frère de l'Artige [87161-27] et la fille d'un vicomte de Ventadour [87085-48].

Les formes textuelles évoluent cependant avec la société. Les langues vernaculaires font ainsi leur apparition vers et en prose dans les épithaphes françaises⁶⁴⁹. Les cinq épithaphes en occitan⁶⁵⁰ du diocèse de Limoges sont particulièrement intéressantes car elles vont à l'encontre d'une vision ancienne de la société médiévale, dans laquelle seul le clergé serait cultivé⁶⁵¹. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, l'inscription funéraire de B. Maschaux, qualifié de seigneur et de grand bourgeois, est en effet constituée de six décasyllabes bien construits ; quatre étant à césure épique, coupés 5-5 pour les deux vers médians et 6-4 pour les deux derniers⁶⁵² [19031-01]. L'usage de l'occitan n'est d'ailleurs pas réservé aux laïcs puisqu'un chanoine de Brive ainsi qu'un frère prêcheur de Limoges l'utilisent également [19031-11, 87085-38]. Ce choix d'une langue vernaculaire pour des clercs semble cependant être un hapax pour le XIII^e siècle.

⁶⁴⁰ 4 et 2 occurrences dans la base de données des *Monumenta Germaniae Historica*.

⁶⁴¹ *CIFM* II, Co, n° 9, p. 11.

⁶⁴² [19031-13, 19031-09, 19031-10, 87183-06]

⁶⁴³ [16250-01, 19031-08, 87085-01, 87085-33, 87085-39, 87085-45, 87183-06, 87183-12, 87192-01]

⁶⁴⁴ [19278-01, 19031-02, 87085-01, 87085-35, 87085-48]

⁶⁴⁵ [19031-12]

⁶⁴⁶ [87085-32, 87085-43, 87085-45, 87183-09]

⁶⁴⁷ [19031-08, 87085-01, 87183-10]

⁶⁴⁸ [16250-02, 19031-01, 87085-48, 87161-27, 87183-10]

⁶⁴⁹ INGRAND-VARENNE E., *Langues de bois, de pierre et de verre...*, *op. cit.*

⁶⁵⁰ [19031-01, 19031-11, 87085-28, 87085-38, 87201-01]

⁶⁵¹ Vision déjà mise à mal dans : AURELL M., *Le chevalier lettré : savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2011.

⁶⁵² *CIFM* II, Cz, n° 27, p. 34-35.

La graphie des inscriptions se modifie également, avec une plus grande proportion de lettres onciales, éventuellement fermées par un trait fin reliant l'extrémité des hastes ou terminées par des empattements – comme on le voit parfaitement à l'Artige [87161-20]. Cette nouvelle recherche visuelle est, là encore, non seulement commune aux épitaphes limousines, mais aussi à l'ensemble des inscriptions du XIII^e et du début du XIV^e siècle en France. Si les jeux de lettres se raréfient, les formes données aux champs épigraphiques sont de plus en plus variées, sur tous les types de monuments funéraires : gisants, plates-tombes décorées ou non, pierres tombales en bâtière.

L'ensemble des formes et des matériaux se retrouve tant chez les clercs que les laïcs. Tous partagent donc dans un répertoire iconographique et textuel commun. Celui-ci évolue au cours de la période étudiée, sous l'influence de l'évolution de la sociologie des destinataires et d'une transformation plus générale de la sculpture. Dès le XIII^e siècle, l'homogénéité des effigies funéraires est manifeste. Les ornements entourant la représentation du défunt sont les mêmes pour tous les chrétiens. Leur tête est ainsi soutenue par un coussin et parfois entourée d'anges thuriféraires. Ils terrassent de leurs pieds le même bestiaire funéraire : on retrouve en Limousin la trilogie dragon-lion-chien qui se diffuse en France à partir du XII^e siècle, dans des proportions similaires aux 25% estimés par Michel Pastoureau pour les XII^e-XIII^e siècles⁶⁵³. Ces éléments ne font pas à proprement parler partie du portrait du défunt, mais ils mettent en scène sa piété en le figurant victorieux de la tentation et du péché. Le monstre à deux têtes qui accompagne une laïque [87031-01] est en effet une allusion au psaume 91, 13 « Tu marcheras sur le lion et le dragon, tu fouleras aux pieds l'aspic et le basilic »⁶⁵⁴. Les deux lions portant une pierre tombale en bâtière de chevalier peuvent être compris de la même manière [87167-01]. Le chien a davantage posé de problèmes interprétatifs car il a longtemps été compris en fonction de son caractère domestique alors qu'il n'est, en Limousin comme ailleurs, associé à aucun statut particulier [87161-23]. Néanmoins Michel Pastoureau, après avoir rappelé que les animaux ont au Moyen Âge une symbolique positive et une autre négative, propose d'interpréter les chiens en contexte funéraire à partir de leur réputation d'impureté, voire d'abomination⁶⁵⁵. Cette hypothèse permet de comprendre l'unité de sens qui relie les trois animaux représentés sur les monuments funéraires.

Une telle convergence des représentations n'implique pas leur complète homogénéité. L'apparition plus précoce de monuments funéraires pour les clercs que pour les laïcs justifie

⁶⁵³ [19272, 23095-06, 87085-03, 87161-23]. PASTOUREAU M., « Le bestiaire des morts : présence animale sur les monuments funéraires (X^e-XIV^e s.) », dans *La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevraud, 1988]*, Fontevraud, Abbaye royale de Fontevraud / Centre culturel de l'ouest, 1989, p. 128.

⁶⁵⁴ L'identification du dragon à ce passage biblique a été proposée par Émile Mâle : MÂLE É., *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France...*, *op. cit.*, p. 403.

⁶⁵⁵ PASTOUREAU M., « Le bestiaire des morts... », *op. cit.*, p. 131.

partiellement quelques divergences. Ainsi, la documentation actuellement disponible montre qu'une très nette majorité des monuments funéraires de clercs sont des plaques murales inscrites : 32 à 81 épitaphes pour la période considérée (plus 12 pour lesquelles le statut du défunt n'est pas déterminé), 7 à 9 effigies funéraires (plus 6 pour lesquelles le statut du défunt n'est pas déterminé), 2 dalles funéraires ornées de symboles, un pourcentage indéterminé de pierres tombales en bâtière ne représentant pas d'épée. Le faible nombre de monuments funéraires représentant un laïc rend délicate toute généralisation : 12 à 25 épitaphes, 3 à 13 dalles funéraires armoriées (fig. 26-29) et 2 pierres à 4 tombales armoriées (fig. 07), 4 à 7 gisants (fig. 10-15). À ces pierres tombales s'ajoutent les 3 à 9 dalles funéraires uniquement ornées d'un écu (fig. 26, 29), qui peuvent aussi bien renvoyer à un laïc qu'à un clerc, leur usage pour un abbé étant attesté dès la première moitié du XIII^e siècle sur le gisant de Bernard de Ventadour [19272-01].

II. LA SPIRITUALISATION DES CORPS

Les portraits esquissés par les monuments funéraires ne se limitent pas à l'évocation de la vie terrestre et révolue des défunts : ils embrassent également le devenir des corps et des âmes après la mort. En ce sens, ils prolongent le processus de spiritualisation initié par les éloges pieux. Il ne s'agit pas de se souvenir des personnes telles qu'elles ont été, mais plutôt de les considérer dans le temps long de l'eschatologie chrétienne. Leur discours est appuyé par la localisation même des sépultures, celles-ci se trouvant obligatoirement dans les lieux consacrés que sont alors l'église, le cloître et le cimetière. Ces espaces – tant matériels que symboliques de la correspondance entre la cité des hommes et la cité de Dieu – achèvent d'abstraire les fidèles de toute référence prosaïque⁶⁵⁶. C'est ainsi qu'ils prennent place dans l'ornementation de l'*ecclesia* et acquièrent, en plus de leur dimension funéraire, la lumière spirituelle propre à toute sculpture religieuse.

II.1 AU-DELÀ DU VÉCU

Parce que le passage sur Terre constitue dans la théologie chrétienne une épreuve préalable à la vision béatifique, les monuments funéraires médiévaux évoquent aussi bien la vie terrestre que la vie céleste des défunts. Ils recourent pour cela soit à la synthèse métaphorique, soit à l'évocation du corps et de l'âme en attente du Jugement dernier.

II.1.1 Les métaphores

Le processus de spiritualisation à l'œuvre dans les éloges funéraires trouve un aboutissement avec les pierres tombales érudant toute référence à la vie terrestre des défunts. Le statut social, le nom, la corporéité et même la dévotion des fidèles sont alors omis pour ne faire apparaître que l'essence du message chrétien. Deux modes de représentation sont choisis à cet effet. Le plus simple est la dalle funéraire uniquement ornée d'une croix. Celle-ci, en rappelant à la fois du sacrifice du Christ et la foi en la résurrection, ne pourrait mieux synthétiser le Nouveau Testament que tout autre symbole. Elle a fait l'objet d'une bibliographie abondante, sur laquelle il n'y a pas lieu de revenir ici⁶⁵⁷. Quant au type de figuration le plus raffiné, il rassemble les pierres tombales en bâtière autour d'un discours ecclésiologique ; c'est celui-là que nous allons maintenant analyser.

⁶⁵⁶ CARRUTHERS M., *Machina memorialis. Méditation, rhétorique et fabrication de la mémoire au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2002, p. 75 (1^{ère} éd. anglaise : Cambridge, 1998).

⁶⁵⁷ WIRTH J., *L'image à l'époque romane*, Paris, Éditions du Cerf, 1999 ; FAVREAU R. (dir.), *Le supplice et la gloire. La croix en Poitou*, Somogy édition d'art / Société des antiquaires de l'Ouest, Paris / Poitiers, 2000.

Les pierres tombales en bâtière regroupent, on l'a vu, une grande variété de formes et de décors. Pour certaines, la référence au bâtiment ecclésial est indéniable : le type 1A – reprenant la silhouette si fréquente en Limousin de l'église à vaisseau unique – et surtout le type 2A – à l'image des églises à transept – en témoignent explicitement avec des imbrications de tuiles matérialisant le toit et des séries d'arcades latérales évoquant l'architecture religieuse (fig. 04-05). Les croix qui timbrent leurs pignons ne sont en outre pas sans rappeler celles dites de consécration, peintes ou sculptées en mémoire du rituel de sacralisation de l'édifice (cf. *supra*). Cette représentation miniaturisée du temple est au demeurant commune dans l'art médiéval. Elle se retrouve ainsi notamment avec la majorité des châsses – limousines ou non – ainsi que sur de nombreuses fresques et enluminures mettant en scène un donateur ayant permis la construction ou l'embellissement d'une église.

La question d'une volonté de sanctification par l'usage de cette forme particulière de monument funéraire se pose parfois. Bernadette Barrière puis Éric Sparhubert ont d'ailleurs qualifié celui d'Étienne d'Obazine de gisant-reliquaire⁶⁵⁸, car l'effigie du fondateur est enchâssée sous une monumentale bâtière portée par des arcatures ajourées (fig. 93). On retrouve au Chalard quatre gisants en pierre, de dimensions proches de celles d'un reliquaire, avec une similitude parfois très forte avec la forme et le décor de certaines châsses (cf. *supra*). La proximité visuelle entre les deux types d'objet peut suggérer par analogie la sainteté des défunts ainsi représentés. Jean-René Gaborit a bien montré comment parfois le monument funéraire suffit pour créer la réputation de sainteté⁶⁵⁹. Au Chalard seule une connaissance de leur localisation initiale aurait pu permettre d'appuyer une telle hypothèse, mais les pierres ont manifestement été déplacées. Reste l'éventualité d'une simple évocation du bâtiment ecclésial, comme pour les pierres tombales en bâtière, en association avec la représentation du corps du défunt.

Les pierres tombales en bâtière substituent à la figuration directe du défunt celle de l'*ecclesia* – conjointement bâtiment, communauté et institution. Elles se réfèrent en cela à une interprétation organiste bien connue du terme, le Christ en étant la tête et les fidèles – vivants et morts – le corps. Plus précisément, elles font écho à la conception des chrétiens comme « pierres vivantes de l'Église ». Michel Lauwers a parfaitement montré que celle-ci, introduite par les textes bibliques (Ép. de Pierre, 1, 4-5 ; Ép. aux Éphésiens 2, 19-22), était présente dans le rituel de dédicace de l'église et a largement été reprise par les théologiens⁶⁶⁰. Pierre Damien († 1072)

⁶⁵⁸ SPARHUBERT É., « Une image de sainteté cistercienne : le tombeau français d'Étienne d'Obazine (vers 1250) », *op. cit.*, p. 173-190.

⁶⁵⁹ GABORIT J.-R., « Les tombeaux des saints. Monuments funéraires élevés en France à l'époque romane en l'honneur de personnages à la sainteté admise ou reconnue », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLII, 2011, p. 39-50.

⁶⁶⁰ Voir en dernier lieu son excellente synthèse sur le sujet : LAUWERS M., « Des pierres vivantes.

Constructions d'églises et construction sociale dans l'Occident médiéval », dans *Matérialité et immatérialité*

s'interroge ainsi : « qu'est-ce que le temple de Dieu, si ce n'est le peuple de Dieu ? Que sont les pierres, si ce ne sont les hommes ? Qu'est-ce que le ciment, si ce n'est la colle tenace de la charité ? »⁶⁶¹. Or l'exégète va plus loin et clarifie les épîtres en affirmant que, « de même que l'homme est un microcosme, c'est-à-dire un 'petit monde', **tout fidèle est une 'petite église'** »⁶⁶². Cette conception traverse le Moyen Âge et, encore à la fin du XIII^e siècle, le célèbre Guillaume Durand considérait que « L'église matérielle, dans laquelle le peuple s'assemble pour louer Dieu, *signifie* la sainte Église qui est construite, dans les cieux, de pierres vivantes »⁶⁶³.

La référence directe aux fidèles comme pierres vivantes ne semble avoir été évoquée explicitement que dans une épitaphe, située dans la cathédrale de Bâle. Datée du XII^e siècle, la plaque murale figure en bas-relief deux hommes assis dans la Jérusalem céleste, avec deux vers inscrits dans le fronton :

Aula celesti, lap(i)des vivi titulantur,

Hi(c) duo templi hujus quia structure famulantur.

Ce que Michel Lauwers traduit par « Dans la cour céleste, ils sont appelés pierres vivantes, ces deux là qui ont servi la construction de ce temple »⁶⁶⁴. Jusqu'à présent, l'hypothèse d'une matérialisation des pierres vivantes par les pierres tombales en bâtière n'avait jamais été proposée. L'adéquation entre l'importance de cette conception théologique, sa diffusion dans la pensée médiévale, sa pertinence dans le contexte funéraire et bien sûr la correspondance visuelle établie par la figuration miniaturisée de l'église justifie pourtant pleinement une telle interprétation.

On pourra lui opposer que le décor de ce type de pierre tombale ne se limite pas, loin s'en faut, au registre de l'imitation architecturale. Cependant les textes exégétiques permettent une nouvelle fois de répondre à cette objection. Les « pierres vivantes » ont en effet progressivement été identifiées aux « pierres précieuses » de la Jérusalem céleste, si bien que Pierre Damien ne distingue pas les deux images⁶⁶⁵. Or les gemmes ne peuvent resplendir que lorsqu'elles sont savamment ciselées : on peut donc considérer que l'ornementation des pierres tombales en bâtière vient appuyer le parallèle entre pierres vivantes et précieuses. Jean-Claude Bonne souligne d'ailleurs l'importance du décor, lequel doit embellir son support « pour l'honorer comme il convient (ce que signifient suffisamment le mot latin *decet* et les mots de même racine). [...] le

dans l'Église au Moyen Âge [Actes du colloque, Bucarest, 2010], DAUSSY S. D, GÎRBEA C., GRIGORIU B., et al. (éds.), Bucarest, Universitatii din Bucaresti, 2012, p. 359-378.

⁶⁶¹ « *Quid est autem templum Dei, nisi populus Dei ? Lapidés, nisi homines ? Quid caementum, nisi tenax coagulum caritatis ?* », *Ibid.*, p. 367.

⁶⁶² « *Sicut autem homo Greco aeloquio dicitur microcosmus, hoc est minor mundus [...], ita etiam unusquisque fidelium quasi quaedam minor esse uidetur aecclesia.* », *Ibid.*, p. 367.

⁶⁶³ « *Siquidem ecclesia materialis in qua populus ad laudandum Deum conuenit sanctam significat Ecclesiam, que in celis uiuis ex lapidibus construitur.* », *Ibid.*, p. 370.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 372-373, 376.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p. 365-366.

décor ne doit donc pas seulement être beau, il doit être approprié »⁶⁶⁶. Enfin, alors que les théologiens affirment que les pierres vivantes construisent l'église – matérielle et spirituelle –, le psaume 147 associe étroitement pierres précieuses à la cité céleste : ainsi filée, la métaphore se fonde donc dans le premier cas sur la référence à la forme du bâtiment ecclésial tandis qu'elle repose dans le second cas sur le registre ornemental, la forme du support pouvant alors être plus variée.

La forme et le décor des pierres tombales en bâtière résumant la vie et la mort de chaque défunt par l'évocation de sa place au sein du plan divin. Ce faisant, elles établissent ainsi un jeu entre matérialité et immatérialité qui manifeste l'union de l'église terrestre et de l'église céleste. L'individu s'efface alors complètement, sans pour autant créer d'indistinction entre les fidèles puisque d'infinies variantes iconographiques différencient chaque monument funéraire.

II.1.2 Temporalités

Les différents types de représentation du corps placent le défunt dans plusieurs temporalités : le temps circulaire de la liturgie, le temps linéaire de la vie terrestre puis celui de l'attente eschatologique, et enfin après l'Apocalypse, la fin des temps. De fait, la référence temporelle la plus fréquemment choisie dans les épitaphes est également la plus polysémique. Présente dans plus de 40%⁶⁶⁷ du corpus épigraphique, la mention obituaire évoque en effet à la fois le décès du chrétien, sa naissance au ciel et la célébration liturgique annuelle souvent associée à cet anniversaire⁶⁶⁸. Plus qu'une référence à un rituel, la précision de la date semble plutôt poser un jalon temporel correspondant à deux finalités. Il peut s'agir d'une part de situer chronologiquement l'événement, si bien qu'à partir du XIII^e siècle la mention obituaire est systématiquement assortie de l'année du décès⁶⁶⁹. Cependant, la formulation même de l'information indique qu'il s'agit souvent moins d'indiquer un jour que de développer un discours sur le *transitus* du défunt. Ainsi, dès le début du XI^e siècle à Saint-Martial, le verbe *obire* n'est pas le seul employé dans les inscriptions funéraires pour l'annoncer : il est écrit du chantre Roger qu'il « trouva le repos » (« *VI K(a)l(endas) mai, requievit Rotgerius cantor.* ») [87085-14], tandis que l'on dit des abbés et chéveciers Pierre qu'ils décédèrent (du verbe *decidere*) [87085-24 et 25]. La preuve d'une distinction possible entre mention du jour du décès et indication du jour de la

⁶⁶⁶ BONNE J.-C., « De l'ornement dans l'art médiéval (VII^e-XII^e siècle). Le modèle insulaire », dans *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval [Actes du colloque, Erice (Sicile), 1992]*, BASCHET J. et SCHMITT J.-C. (dirs.), Paris, Le Léopard d'Or, 1996.

⁶⁶⁷ Soit 47 épitaphes.

⁶⁶⁸ Notamment : TREFFORT C., « De l'inscription nécrologique à l'obituaire lapidaire : la mémoire comme signe d'appartenance à la communauté (IX^e-XIII^e siècle) », dans *Civis/civitas : cittadinanza politico-istituzionale e identità socio-culturale da Roma alla prima età moderna*, TRISTANO C., ALLEGRIA S. (éd.), Montepulciano, Thesan & Turan, 2009, p. 117-140.

⁶⁶⁹ Il reste à l'inverse exceptionnel que l'année du décès soit indiquée sans le jour. C'est cependant le cas pour Jeanne (†1240), fille d'Audoin Borreau [16223-04], pour le chanoine de Limoges Pierre du Peyrat (†1251) [87085-43] et pour celui de Brive B. Rigaud (†1280) [19031-09].

célébration liturgique associée est apportée par l'épithaphe de P. Bru, car elle indique qu'il « trépassa à la mi-avril » (« *en meij abril* ») alors que l'homme avait fondé son anniversaire avant sa mort et choisi le 4 août pour celui-ci⁶⁷⁰ [87085-28].

Ailleurs le décès est parfois explicitement évoqué, que ce soit pour le sacriste de Brive dont on apprend qu'« il finit dignement ses jours » (« *vitam finivit honesto fine* ») [19031-08] ou celui de Saint-Augustin de Limoges qui mourut « d'un triste trépas ; le jour de la saint Denis de Paris fut pour lui le dernier » (« *migrat funere tristi, luce Dionisii parisiensis fuit ultimus isti* ») [87085-32]. Plus fréquemment, les textes insistent sur le passage vers la vie céleste. Au XII^e siècle, certains suggèrent pour cela la séparation du corps et de l'âme au moment du trépas : l'abbé de Lesterps « quitte son corps de juste » (« *migrat de corpore justo* ») [16182-01] et un élève d'Hugues de Cluny « sa dépouille charnelle » (« *quando Thomas co[litur] artibus exuitur* ») [87085-31]. Cependant, au XIII^e siècle l'insistance porte davantage sur le résultat, en précisant d'un recteur de Brive qu'il « passa de ce monde au monde céleste » (« *transivit ab isto mundo, coelesti* ») [19031-12] ou d'un doyen de Saint-Augustin de Limoges qu'il « s'endormit ainsi dans le Christ en qui désormais il vit » (« *obdomivit in Christo cui modo vivit* ») [87085-33]. La mention obituaire permet donc de prolonger l'évocation du défunt au-delà de sa vie terrestre, pour dévoiler son devenir céleste.

Le temps présent de la commémoration est évoqué indirectement, par les nombreuses adresses aux lecteurs, dont il sera question plus loin. L'épaisseur temporelle de cette chronologie est soulignée par Hugues IX Le Brun († 1219), qui affirme que « depuis longtemps [ses] os ne sont plus que des cendres » (« *jamdudum cinis ossa sumus* ») [87183-10]. La perpétuité est toutefois rarement abordée, si bien que P. Bru est le seul à mentionner la fondation de sa messe obituaire. Le texte précise en outre qu'il lègue à chaque moniale de Limoges un pain, à distribuer à perpétuité le jour des Rameaux [87085-28].

L'iconographie funéraire figure une plus grande palette temporelle que les inscriptions, parfois en complément à celle-ci. Alors que l'élévation de l'âme n'est sculptée dans le diocèse de Limoges que sur une pierre atypique du XII^e siècle⁶⁷¹, les effigies funéraires font fréquemment référence soit à l'exposition du corps préalable à l'inhumation, soit à l'ensevelissement de la dépouille, soit à l'attente du Jugement dernier, soit enfin à la résurrection ou à la vision béatifique qui lui succède.

Le temps de la veillée du défunt est principalement évoqué par le truchement du « lit de parade » : un simple drapé sur le côté de l'effigie funéraire suffit pour rappeler la monstration du

⁶⁷⁰ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial*, op. cit., p. 488-489.

⁶⁷¹ BONNAUD L., DEREDEMPTE J.-L., PERRIER J., « Pierre tumulaire romane à Cherveix (Solignac) », *BSAHL*, CXXXVI, 2008, p. 71-76.

corps inerte, avant sa mise en terre⁶⁷². Quelques plaques murales ajoutent à l'épithaphe une figuration de la cérémonie des funérailles. Caché dans un linceul, le corps est en train d'être descendu dans la tombe devant une assemblée de clercs célébrant le rituel. Le seul exemple conservé dans le diocèse de Limoges date du XII^e siècle et provient du prieuré d'Arnac-Pompadour [19031-04]. Depuis les angles supérieurs droit et gauche, deux groupes de trois personnages se penchent vers la tombe selon une composition similaire : un homme tient une croix de procession, un deuxième se tient le menton avec sa main gauche, un troisième contemple la scène. Au milieu, un desservant agite des encensoirs tandis qu'un prêtre tient un livre contre son abdomen et lève sa main droite en signe de bénédiction. Une scène similaire était représentée au XIII^e siècle pour Isabelle de Ventadour avec, précise l'abbé Nadaud, « un évêque revêtu pontificalement » – le métropolitain ? – et peut-être l'évêque de Limoges⁶⁷³ [87085-47]. L'ensemble de ces représentations privilégie un moment social de recueillement de la communauté, spiritualisé par la liturgie.

L'état de conservation des effigies funéraires limousines ne permet généralement pas d'estimer si leurs yeux étaient sculptés fermés pour signifier un long sommeil ou bien ouverts sur la cité céleste. Celle-ci est fréquemment suggérée sur les plates-tombes par les arcades qui encadrent les défunts⁶⁷⁴. Les enfeus suggèrent une architecture assez similaire, quoique leur monumentalité les rapproche d'avantage des portails. Cette correspondance est soulignée à Montbron par la reprise du même décor dentelé sur le portail de la façade et sur l'arcade surmontant le gisant et l'épithaphe de Robert de Montbron (fig. 96) [16223-01 et 02]. Le rappel n'est pas uniquement d'ordre esthétique : les inscriptions placées sur les portes d'église témoignent abondamment de la symbolique de ces dernières comme porte du ciel, conformément au songe de Jacob⁶⁷⁵ (Gen 28, 10-22). L'enfeu qui encadre un monument funéraire s'associe donc à lui pour en enrichir le sens et signifier l'élévation de l'âme du défunt ou sa vie céleste. On retrouve donc ici la thématique du *transitus*, dont on sait qu'elle est importante dans la sculpture médiévale⁶⁷⁶.

Néanmoins, les rinceaux végétaux – stylisés⁶⁷⁷ ou semblables à un pied de vigne⁶⁷⁸ – rappellent également la résurrection. Ce type d'ornementation n'est associé qu'une fois à une croix, dans une frise latérale terminée par des masques [87032-18]. La symbolique se retrouve

⁶⁷² GABORIT J.-P., « Sur un lit de parade : essai d'interprétation du motif funéraire », *op. cit.*, ; BAUCH K., *Das mittelalterliche Grabbild...*, *op. cit.*, p. 128-131.

⁶⁷³ AD Haute-Vienne : I SEM 5, t. II, p. 258.

⁶⁷⁴ ADHÉMAR J., DORDOR G. (collab.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII^e siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, LXXXIV, 1974, p. 5-132.

⁶⁷⁵ FAVREAU R., « Le thème épigraphique de la porte », *CCM*, 34, 1991, p. 267-279.

⁶⁷⁶ BASCHET J., *L'iconographie médiévale*, *op. cit.*, p. 31.

⁶⁷⁷ [16134-0287085-01, 02, 49, 87122-02, 87127-04]

⁶⁷⁸ [87031-01, 87032-18]

pourtant sur une autre dalle funéraire, avec la naissance d'un petit feuillage au pied d'une hampe. Ici, la base semi-circulaire de la croix fait référence au Golgotha, et par conséquent à la Crucifixion ; le temps du sacrifice du Christ est ainsi mis en correspondance avec la finalité de ce geste lors de la parousie. Une telle perspective diachronique se retrouve sur les deux plates-tombes ornées d'une croix et des lettres grecques A et Ω [23021-02, 87005-02], en référence à la parole du Christ dans l'Apocalypse « Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin » (Ap. 21, 6 ; 22, 13). Dans le second cas, une allusion à l'abolition du temps est même faite par la figuration d'un soleil et d'une lune, en écho au livre d'Isaïe : « ton soleil ne se couchera plus, ta lune n'aura plus de déclin, car tu auras en permanence le Seigneur pour lumière, et les jours de ton deuil seront terminés » (Is. 60, 20).

Enfin, la liturgie céleste place les effigies dans une temporalité pouvant être humaine ou eschatologique. En effet, par leurs prières et par l'encens, les anges thuriféraires protègent les défunts et favorisent l'élévation de l'âme lors de sa séparation de l'enveloppe charnelle⁶⁷⁹. Mais certains textes médiévaux affirment également leur présence lors de la résurrection des corps⁶⁸⁰. Or les monuments funéraires montrent bien cette double chronologie : alors que les anges accompagnent le repos de Bernard de Ventadour – signifié par ses yeux fermés – et matérialisent l'invisibilité de son âme attendant son jugement [19272-01], d'autres encensent les corps glorieux des seigneurs de Lastours – dont les yeux ouverts et le sourire marquent la résurrection [87031-01]. Bien que distincts, ces deux modes de représentation rendent visible l'action des messagers de Dieu dans le processus de salvation. Le motif angélique n'est d'ailleurs pas le seul à reposer sur ce procédé d'explicitation par l'action. C'est notamment le cas sur le gisant sous enfeu d'un prêtre à Sainte-Anne-Saint-Priest : sur la plaque murale le défunt est figuré sur son lit funèbre, veillé par la Vierge à l'enfant ainsi que par sainte Élisabeth et saint Jean-Baptiste, tandis que des clercs prient et se lamentent [87134-02], alors que juste au-dessus le gisant montre l'homme déjà ressuscité, les yeux ouverts. La plaque murale de Gérard Poisson est plus explicite encore : non seulement un bas-relief le montre dans le registre supérieur au côté de saint Jacques, intercédant pour lui devant une Vierge à l'enfant, mais en plus le registre inférieur le met en scène ressuscitant en compagnie du Christ [19031-04].

Ce type de procédé, loin d'être spécifique aux monuments funéraires, est plus largement présent dans l'ensemble de la sculpture car, comme l'affirme Jérôme Baschet :

« L'image [...] ne se contente pas de reproduire la situation réelle
à laquelle elle fournit un cadre approprié ; elle rend visible l'effet escompté

⁶⁷⁹ MARCOUX R., *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge...*, op. cit. 304.

⁶⁸⁰ DAVRIL A., *The monastical ritual of Fleury*, Londres, The Henry Bradshaw Society, 1990, p. 154, n° 270-271.

du cérémonial orchestré par les clercs. Dans certains cas au moins, l'efficacité de l'image tient au fait qu'elle atteste l'efficacité du rituel. Elle *certifie*, non sans une indispensable dose d'ambiguïté, ce qui, relevant des mystères de la grâce divine, ne peut qu'être incertain. »⁶⁸¹

Le message est alors construit sur une mise en scène de la concordance des temps qui abolit les frontières des mondes terrestre et céleste. Ce faisant, les monuments funéraires médiévaux, actualisent perpétuellement la présence des défunts dans l'espace des vivants.

II.1.3 La désignation de la tombe

Dans plus de la moitié du corpus épigraphique limousin – 63 monuments sur 115 – la mention tumulaire insiste sur l'ici et le maintenant. Celle-ci précisant la localisation de la tombe, les épigraphistes la considèrent généralement comme l'indication d'une fonction à part entière de l'inscription funéraire, en opposition ou complément à la mention obituaire⁶⁸². Cécile Treffort a cependant souligné la polysémie de l'adverbe *hic* focalisant la désignation du lieu et elle résume :

« *Hic*, c'est d'abord le lieu en contact immédiat, physique, avec le corps, qui se confond avec les murs de l'église, de la crypte, du cloître, du cimetière, pourquoi pas du monastère. *Hic*, c'est encore un espace qu'on peut appréhender par la pensée, traversant murs et limites matérielles de toute nature pour unir une communauté spirituelle territorialement dispersée. *Hic*, c'est enfin l'ici-bas, en opposition à l'au-delà, monde céleste ou eschatologique. Aux saintes femmes venues chercher le corps du Christ, l'ange dit : *non est hic*. Ambroise de Milan l'explique ainsi : *Hic, id est, non in sepulcro, non est in infernis, sed in caelestibus est...* Les corps des fidèles, confiés à la terre dans l'espace qui préfigure la cité céleste, sont encore ici, *hic*, en attendant la fin des temps ; la communauté des morts et des vivants est réunie ici, *hic*, en attendant de rejoindre le Christ là-bas, *illic*. »⁶⁸³

⁶⁸¹ BASCHET J., *L'iconographie médiévale*, *op. cit.*, p. 97-98.

⁶⁸² Voir en dernier lieu : INGRAND-VARENNE E., « Formule épigraphique et langue : le cas de *hic jacet* », *op. cit.*; DEBIAIS V., « Écrire sur, écrire dans, écrire près de la tombe. Les aspects topographiques de l'inscription funéraire (IX^e-XII^e s.) », *op. cit.* ; TREFFORT C., « Espace ecclésial et paysage mémoriel », dans *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge [Actes du colloque, Nantua, 2006]*, BAUD A. (dir.), Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2010, p. 240.

⁶⁸³ *Ibid.*, p. 250-251.

Or la documentation limousine, au-delà de la démonstration de ces interprétations, montre qu'elles ne viennent qu'en complément d'une entreprise de présentification des morts et de spiritualisation des corps.

- **La monstration de la tombe**

La désignation topographique choisie sur les monuments funéraires médiévaux est fréquemment auto-référentielle : c'est la tombe elle-même qui est montrée. Dans le cas des sculptures anépigraphes, ce sont les dimensions et la forme de l'objet qui peuvent évoquer leur emplacement sur une sépulture ; les dalles funéraires semblent toujours recouvrir la tombe tandis que les gisants rappellent le corps qui y est caché. Une épitaphe du XI^e ou début du XII^e siècle mentionne également à Saint-Léonard-de-Noblat le sépulcre (*sepulchrum*)⁶⁸⁴. Son aspect est résumé dans le diocèse de Limoges par le terme *tumulus*, dont la polysémie est bien rendue par sa traduction française de tombeau. Dans le cas du préchantre de Saint-Augustin, l'insistance porte bien sur la pierre tombale et sa localisation avec les mots « ce Gauzbert dont on voit ici le tombeau » (« *Gauzbertus cujus cernitur hic tumulus* ») [87085-12]. Les autres textes utilisent cependant le mot pour renforcer une thématique de l'enfermement : « je gis maintenant, enfermé sous cet humble tombeau » (« *Nunc jaceo, modico tumulo conclusus in isto* ») [19031-09] affirme le chanoine de Brive B. Rigaud tandis qu'ailleurs il est dit qu'« enfermée sous ce tombeau gît la noble Isabelle » (« *clausa jacet tumulo generosa sub hoc Ysabellis* ») [87085-48]. Plus sobrement, l'occitan accentue la même idée en précisant d' Aimar du Puis qu'il « gît ici, sous cette tombe » (« *jai aici sotz, aquesta tomba* ») [19031-11]. L'oppression devient presque palpable avec la phrase « cette masse recouvre Pierre, fleur des prêtres » (« *mole sub hac tegitur Petrus, flos presbiteror(um)* ») [19031-02] et surtout avec des figures de style comme « cette pierre presse Pierre. Sous cette pierre, ô Pierre, tu pourris » (« *Petrum petra premit. Sub petra, Petre, putrescis.* ») [87085-24]. L'importance de la rhétorique est d'autant plus grande qu'ici l'épitaphe était inscrite sur une plaque murale qui ne pesait donc pas matériellement sur le défunt.

L'insistance sur la sépulture passe également par le choix du vocabulaire avec le terme de fosse (*fossa*), qui revient à deux reprises à Brive [19031-08 et 10] et une fois à Limoges. Elle peut alors permettre de justifier la localisation, comme pour les fondateurs des dominicains de Limoges : « nos patrons sont ici. Dieu voulut ainsi que leurs ossements fussent ainsi enfouis dans cette même fosse. » (« *Nostri patroni sunt hic. Quorum Deus ossa sic volvit poni sub eadem co(n)dita fossa* ») [87085-01]. Plus généralement, la mention de l'intérieur de la tombe est une manière d'introduire l'évocation du corps qui s'y trouve. Celui-ci peut être indiqué sobrement – « le corps de du Peyrat gît dans ce tombeau » (« *de Peyrato corpus tumulo jacet in isto* ») [87085-

⁶⁸⁴ « Ici repose Concerad, qui érigea ce sépulcre et mourut le 8 des calendes de juillet », « *Hic requi[e]s(c)it Concerad, qui hoc edificavit sepulchrum et obiit VIII k(alendas) juli.* » [87161-39].

43] –, mais il s’agit surtout de le spiritualiser. Le choix peut être fait d’une représentation apaisée du long sommeil précédant le Jugement dernier, avec l’évocation du repos d’une laïque à Eymoutiers qui « repose dans ce tombeau » (« *requiescit hoc i(n) tumulo* ») [87064-01]. À l’inverse, l’épithète d’un abbé d’Uzerche donne à voir davantage de matérialité à ses lecteurs : « voici cet homme aimable donné en nourriture aux vers » (« *est hic vir gratus vermibus esca datus* ») [19013-02]. Le corps est cependant plus fréquemment évoqué en écho au texte biblique où il est écrit, dans la Genèse (Gn 2, 7) et dans l’Ecclésiaste (Eccl. XII, 7), que Dieu créa le corps humain à partir de la terre ou de la poussière du sol et qu’une fois désertée de l’âme, la chair doit revenir dans son état originel. C’est ce qu’exprime explicitement une épithète de Saint-Martial : « maintenant cendres, le pieux Hugues a rendu ses os à la terre » (« *hic cinis, Hugo [pius] reddidit ossa s[olo]* ») [87085-31]. Trois autres inscriptions funéraires du diocèse de Limoges utilisent la même image des cendres⁶⁸⁵.

Cette spiritualisation des corps n’exclut pas une insistance sur leur présence réelle. « Le nommé G. Poisson gît ici, cendre devenu. Il est enseveli ici. » (« *Nomine G. Picis jacet hic, c[i]nis. Hic sepelitur.* ») [19031-04] martèle-t-on à Brive, tandis qu’ailleurs on répète « leurs corps gisent ici, ensevelis » (« *quorum corpora jacent hic humata* ») [87085-42] ou encore « Ramnulf gît ici, enseveli » (« *jacet (h)ic Ramnulfus humatus* ») [16182-01]. L’accent mis sur la localisation du défunt actualise indéfiniment sa présence dans le monde terrestre. Un procédé similaire de présentification se retrouve avec l’emploi d’adjectifs démonstratifs venant désigner directement le mort : « voici cet homme aimable donné en nourriture aux vers » (« *est hic vir gratus vermibus esca datus* ») [19013-02], « considère cet homme gisant dans la terre » (« *humii cadenti sibi aspice* ») [87085-34], « Le 4 des ides de septembre succomba cet homme » (« *Id(ibus) sept(em)br(is) quarto, vir cecidit iste* ») [87085-25]... Certains défunts interpellent même les passants pour être contemplés. Ainsi Aimeri de Brosse, sous-prieur de Saint-Martial demande-t-il à son lecteur « ô homme, pourquoi me regardes-tu ? » (« *omo, quid me aspicias?* ») [87085-30]. La question introduit la formule de *memento mori* la plus utilisée – « ce que je suis, tu le seras, ce que tu es, je le fus » –, thème qui contribue également à renforcer la présence *hic et nunc* des défunts et dont il sera question plus en détail à la fin du chapitre.

Placées au plus près des corps, les endotaphes rendent évidentes la fonction d’identification des inscriptions tumulaires : elles ne consolident pas une mémoire orale au fil des générations mais, lors d’une ouverture humaine ou divine du sépulcre, elles permettent de connaître le nom du défunt⁶⁸⁶. Celle de Guillaume, prieur de Grandmont, exprime même l’attente

⁶⁸⁵ [19031-04, 19031-12, 87183-10].

⁶⁸⁶ Notamment : DEBIAIS V., « L’inscription funéraire des XI^e - XII^e siècle et son rapport au corps. Entre texte et image », *op. cit.* ; TREFFORT C., « Inscire son nom dans l’espace liturgique à l’époque romane », *op. cit.*, p. 155-156.

d'une telle lecture en commençant par l'impératif « vois » (*cerne*) [87183-06]. En ce sens, elles sont très proches des authentiques de reliques. L'endotaphe en marbre rose de saint Martial joue d'ailleurs ces deux rôles car elle a été placée au XI^e siècle dans le sarcophage de ce dernier tandis que le texte clamait son apostolicité, alors récemment reconnue, avec les simples mots : + *Hic requiescit Marcialis, apostolus C(ris)ti*⁶⁸⁷ (fig. 39). La chronique d'Adémar de Chabannes montre bien une fonction double d'identification et d'attestation des endotaphes, indépendamment d'une fonction de localisation précise. En effet, le chroniqueur écrit ainsi à propos de l'évêque de Limoges Géraud († 1022) :

« Et comme l'évêque se rendait à Poitiers pour la fête de la Toussaint, parce qu'il était trésorier de Saint-Hilaire, tombé malade à Saint-Charroux, il mourut dans la quinzaine, et y fut enseveli. On posa une plaque de plomb à son chevet, où étaient inscrits ces mots : 'ici repose Géraud, évêque de Limoges, il mourut le 3 des ides de novembre'. Il occupa ce siège pendant huit ans. Après sa mort, l'évêque Jourdain lui succéda. »⁶⁸⁸

L'inscription funéraire dont il est ici question a été découverte dans le courant du XIX^e siècle dans une sépulture avec des *episcopalia* ; à quelques approximations syntaxiques près, le texte indiqué par Adémar de Chabannes est exact⁶⁸⁹. On ignore comment ce dernier a pu acquérir une connaissance de l'objet aussi précise alors que celui-ci était inaccessible dans la tombe du prélat ; l'historien a pu être présent au moment des funérailles et lire l'inscription avant qu'elle ne soit ensevelie avec le défunt. Le jour de l'obit de l'évêque étant nécessairement transmis, *a minima*, par la documentation nécrologique, le texte n'avait donc d'intérêt que comme preuve de la localisation de la tombe du défunt. Or, il était d'autant plus important de garder la mémoire de cette information que l'évêque n'a pas été inhumé dans la cité épiscopale mais, comme l'explique la chronique, à Charroux parce qu'il y était décédé au cours d'un voyage. L'endotaphe – comme sa copie manuscrite – vient attester une situation inhabituelle, sans pour autant que le récit précise où retrouver la tombe dans le monastère.

⁶⁸⁷ *CIFM* II, HV, n°52, p. 156-157.

⁶⁸⁸ Traduction : CHABANNES A. DE, *Chronique*, CHAUVIN Y. et PONS G. (trad.), Turnhout, Brepols, 2003, p. 264. Édition : CHABANNES A. DE, *Chronicon*, *op. cit.*, p. 170 : « *Et episcopus, quia thesaurarius Sancti Hylarii erat, cum iret Pictavis ad festivitatem Omnium Sanctum, in Sancto Carrofo egrotans, intra XV dies obiit, et ibi sepultus est. Ad caput ejus tabula plumbea posita est ita scripta : 'Hic requiescit Geraldus episcopus Lemovice, qui obiit III idus novembris'. Prefuit eidem sedi VIII annis. Post mortem ejus successit Jordanus episcopus.* »

⁶⁸⁹ BOYER-GARDNER D., « Une mémoire enfouie. Réflexion autour du dépôt des *pontificalia* et d'inscriptions nominales dans les tombes d'évêques aux XI^e et XII^e siècles : l'exemple de l'Aquitaine », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLII, 2011, p. 196-198.

Toutes les endotaphes connues dans le diocèse de Limoges sont structurées par une formule tumulaire qui vient essentiellement introduire le nom du défunt⁶⁹⁰. La précision de l'étendue spatiale de l'adverbe de lieu *hic* est alors indiquée par l'association matérielle du texte et du corps inhumé. Une telle précision reste cependant rare dans les épitaphes. Un exemple évasif est connu au XIII^e siècle à Saint-Martial de Limoges :

« Ci-gît Jourdan, prévôt de Chambon. Que son âme repose en paix.
Amen. Le 13 des calendes de septembre, l'an du Seigneur 1267. Le 8 des
ides d'octobre, mourut Hugues de Charrière, aumônier de Saint-Martial de
Limoges. **Il est enseveli ici avec le prévôt de Chambon.** Tout-puissant
fais que le repos leur soit accordé. Pour l'amour de Dieu, dites : Notre
Père. » [87085-29]

Ici, le texte ne fait que suggérer que les deux hommes sont ensevelis dans la même tombe. L'inscription funéraire de Barthélemy et Roger d'Ahun – tous deux prêtres prêcheurs et vraisemblablement apparentés – va plus loin en stipulant que le second est placé au niveau de la tête du premier (« *ad caput ejus* ») [87085-40]. Cette description semble correspondre avec le positionnement réel des ossements. En effet, d'après le texte, les deux hommes ont été inhumés à quatre ans d'écart : il est possible que, selon une pratique courante à l'époque médiévale, le squelette du premier corps – désormais décomposé – ait été rassemblé à une extrémité de la tombe pour libérer l'espace nécessaire à la seconde inhumation, mais on peut également envisager deux sépultures alignées⁶⁹¹. Une telle précision est extrêmement rare et ne se retrouve en Limousin qu'au début du XIV^e siècle, dans l'épitaphe des deux fondateurs de l'Artige, avec une latéralisation droite-gauche⁶⁹² (fig. 97). Cette indication, qui accompagne leur transfert de sépulture à l'intérieur un sarcophage placé dans un enfeu à droite de l'autel majeur, témoigne sans doute de l'anticipation d'une volonté d'élévation de leurs reliques.

- **Comme un *hic***

Hors de l'espace clos et caché de la sépulture, les références topographiques sont extrêmement rares dans les mentions tumulaires : L'inscription funéraire de l'abbé de Saint-Pons de Thomières Robert de Serran († 1221) est ainsi la seule du diocèse de Limoges précisant la localisation de tombe, soit « au chevet du cloître de Grandmont, devant l'entrée de la chapelle Saint-Étienne » (« *fuit sepultus in capite clau[s]tri Grandimeontensis, ante hostium capelle s(an)c(t)i Stephani* ») [87183-11]. À l'inverse, l'absence de mention de lieu d'inhumation n'implique pas nécessairement un éloignement entre monument funéraire et sépulture. C'est ce

⁶⁹⁰ INGRAND-VARENNE E., « Formule épigraphique et langue : le cas de *hic jacet* », *op. cit.*, p. 181.

⁶⁹¹ Je remercie Cécile Treffort pour cette seconde hypothèse.

⁶⁹² CIFM II, HV, n°61, p. 168-170.

qu'illustre parfaitement la découverte à Obazine de la sépulture d'un abbé d'Uzerche du milieu du XIII^e siècle⁶⁹³ à un ou deux pas de son épitaphe, laquelle n'est pourtant ni tumulaire, ni obituaire [19013-02].

De fait, la plupart des épitaphes funéraires utilisent le déictique *hic* pour désigner le lieu, sans laisser d'indices sur l'étendue de cet « ici ». Grammaticalement, il pose une notion de référence (par rapport à un élément qui peut être spatial, temporel, symbolique...). Pourtant, dans la pensée médiévale, *hic* correspond davantage à un espace vécu qu'à un référent topographique précis⁶⁹⁴. En ce sens, on ne peut faire correspondre de manière systématique et précise la mention tumulaire avec la sépulture. Le lieu désigné peut être compris de manière plus large, par exemple, à l'échelle du bâtiment ou du monastère.

Au demeurant, *hic jacet* et *hic requiescit*, de même que les autres formules liées au sommeil des morts, sont des expressions qui associent une dimension matérielle et une autre spirituelle⁶⁹⁵. Ces deux aspects ne doivent pas être dissociés pour comprendre leur portée topographique. L'épitaphe de Gérard Poisson exprime bien les enjeux à l'œuvre en insistant sur la dichotomie corps/âme : si la dépouille mortelle est inhumée « ici » et s'est transformée en cendres (« *jacet hic, c[i]nis. Hic sepelitur.* »), l'esprit, lui, est déjà dans la citadelle céleste, en compagnie des anges (« *spirit(us), an[gel]icis [cum] cetibus, arce politur [hi]c.* ») [19031-04]. L'opposition entre les deux lieux montre que ce n'est pas la localisation précise de la tombe qui importe, mais son ancrage ici-bas. Cette conception se retrouve dans l'inscription funéraire d'Étienne, fondateur de l'église de Laguenne (19) dont il est écrit que « par son corps, mais non par ses mérites grâce auxquels il vit ici-bas et dans l'éther, Étienne, homme illustre, est enfermé dans ce tombeau » (« *Corpore, non meritis quibus hic] et ethere vivi[t], hoc Stephanus tumulo claudit[ur] altus homo* ») [19101-01]. Le dernier distique de l'épitaphe d'un chévecier de l'abbaye Saint-Martial de Limoges va plus loin en affirmant une double localisation, une « sous cette pierre » et l'autre « là-haut, avec Martial » (« *Petrum petra premit. Sub petra, Petre, putrescis. Petre tamen, sursum cum Marciale quiescis.* ») [87085-24]. Le jeu de mot, très fréquent, autour du prénom Pierre et de la pierre du tombeau, ne renvoie par nécessairement à une réalité matérielle : l'inscription était d'ailleurs située sur une petite plaque murale et non sur une lourde plate-tombe recouvrant la sépulture.

⁶⁹³ L'identification de l'abbé est permise par la présence dans la tombe d'un fragment de bâton et d'un anneau avec pierre en chaton : BARRIÈRE B., « Les sépultures médiévales d'Obazine (Corrèze) », *op. cit.*, p. 185.

⁶⁹⁴ Notamment : GUERREAU A., « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal », dans *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e s.)*, BULST (N.), DESCIMON (R.), GUERREAU (A.) (dir.), Paris, Éditions de la MSHS, 1996, p. 85-101 ; DEBIAIS V., *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 66-72.

⁶⁹⁵ INGRAND-VARENNE E., « Formule épigraphique et langue : le cas de *hic jacet* », *op. cit.*

L'extension de la signification du « ici » à « ici-bas » permet de mieux comprendre les inscriptions tumulaires évoquant des personnes inhumées dans d'autres lieux. La dalle funéraire des vicomtes de Comborn, située dans la salle capitulaire d'Obazine, mentionne en effet plusieurs générations, alors que certains membres ont été inhumés dans d'autres communautés religieuses : Archambaud VI dans la chartreuse de Glandier (19) et Archambaud VII chez les frères prêcheurs de Brive⁶⁹⁶. La mention tumulaire qui réunit les membres d'un même lignage témoigne bien de l'ambiguïté volontaire de la mention du lieu, qui permet de conserver une mémoire commune malgré la dispersion des corps. D'autres inscriptions funéraires jouent vraisemblablement sur une telle indistinction pour suggérer – et non attester – une proximité topographique avec un élément symbolique important. La notion de cénotaphe n'existe d'ailleurs pas dans la pensée médiévale, le terme *cenotaphium* n'apparaissant ni dans le dictionnaire de Du Cange ni dans celui de Niermeyer et signifiant « catafalque » d'après le *Blaise médiéval*.

L'évocation du temps et de l'espace, indissociables, transforme la matérialité des tombes par la spiritualisation des corps. Ce faisant, elle rend visible l'eschatologie chrétienne. Grâce à elle, l'ensemble de la communauté chrétienne est toujours réuni dans un présent résolument tourné vers l'avenir de la résurrection des justes. En attendant ce rassemblement dans la Jérusalem céleste, les hommes affirment leur cohésion en mettant en scène la succession des générations parmi les vivants. En rendant les absents visibles, les monuments funéraires participent donc d'une volonté de présentification des défunts dans des espaces sacralisés par le rituel. En ce sens, elles en sont bien les représentations.

II.2 SPATIALISATION

L'emboîtement symbolique des temps et des espaces n'exclut pas une grande importance accordée à la localisation matérielle des tombes. Elle est marquée dans les testaments par la clause de l'élection de sépulture, rare disposition presque systématiquement présente dans ce type de source. Choix du testateur, elle constituait un enjeu majeur pour la commémoration. À ce titre, elle pouvait faire l'objet d'âpres négociations qui pouvaient être brisées à tout moment. Le cas d'Henri II Plantagenêt est éclairant sur ce point et la chronique de Benoît de Peterborough raconte ainsi :

« [...] il recommandat aux évêques, aux comtes et aux barons qui l'assistaient dans sa maladie, au cas où il n'aurait pu s'en guérir, de transporter sa dépouille pour l'enterrer à Grandmont, qui est peu éloigné de Saint-Léonard. Il leur montra une charte que les Bons-Hommes de Grandmont avaient faite pour rédiger sa sépulture, à la sortie de la salle capitulaire de l'abbaye, aux pieds de celle du fondateur, qui y a également

⁶⁹⁶ NADAUD J., *Nobiliaire, op. cit.*, t. I, p. 404-405.

été enterré. Lorsqu'ils eurent entendu ce discours, ils exprimèrent le plus vif étonnement et refusèrent d'accéder à sa requête, disant qu'elle allait à l'encontre de la dignité de son règne. Mais il se faisait de plus en plus pressant pour que la chose se fit. Mais peu après, il se remit de sa maladie. »⁶⁹⁷

Cet épisode, également raconté par d'autres chroniqueurs anglais⁶⁹⁸, témoigne de plusieurs éléments importants. Tout d'abord, la nécessité d'affirmer par un texte juridique le choix d'une localisation particulièrement prestigieuse, dans un acte qui n'est pas nécessairement un testament. Mais aussi, et peut-être surtout, l'importance stratégique et le poids de l'entourage dans la décision. Bien qu'il ait pris seul et entériné sa volonté, le roi dut par la suite revenir sur son choix car il fut finalement inhumé dans l'abbaye de Fontevraud. Henri le Jeune, son fils, subit également des pressions : l'évêque d'Agen, le comte de Toulouse et le seigneur de Saint-Omer lui écrivirent des lettres pour le convaincre d'élire sa sépulture à Grandmont⁶⁹⁹. Malgré son refus et son décès à Martel, c'est pourtant dans l'abbaye limousine qu'il fut embaumé⁷⁰⁰. Son souhait ne fut pas entièrement bafoué car son corps fut, selon son désir, enterré à Rouen, mais ses entrailles restèrent bien à Grandmont.

La localisation de la tombe n'est pas seulement un enjeu important pour le défunt et son entourage : c'est aussi une source de revenus substantiels et de prestige pour les communautés susceptibles de les accueillir⁷⁰¹. L'abbé Nadaud raconte ainsi qu'Archambaud VI, pour que sa femme soit inhumée dans l'abbaye d'Obazine, dut obtenir le « consentement des abbés et moines du monastère de Tulle, dont les vicomtes de Comborn étaient paroissiens : ce qu'[il] reconnut par ses lettres du mois de mai 1221, qu'il leur accorda par forme d'indemnité et pour la conservation de leur droit »⁷⁰². En Limousin comme ailleurs, des conflits éclatèrent fréquemment lorsqu'un parti s'estimait lésé et se résolvait parfois avec violence. Ainsi, vers 1247, l'évêque de Limoges excommunia les moines du Puy-Saint-Robert parce qu'ils avaient indûment enseveli un paroissien d'Ayen⁷⁰³.

En l'absence d'éléments biographiques sur les défunts, il est parfois délicat d'interpréter précisément la raison du choix de l'emplacement des sépultures. La période considérée

⁶⁹⁷ Traduction : C. ANDRAULT-SCHMITT, « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque d'Henri II », *op. cit.*, p. 268.

⁶⁹⁸ ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le Roi est mort...*, *op. cit.*, p. 29.

⁶⁹⁹ HOVENDEN R. DE, *Chronica Magistri Rogeri de Hovenden*, STUBBS W. (éd.), Londres, 1868, 1869, 1870, 1871, p. LXVII, n. 2.

⁷⁰⁰ ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le Roi est mort...*, *op. cit.*, p. 29. Il cite Benoit de Peterborough et Roger de Hoveden. La version de Geoffroi de Vigeois n'est pas tout à fait identique.

⁷⁰¹ Notamment : LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts...*, *op. cit.*

⁷⁰² NADAUD J., *Nobiliaire...*, *op. cit.*, t. I, p. 404

⁷⁰³ Édition du *vidimus* : LEROUX A., « Chartes des archives départementales et hospitalières de Limoges », *BSLSAC*, VI, 1884, p. 261-262.

correspond cependant à une évolution majeure dans la typologie des lieux funéraires choisis et dans la normalisation des pratiques associées. Ainsi, si durant le haut Moyen Âge ceux qui n'étaient pas inhumés dans une nécropole suburbaine pouvaient l'être dans un lieu agricole ou d'habitat, ce type de pratique disparaît avec la création au XI^e siècle d'un espace sacré uniquement destiné à l'inhumation des membres de la communauté chrétienne : le cimetière⁷⁰⁴. Les laïcs sont alors incités à se faire enterrer dans le cimetière paroissial et les religieux dans celui de leurs frères spirituels, mais, comme le rappelle notamment Grégoire IX dans ses *Décrétales*, tout fidèle peut choisir le lieu où il sera inhumé⁷⁰⁵.

À Saint-Martial-de-Limoges, le coutumier d'Udalric en usage dans le monastère prévoit ainsi au XI^e siècle que chaque frère défunt sera simplement mis en terre dans le cimetière⁷⁰⁶. À l'inverse, la privation de sépulture dans ce lieu peut être prévue de manière punitive : le coutumier de Grandmont stipule en effet au XIII^e siècle que « si un frère meurt sans confession avec un avoir personnel, il ne sera pas enterré au cimetière »⁷⁰⁷. Certains religieux choisissent pourtant d'être inhumés loin de leur église. Les chanoines de l'évêque semblent avoir été plus nombreux que les autres à prendre cette décision puisque neuf d'entre eux avaient leur épitaphe dans le monastère Saint-Augustin⁷⁰⁸, dans le couvent dominicain de Limoges⁷⁰⁹, dans l'église paroissiale du Grand-Bourg⁷¹⁰ ou dans le prieuré de Montbron⁷¹¹. On trouvait pourtant l'épitaphe d'un moine de Saint-Augustin à Château-Chervix⁷¹² et celle d'un abbé d'Uzerche à Obazine⁷¹³. Pendant longtemps, historiens et archéologues ont insisté sur une vision du cimetière comme un lieu d'inhumation par défaut, dédaigné par tous ceux qui en avait les moyens financiers pour augmenter leurs chances de salvation. L'analyse des sources permet maintenant de dépasser cette première hypothèse.

Lorsqu'un testateur indique avec précision l'emplacement de sa tombe, il demande souvent, en Limousin comme ailleurs, à ce que son corps rejoigne ceux de ses ancêtres. Dès l'époque carolingienne, ce choix est valorisé par les liturgistes⁷¹⁴ et l'est encore au XIII^e siècle, Guillaume Durand affirmant que « toute personne devrait être enterrée dans le tombeau de ses

⁷⁰⁴ LAUWERS M., *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.

⁷⁰⁵ *De sepulturis* : « nulli negamus propiam eligere sepulturam et etiam alienam ».

⁷⁰⁶ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial... op. cit.*, p. 477 et chap. VII.

⁷⁰⁷ BECQUET J., *Le coutumier de Grandmont* [document dactylographié], §30.

⁷⁰⁸ [87085-12, 87085-34]

⁷⁰⁹ [87085-41, 42, 43, 45]

⁷¹⁰ [23095-06]

⁷¹¹ [16223-06]

⁷¹² [87039-01]

⁷¹³ [19013-02]

⁷¹⁴ TREFFORT C., *L'Église carolingienne et la mort : christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.

pères, à moins qu'elle-même ait choisi sa sépulture ailleurs »⁷¹⁵. Une telle possibilité est si importante que Michel Lauwers rappelle qu'à « l'époque seigneuriale, le fait de ne pouvoir rejoindre le *sepulchrum patrum* fut considéré comme dommageable et exprimé comme tel dans les chartes »⁷¹⁶. Cette volonté de rassemblement ne doit cependant pas nécessairement être comprise à l'échelle d'une même tombe car la majorité des sépultures fouillées sont individuelles.

Outre la proximité du corps de parents, la symbolique propre à l'emplacement choisi revêtait à l'évidence une importance particulière. De nombreuses études ont montré que la proximité du sacré était recherchée pour améliorer l'efficacité de la commémoration⁷¹⁷. L'attention portée dans les chroniques limousines au prestige de la localisation des sépultures montre cependant que les enjeux de la spatialisation des tombes dépassent la fonction liturgique. Ainsi, l'insistance du prieur et chroniqueur Geoffroi de Vigeois sur les multiples sépultures de laïcs dans des espaces conventuels, et plus particulièrement dans des salles capitulaires, prouve au moins deux interprétations : d'une part la localisation de la mémoire était importante, d'autre part elle était largement diffusée.

On peut se demander si ceux qui accédaient à cette inhumation dite privilégiée⁷¹⁸ bénéficiaient nécessairement d'un élément rendant leur tombe visible par tous. La documentation manuscrite est particulièrement ambiguë à ce sujet puisque la mention de monuments funéraires y est exceptionnelle et que les cartulaires, qui enregistrent un nombre considérable de donations *pro anima*, ne permettent même pas de déterminer lorsque la fondation d'un anniversaire était associée à une sépulture dans le même lieu. Les testaments invitent, quant à eux, à la plus grande circonspection : sur 200 testateurs demandant à la fin du XIII^e siècle à être inhumés dans le couvent Saint-Dominique à Bologne, seulement 5 prévoient l'achat d'un sarcophage ou d'un monument funéraire⁷¹⁹. Il faut également se demander si, à l'inverse, tous les monuments funéraires étaient placés dans des lieux particulièrement recherchés.

La disparition du contexte archéologique de la quasi-totalité des pierres tombales conservées rend généralement impossible, on l'a vu, une étude de la répartition des sources en

⁷¹⁵ DURAND G., *Guillelmi Duranti Rationale divinatorum officiorum*, DAVRIL A., THIBODEAU T., GUYOT B.G. (éds.), Turnhout, Brepols, 1995-2000.

⁷¹⁶ LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts...*, *op. cit.*, p. 166.

⁷¹⁷ Sur l'élection de sépulture : BERNARD A., *La sépulture en droit canonique du décret de Gratien au Concile de Trente*, Paris, F. Loviton, 1933. Les fouilles archéologiques ont montré que les pratiques d'inhumations étaient parfois très répandues dans les églises, malgré la répétition au fil des siècles des interdictions. Voir notamment : GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éds.), *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, *Revue archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996.

⁷¹⁸ L'expression a été diffusée par un colloque : DUVAL Y., PICARD J.-C (éds.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident [Actes du colloque, Créteil, 1984]*, Paris, De Boccard, 1986.

⁷¹⁹ GAULIN J.-L., « Le cimetière du couvent Saint-Dominique de Bologne au XIII^e siècle », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis BIGET par ses anciens élèves*, BOUCHERON P. et CHIFFOLEAU J. (éds.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 294.

fonction de leur localisation actuelle. Une réflexion reste néanmoins possible et nécessaire à partir des cas les mieux documentés. Elle s'appuie sur une hiérarchisation générale des espaces consacrés : l'église, la salle capitulaire et le cloître, le cimetière.

II.2.1 L'intérieur de l'église

- **La législation**

L'inhumation dans les églises est réglementée : d'abord interdite, elle a dès l'époque carolingienne été autorisée pour quelques privilégiés⁷²⁰. Ni les statuts synodaux de Limoges, connus de manière très lacunaire⁷²¹, ni les coutumiers locaux⁷²² n'évoquent le sujet. Seuls les frères prêcheurs sont autorisés à inhumer librement dans leurs églises, du fait d'une bulle accordée dès 1227⁷²³. S'appuyant comme toujours sur des sources anciennes, l'évêque de Mende Guillaume Durand († 1296) synthétise la teneur des restrictions :

« Aucun corps ne doit être enterré dans l'église ou près de l'autel où le corps et le sang du Seigneur sont préparés, mis à part les corps des saints pères qu'on appelle patrons (c'est-à-dire les défenseurs, qui, par leurs mérites, défendent leur patrie toute entière), ceux des évêques, des abbés, des prêtres dignes et des laïcs d'une très grande sainteté. »⁷²⁴

Les éventuels monuments funéraires associés pouvaient alors soit être intégrés dans les murs ou dans les colonnes, soit perturber la surface du sol. Celui-ci n'était pas nécessairement pavé⁷²⁵ et pouvait être en terre battue⁷²⁶, constitué d'une calade de petites pierres⁷²⁷ ou bien de carreaux de terre cuite décorée. La corrélation entre un gisant émaillé et une mosaïque bichrome en carreaux de terre cuite est seulement attestée dans le diocèse de Limoges, dans l'abbatiale cistercienne de Prébenôit (fig. 98). De fait, les monuments funéraires présents dans les églises s'intègrent dans le décor de celles-ci et relèvent donc de la réglementation de leur ornementation.

⁷²⁰ TREFFORT C., « Mémoires de chœur... », *op. cit.*, p. 219.

⁷²¹ AVRIL J., *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle*. Tome VI : *Les statuts synodaux des anciennes provinces de Bourges et de Narbonne (fin XIII^e siècle)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2011.

⁷²² BECQUET J., « Le coutumier des chanoines réguliers d'Aureil... », *op. cit.* ; ID., *Le coutumier de Grandmont*, *op. cit.*

⁷²³ LEMAITRE J.-L., « Mort et sépulture des prieurs de la première province de Provence », *op. cit.*, p. 133.

⁷²⁴ Traduction : TREFFORT C., « Mémoires de chœur... », *op. cit.* p. 220. « *Nullum ergo debet in ecclesia aut prope altare ubi corpus Domini et sanguis conficitur sepeliri nisi corpora sanctorum patrum qui dicuntur patroni id est defensores, qui meritis suis totam defendunt patriam, et episcopi et abbates et digni presbyteri et laici summi sanctatis* ». DURAND G., *Guillelmi Duranti Rationale divinatorum officiorum*, I-IV, DAVRIL A., THIBODEAU T., GUYOT B.G. (éds.), Turnhout, Brepols, 1995, Turnhout, Brepols, 1995, p. 61.

⁷²⁵ LEMAITRE N., « Les visites pastorales du diocèse de Limoges en 1495 », *op. cit.*, p. 36 : durant l'époque moderne, « Les archiprêtres de Bénévent, Aubusson, Saint-Junien se voient imposer plus souvent qu'ailleurs une ordonnance de pavage ; doit-on en conclure que le sol des églises y est plus souvent en terre battue ou que les trop nombreuses sépultures y ont bouleversé le terrain ? ».

⁷²⁶ ROGER J., « Les Salles-Lavauguyon. Église », *BSR*, Limoges, 2008, p. 71.

⁷²⁷ Moutiers-Rozeilles (23).

Sans qu'il y ait lieu de multiplier les exemples, on peut citer la coutume de Grandmont sur le sujet :

« Comme tout superflu doit être absolument banni de notre vie religieuse, l'église et les autres édifices faits pour cette vie seront nus et dépourvus de tout superflu. **Que toute peinture et toute sculpture inutiles et superflues soient absolument absentes de nos édifices.** Les voûtes des églises seront lisses et conformes à la simplicité de notre vie religieuse. Puisqu'aussi bien, au témoignage de la Vérité même, nous devons rendre compte que toute parole oiseuse au jour du Jugement, plus encore des œuvres superflues ! »⁷²⁸

Les deux gisants émaillés situés à proximité de l'autel-majeur de l'abbaye entraînent à l'évidence en contradiction avec l'idéal grandmontain de simplicité, reste à savoir s'ils étaient jugés superflus ou non... De fait, aucune sanction n'est attestée dans le diocèse de Limoges à propos de la sculpture funéraire, alors que les actes du chapitre général des frères prêcheurs en 1245 prouvent que de telles mesures ont pu être prises avec l'obligation de retirer les monuments funéraires proéminents⁷²⁹. Il semble que les dominicains de Limoges aient bien respecté ces prescriptions en matière funéraire, puisqu'en 1265 le prieur de Périgueux qui les inspecte ne les fait blâmer que pour l'excès d'ornementation des voûtes de leur église.

- **Les cas douteux**

De manière générale, il semble que les réglementations relatives aux monuments funéraires dans les églises ont bien été appliquées dans le diocèse de Limoges car ils y sont extrêmement rares entre le XI^e et le XIII^e siècle. Dans certains lieux, leur existence reste possible mais elle n'est pas attestée avec certitude. Ils ont en effet pu être simplement prévus mais non réalisés, ou situés ailleurs, voire déplacés tardivement : aucun indice n'atteste l'existence de celui d'Aimeric de la Serre († 1272) malgré la somme considérable prévue à cet effet dans son testament, le tombeau de cuivre entravant le passage dans l'entrée du chœur demandé par Isabelle de Ventadour a dans les faits été remplacé par deux plaques murales (cf. *supra*) [87085-47 et 48], quant à celle de Ramnulf à Lesterps, l'enduit qui l'entoure ne permet pas de déterminer si elle est en place dans le mur gouttereau [16182-02]. L'incertitude peut également provenir d'une simple mention de sépulture, comme pour l'évêque de Limoges Durand d'Orhac († 1245) et celui de

⁷²⁸ BECQUET J., *Le coutumier de Grandmont*, *op. cit.*

⁷²⁹ Le texte concerne le couvent de La Rochelle. LEMAITRE J.-L., « Mort et sépulture des prieurs de la première province de Provence », *op. cit.*, p. 133.

Périgueux Pierre de Saint-Astier († 1275), tous deux inhumés dans le milieu du chœur des frères prêcheurs de Limoges⁷³⁰.

La question de l'existence de sculptures funéraires se pose singulièrement à Saint-Junien, où le chroniqueur Étienne Maleu affirme au début du XIV^e siècle qu'un prévôt fit ajouter une chapelle dans la collégiale pour y être inhumé :

« Après le décès de ce onzième prévôt, Gérald de Montcocu fut élu prévôt de l'église de Saint-Junien, le susdit seigneur Bernard étant encore prélat à Limoges. Et à l'époque de ce prévôt, des reliques de saint Martial furent apportées dans la basilique de Saint-Junien. Ce prévôt fit aussi nommer chanoine dans cette église de Saint-Junien un sien neveu nommé aussi Gérald. Ce prévôt, l'an du Seigneur 1223, le même seigneur Bernard exerçant la dignité épiscopale sur le siège de Limoges, fit également édifier la chapelle de Saint-Martial attenant à la partie nord de cette basilique de Saint-Junien afin que son corps soit, après sa mort, inhumé là, dans cette chapelle et, grâce au travail habile des tailleurs de pierres, il fit percer l'ancien mur de cette église et fit faire dans cette ouverture ou percée une porte par laquelle on avait accès à cette chapelle de Saint-Martial seulement depuis l'église de Saint-Junien. Enfin, ce seigneur prévôt quitta ce monde et son corps fut enseveli, le même Bernard étant encore prélat à Limoges, le neuf des calendes de juillet, l'an du Seigneur 1226, à l'intérieur de la susdite chapelle de l'apôtre saint Martial. »⁷³¹

Le récit se poursuit ensuite avec les notices des prévôts suivants et, à propos de Jourdan († 1313), il est précisé qu'il fut inhumé dans la chapelle Saint-Martial « à côté des cendres (*busta*) et tombeaux (*tumulos*) » de Gérald de Montcocu et du neveu de ce dernier⁷³². La terminologie choisie est ambiguë, mais elle reste associée chez l'auteur aux tombeaux successifs de saint

⁷³⁰ DOUAIS A. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *op. cit.*, p. 271, 299.

⁷³¹ « *Cedente vel decedente illo XI^o praeposito, Geraldus de Montecuculli in ecclesiae Sancti Juniani praepositum est electus, praefato domino Bernardo adhuc Lemovicis praesulante. Hujus enim praepositi temporibus, fuerunt sancti Martialis reliquiae in Sancti Juniani basilicam apportatae. Iste etiam praepositus canonicari fecit in eadem ecclesia Sancti Juniani quemdam nepotem suum nomine etiam Geraldum. Iste etiam praepositus, anno tamen Domini MCCXXIII, eodem domino Bernardo in sede Lemovicensi pontificium exercente, fecit aedificari capellam Sancti Martialis a parte septentrionali ipsius Sancti Juniani basilicae adjacentem ut ibidem in capella ipsa corpus ejus post ipsius obitum humaretur subtilique artificio lathorum fecit antiquum ipsius ecclesiae parietem perforari et in ipsa apertura seu perforatione fecit fieri ostium per quod ad ipsam capellam Sancti Martialis accessus tantum de Sancti Juniani ecclesia haberetur. Tandem ipse dominus praepositus migravit de hoc mundo ejusque corpus fuit, eodem Bernardo adhuc Lemovicis praesulante, IX kalendas julii, anno Domini MCCXXVI, intra praedictam capellam sancti Martialis apostoli tumulatum.* ». Édition et traduction : P. Bouchaud .

⁷³² MALEU É., *Chronique de Maleu...*, *op. cit.*, p. 112.

Junien et pourrait donc bien désigner un monument funéraire⁷³³. Les tombes étaient placées dans un écrin de pierre dont le décor peint figurait un faux appareil blanc à joints rouges⁷³⁴. Ce lieu était rendu important pour la communauté par la présence des reliques de Saint-Martial et celle, dans une pièce située juste au dessus, de la salle du trésor.

- **Les cas attestés**

La présence de sculpture funéraire n'est attestée, pour l'époque et le territoire considérés, que sur cinq sites : Le Dorat, L'Artige, Grandmont, Prébenoît et Saint-Augustin de Limoges. Dans le dernier lieu, l'épithaphe mentionnée est celle d'un sacriste et est située dans... la sacristie ! Ici, la correspondance entre le ministère anciennement détenu par le défunt et l'emplacement de sa sépulture est évidente. Pour toutes les autres églises, la place du monument funéraire et le statut des personnes commémorées participent à la construction d'une mémoire locale et collective.

C'est dans la collégiale du Dorat que l'on trouve les cas les plus anciens. Deux dalles funéraires, simplement sculptées d'une croix de procession, sont en effet remployées à des emplacements signifiants de la collégiale : l'une à droite de l'escalier descendant à la crypte [87059-07], l'autre à l'entrée de celle-ci, à la jonction du petit déambulatoire et de l'espace central, devant une fenêtre (fig. 99) [87059-08]. Ces localisations à des points de transition, loin d'être anodines, correspondent vraisemblablement à des stations liturgiques lors des processions. Une telle stratégie a déjà été mise en évidence pour d'autres sites⁷³⁵. Au Dorat, le fait que les plates-tombes soient remployées dans les maçonneries du XII^e siècle témoigne d'une appropriation par les chanoines de la mémoire de certains défunts pour construire celle de la communauté par l'image et le rite.

L'optique change sensiblement au XIII^e siècle, avec une polarisation des monuments funéraires devant les autels et une plus grande individuation des défunts.

On distingue deux étapes à l'Artige. Dès le XIV^e siècle, Bernard Gui affirme que l'ancien évêque de Limoges Bernard de Savène († 1226) est inhumé au milieu du chœur⁷³⁶ tandis que

⁷³³ Je remercie Pauline Bouchaud pour cette analyse lexicale inédite.

⁷³⁴ Ce dernier a par la suite été remplacé par le cycle iconographique dédié à saint Martial et qui est encore partiellement conservé. SPARHUBERT É., *Les commandes artistiques des chapitres de chanoines séculiers et leurs enjeux...*, op. cit., p. 284-288, 300-302.

⁷³⁵ DELOBETTE L., « Mémoire des morts et géographie tumulaire: les tombes des chanoines du chapitre métropolitain de Besançon », dans *La mémoire à l'œuvre. Filiations et mouvances médiévales*, CAZANAVE C. (éd.), Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2013, p. 56.

⁷³⁶ « *Prior Helyas [...] sepultus est in ecclesia juxta gradum presbiterii, ad pedes tumbe episcopalis. [...] Domnus Bernardus de Savena episcopus Lemovicensis, de speciali licentia Domni Pape habitum ordinis Artigie induit et recepit et in eodem habitu feliciter et fideliter diem clausit extremum apud Avinionem in Provincia in festo sancte Marie Magdalene anno Domini M^oCC^oXXVI. Corpus vero apportatum est inde et sepultum in medio chori Artigiensis ecclesie.* » BECQUET J., « Aux origines du prieuré de l'Artige, chef d'ordre canonial en Limousin », op. cit., p.95-97. Traduction : « Le prieur Hélie (...) est enterré dans l'église, contre le degré du sanctuaire, aux pieds de la tombe de l'évêque. Bernard de Savène, évêque de

Dom Estiennot précise, vers 1665, que sa tombe est recouverte « d'une simple pierre sur laquelle apparaît sculptée la représentation d'un ecclésiastique portant les vêtements du sacrement, et autour de laquelle on voit des caractères, mais ils sont presque effacés »⁷³⁷. À la fin du XIII^e siècle ou au début du siècle suivant, plusieurs dalles funéraires inscrites sont placées dans les deux chapelles formant un faux transept : au moins deux frères étaient dans l'oratoire méridional [87161-19, 87161-37], tandis qu'au moins un chapelain de Saint-Denis-des-Murs et un maître étaient dans l'oratoire septentrional [87161-20, 87161-22] (fig. 97). L'emplacement original de la douzaine d'autres épitaphes du site est inconnu, cependant le choix de la forme de la plate-tombe comme support n'interdit pas d'envisager leur insertion dans le dallage de l'église ou du cloître.

L'importance des autels et des chapelles se retrouve à Grandmont. Les gisants émaillés ont déjà été évoqués dans les pages qui précèdent, mais il reste à préciser leur datation et leur localisation. Dans la mesure où la production de tombeaux métalliques ne débute à Limoges que dans les années 1230-1240, celui de Gérard III de Cahors († 1209) à Grandmont n'a vraisemblablement été mis en place que plusieurs décennies après le décès de l'évêque. L'hypothèse précédemment évoquée d'une commande par les religieux invite même à supposer qu'il ait pu être acheté en même temps que celui d'Aimeric Guerry († 1257). D'après le chroniqueur Bernard Itier, Gérard III de Cahors († 1209) était inhumé devant le maître-autel⁷³⁸ [87183-09]. Quelques siècles plus tard, Pardoux de La Garde confirme cette localisation (« dans le chœur des religieux, au milieu de la dicte esglise »⁷³⁹) et précise que le tombeau d'Aimeric Guerry était « un peut advant, [...] tirant vers le grand autel »⁷⁴⁰ [87183-09]. Non loin de là, devant l'autel Saint-Martial, deux laïcs ont été ensevelis après 1286 « sous une tombe de pierre élevée »⁷⁴¹ : il s'agissait de l'un des fils cadets du vicomte de Rochechouart Aimery VIII, le seigneur Guillaume, ainsi que son épouse Marguerite⁷⁴². Les autres monuments funéraires se

Limoges, avec l'autorisation du pape prit et reçut l'habit de l'ordre de l'Artige, et dans ce même habit il mourut loyalement et bienheureux en Avignon en Provence, le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine de l'année du Seigneur 1226. Son corps en fut rapporté et fut inhumé au milieu du chœur de l'église de l'Artige. » DENIS J., *Prieuré de l'Artige...*, op. cit., vol. I, p. 27.

⁷³⁷ « Au milieu du chœur de l'église de l'Artige repose Bernard de Savène, chanoine de l'Artige élu évêque de Limoges, qui vécut jusqu'en l'an du Seigneur 1226. Il est recouvert d'une simple pierre sur laquelle apparaît sculptée la représentation d'un ecclésiastique portant les vêtements du sacrement, et autour de laquelle on voit des caractères, mais ils sont presque effacés ». « *In medio chori Artigiensis sepelitur Bernardus de Savena, e canonico Artigiensi electus Lemoviciensium episcopus, qui vixit anno Domini MCCXXVI. Tegitur lapide simplice in quo apparet impressu antistitis effigies sacris vestibus induti, in cujus circulo nonnulli visuntur characteres sed fere oblitterati* » (BNF : ms. lat. 12764, f. 204-207). Édition et traduction : DENIS J., *Prieuré de l'Artige...*, op. cit., vol. I, p. 27.

⁷³⁸ ITIER B., *Chronique*, LEMAITRE J.-L. (éd. et trad.), Paris, Les Belles-Lettres, 1998, p. 36.

⁷³⁹ AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 128 v.

⁷⁴⁰ AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 132 r.

⁷⁴¹ Pardoux de La Garde copie partiellement leur élection de sépulture, datée de 1287. AD Haute-Vienne : I SEM 35 bis, p. 508.

⁷⁴² Le testament est connu par un résumé donné par Pardoux de La Garde. AD Haute-Vienne, I SEM 81 et BNF, ms. lat. 13895.

trouvaient dans la chapelle septentrionale, dédiée au fondateur de l'ordre et qui formait un faux transept avec deux chapelles « voûte sur voûte ; la plus haute à l'honneur de S. Michel, et la plus basse, de S. Jean Baptiste »⁷⁴³. Pardoux de La Garde y situe les sépultures des premiers prieurs près de celle d'Étienne de Muret⁷⁴⁴, mais il ne localise pas directement les épitaphes dont il copie le texte ; leur existence matérielle peut donc être contestée [87183-01 à 05, 07]. Cependant, lors de fouilles réalisées en 1639 les endotaphes de deux prieurs y furent découvertes [87183-06, 87183-08].

Alors que les données archéologiques ont disparu à l'Artige et à Grandmont, une minutieuse enquête pluridisciplinaire dirigée par Jacques Roger à Prébenoît a mis en évidence une partie du processus de mise en place du gisant émaillé de Roger de Brosse († 1287). Ce dernier serait né vers 1220 puis parti en croisade vers 1248. Grâce à son mariage avec Marguerite de Déols, fille d'Eudes de Déols, il devient progressivement seigneur de Boussac, d'Huriel et de Sainte-Sévère. Dans son testament, il prévoit en 1286 plusieurs messes pour son âme ainsi que pour celle de sa femme, et demande à être enterré « au devant du grand autel de l'église de Prébenoist »⁷⁴⁵. Sa première sépulture est en pleine terre, mais elle est située conformément à l'acte notarié, contre le mur septentrional (fig. 98, sp. 6). Elle n'était probablement pas marquée en surface par un dispositif visuel car le creusement réalisé lors du transfert du corps est beaucoup plus long que la tombe, ce qui indique que les fossoyeurs ne connaissaient pas précisément sa localisation⁷⁴⁶. Après décomposition des chairs, les ossements longs ont en effet été prélevés pour être placés devant le maître-autel⁷⁴⁷ (fig. 98, sp. 2). Cette sépulture secondaire est beaucoup plus soignée que la précédente : plusieurs blocs de granit juste équarris recouvrent la cuve remployée d'un sarcophage ancien (VII^e-IX^e siècle)⁷⁴⁸. La conservation différentielle des carreaux de pavage autour d'elle prouve en outre qu'elle était surmontée par un dispositif débordant qui a protégé le sol de l'usure. Ce monument funéraire, disparu, a anciennement été décrit en ces termes :

« Rogier Debrosse est représenté au naturel avec sa cotte d'armes en bronze. L'épaisseur de la tombe qui est d'environ quatre pouces [soit dix centimètres], est couverte d'une lame de cuivre doré sur laquelle étaient

⁷⁴³ AD Haute-Vienne, I SEM 35 bis, p. 508. Voir ANDRAULT-SCHMITT C., « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque de Henri II », *op. cit.*, p. 251.

⁷⁴⁴ « *Du coste de mydi est une aultre chapelle [...] ordinairement [appelée] St Estienne parce que ledict saint estant premyerement translate de Muret a Grandmont [il] fust remys en sepulture en ladicte chapelle dans laquelle reposent les corps de plusieurs saints hermites ses disciples et successeurs au prieure de Grandmont entre lesquels y est celluy de son familier disciple et immitateur nomme Hugo Lacerta* ». AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 126 v.

⁷⁴⁵ Le document n'est connu que par un résumé établi par l'abbé de Villeloin au XVII^e ou au XVIII^e s. BNF, ms. lat. 17049, f. 373.

⁷⁴⁶ ROGER J., LOY P., *L'abbaye cistercienne de Prébenoît*, *op. cit.*, p. 185.

⁷⁴⁷ Précisons que la présence du même individu dans les deux tombes est prouvée par la parfaite symétrie d'un os du poignet – la *triquetrum* – trouvé dans chacune d'entre elles. *Ibid.*, p. 184.

⁷⁴⁸ *Ibid.*, p. 183-184.

peintes en plusieurs médaillons, rangés tout autour, les armoiries de Brosse, de Déols et autres. [...] La couleur du métal a trompé ou séduit quelques curieux et ont arraché partie de ces médaillons et endommagé la figure. »⁷⁴⁹

L'aspect de l'objet a pu être précisé par la découverte de quelques-uns de ses fragments dans le remblai de la tombe ainsi que, de manière plus surprenante, sur une croix émaillée de l'abbaye⁷⁵⁰.

L'organisation des deux sépultures laisse perplexe. Aucun autre cas similaire n'est documenté dans le diocèse de Limoges pour des défunts non sanctifiés. Deux hypothèses restent ouvertes : soit la première tombe a toujours été considérée comme provisoire, le temps de la confection du monument funéraire, soit celui-ci n'a été envisagé que dans un second temps. Cette dernière interprétation est accréditée par une épitaphe d'Angers qui affirme à propos de la fondatrice de l'abbaye de Saint-Aubin, Adèle de Troyes († v. 947) : « Au temps de l'abbé Jean, en l'an 1300, nous avons rassemblé les os d'Adèle dans cette fosse-ci. Autrefois, elle gisait dans un sarcophage de pierre qualité ; maintenant déplacée, elle repose là où tu te trouves »⁷⁵¹. Or, comme cette aristocrate, Roger de Brosse était vraisemblablement un donateur important du lieu : la localisation de sa tombe devant l'autel majeur ne peut se comprendre autrement. Elle est en outre située entre les deux rangées de stalles, comme le montre le léger élargissement du bâtiment à cet endroit (fig. 98). Par son monument funéraire, Roger de Bosse restait donc toujours présent au milieu des chants des moines, participant ainsi à la liturgie. Comme d'autres avant lui, la place privilégiée de son effigie au sein de la communauté tendrait à lui conférer un statut de saint⁷⁵².

II.2.2 Les espaces conventuels

- **Les salles capitulaires**

La salle capitulaire constitue, après l'église, le lieu le plus important pour une communauté religieuse. L'ensemble de ses membres s'y réunit, fait mémoire de son histoire par la

⁷⁴⁹ *Ibid.*, p. 177.

⁷⁵⁰ FRANÇOIS G., « Fragments de cuivre et d'émaux retrouvés du tombeau de Roger de Brosse († 1287) à Prébenoît (Creuse) », *Aquitania*, XXIV, 2008, p. 191-204.

⁷⁵¹ « Au temps de l'abbé Jean, en l'an 1300, nous avons rassemblé les os d'Adèle dans cette fosse-ci. Autrefois, elle gisait dans un sarcophage de pierre qualité ; maintenant déplacée elle repose là où tu te trouves. Elle fut l'épouse de celui qui est appelé Grisegonelle. Elle éleva Foulque, qui remporta de nombreuses batailles. Elle fut la fondatrice de ce monastère et aucune étincelle de vice n'habita en elle. Elle nourrit les mendiants ; elle estima aussi les vertueux et négligea les pécheurs, elle considéra les sobres comme ses amis. Aucune forme de langage ne peut proclamer vraiment et sincèrement...tout le bien qu'elle fit... »

« *Tempore Johannis abbatis mil. C. ter annis,
Adelae fossa praesente recondimus ossa.
Sarcophago vili fuerat quondam tumulata,
Isto translata nunc et ei simil[i] [...] »*

Traduction et édition : *CIFM* 24, 37, p. 61-62.

⁷⁵² TREFFORT C., « Mémoires de chœurs... », *op. cit.*, p. 229.

lecture de la règle, de *vitae*... C'est aussi un lieu important d'exercice du pouvoir. Si aucune restriction n'est spécifiée en matière d'inhumation, on constate cependant dans les chroniques médiévales limousines qu'elle est essentiellement réservée aux sépultures des abbés ou prieurs, ainsi qu'à quelques membres de l'aristocratie laïque⁷⁵³. La même sociologie se trouve avec les monuments funéraires du diocèse de Limoges.

Le prieur Gaubert, au XI^e siècle, est peut-être le premier défunt dont la plaque murale fut installée dans une salle capitulaire limousine [19276-02]. Malencontreusement, sa découverte ancienne à Uzerche n'a laissé aucune information complémentaire. À Saint-Martial de Limoges, l'abbé Amblard († 1143) était inhumé selon Geoffroi de Vigeois « dans le chapitre, à droite en entrant, derrière l'endroit où se placent les enfants »⁷⁵⁴ avec une endotaphe [87085-23]. « Au coin du mur du chapitre de Saint-Martial », une autre inscription funéraire d'abbé du XII^e siècle, vraisemblablement sculptée sur une plaque murale, était visible [87085-25]. La pratique semble ensuite disparaître, avant d'être remise à l'honneur à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle par l'aristocratie laïque. On y voyait ainsi la dalle funéraire à effigie de Ratier de Montrocher et de sa mère Pétronille chez les frères prêcheurs de Limoges [87085-36], celle du lignage des Lastours au Chalard [87031-01] et de celle des Comborn à Obazine [19013-03]. Cette dernière y remplace ou côtoie la tombe d'Étienne († 1159), dont les restes avaient été transférés quelques décennies plus tôt dans l'édifice ecclésial et placé sous un monumental reliquaire en pierre⁷⁵⁵. Rien n'indique si la première sépulture du fondateur du monastère était associée à une sculpture funéraire.

Le faible nombre de monuments funéraires médiévaux connus dans les salles capitulaires du diocèse de Limoges s'explique peut-être en partie par leur typologie : s'il s'agissait de dalles anépigraphes, comme dans la proche abbaye cistercienne de Grosbost (commune de Charras, 16)⁷⁵⁶, elles ont moins de chances d'avoir été décrites. Il est pourtant vrai que l'on n'y connaît pas d'exemple similaire à celui de l'abbaye cistercienne de Noilac (18), également géographiquement proche, où un ensemble d'épitaphes d'abbés du XIII^e siècle est connu par la collection Gaignières.

- **Les cloîtres**

Les monuments funéraires attestés sont un peu plus nombreux dans les cloîtres, même s'ils ne semblent présents que dans trois sites à Limoges – couvent dominicain, Saint-Augustin,

⁷⁵³ DABROWSKA E., «La salle du chapitre monastique, lieu de sépulture privilégié du clergé ? », *Cuadernos Informativos de Drecho Historico Publico, Procesal y de la Navegacion*, Barcelone, 1994, p. 4415-4430.

⁷⁵⁴ « [...] *in capitulo ad dextram intrantium et trans pueros tumulatus est* » : BOTINEAU P., *Geoffroy de Vigeois, Chronique, op. cit.*, p. 104-105. Le chroniqueur indique le même type de localisation pour la tombe d'un prieur d'Uzerche, Aymar (†1114) : *Ibid.* p. 76.

⁷⁵⁵ SPARHUBERT É., « Une image de sainteté cistercienne : le tombeau français d'Étienne d'Obazine (vers 1250) », *op. cit.*, p. 173-190.

⁷⁵⁶ Deux pierres tombales, chacune sculptée d'une crosse, ont été découvertes : HUTCHISON C., *L'abbaye de Grosbost, XII^e siècle, ordre de Cîteaux...*, *op. cit.*

Saint-Martial –, dans la collégiale Saint-Martin de Brive et dans le prieuré clunisien de Montbron (16). Ils apparaissent dans la seconde moitié du XII^e siècle et se développent au siècle suivant. On ne compte que des épitaphes, éventuellement associées à une effigie funéraire pour Robert de Montbron († 1209) [16223-01 et 02] et/ou à un enfeu. Elles sont presque systématiquement associées au mur de l'église, si bien que les arcades délimitant la galerie ainsi que le jardin en semblent dépourvues. Les supports d'écriture conservés ou décrits sont cependant variés : pierre tombale à bâtière simple à Saint-Augustin [87031-06], parements de l'église à Montbron [16223-03 - à 05], petites plaques en cuivre et même tailloir réemployé chez les dominicains [87085-01, 47 et 48] ! Il faut également supposer que certaines inscriptions, dont les mentions manuscrites ne précisent pas le support, aient pu être taillées sur des plaques murales en pierre ou sur des dalles funéraires.

À n'en pas douter, le cas le plus surprenant est celui du couvent dominicain de Limoges. Le correspondant de Roger François de Gaignières y mentionne en effet – « contre la porte qui va du cloître dans l'église » – un enfeu (« arcade ») dans lequel étaient réunies pas moins de quatre inscriptions funéraires tandis que deux étaient ajoutées au-dessus. La seule conservée est inscrite sur le plat d'un tailloir et rappelle, comme on l'a vu, le mérite des douze frères emblématiques de l'implantation dominicaine dans la ville dès les années 1220 ainsi que celui des deux donateurs ayant permis la construction du second couvent une dizaine d'années plus tard [87085-01]. Il ne semble pas que la pierre était utilisée dans sa fonction architectonique car le texte aurait alors été caché dans la maçonnerie, or Bernard Gui le copie sans l'aide d'une mention manuscrite puisqu'il précise qu'il était « dans la pierre » (« *in lapide* »)⁷⁵⁷ [87085-01]. Bien que son agencement dans le mur reste énigmatique, il est évident que le choix du support est fortement symbolique car sa datation indique qu'il provient vraisemblablement du premier couvent : le emploi d'un élément sculpté de la précédente église renforce l'ancienneté de la fondation de la communauté. Une seconde épitaphe, placée sous la première, lui faisait en outre encore écho en affirmant succinctement que « douze frères, pleins de gloire et de vertu, sont ensemble dans ce tombeau, bien qu'exigu » [87085-39]. Rien n'indique si elle était également sur une pierre décorée. Une nouvelle fois, Bernard Gui éclaire le contexte de leur mise en place. Il raconte en effet qu'en 1253, douze ans après l'arrivée des frères dans le nouveau couvent, les ossements de douze frères de la première communauté y furent transférés en présence du prieur Gérard de Frachet et du provincial. On avait déplacé quelques jours auparavant la tombe de l'évêque Durand d'Orhac († 1245) de la salle capitulaire au milieu du chœur de l'église, et celle d'Aimeric de Palmut ainsi que celle de Guillaume de Maumont, patrons du lieu, « dans un sépulcre aménagé dans le mur de l'église, à

⁷⁵⁷ DOUAIS C. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *op. cit.*, p. 299. Elle avait déjà été déplacée à l'époque de l'abbé Nadaud, qui la situe dans une « crypte ».

côté de la porte qui va au cloître »⁷⁵⁸. Les deux cérémonies sont organisées très précocement dans l'histoire du lieu : elles précèdent de trois ans la consécration de l'autel majeur !

Une vingtaine d'années plus tard, vers 1271, on intègre dans le même enfeu l'inscription du prieur ayant orchestré la nouvelle fondation [87085-44] et « autour de [cette] tombe de Gérard de Frachet »⁷⁵⁹ l'épithaphe de l'archidiacre et fondateur Guillaume de Maumont [87085-45]. Cet ajout témoigne d'un déplacement subtil de la mémoire vers une forme plus familiale : certes les deux hommes ont joué un rôle important dans l'édification du lieu, mais ce n'est pas rappelé directement et ils sont également oncle et neveu. Deux autres parents sont réunis par la suite : Bernard de Ventadour, frère du lieu dont l'épithaphe était placée dans l'enfeu [87085-46], et sa nièce Isabelle de Ventadour († 1278). Les deux plaques murales de cette laïque n'étaient pas dans l'enfeu mais au-dessus, ce qui souligne une distinction entre les frères et Isabelle mais qui symbolise également la supériorité de la vicomtesse de Ventadour en la rapprochant davantage du ciel [87085-47 et 48].

On retrouve à Saint-Martin de Brive, à la même période, une polarisation similaire des monuments funéraires autour de la porte de l'église donnant accès au cloître. Toutes les épithapes copiées par le correspondant de Roger François de Gaignières ont disparu, à l'exception peut-être de celle de B. Rigaud, si elle correspond à la pierre rendue illisible par un bûchage soigneux : la localisation, la partition de la pierre en deux registres – un pour le bas-relief montrant le défunt à genoux devant la Vierge, l'autre pour le texte – correspondent, mais ce qui reste visible de la graphie diffère fortement des pratiques en vogue vers 1280 – année indiquée dans l'épithaphe⁷⁶⁰ [19031-09]. Un enfeu, dans lequel il ne reste aucune sculpture funéraire, est également conservé près du portail, mais il date vraisemblablement du XIV^e siècle. Le manuscrit Gaignières localise une épithaphe à droite du porche – celle du chanoine déjà mentionnée – et deux à gauche – celle d'Hélie [19031-13], dont le statut n'est pas précisé, « à côté » de celle du sacriste Pierre Plancs [19031-08]. Les autres inscriptions funéraires sont dites proches d'une autre porte, aujourd'hui mal localisée, qui au XVII^e siècle donnait accès « à la tribune des chanoines »⁷⁶¹. S'y trouvait l'épithaphe du recteur Pierre Savarin [19031-12], celle du bourgeois et chanoine Aimar du Puits [19031-11] ainsi que celle du chanoine et chapelain R. de Peyrous [19031-07]. En l'absence de toute information textuelle ou archéologique, la physionomie du cloître et des bâtiments conventuels reste inconnue. Il reste probable qu'ils aient été en grande partie aménagés après la

⁷⁵⁸ « [...] *ad sepulchrum sibi paratum in muro ecclesiae juxta ostium quod vadit ad claustum* ». DOUAIS C. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *op. cit.*, p. 291-292, 299.

⁷⁵⁹ AD Haute-Vienne : I SEM 15, p. 99.

⁷⁶⁰ Il reste donc possible, soit que la plaque murale ait été réalisée dans un style caractéristique du début du XIII^e siècle, soit qu'il s'agisse d'une autre épithaphe et que le correspondant de François Roger de Gaignières n'ait pas mentionné la pierre encore visible (qui était alors sans doute déjà dégradée).

⁷⁶¹ BNF : ms. fr. 8230, f. 228.

construction de la nef, datée entre les années 1220 et 1250 puis reprise de nombreuses fois postérieurement⁷⁶². Les épitaphes indiquent d'ailleurs la deuxième moitié du XIII^e siècle. On note en premier lieu que les laïcs semblent absents du paysage funéraire de ce cloître de chanoines devenus réguliers au XII^e siècle⁷⁶³. Cette caractéristique semble d'autant plus signifiante d'une volonté d'isolement des religieux qu'au moins une plaque murale de bourgeois se trouvait en dehors de l'espace conventuel, dans ou près du porche construit en avant de l'entrée occidentale de l'église⁷⁶⁴ [19031-01].

Avec ses trois épitaphes, le cloître de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges permet de s'interroger sur l'importance des monuments funéraires pour la fixation de la mémoire des morts dans ce lieu. Le site est en effet principalement connu pour être la « nécropole » des évêques de Limoges. Or Bernard Gui indique sans ambiguïté, on l'a vu, que leurs tombes dans le cloître n'étaient ni des « tombeaux précieux » (« *tumuli preciosi* »), ni des « sépulcres bien aménagés » (« *apparatus sepulchrorum* »). Le correspondant de Roger François de Gaignières ajoute cependant que « *dans le cloître sont plusieurs tombeaux, tous de rang eslevez, de terre et relevez sur pierre mais sans inscription* »⁷⁶⁵, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de tombes postérieures au XIII^e siècle ou à qui elles appartenaient. L'absence d'inscriptions funéraires pour les pontifes montre que la simple connaissance générale du lieu – le monastère – suffisait pour entretenir la mémoire du groupe et de ses membres. Parmi les épitaphes, celle d'un archidiacre – bras droit de l'évêque – de la seconde moitié du XII^e siècle peut éventuellement être comprise comme une volonté d'être remémoré avec ses supérieurs hiérarchiques directs [87085-34]. Elle était « dans le cloître, dans la muraille, tout contre la porte qui va à l'église »⁷⁶⁶. Les deux autres monuments funéraires étaient ceux d'éminents frères du monastère : un doyen, anonyme, décédé en 1244 [87085-34] et l'abbé Gérard de Fabry [87085-06]. Tous étaient situés dans le cloître jouxtant l'église, le second semblant être dépourvu de sculpture funéraire. Outre l'édifice cultuel, le cloître choisi desservait la salle capitulaire⁷⁶⁷. L'épitaphe de Gauzbert était d'ailleurs placée « dans l'aile dudit cloître qui est devant le chapitre », celle du doyen « en entrant dans le cloître à main gauche, [...] dans la muraille » [87085-33] tandis qu'un enfeu contenait la pierre tombale en bâtière

⁷⁶² LHERMITE X., *La construction religieuse à Limoges de 1170 à 1273... op. cit.*, vol. II, p. 266-291.

⁷⁶³ MASSONI A., « La collégiale et le chapitre Saint-Martin de leurs origines à la Révolution », *BSSHAC*, 134, 2012, p. 105-127.

⁷⁶⁴ LASTEYRIE DU SAILLANT R. C. de, « Notice d'une inscription du XIII^e s. découverte à Brive », *BSSHAC*, I, 1879, p. 43. Dans son article sur les découvertes archéologiques faites à l'occasion la construction d'un nouveau porche, l'architecte en charge des travaux mentionne plusieurs sépultures mais pas l'épitaphe, à moins qu'elle ne corresponde à l'inscription jugée illisible et située à deux mètres du sol : BONNAY L., « Description des découvertes archéologiques faites à l'église Saint-Martin de Brive », *BSSHAC*, I, 1878, p. 223-238.

⁷⁶⁵ *Ibid.* Les virgules ont été ajoutées pour faciliter la lecture. Je remercie Delphine Boyer-Gardner de m'avoir aidé à transcrire de ce passage.

⁷⁶⁶ BNF : ms. lat. 8230, f. 203.

⁷⁶⁷ AD Haute-Vienne : I SEM 15, p. 6.

inscrite de l'abbé Gérard de Fabry († 1264) « au bout, vis-à-vis l'entrée du cloître »⁷⁶⁸ [87085-06]. Au moins cinq inscriptions funéraires, toutes d'ecclésiastiques de hauts rangs, se lisaient donc dans le cloître. Les laïcs semblent en avoir été exclus.

Les pratiques funéraires attestées dans les espaces conventuels de Saint-Martial diffèrent partiellement de celles connues à Saint-Augustin. On y retrouve la présence d'épithames dans un seul des deux cloîtres, mais ce constat ne repose peut-être que sur une conservation différentielle car un seul des deux a pu être partiellement fouillé lors de la construction d'un parking souterrain (fig. 100). Par ailleurs, c'est ici le cloître ne desservant pas la salle capitulaire qui a été choisi : adossé à l'église Saint-Benoît, il donnait accès à un cimetière (fig. 101). Les deux inscriptions rapportées par les érudits datent du XIII^e siècle. Elles nomment Jacques Nègre l'Ancien et le Jeune d'une part [87085-26], et les deux Bernard Itier de l'autre [87085-27]. Il est également possible que les deux dalles funéraires découvertes dans les années 1970 proviennent elles aussi de ce cloître de l'infirmerie [87085-26 et 27]. Il ne s'agit pourtant que d'une seconde phase dans l'implantation des monuments funéraires du site : aux XI^e et XII^e siècles, on l'a vu, une endotaphe et une épithame étaient présentes dans la salle capitulaire. Les quatre autres inscriptions funéraires de cette période se trouvaient dans le couloir qui longeait cette salle en faisant communiquer l'église Saint-Pierre-du-Sépulcre, celle dédiée à Saint-Benoît et le cloître (fig. 101). Plus précisément, elles étaient situées dans les murs, préférentiellement à proximité immédiate des trois portes. Étonnamment, aucune plaque murale ne se trouvait dans la porte qui permettait d'accéder directement des églises à la salle capitulaire sans emprunter tout le corridor ; signalée close dans le plan de l'abbé Legros, elle n'existait peut-être pas encore au XII^e siècle. Les ecclésiastiques ainsi célébrés étaient des personnages importants dans la communauté car on note un disciple d'Hugues de Cluny [87085-31], un chévécier [87085-24], un bibliothécaire [87085-22] et un prieur [87085-21]. Il semble donc que, dans un premier temps, seuls les moines du lieu aient fait l'objet d'un monument funéraire dans les bâtiments conventuels. Ce n'est qu'à partir du XIII^e siècle que les laïcs ont commencé à bénéficier d'un tel privilège, même s'ils ont été limités à un espace moins central dans la construction mémorielle du groupe que celui initialement utilisé.

À l'inverse, le cloître de Montbron est uniquement occupé par des enfeus dédiés à des laïcs. Treize défunts appartenant à trois familles y sont nommés : Robert de Montbron [16223-01 et 02], les Caille de la Motte – avec Pierre Robert, Pierre et Gérard Robert [16223-05] –, les Boreau – avec Audoin et sa femme Philippa, ainsi que Robert, Hélie, Audoin, Audebert, Pétronille et Jeanne dont les liens familiaux avec le couple ne sont pas précisés [16223-03 et 04]. Chaque réseau de parenté est à la fois réuni et distingué par un enfeu distinct. Le seul monument funéraire d'ecclésiastique connu du lieu est une dalle funéraire d'un doyen de Limoges,

⁷⁶⁸ BNF : ms. lat. 8230, f. 203.

découverte en 1910 dans le transept – vraisemblablement dans le croisillon nord⁷⁶⁹ – mais on ne peut déterminer s’il s’agit de sa localisation originelle. Une pierre tombale en bâtière est également connue sur le site, sans que l’on connaisse ni son destinataire ni sa provenance. Parmi cet ensemble funéraire du premier tiers du XIII^e siècle, les moines clunisiens du lieu semblent être absents. La présence laïque dans le cloître est généralement interprétée comme un vestige d’une nécropole familiale et Vincent Debiais a bien souligné le pouvoir de ces inscriptions pour transformer l’espace médiéval par leur message et leur monumentalité : en donnant à voir leurs sépultures dans le cloître, les familles seigneuriales font valoir leur place de choix au sein de la communauté en tant que fondateurs du lieu⁷⁷⁰. La localisation même des monuments funéraires suffit pour évoquer les défunts, au point que leur nom – et pour deux d’entre eux le jour et/ou l’année de l’obit – y reste la seule information donnée sur eux. C’est donc le cloître qui confère à leur mémoire un statut particulier et achève d’effacer toute référence prosaïque au profit de l’imagination pieuse des lecteurs.

De fait, l’inhumation dans le cloître place les défunts qui en bénéficient non seulement dans un lieu important pour la construction mémorielle de la communauté locale, mais aussi un jardin symbolique du paradis céleste⁷⁷¹. Cette correspondance des significations est renforcée par le dispositif architectural qui y entoure bon nombre de monuments funéraires : l’enfeu. Par sa forme, il ressemble aux portails des églises, avec une proximité encore soulignée à Montbron par la reprise du décor dentelé qui orne l’entrée par la façade sur l’écrin de pierre associant le gisant et l’épithaphe de Robert de Monbron († 1209) (fig. 96). La symbolique du portail est rendue extrêmement importante dans la pensée médiévale⁷⁷² par l’affirmation du Christ rapportée dans les évangiles « Je suis la porte » (Jn 10, 9). Elle est en outre enrichie, comme le rappellent des inscriptions sculptées à l’entrée de plusieurs églises, par la vision de Jacob (Gn 28, 10-22) qui en fait la porte du ciel⁷⁷³. Comme la mention obituaire, l’enfeu rappelle donc le passage entre le monde terrestre et le monde céleste. Cette signification était amplifiée par sa localisation, le plus souvent située contre la porte permettant d’entrer dans l’édifice cultuel, jouant encore ici sur l’analogie entre église terrestre et église céleste.

⁷⁶⁹ BEAUMONT C. DE, « L’église de Montbron (Charente) », dans *Congrès archéologique de France [79^e session, 1912, Angoulême]*, SOCIÉTÉ FRANÇAISE D’ARCHÉOLOGIE (éd.), PARIS, PICARD, t. II, p. 279.

⁷⁷⁰ DEBIAIS V., *Messages de pierre, op. cit.* ; ID., « Afficher pour convaincre : la construction et la promotion de la mémoire dans les inscriptions comme instrument de la propagande médiévale », dans *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*, AURELL M. (éd.), Poitiers, Université de Poitiers, 2007, p.671-673.

⁷⁷¹ PALAZZO É., « Territoire, territorialité, espace, lieu : l’apport de la liturgie à une définition de l’espace rituel au Moyen Âge », dans *De l’espace aux territoires : La territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge [Actes de la table ronde, 2006]*, BOISSELLIER S. (dir.), Turnhout, Brepols, 2010, p. 158.

⁷⁷² BASCHET J., *L’iconographie médiévale, op. cit.*, p. 81-83.

⁷⁷³ FAVREAU R., « Le thème épigraphique de la porte », *op. cit.*, p. 267-279.

Au-delà des cas particuliers, quelques enseignements plus généraux peuvent être tirés sur les monuments funéraires situés dans les bâtiments conventuels, durant l'époque et le territoire considérés. On constate en premier lieu qu'ils y restent rarement isolés : Obazine est le seul cloître dans lequel une seule épitaphe soit connue [19013-02] et l'enfeu de Tulle atteste d'au moins une sculpture funéraire disparue qui pourrait être plus tardive. La chronologie est également significative. Alors que les inscriptions funéraires sont présentes dans certaines salles capitulaires dès le XI^e siècle, l'épitaphe de l'archidiacre Alboin est la seule à être antérieure au XIII^e siècle dans un cloître. Une rupture intervient en effet au début de XIII^e siècle avec la multiplication des monuments funéraires dans cet espace. Cette conquête spatiale accompagne l'essor plus général de ce type de sculpture, si bien que l'aristocratie laïque, dont certains membres étaient depuis longtemps inhumés dans les bâtiments conventuels⁷⁷⁴, en bénéficia immédiatement : l'épitaphe et le gisant de Robert de Montbron († 1209) en témoignent.

II.2.3 Les cimetières

- **Typologie**

Les cimetières, seuls espaces dédiés à l'inhumation des morts, constituent paradoxalement le type de lieu consacré dans lequel les chercheurs s'attendent généralement le moins à trouver de monument funéraire. Certes, leur découverte en contexte archéologique y reste exceptionnelle. Cette rareté, qui résulte partiellement de la facilité d'accès et de emploi de ces pierres déjà équarries, reste relative dans le diocèse de Limoges : les fouilles anciennes ont montré leur présence à Saint-Martial, tandis que des opérations plus récentes à Toulx-Sainte-Croix (23) et Soudaine-Lavinadière (19) ont permis de documenter plus précisément leur contexte d'utilisation (cf. *supra*). Plus largement, le nombre important de pierres tombales en bâtière ne peut s'expliquer que par leur présence importante dans les cimetières ; elles sont à la fois trop fréquentes pour avoir toutes été placées dans des enfeus et trop inconfortables pour avoir massivement été insérées dans le sol des églises ou des cloîtres.

Il faut reconnaître que l'analyse spatiale des monuments funéraires à l'intérieur des cimetières est rendue impossible par la nature de la documentation à notre disposition. Les données archéologiques restent en effet soit trop peu précises – dans le cas de Saint-Martial ou lors du emploi des pierres sur le même site – soit trop incomplètes lorsque l'emprise des fouilles a dû être limitée à un périmètre très restreint autour de l'église. Par ailleurs, à notre connaissance, les sources manuscrites n'apportent aucune précision pour l'époque considérée. Pourtant, la localisation précise d'un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière n'est pas neutre : visibilité, proximité avec un défunt prestigieux ou avec un parent, contact avec le bâtiment

⁷⁷⁴ BOTINEAU P., *Geoffroy de Vigeois, Chronique...*, *op. cit.*

ecclésial sont autant d'éléments changeant la perception de la sculpture, et par conséquent du défunt qu'elle représente.

Les enfeus aménagés dans les parois extérieures des églises – mais qui ne donnaient pas dans un cloître – étaient vraisemblablement attenants au cimetière. Ils constituent des ensembles mal conservés – le monument funéraire qu'il contenait ayant généralement disparu – attribuables au plus tôt au XIII^e siècle et toujours potentiellement plus tardifs. Ils pouvaient alors être intégrés dans le chevet, comme c'était le cas pour l'ancienne église d'Ayen avant le transfert d'une partie d'entre eux dans le nouvel édifice de culte construit au XIX^e siècle. Pardoux de La Garde semble évoquer une composition similaire à Grandmont :

*« Par le dehors de l'esglise, du costé du soleilh levant, est le cimetière, dans lequel, soubz les cinq grandes vitres prédictees, sont quelques arceaulx, en forme de petits oratoires, soubz lesquels sont les sépultures de plusieurs seigneurs et nobles du pais ; entre lesquels du costé du septentrion, est celluy du comte de la Marche, Hugues Brun. »*⁷⁷⁵

Ces niches ont entièrement été arasées lors de la destruction de l'abbatiale médiévale, si bien que les fouilles archéologiques menées par Philippe Racinet et son équipe à cet emplacement en 2015 n'en ont révélé aucune trace. D'autres enfeus, au moins partiellement conservés, sont insérés dans des façades d'église. Sainte-Anne-Saint-Priest, et Sauviat-sur-Vige en sont de bons exemples. Leur localisation privilégiée laisse supposer, comme à Saint-Martial, que les processions s'arrêtaient devant les monuments funéraires qu'ils contenaient pour faire une station liturgique.

De toute évidence, l'état des connaissances ne permet pas non plus de conclusions sur une éventuelle adéquation entre la typologie de la sculpture funéraire et celle du lieu où elle se trouvait. À Soudaine-Lavinadière, dans la commanderie des chanoines de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, pierres tombales en bâtière et dalles funéraires sont mélangées [19260-01 à 09]. À l'inverse, seules des plates-tombes ont été découvertes autour de l'église du cimetière de Toulx-Sainte-Croix⁷⁷⁶. On constate en outre que la typologie des éléments sculptés qui se trouvaient dans les cimetières est la moins individualisante : seulement 3 épitaphes – placées dans le parement extérieur du chevet de Château-Chervix [87039-01] et de Grandmont [87183-10] – sont attestées, ainsi peut-être que trois gisants au Chalard [87031-14, 75, 76]. Il semble par ailleurs peu probable que des tombeaux métalliques y aient été exposés aux intempéries. Au

⁷⁷⁵ AD Haute-Vienne : I SEM 81, p. 136r, copie de l'abbé Legros dans I SEM 35 ter, p. 520-521.

Transcription : POURRET S., « Description de l'église de Grandmont d'après le frère Pardoux de La Garde », *op. cit.*, p. 12.

⁷⁷⁶ DUSSOT D., MOUSSON F., ROGER J., « La nécropole et la chapelle Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix », *op. cit.*

contraire, les pierres tombales en bâtière n'étaient que très rarement ornées de motifs permettant une identification du défunt et les dalles funéraires étaient généralement sculptées d'une simple croix. De ce fait, la restitution des stratégies mémorielles individuelles reste le plus souvent une utopie.

- **Communautés**

Il est plus fructueux de s'intéresser à la dimension communautaire du lieu : si les cimetières des communautés religieuses devaient accueillir, selon les termes même d'Isidore de Séville, « tous ceux que la charité réunissait dans la vie »⁷⁷⁷, et si les cimetières paroissiaux étaient destinés à rassembler les fidèles d'une même église, une porosité permettait à certains d'être inhumés hors de leur paroisse – dans les églises et les cloîtres, mais aussi et surtout dans les cimetières⁷⁷⁸. Les clunisiens, puis les frères mineurs sont connus pour avoir favorisé l'inhumation des laïcs dans leur lieu, au point parfois que soient parfois établies dans leurs enceintes des zones distinctes pour éviter un trop grand enchevêtrement des statuts⁷⁷⁹. Une telle séparation semble avoir été opérée à Saint-Martial avec l'utilisation du cimetière dit des Lions uniquement pour les laïcs (cf. *infra*). De fait, les monuments funéraires rendaient visibles un mélange des mémoires plus largement opéré par la liturgie des morts, avec la transformation progressive des nécrologues – listes nécrologiques où seuls pouvaient figurer des membres de la communauté ou de l'association de prières – aux obituaires – listes nécrologiques ouvertes aux laïcs⁷⁸⁰.

Le site de Grandmont est le seul du diocèse à se prêter à une telle analyse. On y constate d'abord une stricte spatialisation des monuments funéraires en fonction de la place des défunts dans la communauté religieuse : le fondateur et les premiers prieurs sont rassemblés dans une chapelle, l'épithaphe d'un abbé bénédictin de Saint-Pons-de-Thomières (34) est placée dans le cloître, à la sortie de cet oratoire, tandis que les plus hauts protecteurs ecclésiastiques sont commémorés dans l'église. Quant aux laïcs, Pardoux de La Garde les localise à la fin du XVI^e siècle tous contre le chevet, dans un cimetière qu'il appelle « l'Angleterre ». L'analyste donne plusieurs descriptions du lieu, avant la destruction de l'église mais après un apport important de terres arables et la transformation du cimetière en jardin⁷⁸¹. La première évocation a

⁷⁷⁷ TREFFORT C., « Les sépultures en espace monastique : quelques perspectives de recherche », dans *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, REYNAUD J.-F. (dir.), Lyon, Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie, 2002, p. 57.

⁷⁷⁸ L'inhumation laïque dans les cimetières non-paroissiaux est un sujet qui mériterait une étude croisant données textuelles et archéologiques. Aucune sépulture n'est documentée dans le cimetière dominicain, mais le fonds de la communauté conservé aux archives départementales de la Haute-Vienne n'est pas accessible.

⁷⁷⁹ TREFFORT C., « Les sépultures en espace monastique : quelques perspectives de recherche », *op. cit.*, p. 57.

⁷⁸⁰ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial...*, *op. cit.*

⁷⁸¹ Je remercie Philippe Racinet de m'avoir fait part des dernières découvertes de la campagne de fouilles 2015.

été citée quelques paragraphes plus haut ; l'observateur y mentionne une série d'enfeus aménagés à l'extérieur du mur du chevet, où se trouvaient inhumés les seigneurs de Razès⁷⁸² et dans l'un desquels se trouvait l'inscription funéraire d'Hugues IX le Brun (†1219)⁷⁸³ [87183-10]. Pardoux de La Garde et le correspondant de Roger François de Gaignières associent également à ce cimetière la pierre tombale en bâtière du chevalier Hélie Faucher [87183-13], mais elle avait alors probablement déjà été déplacée. La seconde description explicite davantage le toponyme :

« Le lieu appelé l'angleterre est hors de l'église, du côté du septentrion il y a deux chapelles, voûte sur voûte; la plus haute à l'honneur de S. Michel, et la plus basse, de S. Jean Baptiste, joignant l'église, dans la basse-cour du dit lieu l'angleterre, sont les sépulcres de quelques seigneurs anglois, entre autres, Robert de Tauresio, écuyer, Brandusius (ou Brandis) écuyer, sénéchal d'Aquitaine, et Gerald Brandusius, chevalier, son fils »⁷⁸⁴

Les historiens de l'art ayant étudié cet espace l'ont souvent qualifié de nécropole Plantagenêt. Cette appellation est trompeuse car non seulement seules les entrailles d'Henri le Jeune s'y trouvaient peut-être⁷⁸⁵ mais aussi parce qu'aucune source n'indique de volonté de rassembler à Grandmont – ou ailleurs – la mémoire des fidèles des rois Plantagenêt. Peut-être liée au fort mécénat d'Henri II dans la construction d'une nouvelle église, elle résulte plus sûrement de sa proximité du théâtre des affrontements contemporains.

Il est vrai que le choix spécifique d'une inhumation dans une possible nécropole grandmontaine est mis en évidence par les tombes du seigneur de Lusignan et comte de la Marche Hugues IX Le Brun († 1219) [87183-10] et du seigneur des marches galloises, Walter de Lacy (†1241). Le premier – fidèle de Richard Cœur de Lion – a fondé le prieuré de Saint-Marc de l'écluse tandis que le second – fidèle d'Henri le Jeune et de Jean sans Terre⁷⁸⁶ – en a fondé un autre à Craswall. Leur qualité de fondateur aurait pu leur permettre de prétendre à une sépulture dans la partie la plus prestigieuse des églises qu'ils avaient financées, pourtant, tous deux ont symboliquement rejoint le cimetière de l'abbaye. Ils côtoient ainsi le routier Brandin, qui avait disputé le comté de la Marché à Hugues IX Le Brun⁷⁸⁷. Dans ce contexte, l'inscription funéraire d'Hugues IX Le Brun pourrait être à la fois une manière de mettre en scène sa proximité avec

⁷⁸² AD Haute-Vienne : I SEM 35 TER, p. 522.

⁷⁸³ AD Haute-Vienne: I SEM 81, f. 136-137.

⁷⁸⁴ AD Haute-Vienne, I SEM 35 bis, p. 508.

⁷⁸⁵ ANDRAULT-SCHMITT C., « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque de Henri II », *op. cit.*, p. 276. L'abbé Legros écrit : « L'évêque Sébrand promit de faire l'office des funérailles (de Henri le Jeune). On ôta les yeux, la cervelle et le ventre du cadavre, et on les enterra, dans l'endroit qu'on appelle l'Angleterre, et où est bâtie la nouvelle église ». AD Haute-Vienne : I SEM 35.

⁷⁸⁶ ANDRAULT-SCHMITT C., « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque de Henri II », *op. cit.*, p. 247, n. 47.

⁷⁸⁷ *Ibid.*

l'entourage royal ainsi que son nouveau pouvoir sur la Marche, et une manière de faire valoir son nouveau titre. L'éventuelle spécificité du recrutement du cimetière est également à l'avantage des Plantagenêt eux-mêmes, inhumés dans des espaces plus prestigieux encore : elle rend visible leur capacité à fédérer les allégeances.

Si la réalité des enjeux politiques à l'œuvre dans la sculpture funéraire reste largement inaccessible aujourd'hui, l'exemple grandmontain montre bien comment la polarisation de différents groupes – par les tombes et les monuments qui les rappellent – permet la mise en scène de mémoires collectives distinctes capables de perdurer pendant plusieurs siècles : bien que vraisemblablement abusif, le terme même d'« Angleterre » choisi par Pardoux de La Garde à la fin du XVI^e siècle en témoigne.

II.3 COMMUNION

Alors que la mort interrompt le dialogue entre le défunt et les membres de son entourage, la liturgie funéraire rétablit une forme de communication entre tous les membres de l'*Ecclesia*, qu'ils soient vivants ou non. Dans un premier temps, le rituel des funérailles permet à la communauté chrétienne d'accompagner le compagnon qu'elle a perdu jusqu'au lieu où il reposera jusqu'à la résurrection des corps. Les cérémonies liturgiques visent ensuite, avec des périodicités variables, à prodiguer aux morts l'assistance de l'institution ecclésiale, collectivement ou individuellement. L'initiative personnelle est également sollicitée avec, dès l'époque carolingienne, des demandes de prières individuelles⁷⁸⁸. De fait, les monuments funéraires du corpus étudié favorisent une solidarité de suffrages unissant l'ensemble de la société chrétienne : la cour céleste comme les vivants sont interpellés pour contribuer à l'élévation spirituelle des défunts. Les pierres tombales sont souvent pensées comme des éléments d'une stratégie mémorielle visant la multiplication des prières pour favoriser le salut des défunts. Si l'action bénéfique de ces dernières est reconnue dès l'Antiquité tardive par saint Augustin notamment, l'évolution de la théologie a progressivement amplifié leur importance avec l'émergence de la croyance au purgatoire. Ce phénomène reste méconnu en Limousin⁷⁸⁹, alors qu'il est bien étudié dans d'autres régions⁷⁹⁰. La *vita* du fondateur du Chalard est peut-être le premier texte de la région, dès le deuxième quart du XII^e siècle, à évoquer les prémices du dogme : le mot *purgatorium* n'est pas écrit, mais un récit raconte comment deux vicomtes de Limoges expièrent leurs péchés après leur mort en fonction de la quantité ceux-ci et avec la certitude d'être ultérieurement sauvés.

« Une nuit qui précédait la fête de saint Barnabé, il [Geoffroi] s'endormit dans l'oratoire après une longue nuit de prière et vit en songe les deux vicomtes de Limoges, Guy et Hélie son frère. Leur aspect était horrible, leurs membres consumés étaient attaqués par un feu violent. Il les regarda l'un après l'autre et se rappela qu'ils étaient morts. Il vit aussi

⁷⁸⁸ TREFFORT C., *L'Église carolingienne et la mort...*, *op. cit.* ; ID., « Appels à la prière et oraisons de pierre dans les inscriptions funéraires des VIII^e-XI^e siècles », dans *La prière en latin de l'Antiquité au XVI^e siècle. Formes, évolutions, significations*, COTTIER J.-F. (éd.), Turnhout, Brepols, 2007, p. 273-289.

⁷⁸⁹ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial...*, *op. cit.*, p. 402-403.

⁷⁹⁰ Pour une analyse générale on se référera évidemment à la synthèse pionnière de Jacques Le Goff, mais également à des études plus récentes comme : CUCHET G. (dir.), *Le purgatoire, fortune historique et historiographique d'un dogme*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2012, en part. p. 17-72. Plusieurs thèses de doctorat ont par ailleurs apporté une compréhension précise de l'évolution de la croyance grâce à un ancrage régional et à une documentation variée : DURIER M., « La mort, les morts et les pratiques funéraires au Moyen Âge... », *op. cit.*

qu'Hélie était atteint de maux plus affreux alors qu'il était le moins âgé. Fort étonné, il s'adressa à l'autre qui se portait beaucoup mieux : 'd'où cela vient-il, seigneur Guy, que votre frère qui a vécu moins longtemps que vous soit davantage puni'. Il lui répondit sans attendre : 'mon frère a entaché sa vie par des adultères, alors que je fus moins adonné à l'ardeur amoureuse et aux infamies, voici pourquoi il est davantage torturé et moi, moins. Au jour du jugement, nous serons cependant parmi ceux qui seront à la droite de Dieu. Nous venons humblement supplier ta pitié pour que tu fasses mémoire de nous dans tes prières et que tu offres le sacrifice tous les jours pour nous : tes prières nous sont d'un grand secours. Elles adoucissent nos peines et les rendent tolérables'. Quand le vicomte eut fini de parler, ils disparurent tous les deux. Le matin, Geoffroy raconta cette vision aux frères et décida que fussent célébrées des prières, jour et nuit, pour les morts. Par la suite, tant qu'il vécut, il offrit à Dieu, tous les jours le sacrifice et établit des prières aussi bien pour les vivants que pour les morts et nous les honorons encore aujourd'hui, autant qu'il est possible. »⁷⁹¹

Il faut ensuite attendre la *Vita fratrum* rédigée vers 1250-1260 par Géraud de Frachet, deuxième prieur du couvent dominicain de Limoges, pour que se multiplient les références au lieu d'expiation⁷⁹². Dans cette histoire hagiographique de l'ordre des frères prêcheurs, quinze épisodes⁷⁹³ mettent en scène des visions de défunts rappelant l'importance de ne pas commettre de

⁷⁹¹ Traduction libre : AUBRUN M., *Saints ermites en Limousin au XI^e siècle*, Turnout, Brepols, 2009, p. 86-87. « *Nocte igitur qua sancti Barnabae festivas agebatur, dormiens in oratorio suo, post longam orationem, vidit in somnis duos vicecomites Lemovicenses, Guidonem scilicet et Heliam, fratrem ejus ; et erat eorum horribilis aspectus, membra perusta et quasi valido igne acriter assata. Intuens itaque illos alternatim et mortuos esse recordans, notavit alterum eorum, Heliam vicelicet, pejoribus poenis astrictum, qui tamen minor erat natu ; admirans locutus est ad alterum qui multo melius se habebat : Unde, inquit, hoc eventit, » domine Guido, ut fratrem vestrum qui minus vixerat major poena coerceat. » Ille non longa moratus : « *Frater, inquit, meus vitam suam adulteriis maculabat ; ego vero libidini ac coeteris flagitiis minus deditus fui : idcirco torquetur ille magis, ego vero minus. In die tamen judicii resurgemus inter illos qui a dextris Dei erunt. Venimus autem pietatem tuam humiliter obsecrare ut memoriam nostri facias in orationibus tuis et offeras sacrificium Deo quotidie pro nobis ; multum enim nobis posunt preces tuae, nostras quippe migrant poenas et faciunt tolerabiliores. » Cum haec dixisset Guido vicecomes, dispaverunt ambos. Beatus vero Gaufridus, facto mane, narravit fratribus visionem hanc, et statuit preces nocturnas atque diurnas in monasterio Castalensi pro mortuis celebrandas. Denique ipse, dum vixit, Deo pro eisdem quotidie sacrificium obtulit. Has siquidem preces quas ipse tam pro vivis quam pro defunctis instituit, in quantum possumus usque hodie observamus. » Édition : BOSVIEUX A., *Vie de saint Geoffroi...*, op. cit., p. 105-106.**

⁷⁹² FRACHET G. DE, *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica...* op. cit.. Sur cette œuvre, voir en dernier lieu : CABY C., « Couvents et espaces religieux chez Géraud de Frachet et Bernard Gui. Une topographie légendaire des origines dominicaines ? », dans *Moines et religieux dans la ville (XI^e-XV^e siècles)*, COLLOQUE DE FANJEAUX (éd.), Toulouse, Éditions Privat, 2009, p. 357-388.

⁷⁹³ Le comptage a été opéré dans la traduction du texte car sa numérisation permettait l'utilisation d'un mode recherche automatisé. Pour cette raison, les références sont données dans ce texte et non dans l'édition latine. Seul le mot « purgatoire » a été cherché. FRACHET G. DE, *Vie des Frères de l'Ordre des Frères-Prêcheurs*, LECOCQ H. (trad.), Paris, 1912.

péchés⁷⁹⁴, insistant sur le rôle crucial des prières des vivants pour abrégier les souffrances purgatoires⁷⁹⁵ ou, plus rarement, appuyant l'obligation de la confession⁷⁹⁶, voire la nécessité d'entrer dans l'ordre dominicain⁷⁹⁷. Ces *exempla* montrent le purgatoire comme une pénible étape à durée variable et traversée par tous les frères de l'ordre, mais leur donnant l'assurance d'être sauvés⁷⁹⁸. La sœur défunte d'un frère le rassure même en affirmant que, « dans ton Ordre, personne ou presque personne n'est damné »⁷⁹⁹. Géraud de Frachet apporte en outre un très beau témoignage concernant Limoges :

Au couvent de Limoges, Frère Jean Balistaire, éloquent et très subtil prédicateur, apparut huit jours après sa mort, au milieu d'une grande gloire, à une personne recommandable de sa connaissance, qui nous l'a raconté elle-même. Il lui dit qu'il était resté sept jours en purgatoire, principalement pour s'être rendu coupable d'ingratitude, pour avoir trop aimé à se récréer et avoir accordé trop de soulagement à son corps. On lui demanda quelle avait été sa souffrance. Il répondit qu'elle ne saurait être comparée à aucune autre. Interrogé sur l'état de conscience de celui auquel il apparaissait, il fit cette réponse : 'il ne m'a pas été révélé ; mais, si vous persévérez, vous serez sauvés' et il ajouta : 'les fautes vénielles, comptées pour peu de chose sur la terre, sont plus tard fort dures à expier'. Enfin, on lui demanda comment il était sorti du purgatoire, et il l'expliqua en ces termes : 'Le Seigneur a envoyé des anges pour m'en retirer. Ils m'ont emmené, en chantant, vers le Seigneur ; plus ils montaient, plus je sentais croître ma joie'.⁸⁰⁰

La croyance au purgatoire semble donc au moins balbutiante à Limoges au milieu du XII^e siècle et s'épanouir, comme souvent, au siècle suivant avec les ordres mendiants. L'objectif de la dernière partie qui s'ouvre ici est cependant de montrer que les pratiques associées aux

⁷⁹⁴ *Ibid.*, p. 318, 421, 432-433, 444-445, 448.

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 231, 233, 331, 417, 448.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 261.

⁷⁹⁷ *Ibid.*, p. 256.

⁷⁹⁸ *Ibid.*, p. 434, 375.

⁷⁹⁹ *Ibid.*, p. 318.

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 432-433. Texte original : « *In conventu Lemovicensi obiit frater lohannes Balistarii, habudans et subtilissimus predicator ; qui octavia die post apparuit cuidam honeste persone sibi familiari, ut ipsa retulit, magna gloria existens dixitque sibi se fuisse in purgatorio VII diebus, maxime pro ingratitude et verbis solacii et corporis recreacione. Interrogatus de pena respondit, quod non poterat alicui alii comparari ; interrogatus de statu illius, cui apparebat, dixit quod non erat ei revelatum, sed si perseveraret, salvus esset ; dixit autem, quod venialia, que hic reputabantur parva, postmodum gravia inveniebantur in pena ; interrogatus, quomodo de purgatorio exivit, respondit, quod dominus misit angelos, qui eum eduxerunt et cantando ante dominum adduxerunt et quod quanto magis ascendebat tanto plus gaudium suum crevit.* » FRACHET G. DE, *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica... op. cit.*, p. 282-283.

monuments funéraires limousins ne relèvent pas uniquement de l'intercession, mais qu'elles mettent plus généralement en action le dogme de la communion des saints pour favoriser l'élévation spirituelle des morts comme des vivants.

II.3.1 Le secours céleste

- **L'adresse aux saints et à Dieu**

Dans le diocèse de Limoges, les demandes d'intercession apparaissent dans les épitaphes dès la seconde moitié du XI^e siècle et se poursuivent les siècles suivants. La plus ancienne, conservée à Brive, ne s'adresse pas directement à saint Michel mais espère que ses prières convaincront Dieu de sauver le défunt (« *[cui] Deus in celis salvet, precibus Michaelis* ») [19031-02]. Les raisons de ce choix peuvent être multiples puisque l'archange victorieux de Satan est, notamment, celui en charge de la pesée des âmes lors du Jugement dernier⁸⁰¹. Au XII^e siècle, alors que le salut de Gérard Poisson est présenté par son inscription funéraire comme un fait acquis, puisque son âme est dite dans la Jérusalem céleste en compagnie des anges, le texte demande tout de même à saint Pardoux qu'il prie pour lui (« *spirit(us), an[gel]icis [cum] cetibus, arce politur [hi]c. [...] S[anct]e Par[d]ulfe, ora pro eo* ») [19031-04]. La préférence donnée ici à un ermite, né au VII^e siècle dans les environs de Guéret, doit sans doute se comprendre comme le témoignage d'une dévotion particulière : le prieuré d'Arnac, où se trouvait l'épitaphe, possédait en effet des reliques du saint que le prévôt devait avoir l'habitude de prier⁸⁰².

Saint Dominique est invoqué à deux reprises dans le couvent des frères prêcheurs de Limoges. L'indication pour Pierre du Peyrat reste vague : « qu'il ressente le secours de saint Dominique et que, sous sa conduite, il mérite d'être uni aux saints » (« *sanctum Dominicum sibi sentiat auxiliari et mereatur, eo duce, sanctis associari* ») [87085-43]. Dans l'inscription de Pierre de Bénévent, ce sont quatre saints qui sont chargés d'intercéder pour le salut du défunt [87085-41]. Dans un éternel présent, saint Barthélemy introduit le défunt à Dieu, tandis qu'il est demandé à saint Pierre et saint Dominique de l'assister, puis à saint Léobon d'être pour lui un bon patron :

*Offert sum(m)e, Deus, famulu(m) t(ib)i Bartolomeus canonicu(s)
Stephan(is) et p(re)positu(s) Junian(i). Cum patre D(omi)nico, Petre martir,
opem fer amico. Tu sibi patronus sis Leobone bonus. Obiit, mag(iste)r
Petrus de Benevento, prepositus ecclesiae s(an)c(t)i Juniani, VI
K(a)l(endas) januarii, anno domini MCCLXV. Ora p(ro) eo.*

⁸⁰¹ BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 188-206.

⁸⁰² Pour une brève synthèse sur ce saint, voir : INVENTAIRE GÉNÉRAL, *Légende dorée du Limousin : les saints de la Haute-Vienne*, Limoges, Inventaire général, 1993, p. 216-217.

Les différentes modalités d'aide mentionnées restent, hormis la première, très générales. L'abbé Texier affirme en complément, à partir de sources inconnues, que « pour bien comprendre cette épitaphe, il faut savoir que Barthélemy est le patron de Bénévent, patrie du prévôt Pierre. Les autres saint invoqués ici appartiennent à l'ordre des Dominicains, à l'exception de saint Léobon, qui appartient par son origine au voisinage de Bénévent »⁸⁰³.

Saint Jacques, à la fois intercesseur et psychopompe⁸⁰⁴, est quant à lui toujours mentionné en compagnie de la Vierge et du Christ. La plus ancienne des deux plaques murales le mettant en scène date de la seconde moitié du XII^e siècle [19031-03]. Le texte le qualifie de « source de vertu » et demande à ce qu'il soit pour le défunt « la porte du salut » (« *isti huic fo(n)s virtutis Jacob(us) sit porta salutis* »). On attend de la « mère du Christ » qu'elle « soit pour lui port, lumière et chemin » (« *Virgo, pare(n)s Ch(rist)i, sit portus, lux, iter* »). Quant au Christ, qualifié de « sauveur du monde » (« *mundi salvator* »), on espère qu'il « vienne en aide » au mort (« *illi sit auxiliator* »). L'image sculptée en bas-relief vient en appui de cette conception de l'aide : le saint pose ses mains sur les épaules du défunt tandis que celui-ci demeure à genoux devant le Christ. La Vierge est absente de la représentation, mais le thème de la porte est évoqué par l'arcature rappelant la Jérusalem céleste. À l'inverse, la seconde plaque murale montre par la sculpture les trois figures tutélaires alors que l'inscription funéraire évoque uniquement le défunt, Biraus Maschaux [19031-01]. Saint Jacques n'est identifiable qu'indirectement : homme barbu présentant le défunt à une Vierge trônant avec Jésus enfant, il n'est distingué que par la coquille brochée sur la panetière de son protégé. Dans un registre inférieur, l'action du saint est illustrée par la victoire sur la mort du bourgeois de Turenne car le Christ aide l'homme à se relever d'un sarcophage après sa résurrection.

La même logique narrative se retrouve, on l'a déjà montré, sur la plaque murale accompagnant le gisant sous enfeu d'un prêtre à Sainte-Anne-Saint-Priest [87134-02]. La Vierge à l'enfant y est également présente, en compagnie de sainte Élisabeth et de saint Jean-Baptiste enfant.

Les quatre autres suppliques faites à Marie ne sont adressées qu'à elle seule et sont toutes datées du XIII^e siècle. Là encore, son action directe est généralement évoquée. Le chanoine B. Rigaud († 1280) supplie dans le texte la Vierge Marie de l'exaucer pour que le pardon lui soit donné (« *Te pecor exaudi suplicem tibi, me B. Rigaudi, ut, per te, venia mihi detur Virgo Maria* »), tandis que l'image le représente à genoux devant elle [19031-09]. Il lui est également demandé

⁸⁰³ TEXIER A., *Manuel d'épigraphie... op. cit.*, p. 187.

⁸⁰⁴ Sur le rôle de ce saint en contexte funéraire à la fin du Moyen Âge, voir : ALEXANDRE-BIDON D., PÉRICARD-MEA D., « Saint Jacques, intercesseur des morts ? », dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. et TREFFORT C. (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 167-179.

d'être « secourable à un ami de la sainteté » (« *subveniat mater Christi pietatis amico* ») [87085-35] ou de donner les « joies précieuses de son secours céleste » (« *auxilii aetheri des illi gaudia grata* ») [19031-12]. Son statut de « mère du Christ » ou de « mère de Dieu, vierge pieuse et bienheureuse » est également rappelé. Enfin, une dernière épitaphe l'interpelle directement pour qu'elle « prie d'une voix pieuse » pour le chanoine Adémar (« *ora voce pia pro nostro fratre Maria* ») [19031-10].

Le Christ est rarement invoqué verbalement. Outre l'épitaphe précédemment évoquée, une seule le nomme au vocatif. Dans ce texte du XII^e siècle, la temporalité choisie n'est pas le présent mais le Jugement dernier : « Que l'âme d'Alboin te soit confiée, ô Christ ; lorsque tu viendras en juge, considère cet homme gisant dans la terre, et que de ton jugement il ne retire pas un arrêt funeste » (« *Cu(m) ven(i)es judex, [humi cadenti sibi aspice Chris]te ne[que] respo[n]su[m] referat te judice t(r)is[te]* ») [87085-34]. La « faveur du Christ » (« *propitio sibi Christo* ») est également demandée dans l'inscription sollicitant le « secours de saint Dominique » [87085-43]. À partir du XIII^e siècle, Dieu devient le destinataire direct de courtes suppliques : « Dieu, daigne avoir pitié de l'archiprêtre » (« *archiprebiteri dignare Deus misereri* ») [16250-01], « Tout-puissant, fais que le repos leur soit accordé » (« *Om(n)ipotens, facito quod eis requies tribuatur* ») [87085-29], ou encore « conduis, ô Dieu, jusqu'aux espaces d'En-Haut, cet abbé Hélié » (« *hunc Deus ad superos abbatem p(er)fer Heliam* ») [19013-02], mais aussi « Dieu, aie pitié d'elle ! » (« *D(eu)s huic miserere!* ») [16223-03]. L'intervention divine n'est présentée qu'une fois comme ayant déjà eu lieu : il est ainsi affirmé du moine Boson qu'il « mérita par ses pleurs, comme Axa, que le Père lui accordât de double cours d'eau [vive] » [19276-01].

Il faut sans doute ajouter au décompte la figuration de croix. Celles-ci, sans être rares dans la documentation épigraphique limousine dès le XI^e siècle, ne sont attestées que dans 18 inscriptions du corpus⁸⁰⁵. Petites croix grecques, éventuellement pattées ou potencées, elles débutent et/ou terminent généralement le texte. Elles marquent parfois une césure interne en distinguant la mention obituaire de la mention tumulaire⁸⁰⁶ ou en marquant une pause entre la description du défunt et la formule de *memento mori*⁸⁰⁷. Dans l'épitaphe de l'un des prieurs de Saint-Martial, elles contribuent à une recherche esthétique également présente dans la graphie des lettres : aucune croix n'est présente dans la première ligne, la première croix est inscrite au centre de la deuxième ligne, deux croix sont utilisées pour débiter et clore la troisième ligne tandis que trois croix scandent le commencement, le milieu et la fin de la dernière ligne [87085-21]. Cette

⁸⁰⁵ [16070-01, 16223-03, 04, 06, 19031-01, 03, 04, 87031-01, 87085-06, 12, 21, 22, 24, 30, 50, 87148-01, 87161-19, 87201-01]

⁸⁰⁶ [19031-04]

⁸⁰⁷ [19064-01, 87085-30]

progression en 6 croix, agrémentée de formes variées, finit par devenir redondante avec le texte même :

1. NONAS . SEPTE
2. BRIS . + OBIIT
3. + HUGO . PRIOR +
4. + IHS . + . XPS . +

La répétition tissée entre le nom du Christ et son symbole rappelle ici avec force la puissance du *signum* qu'est la croix⁸⁰⁸.

Les treize épitaphes invoquant un secours céleste semblent être rares dans la pratique épigraphique funéraire, à l'échelle du diocèse de Limoges et plus encore à celle de la France⁸⁰⁹. Le statut des défunts semble en premier lieu être un critère pertinent pour interpréter cette particularité : tous sont des ecclésiastiques, des chanoines⁸¹⁰, un archidiacre⁸¹¹, deux prieurs⁸¹², deux prévôts⁸¹³, ainsi qu'un recteur⁸¹⁴. Néanmoins, leur concentration sur trois à quatre sites⁸¹⁵ – le couvent dominicain de Limoges, le prieuré des chanoines séculiers de Brive et le monastère bénédictin d'Anarc – pourrait indiquer l'influence d'habitudes locales. Chez les frères prêcheurs, l'intercession demandée à saint Dominique pourrait ainsi être un moyen d'intégrer pleinement les membres du chapitre épiscopal dans leur communauté.

- **Une protection immédiate ?**

En dehors des épitaphes, dès le XII^e et surtout à partir du XIII^e siècle, la figuration de la croix devient omniprésente sur les monuments funéraires limousins (cf. *supra*). Sa représentation convoque la puissance du Christ, mais la richesse de la pensée médiévale invite à se demander quelle protection elle manifeste. Les adresses faites aux figures tutélaires dans les inscriptions funéraires laissent en premier lieu supposer qu'elle reste dans une pratique d'intercession. L'ornementation des traverses pourrait également aller dans le sens de cette hypothèse en

⁸⁰⁸ Notamment : BEDOS-REZAK M., *When ego was imago : signs of identity in the Middle Ages*, Leiden / Boston, Brill, 2010.

⁸⁰⁹ TREFFORT C., « Les inscriptions funéraires des XII^e et XIII^e siècles en France », dans *Las inscripciones goticas. II coloquio internacional de epigrafía medieval, Leon del 11 al 15 de septiembre 2006*, MARTIN LOPEZ E., GARCIA LOBO V. (éds.), Leon, Corpus Inscriptionum Hispania Medievalium, 2010, p. 169.

⁸¹⁰ [19031-11, 23095-06, 87085-42]

⁸¹¹ [87085-34]

⁸¹² [87085-35, 87085-39]

⁸¹³ [19031-04, 87085-41]

⁸¹⁴ [19031-12]

⁸¹⁵ La provenance de l'une des plaques murales est inconnue [19031-02].

rappelant la présence de la Vierge par son emblème : la fleur de lis⁸¹⁶. La place de la mère de Dieu dans le corpus épigraphique limousin ainsi que le puissant développement de son culte au XIII^e siècle, dans le diocèse de Limoges⁸¹⁷ comme ailleurs, rendent plausible l'interprétation des nombreuses croix fleurdelisées sur les dalles funéraires et les pierres tombales en bâtière comme des demandes d'intercession adressées conjointement au Christ et à la Vierge.

Le positionnement du signe efficient du Christ au plus près des corps, dans ou sur la tombe, invite également à envisager une fonction plus immédiate que des suffrages au moment du Jugement dernier. Les liturgistes médiévaux insistent en effet sur la vulnérabilité particulière des défunts juste après leur mort face aux attaques de démons et le thème a d'ailleurs été répété à l'envie dans les enluminures des livres d'heures ; alors que les prêtres célèbrent l'office des morts et que les fossoyeurs descendent un corps inerte dans sa tombe, des anges protègent l'âme du défunt qui s'élève contre les petits diables qui rôdent⁸¹⁸. Jean Beleth, Guillaume Durand et les autres recommandent principalement comme protection dans les tombes le signe de la croix⁸¹⁹. La forme crucifère et le nom du Christ inscrit sur l'endotaphe de Berniar iraient donc en ce sens [87085-11]. Rien n'interdit d'attribuer également aux autres croix sculptées sur les monuments funéraires une fonction apotropaïque.

Les autres préconisations des liturgistes intègrent plusieurs éléments organiques. Le premier est l'encens, déjà présent dans toute la liturgie terrestre comme céleste. Le second est le charbon, retrouvé en lit funéraire en fouilles dans certaines sépultures médiévales du diocèse de Limoges⁸²⁰. La troisième substance apotropaïque est, de toute évidence, l'eau bénite. Celle-ci

⁸¹⁶ PASTOUREAU M., « La fleur de lis : emblème royal, symbole marial ou thème graphique ? », dans *La monnaie miroir des rois [catalogue de l'exposition de l'Hôtel de la monnaie. Paris, 1978]*, 1978, s.n., p. 251-271.

⁸¹⁷ CASSAGNE-BROUQUET S., *Marie en Limousin*, Rodez, éditions du Rouergue, 1999.

⁸¹⁸ Lire notamment à ce sujet : ALEXANDRE-BIDON D., « La mort dans les livres d'heures », dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. et TREFFORT C. (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 83-94.

⁸¹⁹ « *Sed nota, quod quando sepelitur Christianus, quocumque loco sepeliatur, semper debet crux apponi capiti illius ad designandum illum fuisse Christianum, vel quia diabolus multum timet hoc signum et timet accedere ad locum cruce insignitum* », BELETH J., *Summa de ecclesiasticis officiis*, éd. DOUTEIL H. (éd.), Turnhout, Brepols, 1976, c. 159, p. 307. Il est repris en substance par Guillaume Durand : DURAND G., *Guillelmi Duranti Rationale divinatorum officiorum*, DAVRIL A., THIBODEAU T., GUYOT B.G. (éds.), Turnhout, Brepols, 2000, l. VII, c. XXXV, p. 97. Voir également : BOZOKY E., « Les démons et les morts : croyances et pratiques funéraires pour protéger les morts contre les démons au Moyen Âge », *Les cahiers de Conques*, 1, 1995, p. 311-331.

⁸²⁰ Notamment Saint-Martial, Saint-Junien, Chaptelat, Solignac, Le Vigeois. CREISSEN T., DELHOUME D., ROGER J., « L'église rurale et son environnement en Limousin : apports récents de l'archéologie, nouveaux axes de recherche », *Hortus artium medievalium*, 14, 2008, p. 93.

pouvait être placée à proximité de la tête du défunt lors de l'inhumation, dans les pots en terre cuite ou dans des bouteilles en verre soufflé⁸²¹. Guillaume Durand écrit à ce propos :

« Ensuite on le place dans le tombeau ou la fosse, où en certains endroits on met de l'eau bénite et des charbons avec de l'encens. On y met de l'eau bénite, pour que les démons, qui la craignent beaucoup, ne s'approchent point du corps ; car ils ont coutume d'exercer leur fureur sur les corps des morts, afin que ce qu'ils n'ont pu leur faire pendant leur vie, ils le fassent du moins après leur mort. On y place de l'encens, pour éloigner ou dissiper la mauvaise odeur du corps, ou bien afin que le défunt soit censé avoir offert à son créateur le parfum agréable des bonnes œuvres, ou bien pour montrer que les prières des fidèles servent aux défunts. On y met des charbons, pour marquer que cette terre ne peut plus servir à un usage profane, car le charbon subsiste plus longtemps sous la terre que toute autre matière. On y met aussi du lierre ou du laurier, et autres choses de ce genre, qui toujours conservent leur verdure dans le tombeau, pour désigner que ceux qui meurent au monde corporellement, cependant, sous le rapport de l'âme, ils vivent et revivent en Dieu. »⁸²²

Le *Rationale* est ici, comme souvent, très similaire au texte de Jean Beleth⁸²³. Le corpus limousin montre en outre que l'eau bénite pouvait également être déposée sur le monument funéraire, voire le traverser : c'est ce que prouve à Texon une pierre tombale à faible bâtière, percée d'un cylindre élargi en cône à la base pour permettre de verser le liquide dans la sépulture [87066-16]. Plus communément, l'eau bénite était contenue dans des cupules creusées au croisement des quatre pentes des pierres tombales en bâtière de type 2 (fig. 03). Il est possible que, conformément à une coutume qui s'est maintenue dans la région jusqu'au XX^e siècle, l'eau n'était

⁸²¹ PRIGENT D., « Les vases funéraires (XI^e-XVII^e siècle) », dans *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éds.), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996, p. 215-224.

⁸²² Traduction : Charles Barthélemy. « *Diende ponitur in spelunca in qua, in quibusdam locis, ponitur aqua benedicta et prune cum thure. Aqua benedicta ne demones, qui multum eam timent, ad corpus accedant : solent namque desevire in corpora mortuorum ut quod nequiverunt in vita, saltem post mortem agant. Thus vero ponitur propter fetorem corporis removendum, seu ut defunctus Creatori suo acceptabilem bonorum operum odorem intelligatur obtulisse ; seu ad ostendendum quod defunctis prosit auxilium orationis. Carbones in testimonium quod terra illa ad communes usus amplius redigi non potest : plus enim durat carbo sub terra quam aliud. Hereda quoque vel laurus et hujusmodi que semper servant virorem, in sarcophago corpori substernuntur, ad significandum qui moriuntur in Christo vivere non desinent, nam licet mundo moriantur secundum corpus, tanem secundum animam vivunt et reviviscunt Deo ».* Édition : DURAND G., *Guillelmi Duranti Rationale divinarum officiorum*, DAVRIL A., THIBODEAU T., GUYOT B. G. (éds.), Turnhout, Brepols, 1995-2000, I.VII, c. XXXV, p. 99.

⁸²³ BELETH J., *Summa de ecclesiasticis officiis*, éd. DOUTEIL H. (éd.), Turnhout, Brepols, 1976, c. 161, p. 318-319.

pas en contact direct avec la pierre mais placée dans une coupelle maintenue dans une cupule⁸²⁴. Cette hypothèse paraît plus plausible pour les rares creusements d'un diamètre supérieur à 5 cm, comme à Peyrat-de-Bellac [87116-06, 08, 09]. Un tel dispositif permet à la fois une mise en exergue de ce qu'il préserve et une plus grande contenance, celle-ci ne pouvant toutefois excéder quelques centilitres.

D'après la bibliographie actuellement disponible, il ne semble pas que les cupules médiévales correspondent à un phénomène répandu hors du diocèse de Limoges. Le début de leur période d'utilisation coïncide cependant avec le développement de l'aspersion des corps d'eau bénite au XIII^e siècle⁸²⁵. Bien que les deux pratiques restent très similaires, elles impliquaient diversement les vivants, le rituel de l'absoute nécessitant un prêtre alors que toute cupule pouvait vraisemblablement être remplie par tout passant ou proche du défunt. Il ne reste des bénitiers de cimetière évoqués à cet effet dans les textes⁸²⁶ que celui intégré dans le calvaire de Saint-Jean-Ligoure (87) (fig. 64). On notera enfin que la protection immédiate apportée par l'eau bénite nécessitait l'action d'un fidèle et était très probablement accompagnée d'une prière.

II.3.2 Les prières

Dans bien des cas, l'iconographie montre l'indissociabilité de la protection divine et des prières des hommes. La croix en est un bon exemple car si sa figuration suffit pour bénéficier de la toute-puissance du Christ, elle suscite également des gestes de dévotion des fidèles. Les formes monumentalisées – par leur taille et leur emmarchement – sur les dalles funéraires sont celles qui attestent le plus manifestement l'attente d'un geste de prière. Leur silhouette rappelle en effet les calvaires, dont on sait qu'ils constituaient au Moyen Âge et à l'époque moderne des lieux privilégiés de piété⁸²⁷.

- **Par les mots**

Les inscriptions funéraires, en tant que textes, peuvent être plus directives que les autres monuments. Pourtant, toutes ne le sont pas : moins d'un quart des épitaphes du corpus limousin demandent explicitement au moins une prière (26/115) et seule l'épitaphe d'Isabelle de Ventadour présente l'acte comme acquis : « que, grâce à leurs prières, elle prenne place en la sainte citadelle » (« *illorum precibus, ponatur in arce beata* ») [87085-48]. Lorsque le lecteur est pris à parti, il peut être directement désigné dans l'inscription, par des formulations que l'on retrouve

⁸²⁴ ALIGROS A., « Les bols dans les cimetières du nord de la Creuse », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires* [Actes du congrès de la fédération des sociétés savantes du centre de la France, Guéret, 2004], *Études creusoises*, XIX, 2005, p. 253-262.

⁸²⁵ AUBRUN M., *La paroisse en France des origines au xv^e siècle*, Paris, Picard, 1986, p. 57, 96.

⁸²⁶ ALEXANDRE-BIDON D., « Images du cimetière chrétien au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 87.

⁸²⁷ BAUDOIN J., *Les croix du Massif Central*, Nonette, Créer, 2000.

dans l'ensemble de la France⁸²⁸. Le type de statut visé est parfois indéterminé – il s'agit de « celui qui lira ces lettres » (« *qui leira aquestas letras* ») [87085-38], de « toi qui t'appliques à lire ceci » (« *curans hoc legere* ») [16223-03], ou d'un « on » déterminé par la forme passive (« *dicatur* ») [87085-42]. L'instance peut être mise sur le fait que tous les spectateurs doivent prier : la lecture n'est pas nécessairement requise puisqu'il suffit de voir les lettres (« *omnes qui viderunt has literas* ») [87085-26], ou même simplement de passer devant (« *a totz a queus que p aici pasaran* ») [19031-11]. L'épithaphe d'Hugues IX Le Brun s'adresse même à tous ceux qui la liront, quels qu'ils soient (« *quicumque legetis* ») [87183-10]. Les trois demandes de prière en occitan peuvent laisser croire à un choix linguistique destiné à un public très large, mais deux d'entre elles se trouvaient dans des cloîtres⁸²⁹, limitant par conséquent leur accès aux laïcs et l'interdisant aux femmes. De fait, la localisation des inscriptions funéraires dans des espaces accessibles à tous ou réservés à un petit nombre de clercs a en outre nécessairement influé sur le type et le nombre de personnes susceptibles de prier. Quelques formulations, il est vrai minoritaires, rappellent d'ailleurs explicitement le caractère communautaire de la commémoration recherchée. Ainsi, le texte d'un archiprêtre est adressé à « vous et l'assemblée des clercs » (« *vos et concio clerci* ») [16250-01], celui d'un abbé de Lesterps invoque ses ministres (« *ministri* ») [16182-01], tandis que l'inscription d'un abbé de Saint-Martial inclut toute sa « maison » en pleurs (« *flet domus* ») [87085-25].

Il faut noter que, dans ces épithaphe, les défunts ne sont généralement pas recommandés par leurs mérites : seulement cinq le sont⁸³⁰. Une certaine insistance peut cependant poindre, avec « je vous en prie » (« *rogo vos* ») [16250-01] ou cinq « pour l'amour de Dieu »⁸³¹. La demande peut être répétée dans la même épithaphe pour deux défunts différents [87085-28], tandis que quelques épithaphe demandent deux prières pour une seule personne⁸³².

Avec 11 occurrences, le « Notre Père » est la prière la plus demandée⁸³³ et le chanoine Aimar du Puits précise même qu'il s'agit d'une oraison et abrège son titre (« *la orazo el P(ater) N(oste)r* ») [19031-11]. Elle se retrouve pour des laïcs⁸³⁴, un chapelain⁸³⁵, deux dominicains⁸³⁶,

⁸²⁸ TREFFORT C., « Appels à la prière et oraisons de pierre dans les inscriptions funéraires des VIII^e-XI^e siècles », *op. cit.*, p. 273-289.

⁸²⁹ Celle du frère précheur Gui de Mopreget se trouvait dans le couvent dominicain de Limoges [87085-38], et celle du chanoine Aimar du Puits dans la collégiale de Brive [19031-11]. L'origine de la plaque murale des deux femmes n'est pas connue [87201-01].

⁸³⁰ [16182-01, 87183-10, 87085-12, 87085-25, 19276-01]

⁸³¹ [19031-11, 87085-29, 87085-38, 87085-42, 87148-01]

⁸³² [16250-02, 19031-11, 87085-26, 87148-01]

⁸³³ [16250-02, 19031-11, 23095-06, 87085-26, 87085-28, 87085-29, 87085-30, 87085-40, 87085-42, 87085-50, 87148-01]

⁸³⁴ [16250-02, 87085-26, 87085-28]

⁸³⁵ [87148-01]

⁸³⁶ [87085-40]

quatre chanoines du chapitre épiscopal⁸³⁷, un chanoine sans doute régulier⁸³⁸, deux moines de Saint-Martial⁸³⁹. Si la plupart des types de communautés cléricales sont représentés, les ministères les plus prestigieux ne le sont pas ; le sous-prieur détonne déjà dans la liste. Aussi courte que fréquente au Moyen Âge, cette prière enseignée aux apôtres par Jésus (Matt. 6, 9-13 ; Lc 11,2-4) se comprend en contexte funéraire par le rappel qui y est fait de la toute-puissance divine dans la destinée humaine et l'imploration du pardon⁸⁴⁰. Jean-Loup Lemaître précise d'ailleurs à son propos : « l'oraison dominicale tient une large place dans la liturgie des défunts, notamment pour ceux qui n'étaient pas capables de réciter les psaumes, et qui devaient les remplacer par autant de *Pater* qu'il y avait de psaumes demandés »⁸⁴¹.

Le « Notre Père » est deux fois associé à un « Je vous salue Marie », la première fois pour un chevalier⁸⁴² et la seconde pour un chapelain⁸⁴³. Également très ancienne, cette oraison clame le grand rôle d'intercesseur de la Vierge : « Sainte Marie, mère de Dieu / Priez pour nous, pauvres pécheurs / Maintenant et à l'heure de notre mort »⁸⁴⁴. L'injonction, chez les bénédictins de Solignac, à « prie[r] maintenant sainte Marie » [87192-01] revient probablement à l'*Ave Maria*, tout en permettant des variantes.

Les rares autres prières nommées sont davantage spécifiques au contexte funéraire. Au XII^e siècle, un hexamètre demande ainsi aux chanoines de Lesterps qu'ils chantent le *Requiem* pour l'abbé Ramnulphe (« *pro famulo C(h)risti Requiem cantate, ministri* ») [16182-01]. Quelques décennies plus tard, le « Des profondeurs » apparaît à Saint-Martial en alternative possible au « Notre Père » (« *Om(ne)s q(ui) viderunt has literas dica(n)t p(ro) ipsis Pater noster vel De p(ro)fundis pro fidelib(us) defunctis* ») [87085-26]. Psaume pénitentiel (Ps 129), il était notamment récité lors de l'office des morts à Saint-Martial⁸⁴⁵, cloître duquel monastère se trouvait l'inscription.

Les formules spécifiques à prononcer peuvent également être précisées, de sorte que les prières sont nécessairement prononcées lors de chaque lecture du texte. Dès le XI^e-XII^e siècle, l'épithaphe du moine Boson demande ainsi : « Ô vous, chrétiens, implorez le Sauveur pour qu'il lui donne le repos et le jour éternel. Dites ainsi au Christ : Ô Christ, souviens-toi d'associer Gauzbert au chœur éclatant des saints, qu'il trouve sa joie en toi et de toi sans fin jouisse dès qu'il aura

⁸³⁷ [23095-06, 87085-42, 87085-50]

⁸³⁸ [19031-11]

⁸³⁹ [87085-29, 87085-30]

⁸⁴⁰ BOUHOT J.-P., DUCHET-SUCHAUX, HASENOHR G., LONGÈRE J., « Explications du Notre Père », dans *Prier au Moyen Âge*, BÉRIOU N. BELIOZ J., LONGÈRE J. (dirs.), Turnout, Brepols, 1991, p. 255-280.

⁸⁴¹ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial*, op. cit., p. 483.

⁸⁴² [16250-02]

⁸⁴³ [87148-01]

⁸⁴⁴ Sur cette prière au Moyen Âge : HASENOHR G., « Un commentaire de l'*Ave Maria* », dans *Prier au Moyen Âge*, BÉRIOU N. BELIOZ J., LONGÈRE J. (dir.), Turnout, Brepols, 1991, p. 280-282.

⁸⁴⁵ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial*, op. cit., p. 212.

contemplé l'Unité de la Trinité » [87085-12]. Dans les dernières décennies du XIII^e siècle, l'épithète de Gérard de Frachet semble être une prière tout entière [87085-39] :

« Ô frère Gérard de Frachet d'une éminente sainteté, cette troisième fondation [de la providence] t'a été immédiatement confiée. Ton rang, ta naissance, ta sagesse, l'élégance de ton langage, ta renommée, ta réserve, ta sainteté te rendent hommage. À toi, paix, amour et vie! Par de multiples prières je te recommande à la mère [de Dieu]. Que les anges en leur cité soient tes compagnons et tes amis.

Il mourut le 4 des nones d'octobre, l'an du seigneur 1271. »

Les formules choisies sont toutefois généralement plus courtes. La plus fréquente, connue dans l'ensemble de la chrétienté dès le X^e siècle et qui ne se généralise au XIII^e siècle est la formule *anima ejus requiescat in pace, amen*⁸⁴⁶. On la retrouve à 16 reprises dans le corpus limousin, associée dans 7 cas à une demande de prière⁸⁴⁷. Sans être systématique, l'usage conclusif du mot *amen* y est largement dominant, si bien que seulement 4 l'omettent⁸⁴⁸. Cet ajout issu de la liturgie pour conclure une formule optative – marquée par le subjonctif – permet de considérer celle-ci comme une prière. Dès la fin du XII^e siècle et surtout au XIII^e siècle, de brèves prières sont fréquemment directement adressées à Dieu : « que, par la grâce de Dieu, son âme repose en paix. Amen » (« *Dei mun[ere] cuj(us) a(n)i(m)a re[qui]escat i(n) pace. A[men]* ») [19246-01], « que le créateur de la lumière soit son guide, par delà les espaces éthérés » (« *Cui genitor lucis super ethera dux sit* ») [19278-01], « que Dieu lui pardonne ainsi qu'à tous les autres. Amen » (« *que Deus li perdo e a tot autres. Amen* ») [87085-38], ou encore « que Dieu donne à Hélie les pâturages de la vie céleste » (« *det deus Heliae caelestia pasqua vitae* ») [19031-13]. Elles ne diffèrent des demandes d'intercession précédemment analysées que par l'emploi du subjonctif et non de l'impératif.

Le choix de la prière n'est sous-entendu qu'une seule fois, pour deux laïques : « dites pour elles l'oraison, afin que Dieu leur pardonne » (« *dijali la orazo, que Deus lo[r] perdo* ») [87201-01]. Il peut également être laissé ouvertement au fidèle. L'épithète du moine Boson demande ainsi « que ses frères donc, redisant son éloge, honorent son nom ; et que, pour leur frère, ils prient Dieu avec une grande piété » (« *laudes (er)go suas recale(n)tes n(omen) honore(n)t fr(atr)es et p(ro) fr(atr)e D(eu)m devoci(us) ore(n)t* ») [19276-01]. Également au XII^e siècle, à

⁸⁴⁶ INGRAND-VARENNE E., « Formule épigraphique et langue : le cas de *hic jacet* », *op. cit.*, p. 183-185 ; TREFFORT C., *Paroles inscrites, op. cit.*

⁸⁴⁷ [19276-01, 23095-06, 87085-28, 87085-29, 87085-29, 87085-38, 87085-50, 87148-01]

⁸⁴⁸ Deux dans des épithètes dépourvues de demandes de prières [16223-05, 87085-45], autant avec [23095-06, 87085-28]. Le mot est en outre plutôt associé à des demandes de prières avec 7 occurrences [87085-01, 87085-29, 87085-34, 87085-38, 87085-42, 87085-50, 87148-01], contre 4 sans [19031-04, 19031-07, 19276-01, 87031-01]

Saint-Martial, l'inscription d'un abbé affirme qu'« à lui doivent aller nos louanges passées, présentes et à venir » (« *huic laudes debebit esse, fuisse, fore* ») [87085-25]. Plus simplement, l'inscription d'un chevalier évoque une « pensée pieuse » (« *mente pia* ») [16250-02] en plus des deux prières habituelles.

Quelle que soit la liberté accordée dans le choix des mots, l'imploration engageait chaque spectateur d'un monument funéraire dans une prière individuelle. Celle-ci pouvait intervenir de manière ponctuelle ou au contraire répétée, notamment pour les éléments placés dans des lieux traversés quotidiennement par les mêmes personnes. Seul Biraus Maschaux († 1257) demande spécifiquement à ce que l'on se souvienne de lui le jour de son obit (« *de que us n(e)mbre al dia q(u)inze del mes de septembre* ») [19031-01], mais il ne précise pas la forme de ce souvenir. L'articulation entre commémoration personnelle et collective s'opérait avec la liturgie funéraire par des célébrations plus ou moins individualisées, allant de la messe privée à l'anonymat collectif du *memento* des morts⁸⁴⁹. La place des monuments funéraires au sein de cette *memoria* reste à ce jour complexe à déterminer.

- **Par la liturgie funéraire**

La mention obituaire est généralement interprétée dans une fonction exclusivement liturgique, où l'écriture exposée serait vue comme garantie contre l'oubli de messes anniversaires dûment fondées par des actes consignés dans des manuscrits. Cette interprétation est justifiée en Espagne et dans le sud-ouest de la France par l'usage de formules similaires dans les inscriptions funéraires et dans les testaments, voire par la référence explicite de l'acte notarié dans l'épithaphe⁸⁵⁰. À mesure que l'on s'éloigne au nord des Pyrénées, la typologie linguistique des épithaphes change néanmoins. Parmi les inscriptions limousines antérieures au XIV^e siècle, une seule mentionne une fondation de messe anniversaire [87085-28] :

« Ci-gît le seigneur P. Bru, de la Porte Poissonnière, il trépassa à la mi-avril, l'an du Seigneur 1266 et, légua à chaque moniale de Limoges un pain. Lequel pain doit être de vingt setiers et doit être remis le jour des rameaux, à perpétuité. Que son âme repose en paix ; dites : Notre Père. Il légua en outre 52 [sols] de rente au couvent de Saint-Martial, pour son anniversaire. L'an 1268, le sixième jour en avril, trépassa dame Valérie Javone, femme dudit P. Bru. Que celui qui lira ces mots dise [---]. »

La mention du legs fait aux moniales de la ville, sur une pierre inscrite en langue vernaculaire et placée dans l'encadrement extérieur d'une porte donnant accès à l'abbatiale du

⁸⁴⁹ Sur la commémoration des défunts dans l'Occident médiéval, lire notamment : LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial*, *op. cit.*, p. 25-82.

⁸⁵⁰ TREFFORT C., « Les inscriptions funéraires des XII^e et XIII^e siècles en France », *op. cit.*, p. 171-172.

Sauveur, indique bien une volonté de publicisation de la disposition testamentaire du défunt. La précision sur le montant de la donation pour la messe annuelle semble s'inscrire dans le même esprit. Pourtant, le jour de la célébration liturgique déterminé dans l'obituaire – le 4 août – n'est pas indiqué dans l'inscription⁸⁵¹. En outre, on ne peut inférer de volonté initiale d'associer la fondation et la plaque murale dans la mesure où cette dernière a nécessairement été réalisée au moins deux ans après la mort du testateur⁸⁵². Sans dénier la possibilité d'un usage pratique, force est de constater que la mise en exergue des pieuses rentes accordées par le seigneur P. Bru permet en premier lieu de témoigner de sa générosité et de rendre visible sa place dans la communauté de prières du monastère.

Au-delà de ce cas particulier, les liens entre monuments funéraires et messes anniversaires sont précoces : à la plus ancienne mention obituaire du corpus, celle du chantre Roger († 1025) [87085-14], correspond déjà une inscription dans le premier nécrologe de Saint-Martial⁸⁵³. La corrélation entre l'indication du jour du trépas dans les épitaphes et dans les listes nécrologiques reste délicate à étudier car, outre les aléas de conservation et les possibilités d'homonymie, les célébrations liturgiques comme celles de P. Bru fondées avant le décès du bénéficiaire créent un décalage entre les deux dates. La sculpture funéraire constituant un luxe, il reste probable que ceux qui pouvaient la financer n'omettaient pas de réserver au moins une rente pour garantir des messes à perpétuité. Aimeric de la Serre, prévoyant de faire transférer le corps de sa défunte mère et de lui faire ériger un nouveau tombeau (*tumulus*) dans l'abbaye de la Règle à Limoges, n'oublie d'ailleurs pas d'y fonder un anniversaire pour elle⁸⁵⁴. L'exemple du gisant émaillé de l'évêque de Cahors devant le maître-autel de Grandmont [87183-09] permet même d'établir une corrélation entre le caractère exceptionnel d'un monument et celui de la commémoration liturgique : dans un étonnant texte copié par Pardoux de La Garde, le prieur et le chapitre de l'abbaye s'engagent à célébrer quotidiennement la mémoire de ce prestigieux défunt ainsi que celle de plusieurs membres de sa famille⁸⁵⁵.

Cet acte permet également de répondre à une question importante : la présence d'un monument funéraire infléchissait-elle nécessairement le rituel ? Non, puisque malgré son caractère détaillé, le document régissant la commémoration de Gérard III de Cahors ne fait aucune allusion à son effigie. Quelques autres sources interdisent cependant toute généralisation. Le nécrologe de la cathédrale Saint-Étienne spécifie bien une absoute sur le tombeau d'Aimeric

⁸⁵¹ LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial*, op. cit., p. 488-489.

⁸⁵² Comme le prouve la précision du jour et de l'année du décès de sa femme.

⁸⁵³ *Ibid.*, p. 478.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, p. 128-129, 136-137.

⁸⁵⁵ AD Haute-Vienne : I SEM 81, f. 130r-131v. Cet acte a été édité et publié : LECLER A., « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *BSAHL*, LVIII, 1908, p. 85-86.

de la Serre⁸⁵⁶, mais la pratique est peut-être tardive car le manuscrit date du XVI^e siècle. Il est vrai qu'Hélie Bolhon, dans son testament établi en 1276, fonde son anniversaire et précise que l'absoute devra être donnée sur sa tombe⁸⁵⁷. Par ailleurs, seulement deux processions sont inscrites en lien avec un anniversaire dans la documentation nécrologique de Saint-Martial. L'une d'elles correspond à l'épithète du célèbre Bernard Itier et de son neveu [87085-27] :

« II des nones. Jean apôtre et évangéliste.

De même, pour Bernard Itier, bibliothécaire, et pour Bernard Itier, prévôt des Cars, 30 sols sur la maison de P. de Moyshac à Maigne, à l'extérieur de la porte. Qu'une procession soit faite. »⁸⁵⁸

L'autre procession concerne W. Bocharia, dont l'obituaire précise qu'il a donné 56 sols au monastère, mais pour lequel aucun monument funéraire n'est connu⁸⁵⁹.

Enfin, toujours à Saint-Martial, l'abbé Isembert instaure vers 1175 une célébration liturgique pour les défunts. Celle-ci débute par une messe solennelle⁸⁶⁰ et s'achève par une procession :

« Celle-ci terminée, partant du monastère par le pont avec une croix dorée et de l'eau bénite et deux encensoirs, nous viendrons au-dessus des abbés Albert et Pierre et ici nous ferons une première station ; la seconde dans la salle capitulaire au-dessus des abbés Adémar et Amblard ; la troisième au-dessus de Guillaume Ricard, qui nous a donné de l'huile pour l'Avent et pour Carême, et sur les autres qui reposent dans ce petit

⁸⁵⁶ SOULARD T., *La cité épiscopale de Limoges au Moyen Âge : enquête autour d'une cathédrale [Thèse de doctorat, université Paris IV]*, Paris, 1994, p. 373.

⁸⁵⁷ AD Haute-Vienne : 3 H 361.

⁸⁵⁸ Traduction : M. Durier. « *II. nonas. Johannes apotoli et evangelista. Item pro B(ernardo) Iterii, armario, et pro B(ernardo) Iterii preposito de Quadris, XXX sol. in domo P. de Moyshac en Manhania, extra portam. Processio fiat* ». AD Haute-Vienne : 3 H 15, f. 19 v. Édition : LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial, op. cit.*, p. 486.

⁸⁵⁹ AD Haute-Vienne : 3 H 15, f. 57 v. Je remercie Jean-Loup Lemaître de m'avoir transmis son édition du manuscrit.

⁸⁶⁰ « *Hoc nimirum intuitu, hac ratione ego Isymbertus, hujus ecclesie Sancti Marcialis abbas, quiddam meo prius sensu et tocius postmodum capituli assensu statui et stili officio perpetuari precepi unde divinitati laus et gloria, defunctis venia possit et obtineri et unde nos a debitis nostris super exequiis mortuorum minus plene persolutis aliquantulum valeamus relevari et posteri quique et secuturi id de facili debeant velle imitari. Hec igitur instutio hunc habet ordinem : Dominica post octobas Pasche qua cantatur : Misericordia Domini, semper immobiliter finitis regularibus vesperis, dicentur vespere specialiter pro fratribus hujus ecclesie et ceteris fidelibus sollempniter ; post cenam autem pulsatis diu et prolixè sicut et prius ad vespas signis universis fratribus in choro congregatis, cantabitur festive officium et tunc similiter presbiteri cantabunt officium ad altare sancti Petri. De collatione ibimus ad caritatem que de optimo vino fieri insitutum est nocte post finitos matutinos beate Marie etiam si festum sit xl. exultabunt et non dimittentur. In castino, revestitis omnibus, celebrabit dominus abbas missam, armario cum duobus aliis chororum regente* ». DUPLÈS-AGIER H., CHAMPEVAL J.-B. (éds.), « Chroniques de Saint-Martial de Limoges, supplément préparé par feu Duplès-Agier », *BSAHL*, XLII, 1894, p. 335-336.

cloître ; la quatrième dans le cimetière après la chambre abbatiale ; la cinquième dans le cimetière de nos frères près de la tour ; la sixième dans le cimetière du Lion. »⁸⁶¹

La procession partait donc du grand cloître, pour aller dans la salle capitulaire, puis dans le petit cloître avant de se diriger vers les trois cimetières, vraisemblablement situés à proximité immédiate des chevets des trois églises du monastère (fig. 101). On notera que le parcours évite le couloir où se trouvait la majorité des épitaphes connues du monastère, de manière à ne s'arrêter que devant prédécesseurs immédiats d'Isembert. L'importance accordée à Guillaume Ricard, également inscrit dans les listes nécrologiques à partir de 1218⁸⁶², est plus surprenante car on attendrait plus qu'elle rappelle un rôle de fondateur dans l'édification matérielle de la communauté qu'une donation destinée à contourner l'interdiction de manger de la graisse les jours de pénitence... Quoi qu'il en soit, toutes les stations liturgiques prévues correspondent à des tombes. Dans l'une d'entre elles se trouvait l'épitaphe de l'abbé Amblard († 1134) [87085-23], et il est probable que le dénommé Pierre soit Pierre du Barri († 1174), dont l'épitaphe se trouvait « au coin du mur du chapitre de Saint-Martial »⁸⁶³ [87085-25]. Rien n'indique si les autres défunts nommés étaient localisés par un monument funéraire, mais la faible précision des repères topographiques le laisse supposer. L'absence de spécification sur les prières à respecter lors de chaque station a laissé ouverte la possibilité de nombreuses variantes, à moins qu'un chantre ait fixé le déroulement liturgique précis dans un processional.

Il est évident que d'autres processions s'arrêtaient sur des monuments funéraires, que ce soit à cause de leur localisation à un emplacement signifiant – comme les seuils – ou pour célébrer la mémoire d'un défunt particulier. Cette situation n'est pas particulière au diocèse de Limoges et Laurence Delobette note même qu'à Besançon « la localisation des tombes canoniales privilégie les espaces de transitions et en particulier le circuit des processions »⁸⁶⁴. Le rôle de ces déplacements collectifs et ritualisés va bien au-delà de la simple efficacité liturgique pour le salut de l'âme des défunts concernés. Ils engagent également les participants dans la construction mémorielle, selon des logiques que Marie Carruthers a parfaitement analysées :

⁸⁶¹ Traduction : M. Durier. « *Qua completa, exeuntes a monasterio per pontum cum cruce aurea et aqua benedicta et duobus turibulis veniemus super abbates Albertum et Petrum et hic faciemus primam stationem ; secundam in capitulo super abbates Ademarum videlicet et Amblardum ; terciam super Willelmum Ricardi, qui dat nobis oleum in Adventu et in Quadragesima, et super alios in illo parvo claustro quiescens ; quartam in cimiterio post camera abbatis, quintam in cimiterio fratrum nostrum juxta turrem, sextam in cimeterio Leone.* ». *Ibid.*, p. 336.

⁸⁶² LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial...*, *op. cit.*, p. 174.

⁸⁶³ AD Haute-Vienne : I SEM 15, p. 54-55.

⁸⁶⁴ DELOBETTE L., « Mémoire des morts et géographie tumulaire : les tombes des chanoines du chapitre métropolitain de Besançon », *op. cit.*, p. 56.

« Le mouvement organisé, caractéristique de la procession, est un fondement élémentaire de la mémoire : il nous 'situe' individuellement au sein d'une communauté comme *imago agens* d'un lieu mnémotechnique. Les principes qui régissent les processions ont de saines bases mnémoniques : ils s'appuient sur des images circulant dans des lieux, lesquels sont distincts mais entretiennent un rapport clair (*solemnis* et *rarus*) les uns avec les autres, de sorte qu'ils peuvent à la fois frapper l'esprit et s'y fixer. Ensemble, les participants et les spectateurs *fabriquent* ces processus et en conservent une mémoire viscérale, à l'instar de la mémoire que nous conservons de l'apprentissage de la bicyclette ou de la danse. »⁸⁶⁵

Non seulement la mémoire ainsi créée est profonde, mais elle est également collective : le spectateur de chaque monument funéraire n'est plus un passant isolé mais l'ensemble d'une communauté assemblée par la procession. La répétition de gestes et de paroles qui la caractérisent n'autorise alors qu'une seule pensée, qui prolonge le processus de spiritualisation des défunts tout en signifiant leur place au sein du groupe. Dès lors, le choix du parcours et l'enchaînement des stations liturgiques deviennent autant d'éléments qui donnent du sens et relient les pierres tombales choisies.

II.3.3 Souviens-toi du Paradis

Individuelles ou collectives, les prières suscitées par les monuments funéraires devaient – par leur nombre et leur répétition – favoriser le processus de salvation des défunts. Là n'était pourtant pas leur seule fonction. Michel Lauwers rappelle ainsi notamment :

« D'Augustin ou Grégoire le Grand à Thomas d'Aquin, en passant par les canonistes, Burchard de Worms († 1025), Yves de Chartres († 1115) et Gratien, les clercs traduisirent cette pratique sociale sur le plan théologique, en affirmant que la prière de demande avait pour fonction essentielle non de fléchir Dieu, mais de préparer le demandeur à recevoir ce qui a déjà été décidé par Dieu – une manière de reconnaître la toute-puissance de ce dernier, comme de tous ceux qui fondaient leur pouvoir sur le modèle divin. »⁸⁶⁶

⁸⁶⁵ CARRUTHERS M., *Machina memorialis, op. cit.*, p. 77.

⁸⁶⁶ LAUWERS M., « La prière comme fonction sociale dans l'Occident médiéval (v^e-XIII^e s.) », dans *La prière en latin, de l'Antiquité au XVI^e siècle. Formes, évolutions, significations*, COTTIER J.-F. (éd.), Turnhout, Brepols, 2006, p. 224.

Cette interprétation de la prière comme modalité de soumission à Dieu permet en premier lieu de mieux comprendre l'apparition des demandes de suffrages pour les morts, bien avant la croyance au purgatoire. Elle rappelle également que les défunts ne sont pas les seuls bénéficiaires des suppliques : elles font pleinement partie des pratiques dévotionnelles que les fidèles doivent renouveler pour cheminer vers leur propre salut. Cette dimension est parfaitement intégrée par les inscriptions funéraires, si bien que certaines épitaphes témoignent d'une véritable volonté de conversion de leurs lecteurs. Les textes qui rappellent que la vie terrestre n'est qu'un passage vers l'au-delà sont les plus explicites sur ce point.

- **Les formules de *memento mori***

Avant l'apparition de la forme du transi ou le large succès des danses macabres au XIV^e siècle, certaines inscriptions funéraires reprennent déjà des considérations partagées depuis le début du Moyen Âge par l'ensemble des auteurs chrétiens sur la nécessité d'une humilité allant jusqu'au mépris du monde terrestre⁸⁶⁷. Ce *contemptus mundi* est généralement désigné par une formule si percutante qu'elle est restée célèbre en latin : *Memento mori*. La thématique, présente dans les épitaphes dès l'époque carolingienne, a pourtant encore peu attiré l'attention des épigraphistes⁸⁶⁸. Elle est attestée dans 7 inscriptions du corpus limousin, dont 1 de la seconde moitié du XI^e siècle⁸⁶⁹, 1 autre qui pourrait dater du XI^e ou XII^e siècle⁸⁷⁰, et 5 attribuées au XIII^e siècle⁸⁷¹. Ces textes ont en commun la démonstration de l'urgence du repentir et de l'amendement pour accéder à la salvation.

Leur force réside, au-delà des arguments, dans l'usage qui y est fait des émotions. Celles-ci sont souvent amorcées par un rapport direct au lecteur, avec des adresses telles que « voyageur, suspends tes pas et méprise le gué du trépas » (« *siste gradu(m), mortisq(ue) vadu(m) cont(em)pne, viator* ») [19031-02], « vous qui passez, veuillez, je vous en prie, me contempler » (« *vos qui transitis, me cernere quaeso velitis* ») [87192-01] ou encore avec le saisissant « ô homme, pourquoi me regardes-tu? » (« *o omo, quid me aspicias ?* ») [87085-30]. Des analogies viennent ensuite mettre en scène la similitude entre le défunt et les spectateurs, permettant par ce biais d'impliquer fortement ces derniers. La formule la plus fréquente à cet effet est la figure de style *sum quod eris* – je suis ce que tu seras – déjà connue à l'époque carolingienne, qui rappelle à

⁸⁶⁷ CORVISIER A., *Les danses macabres*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

⁸⁶⁸ FERNANDEZ GARCIA P., « *Memento mori*. Los epitafios de la Bóveda del locutorio del monasterio de osera », *Estudios humanísticos historia*, Revista de la facultad de Fisología y Letras, León, Universidad de León, 2002, p. 3-33.

⁸⁶⁹ [19031-02]

⁸⁷⁰ [19064-01]

⁸⁷¹ [16250-02, 19031-13, 87085-30, 87183-09, 87192-01]

chacun que sa mort est inéluctable⁸⁷². Elle est attestée à deux reprises dans le diocèse de Limoges⁸⁷³ et adaptée à Solignac pour augmenter la perception de sensations et renforcer le jeu de correspondances entre générations : « ce que vous ressentez, nous l'avons senti. Nous sommes passés, vous passez » (« *quod vos sentitis, hoc sensimus. Ivimus, itis* ») [87192-01]. Sa logique est encore plus imagée à Orgedeuil : « Moi, Gérard Constantin, qui étais dans l'élan de la jeunesse et avais été chevalier, me voici désormais chair sordide et vile » (« *Qui, Geraldus eram Constantini juvenilis / Et miles fueram modo sum caro sordida vilis* ») [16250-02].

À l'évocation de la décomposition des chairs, certaines épitaphes substituent le rappel de l'omnipotence divine. La plate-tombe à effigie des seigneurs de Châteauvert, faisant écho à une antienne de l'office du Vendredi saint⁸⁷⁴, avertit ainsi : « Ô, vous qui passez par le chemin, soyez attentifs et considérez qu'une mort certaine vous guette, mais qu'incertains demeurent les jugements » (« *O, vos omnes qui transitis per viam, attendite et considerate quia certa mors imminet, incerta judicia manent* ») [19064-01]. L'épitaphe de Gérard de Cahors développe la même thématique [87183-09] dans les premières décennies du XIII^e siècle :

Toi qui passes et qui ne peux savoir si demain tu seras, que mon exemple te fasse souvenir que ta mort est proche.

Ici gît Gérard, cet évêque vénérable qui illustra le noble siège de la ville de Cahors. De son vivant il plut au Seigneur, à qui il fut toujours intimement uni, négligeant ce qui était sien pour rechercher sans trêve ce qui était du Christ. Homme simple, droit, craignant le Seigneur, sincère, prompt à toute sorte de bien et en tout digne de louange, modèle du troupeau, soutien de la patrie, protecteur des clercs, miroir de la vertu, chemin des mœurs, vraie règle, parce qu'il méprisait le monde, il décida de se retirer finalement en ce monastère, pauvre avec le Christ pauvre.

Qui que tu sois, homme périssable, qui t'attache encore aux choses périssables, et qui ferme ton cœur aux choses futures qui n'auront pas de fin, apprends ce que tu es, ce que tu seras, toi qui peut-être demain mourras. Toi qui pour lors que tu es en vie, quand bien même tu t'imagines stable, tu passes. Tu auras beau ajouter cent décades aux années que tu auras vécues, tu n'éviteras cependant pas que t'emporte l'ultime destruction devant laquelle le grand est égal au

⁸⁷² Elle est notamment présente dans l'épitaphe composée par Alcuin pour lui-même. FAVEAU R., « Sources des inscriptions médiévales », *Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2009, p. 1278-1330.

⁸⁷³ [19031-02, 87085-30]

⁸⁷⁴ Bréviaire, office du Vendredi saint, III^e nocturne, 9^e leçon, antienne. Identification : *CIFM* II, Cz, n°32, p. 43. FAVEAU R., « Fonctions des inscriptions au Moyen Âge », *op. cit.*, p. 160.

petit et le juste à l'injuste, qui ne rend pas de comptes au médecin, qui n'épargne aucun ami. Veille donc, prends soin de te souvenir de ce qui viendra, ou sinon la chair dont tu seras privé ne te sera pas, par la suite, rendue.⁸⁷⁵

L'originalité de ce texte résulte de la place dévolue à l'exemplarité de l'évêque devenu moine. Le portrait du défunt donne en effet un modèle à suivre, avec une longue liste de vertus illustrant ce que signifie une vie pieuse et l'indication finale du mépris du monde terrestre comme un aboutissement de celle-ci. Par contraste, la splendeur du tombeau émaillé vient compenser l'austérité d'une telle dévotion en rappelant que la véritable gloire est céleste. À l'attention du lecteur qui ne serait pas suffisamment convaincu pour renoncer aux vanités terrestres, une série d'injonctions – « apprend ce que tu es, ce que tu seras » (« *nosce quid est, quid eris* »), « veille donc, prends soin de te souvenir de ce qui viendra » (« *Ergo vigil, cura tibi sit mensisse futura* ») – ponctue un long avertissement sur son devenir : bien que le moment de sa mort soit imprévisible, celle-ci est certaine et sans doute imminente. Le message est encore clarifié par la phrase inscrite sur le livre tenu par l'effigie funéraire et qui vient synthétiser les deux parties du texte.

L'imitation d'un modèle de piété n'est pas nécessairement exigée, mais l'injonction reste récurrente. « Je suis ce que tu seras, fuis ce que tu poursuis, sois épris du droit » (« *su(m) q(uo)d*

⁸⁷⁵ Sur le livre tenu par le défunt :

*Respice qui transis qui cras incertus es an sis
et quam sit pr(a)esto tibi mors ex me memor esto.*

Sur le côté septentrional :

*Gerarus jacet hic, pr(a)esul venerabilis ille
Quo cartucensis sedes fulsit inclyta vill(a)e.
Qui vivens D(omi)no placuit, sibi semp(er) inh(a)erens
Semper quae Christi fuerant non quae sua qu(a)erens.
Vir simplex, rectus, D(omin)um metuens, sine fraude,
Promptus ad omne bonu(m) dignusq(ue) per omnia laude,
Forma gregis, tutor patri(a)e, protectio cleri,
Virutis speculum, via moru(m), regula veri
Qui cu(m) despiceret mundu(m) cu(m) paupere Christo
Pauper obire loco tandem decrevit in isto.*

Sur le côté méridional :

*Quiquis, adhuc curas periturus res perituras,
Atq(ue) cor induras ad res sine fine futuras,
Nosce quid est, quid eris, qui forsam cras morieris.
Qui vivens, moreris, transis cu(m) stare videris.
Si centum decades annis quas vixeris addes,
Non tamen evades quin te trahat ultma clades
Quae magnu(m) modico quae justu(m) coequat iniquo,
Nec defert medico, nec cuiqua(m) parcit amico,
Ergo vigil, cura tibi sit mensisse futura,
quove recessura caro sit post non reditura.*

eris, fuge que sequeris, sis juris amator) [19031-02] demande ainsi un prêtre du XI^e siècle. De fait, la demande la plus fréquente est celle de suffrages : à une exception près, toutes les formules de *memento mori* sont, dans le corpus limousin, complétées par une prière ou une demande de prière. Cette attente permet de placer immédiatement le fidèle dans une attitude de dévotion favorable à la méditation. Celle-ci est également volontiers favorisée par la mise en forme du texte. L'inscription du moine de Saint-Martial Aimeric de Brosse en est un bon exemple. En effet, non seulement une croix sépare l'évocation du défunt de l'adresse au lecteur, mais un espace vide – encadré par l'interponctuation – vient imposer une pause méditative entre les deux analogies « je suis ce que tu seras » (« *quod sum eris* ») et « ce que tu es, je le fus » (« *quod es fui* ») [87085-30]. Dans le cas de Gérard de Cahors, ce sont deux modes de mise en valeur de la versification qui sont utilisés pour modifier la lecture. Dans l'éloge, les rimes des distiques sont rassemblées deux à deux par des traits permettant de n'inscrire qu'une fois le pied final dans l'interligne séparant les vers⁸⁷⁶. Avec l'avertissement au passant, un autre dispositif scinde en deux colonnes les hexamètres léonins de manière à créer un espacement entre les hémistiches ; le lecteur peut ainsi mieux goûter musicalité apportée par la rime interne et s'arrêter régulièrement dans le texte pour mieux y réfléchir.

- **Des réflexions généralisables**

L'analyse des formules de *memento mori* montre qu'elles ne font qu'amplifier les logiques présentes dans les autres monuments funéraires de la même époque. Les propos de Guillaume Durand sont sans ambiguïté à ce sujet :

« On appelle ainsi le monument (*monumentum*) parce qu'il rappelle à l'esprit (*movet mentum*) de quiconque le regarde et le fait se souvenir qu'il est cendre et qu'il retournera à la cendre. »⁸⁷⁷

La référence directe faite ici à la Genèse (Gen 2, 7) et à l'Écclésiaste (Eccl 12, 7) se retrouve dans plusieurs inscriptions funéraires, notamment limousines⁸⁷⁸. Cette thématique du retour à la terre contourne la matérialité de la sépulture pour mieux placer le défunt dans une perspective biblique qui rappelle au croyant la puissance de Dieu. D'autres épitaphes s'apparentent davantage à la thématique du *memento mori* en insistant sur l'exiguïté de la tombe ou le poids oppressant de la pierre tombale (cf *supra*). Le pentamètre « voici cet homme aimable donné en nourriture aux vers » (« *est hic vir gratus vermibus esca datus* ») [19013-02] est même inséré au milieu de l'éloge d'un abbé d'Uzerche pour souligner l'inanité de toute vanité.

⁸⁷⁶ TREFFORT C., « De jeux de mots en jeux de pierre : variation autour de l'inscription funéraire de Bérenger de Saintes », dans *La pierre dans le monde médiéval*, JAMES-RAOUL D., THOMASSET C. (dir.), Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2010, p. 67-83.

⁸⁷⁷ Traduction : TREFFORT C., « Mémoires de cœur ... », *op. cit.*, p. 228.

⁸⁷⁸ [19031-04, 19031-12, 87085-31, 87183-10]

Les procédés rhétoriques sont également communs à l'ensemble des épitaphes : la brièveté des textes, le choix majoritaire de la versification, le recours fréquent à des lieux communs littéraires ou à des formules déjà connues des lecteurs sont autant de pratiques mnémotechniques récurrentes dans la documentation épigraphique médiévale. Si les analogies entre morts et vivants semblent être limitées au registre du *memento mori*, le raisonnement analogique structure l'ensemble de la pensée chrétienne médiévale : de même qu'elle permet d'éclairer l'Ancien Testament par le Nouveau – et vice-versa –, elle établit une correspondance entre l'ici-bas et l'au-delà pour expliquer le caché à partir de l'apparent⁸⁷⁹. Il permet en outre une mémoire associative⁸⁸⁰, si bien que lorsqu'un défunt est comparé à un personnage biblique (cf *supra*), il devient alors, selon les belles expressions de Jean Leclercq, une « concordance vivante » où « chaque mot fait agrafe » et invite par ce biais à la réflexion pieuse⁸⁸¹. Même l'insertion de prières à l'intérieur de bon nombre d'épitaphes (cf *supra*) impose un type de compréhension particulier, celui de la *lectio divina*. Cette lecture scolastique, parfois définie comme une « lecture priée »⁸⁸², constituait un fondement de l'intériorisation du dogme chrétien en faisant alterner déchiffrement des phrases et prières. Par leur structure même, de nombreuses inscriptions funéraires étudiées préparent donc une *ruminatio* au fondement de la méditation pieuse médiévale.

Au-delà des techniques littéraires, bon nombre de monuments funéraires du Moyen Âge central partagent un même ressort : l'émotion. Ces mouvements de l'âme (*motus animi*), ces affects (*affectus*) ou ces passions (*passio*), pour reprendre une terminologie plus médiévale, avaient à cette époque des fonctions sociales, politiques et religieuses dont l'importance comme la codification sont de plus en plus étudiées par les historiens⁸⁸³. Curieusement, leur analyse dans des contextes funéraires ou mémoriels reste encore à renouveler et leur typologie fine, différente de celle de notre société actuelle, doit également être affinée. Plusieurs auteurs ont néanmoins déjà insisté sur la place centrale de la peur et de la douleur dans la dévotion chrétienne médiévale. Dès saint Augustin, on a en effet considéré la crainte de Dieu ainsi que la conscience de la mort comme des jalons nécessaires dans un cheminement vers le salut⁸⁸⁴. On considérait en outre qu'à la souffrance du Christ sur la croix devait répondre la douleur des hommes qu'il avait sauvés par elle. Spirituellement valorisées, les émotions pouvaient même être assimilées aux vertus. Bernard

⁸⁷⁹ M. Pastoureau dans : LE GOFF J., SCHMITT J.-C. (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 1100.

⁸⁸⁰ CARRUTHERS M., *Machina memorialis*, op. cit., p. 33.

⁸⁸¹ LECLERCQ J., *L'amour des lettres et le désir de Dieu. Initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, Paris, Éditions du Cerf, 1957, p. 73, 76.

⁸⁸² *Ibid.*

⁸⁸³ Le terme même d'*esmotion*, n'apparaît qu'au XV^e siècle et son acception actuelle est bien plus tardive encore. Au demeurant, le courant historiographique centré sur leur étude ne se limite pas à l'acception française du mot : il inclut également les sentiments et plus généralement l'affectivité.

⁸⁸⁴ CARRUTHERS M., *Machina memorialis*, op. cit., p. 107-108.

de Clairvaux affirme ainsi que « la grâce ne fait qu'ordonner les émotions [*affectiones*] que la Création a données, si bien que les vertus ne sont que les émotions ordonnées »⁸⁸⁵. De toute évidence, l'émotion que devaient susciter les monuments funéraires était donc la componction. Celle-ci est définie par Piroska Nagy comme une « émotion chrétienne proprement médiévale, apparue dans les premières traductions latines de la Bible. Piqûre du repentir pénétrée de sensibilité, la componction décrit cette douleur agüe qui pousse à la conversion et aux larmes permettant de cheminer de la douleur à la joie et amour divins »⁸⁸⁶.

L'épithaphe d'Hélie située dans le cloître des chanoines réguliers de Brive est celle qui appelle le plus explicitement à la componction en exigeant du lecteur qu'il « corrige [s]a vie en effaçant les péchés dans [s]es larmes » (« *Corrigeres actus lacrymis delendo reatus* ») [19031-13]. Moins rudement, l'inscription funéraire d'Hugues IX Le Brun († 1219) ne dit pas autre chose : « toi qui es ici reçu, apprends à mépriser les richesses et, qui que tu sois, **toi qui vois notre tombeau**, rends-toi digne de Dieu » (« *disce hospes contemnere opes et, te quoque, dignum junge Deo, quisquis nostra sepluchra vide* ») [87183-10]. Cet exemple témoigne bien de la fonction émotionnelle de tout monument funéraire médiéval, leur simple vision devant provoquer l'amendement de la conduite du spectateur. La règle de saint Benoît, dont l'importance traverse tout le Moyen Âge, vient conforter cette hypothèse en affirmant que les moines doivent « avoir chaque jour la mort présente devant les yeux »⁸⁸⁷ ; or quel meilleur moyen pour cela que des sculptures mettant en évidence le caractère transitoire de la vie terrestre ?

L'émotion et plus généralement l'intégration de monuments funéraires dans l'espace quotidien des vivants devaient ainsi favoriser la méditation spirituelle et, *in fine*, la salvation. Le fidèle n'était pas laissé démuné dans sa quête. La demande de prière, exprimée ou non, le plaçait immédiatement dans une attitude dévotionnelle propice à une plus grande proximité avec Dieu. Les suffrages ne bénéficiaient en effet pas seulement aux morts, au point que la prière inscrite par Hugues IX Le Brun († 1219) n'est pas destinée au défunt mais bien au lecteur qui devait dire « que mon âme possède les royaumes bienheureux » (« *sint anime regna beata me(a)e* ») [87183-10]. L'exemplarité des morts, montrée par l'analyse de leur portrait emprunt de dévotion et éloigné de toute trivialité, pouvait ensuite guider les vivants dans leur attitude quotidienne et la préparation de leur « bonne mort »⁸⁸⁸.

Les monuments funéraires, et plus particulièrement les épithaphes et les effigies, pouvaient également contribuer à donner aux chrétiens une connaissance de l'au-delà. Celle-ci, loin d'être considérée comme théorique, était au contraire considérée comme pratique. C'est ce qu'exprime

⁸⁸⁵ CLAIRVAUX B., *La grâce et le libre arbitre*, Paris, Cerf, 1993, p. 282.

⁸⁸⁶ NAGY P., « Une vallée de larmes », *L'histoire*, n° 409, mars 2015, p. 56.

⁸⁸⁷ Règle de Saint-Benoît.

⁸⁸⁸ HENRIET P., « La mort comme révélateur idéologique : le monde monastique, IX^e-XIII^e siècle », *op. cit.*

bien la phrase précédant l'appel à la contrition dans l'épithaphe d'Hélie : « **tu sais par expérience** quelle récompense est préparée pour le juste et quel châtement pour le méchant » (« *scires experimento / quae merces justo, quae plena paratur iniquo* ») [19031-13]. Marie Carruthers a parfaitement montré le fonctionnement de cette « mémoire du futur » fondée sur la remémoration de textes⁸⁸⁹ et qu'elle illustre efficacement par la belle formule « souviens-toi du Paradis »⁸⁹⁰. De fait, l'épithaphe de Solignac est la seule du corpus à mentionner « l'enfer hideux » (« *tetrum infernum* ») [87192-01] alors que toutes les autres sont orientées vers le « monde d'En-Haut, au-dessus des astres des cieux » (« *sup(eri)s super astra polorum* ») [19013-02]. De même, les effigies funéraires donnent toujours à voir quelque chose de proche de la vision béatifique ; les joies célestes restent privilégiées pour alimenter la méditation.

La portée dévotionnelle des monuments funéraires est encore augmentée si on les considère dans le quotidien des religieux. Le fait qu'ils soient souvent placés dans les cloîtres, lieux de *ruminatio*⁸⁹¹ ainsi que d'enseignement, comme le précise bien le coutumier d'Aureil⁸⁹². De fait, ils étaient aussi bien traversés de rassemblements communautaires et ritualisés que de pratiques de méditation individuelle. Selon leur forme, les monuments funéraires nécessitaient des déplacements pour être entièrement vus ou lus : c'est le cas des gisants et surtout des épithapes périphériques⁸⁹³. Ils pouvaient attirer le regard par un jeu de contraste, comme à Saint-Martial où la pierre blanche des plaques murales devait particulièrement ressortir dans les murs de granit. Mais il ne faut pas négliger non plus leur présence à des emplacements vus plusieurs fois par jour par les hommes du lieu. Le message pouvait alors imprégner les esprits sur la longue durée.

Bien sûr, tous n'étaient pas suffisamment lettrés pour comprendre toute la subtilité des monuments funéraires, mais une certaine adéquation existe entre la difficulté de compréhension et le caractère plus ou moins lettré du public visé. On remarque notamment que si les pierres tombales en bâtière – dont le discours sotériologique est sans doute le plus subtil – sont employées pour des clercs et des laïcs⁸⁹⁴, elles semblent principalement présentes aux abords d'églises non exclusivement paroissiales⁸⁹⁵ ; il s'agit plutôt de collégiales – Le Chalard, Saint-

⁸⁸⁹ CARRUTHERS M., *Machina memorialis*, *op. cit.*, en part. p. 93-99.

⁸⁹⁰ *Ibid.*, p. 83.

⁸⁹¹ Notamment : LECLERCQ J., *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, *op. cit.*, p. 74-76.

⁸⁹² BECQUET J., « Le coutumier des chanoines réguliers d'Aureil en Limousin au XIII^e siècle », *op. cit.*, p. 78.

⁸⁹³ TREFFORT C., « Les inscriptions funéraires des XII^e et XIII^e siècles en France », *op. cit.*, p. 164.

⁸⁹⁴ Grandmont, Saint-Martin-Teressus, Le-Châtenet-en-Dognon, éventuellement les deux du Chalard avec outils. Jean-René Gaborit montre également que les pierres tombales en bâtières ont été choisies aussi bien pour des évêques que pour des laïcs : GABORIT J.-R., *La sculpture romane*, Paris, Hazan, 2010, p. 305.

⁸⁹⁵ Les biais de conservation, évoqués dans le premier chapitre, rendent difficiles les conclusions concernant la provenance des pierres tombales situées autour des églises devenues communales. Jean-Loup Lemaitre signale cependant que des pierres tombales en bâtière ont été mises au jour lors de travaux réalisés autour de l'église de Mestes (19). Le nombre relativement élevé de monuments funéraires du même type connus à Janailhac laisse également supposer qu'elles proviennent de la commune.

Junien, Saint-Léonard, Eymoutiers – dans une moindre mesure d’abbatiales – Solignac, Saint-Martial.

La dimension méditative des monuments funéraires est enfin soulignée par le choix fait par certains laïcs d’en ériger dans des lieux où ils ne pourront pas – au moins pour les femmes – ou peu se recueillir. Les adresses aux lecteurs sont d’ailleurs toujours anonymes : la famille n’y apparaît pas. Il n’est donc pas question ici d’entretenir une mémoire affective et ce qui pourrait relever du souvenir dans l’évocation des défunts est omis pour ne pas entraver l’élévation spirituelle de celui qui contemple l’objet.

Si l’on réfléchit aux monuments funéraires en termes de fonction, il faut alors reconnaître qu’elles rejoignent celles de toute sculpture. Celles-ci ont été définies par les théologiens médiévaux pour l’*imago* : apprendre, remémorer, émouvoir⁸⁹⁶. Elles apprennent aux passants quelque chose de l’existence de quelques-uns de leurs ancêtres, elles les invitent à penser continuellement à la théologie chrétienne et enfin elles les émeuvent pour favoriser le passage de la contemplation à l’action.

⁸⁹⁶ Ces trois fonctions ne sont pas énoncées directement par les théologiens, mais déduites à partir de leurs écrits. BASCHET J., *L’iconographie médiévale (op. cit.)*, p. 29.

Conclusion partielle

Plus que de simples aiguillons du souvenir ou marques de prestige, les monuments funéraires médiévaux constituent des supports de méditation religieuse. Leur puissance évocatrice et symbolique est telle qu'elle apparaît dans certaines œuvres romanesques de l'époque, si bien que Dominique Boutet affirme :

« Le tombeau, dans la littérature narrative, et singulièrement dans la littérature arthurienne, n'est pas un objet comme les autres. Il ne donne pas lieu à un traitement thématique convenu : il sert de point de cristallisation pour des problématiques essentielles, dans la mesure où sa nature même peut être investie par des modes de structuration à valeur idéologique ou anthropologique : opposition entre le haut et le bas, entre l'axe horizontal (terrestre) et l'axe vertical (du ciel à l'enfer), fonction d'isolement mais aussi de communication symbolique, dialectique de la fermeture et de l'ouverture, charge affective aux frontières du désir et de la mort. [...] En lui se conjoignent le passé et l'avenir, sous le signe du présent qu'est l'aventure chevaleresque, sans laquelle ni le tombeau, ni l'écriture romanesque n'ont de sens »⁸⁹⁷.

L'analyse précise du corpus limousin démontre bien également le rôle d'interface qui caractérise la sculpture funéraire étudiée. Par sa présence, par son iconographie et le cas échéant par son texte, elle actualise éternellement *hic et nunc* la participation des morts au sein du monde des vivants. Les défunts, ainsi toujours visibles, rappellent à ceux qui les contemplant la place de chacun dans une économie du salut qui n'oublie personne. Certes, avec l'émergence de la croyance au purgatoire les morts apparaissent de plus en plus dépendants des suffrages des vivants, mais les premiers restent également indispensables à la quête spirituelle des seconds. Plaques murales, pierres tombales en bâtière, dalles funéraires et gisants donnent à voir comment la société médiévale se soude autour du dogme de la communion des saints, par la circulation des actes de dévotion⁸⁹⁸ ; « l'*ecclesia* est une communauté qui se construit théologiquement par la prière », rappelle Cécile Treffort⁸⁹⁹.

L'Église qui se profile ainsi est d'abord celle de tous les chrétiens – qu'ils soient passés, présents ou futurs – unis dans une même perspective eschatologique. Pourtant, du fait de

⁸⁹⁷ BOUTET D., « Tombeaux et cercueils dans la littérature des XII^e et XIII^e siècles », dans *De l'écrin au cercueil. Essais sur les contenants au Moyen Âge*, JAMES-RAOUL D., THOMASSET C. (éds), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007, p. 171.

⁸⁹⁸ HENRIET P., « Prière, expérience et fonction au Moyen Âge », *op. cit.*, en part. p. 198 et 202.

⁸⁹⁹ TREFFORT C., « Inscrire son nom dans l'espace liturgique à l'époque romane... », *op. cit.*, p. 160.

l'organisation du réseau des prières, de plus petits ensembles se dessinent également à l'échelle locale : si les communautés ecclésiastiques prient collectivement pour tous les morts, elles ne le font nominativement que pour quelques dizaines ou centaines d'individus. À cet égard, la documentation marque une nette évolution au cours de la période étudiée, avec la constitution de listes nécrologiques d'abord réservées aux frères du lieu – ou le cas échéant de la même confraternité de prières –, puis progressivement ouvertes à toutes celles et ceux bénéficiant d'une fondation *pro animae*⁹⁰⁰. Or cette transformation visible des nécrologes en obituaires trouve son pendant avec l'essor des monuments funéraires qui, après avoir été d'abord le fait de quelques moines et chanoines aux XI^e et XII^e siècles, deviennent ensuite plus fréquents chez les clercs comme chez les laïcs. De fait, la sélection opérée dans les listes nécrologiques n'est qu'accentuée par les monuments funéraires, sans que l'on puisse déterminer davantage de critères pour ces derniers.

⁹⁰⁰ Notamment : LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts...*, *op. cit.*

CONCLUSION

Les monuments funéraires du diocèse de Limoges étonnent d'abord par la variété de leurs formes et la subtilité de leur message. Pourtant, malgré la diversité des références iconographiques ou textuelles, une unité de sens apparaît : par la sculpture, les défunts sont transformés en support de dévotion. Ils favorisent ainsi une spiritualité individuelle indispensable à la cohésion de la société médiévale.

Un tel résumé des recherches qui s'achèvent ici souligne en premier lieu l'importance de la délimitation du corpus dans l'orientation des interprétations qui peuvent en être faites : une étude centrée sur un lignage sera mécaniquement axée sur la commémoration et les enjeux politiques, un ensemble funéraire à l'échelle d'un site ou d'une ville manquera de comparaisons, mais au contraire un corpus étendu sur une longue durée aura tendance à faire déteindre les résultats plus nets et plus abondants des périodes les plus récentes sur les plus anciennes. La délimitation du sujet en fonction d'une période significative et relativement courte d'une part et d'une vaste zone géographique d'autre part constitue donc bien un compromis pertinent pour permettre une analyse novatrice. Encore faut-il rester conscient de l'investissement en temps et en apprentissages que nécessite un tel projet. Encore faut-il également que les axes de la problématique dépendent étroitement de la nature de la documentation réunie pour l'exploiter au mieux, sans la sur-interpréter. C'est pour cette raison que les thématiques de l'affirmation de l'individu ou des choix mémoriels inféodées à des stratégies politiques n'ont pas été suivies pour notre étude.

Avec le corpus limousin, la réflexion achoppe sur deux points importants. Le premier est la restitution archéologique : la quasi-totalité des pierres tombales conservées ont été déplacées lors de remplois ou de mises en valeur, parfois même sur des sites différents, tandis que l'hétérogénéité de la documentation rend impossible l'évaluation de l'impact des biais de conservation. La seconde difficulté reste celle de la datation. La persistance de formes et de décors durant plusieurs siècles rend bien souvent impossible toute évaluation précise, fragilisant

ainsi les interprétations historiques et interdisant toute réflexion quantitative. Dans ces conditions, l'étude des monuments funéraires médiévaux limousins relève du défi. Nous avons préféré une approche factuelle plutôt que conceptuelle, évitant les notions de *memoria* ou de mémoire car elles traversent l'ensemble de la pensée médiévale sans être limitées à une perspective funéraire. Au contraire, une contextualisation aussi précise que possible de la fabrication et la réception des monuments funéraires met en lumière aussi bien les fonctions que les pratiques associées. Une réelle pluridisciplinarité est nécessaire pour y parvenir. Plus que le manque de sources, c'est ici la difficulté d'équilibrer l'analyse des épitaphes avec celle des monuments funéraires anépigraphes qui s'est fait jour. Si cet équilibre n'a peut-être pas été trouvé dans notre étude, il faut néanmoins souligner que l'iconographie synthétise souvent le discours porté par les inscriptions funéraires ; le texte peut être plus précis et directif que l'image, mais celle-ci permet de s'abstraire plus aisément de l'individu représenté pour accéder à la méditation pieuse.

Comme dans l'ensemble de l'Occident chrétien, la sculpture funéraire amorce dans le diocèse de Limoges une mutation profonde au XI^e siècle. Les sarcophages cessent d'être taillés tandis que se produit une « conversion à l'image »⁹⁰¹ après un haut Moyen Âge parfois rétif aux représentations figurées. Cette seconde mutation, loin de se limiter au domaine funéraire, a de fortes répercussions sur l'iconographie associée aux sépultures : l'image commence à être ajoutée ou substituée à l'épitaphe. Le contexte communautaire se précise également, avec la structuration d'un réseau paroissial d'une part, et la réforme grégorienne de l'autre. Cet aspect n'est sans doute pas indifférent à deux nouveautés plus strictement liées au culte des morts. La première est la création du cimetière comme espace sacré et réservé aux chrétiens. La seconde voit l'intensification de la prière pour les morts, que ce soit de manière collective et anonyme – symbolisée par la diffusion rapide et massive hors de l'ordre clunisien de la fête des morts instituée par Odilon de Cluny – ou individuelle et nominale – celle-ci conservant malgré tout une forte dimension communautaire induite par le recrutement des nécrologues.

L'originalité du diocèse de Limoges tient peut-être dans la précocité de la diversification de la sociologie de la sculpture funéraire car on considère généralement qu'au XI^e, voire jusqu'à tardivement dans le XII^e siècle, celle-ci reste l'apanage des saints et des princes. Le célèbre gisant de l'abbé Isarn à Marseille, fréquemment donné comme emblème du renouveau de l'effigie funéraire après l'Antiquité, en est un bon exemple car il fait écho à une *vita*. Le tombeau de saint Junien, refait au XII^e siècle, est à n'en pas douter la plus belle preuve que l'usage des monuments funéraires pour accompagner la sainteté de fondateurs existe dès l'époque romane en Limousin. Néanmoins la pierre tombale en bâtière du chantre Roger († 1025) à Saint-Martial de même qu'une dizaine d'épitaphes des XI^e-XII^e siècle prouvent une diffusion significative de ce type de

⁹⁰¹ BASCHET J., *L'iconographie médiévale*, *op. cit.*, p. 13.

sculpture dans le clergé régulier bien avant le large succès des plates-tombes au XIII^e siècle. Les variations typologiques interrogent également. La faible proportion de monuments funéraires dans les églises limousines entre en profonde contradiction avec les observations faites dans des régions, comme la Bourgogne, pour lesquelles un grand nombre de plates-tombes est connu⁹⁰². Les raisons de ces disparités restent obscures : est-ce seulement un biais de conservation ? Le petit nombre de dalles funéraires attesté avant le XIV^e siècle est-il un élément déterminant ? Les limousins ont-ils moins bravé l'interdit de l'inhumation dans les églises que d'autres ?

L'éventualité d'une certaine spécificité du diocèse de Limoges en matière funéraire est appuyée par des constructions complémentaires : les lanternes des morts. Ces colonnes creuses, dont le sommet ajouré permettait de diffuser de la lumière dans les cimetières, datent du XII^e-XIII^e siècle et seraient même originaires de la région. C'est du moins l'hypothèse de John Bate, qui y localise un tiers du corpus français⁹⁰³. Il est vrai que les 36 lanternes des morts connues pour le Limousin surprennent⁹⁰⁴, d'autant qu'au moins cinq d'entre elles se trouvaient à proximité de la cathédrale. Si elles ne sont associées avec certitude avec des pierres tombales qu'en deux lieux – à Cognac-la-Forêt (87) et à Grandmont – leur fonction est indéniablement funéraire.

Plus qu'une originalité limousine dans la commémoration des morts, c'est l'existence des monuments funéraires médiévaux qui doit interroger. En effet, les pierres tombales ne sont pas théologiquement nécessaires pour les défunts et la plupart n'en bénéficiaient pas ; ironiquement c'est même à l'époque de la déchristianisation, avec l'appui de la publicité⁹⁰⁵, qu'elles sont devenues un phénomène de masse. Utiles sans être indispensables à la salvation, elles concourent cependant assurément à un processus plus général d'individuation de la liturgie funéraire. Leur rôle dans le processus de deuil n'est pas non plus celui auquel on pourrait penser initialement. Certes, ils peuvent être voulus dans un élan de tristesse liée à la perte d'une personne aimée. Mais en figeant un discours/une image unique du défunt, ils contribuent finalement à normaliser le souvenir en ne retenant que quelques éléments codifiés. En ce sens, ils transforment la mémoire individuelle en mémoire collective, la seconde étant plus encore modelée par la société environnante que la première. D'ailleurs, la localisation de la sculpture dans un espace sacré

⁹⁰² Ce constat serait néanmoins sans doute plus nuancé si les études publiées distinguaient la période XI^e-XIII^e siècles de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne.

⁹⁰³ Son inventaire identifie 96 lanternes des morts, principalement situées dans le Sud-Ouest de la France. BATE J., *Lanterns for the Dead. The Medieval Lanterns des Morts of Central and South-West France*, Hereford, Lapridge Publications, 1998, p. 18.

⁹⁰⁴ Ce nombre est calculé à partir des différents inventaires réalisés, seulement 19 sont conservées. Généralement situées dans les cimetières, quelques-unes étaient cependant intégrées dans la maçonnerie de l'église (ancienne église d'Ayen, collégiale de Saint-Junien) tandis que d'autres, toutes disparues, sont mentionnées sur des chapelles cimetiérales (Saint-Sulpice-les-Feuilles, Marval, Montrol-Sénart, Le Chalard). *Ibid.* ; PLAULT M., *Les lanternes des morts : inventaire, histoire et liturgie*, Poitiers, Brissaud, 1988.

⁹⁰⁵ ROBERT M., *Retour à la terre : patrimoine funéraire en Limousin. Histoire, coutumes et croyances, symbolique, cimetières, monuments aux morts*, Tulle, Maiade éditions, 2012, p. 94.

achève d'abstraire les fidèles du quotidien qui avait été le leur. Les monuments funéraires favorisent donc une réappropriation du souvenir, renforcée par le geste dévotionnel attendu. La mémoire des défunts n'est ainsi pas seulement transmise, elle est façonnée et actualisée.

De fait, on peut considérer que la sculpture funéraire du Moyen Âge central transforme les défunts en support de méditation pieuse. Au-delà des appels à la contrition et à la prière, le recours même à des motifs iconographiques et textuels stéréotypés limite la curiosité et simplifie les informations pour les rendre plus mnémotechniques. La quasi absence des femmes et des enfants montre d'ailleurs bien que la fonction des pierres tombales n'est pas seulement affective ou rédemptrice. L'enjeu est ecclésiologique ; si la commémoration des morts est un pilier de la société chrétienne, les monuments funéraires la rendent visible. Le pouvoir évocateur des images permet de rendre les vivants et les morts présents ensemble, et d'activer la solidarité qui doit les unir. Ils montrent également comment l'*Ecclesia* repose sur l'emboîtement de pratiques, car la communion des saints favorise à la fois une mémoire de l'ensemble des chrétiens et celle de certaines des communautés qui la composent. L'exaltation de l'idéal religieux passe en effet par la mise en relief de personnes ayant contribué à l'édification – matérielle et spirituelle – du lieu. Malgré les éloges, ce n'est donc pas tant la glorification individuelle que celle du groupe qui est recherchée. On pourrait reprendre la conclusion de Morgane Uberti pour l'époque mérovingienne : « l'épithèque réunit donc ses acteurs plus qu'elle ne les personnalise »⁹⁰⁶. La spécificité des XI^e-XIII^e siècles réside dans la spiritualisation des corps, avec un rapport analogique permettant au spectateur de s'identifier à ses ancêtres et une force accordée à l'émotion qui ne fera que s'amplifier avec l'apparition des transis et autres représentations macabres. À l'interface du passé et de l'avenir, dans un présent sans cesse actualisé, les monuments funéraires du Moyen Âge central montrent l'importance d'une dévotion privée dans la construction mémorielle de l'*Ecclesia*.

De nouvelles perspectives de recherches s'ouvrent désormais. Plusieurs propositions, aussi diverses que complémentaires, peuvent être faites. Cinq nous semblent particulièrement prometteuses, dont deux sont relatives au Limousin. Du point de vue de l'archéologie, il faudrait étendre le sujet des monuments funéraires à la construction de la tombe. Cette recherche plus générale sur le marquage lapidaire de la sépulture a déjà été entreprise pour une période antérieure par Alexis Corrochano dans le bassin de la Garonne⁹⁰⁷. Elle pourrait s'avérer particulièrement fructueuse à Saint-Martial de Limoges, où de nombreuses tombes construites ont été découvertes et sont conservées dans une crypte archéologique. Une nouvelle campagne de fouilles prévue sur le site au printemps 2016 fera d'ailleurs peut-être apparaître les épithèques du couloir desservant le

⁹⁰⁶ UBERTI M., *Regards sur les inscriptions funéraires...*, op. cit., p. 544.

⁹⁰⁷ CORROCHANO A., *Tombes, espaces et paysages funéraires du premier Moyen Âge (milieu du VI^e - fin du XI^e siècle) dans les campagnes du bassin de la Garonne [Thèse de doctorat, université Paris I] Paris, 2014.*

cloître... Cependant, l'axe le plus prometteur est celui d'une recherche hagiographique combinant *vitae*, récits de miracles, reliquaires en métal, tombeaux, liturgie et architecture. Les monuments funéraires des saints locaux constituent en effet l'aboutissement du processus de spiritualisation à l'œuvre dans la sculpture funéraire. Le diocèse de Limoges se prête parfaitement à cette étude car près d'une dizaine y est conservée pour des ermites du haut Moyen Âge ou des fondateurs des XI^e-XIII^e siècles. La richesse d'une telle démarche a déjà été montrée à Saint-Junien par la thèse d'Éric Sparhubert. L'intérêt des sarcophages-reliquaires de saint Israël et Théobald au Dorat ainsi que, de toute évidence, ceux de saint Martial est même reconnue hors du Limousin. Le gisant-reliquaire d'Étienne d'Obazine, avec son cortège représentant l'ordre cistercien devant la Vierge, témoigne quant à lui particulièrement de l'importance du monument funéraire dans la construction mémorielle de la communauté. Il y aurait également un très beau dossier à ouvrir à Grandmont en le centrant sur le fondateur, dont les changements de sépulture ont été nombreux, mais intégrant également les nombreuses autres reliques de l'abbaye. De même, l'autel-reliquaire de Saint-Victurnien (87), avec ses *fenestrellae* et son parement peint au XIII^e siècle, mériterait une attention particulière.

Au-delà du Limousin, on ne peut que souhaiter la constitution d'autres corpus pour évaluer les continuités et les ruptures en fonction de la géographie. Toutefois, l'analyse des volumes parus du *CIFM* permet déjà trois domaines d'investigation. Pour renouveler les considérations politiques associées aux monuments funéraires, on aurait tout intérêt à reprendre attentivement l'évolution chronologique de leur adoption par les laïcs ; l'épithaphe d'un *miles* à Montmajour d'Arles dans la première moitié du XI^e siècle annonce sans doute de nombreuses surprises⁹⁰⁸. En reconsidérant le regard porté sur les « nécropoles dynastiques », on pourrait alors corréliser – ou non – la territorialisation du pouvoir seigneurial avec les stratégies funéraires. Dans une toute autre perspective, une attention portée sur les épithaphe pourrait être fécondée par l'analyse de l'intertextualité unissant l'ensemble des écrits funéraires, que ce soit les rouleaux des morts, les *plancti*, les *vitae*... L'histoire du deuil s'en trouverait renouvelée. Enfin, on pourrait ouvrir un champ nouveau en se concentrant sur les femmes. En effet, si leur importance dans la liturgie médiévale est un fait acquis⁹⁰⁹ et que certaines communautés féminines avaient leur propre liste nécrologique⁹¹⁰, aucune recherche n'est consacrée à l'éventuelle spécificité de leurs

⁹⁰⁸ FAVREAU R., « Épithaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », *op. cit.*, p. 374.

⁹⁰⁹ LAUWERS M., « Memoria à propos d'un objet historique en Allemagne », dans *Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne [Actes du colloque, Sèvres (1997) et Göttingen (1998)]*, SCHMITT J.-C., OEXLE O. G. (éds.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 111.

⁹¹⁰ LEMAITRE J.-L., « Liste des communautés féminines pour lesquelles sont conservés des documents nécrologiques (manuscrits et mentions) IX^e-XVIII^e s. », dans *Les religieuses en France au XIII^e siècle [Actes de la table ronde, Nancy, 1983]*, PARISSÉ M. (dir.), Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 176-185.

monuments funéraires. Leur rareté semble pourtant être une première caractéristique intéressante. Leur étude rejoindrait peut-être des questions de légitimation du pouvoir, d'autant que l'on sait que l'obituaire des Allois (87) a été créé dans une volonté d'indépendance par rapport au prieuré masculin d'Aureil⁹¹¹.

⁹¹¹ *Ibid.*, p. 178 ; BECQUET J., « Les religieuses dans le diocèse de Limoges au XIII^e siècle », dans *Les religieuses en France au XIII^e siècle [Actes de la table ronde, Nancy, 1983]*, PARISSE M. (dir.), Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 70.

Sources

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE :

- ms. fr. 8230 : Tombeaux et épitaphes tirés de différentes églises de Normandie, Poitou, Limousin, Auvergne, Provence, Roussillon, Pays-Bas et pays étrangers.
- ms. lat. 13895 : Pardoux de La Garde, *Même chronique, suivie de pièces sur l'ordre de Grandmont*.
- ms lat. 12764: Dom. Estiennot, *Fragmenta Historica Aquitanae*.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE :

Série F

- 5 F / M 18 : A. Bosvieux, *Carnet 18*.
- 5 F M4 : A. Bosvieux, *Épitaphes du Limousin*.

Série G

- 1 G 833 à 839 : *Documents relatifs aux cimetières, 1693-XVIIIe siècle*.

Série H

- 3 H 15 : Obituaire de Saint-Martial entre 1294 et 1303 avec additions postérieures.
- 3 H 361 : Testaments. 1276-1560.

Série I

- I SAHL 7 : C.-N. Allou, planche de son ouvrage. *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne avec un précis des annales de ce pays*, Limoges, F. Chapoulaud, 1821.
- I SEM 1 : J. Nadaud, *Pouillé du diocèse de Limoges*.
- I SEM 4 : J. Nadaud, *Histoire du Limousin*.
- I SEM 5 : J. Nadaud, *Mémoires pour servir à l'Histoire du diocèse de Limoges*.
- I SEM 10 : J. Nadaud, *Mémoire pour l'histoire de Grandmont ou Histoire de Grandmont*.
- I SEM 15 : A. Legros, *Recueil d'épitaphes, inscriptions et autres antiquités de la ville de Limoges*.
- I SEM 16 : A. Legros, *Essais historiques sur Limoges et ses environs*.

- I SEM 35 : A. Legros, *Mémoires sur l'histoire des abbayes du diocèse de Limoges, tant d'hommes que de femmes.*

- I SEM 35 BIS et TER : A. Legros, *Mémoire pour servir à l'histoire de Grandmont.*

- I SEM 40 : A. Legros, *Mémoires pour servir à l'histoire des chapitres du Limousin.*

- I SEM 81 : Pardoux de La Garde, *Antiquités de Grandmont.*

- I SEM 82 : Pardoux de La Garde, *De antiquitate.*

Série J

- 26 J 13 : *Chartrier de Nexon.*

- 26 J 23 : Martial de Gay, *Notes sur le prieuré de l'Artige.*

Série O

Administration et comptabilité des communes de 1800 à 1940 :

- 2 O 129 : Aureil.

- 2 O 456 : Le Chalard.

- 2 O 544 : Le Chalard.

- 2 O 546 : Bessines.

- 2 O 1278 : Glanges.

- 2 O 2203 : Rilhac-Lastours.

- 2 O 2260 : La-Roche-L'Abeille.

Série V

- 3 V 5 : Restauration de la cathédrale de Limoges.

Série T

- 4 T 60/61 : monuments et travaux historiques.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE :

Série O

Administration et comptabilité des communes de 1800 à 1940 :

- 2 O 3 : Affieux.

- 2 O 1234 : Saint-Angel.

- 2 O 1618 : Saint-Sulpice-les-Bois.

Bibliographie

A

ADHÉMAR J., DORDOR G. (collab.), « Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVII^e siècle », *Gazette des Beaux-Arts*, LXXXIV, 1974, p. 5-132 ; LXXXVIII, 1976, p. 89-128 ; XC, 1977, p. 1-76.

ALEXANDRE-BIDON D., « Images du cimetière chrétien au Moyen Âge », dans *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éds.), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996, p. 79-102.

ALEXANDRE-BIDON D., PÉRICARD-MEA D., « Saint Jacques, intercesseur des morts ? », dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. et TREFFORT C. (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 167-179.

ALEXANDRE-BIDON D., « La mort dans les livres d'heures », dans *À réveiller les morts. La mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, ALEXANDRE-BIDON D. et TREFFORT C. (dir.), Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1993, p. 83-94.

ALIGROS A., « Les bols dans les cimetières du nord de la Creuse », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires [Actes du congrès de la fédération des sociétés savantes du centre de la France, Guéret, 2004]*, *Études creusoises*, XIX, 2005, p. 253-262.

ALLEAU J., *Les monuments funéraires médiévaux et modernes de Charente limousine (XII^e-XVII^e siècle)* [Mémoire de master 2, université de Poitiers], Poitiers, 2007.

ALLOU C.-N., *Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne avec un précis des annales de ce pays*, Limoges, F. Chapoulaud, 1821.

ANDRAULT-SCHMITT C., « Les tombeaux monumentaux de la cathédrale de Limoges (1322-1349) », *Monuments médiévaux de la Haute-Vienne, Congrès archéologique*, sous presse.

ANDRAULT-SCHMITT C., « Un mémorial aristocratique : le monastère de Grandmont au comté de La Marche (1177-1271) », *CCM*, sous presse.

ANDRAULT-SCHMITT C., « Les voyages des cardinaux, artistes, œuvres et matériaux au XIV^e s. », *Une histoire des circulations en Limousin. Hommes, idées et marchandises en mouvement de la Préhistoire à nos jours*, CHANAUD R. (dir.), RHL / PULIM, Limoges, 2015, p. 533-560.

- ANDRAULT-SCHMITT C., DEPREUX P. (éds.), *Les chapitres séculiers et leur culture : vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix (VI^e-XIII^e siècle) [Actes du colloque, Limoges/Saint-Yrieix-Poitiers, 2009]*, Limoges, PULIM, 2014.
- ANDRAULT-SCHMITT C. (dir.), *Saint-Martial de Limoges : ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècles [Actes du colloque, Poitiers/Limoges, 2005]*, Limoges, PULIM, 2006.
- ANDRAULT-SCHMITT C., « Soudeilles, église Saint-Martin et son décor mobilier », dans *Congrès archéologique de France [163^e session, 2005, Corrèze]*, Société française d'archéologie (éd.), Paris, Société française d'archéologie / Musée des monuments français, 2005, p. 347-362.
- ANDRAULT-SCHMITT C., « Lesterps, église Saint-Pierre », *Congrès archéologique de France [153^e session, 1995, Charente]*, Société française d'archéologie (éd.), Paris, Picard, 2000, p. 253-266.
- ANDRAULT-SCHMITT C., « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et Le Pin à l'époque de Henri II », dans *La cour Plantagenêt, 1154-1204 [Actes du colloque, Thouars, 1999]*, AURELL M. (éd.), Poitiers, CESCUM, 2000, p. 235-276.
- ANDRAULT-SCHMITT C., *Limousin gothique*, Paris, Picard, 1997.
- ARBELLOT A., *Cathédrale de Limoges, histoire et description*, Paris, V. Didron, 1883.
- ARDANT M., « Note sur le tombeau du chantre Roger, retiré des fouilles de l'église Saint-Martial », *Mémoire de la Société des antiquaires de France*, 4, 1878, p. 166.
- ARDANT M., « Note sur le tombeau du Chantre Roger, retiré des fouilles de l'église de Saint-Martial, à Limoges », *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, 1840, p. 30-32.
- ARDANT M., « Lettre sur l'histoire de la Société royale d'agriculture, sciences et arts de Limoges depuis sa fondation », *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, 1838, p. 95-101.
- ARDANT M., « Médailles et monnaies trouvées dans l'emplacement qu'occupait l'église Saint-Martial de Limoges », *Bulletin de la Société royale d'agriculture, des sciences et des arts de Limoges*, 1838, p. 61-74.
- ARDANT M., « Testament d'Aimeric de la Serre, évêque de Limoges », *BSAHL*, IV, 1852, p. 121-140.
- ARIÈS P., *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977.
- AUBRUN M., *La paroisse en France des origines au XV^e siècle*, Paris, Picard, 1986.
- AUBRUN M., *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'études du Massif Central, 1981.
- AURELL M., *Le chevalier lettré : savoir et conduite de l'aristocratie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Fayard, 2011.

AVRIL J., *Les statuts synodaux français du XIII^e siècle. Tome VI : Les statuts synodaux des anciennes provinces de Bourges et de Narbonne (fin XIII^e siècle)*, Paris, éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2011.

AVRIL F., GABORIT J.-F. (dirs.), *La France romane au temps des premiers capétiens (987-1152) [Catalogue de l'exposition, musée du Louvre, 2005]*, Paris, Musée du Louvre éditions / Hazan, 2005.

B

BALOUP C., « La mort au Moyen Âge (France et Espagne). Un bilan historiographique », dans *El discurso legal ante la muerte durante la Edad Media en el nordeste peninsular*, GONZÁLEZ MÍNGUEZ C., BAZÁN DÍAZ I. (dirs.), Bilbao, Servicio editorial de la universidad del País Vasco, 2006, p. 13-31.

BARBIER DE MONTAULT X., « Les croix de plomb placées dans les tombeaux en manière de *pitacium* », *BSAHL*, XXXVI, 1888, p. 23-50.

BARNY DE ROMANET, « À Monsieur le rédacteur du Journal de la Haute-Vienne », *Les Annales de la Haute-Vienne*, 11 juin 1819, p. 95-96.

BARRIÈRE B., « Le comté de la Marche, une pièce originale de l'héritage des Lusignan », dans *Isabelle d'Angoulême, comtesse-reine et son temps (1186-1246) [Actes du colloque, Lusignan, 1996]*, Poitiers, CESCO, 1999, p. 27-34.

BARRIÈRE B., « L'anthroponymie en Limousin aux XI^e et XII^e siècles », dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. Tome I*, BOURIN M. (éd.), Tours, Publications de l'université de Tours, 1990, p. 23-34.

BARRIÈRE B., « Limousin et histoire médiévale. État des recherches », dans *Le Limousin et son patrimoine culturel*, TRAMES (éd.), Limoges, UER des lettres et sciences humaines, 1982, p. 203-223.

BARRIÈRE B., « Les sépultures médiévales d'Obazine (Corrèze) », *Revue archéologique du Centre de la France*, 17, 1978, p. 179-186.

BASCHET J., *L'iconographie médiévale*, Paris, Gallimard, 2008.

BATE J., *Lanterns for the Dead. The Medieval Lanterns des Morts of Central and South-West France*, Hereford, Lapridge Publications, 1998.

BAUCH K., *Das mittelalterliche Grabbild: figürliche Grabmäler des 11. bis 15. Jahrhunderts in Europe*, Berlin / New York, W. de Gruyter, 1976.

BAUDOIN J., *Les croix du Massif Central*, Nonette, Créer, 2000.

BAVOUX N., *Sacralité, pouvoir, identité. Une histoire du vêtement d'autel (XIII^e-XVI^e siècle) [Thèse de doctorat, université de Grenoble]*, Grenoble, 2012.

BEAUBATIE G., « La Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 41-44.

- BEAUCHESNE C. de, « L'église de Blond », *BSAHL*, XL, 1893, p. 672-683.
- BEAUCOUP F., « La polychromie dans les monuments funéraires de Flandres et du Hénaut au Moyen Âge », *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1928, p. 551-567.
- BAUDREU D. (éd.), *Signalisations de sépultures et stèles discoïdales (V^e-XIX^e siècle) [Actes des journées d'étude, Carcassonne, 1987]*, Carcassonne, Centre d'archéologie médiévale de Languedoc, 1990.
- BEAULIEU M., BEYER V., *Dictionnaire des sculpteurs français du Moyen Âge*, Paris, Picard, 1992.
- BEAUMONT C. DE, « L'église de Montbron (Charente) », dans *Congrès archéologique de France [79^e session, 1912, Angoulême]*, SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (éd.), PARIS, PICARD, t. II, p. 279-283.
- BEAUNE C., *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985.
- BECK P., « Discours littéraires sur l'anthroponymie (VI^e-XVI^e siècles) », *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, tome IV : *Discours anthroponymiques (VI^e-XVI^e siècles)*, BECK P. (dir.), Tours, Université de Tours, 1997, p. 121-161.
- BECQUET J., « Bernard Itier et Grandmont », *BSHAL*, CXXIX, 2001, p. 11-22.
- BECQUET J., « Face à la mort dans les nouveaux ordres religieux limousins », dans *Moines et moniales face à la mort [Actes du colloque, Lille, 1993]*, *Cahier du Centre d'archéologie et d'Histoire médiévale des établissements religieux*, 6, 1993, p. 67-74.
- BECQUET J., « Pierre Coral et la chronique de Saint-Martial de Limoges au XIII^e siècle », *BSHAL*, CXVIII, 1990, p. 31-51.
- BECQUET J., « Les religieuses dans le diocèse de limoges au XIII^e siècle », dans *Les religieuses en France au XIII^e siècle [Actes de la table ronde, Nancy, 1983]*, PARISSÉ M. (dir.), Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 69-74.
- BECQUET J., « Services post-funéraires dans les monastères limousins à l'époque romane », dans *L'Église et la mémoire des morts dans la France médiévale [Actes de la table ronde, Paris, 1982]*, éd. LEMAITRE J.-L. (éd.), Paris, Études augustinienne, 1986, p. 19-22.
- BECQUET J., « Les premiers abbés de Saint-Augustin de Limoges », *Mabillon*, 1975, LVIII, p. 355-276.
- BECQUET J. (éd.), *Scriptores Ordinis Grandimontensis*, Turnhout, Brepols, 1968.
- BECQUET J., « Le coutumier des chanoines réguliers d'Aureil en Limousin au XIII^e siècle », *BSAHL*, XCI, 1964, p. 71-86.
- BECQUET J., « Aux origines du prieuré de l'Artige, chef d'ordre canonial en Limousin », *BSAHL*, XC, 1963, p. 85-100.
- BEDOS-REZAK M., *When ego was imago: signs of identity in the Middle Ages*, Leiden / Boston, Brill, 2010.

- BEDOS-REZAK B. M. , IOGNA-PRAT D. (dir.), *L'individu au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 2005.
- BELETH J., *Summa de ecclesiasticis officiis*, éd. DOUTEIL H. (éd.), Turnhout, Brepols, 1976.
- BÉRIOU N., JOSSERAND P. *Prier et combattre. Dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2009.
- BERNARD A., *La sépulture en droit canonique du décret de Gratien au Concile de Trente*, Paris, F. Loviton, 1933.
- BERNARD R.-P., *La sculpture funéraire médiévale à Paris (1140-1540) [Thèse de doctorat, université Paris IV]*, Paris, 2000.
- BERNARD-ALLÉE P., ANDRÉ M-F, PALLIER G. (dirs.), *Atlas du Limousin : une nouvelle image du Limousin, Limoges, Presses universitaires de Limoges*, 1994.
- BERTRAND R., « Le statut des morts dans les lieux de cultes catholiques à l'époque moderne », *Rives méditerranéennes*, 6, 2000, p. 9-19.
- BERTRAND R., « Tombeaux, sépultures et « vandalisme révolutionnaire » : l'exemple du Sud-Est français », dans *Révolution française et « vandalisme » révolutionnaire [Actes du colloque international, Clermont-Ferrand, 1988]*, BERNARD-GRIFFINS S., CHEMIN M.-C., EHRAD J. (éds.), Paris, Universitas, 1992, p. 243-250.
- BLAIR J., « The Limoges Enamel Tomb of Bishop Walter de Merton », *Church monuments*, 10, 1995, p. 3-6.
- BLANCHON A., BONNAUD L., « Sarcophages médiévaux à Nedde », *BSAHL*, XCIII, 1966.
- BOISSAVIT-CAMUS B., « Entre nécropole et cimetière : regard sur la géographie funéraire et le traitement des morts », dans *Mémoires d'homme. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes*, TREFFORT C. (dir.), La Rochelle, ARCADD, 1997, p. 28-33.
- BOISSAVIT-CAMUS B, GALINIÉ H., LORANS É., PRIGENT D., ZADORA-RIO É., « Chrono-typologie des tombes en Anjou-Poitou-Touraine », dans *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éds.), *Revue archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996, p. 257-269.
- BOMPAIRE M., CALLAIS F., DURAND M., LIGNY F., RACINET P., WOIMANT G.P., « Inventaire et étude d'une série de dalles funéraires médiévales et modernes à Compiègne (Oise) », *Revue archéologique de Picardie*, 1/2, 1996, p. 153-178.
- BONNAUD L., « L'église de Pageas », *BSAHL*, CXXXVI, 2008, p. 227-236.
- BONNAUD L., « Pierre tombale découverte dans les jardins du musée de l'Évêché », *BSAHL*, LXXXVII, 1960, p. 499.
- BONNAUD L., « Cimetière de la rue Saint-Dumnolet », *BSAHL*, LXXXIV, 1954, p. 584.
- BONNAY L., « Description des découvertes archéologiques faites à l'église Saint-Martin de Brive », *BSSHAC*, I, 1878, p. 223-238.

- BONNE J.-C., « De l'ornement dans l'art médiéval (VII^e-XII^e siècle). Le modèle insulaire », dans *L'image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval [Actes du colloque, Erice (Sicile), 1992]*, BASCHET J. et SCHMITT J.-C. (dir.), Paris, Le Léopard d'Or, 1996.
- BONNIN J.-C., « Les sépultures de la Cour du Temple et de la rue des Templiers à La Rochelle. Étude sur les pierres tombales des XII^e-XVI^e siècle », dans *Mémoires d'hommes. Traditions funéraires et monuments commémoratifs en Poitou-Charentes, de la Préhistoire à nos jours*, TREFFORT C. (dir.), La Rochelle, ARCADD, 1997, p. 124-130.
- BOTINEAU P., *Geoffroy de Vigeois, Chronique (Première partie) [Thèse de l'École des chartes]*, Paris, 1964.
- BOSVIEUX A. (éd.), « Vita beati Gaufredi », *MSSAC*, 1862, III, p. 75-120.
- BOUCHER F., « Les conditions de l'apparition du costume court en France vers le milieu du XIV^e s. », dans *Recueil de travaux offerts à Clovis BRUNEL*, Paris, Société de l'École des chartes, 1955, t. 1, p. 183-192.
- BOUDRIE R., « Le cimetière de Lageyrat », *Association histoire et archéologie du pays de Châlus*, VI, 2006, p. 7-14.
- BOUHOT J.-P., DUCHET-SUCHAUX, HASENOHR G., LONGÈRE J., « Explications du Notre Père », dans *Prier au Moyen Âge*, BÉRIOU N. BELIOZ J., LONGÈRE J. (dirs.), Turnout, Brepols, 1991, p. 255-280.
- BOULANGER P., « Note sur les édifices du culte dans le diocèse de Limoges en 1630 », *BSAHL*, CXXXVIII, 2010, p. 147-161.
- BOULAUD J., « Les origines du cimetière de Louyat », *BSAHL*, LVII, 1907, p. 263-298.
- BOUREAU A., *Le simple corps du roi : l'impossible sacralité des souverains français : XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Éditions de Paris, 2000.
- BOUTET D., « Tombeaux et cercueils dans la littérature des XII^e et XIII^e siècles », dans *De l'écrin au cercueil. Essais sur les contenants au Moyen Âge*, JAMES-RAOUL D., THOMASSET C. (éds), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007, p. 153-172
- BOUTIER J., *Campagnes en émoi. Révoltes et Révolution en Bas-Limousin (1789-1800)*, Treignac, Édition des Monédières, 1987
- BOYER-GARDNER D., *Mémoires ecclésiastiques. Sépulture, geste funéraire et inscription du souvenir des évêques dans l'édification identitaire des Églises d'Aquitaine (X^e-XIII^e siècle) [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2015.
- BOYER-GARDNER D., « Une mémoire enfouie. Réflexion autour du dépôt des *pontificalia* et d'inscriptions nominales dans les tombes d'évêques aux XI^e et XII^e siècles : l'exemple de l'Aquitaine », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLII, 2011, p. 195-201.
- BOZOKY E., « Les démons et les morts : croyances et pratiques funéraires pour protéger les morts contre les démons au Moyen Âge », *Les cahiers de Conques*, 1, 1995, p. 311-331.

BRAEKMAN M., *L'épigraphie tumulaire de la France médiévale (XI^e-XIII^e siècle) [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 1981.

BREUILLAC E., GIRARD G., *Catalogue du musée lapidaire. Musée départemental de Niort*, Niort, Imprimerie Caussillan et Chebrau, 1913.

BRISSAUD A., « Les effigies connues des abbés réguliers de Saint-Martial », *BSAHL*, CXXXVIII, 2010, p. 59-84.

BUREAU J., *Monographie de Flavignac*, Limoges, Imprimerie ouvrière, 1914.

BÜCHSEL M., « Le portrait au Moyen Âge », *Perspective*, 2012, 2, p. 401-406.

C

CABROL F., LECLERCQ H., *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, T. XI, 2, Paris, Letouzey et Ané, 1933.

CABY C., « Construction et sacralisation des espaces conventuels dans l'ordre des frères prêcheurs (XIII^e-début XIV^e siècle) » dans *Lieux sacrés et espace ecclésial (IX^e-XV^e siècle)*, COLLOQUE DE FANJEUX (éd.), Toulouse, Privat, 2011, p. 131-171.

CABY C., « Couvents et espaces religieux chez Géraud de Frachet et Bernard Gui. Une topographie légendaire des origines dominicaines ? », dans *Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècles)*, COLLOQUE DE FANJEUX (éd.), Privat, 2009, p. 357-388.

CAIL M., « Un atelier de dalles gravées à Châlons-sur-Marne au Moyen Âge », *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 11, 1933, p. 133-148.

CAMERON H. K., « The Incised Memorial as part of the Obsequies for the Dead: French Faith and Tournai Wills », *Transactions of the Monumental Brass Society*, XIII, 1983, p. 410-423.

CAPOT S., HOLLANDER P. D', « Les confréries limousines (XII^e-XXI^e s.) : familières ou méconnues ? » dans *Confréries et confrères en Limousin du Moyen Âge à nos jours [Actes de la journée d'étude, Limoges, 2006]*, CAPOT S., HOLLANDER P. D' (dirs.), Limoges, PULIM, 2010.

CARAMELLO E., « Paléographie comparée des écritures épigraphiques et manuscrites : une méthodologie en évolution », *Documenta & Instrumenta*, 10, 2012, p. 131-146.

CARRUTHERS M., *Machina memorialis. Méditation, rhétorique et fabrication de la mémoire au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2002, p. 75 (1^{ère} éd. anglaise : Cambridge, 1998).

CASSAGNE-BROUQUET S., *Marie en Limousin*, Rodez, Éditions du Rouergue, 1999.

CASSAN M., « Seigneurs et communautés villageoises au temps des guerres de Religion », *Revue historique*, 2001/2, n° 618, p. 433-450.

CASSAN M., *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin (vers 1530 – vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996.

CASTEL Y.-P., « La floraison des croix et calvaires dans le Léon sous l'influence de Mgr Roland de Neufville (1562-1613) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 90, 1983, p. 311-319.

- CARTRON I., BOURGEOIS L., « Archéologie et histoire du Moyen Âge en France : du dialogue entre disciplines aux pratiques universitaires », dans *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle*, SHMESP (éd.), Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2008, p. 133-148.
- CAZES Q., « L'ancienne église Saint-Pierre-des-Cuisines », dans *Congrès archéologique de France [154^e session, 1996, Toulousain et Comminges]*, SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (éd.), Paris, Société française d'archéologie, 2002, p. 245-255.
- CAUMONT A. de, *Cours d'antiquités monumentales. Histoire de l'art dans l'Ouest de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XVII^e siècle. 6^e partie : Moyen Âge*, Caen / Paris / Rouen, Hardel / Derache / Le Brument, 1841.
- CAUMONT A. de, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie. Architecture religieuse*, Caen / Paris / Rouen, Hardel / Derache / Le Brument, 1859.
- CHABANNES A. DE, *Chronicon*, BOURGAIN P. (éd.), Turnhout, Brepols, 1999.
- CHABANNES A. DE, *Chronique*, CHAUVIN Y. et PONS G. (trad.), Turnhout, Brepols, 2003.
- CHALINE J.-P., « Arcisse de Caumont et les sociétés savantes françaises », dans *Arcisse de Caumont (1801-1873), érudit normand et fondateur de l'archéologie française [Actes du colloque, Caen, 2001]*, JUHEL V. (éd.), Caen, Société des antiquaires de Normandie, 2004, p. 147-154
- CHANAUD (R.), *L'abbaye et l'ordre de Grandmont. Entre ascétisme et opulence (XI^e - XVIII^e s.)*, Limoges, Culture et Patrimoine en Limousin, 2012.
- CHANCEL-BARDELOT B. de, « La sculpture métallique : tombeaux et statuaire », *L'oeuvre de Limoges. Émaux limousins du Moyen Âge [Catalogue de l'exposition, Musée du Louvre / Metropolitan Museum of Art, 1996]*, TABURET-DELAHAYE É., DRAKE BOEHM B. (dirs.), Paris, Réunion des musées nationaux, 1995, p. 398-421.
- CHAPELOT J. (éd.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Caen, Publications du CRAHM, 2010.
- CHIFFOLEAU J., *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge, vers 1320 - vers 1480*, Rome, École française de Rome, 1980.
- CHRISTIN O., *Une révolution symbolique. L'iconoclasme huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
- CLAIRVAUX B., *La grâce et le libre arbitre*, Paris, Cerf, 1993.
- CODOU Y., « La consécration du lieu de culte et ses traductions graphiques : inscriptions et marques lapidaires dans la Provence des XI^e-XII^e siècles », dans *Mises en scène et mémoires de la consécration de l'Église dans l'Occident médiéval [Actes de la table ronde, Auxerre, 2005]*, MÉHU D. (dir.), Turnhout, Brepols, 2007, p. 156-159.
- CONTE P., « La domus de Lavinadière : du prieuré disparu de l'ordre du Saint-Sépulcre à la commanderie hospitalière, XII^e-XVII^e siècles », dans *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernadette BARRIÈRE*, FERRAN L. (éd.), Bordeaux, Ausonius éditions / Fédération Aquitania, 2012, p. 279-288.

CONTE P. (dir.), *Prieuré du Saint-Sépulcre, église de La Vinadière. Fouille programmée 2011* [Rapport de fouilles archéologiques], Limoges, SRA Limousin, 2012.

CONTE P. (dir.), *Prieuré du Saint-Sépulcre, église de La Vinadière. Fouille programmée 2009-2011. Rapport intermédiaire 2010* [Rapport de fouilles archéologiques], Limoges, SRA Limousin, 2010.

Conte P. (dir.), *Le prieuré du Saint-Sépulcre de Lavinadière. Fouille programmée 2006-2008. Rapport intermédiaire 2007* [Rapport de fouilles archéologiques], Limoges, SRA Limousin, 2008.

CONTE P., « Le prieuré de l'ordre du Saint-Sépulcre de Lavinadière et son église, premières recherches archéologiques (1995-2000) (Soudaine-Lavinadière, Corrèze) », dans *Les ordres religieux au Moyen Âge en Limousin*, ALLARD J.-M, AUBRÉE I., BARRIÈRE B. et collabs., Treignac, Éditions Les Monédières, 2003, p. 55-114.

COPY J.-Y., *Art, société et politique au temps des Ducs de Bretagne : les gisants haut-bretons*, Paris, Aux amateurs des livres, 1986.

CORVISIER A., *Les danses macabres*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

CREISSEN T., DELHOUME D., ROGER J., « L'église rurale et son environnement en Limousin : apports récents de l'archéologie, nouveaux axes de recherche », *Hortus artium medievalium*, 14, 2008, p. 81-101.

CROUZET D., *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion. Vers 1525 – vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.

CUCHET G. (dir.), *Le purgatoire, fortune historique et historiographique d'un dogme*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2012.

D

DABROWSKA E., « La salle du chapitre monastique, lieu de sépulture privilégié du clergé ? », *Cuadernos Informativos de Drecho Historico Publico, Procesal y de la Navegacion*, Barcelone, 1994, p. 4415-4430.

DALARUN J., *Gouverner, c'est servir. Essai de la démocratie médiévale*, Paris, Alma éditeur, 2012.

DAVRIL A., *The monastical ritual of Fleury*, Londres, The Henry Bradshaw Society, 1990.

DAYEN D., « La société des sciences de la Creuse », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 27-28.

DAYEN D., « La translation des cimetières ruraux au XIX^e siècle. Exemples creusoises », *Études creusoises*, XIX, 2005.

DEBIAIS V., « L'inscription funéraire des XI^e - XII^e siècle et son rapport au corps. Entre texte et image », *CCM*, 54, 2011, p. 337-362.

DEBIAIS V., « Écrire sur, écrire dans, écrire près de la tombe. Les aspects topographiques de l'inscription funéraire (IX^e-XII^e s.) », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLII, 2011, p. 17-28.

DEBIAIS V., *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII^e-XIV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2009.

DEBIAIS V., « L'écrit sur la tombe : entre nécessité pratique, souci pour le salut et élaboration doctrinale. À travers la documentation épigraphique de la Normandie médiévale », *Tabularia « Études »*, 7, 2007, p. 179-202.

DEBIAIS V., « Afficher pour convaincre : la construction et la promotion de la mémoire dans les inscriptions comme instrument de la propagande médiévale », dans *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*, AURELL (M.) (éd.), Poitiers, Université de Poitiers, 2007, p. 651-702.

DEBIAIS V., « Le corpus épigraphique XI^e-XIII^e siècles) : les inscriptions dans l'organisation architecturale », dans *Saint-Martial de Limoges : ambition politique et production culturelle (X^e-XIII^e siècle) [Actes du colloque, Poitiers/Limoges, 2005]*, Andrault-Schmitt C. (dir.), Limoges, Pulim, 2006.

DECANTER J., « Délibérations du chapitre de Saint-Martial sur l'état des bâtiments et du mobilier de l'abbaye, 1739-1785 », *BSAHL*, CXXIII, 1995, p. 187.

DECTOT X., *Les tombeaux des familles royales de la péninsule ibérique au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2009.

DECTOT X., *Pierres tombales médiévales. Sculptures de l'au-delà*, Paris, Rempart-Desclée de Brouwer, 2006.

DECTOT X., « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », *BM*, 162-1, 2004, p. 3-62

DELAGE F., *La troisième guerre de religion. Combat de La Roche-l'Abeille. 1569*, Limoges, Librairie Desvilles, 1951.

DELOBETTE L., « Mémoire des morts et géographie tumulaire: les tombes des chanoines du chapitre métropolitain de Besançon », dans *La mémoire à l'œuvre. Filiations et mouvances médiévales*, CAZANAVE C. (éd.), Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2013.

DELORME F.-M., « Les cordeliers dans le Limousin aux XIII^e et XIV^e siècles », *Archivum franciscanum historicum*, 32, 1939, p. 201-259.

DELPAL B., « Citeaux avant Citeaux. De la Révolution à 1898 », dans *Unanimité et diversité cistercienne*, Saint-Étienne, Publication des l'Université de Saint-Étienne, 2000, p. 671-674.

DELSOL H., « la paroisse Saint-Sernin de Brive », *BSSHAC*, LIX, 1937, p. 63-118.

DENIS J., *Prieuré de l'Artige (Commune de Saint-Léonard-de-Noblat, Haute-Vienne). Étude documentaire*, Limoges, SRA Limousin [étude documentaire dactylographiée], Limoges, 2003.

DEREINE C., « L'obituaire primitif de l'Ordre de Grandmont », *BSAHL*, LXXXVII, 1960, p. 325-331.

- DESCHAMPS P., *Étude sur la paléographie des inscriptions lapidaires de la fin de l'époque mérovingienne aux dernières années du XI^e siècle*, Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition, 1929.
- DESHOULIÈRES F., « Monuments funéraires relevés en Berry par dom Claude Estiennot. Notes et commentaires », *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XL, 1921, p. 172-194.
- DESPY (éd.), *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. Étude diplomatique et édition critique*, t.1 (946-1199), Bruxelles, n°12, 1957.
- DI GIOIA L., CHAUMIER S. (éds.), *Actualité du patrimoine : dispositifs et réglementations en matière de patrimoine en France*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2008.
- DOUAIS C. (éd.), « Les frères prêcheurs de Limoges (1220-1693) », *BSAHL*, XL, 1892, p. 262-363.
- DUBOST P., « La commanderie du Temple de Mons », *BSSHAC*, LIII, 1931, p. 237-251.
- DUBREUIL A., « André Lecler, un chanoine érudit sur les chemins du savoir », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 54.
- DUBREIL-ARCIN A., *Vies de saints, légendes de soi : l'écriture hagiographique dominicaine jusqu'au Speculum sanctorale de Bernard Gui*, Turnhout, Brepols, 2011.
- DUCOURTIEUX P., *Collection d'archéologie régionale. Catalogue*, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1916.
- DUCOUTIEUX P., « La collection d'archéologie régionale au musée national Adrien Dubouché (2^e partie) », *Revue scientifique du Limousin*, 162, 1906, p. 273-282.
- DUDAY H., COURTAUD P., CRUBEZY É., SELIER P., TILLIER A.-M., « L'anthropologie 'de terrain' : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 2/3-4, 1990, p. 29-49.
- DUFOUR J., *Les évêques d'Albi, de Cahors et de Rodez*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1989.
- DUPLES-AGIER H. (éd.), *Chroniques de Saint-Martial de Limoges publiées d'après les manuscrits originaux pour la Société des historiens de France*, Paris, Veuve Jules Renouard, 1874.
- DUPEUX C., JEZLER P., WIRTH J. (dirs.), *Iconoclasme. Vie et mort de l'image médiévale*, Strasbourg, Éditions d'art Somogy, 2001.
- DUPLÈS-AGIER H., CHAMPEVAL J.-B. (éds.), « Chroniques de Saint-Martial de Limoges, supplément préparé par feu Duplès-Agier », *BSAHL*, XLII, 1894, p. 305-391.
- DUPONCHEL J., « Louignac. La Reynie », *Bilan scientifique régional*, Limoges, DRAC Limousin, 2013, p. 21-22.
- DURAND G., *Guillelmi Duranti Rationale divinatorum officiorum*, DAVRIL A., THIBODEAU T., GUYOT B.G. (éds.), Turnhout, Brepols, 1995-2000.

DURANT V., « *Le tombeau en œuvre de limoges du cardinal Pierre de la Chapelle-Taillefer : des questions autour d'une œuvre unique* », *MSSNAHC*, LII, 2006, p. 267-280.

DURIER M., « La mort, les morts et les pratiques funéraires au Moyen Âge : bilan historiographique des thèses de 3^e cycle françaises (1975-2011) », *Annales de Janua*, 1, 2013 [Revue électronique mise en ligne le 16 avril 2013 : <http://Annalesdejanua.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=122>].

DURIER M., « Nouvelles pierres tombales décorées découvertes dans le chœur de l'église de Soudaine-Lavinadière », dans *Prieuré du Saint-Sépulcre, église de La Vinadière. Fouille programmée 2009-2011. Rapport intermédiaire 2010* [Rapport de fouilles archéologiques], CONTE P. (dir.), Limoges, Service régional de l'archéologie, 2010, p. 58-62.

DURIER M., *Prospection thématique. Monuments funéraires limousins (XI^e-XVII^e s.). Bilan 2009*, Limoges, DRAC Limousin, 2009.

DUSSOT D., ROGER J., « Les monuments funéraires gallo-romains en limousin : classification des stèles et cippes dans le département de la Creuse », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires [Actes du congrès de la fédération des sociétés savantes du centre de la France, Guéret, 2004]*, *Études creusoises*, XIX, 2005, p. 33-46.

DUSSOT D., MOUSSON F., ROGER J., « La nécropole et la chapelle Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix », *TAL*, 8, 1987, p. 55-65.

DUVAL L., « Le passage de l'armée allemande du duc de Deux-Ponts dans la marche et le limousin », *MSSNAC*, IV, 1862, p. 278-295.

DUVAL Y., PICARD J.-C (éds.), *L'inhumation privilégiée du IV^e au VIII^e siècle en Occident [Actes du colloque, Créteil, 1984]*, Paris, De Boccard, 1986.

E

ERLANDE-BRANDENBURG A., *Le Roi est mort : étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Droz, 1975.

F

FAGE R., « L'église de Saint-Léonard et la chapelle du sépulcre », *BM*, LXXVII, 1913, p. 41-72.

FAGE R., « Le tombeau du cardinal de Tulle à Saint-Germain-les-Belles », *BSAHL*, XXXIII, 1886, p. 51-57.

FAGE R., « les épitaphes du cloître de Saint-Martin de Brive », *BSLSAC*, III, 1881, p. 67-73.

FAUCHER M.-D., PÉRIGORD M., « Pierres tombales à Saint-Léonard-de-Noblat », *BSELM*, 60-61, 1976, p. 27-34.

FAUCON M., *Notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire. Son fondateur, son architecte, ses décorateurs (1344-1352))*, Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1904.

FAVREAU R., « Épitaphe et bibliographie. De l'éloge religieux à la glorification de l'état social », dans *Las inscripciones góticas. II coloquio internacional de epigrafía medieval, León del 11 al 15*

de septembre 2006, MARTIN LOPEZ E. et GARCIA LOBO V. (éds.), León, Corpus Inscriptionum Hispania Medievalium, 2010, p. 367-404.

FAVEAU R., « Sources des inscriptions médiévales », *Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2009, p. 1278-1330.

FAVREAU R. (dir.), *Le supplice et la gloire. La croix en Poitou*, Somogy édition d'art / Société des antiquaires de l'Ouest, Paris / Poitiers, 2000.

FAVREAU R., « Le thème épigraphique de la porte », *CCM*, XXXIV, 1991, p. 267-279.

FAVEAU R., « Fonctions des inscriptions au Moyen Âge », *CCM*, XXXII, 1989, p. 203-232

FAVREAU R., MICHAUD J., *Corpus des inscriptions de la France médiévale, II : Limousin*, Poitiers, Université de Poitiers, 1978.

FERNANDEZ GARCIA P., « Memento mori. Los epitafios de la Bóveda del locutorio del monasterio de osera », *Estudios humanísticos historia*, Revista de la facultad de Filosofía y Letras, Universidad de León, León, 2002, p. 3-33

FLOC'H J.-P., « Les sarcophages en granit du département de la Creuse. Inventaire pétrographique et origine géographique des matériaux utilisés », *Aquitania*, 29, 2013, p. 288-310.

FOROT V., *Un vieux bourg fortifié en Limousin. Laguenne*, Laguenne, 1910.

FRACHET G., *Vie des Frères de l'ordre des frères Prêcheurs*, LECOCQ H. (trad.), Paris, P. Lethielleux, 1912.

FRACHET G., *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica. I, Fratris Gerardi de Fracheto O. P. Vitae fratrum Ordinis Praedicatorum necnon cronica ordinis ab anno MCCIII usque ad MCCLIV*, REICHER B. M. (éd.), Rome / Stuttgart, 1897

FRANÇOIS G., « Fragments de cuivre et d'émaux retrouvés du tombeau de Roger de Brosse († 1287) à Prébenoît (Creuse) », *Aquitania*, XXIV, 2008, p. 191-204.

G

GABORIT J.-R., « Les tombeaux des saints. Monuments funéraires élevés en France à l'époque romane en l'honneur de personnages à la sainteté admise ou reconnue », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLII, 2011, p. 39-50.

GABORIT J.-R., *La sculpture romane*, Paris, Hazan, 2010.

GABORIT J.-P., « Sur un lit de parade : essai d'interprétation du motif funéraire », dans *La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevault, 1988]*, Fontevault, Centre culturel de l'Ouest, 1989, p. 117-137.

GADY M., « L'épitaphe du moine Boson dans l'abbatiale d'Uzerche », *BSSHAC*, 91, 1969, p. 93-109.

GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éds.), *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, Revue archéologique du Centre de la France, 11^e supplément, 1996.

- GALLAND B., *Deux archevêchés entre la France et l'Empire : les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne, du milieu du XI^e siècle au milieu du XIV^e siècle*, Rome / Paris, École française de Rome / diff. de Boccard, 1994.
- GALY E., *Catalogue du musée archéologique du département de la Dordogne*, Périgueux, Imprimerie de Dupont, 1862.
- GALMICHE T., « Les tribulations d'une pierre tombale de Créteil (XIII^e siècle - 1^{ère} moitié du XIV^e siècle) », *BM*, 164-2, 2006, p. 195-197.
- GATOULLAT F., HÉROLD M., BOULANGER K., LUNEAU J.-F., *Les vitraux d'Auvergne et du Limousin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011 [*Corpus vitrearum*, volume IX].
- GARDNER J., *The tomb and the Tiara. Curial Tomb sculpture in Rome and Avignon in the Later Middle Ages*, Oxford, Clarendon press, 1992.
- GAULIN J.-L., « Le cimetière du couvent Saint-Dominique de Bologne au XIII^e siècle », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge : études offertes à Jean-Louis BIGET par ses anciens élèves*, BOUCHERON P. et CHIFFOLEAU J. (éds.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 283-299.
- GAUTHIER M.-M., ANTOINE E., GABORIT-CHOPIN D. (dirs.), *Corpus des émaux méridionaux. Tome II : L'apogée (1190-1215)*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques / Éditions du Louvre, 2011.
- GAUHIER M.-M., « Naissance du défunt à la vie éternelle : les tombeaux d'émaux de Limoges aux XII^e et XIII^e siècles », dans *La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevrault, 1988]*, Fontevrault, Centre culturel de l'Ouest, 1989, p. 97-116.
- GAUTHIER M.-M., *Émaux méridionaux. Catalogue international de l'Œuvre de Limoges*, Paris, CNRS, 1987.
- GAUTHIER M.-M., « Plaque de dédicace émaillée datée 1267 d'un autel de l'Artige, aujourd'hui au musée national de Varsovie et les autels de l'Artige », *BSAHL*, LXXXVII, 1960, p. 333-348.
- GAUTHIER M.-M., *Émaux limousins champlevés des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Gérard Le Prat, 1950
- GEORGES J., *Les églises de France. Charente*, Paris, 1933.
- GÉRARDOT A., « Auguste Bosvieux (1831-1871) », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 45-47.
- GLEIZE Y., « Réutilisation de tombes au Moyen Âge. Choix et opportunités dans la gestion des espaces funéraires », *Archéopages*, 29, 2010, p. 48-55.
- GOLMAN P., « Sur quelques monuments funéraires figurés du Moyen Âge dans le Cher », dans *Nécropoles, cimetières, arts et pratiques funéraires [Actes du congrès, Guéret, 2004]*, Guéret, Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, 2005, p. 61-72.

GUÉLY M., « La Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 38-40.

GUI B., *De fundatione et prioribus conventuum Provinciarum Tolosanae et Provinciae Ordinis praedicatorum*, AMARGIER P. (éd.), Rome, Institutum historicum Fratrum praedicatorum, 1961.

GUIBERT L., « Anciens dessins des monuments de Limoges », *BSAHL*, XLX, 1900, p. 49-77.

GRILLON G., *L'ultime message. Étude des monuments funéraires de la Bourgogne ducale (XII^e-XVI^e siècle)* [Thèse de doctorat, université de Dijon], Dijon, 2011.

H

HASENOHR G., « Un commentaire de l'Ave Maria », dans *Prier au Moyen Âge*, BÉRIOU N. BELIOZ J., LONGÈRE J. (dir.), Turnout, Brepols, 1991, p. 280-282.

HENRIET P., « La mort comme révélateur idéologique : le monde monastique, IX^e-XIII^e siècle », dans *Autour des morts, mémoire et identité [Actes du colloque international, Rouen, 1998]*, DUMOULIN O., THELAMON F. (éds.), Rouen, Publications de l'Université, 2001, p. 59-76.

HENRION F., *Production et diffusion des sarcophages au Haut Moyen Âge e Bourgogne du Nord : état de la question [Mémoire de DEA, université Paris I]*, Paris, 2003.

HOLLANDER P. D', « Le chapitre de Saint-Martial et la Révolution française », dans *Collégiales et chanoines dans le Centre de la France du Moyen Âge à la Révolution (ancienne province ecclésiastique de Bourges)*, MASSONI A. (dir.), Limoges, PULIM, 2010, p. 145-159.

HUGON H., « Pierre tumulaire trouvée à Limoges rue François Chénieux », *BSAHL*, LXXV, 1934, p. XXXV.

HUIZINGA J., *L'automne du Moyen Âge*, Paris, Payot, 1975 [traduction de l'édition originale parue en 1919].

HURTIG J. W., *The armored gisant before 1400*, New York, Garland, 1979.

HUTCHISON C., *L'abbaye de Grosbost, XII^e siècle, ordre de Cîteaux [Rapport de fouilles de sauvetage]*, Poitiers, SRA Poitou-Charentes, 1994.

I

INGRAND-VARENNE E., *Langues de bois, de pierre et de verre. Histoire du langage épigraphique et de son passage du latin français (Ouest de la France, XI^e-XIV^e siècles)* [Thèse de doctorat, université de Poitiers], Poitiers, 2013.

INGRAND-VARENNE E., « La brièveté des inscriptions médiévales : d'une contrainte à une esthétique », *Medievalia*, 16, 2013, p. 213-234.

INGRAND-VARENNE E., « Formule épigraphique et langue : le cas de *hic jacet* », dans *La formule au Moyen Âge [Actes du colloque, Nancy, 2010]*, LOUVIOT E. (dir.), Turnhout, Brepols, 2012, p. 171-190.

ITIER B., *Chronique*, LEMAITRE J.-L. (éd. et trad.), Paris, Les Belles-Lettres, 1998.

INVENTAIRE GÉNÉRAL, *Légende dorée du Limousin : les saints de la Haute-Vienne*, Limoges, Inventaire général, 1993.

J

JANICAUD G., LABORDERIE A. DE, DAYRAS M., LACROQ L. ET A., BERRANGER H. DE, « Excursion de la Société à Salagnac, le Grand-Bourg, Chamborand, Fursac, Paulhac, Bénévent-l'Abbaye et Châtelus-le-Marcheix », *MSSNAHC*, XXIV, 1929, p. 373-444.

JARRIGE P. DE, *Journal historique (1560-1591)*, MONTÉGUT (éd.), Angoulême, F. Goumar, 1868.

JOUHANNEAUD C., « Saint-Léonard et l'Artige », *BSAHL*, LI, 1902, p. 63-101.

K

KANTOROWICZ E. H., *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [traduction de l'ouvrage paru en anglais en 1957 avec le titre *The King's Two Bodies. A Study on Medieval Political Theology*].

KOSTA-THÉFAINE J.-F. (dir.), *La mort dans la littérature française du Moyen Âge*, Villers-Cotterêts, Ressouvenances, 2013.

L

LABAT C., *Les stèles discoïdales et l'art funéraire basque*, Bayonne, Lauburu, 2004.

LABBE P. (éd.), *Novae bibliothecae mancriptorum librorum. Tomus II*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1657, p. 279-342.

LABORDERIE A. de, « L'excursion archéologique de l'année 1925 », *BSAHL*, LXXII, 1927, p. 383-445.

LABORDERIE A. de, « L'excursion archéologique de l'année 1929. Première partie : le Moyen Âge et la Renaissance », *BSAHL*, LXXIII, 1930, p. 508-582.

LABORDERIE A. de, « L'excursion archéologique de l'année de l'année 1937 », *BSAHL*, LXXVIII, 1939, p. 123.

LACHAUD F., « Armour and Military Dress in Thirteenth and Early Fourteenth Century England », dans *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*, STRICKLAND M. (éd.), Harlaxton Medieval Studies, 7, Stanford, 1998, p. 344-369.

LACROCQ L., « Excursion de la Société à Salagnac, le Grand-Bourg, Chamborand, Fursac, Paulhac, Bénévent-l'Abbaye et Châtelus-le-Marcheix », *MSSNAC*, XXIV, 1929, p. 373-444.

LAMARRIGUE A.-M., *Bernard Gui (1261-1331). Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000.

LARIGAUDERIE-BEJEAUD M., *Grandmont, de l'ermitage à la seigneurie ecclésiastique, XII^e-XVIII^e siècle [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2004.

- LASTEYRIE C. de, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Étude historique, économique et archéologique précédée de nouvelles recherches sur la vie du saint*, Paris, A. Picard et fils, 1901.
- LASTEYRIE R. de, « Note sur une inscription du XII^e s. jadis conservée à Saint-Augustin-les-Limoges », *BSSHAC*, 1, 1879, p. 151-158.
- LASTEYRIE DU SAILLANT R. C. de, « Notice d'une inscription du XIII^e s. découverte à Brive », *BSSHAC*, I, 1879, p. 43-60.
- LAUWERS M., « Des pierres vivantes. Constructions d'églises et construction sociale dans l'Occident médiéval », dans *Matérialité et immatérialité dans l'Église au Moyen Âge [Actes du colloque, Bucarest, 2010]*, DAUSSY S. D., GÎRBEA C., GRIGORIU B., et al. (éds.), Bucarest, Universitatii din Bucaresti, 2012, p. 359-378.
- LAUWERS M., « La prière comme fonction sociale dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e s.) », dans *La prière en latin, de l'Antiquité au XVI^e siècle. Formes, évolutions, significations*, COTTIER J.-F. (éd.), Turnhout, Brepols, 2006.
- LAUWERS M., *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005.
- LAUWERS M., « Memoria à propos d'un objet historique en Allemagne », dans *Tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne [Actes du colloque, Sèvres (1997) et Göttingen (1998)]*, SCHMITT J.-C., OEXLE O. G. (éds.), Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 105-126.
- LAUWERS M., *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Beauchesne, 1997.
- LECLER A., « Inscriptions limousines en langue romane », *BSAHL*, XXIX, 1881, p. 332-342.
- LECLER A., « Histoire de l'abbaye de Grandmont », *BSAHL*, LVII, 1907, p. 129-171, 413-478 ; LVIII, 1908, p. 44-94.
- LECLER A., *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, Limoges, Ducourtieux, 1920-1926.
- LECLERCQ J., *L'amour des lettres et le désir de Dieu. Initiation aux auteurs monastiques du Moyen Âge*, Paris, Éditions du Cerf, 1957.
- LE GOFF J., SCHMITT J.-C. (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999.
- LE GOFF J., *La naissance du purgatoire*, Paris, Gallimard, 1981.
- LE LABOUREUR J., « Histoire généalogique de la maison des Rochechouart », dans *Mémoires de Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissère, illustrez et augmentez de plusieurs commentaires et manuscrits, tant lettres, instructions, traitez, qu'autres pièces secrètes et originales... Nouvelle édition, révisée avec soin et augmentée de plusieurs manuscrits*, CASTELNAU M. DE, LE LABOUREUR J. (éds.), Bruxelles, Jean Léonard, 1731, t. III.

LE LABOUREUR L., *Les tombeaux des personnes illustres, avec leurs éloges, généalogies, armes et devises*, Paris, J. Le Bouc, 1642.

LEMAITRE J.-L., DEMURGER A., VAIRE J.-B. de, *Des templiers aux chevaliers de Malte. Les églises des ordres militaires au pays d'Ussel*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 2009.

LEMAITRE J.-L., « Les dalles tumulaires », dans *Un monastère limousin, le prieuré de Saint-Angel. Des moines noirs à la Congrégation de Saint-Maur*, LEMAITRE J.-L., ANDRAULT-SCHMITT C., BARRIÈRE B. et al. (éds.), Ussel, Musée d'Ussel, 1998, p. 241-248.

LEMAITRE J.-L., *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XI^e au XIII^e siècle*, Paris, De Broccad, 1989.

LEMAITRE J.-L., « Liste des communautés féminines pour lesquelles sont conservés des documents nécrologiques (manuscrits et mentions) IX^e-XVIII^e s. », dans *Les religieuses en France au XIII^e siècle [Actes de la table ronde, Nancy, 1983]*, PARISSE M. (dir.), Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1989, p. 176-185.

LEMAITRE J.-L., MAROT P. (éds.), *Les documents nécrologiques de l'abbaye Saint-Pierre de Solignac*, Paris, De Boccard, 1984.

LEMAITRE J.-L. « Note sur le texte de la Chronique d'Étienne Maleu, chanoine de Saint-Junien », *Revue Mabillon*, LX, 1982, p. 175-191.

LEMAITRE J.-L., « Les épitaphiers limousins », *Bulletin du Centre international d'études romanes*, 1970, p. 96-105.

LEMAITRE N., « Les visites pastorales du diocèse de Limoges en 1495 », dans *Croyances, pouvoirs et société. Des Limousins aux Français. Études offertes à Louis PÉROUAS*, CASSAN M., BOUTIER J., LEMAITRE N. (éds.), Treignac, Éditions des Monédières, 1988, p. 28-41.

LEROUX A., « Biographies Limousines et marchaises. III », *BSAHL*, XXXVII, 1890, p. 306-313.

LEROUX A., « Biographies limousines et marchaises », *BSAHL*, XXXVI, 1889, p. 278-281.

LEROUX A., BOSVIEUX A., « Chronique de ce qui s'est passé en Limousin, Marche, et pays circonvoisins par un homme curieux [dit l'Anonyme de Saint-Léonard] », dans *Chartes, chroniques et mémoires de la Marche et du Limousin*, Tulle, 1886, p. 262-271.

LEROUX A., « Chartes des archives départementales et hospitalières de Limoges (suite) », *BSLSAC*, 6, 1884, p. 499-540.

LETT D., *Famille et parenté dans l'Occident médiéval (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Hachette, 2000

LEVESQUE J., *Annales ordinis grandimontis, nunc primum editi et in hanc epitome redacti, authore et collectore auctororumque*, Trecis, Eustachium Regnault, 1662.

LHERMITE X., *La construction religieuse à Limoges de 1170 à 1273 : enquête sur les monuments du premier siècle de l'architecture gothique [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2007, 4 vol.

LINTZ G., « L'église de Veyrac : apport de la fouilles », *TAL*, 10, 1990, p. 45-60.

LOUIS J., *L'effigie funéraire dans le royaume de France. Pays d'oïl, 1134-1267* [Thèse de doctorat, université de Strasbourg], Strasbourg, 2006.

LOUIS S., *La spiritualité des laïcs dans le diocèse de Limoges d'après leurs testaments (1220-1520)* [Thèse de doctorat, université de Poitiers], Poitiers, 1979.

LUSSIEZ A.-C., « L'art des tombiers aux environs de Melun (XV^e-XVI^e siècle) et la collection Gaignières : fidélité ou interprétation ? », dans *Art et Architecture à Melun au Moyen Âge* [Actes du colloque, Melun, 1998], GALLET Y. (dir.), Paris, Picard, 2000, p. 301-311.

M

MADIVAL J., LAURENT E. (dirs.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises. Première série (1789-1799), tome XI (du 24 décembre 1789 au 1^{er} mars 1790)*, Paris, Société anonyme d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer, 1880.

MADOU M., « The Tomb of Doña Maria Urraca López de Haro (d. 1262) in the Abbey of Cañas, Spain », *Church Monuments*, 22, 2007, p. 43-65.

MÂLE É., *L'art religieux de la fin du Moyen Âge en France, étude sur l'iconographie du Moyen Âge et ses sources d'inspiration*, Paris, A. Colin, 1908, p. 391-438.

MALEU É., *Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien mort en 1322*, ARBELLOT A. (éd.), Saint-Junien, Baret, 1847.

MALLET G., « L'œuvre de tombier de l'atelier de R. de Bia (début du XIII^e siècle, Catalogne du Nord), *Les cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, 42, 2011, p. 51-58.

MANEUVRIER C., « Se distinguer au-delà du trépas : le choix d'une sépulture dans la Normandie des XIII^e et XIV^e siècles », dans *Distinction et supériorité sociale (Moyen Âge et époque moderne)*, JEAN-MARIE L., MANEUVRIER C. (éds.), Caen, CRAHM, 2010, p. 61-80.

MANIQUET C., ROGER J., DELHOUME D., « La nécropole médiévale autour de l'église de Vigeois (Corrèze) » [Rapport de fouilles archéologiques], Limoges, Service régional de l'archéologie, 1993.

MARCHEIX M., PERRIER J., *Guide du musée municipal de Limoges, collection archéologique*, Limoges, Imprimerie Bontemps, 1990.

MARCOUX R., *L'espace, le monument et l'image du mort au Moyen Âge. Une enquête anthropologique sur les tombeaux médiévaux de la Collection Gaignières* [Thèse de doctorat, université Laval (Canada)], Laval/Dijon, 2013.

MARMONIER D., « La reconstruction de l'église d'Ayen (1894-1901) : scandale ou sauvetage archéologique ? », *BSSHAC*, 131, 2009, p. 287-307.

MARTÈNE E., DURAND U., *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, Paris, Montalant, 1717-1724.

MARTÈNE E., DURAND U., *Thesaurus novus anecdotorum. Tomus primus*, Paris, 1717.

- MARVAUD F., « Répertoire archéologique du département de la Charente », *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4, 1862,
- MARVAUD F., *Isabelle d'Angoulême ou la comtesse reine*, Angoulême, Imprimerie de Lefraise, 1856.
- MARVAUD F., « Notice sur les seigneurs de Montbron », *BSAHC*, 1851, p. 174-185.
- MASSONI A., « L'organisation d'un espace religieux : l'implantation des collégiales dans le diocèse de Limoges pendant la période médiévale », dans *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernadette BARRIÈRE*, FERRAN L. (éd.), Bordeaux, Ausonius éditions / Fédération Aquitania, 2012, p. 247-252.
- MASSONI A., « La collégiale et le chapitre Saint-Martin de leurs origines à la Révolution », *BSSHAC*, 134, 2012, p. 105-127.
- MASSONI A. (dir.), *Collégiales et chanoines dans le Centre de la France du Moyen Âge à la Révolution (ancienne province ecclésiastique de Bourges)*, Limoges, PULIM, 2010.
- MATHIEU G. (éd.), « Courte chronique d'Ayen (1560-1585) », *BSLSAC*, XXI, 1909, p. 145-147.
- MCGEE MORGANSTERN A., « Liturgical and Honorific Implications of the Placement of Gothic Wall Tombs », *Hortus artium medievalium*, 10, 2004, p. 81-96.
- MERCIER J., *Les dalles tumulaires de l'église Saint-Pierre de Bar-sur-Aube en Champagne*, Bar-sur-Aube, chez l'auteur, 1989.
- MÉRIMÉE P., *Notes de voyage*, AUZAS P.-M. (éd.), Paris, Hachette, 1971.
- MICHON J. H., *Statistique monumentale de la Charente*, Paris, Derache libraire, 1844.
- MOLINIER É., « Supplément au recueil des inscriptions du Limousin », *BSAHL*, XXX, 1882, p. 210-240.
- MORA B., « Le portrait du défunt dans les épitaphes (750-1300). Formulaire et stéréotypes », *Le Moyen Âge*, n° 3-4, t. 97, 1991, p. 339-353.
- MORSEL J., « Ce qu'écrire veut dire au Moyen Âge. Observations préliminaires à une étude de la scripturalité médiévale », dans *Écrire, compter, mesurer /2*, COQUERY N., MENANT F., WEBER F. (dir.), Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2006, p. 3-43.
- MORSEL J., « La noblesse dans la mort. Sociogenèse funéraire du groupe nobiliaire en Franconie (XIV^e-XVI^e s.) », dans *Autour des morts. Mémoire et identité [Actes du V^e colloque international sur la sociabilité, Rouen, 19-21 novembre 1998]*, DUMOULIN O., THELAMON F. (éds.), Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 2001, p. 387-408.
- MOUSSON F., « Les peintures murales de la commanderie de Lavaufanche », *MSSC*, XLI, 1981, p. 392-401.

N

NADAUD J., « Pouillé du diocèse de Limoges », *BSAHL*, LIII, 1903, p. 5-842.

NADAUD J., *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, LECLER A. (éd.), Limoges, Veuve H. Ducourtieux, 4 tomes.

NAGY P., « Une vallée de larmes », *L'histoire*, n° 409, mars 2015, p. 56-57.

NÉGRI M., *La sépulture monumentale à Chartres du XIII^e au XVI^e siècle [Thèse de doctorat, université Paris X]*, Nanterre, 2005.

NIERMEYER J. F., KIEFT C. VAN DE, *Mediae latinitatis lexicon minus = Lexique latin médiéval-français-anglais = A medieval Latin-French-English dictionary*, Leiden / New York, Köln / E. J. Brill, 1993.

NYS L., « La commande en art funéraire à la fin du Moyen Âge : le cas des lames gravées à Tournai et dans les régions limitrophes », dans *L'artiste et le commanditaire aux derniers siècles du Moyen Âge (XIII^e - XVI^e siècle)*, JOUBERT F. (éd.), Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2001, p. 151-165.

NYS L., *La pierre de Tournai : son exploitation et son usage aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, Louvain, Université catholique de Louvain, 1993.

O

OLARIU D., *Le portrait individuel : réflexions autour d'une forme de représentation XIII^e - XV^e siècles [Actes de la rencontre internationale, Paris, 2004]*, Berne, Peter Lang, 2009.

OLARIU D., *La Genèse de la représentation ressemblante de l'homme. Reconsidérations du portrait à partir du XIII^e siècle*, Berne, Peter Lang, 2014.

OWEN-CROCKER G. R., COATSWORTH E., HAYWARD M. (éds.), *Encyclopedia of Medieval Dress and Textiles of the British Isles c. 450-1450*, Leyden, Brill, 2012.

P

PALAZZO É., « Territoire, territorialité, espace, lieu : l'apport de la liturgie à une définition de l'espace rituel au Moyen Âge », dans *De l'espace au territoire : La territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge [Actes de la table ronde, Poitiers, 2006]*, BOISSELLIER S. (dir.), Turnhout, Brepols, 2010, p. 145-184.

PALUSTRE L., « Le défunt musée de Limoges », *BM*, 43-8, 1877, p. 781-784

PAPINOT J.-C., LAVERRET M., « Note sur la découverte d'un gisant dans l'église paroissiale de Vigeant », *BSAO*, XIII, 1975, p. 229-233.

PARAVICINI BAGLIANI (A.), SPIESER (J.-M.), WIRTH (J.) (éd.), *Le portrait. La représentation de l'individu*, Florence, Ed. del Galluzzo, 2007.

- PASTOUREAU M., « Le bestiaire des morts : présence animale sur les monuments funéraires (X^e-XIV^e s.) », dans *La figuration des morts dans la chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevrault, 1988]*, Fontevrault, Abbaye royale de Fontevraud / Centre culturel de l'Ouest, 1989, p. 124-136.
- PASTOUREAU M., *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 1979.
- PASTOUREAU M., « La fleur de lis : emblème royal, symbole marial ou thème graphique ? », dans *La monnaie miroir des rois (catalogue de l'exposition de l'Hôtel de la monnaie. Paris, 1978)*, 1978, s.n., p. 251-271.
- PÉROUAS L., *Pierre Robert (1589-1658). Un magistrat du Dorat entre érudition et observation*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2001.
- PERRAULT-DABOT A., « Pierres tombales de l'église de Bagneux (Seine) », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1905, p. 170-171.
- PERRIER J., « Fouilles de Saint-Martial de Limoges de 1963 à 1967. Inventaire des sépultures », *BSAHL*, CXXXV, 2007, p. 5-38.
- PERRIER J., « L'enfeu de Saint-Martin-Terressus », *BSAHL*, CXXXIII, 2005, p. 201-206.
- PERRIER J., « Fouilles de Saint-Martial de Limoges de 1963 à 1967. Inventaire des sépultures », *BSAHL*, CXXXV, 2007, p. 5-38.
- PERRIER J., « L'église disparue de Saint-Martinet, alias Saint-Martin du Temple, et son mobilier », *BSAHL*, CXXVIII, 2000, p. 187-224.
- PERRIER J., « Anciens château, presbytère et cimetière de Champnétery », *BSAHL*, CXXVIII, 2000, p. 345-347.
- PERRIER J., « Visite de l'église de Razès en 1728 », *BSHAL*, CXXV, 1997, p. 431-434.
- PERRIER J., « Pierre tombale recueillie à Limoges », *BSAHL*, LXXXVI, 1955, p. 359.
- PETRUCCI A., *Jeux de lettres, formes et usages de l'inscription en Italie (XI^e-XX^e s.)*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1993.
- PRIGENT D., « Les vases funéraires (XI^e-XVII^e siècle) », dans *Archéologie du cimetière chrétien [Actes du colloque, Orléans, 1994]*, GALINIÉ H., ZADORA-RIO É. (éd.), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 11^e supplément, 1996, p. 215-224
- PIGNOT I., *Autour de Cîteaux en Limousin (XII^e-XIII^e siècles) : réalités architecturales et sculptées, paysages et installations pré-industrielles [Thèse de doctorat, université de Clermont II]*, Clermont-Ferrand, 2009.
- PLAGNIEUX P., « Le tombeau de la reine Adélaïde de Maurienne († 1154) à Saint-Pierre de Montmartre : entre célébration mémorielle et béatification », *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XLII, 2011, p. 143-152.
- PLAGNIEUX P., « Autour du gisant de Childebert : les monuments funéraires des mérovingiens à Saint-Germain-des-Prés et la politique des abbés », dans *La figuration des morts dans la*

chrétienté médiévale jusqu'à la fin du premier quart du XVI^e siècle [Actes du colloque, Fontevrault, 1988], Fontevrault, Centre culturel de l'Ouest, 1989, p. 183-194.

PLAULT M., *Les lanternes des morts : inventaire, histoire et liturgie*, Poitiers, Brissaud, 1988.

POIRIER P., VADELORGE L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la culture / Fondation des sciences de l'Homme, 2003.

POULBRIÈRE J.-B., *Dictionnaire historique et archéologique des paroisses du diocèse de Tulle*, Tulle, Presses Jean Mazeyrie, 1910, 4 tomes.

POURRET S., « Description de l'église de Grandmont d'après le frère Pardoux de La Garde », *Cahiers grandmontains*, 22, 2000, p. 4-20.

POUSTHOMIS-DALLE N., MACÉ L., « Mémoire chevaleresque, mémoire des fondateurs ? Une sépulture de prestige chez les Hospitaliers de Toulouse (XIII^e siècle) », dans *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV^e-XV^e siècle) [Actes de la table ronde, Caen, 2007]*, ALDUC-LE BAGOUSSE A. (dir.), Caen, Publications du CRAHM, 2009.

PRIGENT D., « Méthodologie d'investigations archéologiques utilisées à l'abbaye de Fontevraud », dans *Fontevraud : histoire-archéologie n° 4*, COMITÉ D'HISTOIRE FONTEVRISTE (éd.), Fontevrault, Abbaye royale de Fontevraud, 1995-1996, p. 21-22.

PROUST E., *La sculpture romane en Bas-Limousin : un domaine original du grand art languedocien*, Paris, Picard, 2004.

Q

QUICHERAT J., *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1875.

R

RACINET P., WOIMANT G. P., « Compléments à l'article sur les dalles funéraires de Compiègne (Oise) publié en 1996 dans la *Revue archéologique de Picardie* », *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, 1997, p. 223-226.

RAND R., « Les statues funéraires ou 'gisants' de bois en France », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1921. p. 212-223.

RAYNAUD N., « Chassenon, centre producteur de sarcophages et de pierres tumulaires au Moyen Âge », *TAL*, 25, 2005, p. 17-25.

RAYNAUD N., « Le site antique et médiéval de la chapelle Saint-Jean à Bussière-Boffy », *TAL*, 8, 1988, p. 39-50.

RÉAU L., *Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Hachette, 1959.

RECH R., « La diffusion de la chronique universelle de Géraud de Frachet », dans *Église et culture en France méridionale (XI^e - XIV^e siècle)*, COLLOQUE DE FANJEAUX (éd.), Toulouse, Éditions Privat, 2000, p. 391-422.

- REGOND A., « Vandalisme révolutionnaire » et protection du patrimoine pendant la Révolution française : une enquête nationale », dans *Révolution française et « vandalisme » révolutionnaire [Actes du colloque international, Clermont-Ferrand, 1988]*, BERNARD-GRIFFINS S., CHEMIN M.-C., EHRAD J. (éds.), Paris, Universitas, 1992, p. 131-141.
- REMY C., « L'ancrage territorial de l'aristocratie limousine (XI^e-XVI^e siècles) : quelques réflexions », *Siècle*, 2013, 38 [<https://siecles.revues.org/2322#article-2322>].
- REMY C., DELHOUME D., « Le phénomène vicomtal en Limousin (IX^e-XIV^e siècles) », dans *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, DÉBAX H. (éd.), Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, p. 237-250.
- REMY C. *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. Tome 1 : Le temps du castrum (X^e-XIV^e siècles)*, Limoges, Culture et patrimoine en Limousin, 2006.
- REMY C., *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. Tome 2 : La naissance du château moderne (X^e-XIV^e siècle)*, Limoges, Culture et patrimoine, 2005.
- REMY C., « Lastours en Limousin », *Lemouzi*, 120 bis, 1991.
- REVEL J., SCHMITT J.-C. (éds.), *L'ogre historien. Autour de Jacques Le Goff*, Paris, Gallimard, 1998.
- RIOU Y.-J., « Les monuments religieux d'Exideuil (Charente) et leur mobilier », *BSAHC*, 4^e trimestre, 1991, p. 216-235.
- ROBERT C., *Gallia christiana*, Paris, Sebastiani Cramoisy, 1626.
- ROBERT M., *Retour à la terre : patrimoine funéraire en Limousin. Histoire, coutumes et croyances, symbolique, cimetières, monuments aux morts*, Tulle, Maiade éditions, 2012, p. 94.
- ROBLIN V., *Recueil des actes des vicomtes de Limoges (X^e-XIV^e siècle)*, Genève, Droz, 2009.
- ROGER J., « Les Salles-Lavauguyon. Église », *BSR*, Limoges, SRA Limousin, 2008, p. 71.
- ROGER J. *et al.*, « L'identification de la sépulture du seigneur Roger de Brosse († 1287) à l'abbaye de Prébenôit, Creuse. Une approche pluridisciplinaire », *Aquitania*, XXIV, 2008, p. 173-187.
- ROGER J., DELHOUME R., « L'étude des sarcophages (analyse critique et orientations nouvelles) », *Aquitania*, 29, 2013, p. 239-287.
- ROGER J., « Autour des édifices religieux : quinze ans d'archéologie préventive en Limousin », *Archéopages*, 17, décembre 2005, p. 28-33.
- ROGER J., *Prieuré de l'Artige (87). Étude anthropologique d'un caveau funéraire de la galerie nord du cloître*, Limoges, SRA Limousin, 2004.
- ROGER J., LOY P., *L'abbaye cistercienne de Prébenôit*, Limoges, Culture et patrimoine, 2003.
- ROGER J., DUSSOT D., *L'église de Jouillat (Creuse) [Rapport de fouilles archéologiques]*, Limoges, SRA Limousin, 1999.

ROUX R., « Pierres tombales à Bourdelas, commune de Saint-Méard », *BSAHL*, CXX, 1992, p. 234.

ROUX S., *Les racines de la bourgeoisie. Europe, Moyen Âge*, Cabris, Sulliver, 2011.

ROY-PIERREFITTE J.-B. L., « L'abbaye de Bonnesaigne », *BSAHL*, XI, 1861, p. 65-83.

ROY-PIERREFITTE J.-B. L., « Les dominicains en Limousin », *BSAHL*, X, 1860, p. 27-59.

RUCHAUD J.-L., VASSON L. de, BONHOMME DE MONTAIGUT J., GAUDY F., AUCLAIR R., *Généalogies limousines et marchaises*. Tome VIII, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1995.

RUPIN E., « Les inscriptions de l'église d'Uzerche (Corrèze) », *Revue de l'art chrétien*, 5, 1894, p. 235-238.

RUPIN E., « Un acte de vandalisme dans la Corrèze. Démolition de l'église d'Ayen », *BSSHAC*, 16, 1894, p. 345-376.

S

SAGE A., « Dalles funéraires à Bourdelas (Saint-Méard) », *BSAHL*, CXXVII, 1999, p. 310-312.

SAINT-AMABLE B. DE, *Histoire de saint Martial, apôtre des Gaules, et notamment de l'Aquitaine et du Limosin, ou la défense de son apostolat contre les critiques du temps*, Limoges, Antoine Voisin, 1685, 3 t.

SALVIANI J., « Iconographie des sépultures au Moyen Âge. Enquête sur le département de la Vienne », *BSAO*, VIII, 2^e trimestre 1966, p. 461-481.

SATORE D., TRIACCA A. M. (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, Turnhout, Brepols, 1992.

SAUMANDE, DECANter J., « Pierre tombale du XIII^e siècle dans le cimetière de Razès », *BSAHL*, XCII, 1965, p.-v. 191-193.

SOUCHAL G., « L'émail de Guillaume de Treignac, sixième prieur de Grandmont (1170-1188) », *Gazette des Beaux-Arts*, LXIII, Février 1964, p. 65-80.

SOULARD T., « Du testament au tombeau : les monuments funéraires des prélats limousins sous les papes d'Avignon », *Hortus artium medievalium*, 10, 2004, p. 97-108.

SOULARD T., *La cité épiscopale de Limoges au Moyen Âge : enquête autour d'une cathédrale [Thèse de doctorat, université Paris IV]*, Paris, 1994.

SPARHUBERT É., « Une image de sainteté cistercienne : le tombeau français d'Étienne d'Obazine (vers 1250) », dans *Espace et territoire au Moyen Âge. Hommages à Bernadette Barrière*, éd. FERRAN L., Bordeaux, Ausonius éditions / Fédération Aquitania, 2012, p. 173-190.

SPARHUBERT É., *Les commandes artistiques des chapitres de chanoines séculiers et leurs enjeux : édifier et célébrer à Saint-Junien (XI^e-XIII^e siècles) [Thèse de doctorat, université de Poitiers]*, Poitiers, 2008.

T

THEBAULT F., *Le patrimoine funéraire en Alsace (1804-1939). Du culte des morts à l'oubli*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2004.

THIBAUT-PAYEN J., *Les morts, l'Église et l'État. Recherches d'histoire administrative sur la sépulture et les cimetières dans le ressort du Parlement de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, F. Lanore, 1977.

THOMAS A., « Étienne Maleu, Chanoine de Saint-Junien », *Histoire littéraire de la France*, XXXIV, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1914, p. 352-361.

TENANT DE LA TOUR P., « La campagne de restauration bénévole d'un site classé : le cimetière du Chalard », *BSAHL*, XCI, 1964, p. 297.

TEXIER A., *Manuel d'épigraphie, suivi du recueil des inscriptions du Limousin*, Poitiers, Société des antiquaires de l'Ouest, 1852.

TEXIER A., *Mémoire sur le monument connu sous le nom de Bon Mariage*, Limoges, Darde, 1840.

TEXIER A., « Notes sur l'abbaye de l'Artige », *BM*, VI, 1840, p. 15-22.

TEXIER P., « La société archéologique et historique du Limousin », *Archives en Limousin*, 35, 2010, p. 33-37.

TILLIER A.-M., SELLIER P., DUDAY H. CRUBÉZY E., LECLERC, J., « La notion de sépulture », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1990, p. 13-18.

TOULET M., « Le monastère des Bénédictins de Limoges au XVII^e siècle », *BSAHL*, CXXXV, 2007, p. 172.

TREFFORT C., « Une écriture cachée aux yeux des hommes. Quelques réflexions autour des 'endotaphes' médiévales », dans *La mémoire des pierres : Mélanges d'archéologie, d'art et d'histoire en l'honneur de Christian SAPIN*, Turnhout, Brepols, 2016, p. 39-45.

TREFFORT C., « De jeux de mots en jeux de pierre : variation autour de l'inscription funéraire de Bérenger de Saintes », dans *La pierre dans le monde médiéval*, JAMES-RAOUL D., THOMASSET C. (dirs.), Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2010, p. 67-83.

TREFFORT C., « Les inscriptions funéraires des XII^e et XIII^e siècles en France », dans *Las inscripciones góticas. II coloquio internacional de epigrafía medieval, Leon del 11 al 15 de septiembre 2006*, MARTIN LOPEZ E., GARCIA LOBO V. (éds.), Leon, Corpus Inscriptionum Hispania Medievalium, 2010, p. 161-184.

TREFFORT C., *Paroles inscrites. À la découverte des sources épigraphiques latines du Moyen Âge*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2008.

TREFFORT C., *Mémoires carolingiennes. L'épitaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIII^e - début XI^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

TREFFORT C., « Appels à la prière et oraisons de pierre dans les inscriptions funéraires des VIII^e-XI^e siècles », dans *La prière en latin de l'Antiquité au XVI^e siècle. Formes, évolutions, significations*, Cottier J.-F. (éd.), Turnhout, Brepols, 2007, p. 273-289.

TREFFORT C., « Espace ecclésial et paysage mémoriel », dans *Espace ecclésial et liturgie au Moyen Âge [Actes du colloque, Nantua, 2006]*, BAUD A. (dir.), Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2010, p. 239-252.

TREFFORT C. « Des tombes et des hommes. Trente ans d'archéologie funéraire en France », *Dossiers archéologie et sciences des origines*, 314, juin 2006, p. 60-63.

TREFFORT C., « Mémoires de chœurs. Monuments funéraires, inscriptions mémorielles et cérémonies commémoratives à l'époque romane », dans *Cinquante années d'études médiévales. À la confluence de nos disciplines [Actes du colloque, Poitiers, 2003]*, ARRIGNON C., DEBIÈS M.-H., GALDERESI C., PALAZZO É. (éds.), Turnhout, Brepols, 2005, p. 219-232.

TREFFORT C., « Inscrire son nom dans l'espace liturgique à l'époque romane », *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, XXXIV, 2003, p. 147-160.

TREFFORT C., « Corps individuel, corps social, corps eschatologique. Le discours sur le corps dans les épitaphes carolingiennes », dans *Figurations anciennes du corps humain [Actes du congrès international de l'APLAES, Poitiers, 2002]*, R. ALESSI, F. TROUILLET (dirs.), Poitiers, 2004, p. 23-44.

TREFFORT C., « Les sépultures en espace monastique : quelques perspectives de recherche », dans *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, REYNAUD J.-F. (dir.), Lyon, Association lyonnaise pour la promotion de l'archéologie, 2002, p. 56-60.

TREFFORT C., *L'Église carolingienne et la mort : christianisme, rites funéraires et pratiques commémoratives*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1996.

U

UBERTI M., *Regards sur les inscriptions funéraires : pratiques, mémoires, identités entre Loire et Pyrénées (IV^e-VIII^e s.). Contribution à l'étude du phénomène épigraphique en Aquitaine Seconde et Novempopulanie [Thèse de doctorat, université Paris IV]*, Paris, 2014.

V

VAN DEN CHEYN G., « La polychromie funéraire en Belgique », *Bulletin et annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 13, 1893, p. 392-400.

VAIVRE J.-B., « Dessins inédits de tombes médiévales bourguignonnes de la collection Gaignières », *Gazette des Beaux-Arts*, CVIII, 1986, p. 97-122, 141-182.

VERNEUIL J. DE, « Tombes du Moyen Âge dans le cimetière de Marval », *BSAHL*, XLI, 1894, p. 285-288.

VERNEUIL J. DE, « Dalle d'un chevalier au cimetière de Maisonnais », *BSAHL*, XXXVIII, 1892, p. 64-66.

VIGEOIS G. DE, *Chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois*, BONNÉLYE F. (trad.), Tulle, Imprimerie de M^{me} Veuve Dutournelle, 1864.

VIOLLET-LE-DUC E., *Encyclopédie médiévale*, Paris, Bibliothèque de l'image, 1996 [1^{ère} éd. Bayeux 1878].

VITRON DE SAINT-ALLAIS N., *Nobiliaire universel de France ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume, avec les armoiries de chaque famille, gravées en taille-douce*. T. XIV, Paris, chez l'auteur, 1818.

VOLTI P., « Identité signifiante à la fin du Moyen Âge », dans *Visage et portrait, visage ou portrait*, FLAHUTEZ F., GOLDBERG I., VOLTI P. (dirs.), Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2010, p. 109-119.

W

WIRTH J., « Introduction », dans *Le portrait. La représentation de l'individu*, PARAVICINI BAGLIANI A., SPIESER J.-M., WIRTH J. (éds.), Florence, Ed. del Galluzzo, 2007, p. 9-15.

WIRTH J., *La datation de la sculpture médiévale*, Genève, Droz, 2004.

WIRTH J., *L'image à l'époque romane*, Paris, Éditions du Cerf, 1999.

Z

ZÉLIE B., *Saint-Junien (87), place Lénine [Rapport de fouilles archéologiques]*, Limoges, SRA Limousin, 2014.

DOSSIER ICONOGRAPHIQUE

Sauf mention contraire, toutes les figures sont de Manon Durier.

Liste des figures

Fig. 01 : cartographie des principautés limousines au XIII ^e siècle.	285
Fig. 02 : localisation du diocèse de Limoges et des prospections effectuées.	286
Fig. 03 : typologie des pierres tombales en bâtière.	287
Fig. 04 : iconographie des pierres tombales en bâtière du cimetière du Chalard.	288
Fig. 05 : formes de décors géométriques sur les bâtières des pierres tombales.	289
Fig. 06 : exemple de frise végétalisée sur la bâtière d'une pierre tombale de Razès [87122-02].	289
Fig. 07 : ensemble des pierres tombales en bâtière armoriées.	290
Fig. 08 : ensemble des pierres tombales en bâtière inscrites.	291
Fig. 09 : formes d'arcatures sur les pierres tombales en bâtière.	292
Fig. 10 : gisants du XI ^e -XII ^e siècle.	293
Fig. 11 : gisants d'ecclésiastiques du XIII ^e siècle.	293
Fig. 12 : gisants de laïcs du XIII ^e siècle.	294
Fig. 13 : gisants du XIII ^e siècle avec une position de côté.	294
Fig. 14 : gisants du XIII ^e -XIV ^e siècle.	295
Fig. 15 : gisants dont la datation reste indéterminée.	296
Fig. 16 : comparaison de la châsse de Chamboret et d'un gisant du Chalard (vue latérale et sommitale) [87031-10].	296
Fig. 17 : lits funéraires symbolisés sur des gisants.	297
Fig. 18 : gisants d'Aliénor d'Aquitaine, Henri II Plantagenêt, Isabelle d'Angoulême et Richard Cœur de Lion. Abbaye de Fontevraud (49).	298
Fig. 19 : gisant de l'évêque Raynaud de la Porte († 1325). Limoges, cathédrale Saint-Étienne.	299
Fig. 20 : dalles funéraires figurant une croix avec emmanchement.	300
Fig. 21 : dalles funéraires figurant une croix pattée pourvue d'une hampe.	301
Fig. 22 : dalles funéraires figurant une croix fleurdelisée pourvue d'une hampe.	302
Fig. 23 : dalles funéraires figurant un autre type de croix.	303

Fig. 24 : dalles funéraires figurant une croix discoïdale, sans hampe ni emmanchement.	304
Fig. 25 : dalles funéraires à effigies.	305
Fig. 26 : dalles funéraires sculptées d'un écu, sans épée, XIII ^e -XIV ^e siècle.	306
Fig. 27 : dalles funéraires sculptées d'un écu sur une épée, XIII ^e -XIV ^e siècle.	307
Fig. 28 : dalles funéraires sculptées d'un écu à côté d'une épée, XIII ^e -XIV ^e siècle.	308
Fig. 29 : autres dalles funéraires armoriées, de datation indéterminée.	309
Fig. 30 : pierres de parement associées à un gisant sous enfeu.	310
Fig. 31 : parement d'autel de la crypte de Soubrebost (23).	311
Fig. 32 : plaques murales conservées, XI ^e -XII ^e siècle.	312
Fig. 33 : plaques murales conservées, XIII ^e siècle.	313
Fig. 34 : plaque funéraire polychrome de Barthélemy de Laplace, XIV ^e siècle. Chénérailles (23), église.	314
Fig. 35 : stèles décorées.	314
Fig. 36 : stèles associées à des pierres tombales. Soudaine-Lavinadière, cimetière du prieuré de Lavinadière [19262-04 à 09].	315
Fig. 37 : vue générale de l'ensemble funéraire associant un enfeu, un gisant, une dalle funéraire remployée en parement, un sarcophage et une stèle. Maisonnisses (23), église.	316
Fig. 38 : plan de la fouille de la chapelle du cimetière de Toulx-Sainte-Croix (23).	316
Fig. 39 : endotaphe de saint Martial en marbre rose, première moitié du XI ^e siècle. Limoges, musée des Beaux-Arts.	317
Fig. 40 : dessin d'une autre endotaphe de saint Martial, portant la supplique d'Adémar de Chabannes († 1034).	317
Fig. 41 : reliquaire de saint Léonard, première moitié du XI ^e siècle. Saint-Léonard-de-Noblat, collégiale.	318
Fig. 42 : reliquaire de saint Léonard, fin XII ^e - début XIII ^e siècle. Saint-Léonard-de-Noblat, collégiale.	319
Fig. 43 : pierres tombales atteintes par plusieurs types de mousses. Marval (87), cimetière communal.	320
Fig. 44 : exemple d'épithaphe du XIX ^e siècle endommagée par la mousse. Saint-Martial-sur-Issoire (87), cimetière communal.	320
Fig. 45 : gisant sous enfeu retaillé, laissant la tête de l'effigie apparaître en creux dans son coussin tandis que le corps a été entièrement bûché. Le Grand-Bourg (23), église.	321
Fig. 46 : relevé de pierres tombales sur leur sépulture [19262-06]. Soudaine-Lavinadière, prieuré de Lavinadière, cimetière.	322

Fig. 47 : exemple de planche initialement destinée à être publiée avec la <i>Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne avec un précis des annales de ce pays</i> de C.-N. Allou.	323
Fig. 48 : représentations de pierres tombales médiévales sur une planche dessinée par Beaumesnil.	324
Fig. 49 : fiche de prospection.	325
Fig. 50 : pierre tombale en bâtière sur un caveau du XIX ^e siècle. La Souterraine (23), cimetière communal.	326
Fig. 51 : à gauche, pierre tombale en bâtière avec une inscription du XIX ^e siècle. Bellac (87), cimetière communal. À droite : pierres tombales en bâtière intégrées dans des monuments funéraires du XIX ^e siècle. Montrol-Sénart (87), cimetière communal.	326
Fig. 52 : épitaphe de Simon de Rochefort et de sa mère, première moitié du XIII ^e siècle. Marmagne (21), abbaye de Fontenay.	327
Fig. 53 : monument funéraire de la femme d'Hugues Gaudri Gubour († 1258). Saint-Pierre-sous-Vézelay (89), église.	328
Fig. 54 : dalle funéraire de Jean de Mémorant († 1264) et de ses deux épouses. Villeneuve-l'Archevêque (89), église Notre-Dame.	329
Fig. 55 : fragment dalle funéraire, seconde moitié du XIII ^e siècle. Sens (89), musée municipal.	329
Fig. 56 : monument funéraire de Gui Broissanz († 1226). Cerisiers (89), église Saint-Jean-Baptiste.	330
Fig. 57 : fragment de dalle funéraire, XIII ^e siècle. Bordeaux (33), église Saint-Seurin.	331
Fig. 58 : dalle funéraire, seconde moitié du XIII ^e siècle. Vaudeurs (89), église Sainte-Madeleine.	331
Fig. 59 : résurrection des morts. Beaulieu-sur-Dordogne (19), détail du portail de l'église.	332
Fig. 60 : invention et translation des reliques de saint Étienne. Lubersac (19), chapiteaux extérieurs de l'église.	332
Fig. 61 : linteaux du XII ^e siècle. Le Dorat (87) et Tersannes (87), églises.	333
Fig. 62 : croix de consécration. À gauche : Saint-Martial-sur-Isop (87). À droite : Mestres (19).	333
Fig. 63 : croix de consécration présentées par les apôtres. La Croix-au-Bost (23), église.	334
Fig. 64 : croix de cimetière dont le socle est pourvu d'un bénitier (vues générales et détails). Saint-Jean-Ligoure (87), cimetière communal.	335

Fig. 65 : croix de cimetière à Saint-Denis-des-Murs (87) et détail d'une croix fleurdelisée sculptée sur une dalle funéraire de l'église de Glanges (87).	336
Fig. 66 : croix de cimetière à Beynac (87) et détail d'une croix fleurdelisée sculptée sur une dalle funéraire découverte dans l'abbaye Saint-Martial de Limoges [87085-20].	336
Fig. 67 : comparaison de la croix de procession dite de Bonneval, conservée au musée du Moyen Âge de Cluny, et d'une dalle funéraire d'Aureil [87005-02].	337
Fig. 68 : croix processionnelles émaillées, datées à gauche de 1220-1230 et à droite du XIV ^e siècle. Guéret, musée municipal, inv. 11 et 12.	337
Fig. 69 : lettrine enluminée représentant Nascien et le roi Mordrain sur la tombe de Joséphé. <i>L'Estoire del Graal</i> , début du XIII ^e siècle.	338
Fig. 70 : lettrine enluminée représentant la fille du roi de Label et deux messagers découvrant la tombe d'Hypocrate. <i>L'Estoire del Graal</i> , début du XIII ^e siècle.	338
Fig. 71 : lettrine enluminée représentant Lancelot devant la tombe aux lions. <i>Lancelot du lac</i> , vers 1275-1280.	339
Fig. 72 : religieuse rendant, après sa mort, les clés de son abbaye à sainte Aure. <i>Fleurs de Chroniques</i> de Bernard Gui, vers 1384.	339
Fig. 73 : Cuer devant l'ensemble de ses armoiries. <i>Livre du cuer d'amours espris</i> de René d'Anjou, vers 1480-1485.	340
Fig. 74 : inhumation dans un cimetière. Livre d'heures, dernier quart du XV ^e siècle.	340
Fig. 75 : vue générale d'une page enluminée et détail de la pierre tombale en bâtière (sous-type 2A). Livre d'heures à l'usage de Rome, XIV ^e siècle.	341
Fig. 76 : Croix tréflée et croix pattée tracées dans une représentation de la résurrection des morts : détails de la dalle funéraire de Jean Casse († 1350), chanoine et chancelier de la cathédrale de Noyon. Paris, Musée du Louvre.	341
Fig. 77 : monuments funéraires parisiens des XIV ^e et XV ^e siècles ornés d'une croix monumentale.	342
Fig. 78 : sériation des dalles funéraires sculptées d'une croix d'après l'inventaire fait au sud de la Haute-Vienne en 2004-2005.	343
Fig. 79 : dalles funéraires sculptées d'une croix et d'une date dans le diocèse de Limoges.	344
Fig. 80 : dalles funéraires du sud de la Haute-Vienne représentant des attributs ecclésiastiques.	345
Fig. 81 : dalles funéraires du sud de la Haute-Vienne représentant des attributs de pèlerins ou le verrou de saint Léonard.	345
Fig. 82 : pierre tombale de pèlerin (vue générale de la bâtière décorée et détail de l'inscription). Limoges, musée des Beaux-Arts.	346
Fig. 83 : comparaison des formes des besaces sur un vitrail de Magnac-Bourg (87) daté vers 1500-1510 et sur une dalle funéraire du cimetière de Feytiat [87065-01].	346

Fig. 84 : dalle funéraire de l'architecte Hugues Libergier († 1263). Reims, cathédrale.	347
Fig. 85 : dalles funéraires du sud de la Haute-Vienne représentant des outils.	347
Fig. 86 : pierre tombale en bâtière ornée d'outils, de chevrons, d'arcades et de croix. Le Chalard (87), cimetière communal.	348
Fig. 87 : dalle funéraire à effigie et chevrons. La Roche-l'Abeille (87), église.	348
Fig. 88 : gisant à vêtement court. À gauche à Maisonnais-sur-Tardoire (87) et à droite à Beaumont (19).	349
Fig. 89 : épitaphe d'Hélie de Campagne († 1323). Limoges, cathédrale.	350
Fig. 90 : épitaphe de Marc et Sébastien, fondateurs de l'ordre de l'Artige. Estampe réalisée vers 1850 et cliché de l'état 2009 au musée des Beaux-Arts de Limoges.	350
Fig. 91 : description du monument funéraire des fondateurs de l'Artige par l'abbé Texier en 1840 et photographie en 2006 de l'enfeu conservé.	351
Fig. 92 : dalle funéraire découverte en mars 2013 dans un monastère bénédictin à Edimbourg.	352
Fig. 93 : gisant-reliquaire d'Étienne d'Obazine. Aubazines (19), église.	353
Fig. 94 : sarcophages-reliquaires de saint Israël et Théobald. Le Dorat (87), collégiale.	354
Fig. 95 : détail de l'épitaphe de Gérard Poisson [19031-04], XII ^e siècle. Brive (19), musée Labenche.	355
Fig. 96 : décor similaire sur l'enfeu et portail. Montbron (16), église.	356
Fig. 97 : plan restitué du prieuré de l'Artige (87) et localisation ancienne des monuments funéraires.	357
Fig. 98 : plan de l'église de Prébenoît (c. de Betête, 23) et clichés du soubassement du gisant émaillé de Roger de Brosse († 1287).	358
Fig. 99 : positionnement de la dalle funéraire [87057-07] dans la crypte du Dorat.	359
Fig. 100 : localisation des différentes fouilles réalisées sur le site de l'abbaye Saint-Martial de Limoges.	360
Fig. 101 : répartition des épitaphes dans l'abbaye Saint-Martial de Limoges.	361

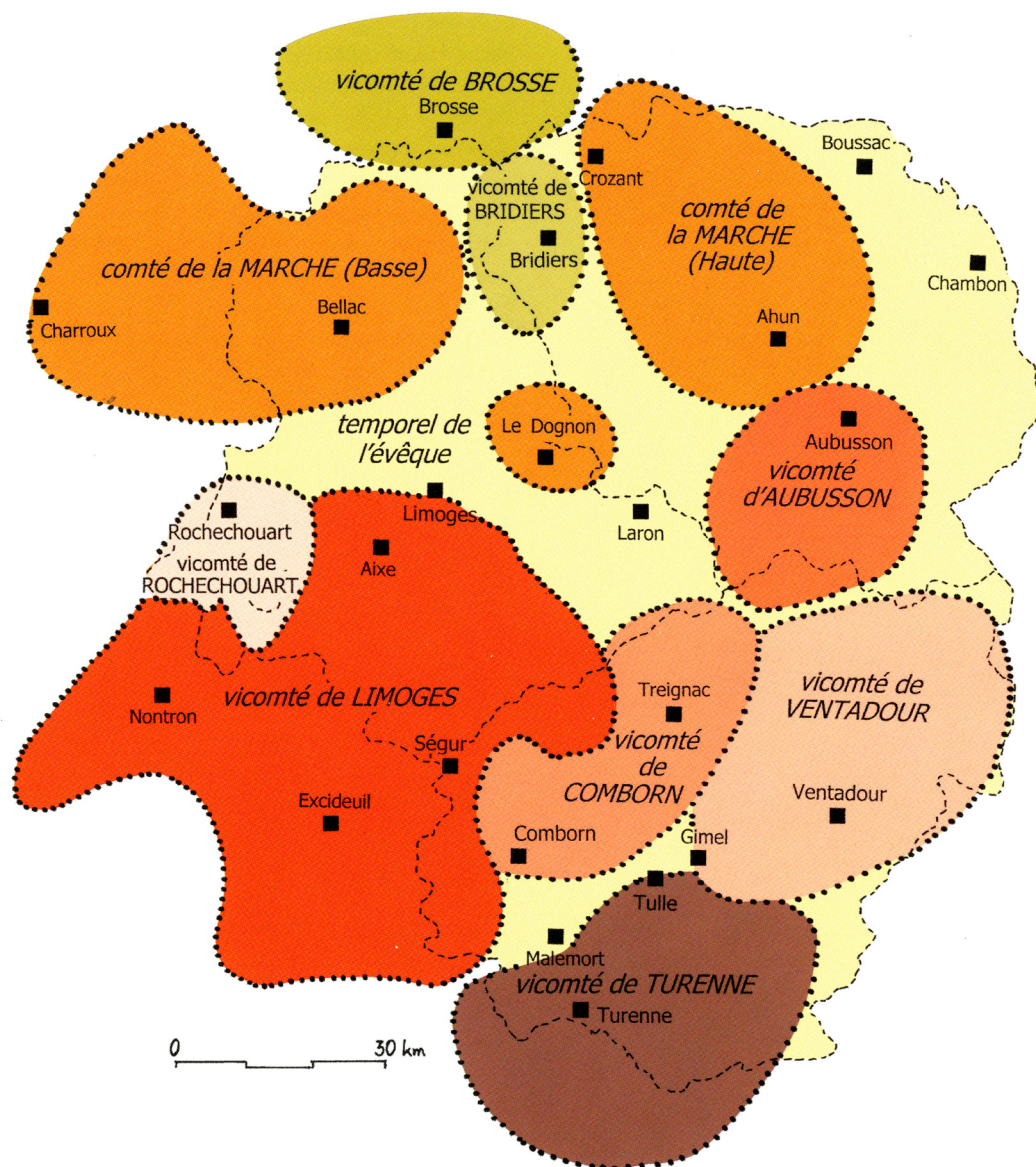


Fig. 01 : cartographie des principautés limousines au XIII^e siècle.

(D'après : RÉMY C., *Seigneuries et châteaux-forts en Limousin. La naissance du château moderne (x^e-xiv^e siècle)*, Limoges, Culture et patrimoine, 2005, p. 21)

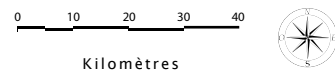
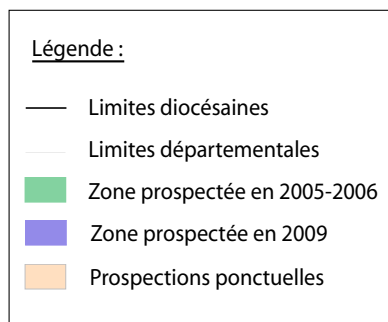
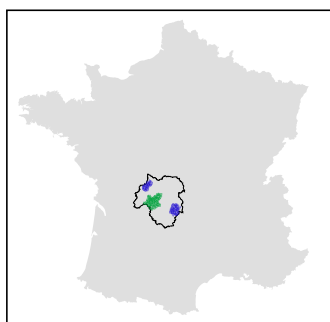
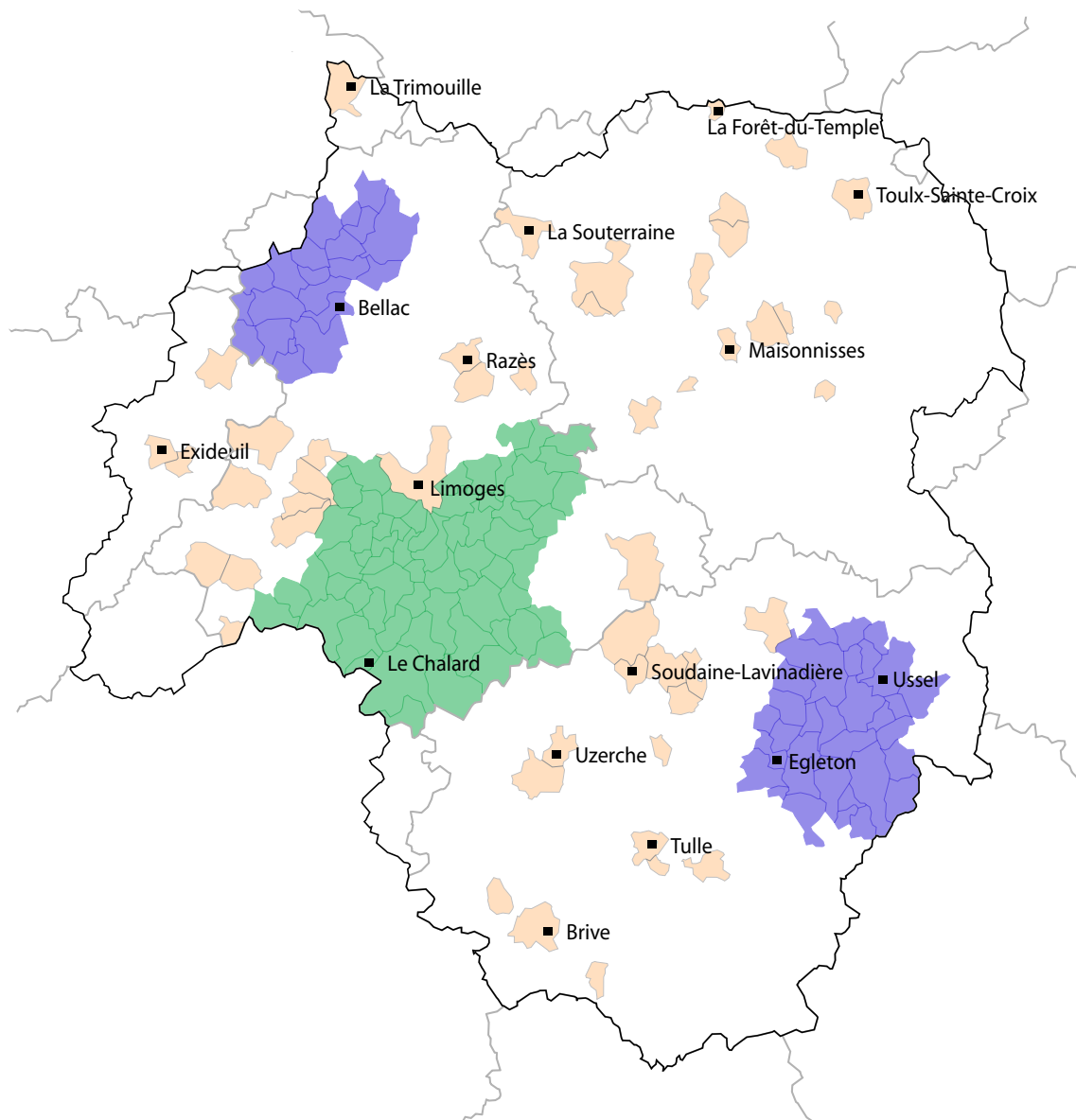


Fig. 02 : localisation du diocèse de Limoges et des prospections effectuées.

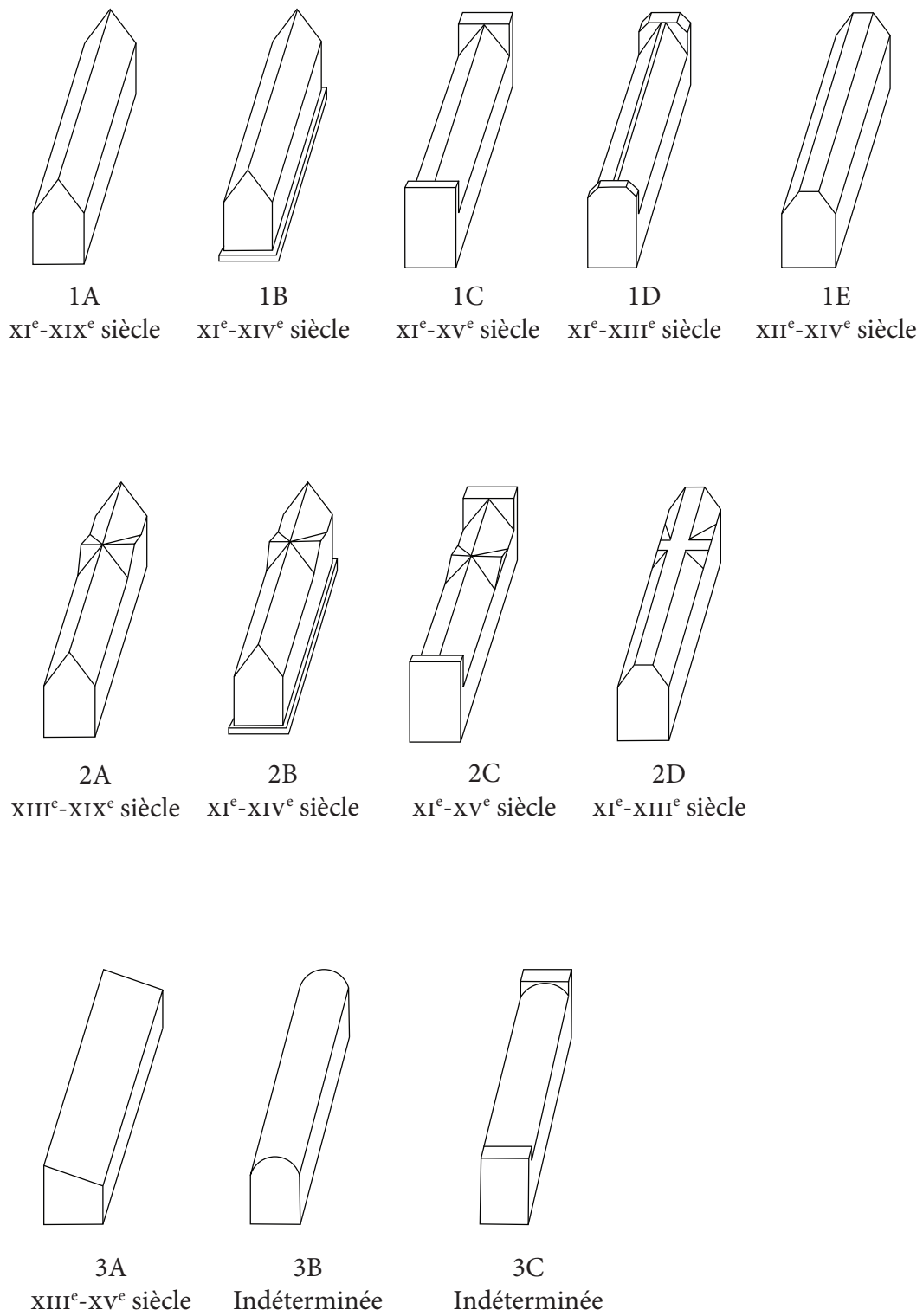


Fig. 03 : typologie des pierres tombales en bâtière.

Types de pierres tombales	Identifiants des pierres tombales	Croix latines					Croix grecques					Motifs géométriques				Autres représentations				Cupules
												arcatures	tuiles	chevrons	autre	fleur de lis	outil	pèlerinage	effigie	
 Type 1A	87031-17	I																		1
	87031-45											X	X							
	87031-48											X	X							
	87031-26					D														
	87031-51					T, P														
	87031-27					I														
	87031-64					I														
	87031-79					I														
	87031-23																			
	87031-36																			
	87031-47																			
	87031-28																			
	87031-30																			
	87031-35																			
	87031-57																			
	87031-39																			
87031-40																				
87031-60																				
Total type 1 :	16	1	2	2	1	4					8	13		1						1
 Type 2A	87031-22	T, P																		
	87031-34																			
	87031-37					T														
	87031-63					T, P, 2 C														
	87031-73					T														
	87031-62																			
	87031-66																			
	87031-44																			
	87031-52					T, P, 2 C														
	87031-32					T														
	87031-15																			
	87031-53																			
	87031-54																			
	87031-55																			
	87031-43																			
	87031-18																			
Total type 2 :	16	1	4	2	2						7	11	3	2	1	1				9
 Type 2C	87031-16	T																		
	87031-24																			
	87031-38					P														
	87031-59					P														
	87031-70					T, P														
	87031-55																			
	87031-71					T														
	87031-69																			
	87031-68					4 C														
	87031-78					2 C														
	87031-25					2 D														
	87031-49					T														
	87031-72					P														
	87031-67																			
	87031-61																			
	87031-20																			
87031-62																				
87031-58																				
87031-12																				
87031-29																				
87031-31																				
87031-46																				
Total type 3 :	22	1	1	4	2	4	1	3	3	1	14	15	13	3	1	1	1	1	1	14
Total général :	56	2	2	8	2	4	1	9	3	1	29	39	16	6	2	2	1	1	1	24

I : croix située indistinctement sur le panneau de tête ou sur celui de pied. P : croix située sur le panneau de pied. C : croix située sur les grands côtés latéraux. X : présence d'un décor autre qu'une croix.
T : croix située sur le panneau de tête. D : croix située sur dessus de la pierre tombale. Chiffre : nombre de croix identiques par face.

Fig. 04 : iconographie des pierres tombales en bâtière du cimetière du Chalard.



Tuiles
Rochechouart
[87126-01]



Chevrons
Rochechouart
[87126-01]



Festons
Rochechouart
[87126-03]



Rosaces
Chabanais
[16070-01]

Fig. 05 : formes de décors géométriques sur les bâtières des pierres tombales.



Fig. 06 : exemple de frise végétalisée sur la bâtière d'une pierre tombale de Razès [87122-02].



XIII^e siècle
Brive-la-Gaillarde
[19031-05]



XIII^e siècle
Razès
[87122-02]



XIII^e siècle
La Trimouille
[86273-01]



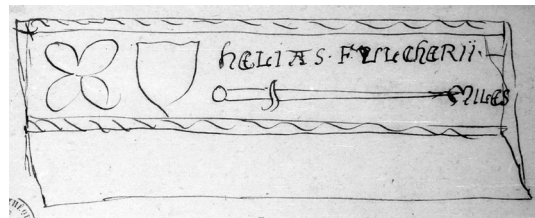
2nde moitié du XIII^e siècle
Chabanais
[16070-01]



XIII^e-XIV^e siècle
St-Martin-Terresus
[87167-01]



2nde moitié du XIII^e - début du XIV^e siècle
Exideuil
[16134-01]



2nde moitié du XIII^e - début du XIV^e siècle
St-Sylvestre
[87183-13]

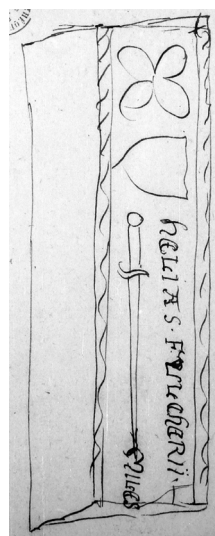
Fig. 07 : ensemble des pierres tombales en bâtière armoriées.



2nde moitié du XIII^e siècle
Chabanais
[16070-01]



1^{ère} moitié du XI^e siècle
Limoges
[87085-14]



2nde moitié du XIII^e - début du XIV^e siècle
St-Sylvestre
[87183-13]

Fig. 08 : ensemble des pierres tombales en bâtière inscrites.



Acature simple
Rochechouart
[87126-01]



Arcature avec tailloirs
Bussière-Poitevine
[87028-02]



Arcature fleudelisée
Le Châtenet-en-Dognon
[87042-05]

Fig. 09 : formes d'arcatures sur les pierres tombales en bâtière.



XI^e-XII^e siècle
Le Chalard
[87031-14]



XI^e-XII^e siècle
Le Chalard
[87031-75]



XI^e-XII^e siècle
Le Chalard
[87031-76]



Fin XII^e - début XIII^e siècle
Limoges
[87085-02]

Fig. 10 : gisants du XI^e-XII^e siècle.



1^{ère} moitié du XIII^e s.
Tulle
[19272-01]



XIII^e siècle
St-Léonard-de-Noblat
[87161-23]



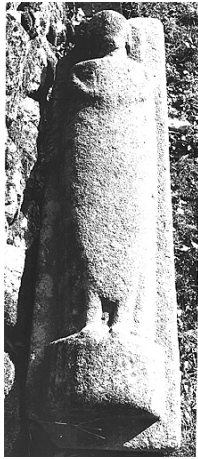
XIII^e siècle
Ste-Anne-St-Priest
[87134-05]



Fin du XIII^e s.
Le Grand-Bourg
[23095-06]

Fig. 11 : gisants d'ecclésiastiques du XIII^e siècle.

(Clichés : Service de l'inventaire et M. Durier)



XIII^e siècle
Malleret
[23119-01]



XIII^e siècle
Razès
[87122-01]



XIII^e siècle
Sauviat-sur-Vige
[87190-03]



XIII^e siècle
Bussière-Poitevine
[87028-01]

Fig. 12 : gisants de laïcs du XIII^e siècle.

(Clichés : Service de l'inventaire, M. Durier)



XIII^e siècle
Limoges
[87085-03]



XIII^e siècle
Le Chalard
[87031-10]



XIII^e siècle
Toulx-Sainte-Croix
[23254-01]

Fig. 13 : gisants du XIII^e siècle avec une position de côté.



XIII^e-XIV^e siècle
Bénévent-l'Abbaye
[23021-03]



XIII^e-XIV^e siècle
Ste-Anne-St-Priest
[87134-01]



XIII^e-XIV^e siècle
Limoges
[87085-49]



XIII^e-XIV^e siècle
La Souterraine
[23176-01]

Fig. 14 : gisants du XIII^e-XIV^e siècle.

(Clichés : Service de l'inventaire et M. Durier)



St-Sulpice-les-Bois
[19244-01]



Châlus
[87032-01]

Fig. 15 : gisants dont la datation reste indéterminée.



Fig. 16 : comparaison de la châsse de Chamboret et d'un gisant du Chalard (vue latérale et sommitale) [87031-10].

(Clichés : M. Durier et Service de l'inventaire)



xii^e siècle
Limoges
[87085-02]



xiii^e siècle
Bussière-Poitevine
[87028-01]

xiii^e siècle
Ste-Anne-St-Priest
[87134-05]

xiii^e siècle
Montbron
[16223-02]



xiii^e-xiv^e siècle
Bénévent-l'Abbaye
[23021-03]

xiii^e-xiv^e siècle
Ste-Anne-St-Priest
[87134-01]

Fig. 17 : lits funéraires symbolisés sur des gisants.



Fig. 18 : gisants d'Aliénor d'Aquitaine, Henri II Plantagenêt, Isabelle d'Angoulême et Richard Cœur de Lion. Abbaye de Fontevraud (49).

(clichés : jbiphoto.com)



Fig. 19 : gisant de l'évêque Raynaud de la Porte (†1325). Limoges, cathédrale.



XI^e-XII^e siècle
Droux
[87061-01]



XI^e-XII^e siècle
La Bazeuge
[87008-04]



Fin XII^e-XIII^e siècle
Soudaine-Lavinadière
[19262-07]



XI^e-XII^e siècle
Le Dorat
[87057-08]

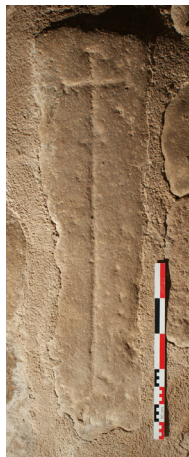


XI^e-XII^e siècle
Le Dorat
[87057-07]

Fig. 20 : dalles funéraires figurant une croix avec emmanchement.



xi^e-xii^e siècle
Janailhac
[87077-02]



xi^e-xii^e siècle
St-Sulpice-les-bois
[19244-06]



xiii^e-xiv^e siècle
Peyrat-de-Bellac
[87116-10]



xi^e-xiii^e siècle
Glanges
[87072-03]



xi^e-xiii^e siècle
Magnac-Laval
[87089-13]



xi^e-xiii^e siècle
Toulx-Ste-Croix
[23254-06]



xi^e-xiii^e siècle
Toulx-Ste-Croix
[23254-05]



xii^e-xiii^e siècle
Rilhac-Lastours
[87124-04]

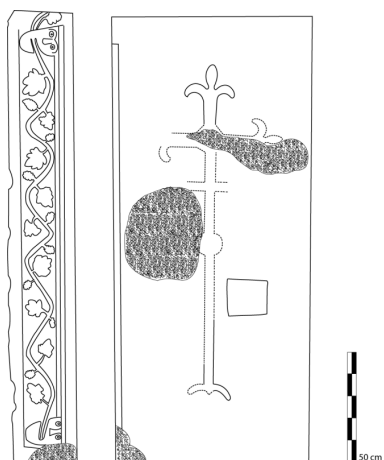


xi^e-xii^e siècle
St-Sulpice-les-bois
[19244-06]



xii^e-xiii^e siècle
Anonyme
[00000-01]

Fig. 21 : dalles funéraires figurant une croix pattée pourvue d'une hampe.



XIII^e-XIV^e siècle
Châlus
[87032-18]



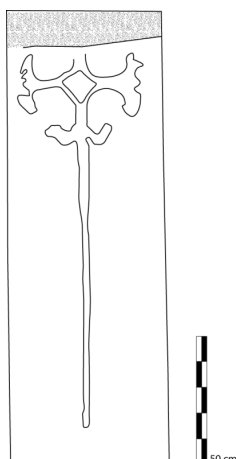
XIII^e siècle
Le Vigeois
[19285-01]



XIII^e-XV^e siècle
Janailhac
[87077-01]



XIII^e siècle
Darnac
[87055-01]



XI^e-XII^e siècle
Le Chalard
[87031-50]



XIII^e-XIV^e siècle
Maisonnisses
[23118-01]

Fig. 22 : dalles funéraires figurant une croix fleurdelysée pourvue d'une hampe.



1^{ère} moitié du XIII^e s.
Aureil
[87005-02]



XI^e-XII^e siècle
Bénévent-l'Abbaye
[23021-02]



Fin XII^e-XIV^e siècle
Soudaine-Lavinadière
[19262-05]



Fin XII^e-XIV^e siècle
Soudaine-Lavinadière
[19262-04]



Fin XII^e-XIV^e siècle
Soudaine-Lavinadière
[19262-01]

Fig. 23 : dalles funéraires figurant un autre type de croix.



XI^e-XIII^e siècle
Magnac-Laval
[87089-06]



XI^e-XIII^e siècle
La Forêt-du-Temple
[23084-01]



XI^e-XIII^e siècle
Magnac-Laval
[87089-04]



XII^e-XIV^e siècle
Maisonnisses
[23118-03]



1^{ère} moitié du XIII^e siècle
Montbron
[16223-06]



XIII^e-XIV^e siècle
La-Roche-l'Abeille
[87127-04]



XIII^e-XIV^e siècle
Rilhac-Lastours
[87124-05]



XIII^e-XIV^e siècle
Limoges
[87085-20]

Fig. 24 : dalles funéraires figurant une croix discoïdale, sans hampe ni emmanchement.



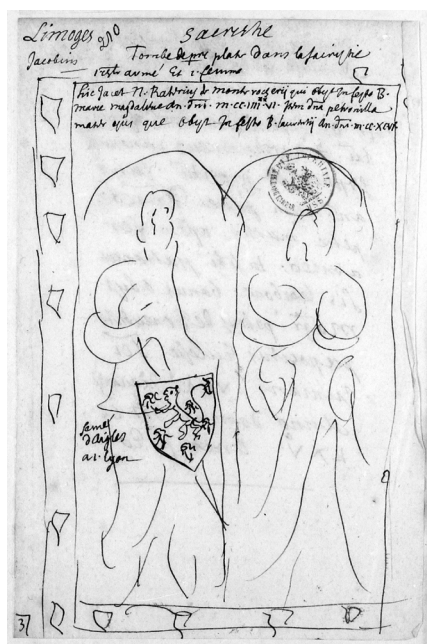
XI^e - début du XIII^e siècle
Couffy-sur-Sarsonne
[19064-01]



XIII^e-XIV^e siècle
Le Chalard
[87031-08]



Fin XIII^e - début XIV^e siècle
Le Chalard
[87031-01]



Fin XIII^e - début XIV^e siècle
Limoges
[87085-34]



Fin XIII^e - début XIV^e siècle
Aubazines
[19013-03]

Fig. 25 : dalles funéraires à effigies.

(Clichés : M. Durier et Service de l'inventaire)



xii^e-xiii^e siècle
La-Chapelle-Spinasse
[19046-01]



xii^e-xiii^e siècle
La-Chapelle-Spinasse
[19046-02]



xiii^e siècle
St-Sornin-la-Marche
[87179-04]



xiii^e siècle
Le Vigeois
[19285-01]



xiii^e -xiv^e siècle
St-Exupéry-les-Roches
[19201-10]



xiii^e -xiv^e siècle
Razès
[87122-04]

Fig. 26 : dalles funéraires sculptées d'un écu, sans épée, xiii^e-xiv^e siècle.



XIII^e siècle
Saint-Sornin-la-Marche
[87179-01]



XIII^e siècle
Darnac
[87055-01]



XIII^e siècle
St-Exupéry-les-Roches
[19201-08]



2nde moitié du XIII^e siècle
Maisonnisses
[23118-06]



XIII^e - XIV^e siècle
La-Roche-l'Abeille
[87127-04]



XIII^e - XIV^e siècle
Limoges
[87085-18]



XIII^e - XIV^e siècle
St-Exupéry-les-Roches
[19201-09]

Fig. 27 : dalles funéraires sculptées d'un écu sur une épée, XIII^e-XIV^e siècle.



XIII^e - XIV^e siècle
Toulx-Ste-Croix
[23254-02]



XIII^e - XIV^e siècle
Toulx-Ste-Croix
[23254-03]



XIII^e - XIV^e siècle
Gajoubert
[87069-02]

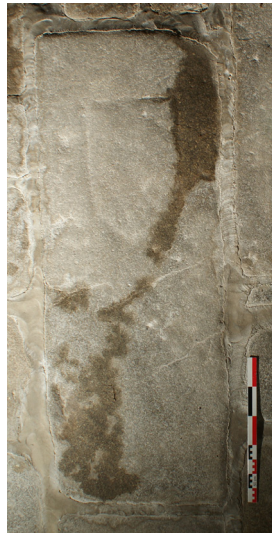


XIII^e - XIV^e siècle
La-Forêt-du-Temple
[23084-02]



XIII^e - XIV^e siècle
Le Grand-Bourg
[23095-04]

Fig. 28 : dalles funéraires sculptées d'un écu à côté d'une épée, XIII^e-XIV^e siècle.



Mestres
[19135-04]



Mestres
[19135-07]



Razès
[87122-03]



Glénic
[23092-03]



St-Exupéry-les-Roches
[19201-11]

Fig. 29 : autres dalles funéraires armoriées, de datation indéterminée.



XIII^e-XIV^e siècle
Ste-Anne-St-Priest
[87134-01]



XIII^e-XIV^e siècle
St-Martin-Château

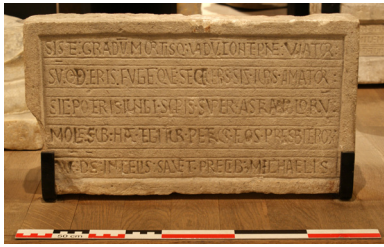
Fig. 30 : pierres de parement associées à un gisant sous enfeu.



Fig. 31 : parement d'autel de la crypte de Soubrebost (23).

(Dessin d'après : LACROCQ L., *Les églises de la France. Creuse*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1934, p. 177.

Cliché : Centre de la culture médiévale en Limousin.)



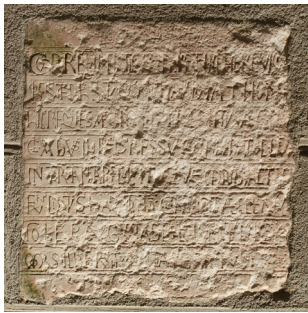
2nde moitié du XI^e siècle
Brive-la-Gaillarde
[19031-02]



XI^e-XII^e siècle
Uzerche
[19276-01]



XI^e-XII^e siècle
Uzerche
[19276-02]



XII^e siècle
Laguenne
[19101-01]



XII^e siècle
Lesterps
[16182-01]



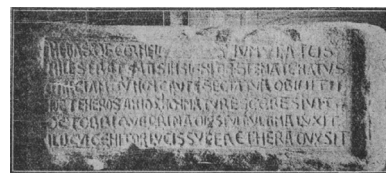
XII^e siècle
Brive-la-Gaillarde
[19031-04]



XII^e siècle
Uzerche
[19276-03]



2nde moitié du XII^e siècle
Brive-la-Gaillarde
[19031-03]



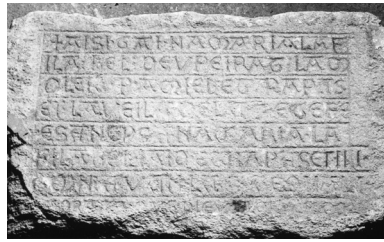
fin XII^e - début XIII^e siècle
Varetz
[19278-01]

Fig. 32 : plaques murales conservées, XI^e-XII^e siècle.

(Clichés : M. Durier et P. Dubost)



Milieu du XIII^e siècle
Limoges
[87085-01]



2^{de} moitié du XIII^e siècle
Verneuil-sur-Vienne
[87201-01]



2^{de} moitié du XIII^e siècle
Brive-la-Gaillarde
[19031-01]



XIII^e siècle
Montbron
[16223-03]



XIII^e siècle
Montbron
[16223-04]



XIII^e siècle
Montbron
[16223-05]



XIII^e siècle
Orgedeuil
[16250-01]

Fig. 33 : plaques murales conservées, XIII^e siècle.

(Clichés : M. Durier et J. Michaud, CIFM)



Fig. 34 : plaque funéraire polychrome de Barthélemy de Laplace, XIV^e siècle.
Chénéraillles (23), église.



Datation indéterminée
Péret-Bel-Air
[19159-01]



XII^e- XIV^e siècle
Maisonnisses
[23118-05]



XII^e- XIV^e siècle
Soudaine-Lavinadière
[19262-08]

Fig. 35 : stèles décorées.



Fig. 36 : stèles associées à des pierres tombales. Soudaine-Lavinadière, cimetière du prieuré de Lavinadière [19262-04 à 09].

(Clichés : P. Conte et M. Durier)



[23118-05]

[23118-06]

Fig. 37 : vue générale de l'ensemble funéraire associant un enfeu, un gisant, une dalle funéraire remployée en parement, un sarcophage et une stèle. Maisonnisses (23), église.

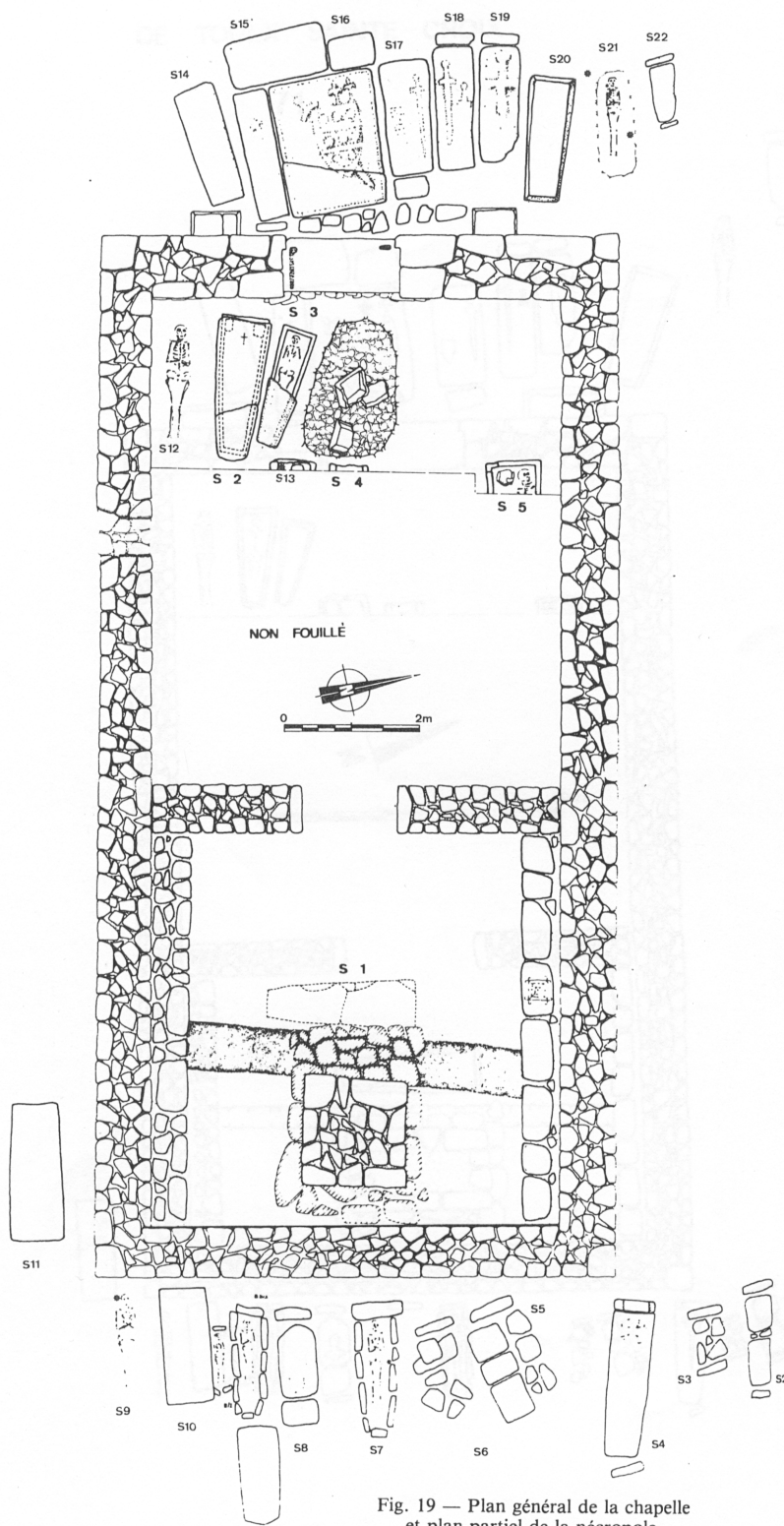


Fig. 19 — Plan général de la chapelle et plan partiel de la nécropole.

Fig. 38 : plan de la fouille de la chapelle du cimetière de Toulx-Sainte-Croix (23).
 (D'après : DUSSOT D., MOUSSON F., ROGER J., « La nécropole et la chapelle Saint-Martial de Toulx-Sainte-Croix », *TAL*, 8, 1987, p. 65.)

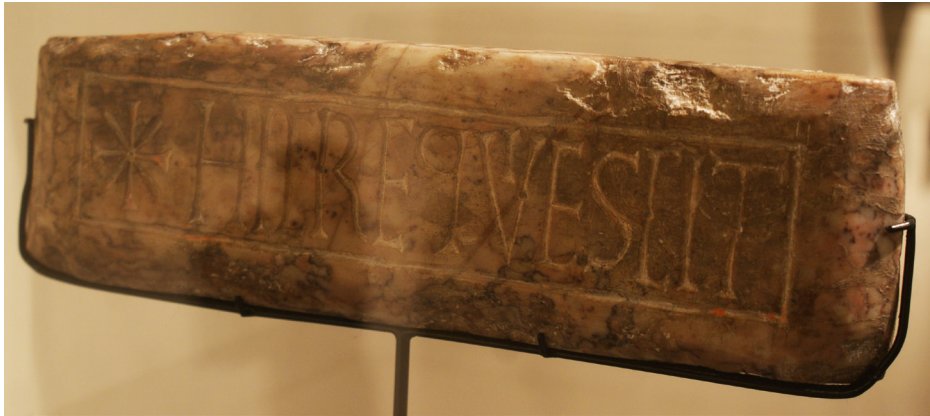


Fig. 39 : endotaphe de saint Martial en marbre rose, première moitié du XI^e siècle. Limoges, musée des Beaux-Arts.

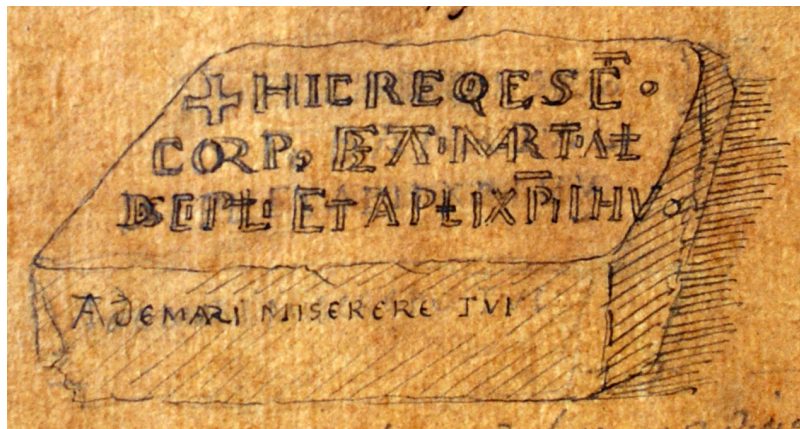


Fig. 40 : dessin d'une autre endotaphe de saint Martial, portant la supplication d'Adémar de Chabannes († 1034).

AD Haute-Vienne : 6 SAHL 7



Fig. 41 : reliquaire de saint Léonard, première moitié du XI^e siècle. Saint-Léonard-de-Noblat, collégiale.

(Clichés : Joseph Mazé)



Fig. 42 : reliquaire de saint Léonard, fin XII^e - début XIII^e siècle. Saint-Léonard-de-Noblat, collégiale.

(Clichés : Joseph Mazé)



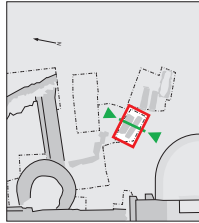
Fig. 43 : pierres tombales atteintes par plusieurs types de mousses. Marval (87), cimetière communal.



Fig. 44 : exemple d'épitaphe du XIX^e siècle endommagée par la mousse. Saint-Martial-sur-Issoire (87), cimetière communal.



Fig. 45 : gisant sous enfeu retaillé, laissant la tête de l'effigie apparaître en creux dans son coussin tandis que le corps a été entièrement bûché. Le Grand-Bourg (23), église.



PRIEURÉ de LAVINADIÈRE
(Soudaine-Lavinadière, 19)
Etat 2007

Plans et profil des sépultures 3 et 4
Echelle : 1/20^e

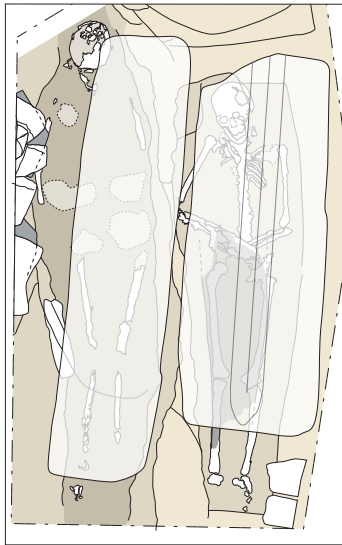


Fig.32

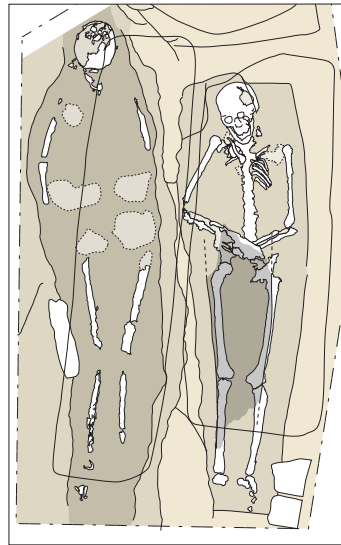


Fig.33

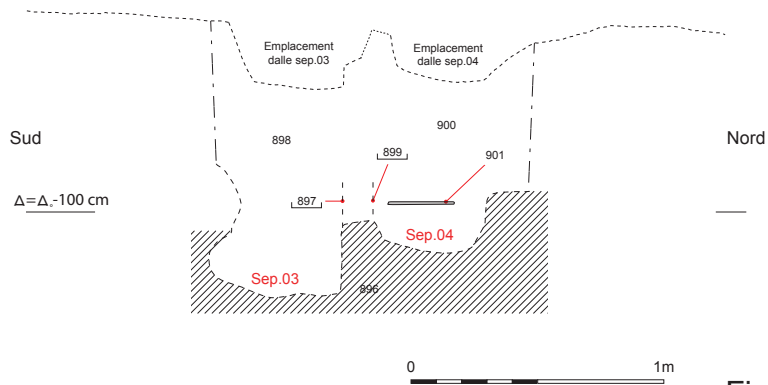


Fig.34

Fig. 46 : relevé de pierres tombales sur leur sépulture [19262-06]. Soudaine-Lavinadière, prieuré de Lavinadière, cimetière.

(D'après : P. CONTE (dir.), *Le prieuré du Saint-Sépulcre de Lavinadière. Fouille programmée 2006-2008. Rapport intermédiaire 2007 [Rapport de fouilles archéologiques]*, Limoges, SRA Limousin, 2008.)

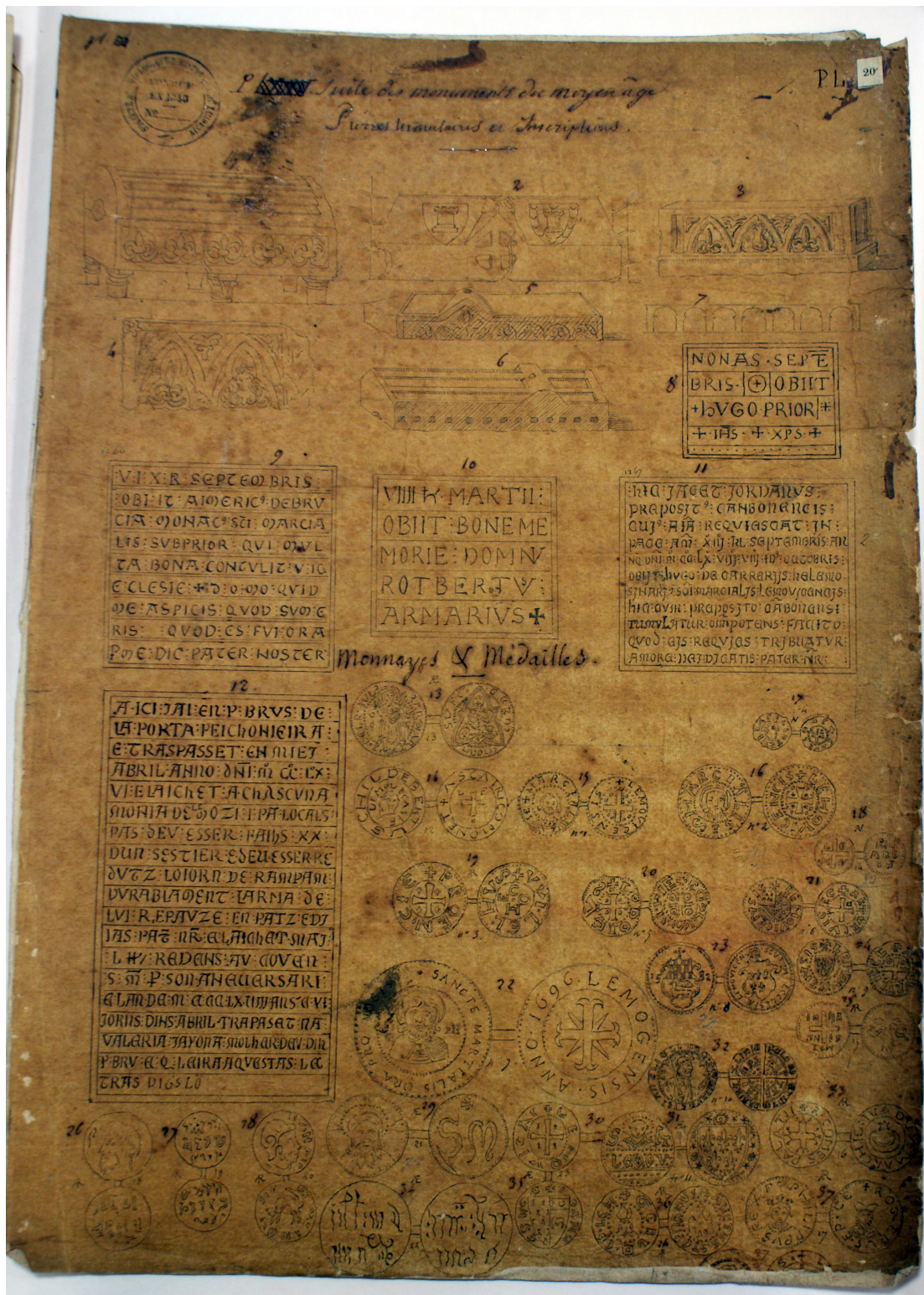
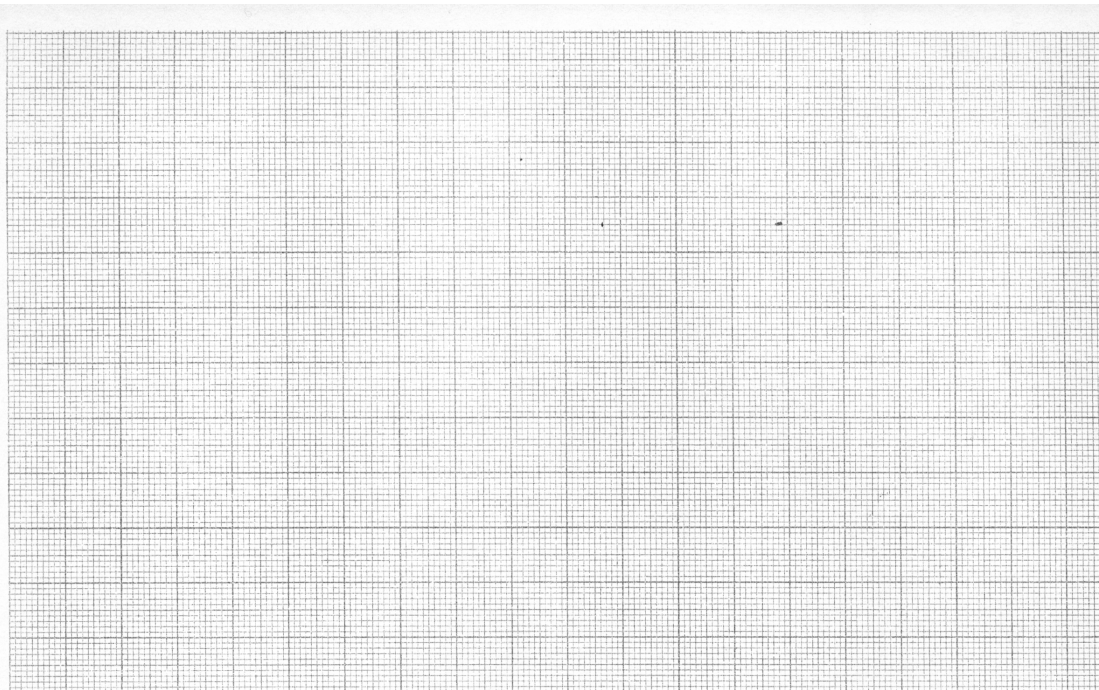


Fig. 47 : exemple de planche initialement destinée à être publiée avec *la Description des monuments des différents âges observés dans le département de la Haute-Vienne avec un précis des annales de ce pays* de C.-N. Allou.



Fig. 48 : représentations de pierres tombales médiévales sur une planche dessinée par Beaumesnil.

AD Haute-Vienne, 6 SAHL 36



Lieu et numéro:		Date:	Photomodèle	Relevé
Localisation exacte :		Photos		
<input type="checkbox"/> dalle funéraire <input type="checkbox"/> pierre tombale en bâtière type <input type="checkbox"/> gisant <input type="checkbox"/> enfeu <input type="checkbox"/> épitaphe murale		<input type="checkbox"/> Association à un monument composite		
Situation archéologique et description générale de la pierre tombale:				
<input type="checkbox"/> dallage (orientation) <input type="checkbox"/> sur le sol <input type="checkbox"/> entresosé <input type="checkbox"/> enfeu <input type="checkbox"/> remploi architectural				
Etat de conservation :				
Pierre : <input type="checkbox"/> entière <input type="checkbox"/> cassée <input type="checkbox"/> retallée				
Type de pierre :				
Parfites non-visibilitys : <input type="checkbox"/> dessus <input type="checkbox"/> côté latéral droit <input type="checkbox"/> côté latéral gauche <input type="checkbox"/> tête <input type="checkbox"/> pied				
Traces d'outils : <input type="checkbox"/> dessus <input type="checkbox"/> côté latéral droit <input type="checkbox"/> côté latéral gauche <input type="checkbox"/> tête <input type="checkbox"/> pied				
Parties décorées : <input type="checkbox"/> dessus <input type="checkbox"/> côté latéral droit <input type="checkbox"/> côté latéral gauche <input type="checkbox"/> tête <input type="checkbox"/> pied				
<input type="checkbox"/> haut-relief <input type="checkbox"/> bas-relief <input type="checkbox"/> en réserve <input type="checkbox"/> incisé <input type="checkbox"/> sans motifs lisibles <input type="checkbox"/> sans motifs visibles <input type="checkbox"/> incrustations				
Cupule :				
forme :				
diamètre extérieur et profondeur :				
Élément de cadre :				
<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> liseré <input type="checkbox"/> Chamfreins <input type="checkbox"/> Boudins <input type="checkbox"/> Bandeaux <input type="checkbox"/> Panneaux <input type="checkbox"/> Largeur				
Croix :				
Dessus :				
<input type="checkbox"/> Hampe <input type="checkbox"/> Anneau <input type="checkbox"/> Socle <input type="checkbox"/> Cupule associée <input type="checkbox"/> Fleur de lis				
Dimensions :				
Tête/pied :				
Dimensions :				
Côtés :				
Dimensions :				
Objets / héraldique :				
Motifs décoratifs :				
Motifs géométriques / frise :				
Type de motif :				
Nombre de rangées :				
Nombre d'arcades :				
Décor intérieur :				
Dimensions :				
Inscription:				
Champ épigraphique :				
Transcription :				
Module des lettres :				
Edition :				
Effigie du défunt:				
Position :				
Vêtements :				
Accessoires :				
Encadrement :				

Fig. 49 : fiche de prospection.



Fig. 50 : pierre tombale en bâtière sur un caveau du XIX^e siècle. La Souterraine (23), cimetière communal.



Fig. 51 : À gauche, pierre tombale en bâtière avec une inscription du XIX^e siècle. Bel-lac (87), cimetière communal. À droite : pierres tombales en bâtière intégrées dans des monuments funéraires du XIX^e siècle. Montrol-Sénart (87), cimetière communal.



Transcription d'après *CIFM* 20, n° 67, p. 67-68 :

Grand côté droit :

+ HIC : JACET : NOBILIS : SYMON : DOMINUS RU

Au-dessus du lion de droite :

PIS : FORTIS

Grand côté gauche :

+ ET : MARGARETA : MATER EJUSDEM : QUORUM ANIME REQUISCANT

Au-dessus du lion gauche :

IN PACE : AMEN

Fig. 52 : épitaphe de Simon de Rochefort et de sa mère, première moitié du XIII^e siècle. Marmagne (21), abbaye de Fontenay.

(Clichés : J. Michaud, CIFM)



Transcription d'après l'original :

Sur le petit côté :

+ : CI : GIT : LA : FAMME : HVGVE :
GAVDRI : GV

Sur le grand côté :

BOVR : DEX : AIT : LARME : DE : LI
: QVI : TREPASSA : LOV : IOR : DE :
LAPARICION : DEX : LI : FACE : VERAI
: PERDUN : AN(N)O D(OMI)NI : M^o [.]
CC^o : L^o :

Sur le portail :

VIII^o



Fig. 53 : monument funéraire de la femme d'Hugues Gaudri Gubour (†1258). Saint-Pierre-sous-Vézelay (89), église.



Transcription d'après *CIFM* 21, n° 228, p. 246-247 :

En haut :

+ GAUDE : JOH[AN]NES : HABES : F : DEXTRA
: G :

À droite :

QUE : SINISTRA : SPUNSA : NON : LABES :
SIT : EIS : PIA : XPISTE : MINISTRA : M : C : BIS
: L : JUNCTIS : B

En bas :

IS : QUE : DUOBUS : IN : ANNIS : V : DIES : AS

À gauche :

CENSUS : XPISTI : FIT : SEXTA : J OHANNIS :
SALBA : FODIT : REQUIEM : VIRGO : DAT :
ATQUE : DIEM :

Fig. 54 : dalle funéraire de Jean de Mémorant (†1264) et de ses deux épouses. Église Notre-Dame, Villeneuve-l'Archevêque (89).

(Cliché : J. Michaud, CIFM)



Transcription d'après *CIFM* 21, 198, p. 220.

côté supérieur :

+ CI GIST GEHANZ

Côté droit :

LI FIZ

Fig. 55 : fragment de dalle funéraire, seconde moitié du XIII^e siècle. Sens (89), musée municipal.

(Cliché : J. Michaud, CIFM)



Transcription d'après *CIFM* 21, n° 87, p. 90-91 :

À partir du milieu du côté supérieur :

+ ANNO AB INCARNACIO[N]E D[OMI]NI

Sur le côté droit :

MCCXXVI GUIDO BROSSANZ A PRESENTI VITE CURRICULO
TRANSMIGRAVIT GUIDO VIR CHRISTI PETRE SUPPONITUR
ISI QUOT INOPES MIXTI VIDUIS PRO

Sur le côté inférieur :

FUNERE TRISTI POST.....

Sur le côté gauche :

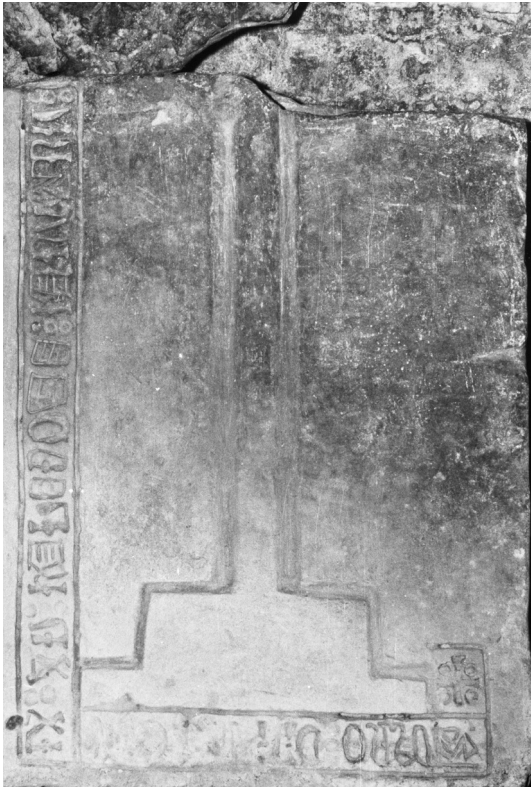
..... UM DICAT UT CELIS VIDEAT ME
SEDE LOCATUM QUID SIM SI Q[UE]RIS HOC EGO

Sur le petit côté supérieur :

SUM QUOD ERIS

Fig. 56 : monument funéraire de Gui Broissanz († 1226). Cerisiers (89), église Saint-Jean-Baptiste.

(Clichés : J. Michaud, CIFM)



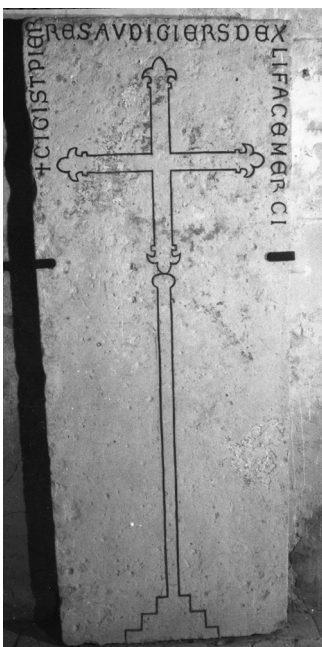
Transcription d'après *CIFM* 05, Gironde
n° 8, p. 93-94 :

Petit côté :
ANNO : DOMINI : M CC
+

Grand côté :
IX : XV : KALENDAS : IANVARIII : ...

Fig. 57 : fragment de dalle funéraire du XIII^e siècle. Bordeaux (33), église Saint-Seurin.

(Cliché : J. Michaud, CIFM)



Transcription d'après *CIFM* 21, n° 204, p. 227 :

à gauche :
+ CI GIST PIER

en haut :
RES AUDIGIERS DEX

à droite :
LI FACE MERCI

Fig. 58 : dalle funéraire, seconde moitié du XIII^e siècle. Vaudeurs (89), église Sainte-Madeleine.

(Cliché : J. Michaud, CIFM)



Fig. 59 : résurrection des morts. Beaulieu-sur-Dordogne (19), détail du portail de l'église.

(Cliché : Centre de la culture médiévale en Limousin)



Fig. 60 : invention et translation des reliques de saint Étienne. Lubersac (19), chapiteaux extérieurs de l'église.

(Clichés : Centre de la culture médiévale en Limousin)

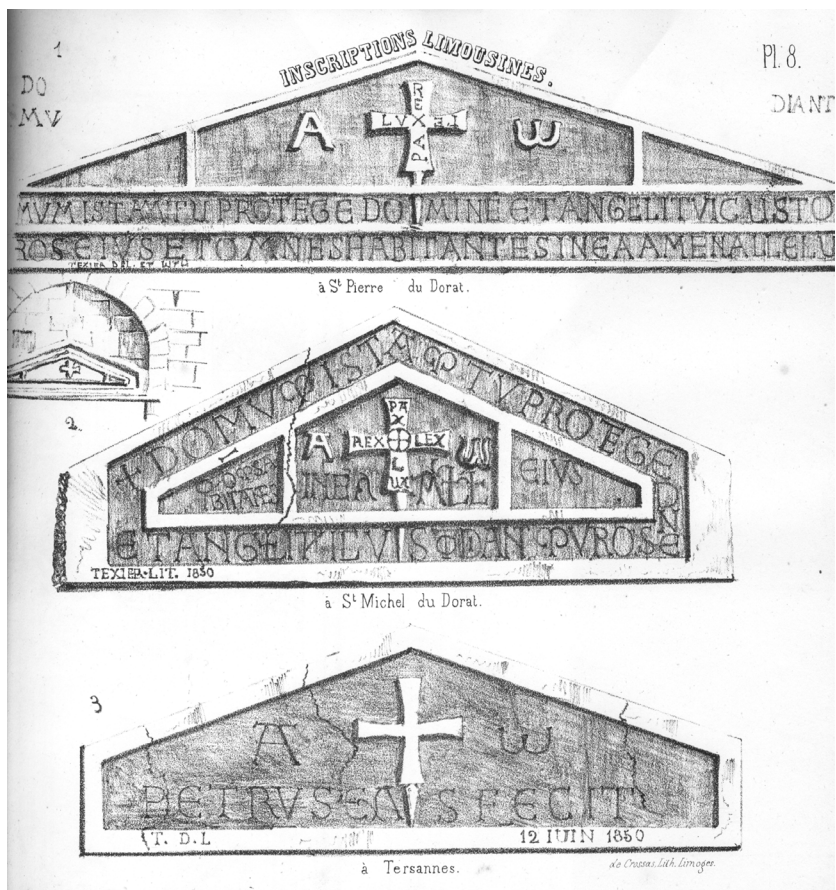


Fig. 61 : linteaux du XII^e siècle. Le Dorat (87) et Tersannes (87), églises.
 (Dessins : TEXIER A., *Manuel d'épigraphie...*, op. cit., pl. 8.)



Fig. 62 : croix de consécration. À gauche : Saint-Martial-sur-Isop (87), église. À droite : Mestres (19), église.

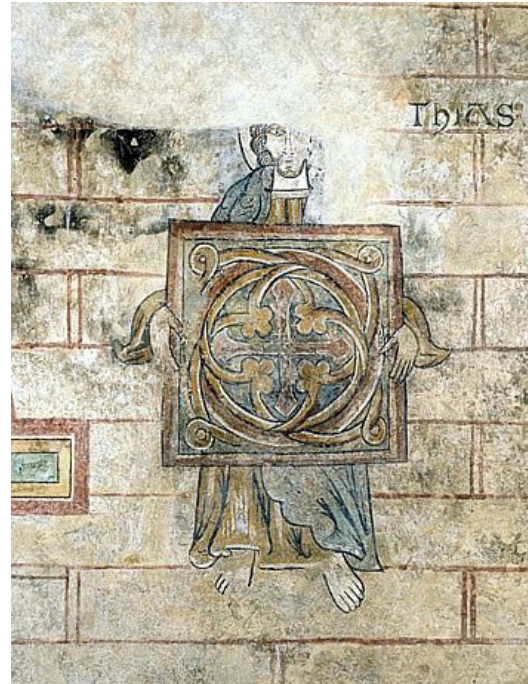


Fig. 63 : croix de consécration présentées par les apôtres. La Croix-au-Bost (23),
église.

(Clichés : Inventaire général, ADAGP)



Fig. 64 : croix de cimetière dont le socle est pourvu d'un bénitier (vues générales et détails). Saint-Jean-Ligoure (87), cimetière communal.



Fig. 65 : croix du cimetière de Saint-Denis-des-Murs (87) et détail d'une croix fleurdelisée sculptée sur une dalle funéraire de l'église de Glanges (87).



Fig. 66 : croix du cimetière de Beynac (87) et détail d'une croix fleurdalisée sculptée sur une dalle funéraire découverte dans l'abbaye St-Martial de Limoges [87085-20].



Fig. 67 : comparaison de la croix de procession dite de Bonneval, conservée au musée du Moyen Âge de Cluny, et d'une dalle funéraire d'Aureil [87005-02].



Fig. 68 : croix processionnelles émaillées, datées à gauche de 1220-1230 et à droite du XIV^e siècle. Guéret, musée municipal, inv. 11 et 12.



Fig. 69 : lettrine enluminée représentant Nascien et le roi Mordrain sur la tombe de Joséphé. *L'Estoire del Graal*, début du XIII^e siècle.

Rennes, bibliothèque municipale, ms. 255, f. 98v.
(Cliché : IRHT-CNRS)



Fig. 70 : lettrine enluminée représentant la fille du roi de Label et deux messagers découvrant la tombe d'Hypocrate. *L'Estoire del Graal*, début du XIII^e siècle.

Rennes, bibliothèque municipale, ms. 255, f. 60v.
(Cliché : IRHT-CNRS)

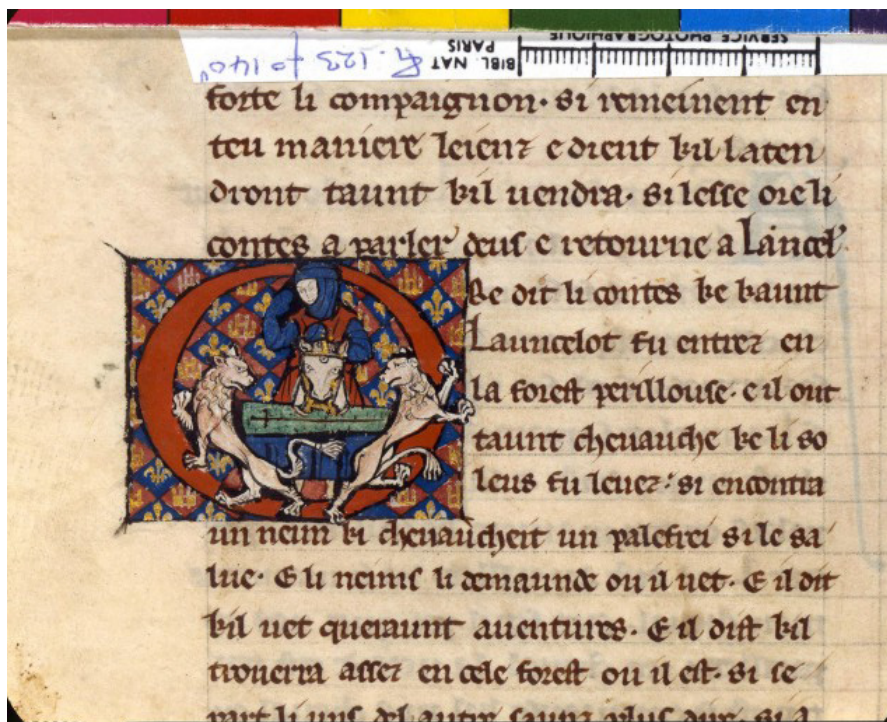


Fig. 71 : lettrine enluminée représentant Lancelot devant la tombe aux lions. *Lancelot du lac*, vers 1275-1280.

BNF ms. français 123, f. 140v.
 (Cliché : BNF)



Fig. 72 : religieuse rendant, après sa mort, les clés de son abbaye à sainte Aure. *Fleurs de Chroniques de Bernard Gui*, vers 1384.

Besançon, bibliothèque municipale, ms. 677, f 48v.
 (Cliché : IRHT)



Fig. 73 : Cuer devant l'ensemble de ses armoiries. *Livre du cuer d'amours espris de René d'Anjou*, vers 1480-1485.

BNF, ms. français 24399, f. 91.
(Cliché : BNF)



Fig. 74 : inhumation dans un cimetière. *Livre d'heures*, dernier quart du xv^e siècle.

Autun, bibliothèque municipale, ms. 191, f. 120.
(Cliché : IRHT)



Fig. 75 : vue générale d'une page enluminée et détail de la pierre tombale en bâtère (sous-type 2A). Livre d'heures à l'usage de Rome, XIV^e siècle.

BNF, ms. latin 160, f. 51.

(Cliché : BNF)



Fig. 76 : Croix triflée et croix pattée tracées dans une représentation de la résurrection des morts : détails de la dalle funéraire de Jean Casse († 1350), chanoine et chancelier de la cathédrale de Noyon. Paris (75), Musée du Louvre.

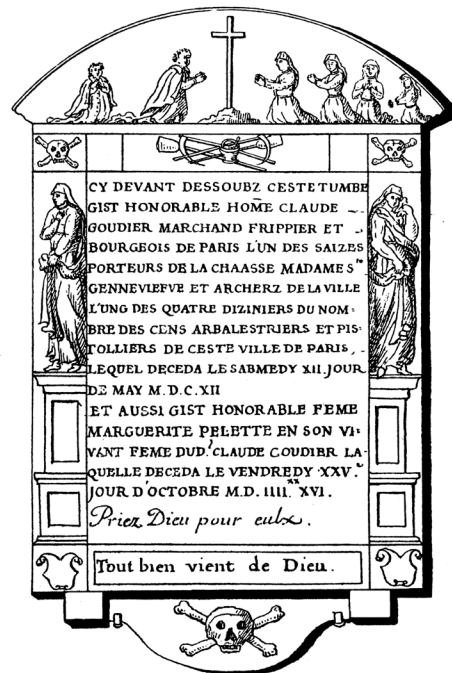
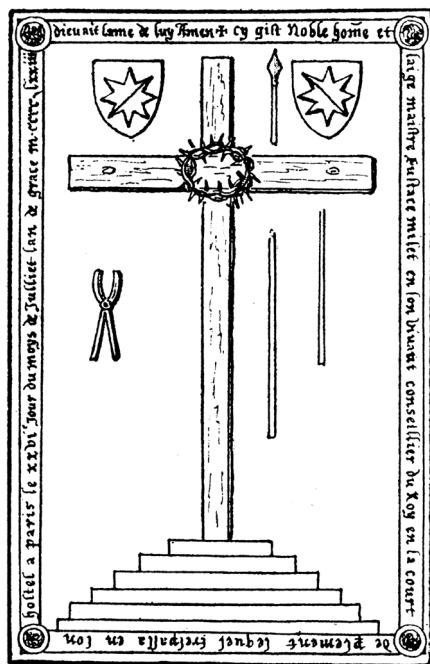
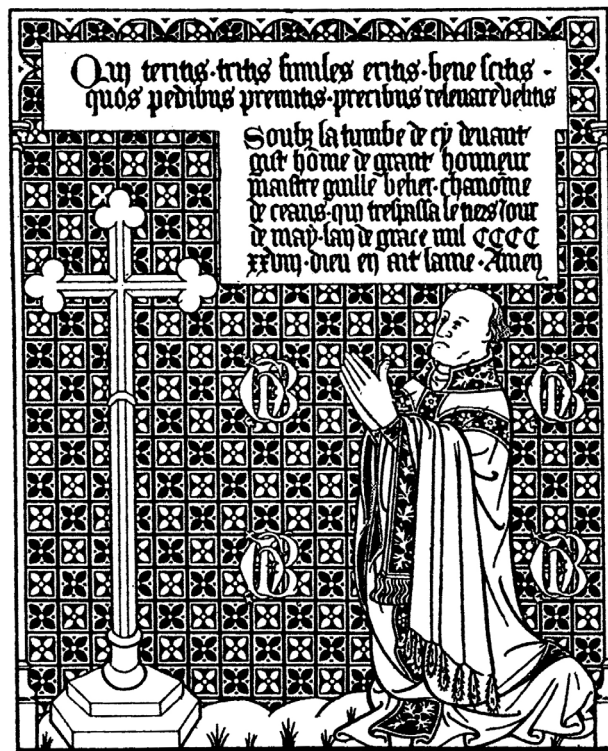


Fig. 77 : monuments funéraires parisiens des XIV^e et XV^e siècles ornés d'une croix monumentale.

(d'après : RAUNIER É., *Épitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers, depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1890-1914, vol. 2 p. 78-79 et 486-487, vol. 4 p. 187.)

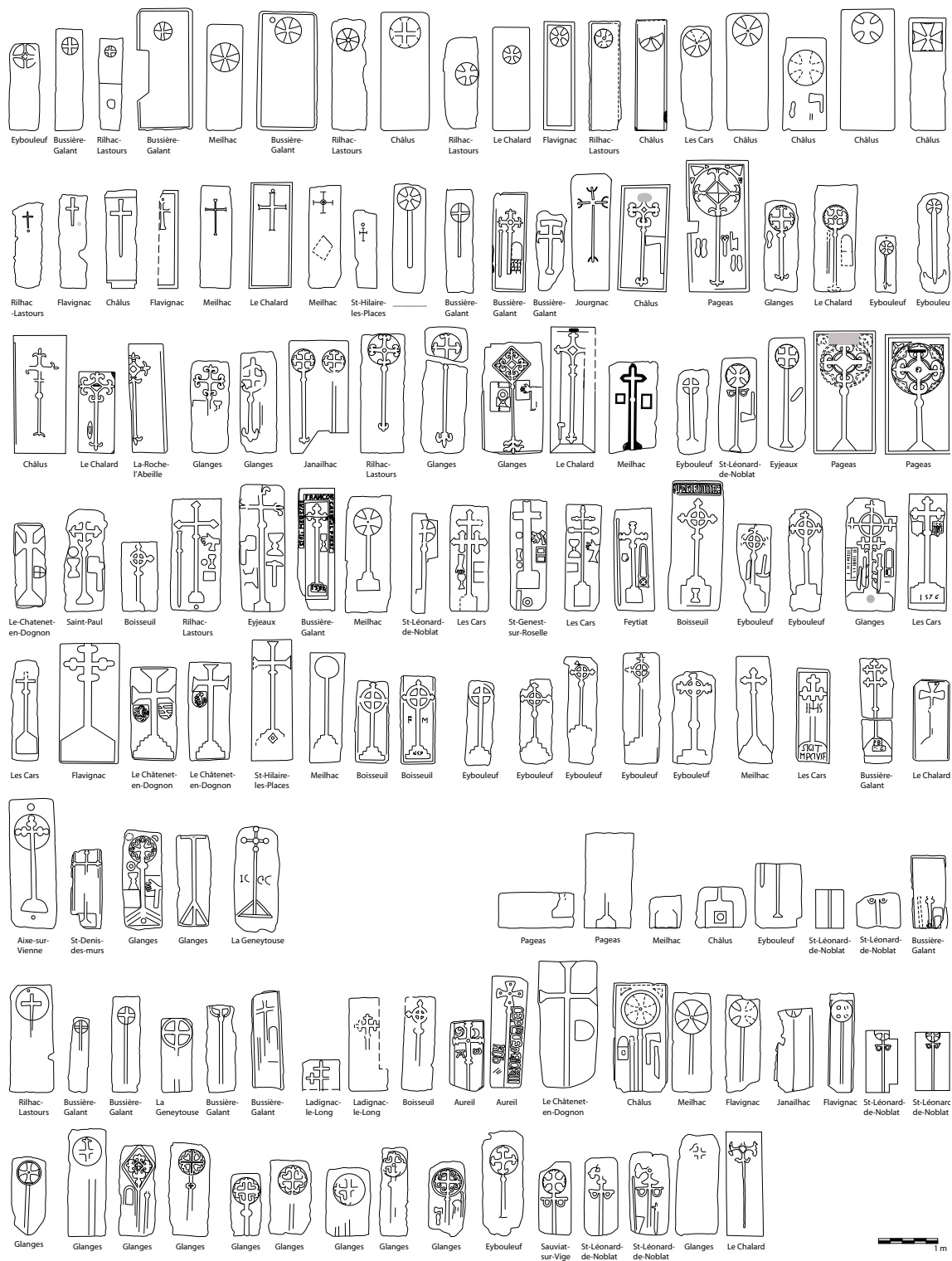


Fig. 78 : sériation des dalles funéraires sculptées d'une croix d'après l'inventaire fait au sud de la Haute-Vienne en 2004-2005.

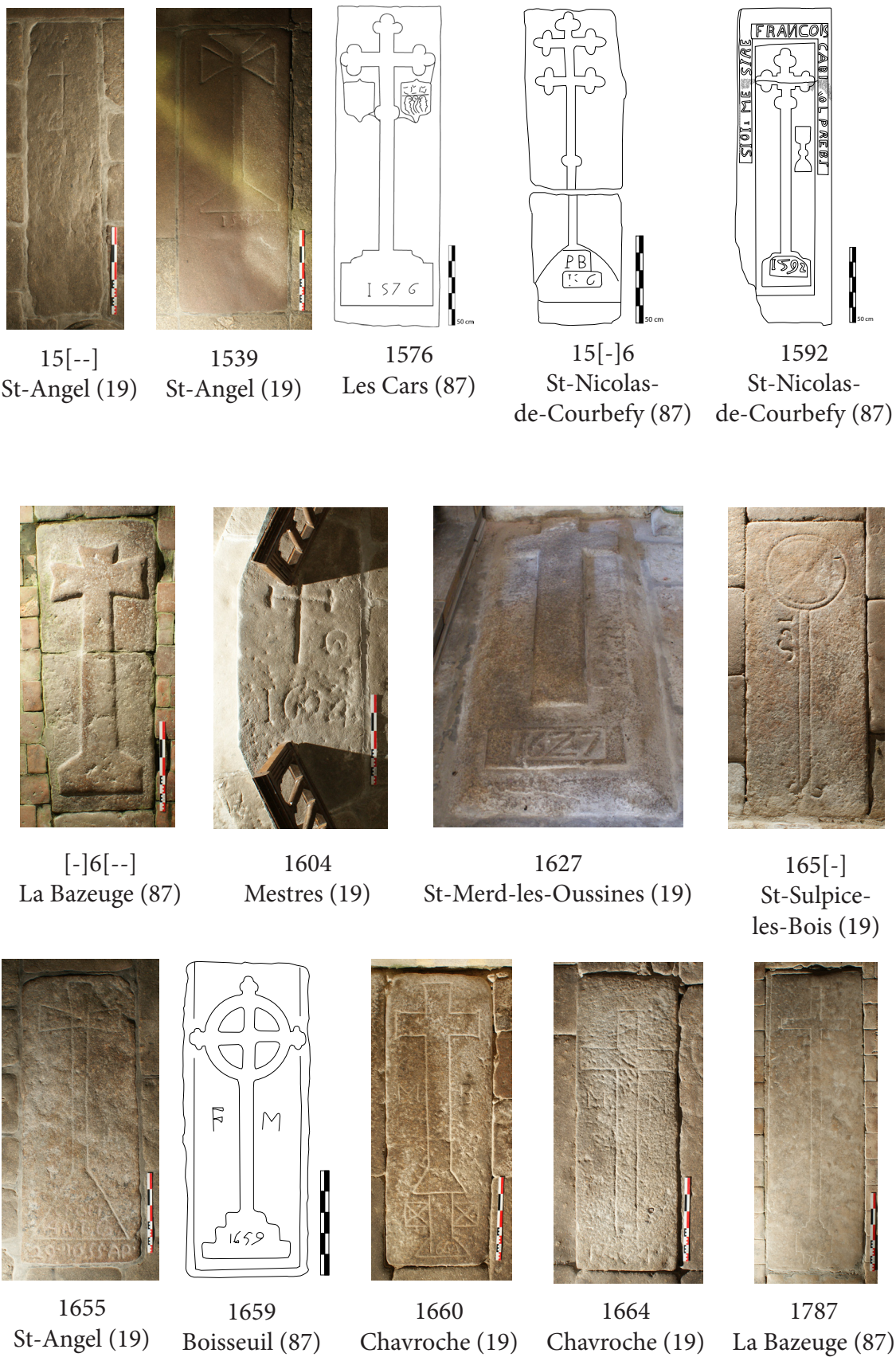


Fig. 79 : dalles funéraires sculptées d'une croix et d'une date dans le diocèse.

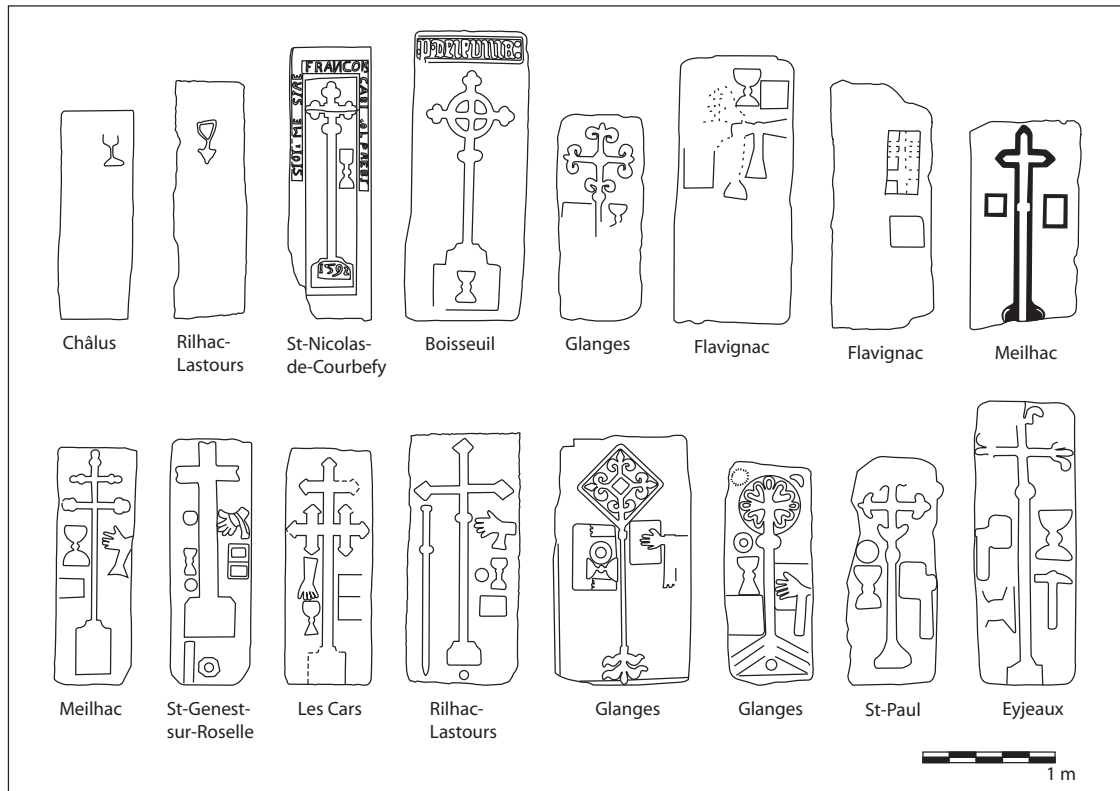


Fig. 80 : dalles funéraires du sud de la Haute-Vienne représentant des attributs ecclésiastiques.

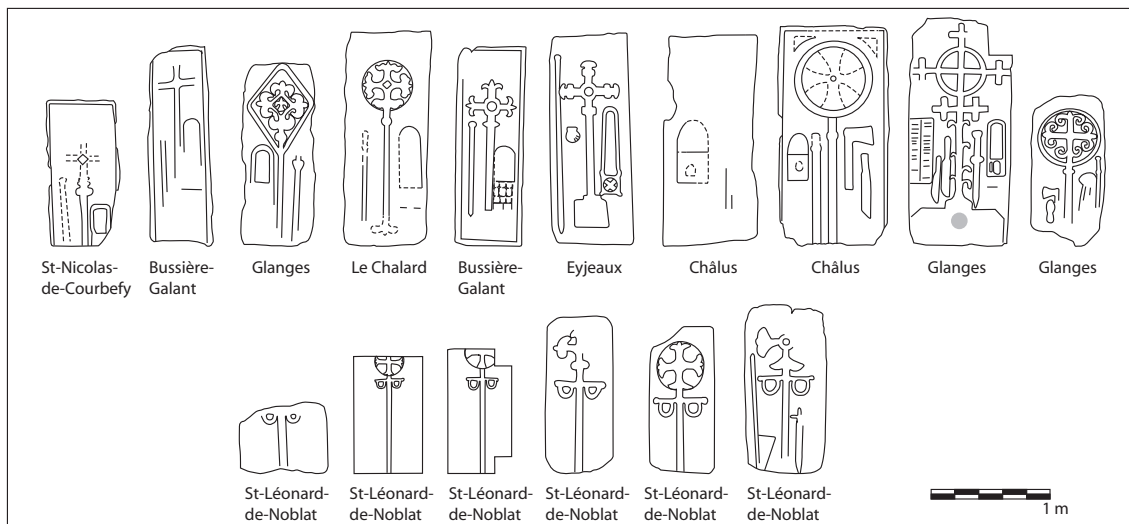


Fig. 81 : dalles funéraires du sud de la Haute-Vienne représentant des attributs de pèlerins ou le verrou de saint Léonard.



Fig. 82 : pierre tombale de pèlerin (vue générale de la bâtière décorée et détail de l'inscription). Limoges, musée des Beaux-Arts.

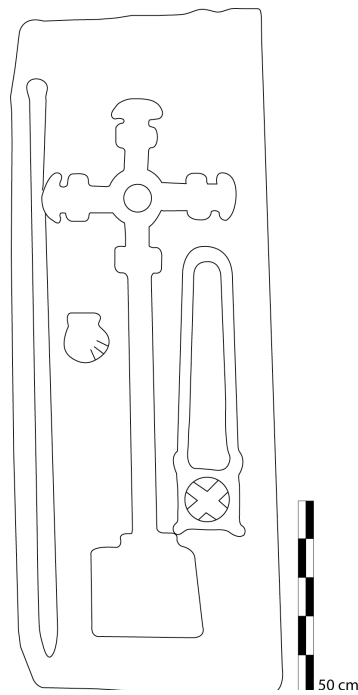


Fig. 83 : comparaison des formes des besaces sur un vitrail de Magnac-Bourg (87) daté vers 1500-1510 et sur une dalle funéraire du cimetière de Feytiat [87065-01].



Fig. 84 : dalle funéraire de l'architecte Hugues Libergier († 1263). Reims, cathédrale.
(Cliché : Tony Bowden)

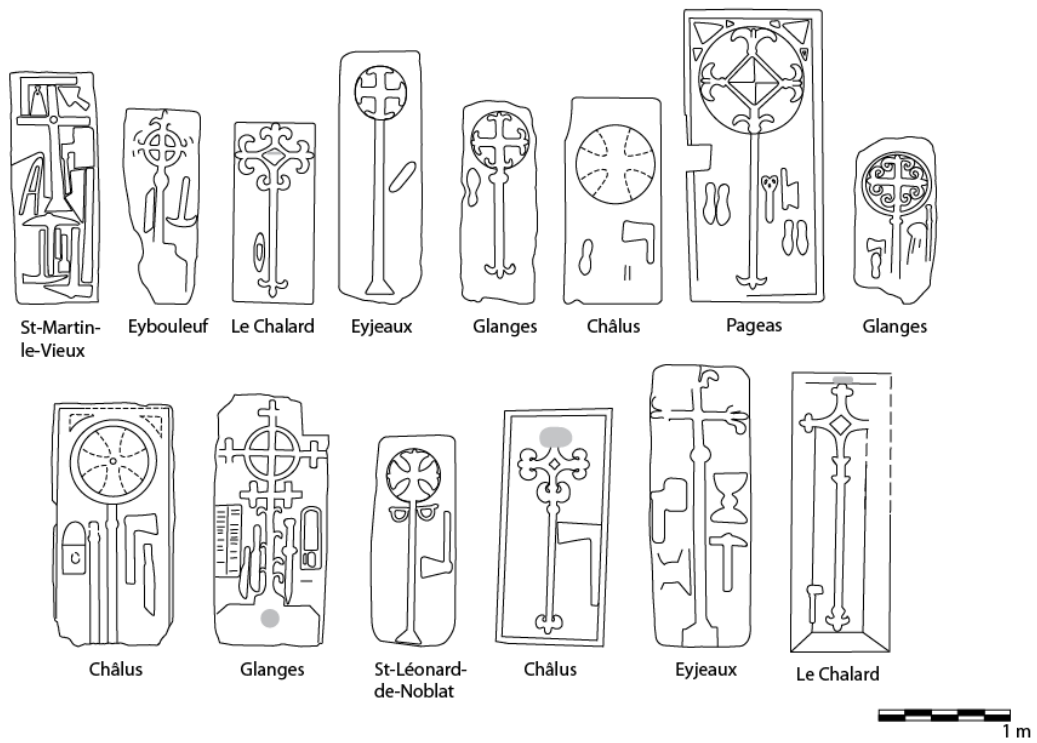


Fig. 85 : dalles funéraires du sud de la Haute-Vienne représentant des outils.

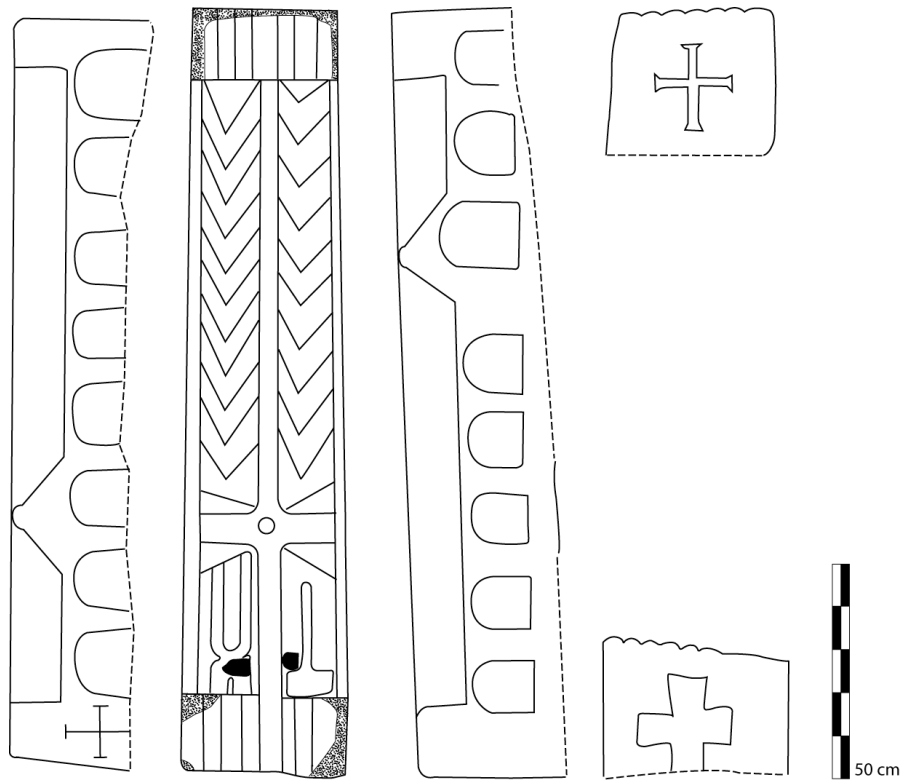


Fig. 86 : pierre tombale en bâtière ornée d'outils, de chevrons, d'arcades et de croix. Le Chalard (87), cimetière communal.



Fig. 87 : dalle funéraire à effigie et chevrons. La Roche-l'Abeille (87), église.



Fig. 88 : gisants à vêtement court. À gauche à Maisonnais-sur-Tardoire (87) et à droite à Beaumont (19).

(Clichés : Service de l'inventaire, M. Durier)

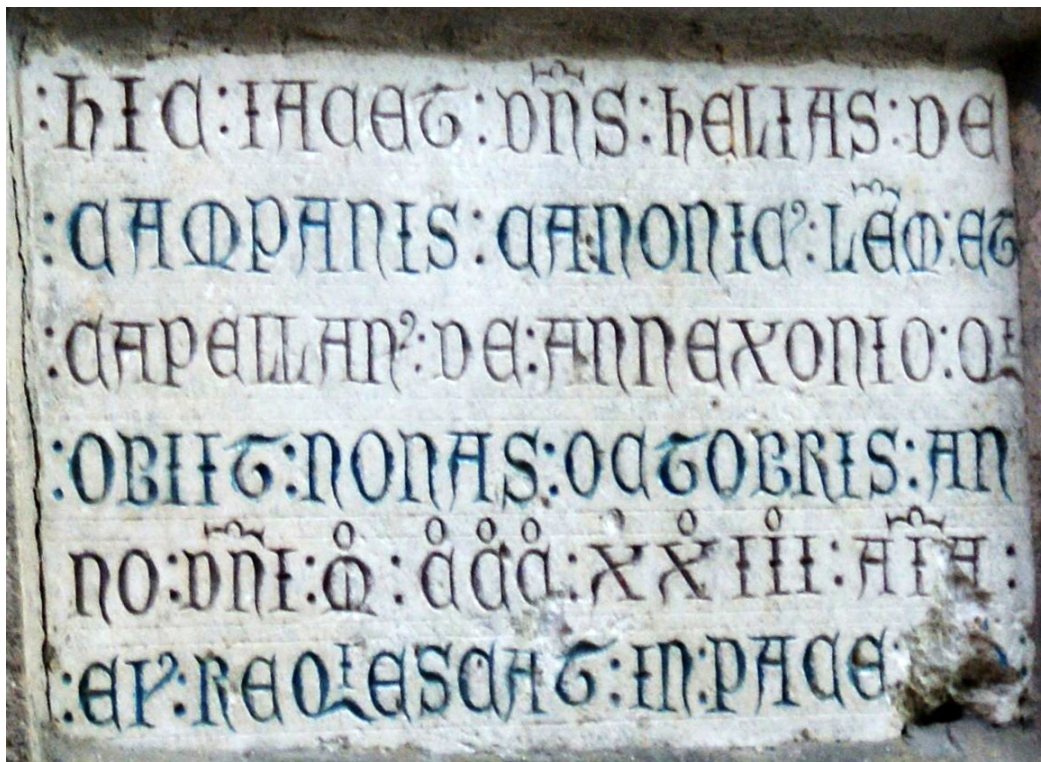


Fig. 89 : épitaphe d'Hélie de Campagnie († 1323). Limoges, cathédrale.



Fig. 90 : épitaphe de Marc et Sébastien, fondateurs de l'ordre de l'Artige. Estampe réalisée vers 1850 et cliché de l'état 2009 au musée des Beaux-Arts de Limoges.

(Estampage d'après TEXIER A., *Manuel d'épigraphie... op. cit.*, pl. 18)

« À la droite de l'autel, du côté de l'évangile, est placé le tombeau du bienheureux Marc. Il se compose d'un sarcophage porté par des colonnettes polygonales, accouplées. De riches arabesques polychromes le recouvrent de toutes parts, et la fleur-de-lys est un des principaux motifs de la guirlande qui les encadre. Au-dessus, est encastrée dans le mur une pierre portant l'inscription suivante, en caractères rouges et bleus, alternativement. »

TEXIER A., « Notes sur l'abbaye de l'Artige », *BM*, VI, 1840, p. 15-22.



Fig. 91 : description du monument funéraire des fondateurs de l'Artige par l'abbé Texier en 1840 et photographie en 2006 de l'enfeu conservé.



Fig. 92 : dalle funéraire découverte en mars 2013 dans un monastère bénédictin à Edimbourg.

(Cliché : Danny Lawson / PA Wire / Press Association Images)



Fig. 93 : gisant-reliquaire d'Étienne d'Obazine. Aubazines (19), église.



Fig. 94 : sarcophages-reliquaires de saint Israël et Théobald. Le Dorat (87), collégiale.

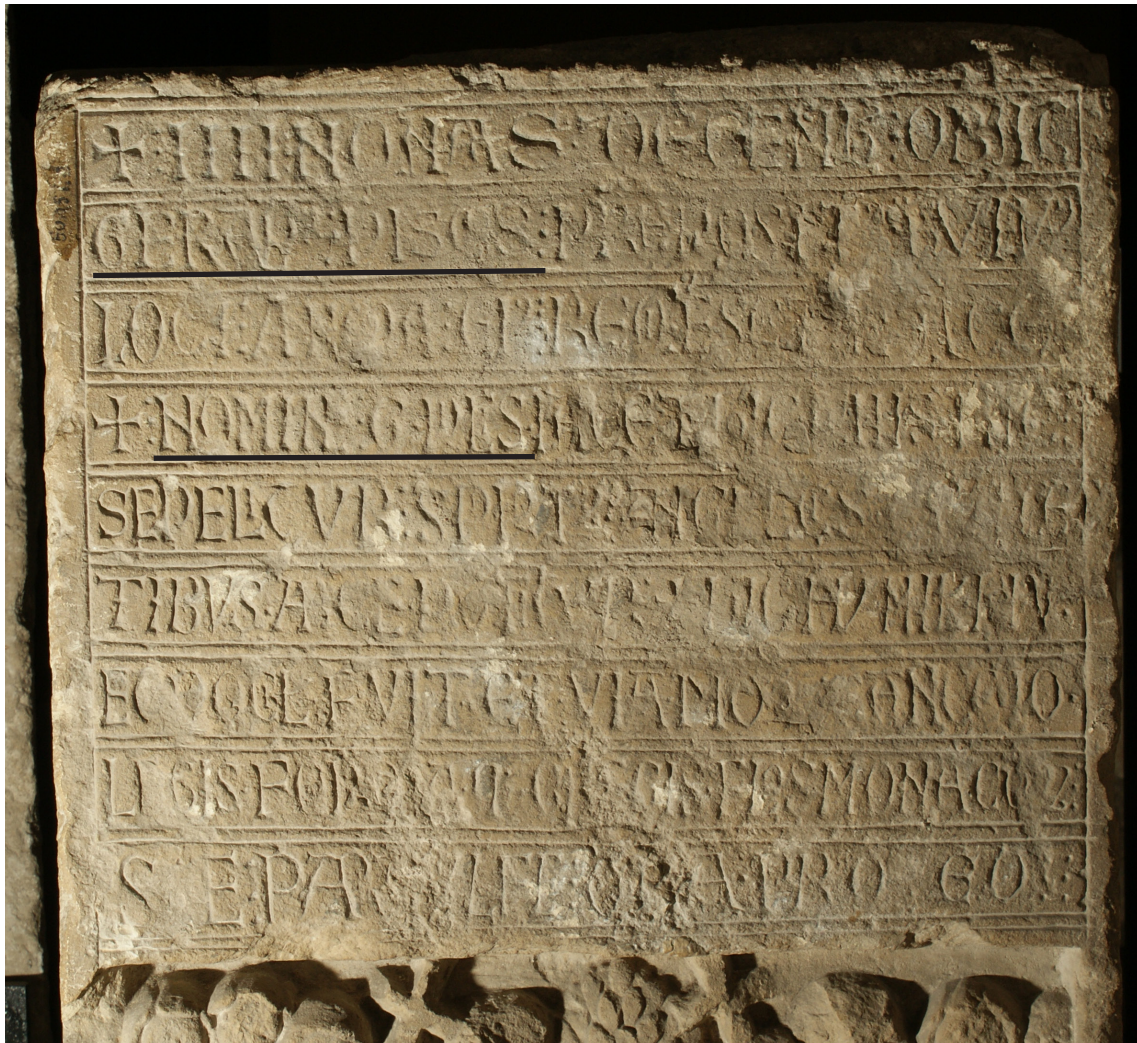


Fig. 95 : détail de l'épithaphe de Gérard Poisson [19031-04], nommé ligne 2 et 4, XII^e siècle. Brive (19), musée Labenche.



Fig. 96 : décor similaire sur l'enfeu et portail. Montbron (16), église.

(Clichés : Père Igor et JLPC, Wikimedia)

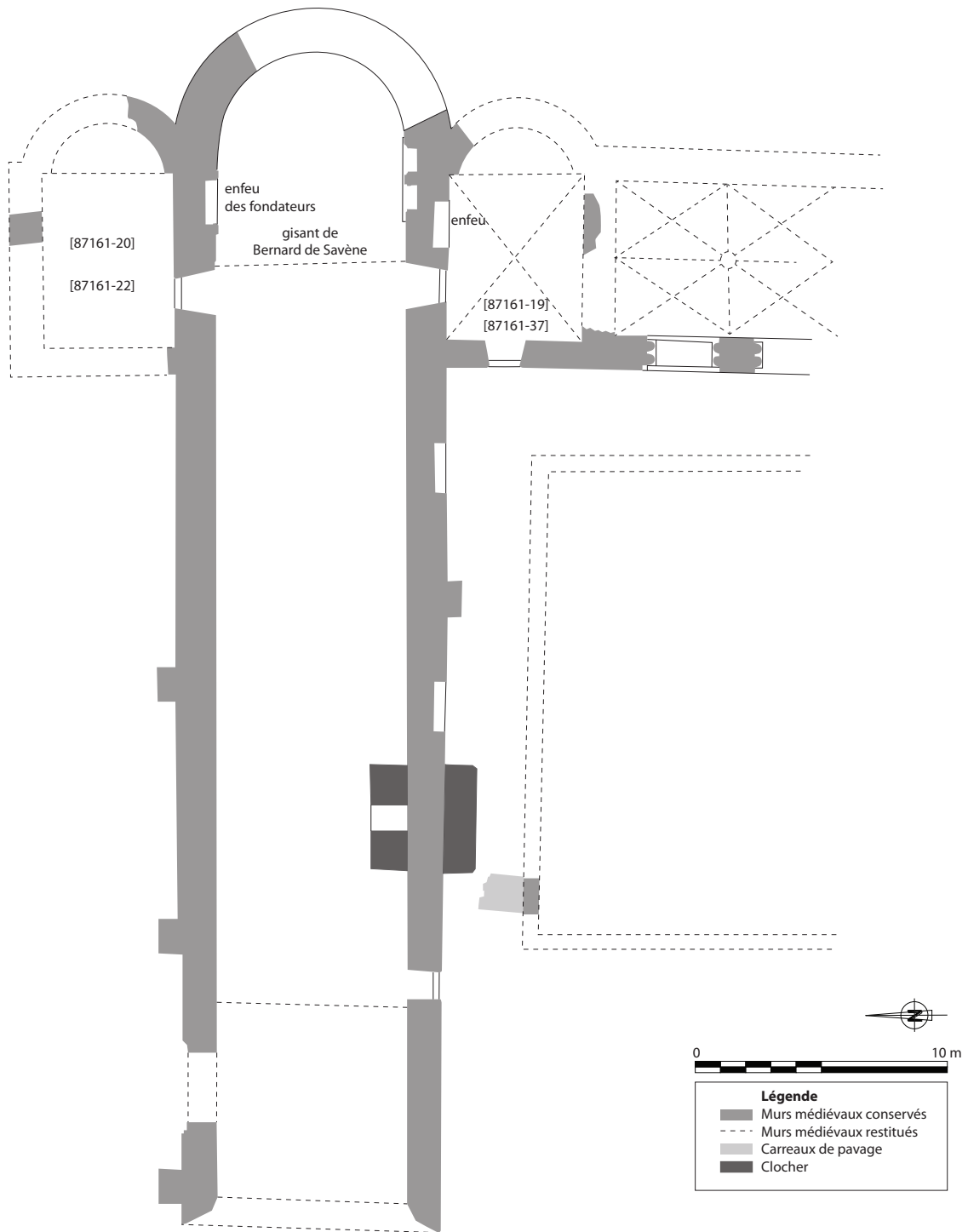


Fig. 97 : plan restitué du prieuré de l'Artige (87) et localisation ancienne des monuments funéraires.

(Restitution d'après : DENIS J., *Prieuré de l'Artige (Commune de Saint-Léonard-de-Noblat, Haute-Vienne). Étude documentaire*, Limoges, SRA Limousin, 2003, vol. 2, fig. 37A)

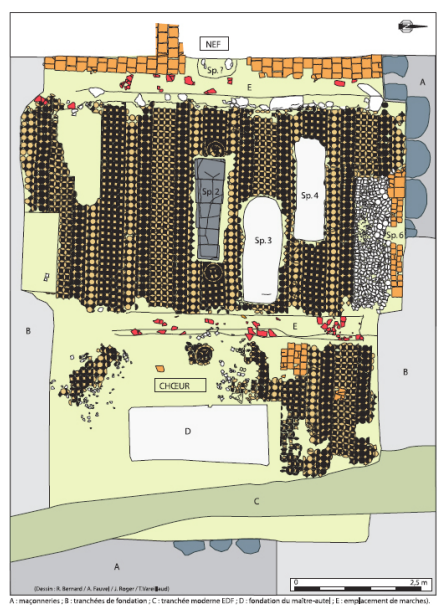


Fig. 98 : plan de l'église de Prébenoît (c. de Betête, 23) et clichés du soubassement du gisant émaillé de Roger de Brosse († 1287).

(D'après : ROGER J. *et al.*, « L'identification de la sépulture du seigneur Roger de Brosse à l'abbaye de Prébenoît, Creuse. Une approche pluridisciplinaire », *Aquitania*, XXIV, 2008, p. 178, 180.)



Fig. 99 : positionnement de la dalle funéraire [87057-07] dans la crypte du Dorat.

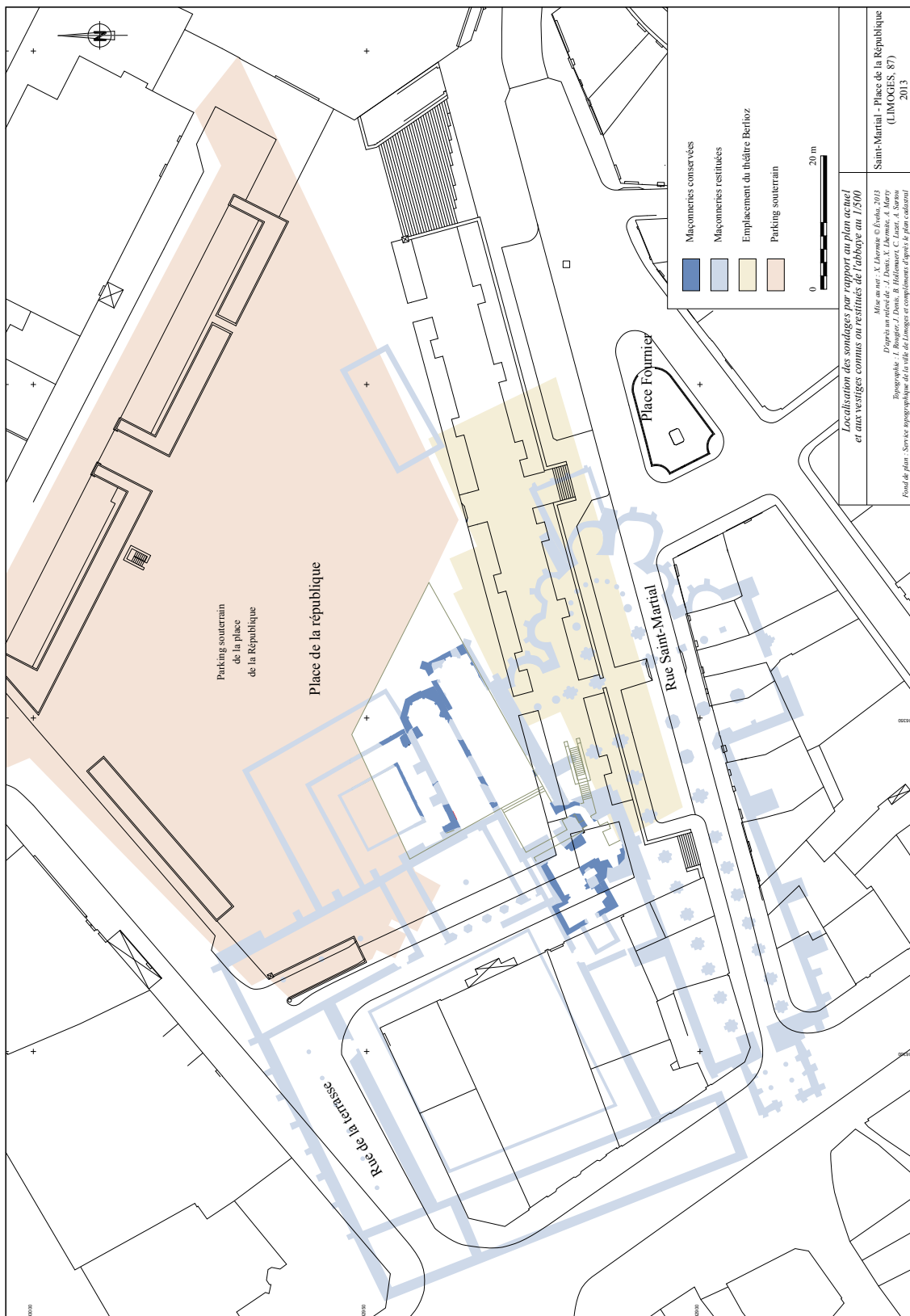


Fig. 100 : localisation des différentes fouilles réalisées sur le site de l'abbaye Saint-Martial de Limoges.

(DAO : X. Lhermite, © Éveha.)

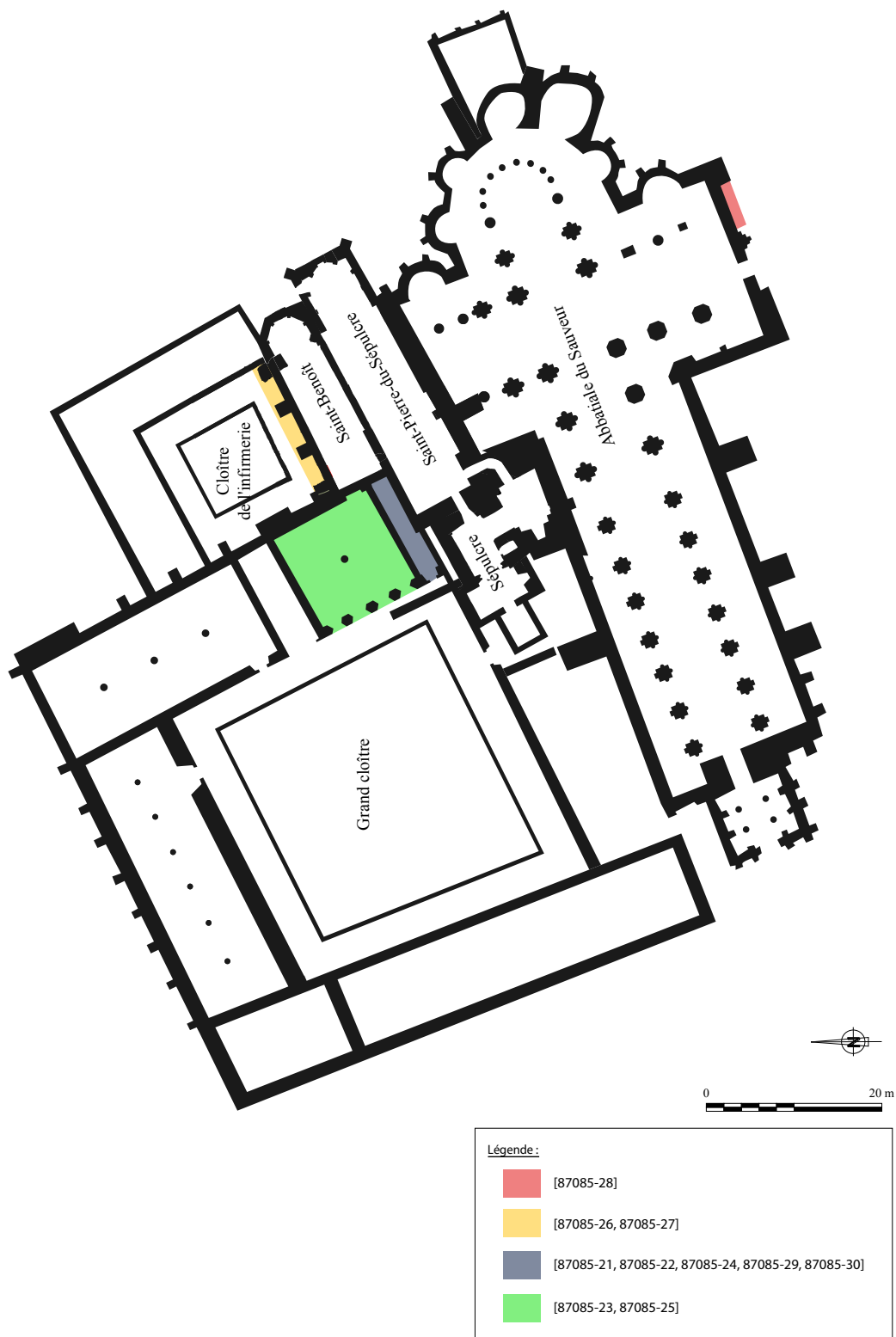


Fig. 101 : répartition des épitaphes dans l'abbaye Saint-Martial de Limoges.

(DAO : M. Durier pour la localisation des monuments funéraires et X. Lhermite à partir de P.-M.-J. Trésaguet pour le plan, © Éveha.)

